



HAL
open science

L'implantation des parcs éoliens et l'acceptabilité des installations par la population : Le cas des communes rurales du Centre-Ouest de la France (Indre, Vienne, Haute-Vienne)

Romain Garcia

► To cite this version:

Romain Garcia. L'implantation des parcs éoliens et l'acceptabilité des installations par la population : Le cas des communes rurales du Centre-Ouest de la France (Indre, Vienne, Haute-Vienne). Géographie. Université d'Orléans, 2018. Français. NNT : 2018ORLE1174 . tel-02954731

HAL Id: tel-02954731

<https://theses.hal.science/tel-02954731v1>

Submitted on 1 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCE DE LA SOCIÉTÉ, TERRITOIRE,
ÉCONOMIE, DROIT**

LABORATOIRE CEDETE

THÈSE présentée par :
Romain GARCIA

soutenue le : **30 novembre 2018**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université d'Orléans**

Discipline/ Spécialité : Géographie – Aménagement - Environnement

**L'implantation de parcs éoliens et
l'acceptabilité des installations par la
population**

**Le cas des communes rurales du Centre-Ouest
de la France (Indre, Vienne, Haute-Vienne)**

THÈSE dirigée par :

Françoise ARDILLIER-CARRAS Professeur émérite des Universités, Université
d'Orléans

RAPPORTEURS :

Pascal CHEVALIER
Michel DESHAIES

Professeur des Universités, Université Montpellier 3
Professeur des Universités, Université de Lorraine

JURY :

Philippe MADELINE
Pascal CHEVALIER

Professeur des Universités, Université Caen Normandie
Professeur des Universités, Université Paul Valéry
Montpellier 3

Michel DESHAIES
Laurent AUCHER
Carles DE ANDRES RUIZ

Professeur des Universités, Université de Lorraine
Maître de conférences, Université d'Orléans
Docteur en géographie, professionnel de l'éolien

Remerciements

Quatre années se sont écoulées depuis mes premiers pas dans la recherche, quatre années riches de rencontres, découvertes, bons souvenirs. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé, accompagné, soutenu durant ces années de doctorat.

Je tiens à remercier dans un premier ma directrice de thèse, Françoise Ardillier-Carras, pour ses conseils, ses corrections, et pour le soutien apporté durant la recherche. Cet accompagnement et les échanges qui ont rythmé ces quatre années de doctorat m'ont été précieux.

Je remercie vivement Michel Deshaies et Pascal Chevalier d'avoir accepté d'être rapporteur de ma thèse. Mes remerciements vont également à Philippe Madeline, Laurent Aucher et Carles de Andres Ruiz, qui ont accepté d'évaluer mon travail.

Cette recherche n'aurait pas été possible sans l'accompagnement du laboratoire CEDETE, que ce soit les directeurs successifs, Laurent Touchart et Geneviève Pierre, ainsi que les membres des équipes de recherche.

La réalisation de ce doctorat m'a permis de faire de nombreuses rencontres enrichissantes. Je tiens à remercier vivement les différentes personnes qui ont accepté de me rencontrer dans le cadre de ma recherche et de répondre à mes questions.

Je tiens à remercier mes proches, qui m'ont accompagné, soutenu, remonté le moral dans les moments difficiles. Mes remerciements vont en premier lieu à mes parents, qui m'ont soutenu et cru en moi tout au long de ce doctorat. Je remercie également mon frère, pour son soutien sans faille et pour nos échanges réguliers, qui m'ont permis de tenir jusqu'au bout. Mes remerciements vont également à Pierre, Nico, et Jo, malgré les rares moments passés ensemble, vos visites à Orléans étaient réconfortantes et souvent amusantes. Je remercie également Marion pour son soutien.

Enfin, ces quatre années de doctorat auraient été bien ternes sans les doctorants, du CEDETE ou d'ailleurs. Ces moments passés avec vous au quotidien étaient magiques, que ce soit durant les pauses café, les balades sur le campus ou durant les soirées. Merci à vous, Hélène, Quentin, Tarek, Margaux, Camille, Alice, Duy, Jennifer.

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Remerciements | 3 |
| Sommaire..... | 5 |
| Introduction générale..... | 7 |
| Partie 1 : De la transition énergétique au développement éolien en espace rural : quelle acceptabilité des projets ?..... | 15 |
| Chapitre 1 : La transition énergétique et le développement éolien : modalités de mise en place et conséquences..... | 19 |
| 1.1.1 La transition énergétique : des prises de consciences environnementales aux volontés de mise en place d'un nouveau modèle énergétique | 19 |
| 1.1.2 L'énergie éolienne : un secteur énergétique important pour la réussite de la transition énergétique..... | 38 |
| Chapitre 2 : L'éolien sur le terrain d'étude : présentation des projets choisis et des caractéristiques territoriales..... | 57 |
| 1.2.1 La Champagne Berrichonne, un territoire de densification éolienne..... | 59 |
| 1.2.2 Le sud Vienne, vers une densification éolienne ? | 84 |
| Chapitre 3 : L'acceptabilité de l'éolien : cadre théorique et méthodologique | 101 |
| 1.3.1 L'acceptabilité de l'éolien..... | 101 |
| 1.3.2 Une méthodologie en deux temps pour recueillir les avis des habitants sur l'éolien comprendre l'acceptabilité locale | 117 |
| Partie 2 : L'acceptabilité de l'éolien sur le terrain d'étude : caractérisation des motifs de soutien et d'opposition à l'éolien et redéfinition des facteurs d'acceptabilité | 127 |
| Chapitre 4 : L'analyse des rapports d'enquêtes publiques, vers une quantification du soutien et de l'opposition à des projets spécifiques | 129 |
| 2.4.1 Les projets éoliens situés dans des contextes géographiques différents | 129 |
| 2.4.2 Les avis émis sur les projets éoliens développés localement (Indre, Vienne, Haute-Vienne) : classification et fréquence d'apparition | 137 |
| 2.4.3 L'acceptabilité des projets éoliens : vers des logiques territoriales ? | 143 |
| Chapitre 5 : Les avis et perceptions des habitants sur des projets spécifiques : vers une qualification des motifs de soutien et d'opposition à l'éolien..... | 151 |
| 2.5.1 Le développement éolien : des volontés politiques parfois incomprises par la population locale..... | 151 |
| 2.5.2 Les avis des habitants sur les porteurs de projets et les « acteurs » de l'éolien..... | 158 |
| 2.5.3 Le processus informatif, un élément d'appropriation des projets par les citoyens ? | 163 |
| 2.5.4 La structuration de l'opposition à l'éolien | 175 |
| Chapitre 6 : L'acceptabilité sociale des projets éoliens : vers une adaptation des facteurs d'acceptabilité et caractérisation des enquêtés | 191 |

| | | |
|--|--|-----|
| 2.6.1 | Des facteurs d'acceptabilité à remanier : la prédominance de la dimension territoriale et de l'association des habitants à la conception des projets..... | 191 |
| 2.6.2 | Les influences des parcours de vie des enquêtés sur leurs perceptions de l'éolien et leurs discours..... | 206 |
| Partie 3 : Des projets éoliens classiques aux projets citoyens, vers d'autres formes d'acceptabilité ? Etudes de cas en Rhénanie Palatinat (Allemagne) et en Basse Marche (Haute-Vienne) 217 | | |
| Chapitre 7 : Une comparaison France / Allemagne dans le développement éolien, pour une meilleure compréhension de l'acceptabilité de l'éolien 219 | | |
| 3.7.1 | D'une politique énergétique allemande volontariste à un développement éolien dynamique. Eléments de compréhension de l'acceptabilité de l'énergie éolienne..... | 219 |
| 3.7.2 | Trois cas d'études pour présenter les différences entre le développement éolien en France et en Allemagne : le parc éolien de Wörrstadt, de Morbach (Rhénanie Palatinat) et de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre, France) | 232 |
| 3.7.3 | Les différences d'acceptabilité de l'éolien entre la France et l'Allemagne : une adaptation possible des « pratiques » allemandes aux projets français ?..... | 242 |
| Chapitre 8 : L'éolien citoyen, un modèle de développement alternatif émergent, facteur d'acceptabilité ?..... 259 | | |
| 3.8.1 | Cadre théorique de l'éolien citoyen | 260 |
| 3.8.2 | Le projet éolien citoyen d'Arnac la poste : contexte et genèse du projet..... | 267 |
| 3.8.3 | Un projet acceptable ? Les avis des habitants sur le projet des Terres Noires. | 280 |
| Partie 4 : Une grille d'action pour les projets éoliens, traduction des facteurs d'acceptabilité théoriques en éléments pratiques..... 295 | | |
| 4.8.1 | La filière éolienne et son cadre institutionnel | 299 |
| 4.8.2 | Le projet éolien : la nécessité d'une planification locale | 311 |
| Conclusion générale 335 | | |
| Bibliographie, webographie..... 339 | | |
| Table des illustrations..... 347 | | |
| Sigles, acronymes et abréviations..... 353 | | |
| Table des matières 354 | | |
| Annexes 359 | | |

Introduction générale

Les enjeux que représente l'énergie sont au cœur des politiques énergétiques contemporaines. L'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre sont à l'origine de nouvelles directives indispensables dans une Europe dominée par les hydrocarbures et, à des degrés divers, par le nucléaire. La France a mis en place depuis le début des années 2000 un processus de transition énergétique, dans une optique de diversification et d'autonomie énergétique, mais aussi pour contribuer à la protection de l'environnement. La production et la consommation énergétique française sont en effet marquées par l'utilisation massive des hydrocarbures et du nucléaire. Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, la France tente de mieux valoriser les énergies renouvelables dans son mix.

Contexte de la recherche : un développement accru de l'éolien, facteur de recomposition des territoires et des rapports entre habitants

Les objectifs en matière de développement des énergies renouvelables en France sont élevés, et figurent dans la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, de 2015. Cette loi prévoit une réduction de 40% des émissions de GES d'ici 2030 (contre 25% pour 2020), pour atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale d'ici 2030 ainsi qu'une division par deux de la consommation énergétique française d'ici 2050.

L'énergie éolienne est au centre de ces politiques environnementales et énergétiques. C'est actuellement l'énergie verte la plus « mature » dans le pays, si l'on ne prend pas en compte l'hydroélectricité, que ce soit en termes de production électrique et de capacité installée. La puissance installée au 31 mars 2018 était de 13 727 MW (source : RTE, 2018). L'ensemble des régions françaises sont concernées par ce développement éolien terrestre, mais à des degrés différents : les Hauts-de-France et le Grand-Est sont les « leaders » en termes de puissance éolienne installée, avec respectivement 3 415 et 3 112 MW installés, soit près de la moitié du total français. Par ailleurs, ces deux régions vont, avec les projets éoliens en cours de développement, dépasser les objectifs fixés pour 2020 dans les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), dont découlent les Schémas Régionaux Eoliens (SRE). La France a fixé comme objectif d'atteindre une puissance éolienne installée de 19 000 MW pour 2020.

Dans ce contexte, les territoires ruraux sont au cœur de cette problématique. Ils avaient connu un essor magistral avec l'hydroélectricité. Grâce aux nouvelles énergies, on assiste à une mutation fonctionnelle de ces espaces, avec l'utilisation de nouvelles ressources, éolienne et solaire en particulier, confirmant ainsi le rôle moteur qu'ont eu territoires ruraux grâce à l'hydroélectricité, une fonction énergétique ancienne. Cette mutation fonctionnelle assure

également aux campagnes une partie de leur développement, à la faveur des retombées économiques pour les collectivités territoriales.

Le développement des énergies renouvelables a stimulé l'installation d'éoliennes dans les espaces ruraux français. Les objectifs fixés pour 2020 conduiraient, par rapport à la situation actuelle, à un ajout de près de 2 000 éoliennes de 3 MW de puissance unitaire. Les évolutions et mutations récentes vont se poursuivre avec une augmentation du nombre d'aérogénérateurs, contribuant à la création de paysages agroénergétiques. Ces mutations spatiales s'accompagnent aussi de tensions sociales liées à ce développement éolien. En effet, les transformations des espaces ruraux cristallisent les tensions sociétales en termes d'acceptabilité. Malgré les bénéfices économiques réalisés, malgré les enjeux environnementaux globalement acceptés par tous, l'implantation de parcs éoliens génère tensions, voire conflits d'usage à tous les niveaux : tant auprès des instances décisionnelles que des citoyens dont les préoccupations environnementales affichées se traduisent dans les faits par un rejet de ces installations.

Les représentations collectives et individuelles de ces installations, donc la matérialisation de l'éolien, se construisent sur des « jugements contradictoires et paradoxaux » (D. Gueorguieva-Faye, 2007). L'éolien, énergie propre et écologique, est critiqué notamment par des environnementalistes ou par des personnes partageant les mêmes opinions. Le terme de « pollution » est évoqué par certaines personnes défavorables à l'éolien pour caractériser cette énergie, ce qui traduit bien ce décalage entre les perceptions et les objectifs affichés.

Les motifs d'oppositions à l'éolien sont nombreux, de la thématique paysagère à la thématique environnementale, en passant par les nuisances sur la santé. La compréhension de ces enjeux est essentielle pour proposer un développement éolien plus acceptable par l'ensemble de la population. L'acceptation des infrastructures est, au vu des comportements de méfiance et d'opposition aux projets, un passage obligé pour le développement d'une des principales sources d'énergies renouvelables. C'est là un fil conducteur révélateur des clivages profonds d'ordre politique, économique et sociaux en France

L'acceptabilité sociale des énergies renouvelables ne peut être comprise qu'en connaissant les spécificités territoriales, technologiques, économiques, paysagères et culturelles qui vont l'influencer.

Cadre théorique et problématiques de recherche

L'acceptabilité sociale de l'éolien est constituée de plusieurs facteurs axés sur la filière éolienne de façon générale, qui vont l'influencer à divers degrés, le projet éolien, son processus décisionnel et les caractéristiques du milieu social.

D'autres notions seront mobilisées au cours de la thèse, et notamment à propos des différentes formes d'opposition à l'éolien, qui ne se limitent pas au seul « NIMBY » (« pas dans mon jardin »), mais qui complète la notion (Wolsink, 2000). De plus, les travaux de Gross (2007) et Loring (2006) sur la participation du public au développement d'un projet éolien ont également été mobilisés. Par ailleurs, nous avons émis comme hypothèse que le territoire est un facteur pouvant jouer sur l'acceptabilité des projets éoliens. Dans le cadre de la recherche, nous nous sommes appuyés sur les travaux d'Alexandre Moine sur le territoire (2004), et notamment sur les interactions entre les acteurs et leur espace. Par ailleurs, la notion d'égalité des territoires sera utilisée pour éclairer les débats sur la transition énergétique et les oppositions faites entre l'égalité des territoires et la décentralisation de la production d'électricité liées à cette transition. Enfin, la thématique paysagère sera également étudiée, notamment sous l'angle de la mutation des paysages, et notamment sur « l'importance de la planification dans l'accompagnement des processus de recompositions territoriales générées par l'éolien » (Nadaï et Labussière, 2011).

La problématique qui commande cette thèse tient à une approche croisée entre transition énergétique, éolien, territoires ruraux et acceptabilité. C'est dans ce contexte que la recherche a été effectuée. Elle s'articule autour de l'acceptabilité des projets éoliens, dans différents espaces ruraux du Centre-Ouest de la France : Indre, Vienne et Haute-Vienne, et s'appuie sur des ressources complémentaires qui ont orienté le travail de recherche, que ce soit la mobilisation des aspects théoriques de l'acceptabilité de l'éolien, ou le travail de terrain réalisé. Ainsi, nous nous sommes demandé dans quelle mesure le développement d'un projet éolien génère des tensions voire des conflits d'usages ? Les tensions et oppositions envers un projet éolien sont relativement fréquentes en France comme ailleurs et peuvent prendre des formes variées. Un des volets de la recherche vise à comprendre, à propos de l'installation des parcs éoliens, quels sont les leviers d'opposition des citoyens dont les préoccupations environnementales affichées se traduisent dans les faits par un rejet de ces installations ? Les motifs d'opposition sont relativement bien connus, en revanche, il est intéressant de repérer les différents leviers pouvant entraîner une opposition ou le soutien d'un projet éolien.

Ainsi, la transition énergétique produit des bouleversements qui, pour le développement de l'éolien, affectent profondément les territoires ruraux. Le débat qui accompagne l'implantation d'éoliennes serait-il faussé par des comportements sociétaux nouveaux, par un ressenti, face à une innovation technique devenant pierre d'achoppement d'un projet ? Si les tenants de la réduction du CO₂ semblent s'accorder contre les énergies carbonées, il nous apparaît logique qu'ils soient parmi les défenseurs d'énergies renouvelables et d'une croissance verte. C'est là aussi une de nos hypothèses de travail que cette thèse va tenter d'éclairer. Cette hypothèse, qui accompagne la problématique ainsi exprimée, se double d'un autre volet : l'acceptabilité de l'éolien et le devenir des territoires ruraux comme supports d'une ressource d'énergie répartie, apte à dynamiser ces zones « en creux », telles que celles qui sont choisies comme exemples.

Grâce à une expérience sur le terrain en amont de la recherche, effectuée dans le cadre de la thèse, nous avons pensé construire ce sujet sur l'acceptabilité des projets éoliens. En effet, un stage de fin de Master réalisé dans une entreprise de développement éolien, WPD, a permis une compréhension particulière de la problématique de l'éolien, au point de vue du « porteur de projet ». De plus, des échanges fréquents avec les chargés de développement de la structure ont permis de faire émerger des questionnements de recherche et d'adapter le travail pour une application des résultats sur le terrain. Les observations réalisées lors de ce stage et complétées par les échanges avec des chargés de développement éolien concernent les trois motifs d'opposition principaux rencontrés sur le terrain. Le premier est d'ordre économique, avec la baisse estimée de la valeur immobilière des habitations. Souvent la vraie raison de l'opposition est la crainte de voir le prix de l'habitation chuter, mais cet argument est généralement caché au profit d'autres motifs plus généraux et dont les conséquences sont collectives : les nuisances sur la santé, sur le paysage, sur l'environnement. Le second motif est lié au cadre de vie et à ses transformations, au choix de vie basé sur la recherche de la nature par les néo-ruraux, leur souhait de vivre à la campagne considérée comme un « décor ». La troisième raison est liée à l'idéologie de certains habitants sur l'énergie, le nucléaire étant souvent bien perçu car il emploie beaucoup de personnes et plus anciennement implanté mais qui connaît aussi une opposition virulente

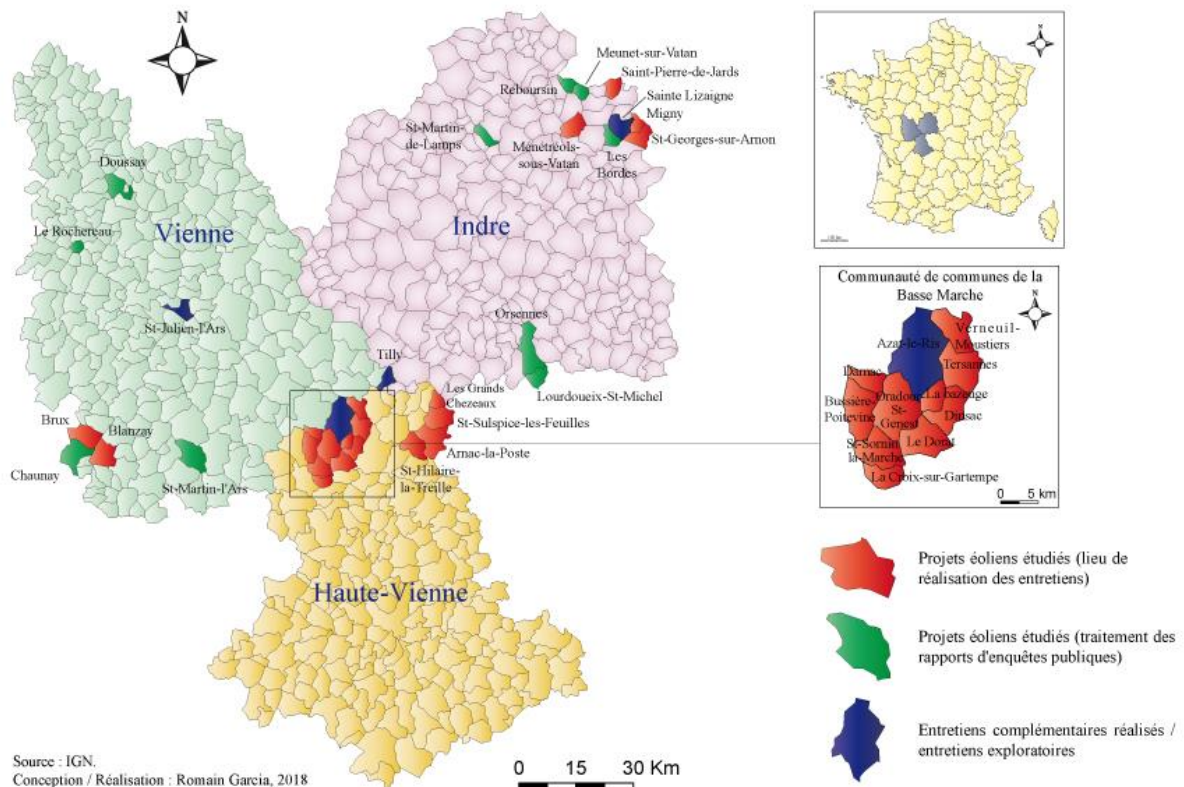
Des questionnements secondaires étayent également la recherche : la structuration sociale du territoire d'implantation des infrastructures est-elle déterminante ? Les facteurs endogènes, géographiques et / ou sociologiques, sont-ils plus influents que les facteurs exogènes dans l'acceptabilité de l'éolien ? Quels sont les facteurs sociologiques qui influencent cette opposition à l'éolien ? Existe-t-il un ou plusieurs facteurs (catégorie socio-professionnelle, néoruraux, syndicalisation...) prépondérant dans la mesure de l'opposition au point d'effacer les autres ? Peut-on caractériser les anti-éoliens ? L'opposition est-elle la chasse gardée d'une seule catégorie sociale ?

Une approche comparative avec d'autres espaces ruraux européens, Allemagne, en particulier, devient essentielle pour éclairer la question à partir des caractères géographiques spécifiques et des facteurs politiques, sociétaux et économiques à l'œuvre. Peut-être existe-t-il une sensibilité franco-française face à l'acceptabilité de l'implantation de parcs éoliens, voire de l'acceptation d'infrastructures de production énergétique renouvelable. L'impératif majeur de développement des EnR, face aux effets environnementaux des émissions de CO₂, et confirmé par les politiques de l'UE, est-il perçu de même manière dans les pays européens ? Face au dilemme suggéré par le développement durable, la préservation de l'environnement, la réduction de la dépendance énergétique via le « bouquet » énergétique, ainsi que les retombées financières dans les espaces ruraux, supports de production d'électricité d'origine éolienne, le débat, au travers de ce sujet de thèse, aborde ainsi un volet fondamental des politiques énergétiques dans l'UE.

Face au vent de fronde qui apparaît dès lors qu'un projet éolien est à l'étude, à la médiatisation du sujet et aux attaques dont l'éolien est l'objet, à la montée en puissance des oppositions qui va de pair avec la multiplication des projets, cette thèse va tenter de mesurer le phénomène à partir de plusieurs exemples en France et en Allemagne. L'objectif est d'en décrypter les ressorts et d'éclairer les manifestations sociétales qui accompagnent l'implantation de parcs éoliens, dans le contexte de réduction de la part du CO₂ et des préconisations de l'UE quant à la transition énergétique.

Terrain d'étude et cadre méthodologique

Les projets éoliens étudiés dans le Centre-Ouest de la France



Le terrain d'étude est réparti sur trois départements du Centre-Ouest de la France : la Vienne, la Haute-Vienne et l'Indre. Les projets éoliens étudiés grâce à des observations participantes et des entretiens sont situés dans trois sous-régions : la Champagne Berrichonne au nord-est de l'Indre, la Basse Marche au nord de la Haute-Vienne, et le Civraisien au sud-ouest de la Vienne.

Le choix des projets éoliens, en rouge sur la carte ci-dessus, dans ces trois espaces a été effectué selon plusieurs critères : le contexte réglementaire et éolien est différent dans chaque zone, qui sont chacune situées en limite de département voire de région administrative, ce qui entraîne un

enjeu supplémentaire dans l'élaboration des Schémas Régionaux Eoliens (SRE) et dans les densifications éoliennes potentielles. Le second critère est lié au projet éolien : le type de développement, privé, participatif et citoyen, et l'opposition présente ou non lors du montage de projet. Nous avons également pris dans les choix des projets le caractère rural et les aménités paysagères bien affirmées des territoires. Ces différences vont permettre de déterminer les critères d'acceptabilité des projets éoliens étudiés.

Nous nous sommes « écarté » de ces trois sous-régions pour compléter l'analyse avec le traitement de rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens (en vert sur la carte ci-dessus), ce choix étant lié à la qualité des informations présentes dans les rapports, afin de réaliser des analyses statistiques.

La méthodologie employée pour réaliser la recherche est axée sur plusieurs points. Le premier a été de définir le cadre conceptuel de l'acceptabilité de l'éolien afin de proposer une définition de cette notion, c'est un volet de méthodologie bibliographique. La lecture des différentes études et recherches sur le sujet a permis de faire ressortir d'une part une définition de l'acceptabilité sociale de l'éolien qui nous semblait adaptée aux premières observations réalisées sur le terrain en amont de la thèse, et d'autre part de compléter nos connaissances sur les différents motifs d'opposition à cette énergie. Suite à ce premier travail bibliographique, un recensement des avis sur des projets éoliens en cours de réalisation à proximité du terrain d'étude a été effectué afin de faire ressortir les spécificités des motifs de soutien ou d'opposition à l'éolien sur et à proximité de la zone d'étude. Des analyses statistiques ont été réalisées afin de faire des comparaisons sur les caractéristiques territoriales entre trois départements constituant le terrain le terrain d'étude : la Vienne, la Haute-Vienne et l'Indre. Cette phase nous a permis de connaître de façon précise les avis des habitants sur des projets éoliens en cours de développement à proximité de leur lieu de vie.

Cependant, deux éléments nous ont incité à poursuivre la recherche et la collecte des données via des entretiens sociologiques : le premier, basé sur une observation de terrain, est que les discours émis par les habitants lors d'enquêtes publiques ne représentent pas nécessairement leur avis personnel : il peut y avoir en effet un décalage entre ce qui est dit en enquête publique et dans un contexte privé. Le second élément, relatif à la recherche et lié au volet sociologique était de comprendre les raisons du soutien ou de l'opposition des habitants sur l'éolien. Leurs avis sont relativement bien connus, mais il est essentiel de connaître les facteurs à l'origine de l'émission de ces avis. C'est pourquoi des entretiens sociologiques ont été réalisés avec des habitants résidants à proximité de projets éoliens. Cette étape et les analyses qui en découlent constituent le cœur de la recherche.

Les entretiens ont été réalisés auprès d'habitants qui résident à proximité de projets éoliens. Un recensement des projets en cours de réalisations au sein du terrain d'étude a été effectué selon différents critères : nombre d'éoliennes, opposition, type de projet, localisation... Une série d'entretiens exploratoires a été menée avec des élus pour éclairer le contexte local d'arrivée de l'éolien sur le territoire concerné, puis une deuxième série d'entretiens a été effectuée auprès

des habitants sur leur perception du projet. Les enquêtés ont été choisis de manière aléatoire. Une trame d'entretien a été effectuée suite aux enquêtes exploratoires et aux observations de terrain. Des comparaisons entre les différents territoires étudiés vont permettre de faire ressortir l'existence ou non des différentes formes d'acceptabilité de l'éolien par rapport aux caractéristiques territoriales.

Nous avons aussi effectué un voyage de terrain en Allemagne, en Rhénanie Palatinat, afin de s'intéresser à des parcs éoliens dans un pays où l'éolien est dynamique. L'objectif de cette observation de terrain est de vérifier comment se traduit le développement éolien et son acceptabilité du côté allemand et de comparer les cas étudiés avec les projets français. Cette comparaison s'intègre dans une étude plus large sur les dimensions politiques, sociétales, économiques, sociales et territoriales de la transition énergétique dans ces deux pays.

Plusieurs objectifs guident ce travail de terrain. Le premier est de comprendre comment s'opère l'acceptabilité locale de l'éolien sur le terrain d'étude, quels en sont les tenants et aboutissants afin de créer une grille d'action à destination des bureaux d'études et des acteurs agissant dans l'éolien (second objectif) afin d'obtenir une meilleure acceptabilité.

Organisation de la thèse

Les objectifs de la recherche sont multiples. Nous souhaitons comprendre comment s'opère l'acceptabilité sociale de l'éolien, que ce soit au niveau local, à l'échelle du projet, ou au niveau général, à l'échelle de la filière, et de mesurer les différences entre les deux. Une approche comparative et multiscalaire va permettre d'éclairer les différences suivant les territoires et les échelles. Une fois les ressorts d'acceptabilité relevés, un autre objectif vise à présenter une grille d'évaluation des projets éoliens, afin de proposer des solutions cohérentes pour les acteurs du territoire (entreprises de développement éolien, élus locaux, citoyens).

La thèse est organisée en quatre parties. La première partie est axée sur les notions et concepts qui ont été utilisés durant la recherche, de même que le terrain d'étude et la méthodologie employée. Le premier objectif de cette partie est d'analyser la mise en place de la transition énergétique, et l'évolution de la lutte contre les émissions de CO₂, pour comprendre l'émergence et le dynamisme des énergies renouvelables et de l'éolien en particulier, de mêmes que les tensions liées au développement d'énergies vertes. Le second objectif est de clarifier la notion de d'acceptabilité sociale de l'éolien, et de vérifier ses composantes. Enfin, le terrain d'étude sera présenté, de même que la méthodologie de recherche pour mesurer l'acceptabilité locale de projets et parcs éoliens.

La seconde partie présentera les analyses issues des rapports d'enquêtes publiques et des entretiens. L'objectif est de comprendre comment s'opère l'acceptabilité sociale sur des projets spécifiques, en s'attachant aux avis émis par les habitants et aux raisons influençant le soutien ou l'opposition de la population locale sur l'éolien.

La troisième partie est axée sur des facteurs d'acceptabilité que l'on peut retrouver en dehors des projets « classiques¹ » analysés en seconde partie. Une comparaison entre la France et l'Allemagne sur la thématique de l'éolien, que ce soit au niveau politique ou au niveau local à l'échelle du projet, sera effectuée en chapitre 7 pour vérifier les différences entre les deux pays et de relever les facteurs de réussite de l'éolien en Allemagne, qui est le leader européen au niveau de la puissance éolienne installée. Le chapitre 8 sera consacré à un projet éolien citoyen situé au nord de la Haute-Vienne, au sein de la Basse Marche, afin d'analyser s'il existe des différences d'acceptabilité avec un projet « classique ».

La quatrième partie vient formaliser les résultats et proposer un volet pratique, d'application de la recherche à l'usage des porteurs de projets, sous la forme d'une grille d'actions, à partir des motifs d'opposition et des caractéristiques des opposants, contenant des préconisations axées sur l'acceptabilité, pour faciliter le développement de projets éoliens.

Ce travail de recherche s'articule autour de disciplines diverses, géographie, sociologie, ingénierie de projet, qui sont liées aux expériences acquises antérieurement ou durant la réalisation de cette thèse. La dernière partie du manuscrit, qui s'inscrit dans une démarche de géographie appliquée, a été élaborée de façon à valoriser les acquis de la formation de géographe et des travaux de recherche au plus près du terrain.

L'acceptabilité, étudiée dans cette thèse à partir d'un fait énergétique, l'énergie éolienne, dont l'actualité montre qu'elle est fréquemment l'objet de refus, entre donc dans une démarche à la fois scientifique et professionnelle.

¹ Dans le cadre de la recherche, on s'est intéressé principalement à des projets éoliens développés par des entreprises privées. Ce type de développement, menés par une entreprise ou un bureau d'étude, est majoritaire en France, c'est pourquoi le terme de projet « classique » est employé.

**Partie 1 : De la transition
énergétique au développement
éolien en espace rural : quelle
acceptabilité des projets ?**

La transition énergétique est un phénomène récent dans les politiques européennes et françaises en matière d'énergie. Cette transition découle des différentes prises de consciences des impacts des activités humaines sur l'environnement, notamment durant les conférences internationales sur le climat.

Les espaces ruraux sont au cœur de cette transition énergétique, notamment avec le développement de l'énergie éolienne, l'énergie renouvelable la plus mature en matière de capacité installée et de production d'électricité verte en France, derrière l'hydroélectricité. L'éolien apporte également des retombées économiques importantes pour ces espaces ruraux, ce qui est essentiel dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat.

Néanmoins, les campagnes sont soumises à des évolutions, en raison de l'implantation des aérogénérateurs, des mutations paysagères, économiques et sociales. Des tensions et des conflits d'usage au niveau local sont de plus en plus répandus, ce qui est paradoxal au regard des sondages sur l'acceptabilité de l'éolien. En effet, d'après un sondage de 2018, 84% des français seraient favorables à l'éolien, mais on retrouve des tendances inverses dès lors que l'on s'intéresse au développement éolien local. Près de 70% des projets éoliens font face à un recours en justice.

L'acceptabilité des projets éoliens prend alors tout son sens, notamment au regard des objectifs européens et français en matière de développement des énergies renouvelables : pour 2030, la France s'est fixée d'atteindre 32% d'EnR dans sa consommation énergétique.

Nous allons dans cette première partie s'intéresser à la transition énergétique et au développement éolien, à leurs modalités de mise en place et les conséquences pour les territoires ruraux. Différents espaces ruraux ont été choisis dans le cadre de la recherche : nous allons les présenter, avant de s'attacher au cadre théorique de l'acceptabilité sociale et aux différentes méthodologies pour répondre à nos problématiques.

Chapitre 1 : La transition énergétique et le développement éolien : modalités de mise en place et conséquences

La transition énergétique est un processus contemporain, qui se traduit par le passage d'une production et consommation d'énergie carbonée à une énergie dite propre. La mise en place de cette transition induit un développement des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien. Ce chapitre va être consacré aux modalités de mise en place de la transition énergétique, ces conséquences économiques, sociétales, territoriales, avant de s'intéresser à l'éolien.

1.1.1 La transition énergétique : des prises de consciences environnementales aux volontés de mise en place d'un nouveau modèle énergétique

La transition énergétique est un sujet ancré dans l'actualité, tant dans les politiques européennes et nationales qui veulent réussir cette transition, que dans les préoccupations des citoyens.

Elle consiste à un changement de système énergétique, constituée de trois piliers :

- diminution de la consommation d'énergie (sobriété) ;
- amélioration de l'efficacité énergétique ;
- accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Cette transition implique des mutations multiples, au niveau de notre système énergétique, mais également au niveau économique, que ce soit les coûts induits ou les retombées pour les territoires, au niveau sociétal avec des modifications de comportement nécessaires, ainsi qu'au niveau territorial.

Avant de détailler les composantes de la transition énergétique et les mutations attendues et potentielles induites, il convient d'analyser les facteurs ayant conduit à l'apparition de ce besoin de transition. On va notamment s'intéresser au contexte historique, aux différents mouvements et conférences internationales qui ont conduit à une prise de conscience des conséquences des activités humaines sur l'environnement. De même, on va aborder les différentes mesures prises au sein de l'Union Européenne et en France pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les conséquences de ces applications sur les émissions de GES. Enfin, la dernière sous-partie sera consacrée à une analyse des mutations engendrées par la transition énergétique.

1.1.1.1 Les impacts des activités humaines sur l'environnement, prélude de la transition énergétique

La prise de conscience des conséquences des activités humaines sur l'environnement par les sphères politiques, françaises et internationales, a débuté durant les années 1970, avec la création du club de Rome², et un rapport commandité par ce groupe à une équipe du MIT dirigé par D. Meadows. Le « rapport Meadows » comprend une analyse de la situation et le déroulement des événements en considérant que le contexte économique et écologique n'infléchit pas. Une simulation a été réalisée, en prenant en compte les interactions entre cinq facteurs : population, production alimentaire, industrialisation, pollution et utilisation des ressources naturelles non renouvelables et les conséquences sur la planète. Plusieurs modèles sont ainsi proposés, et mettent en avant un cercle vicieux : la population augmenterait de plus en plus, ce qui entrainerait une consommation accrue des ressources, ainsi qu'un accroissement de la pollution, auxquels le rapport attribue la responsabilité des problèmes environnementaux, précisant que la croissance ne peut augmenter indéfiniment. Ces éléments sont tirés du rapport Meadows, et ne sont pas des faits avérés. Cependant, le rapport a conduit durant son époque à une certaine prise de conscience des conséquences des activités humaines sur l'environnement même si aucune mesure n'est prise.

Les Nations Unies organisent ensuite la conférence de Stockholm (du 5 au 16 juin 1972), qui aboutit sur une déclaration solennelle sur l'environnement et un plan d'action en 109 recommandations. La déclaration finale de la conférence de Stockholm est composée de plusieurs principes que les Etats doivent tenir. La protection de l'environnement est au cœur des principes proclamés lors de la conférence, effet de la prise de conscience des impacts de l'activité humaine sur la nature. Cette prise de conscience fait notamment suite aux conclusions du rapport Meadows. Vingt ans après, en 1992, le sommet de la Terre, à Rio, permet de prolonger les principes énoncés lors de la conférence de Stockholm. Parmi les principes, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources suivant leur politique environnementale sans causer de dommages dans d'autres pays. Deux notions importantes ressortent de la déclaration finale pour guider la politique environnementale des Etats :

- le principe de précaution : chaque pays doit mettre en place des mesures de précaution pour protéger l'environnement ;
- le principe du pollueur-payeur.

Le domaine de l'énergie est directement concerné par ces principes, notamment celui du pollueur-payeur que l'on retrouve par la suite dans le protocole de Kyoto.

La dimension énergétique a également été au cœur des préoccupations depuis les années 1970. En France, le choc pétrolier de 1973 permet également à l'Etat de prendre conscience de la

² En 1968, le Club de Rome est créé par l'italien Aurelio Peceni. Ce groupe de réflexion réunissait des scientifiques, des hauts fonctionnaires, des économistes, des hommes d'affaires et des personnalités politiques. Le Club de Rome est créé notamment pour dénoncer les actions de l'homme sur la nature

nécessité de diversifier ses approvisionnements, et d'envisager plus sérieusement les économies d'énergies et le recours aux énergies vertes. Plusieurs organismes sont créés durant cette période de crise pétrolière, dans le but de mieux gérer la consommation d'énergie : « l'Agence de l'économie de l'énergie (AEE en 1974), l'Agence nationale pour la récupération des déchets (ANRED, 1977) et le Commissariat de l'énergie solaire (CES, 1978). Six ans plus tard issus de la fusion de l'ANRED, AFME et l'agence de qualité de l'aire (AQA), en 1992, est née l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME)³ ».

Les débats sur l'énergie vont s'intensifier à partir de 1979 avec l'accident nucléaire de Three Miles Island (Pennsylvanie, USA), où l'énergie nucléaire est remise en cause. « Les revendications [de l'association « Les Amis de la Terre »] proposent un changement dans la politique énergétique de la France et son orientation vers les « énergies nouvelles ». Néanmoins, leur lutte est axée vers un changement de la société plutôt que vers un changement de la politique énergétique⁴ ». Le développement énergétique restera axé sur le nucléaire jusqu'au début des années 1990, les énergies renouvelables et alternatives n'étant pas développées. Les volontés de modifier de système de production énergétique ne sont pas corrélées à la volonté de protéger l'environnement jusque dans les années 1990, mais plutôt sur la sécurité énergétique, et la sécurité des systèmes de production.

Ce n'est qu'à partir de 1992, et le sommet de la Terre de Rio, que la diversification énergétique au profit des renouvelables va être mise en place. Le sommet de la Terre de Rio a eu pour conséquence d'accélérer le processus de développement des énergies renouvelables (EnR) en Europe, développement qui touchera la France à partir de 1997 avec le protocole de Kyoto qui fixe des objectifs en termes de réduction des émissions de GES. Cet accroissement des EnR sur le territoire français est aussi le fait de la mise en concurrence de la production d'énergie au sein de l'Europe, ce qui conduit le pays à diversifier sa production.

En 2012, à la conférence de Rio (Rio +20), les prises de conscience et volonté d'agir n'ont pas abouti sur des actions concrètes en matière de protection de l'environnement. En effet, le PNUE a établi que seulement 4 objectifs sur les 90 qui avaient été reconnus au niveau international pour la protection de l'environnement ont été tenus. La déclaration finale de la conférence n'a pas été au niveau des espérances et de la situation critique que subit la planète. La COP 21, organisée en France en 2015, a débouché sur l'accord de Paris, jugé historique par un bon nombre d'observateur dans la mesure où l'ensemble des pays du monde sont impliqués. Néanmoins, les engagements pris lors de la COP 21 ne permettront pas de limiter le réchauffement à 2°C d'ici 2100. Les limites mises en avant sont qu'il semble encore difficile pour les pays industrialisés de se passer des énergies fossiles, et que la demande énergétique des pays en développement tend à augmenter de manière significative. Néanmoins, les Etats-Unis se sont retirés de cet accord en juin 2017. Les conséquences de ce retrait sont difficilement

³ Ibid.

⁴ Diana Gueorguieva-Faye, Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève, Thèse en anthropologie de l'environnement, Muséum National d'Histoire Naturelle, 2007, pp. 41-42.

mesurables : il ne sera actif qu'à partir de 2020, mais d'autres moyens sont « mobilisables » pour sortir de la lutte contre le réchauffement climatique.

Malgré un contexte politique international peu favorable à une transition énergétique majeure, notamment avec les prises de position récentes des Etats-Unis et son retrait des accords de Paris sur l'environnement, la France bénéficie, avec l'organisation de la COP 21 en 2015 et l'adoption de la loi sur la transition énergétique, d'un contexte politique plutôt favorable pour la mise en place de sa transition énergétique. En effet, l'énergie est mise en avant comme secteur sur lequel des efforts doivent être réalisés pour contribuer à limiter le réchauffement climatique.

1.1.1.2 La transition énergétique en France : vers une contribution de la réduction des émissions des GES ?

La transition énergétique bas carbone implique de passer d'un système basé sur la production et la consommation d'énergie carbonée à une production et consommation d'énergie propre. Plusieurs voies sont possibles pour mener cette transition énergétique (maîtrise de la consommation énergétique, diversification des technologies de production) qui doivent chacune contribuer à sa mise en place. C'est dans cette logique qu'a été conçue la politique européenne des « 3 fois 20 », qui consiste à diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre, de porter à 20% la part des renouvelables dans la consommation énergétique finale et d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique.

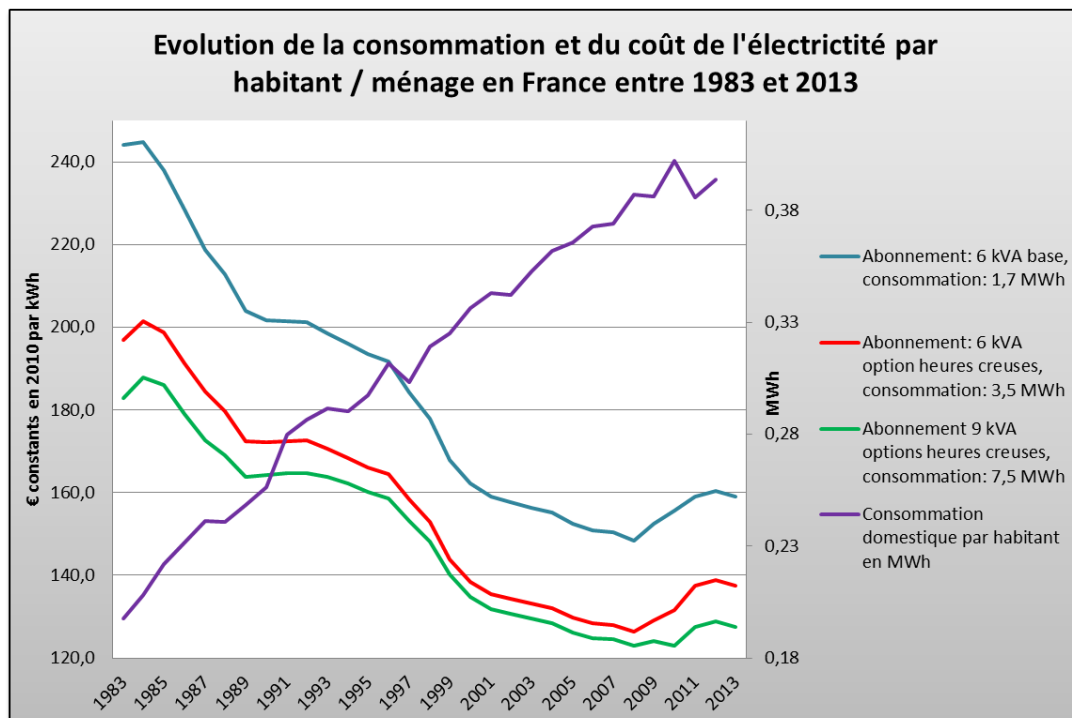
Le contexte énergétique français est particulièrement intéressant pour la mise en place de cette transition, dans la mesure où le pays a acquis l'autosuffisance énergétique grâce au nucléaire, une énergie qui n'émet que très peu de CO₂ durant son utilisation (mais qui, en amont et en aval de son utilisation, entraîne des problèmes environnementaux importants, que ce soit pour l'extraction de l'uranium ou pour le stockage des déchets par exemple).

Le nucléaire est devenu en France, durant les années soixante-dix, la voie vers l'autosuffisance et l'indépendance énergétique. Le déclencheur a été, en 1957, l'installation du premier réacteur nucléaire aux Etats-Unis, qui a permis de lever les doutes quant à son utilisation et à sa sécurité. De même, au niveau européen est créée la Communauté européenne de l'énergie atomique en 1957, qui prône la diversification des approvisionnements énergétiques, notamment en utilisant l'énergie nucléaire. Après plusieurs années de recherches pour adapter l'énergie nucléaire à une production industrielle, c'est en 1969 que cela est rendu possible, avec un développement massif à partir de 1973, en raison du premier choc pétrolier. Le nucléaire devient le principal secteur de développement énergétique de la France, avec en parallèle une volonté de la part de l'Etat de réduire l'utilisation du pétrole. « L'industrie électronucléaire s'installe durablement dans la politique énergétique française et ceci malgré les réticences du mouvement écologiste

durant ces années soixante-dix. [...] Cependant, le développement du nouveau mode de production d'énergie prime devant l'économie d'énergie⁵ ». Le nucléaire s'est développé relativement rapidement, ce qui a permis à la France de devenir indépendante énergétiquement. En 1977, 8,4% de la production d'électricité en France venait du nucléaire, elle passe à 37% en 1981, et, en 2017, elle atteint 77%⁶.

Depuis 30 ans, la France a vu sa consommation d'électricité doubler, et même tripler dans le secteur résidentiel et tertiaire. Sur la même période, le prix de l'électricité a diminué de manière conséquente pour les ménages. Dans l'industrie, la consommation d'énergie a diminué de 22% sur la même période.

Graphique n°1 : Evolution de la consommation et du coût de l'électricité par habitant en France



Source : Base PEGASE - Service de l'Observatoire de l'Energie. Réalisation : R. Garcia, 2015.

Cette baisse du coût de l'électricité sur 30 ans peut s'expliquer par l'amortissement des centrales nucléaires, qui permettent de produire actuellement une électricité à bas coût avec des rendements importants. Les progrès technologiques, le développement de la société française et l'entrée dans une ère de consommation de masse ont favorisé l'augmentation de la consommation d'électricité par les ménages. Paradoxalement, la facture énergétique du pays augmente depuis 1999 après avoir diminué puis stagné sur les 20 années précédentes. Cette augmentation est due aux importations d'énergie. Néanmoins, le prix de l'électricité payé par

⁵ Géographie de l'énergie. Acteurs, lieux et enjeux, Bernadette Mérenne-Schoumaker, Belin, 2011, page 117.

⁶ Source : EDF / RTE

le consommateur n'est pas représentatif des coûts réels, dans la mesure où ils ne prennent pas en compte l'investissement nécessaire pour prolonger les sites nucléaires. Par ailleurs, le coût des renouvelables, notamment l'éolien, est relativement cher en raison des tarifs d'achat élevés mis en place par l'Etat pour faciliter le développement de la filière.

Malgré la capacité de production électrique importante via le nucléaire, la France a dû faire évoluer sa production en la diversifiant, sous le coup des directives européennes qui favorisent le développement des énergies renouvelables.

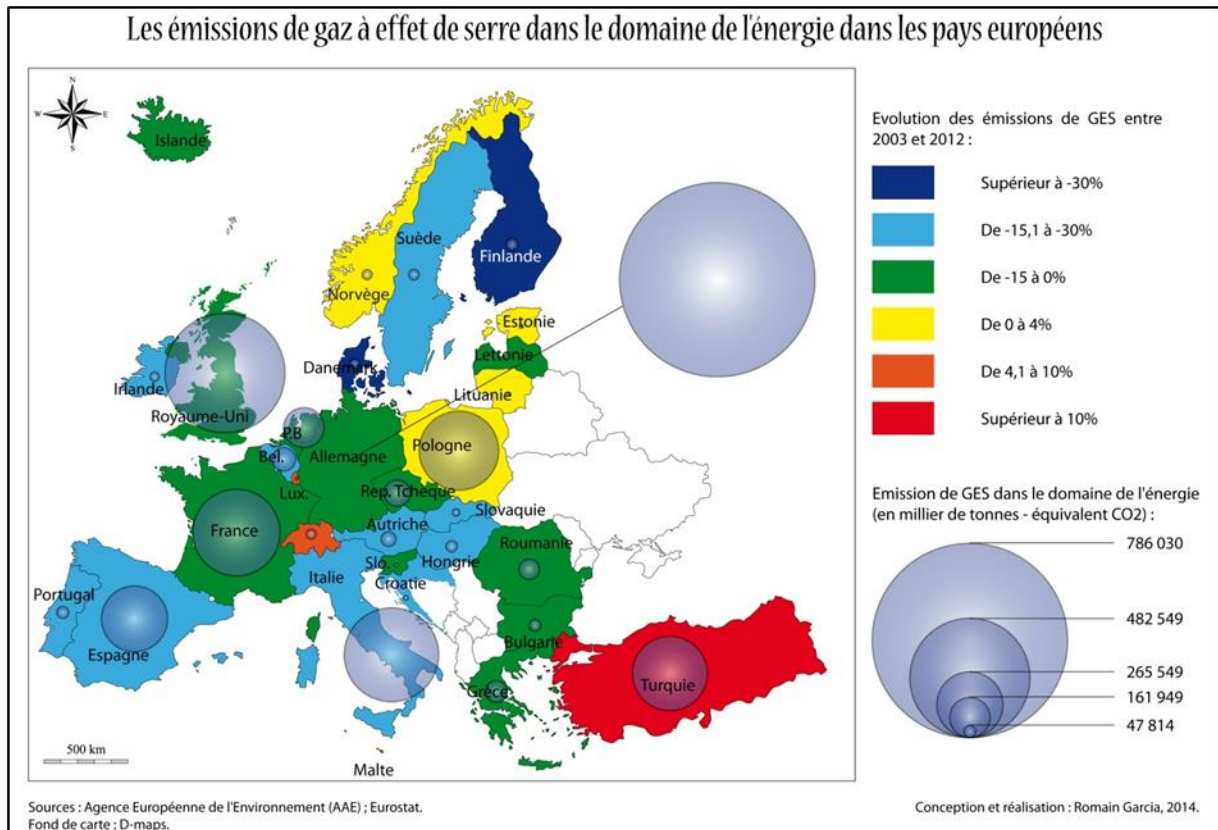
L'U.E a mis en place plusieurs directives en faveur des EnR afin d'avoir une production énergétique plus respectueuse de l'environnement tout en se sortant de la dépendance aux combustibles fossiles, et donc de la dépendance des pays hors-UE. Deux autres objectifs européens sont également souhaités, et découlant de ceux énoncés auparavant : l'énergie et son prix ne doivent pas être un frein à la compétitivité de l'UE, et les réseaux énergétiques doivent être développés. La première directive, du 27 septembre 2001, relative à la lutte contre le changement climatique, introduit les EnR et préconise leur utilisation pour contribuer à cette lutte. La seconde directive, de 2009, met en place le paquet Energie-Climat et fixe des objectifs à atteindre pour le développement des EnR. Ce paquet Energie-Climat a notamment fixé les objectifs suivants, constituant le moteur du développement des EnR : « réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne et à porter sa part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique de 8,5 % en 2006 à 20 % en 2020⁷ ».

La France est entrée dans ce développement des renouvelables avec la loi de programme (2005), qui fixe les orientations de la politique énergétique, permettant de renforcer le développement des EnR. La loi fixe de manière chiffrée les objectifs à atteindre : une production de 10% des besoins énergétiques nationaux à partir des EnR pour 2010 et atteindre 21% de la consommation avec la production intérieure d'EnR. Ces objectifs chiffrés sont traduits dans les programmations pluriannuelles des investissements (PPI). Cette loi de programme a été suivie en 2007 par le Grenelle de l'environnement, qui avait comme objectif d'établir des actions à tenir afin de « développer durablement » le pays. L'Etat s'est associé à la société civile dans des exercices de concertation afin de faire ressortir des actions sur plusieurs grands thèmes dont celui du changement climatique et de l'énergie. C'est ainsi que le facteur 4 est né, ayant pour objectif une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Cet objectif quantitatif fait partie du troisième chantier thématique de la loi, axé sur la diminution des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production. Un volet est consacré aux énergies renouvelables, avec la création pour la filière éolienne de schémas régionaux (les SRE), la mutualisation des frais de raccordement au réseau électrique et la création d'un schéma de raccordement au réseau.

⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-modalites-du-Paquet-Energie.html>, page consulté le 29/06/2014

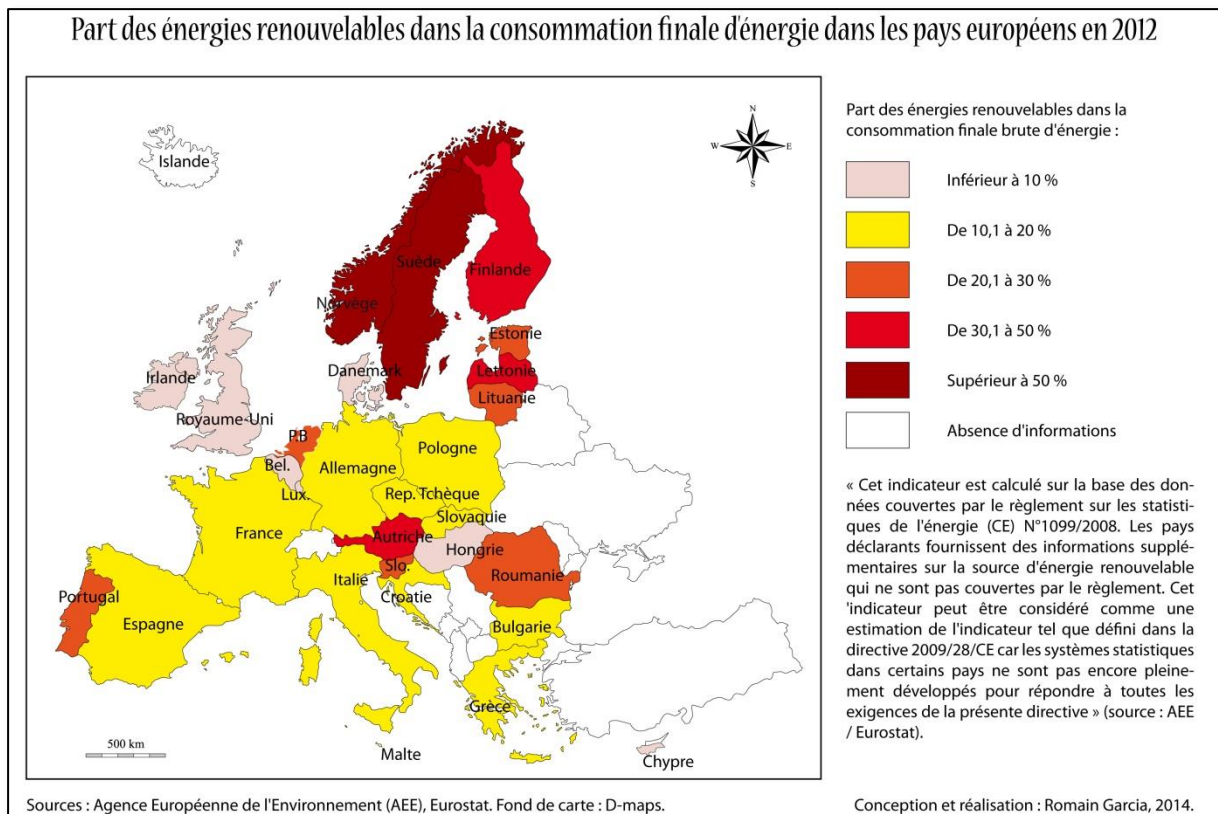
La France a ainsi débuté sa transition énergétique au début des années 2000, en intégrant dans son mix énergétique les énergies renouvelables. Depuis la mise en place des directives européennes, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué dans la plupart des pays de l'U.E depuis 2003.

Carte n°1 : Les émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Europe



La réduction de ces gaz dans le secteur énergétique est un enjeu essentiel puisque ces émissions concernent en moyenne près de 77% des émissions totales de GES. La mise en place d'énergies moins carbonées et de technologies plus performantes est l'une des composantes de la diminution des émissions observée depuis 2003. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie des pays de l'UE a dépassé, pour la plupart des pays, les 10%.

Carte n°2 : Part des EnR dans la consommation finale d'énergie en Europe en 2012



Les pays d'Europe du nord se démarquent du reste de l'UE, avec une consommation électrique issue des renouvelables relativement importante, dépassant les 30% (Norvège, Finlande, Suède, Lettonie).

Bien que la transition énergétique française ait débuté dans les années 2000, une énergie renouvelable plus ancienne a été développée de façon importante en France durant la première moitié du XXème siècle : l'hydroélectricité. La force de l'eau a longtemps été l'une des principales formes de production d'énergie dans le monde. En 1960, près de 56% de l'électricité française était d'origine hydraulique (source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/hydroelectricite>). L'hydroélectricité est historiquement la première énergie renouvelable en France, de même que dans les puissances installées et dans la production qui en découle.

Tableau n°1 : Puissance installée et production d'électricité de la filière hydroélectrique par type d'installation en 2013

| Type d'installation | Puissance installée (GW) | Production (TWh) |
|---|--------------------------|------------------|
| Fil de l'eau | 7,7 | 30 |
| Eclusées | 3,9 | 10 |
| Lac | 9,6 | 15 |
| Stations de transfert d'énergie par pompage | 4,6 | 1,2 |

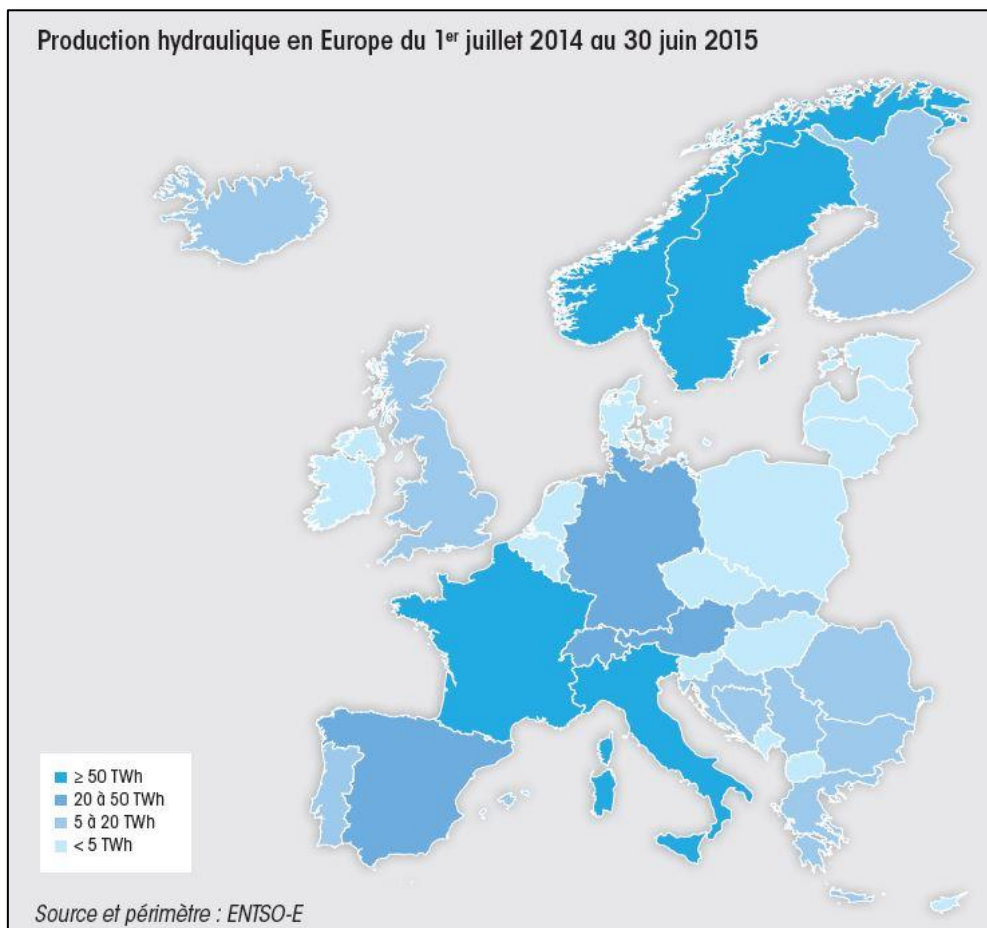
Source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/hydroelectricite>

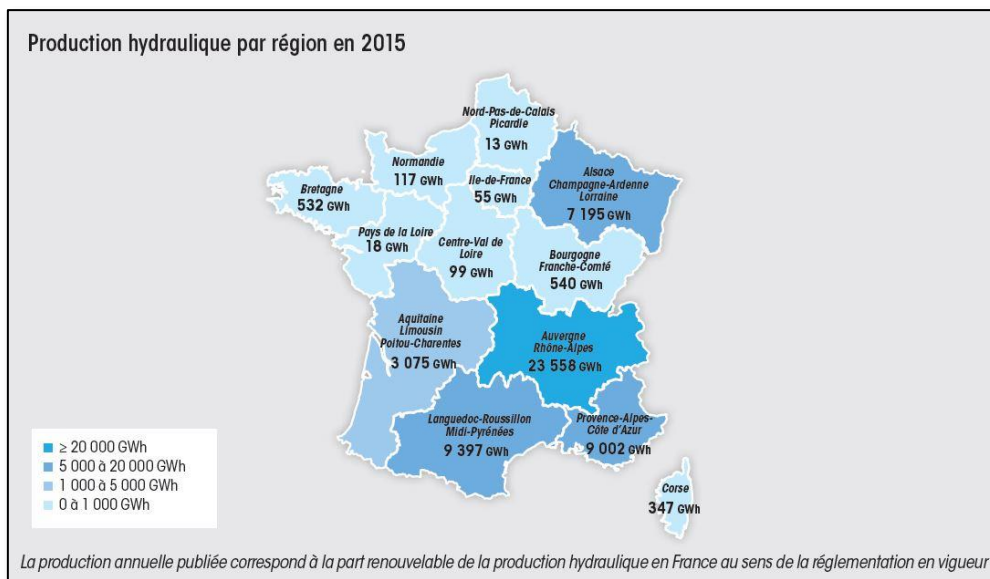
En 2013, la production électrique de la filière hydroélectrique représentait environ 12% de la production totale, en France. La puissance installée est stable depuis les années 1990, et n'a que très peu augmenté.

Au niveau européen, la France et la Norvège font figure de leader en puissance installée (28% de la puissance totale à eux deux, source : RTE, Panorama de l'électricité renouvelable en 2015). L'hydroélectricité est la première source d'électricité renouvelable au sein de l'U.E (202 GW installés en 2015 et une production de 563 TWh entre juin 2014 et juillet 2015, soit 17% de la production électrique totale européenne sur la même période (source : RTE, Panorama de l'électricité renouvelable en 2015).

On retrouve, que ce soit à l'échelle européenne ou française, des régions et des pays « moteurs » dans la production d'électricité d'origine hydraulique.

Cartes n° 3 et 4 : Production hydraulique en Europe et en France en 2015





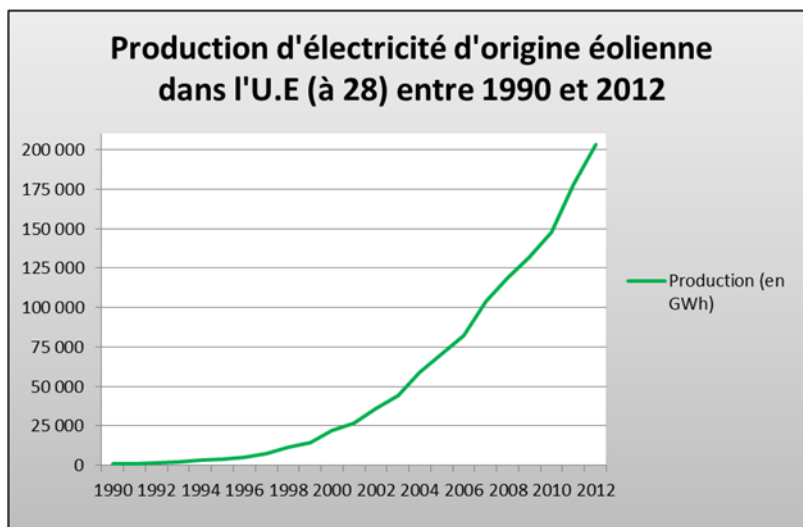
Source : ENTSO-E et RTE (Panorama de l'électricité renouvelable, 2015)

La production d'électricité d'origine hydroélectrique des pays européens apporte un éclairage complémentaire au dynamisme de certains pays quant à leur consommation d'énergie d'origine renouvelable. En effet, la Norvège et la Suède ont des productions d'électricité d'origine hydroélectrique relativement élevées en comparaison d'autres pays européens, ce qui leur assure une électricité d'origine renouvelable. L'engagement des pays européens dans le processus de transition énergétique et de réduction des gaz à effet de serre n'est pas seulement lié aux directives européennes, élaborées à partir des années 2000, mais aussi grâce à un potentiel hydroélectrique important valorisé depuis de nombreuses années, et assurant une électricité renouvelable importante pour certains pays. Il existe une dimension géographique importante dans le développement des renouvelables. En effet, ces énergies sont liées à des ressources naturelles présentes ou non au sein des territoires, ce qui renforce la territorialisation de certaines énergies renouvelables par rapport à la présence ou non des potentiels en vent, eau ou soleil par exemple.

✓ Le cas de l'énergie éolienne

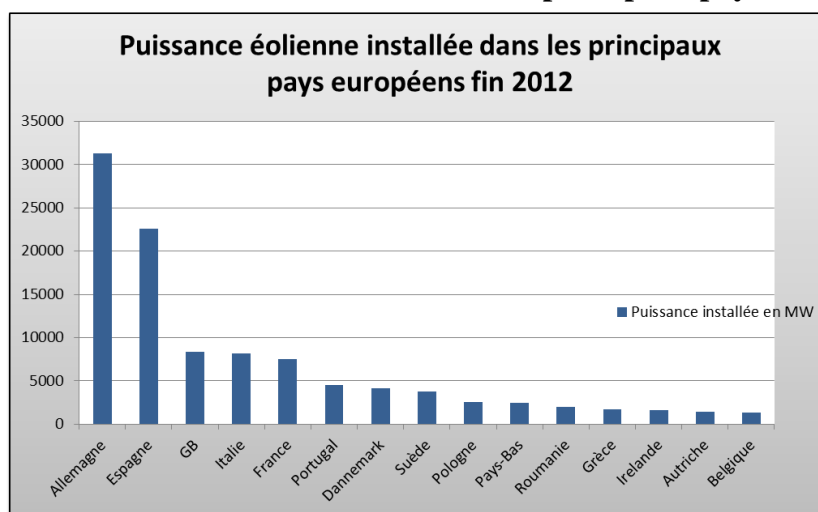
Parmi l'ensemble des énergies renouvelables, nous allons nous intéresser plus spécifiquement à l'énergie éolienne au sein de l'UE. L'éolien a connu un boom durant la fin des années 1990, avec notamment la mise en application de certains objectifs venant du protocole de Kyoto. Néanmoins, l'Union Européenne est en retard sur l'objectif fixé pour 2020 d'installer 213 563 MW d'éolien dont 44 224 en offshore. En 2012, l'U.E avait une puissance installée de 107 602 MW, soit 50,4% du total à atteindre d'ici 2020. Le retard pris par l'U.E est contrasté au sein des différents pays qui la compose : l'Espagne, le Portugal ou la France sont en retard sur leurs objectifs nationaux de puissance éolienne installée tandis que l'Allemagne, l'Italie ou la Suède sont plus dynamiques.

Graphique n°2 : Production d'électricité d'origine éolienne dans l'U.E entre 1990 et 2012



Source : Eurostat

Graphique n°3 : Puissance éolienne installée dans les principaux pays européens fin 2012



Source : Eurobserv'Er 2013

L'Allemagne et l'Espagne sont les leaders européens en termes de MW installé issu de la filière éolienne. La France est en retard par rapport à ces deux pays. L'Allemagne a axé son développement énergétique en partie sur les EnR, et a constitué un plan de sortie du nucléaire d'ici à 2022. La mise de l'éolien a donc été importante, ce qui explique son statut de leader européen en matière d'éolien terrestre installé.

Le développement des énergies renouvelables est l'une des voies choisies par l'Union Européenne et par la France pour réussir leur transition énergétique. Malgré les politiques mises en place (paquet énergie-climat et Grenelle 1 et 2 en France), qui sont plutôt ambitieuses en termes d'objectifs à réaliser d'ici 2020 (les 3 fois 20), la transition énergétique reste difficile à mettre en œuvre.

1.1.1.3 La transition énergétique : vers des mutations multiples

La transition énergétique apparaît comme l'un des moyens mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette transition consiste à changer de modèle énergétique, en s'appuyant sur trois grands piliers : la sobriété, qui consiste à une diminution de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique, et dernier point qui nous intéresse plus particulièrement, accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique afin de se passer des énergies carbonées et du nucléaire.

- ✓ Un contexte énergétique et technologique « défavorable » à la transition énergétique

L'Union Européenne, comme indiqué dans les parties précédentes, s'est saisie de la transition énergétique pour adopter un cadre réglementaire en faveur de sa réalisation, avec les différents « paquets énergie climat ». Le troisième paquet énergie climat correspondait aux « trois fois 20 » à atteindre pour 2020. Le prochain paquet, nommé « énergie propre pour tous les européens », élaboré à partir de 2016, entend renforcer les objectifs précédents. Les négociations sont en cours au sein des instances européennes, et doivent aboutir à un paquet final d'ici fin 2018, découpé en trois parties relatives aux piliers de la transition énergétique. Concernant les énergies renouvelables, aucune déclinaison nationale sera proposée, l'objectif de développement étant fixé entre 27 et 33% de renouvelables pour 2030 dans la consommation d'électricité. En France, l'objectif de développement des renouvelables est fixé à 32% dans la consommation électrique totale d'ici 2030.

Pour la France, les investissements financiers nécessaires pour tenir l'ensemble des objectifs⁸ liés à la transition énergétique sont estimés par l'OCDE entre 60 et 70 milliards d'euros par an. L'inaction est chiffrée quant à elle entre 100 et 150 milliards d'euros en 2050, ou à 70 milliards d'euros par an d'importation d'énergie fossile (chiffre basé sur les valeurs financières de 2012). Le coût de la mise en place de la transition énergétique est donc à relativiser, et cette dernière, en plus de limiter les émissions de gaz à effet de serre, serait la moins coûteuse à mettre en place par rapport à une conservation du système énergétique basé sur les fossiles.

Cette transition, bien qu'elle soit de plus en plus prégnante dans les politiques énergétiques européennes et françaises, n'est pas aisée à mettre en place dans la mesure où les énergies carbonées sont encore présentes en quantité, ont un coût relativement avantageux, les renouvelables sont coûteuses et sont intermittentes, notamment l'éolien et le solaire. Cette transition doit donc impliquer un « véritable changement de paradigme dans les fondements de

⁸ Les objectifs liés à cette transition énergétique sont, en France, de diviser « par quatre des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 (réduction de 40 % en 2030), réduire de la consommation finale d'énergie de 50 % en 2050 par rapport à 2012 (réduction de 20 % en 2030), diversifier la production d'électricité pour passer la part du nucléaire à 50 % en 2025 et passer de 14 % à 32 % d'EnR dans la consommation finale d'énergie en 2030 » (Laboratoire de l'économie sociale et solidaire, Pour une transition énergétique citoyenne, septembre 2015, page 8).

nos sociétés⁹ ». Bien que la transition énergétique soit essentielle à mettre en place au vu des évolutions climatiques récentes, les auteurs notent toutefois que l'un des défis pour y arriver est d'adapter « en cette première moitié du XXIème siècle des technologies qui ne feraient leur place naturellement que durant sa deuxième moitié au mieux, soit trop tardivement pour contenir le changement climatique¹⁰ ». En effet, les technologies pointées par les auteurs sont relatives aux énergies renouvelables, notamment le solaire et l'éolien. Elles sont soumises aux aléas climatiques, ce qui ne leur permettent pas de produire en continu. Dans la mesure où les systèmes de stockage de l'électricité ne sont pas encore au point, il est essentiel de coupler ces énergies à des systèmes pouvant produire de l'électricité en fonction de la demande. C'est pourquoi les auteurs évoquent le besoin d'adapter ces énergies renouvelables pour qu'elles puissent prendre le relais des systèmes carbonés et du nucléaire pour la France. De plus, la temporalité pour mettre en place cette transition est questionnable : pour contribuer à l'objectif de la limitation de la hausse des températures à deux degrés, il faut que cette transition soit mise en place très rapidement, on peut donc questionner le sens du terme transition qui doit, si l'on se réfère aux objectifs internationaux, rompre avec les systèmes de production énergétiques actuels. Il apparaît que cet objectif des deux degrés ne sera probablement pas atteint, en raison de plusieurs facteurs.

Malgré les politiques volontaristes menées à l'échelle internationale (comme l'accord de Paris), européenne (paquet énergie climat par exemple) ou en France (loi sur la transition énergétique de 2015), les réserves actuelles d'hydrocarbures sont encore importantes ce qui n'incite pas à réaliser un changement drastique de modèle, et il existe encore des doutes sur le réchauffement climatique et l'implication des hommes dans ce changement. En 2012, à la conférence de Rio (Rio +20), les prises de conscience et volonté d'agir n'ont pas abouti sur des actions concrètes en matière de protection de l'environnement. En effet, le PNUE a établi que seulement 4 objectifs sur les 90 qui avaient été reconnus au niveau international pour la protection de l'environnement ont été tenus. La déclaration finale de la conférence n'a pas été au niveau des espérances et de la situation critique que subit la planète. Certains auteurs ont notamment noté un « retour à une logique de realpolitik. Non seulement le multilatéralisme semble en panne, mais une vision intégrée du développement durable marque le pas face au retour à un développement dur, dans un marché mondial dérégulé. [...] Rien ne prédispose à la structuration, pourtant urgente, des institutions et des paradigmes qui permettront de mettre en place les politiques de l'anthropocène » (D. Chartier et J. Foyer, 2012¹¹). La COP 21, organisée en France en 2015, a débouché sur l'accord de Paris, jugé historique par un bon nombre d'observateurs dans la mesure où l'ensemble des pays du monde sont impliqués. Néanmoins, les engagements pris lors de la COP 21 ne permettront pas de limiter le réchauffement à 2°C d'ici 2100. Les limites mises en avant sont qu'il semble encore difficile pour les pays

⁹ J.M. Chevalier, M. Cruciani, P. Geoffron, Transition énergétique. Les vrais choix, page 49, Ed. Odile Jacob, Paris, 2013

¹⁰ Chevalier, Cruciani, Geoffron, 2013, page 50

¹¹ Chartier Denis et Foyer Jean, « Rio+20 : la victoire du scénario de l'effondrement ? », *Ecologie & politique*, 2012/2 N° 45, p. 117-130. DOI : 10.3917/ecopo.045.0117

industrialisés de se passer des énergies fossiles, et que la demande énergétique des pays en développement tend à augmenter de manière significative. De plus, on peut s'interroger sur la mise en application de ces accords de Paris avec la volonté de des Etats-Unis de renégocier ces accords.

Plus localement, en France, les débats qu'ont suscité la mise en place de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte en France est un exemple concret des réticences à mener une politique volontariste en matière de protection de l'environnement.

Malgré les réticences et certains blocages, cette transition énergétique est en cours de réalisation, et elle a trouvé écho chez plusieurs acteurs, que ce soit la société civile, le secteur de l'économie et de la finance, ou encore au sein des collectivités territoriales.

✓ Une multiplicité d'acteurs œuvrant dans la transition énergétique

La société civile, via les associations et les ONG notamment, mènent des actions de sensibilisations, d'informations ou des expérimentations sur les réductions de consommation d'énergie ou sur les renouvelables par exemple. Ces actions ont parfois débuté avant une prise de conscience et une institutionnalisation de la transition énergétique au niveau des Etats. D'une certaine manière, l'économie sociale et solidaire a contribué à une prise en charge de cette transition par les Etats.

La transition énergétique a également été saisie par les acteurs du secteur économique, notamment au vu des potentialités offertes en termes de marchés par sa mise en place (énergies renouvelables, efficacité énergétique, sobriété). Au niveau des technologies, les avancées sont nombreuses, signe des investissements consentis pour faire avancer la transition énergétique. Les retombées économiques liées à ces investissements en sont le moteur principal. Par exemple, si l'on prend la filière éolienne, les évolutions technologiques permettent aux aérogénérateurs récents d'être plus performants en termes de production. Une meilleure production permet ainsi des retombées supplémentaires. Ces évolutions contribuent également à l'apparition d'éoliennes moins bruyantes, afin de faciliter leurs implantations vis-à-vis des habitants proches. La transition énergétique entraîne par ailleurs une mutation des secteurs d'activités présents dans le domaine énergétique, et doit faire face à des freins, notamment les lobbys.

Les collectivités territoriales représentent un acteur essentiel dans l'application au niveau local de la transition énergétique. En effet, elles se sont saisies de la thématique, parfois de manière ambitieuse. Cela se retrouve par exemple dans les Plans Climat Energie Territoire (PCET), ou dans l'engagement dans un projet d'énergie renouvelable. Certains territoires font partie du réseau « TEPOS », les « territoires à énergies positives ». Le dynamisme de certaines communes ou communauté de communes dans l'application des différents piliers de la transition énergétique leurs permettent de produire leur énergie à partir des renouvelables afin

de couvrir l'intégralité de leurs besoins, voire d'être excédentaires. Cela implique également une baisse des besoins en énergie.

L'opposition à certains volets de la transition énergétique se retrouve dans différents secteurs, que ce soit au niveau économique, où des secteurs tendent à freiner le rythme de la transition (notamment les lobbys affiliés aux énergies fossiles par exemple), au niveau politique, que ce soit au à l'échelle des Etats (on pense notamment au retrait des Etats-Unis de l'accord de Paris) ou à l'échelle des régions et communes. L'opposition se retrouve également au niveau des citoyens, sur une filière ou sur un projet spécifique.

✓ Des mutations sociétales importantes

La transition énergétique implique des mutations dans la société actuelle. Le changement des comportements en termes de consommation d'énergie, pour aller vers une diminution de la consommation, est l'une de ces mutations. Les différentes politiques et actions menées dans l'efficacité énergétique et la consommation tendent à changer certains comportements et nos rapports à l'énergie. Entre 2000 et 2015, la consommation de produits pétroliers a diminué de 16,8%, de 6% pour le gaz et de 29,8% pour le charbon¹². Sur la même période, la consommation d'électricité a augmenté de 10,9%, et la consommation d'énergie issue des renouvelables a augmenté de 54,2%.

La montée en puissance des énergies vertes contribue à diversifier notre production et consommation d'énergie. Elle induit également des mutations sociétales, notamment au niveau local, avec l'implantation des technologies. En effet, certains renouvelables connaissent des oppositions à leurs installations, comme la méthanisation ou l'éolien. Ce dernier voit apparaître depuis quelques années des oppositions souvent organisées en association, que ce soit au niveau local avec les associations d'habitants, ou au niveau régional et national, comme par exemple la Fédération Environnement Durable (FED), qui regroupe les mouvements locaux d'opposition et les conseille sur les démarches à suivre pour s'opposer à un projet. L'opposition à l'éolien est réalisée à la fois sur des projets locaux, sur la filière et sur les orientations étatiques en matière de développement et d'objectifs fixés. Localement, on a pu vérifier sur le terrain d'étude des évolutions dans les relations qu'entretiennent les habitants sur leur territoire, relations qui pour certains se sont détériorées, que ce soit entre personnes favorables et défavorables, avec certains agriculteurs ayant acceptés des aérogénérateurs sur leurs parcelles, ou avec les élus communaux et intercommunaux.

L'une des composantes de la transition énergétique, le développement éolien, entraîne des modifications sociales, notamment localement. Pourtant, à l'échelle de la France, les citoyens tendent à être favorable en grande majorité à la réalisation de la transition énergétique. Le débat public sur la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, qui s'est déroulée entre mars

¹² Source : Service de l'Observation et des Statistiques, bilan de l'énergie 2014

et juin 2018, permet d'éclairer les volontés des français en matière de transition et apporte quelques réponses sur les réticences locales à l'éolien. Près de 400 personnes se sont exprimées, et notamment sur la politique que doit mener la France en matière de développement des renouvelables. Les personnes ont jugé que la France devait accélérer le développement de l'éolien en mer (71% des répondants) et la géothermie (64%), seulement 33% souhaitent que le pays accélère son développement éolien terrestre, 29% souhaitent qu'il soit stoppé¹³.

Figure n°1 : Synthèse des résultats du débat public sur la prochaine PPE – Les énergies renouvelables



Source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-transition-energetique-francais-g400-31733.php4#xtor=EPR-1>

L'éolien terrestre est, derrière l'hydroélectricité, l'énergie renouvelable la plus débattue par les citoyens ayant participé au débat public sur la PPE. On peut avancer deux explications à ce retrait de l'éolien terrestre vis-à-vis des autres renouvelables dans les avis des personnes interrogées. La première est liée aux dynamiques relativement stables de développement de la filière éolienne terrestre. Son développement est régulier, c'est la seconde énergie renouvelable, derrière l'hydroélectricité, en capacités installées et en production d'électricité. C'est une énergie renouvelable relativement bien développée, sur laquelle les efforts ont déjà été faits selon les citoyens. La seconde raison tient à l'opposition à l'éolien qui est relativement forte et

¹³ Source : <https://ppe.debatpublic.fr/> // <https://www.actu-environnement.com/>

aux modifications paysagères liées à son développement. Ces éléments peuvent ainsi entraîner un certain « recul » dans l'avis des participants au débat public du développement éolien, dans la mesure où la filière est déjà bien développée par rapport aux renouvelables (hors hydroélectricité).

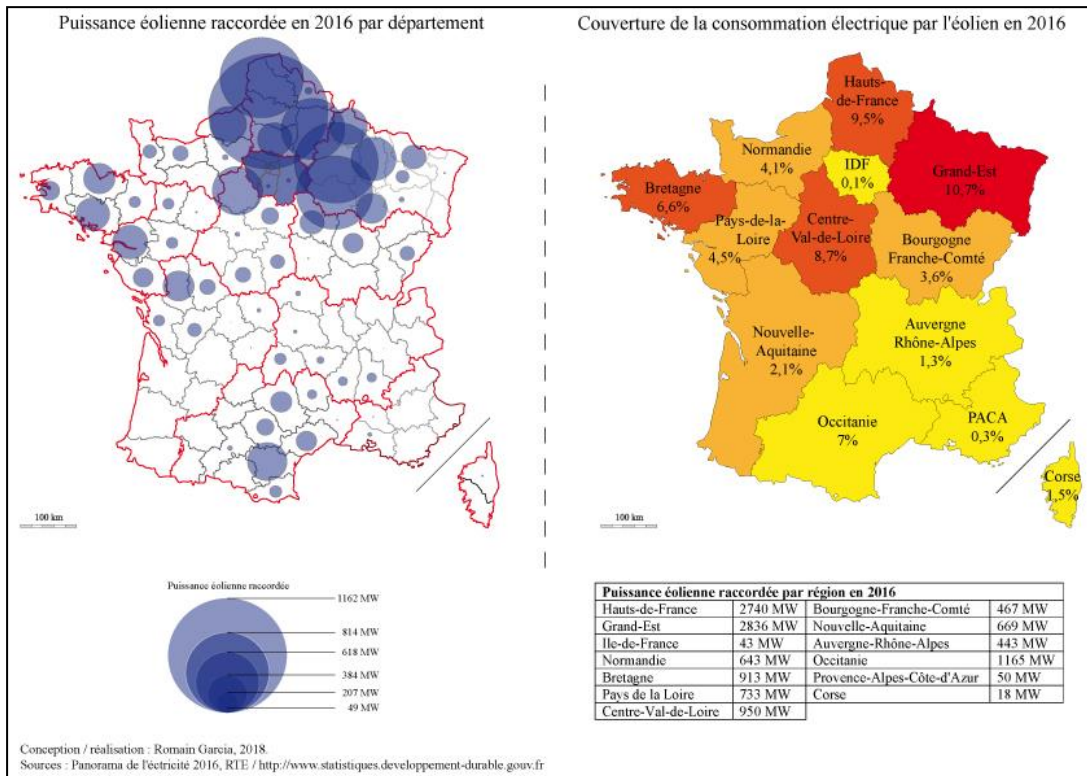
D'autres mutations sont liées à l'application de la transition énergétique. L'une d'entre elle est particulièrement voyante, et concerne la dimension territoriale, qui, avec la transition énergétique, voit arriver de nouvelles formes de productions d'électricité, mais aussi des retombées économiques ou des mutations paysagères.

✓ La dimension territoriale de la transition énergétique

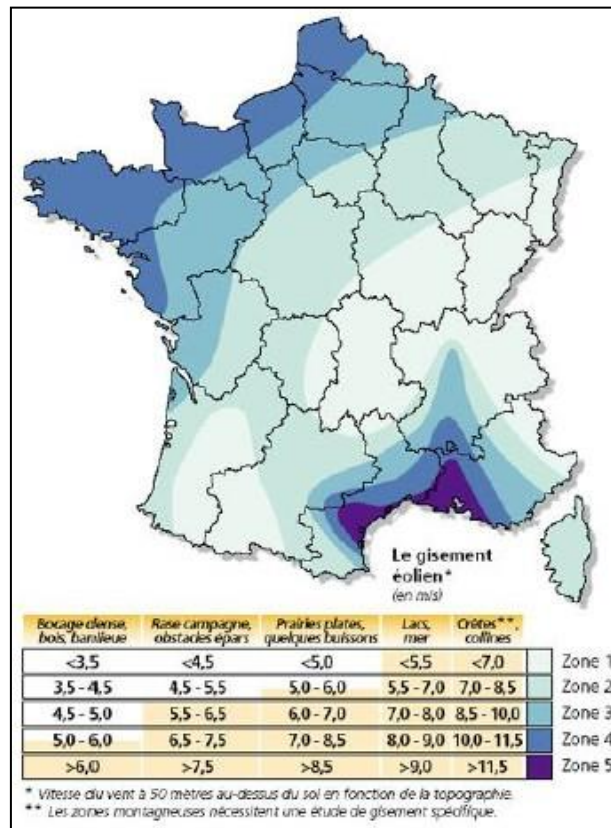
Localement, la transition énergétique permet des retombées économiques importantes, et plusieurs secteurs sont concernés : les énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments, les mobilités durables, le recyclage... autant de domaines qui peuvent chacun apporter des apports économiques aux territoires. Cela se concrétise sur plusieurs aspects : création d'emplois, développement de technologie spécifique, réduction des prix pour les matières renouvelables notamment grâce au recyclage, investissements locaux. Ces retombées sont directes, mais elles peuvent également être indirectes, comme cela peut être le cas pour le développement des énergies vertes, permettant un développement du territoire d'implantation grâce aux retombées, et une plus grande autonomie du territoire vis-à-vis de l'énergie. L'éolien est un exemple illustrant certains éléments présentés ci-dessus.

Le grand éolien terrestre se développe dans les espaces ruraux en raison de l'espace disponible. Cela conduit à une territorialisation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, et notamment l'énergie éolienne. Dans le cas de la France, on retrouve des régions où l'éolien est relativement bien développé, comme les Hauts-de-France (25% de la puissance totale installée) ou le Grand-Est (22,7%), avec néanmoins des différences dès lors que l'on se réfère à des échelles plus fines. Ainsi, au sein des Hauts-de-France, il existe des disparités entre départements : la Somme a une puissance éolienne raccordée de 1162 MW, tandis que le Nord a 67 MW d'installés. Trois grands espaces en France concentrent les puissances installées : un grand axe nord-est, la façade Atlantique nord, l'ouest de la région Occitanie, qui est par ailleurs le « berceau » de l'éolien en France.

Carte n° 5 et 6 : Puissance éolienne raccordée par département et couverture de la consommation électrique par l'éolien en 2016



Carte n°7 : Régimes des vents en France



Source : ADEME

On retrouve une certaine logique dans la localisation des aérogénérateurs en France au regard de la carte des différents régimes des vents. Par ailleurs, le vent est présent dans la plupart des espaces, l'évolution de la technologie éolienne permettant de capter le vent de plus en plus haut, de nouvelles zones sont développées.

On fait face à une certaine territorialisation de la production d'électricité par l'éolien. Le vent n'est pas le seul critère pour implanter des aérogénérateurs, le contexte physique local est également important, de même que le contexte socio-économique. Cela renforce la localisation des aérogénérateurs dans certains territoires. C'est l'une des conséquences géographiques de la transition énergétique, où l'on retrouve des espaces « spécialisés » dans l'éolien, notamment au sein de l'axe nord-est.

✓ Des retombées pour les territoires

Comme indiqué précédemment, la transition énergétique apporte des retombées économiques aux communes et intercommunalités qui sont engagées dans ce processus. Le développement éolien est un exemple relativement marquant de ces apports. La filière éolienne emploie près de 10 000 personnes en équivalent temps plein¹⁴, et représente également près de 8 000 emplois indirects¹⁵. Parmi les emplois directs, certains sont liés à la maintenance des éoliennes et sont localisés sur les communes rurales accueillant les aérogénérateurs. Lors de la construction d'un parc éolien, les entreprises locales sont mobilisées, que ce soit dans le génie civil ou électrique. Une éolienne de 2 MW rapporte, au niveau de la fiscalité, près de 20 000 euros par an aux collectivités territoriales : commune et intercommunalité, département, région¹⁶. La présence d'aérogénérateurs apporte des ressources financières supplémentaires aux espaces ruraux, ressources qui représentent un enjeu important pour ces territoires. Les personnes accueillant des éoliennes sur leurs parcelles reçoivent également une indemnisation, correspondant à un loyer. Ce sont la plupart du temps des agriculteurs qui perçoivent ce loyer, leur permettant une diversification de leurs revenus. Certaines entreprises de développement proposent des mesures d'accompagnement et des aides au financement de projets communaux ou intercommunaux comme l'enfouissement des lignes électriques par exemple. Enfin, des retombées indirectes sont également présentes, et sont liées aux différents aménagements effectués grâce aux recettes fiscales. Ce sont notamment des retombées en termes de confort et de cadre de vie pour les habitants (construction d'une médiathèque, projet touristique autour des éoliennes...).

Dans certains cas, les parcs éoliens proposent un volet participatif, les habitants pouvant acquérir des parts et peuvent ainsi avoir un retour sur investissement. C'est également le cas avec les projets citoyens, menés par des habitants.

¹⁴ ADEME, chiffre de 2017

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Source : AMORCE

L'aspect citoyen de la transition énergétique est également une voie pour son application concrète, qui tend à se démocratiser en France. Cette transition énergétique citoyenne trouve ses origines dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Les acteurs intervenant dans ce processus doivent être multiples, et pas seulement issus du secteur privé, et implique de façon importante les citoyens. Des mouvements citoyens se sont emparés de la transition énergétique dans certains territoires ruraux, et notamment dans le secteur de l'éolien. Ce type de développement reste encore limité, mais tend à se multiplier.

La transition énergétique implique de nombreuses mutations, et pas seulement sur le plan de l'énergie. Ces changements sont d'ordres sociétaux, économiques, territoriaux et environnementaux. Plusieurs secteurs se sont emparés de la transition énergétique, que ce soit au niveau politique (échelle nationale et locale), économiques (entreprises), ou de la société civile. Les principaux points de débat se situent notamment sur son rythme et sur les objectifs à réaliser pour parvenir à endiguer les émissions de GES. On a pu voir que des objectifs ambitieux semblent difficiles à tenir. L'une des voies pour réussir la transition énergétique est le développement des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien. Cette filière a connu un développement relativement récent, et fait face une opposition sociale importante.

1.1.2 L'énergie éolienne : un secteur énergétique important pour la réussite de la transition énergétique

Le développement de l'éolien en France est l'une des voies qui a été choisie au niveau de l'Etat pour contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le paquet Energie Climat et repris par le Grenelle de l'environnement. Ce développement est récent, et des mesures ont été mises en place pour le faciliter (tarifs d'achat, simplifications administratives par exemple).

1.1.2.1 Un développement éolien rapide en France depuis 2005

Le développement éolien en France a débuté avec le projet EOLE 2005, dont l'objectif était de « préparer » le pays à exploiter sa ressource éolienne et à développer un réseau industriel en matière d'éolien grâce à l'installation de 250 à 500 MW pour 2005. Des appels à propositions ont été lancés entre 1996 et 1999 pour remplir ces objectifs, et 55 projets ont été choisis, pour une puissance de 361 MW. Les appels à propositions étaient lancés à l'initiative d'EDF. Les projets étaient choisis selon le prix d'achat du kWh par EDF, l'impact économique du projet et sa fiabilité financière, l'innovation dans les solutions techniques retenues, le respect de l'environnement et de l'avis des collectivités territoriales. Un prédiagnostic environnemental et règlementaire devait être fourni par les porteurs de projet afin de permettre aux services

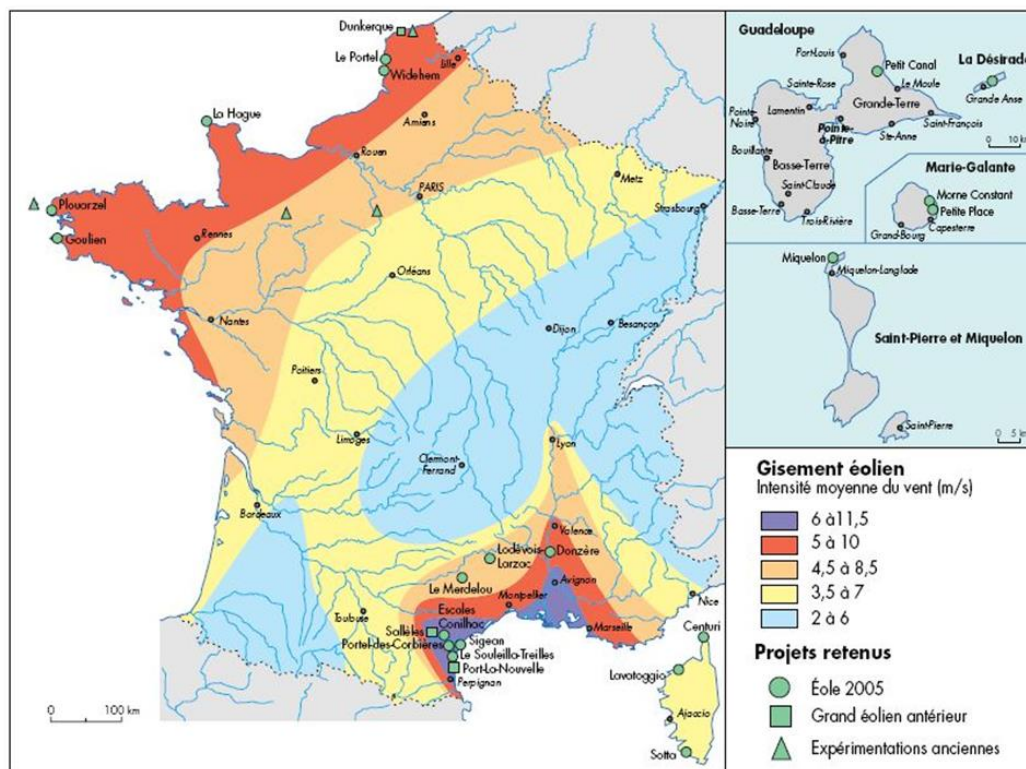
instructeurs de vérifier les impacts potentiels du parc éolien sur l'environnement, ainsi qu'une étude d'impact si le dossier est accepté. Les critères de refus de l'implantation d'un parc reposaient sur les impacts environnementaux (faune et flore), le paysage et la visibilité et sur les atteintes aux habitants. Le critère paysager était, à l'époque, celui qui était déjà le plus sensible et sur lequel une attention particulière était portée. Aucune réglementation spécifique à l'éolien était en vigueur à la fin des 1990 et au début des années 2000.

Le développement de ces 55 projets a été stoppé en décembre 2000 avec la mise en place de la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité. Sur les 55 projets de parcs éoliens retenus, seuls 13 ont été construits pour un total de 53 MW. Ce programme s'est donc soldé par un relatif échec.

Cette loi a néanmoins permis d'établir un nouveau cadre de développement des EnR et de l'éolien, en instaurant l'obligation d'achat de l'électricité produite, cette obligation concernant EDF et les distributeurs d'énergie.

Les préoccupations environnementales étaient déjà présentes dans ce programme, notamment les impacts des aérogénérateurs sur le milieu et les hommes. Une circulaire (n°68 du 22 février 1999) à destination des préfets de région et de département a été rédigée afin d'apporter des réponses aux différents acteurs du territoire (élus, associations, habitants).

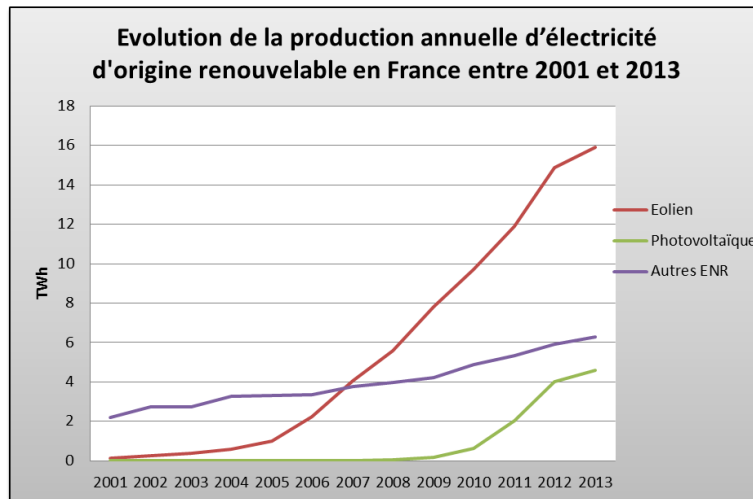
Carte n°8 : Le potentiel éolien en France en 1998



Source : Roger Brunet, *Le retour des éoliennes*, Mappemonde 51, 1998.

L'énergie éolienne s'est développée de manière importante depuis 2005 en France, dans un contexte relativement favorable aux énergies renouvelables, avec les Grenelles de l'environnement, la loi sur la transition énergétique, ainsi que l'accueil de la COP21 en France, un événement de taille qui a permis d'ancrer un peu plus l'implantation et l'utilisation des renouvelables dans le pays. L'énergie éolienne est aujourd'hui l'une des EnR les plus matures en termes d'implantation et de production d'électricité avec l'hydroélectricité.

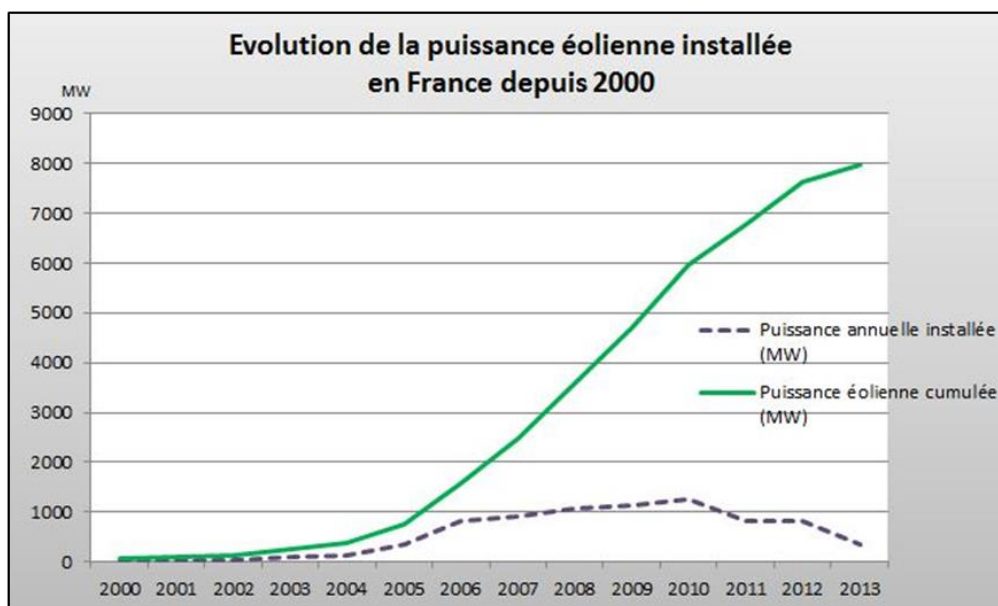
Graphique n°4 : Evolution de la production annuelle d'électricité d'origine renouvelable



Sources : Source : CGDD, SOeS - RTE - Eurostat

L'énergie éolienne se détache parmi les EnR, avec un développement fort durant les premières années (2005 – 2011) puis un dynamisme moins prononcé depuis 2011, évolution qui sera expliquée par la suite. Le photovoltaïque s'est développé plus tardivement. Parallèlement au développement des énergies renouvelables, la France a vu ses émissions de GES diminuer de -12,7% dans le secteur de l'énergie entre 2003 et 2012, surtout à partir de 2005, date à laquelle est entrée en vigueur la loi de programme fixant comme objectif une réduction de 2% par an de l'intensité énergétique finale d'ici à 2015. L'énergie éolienne tend à se démocratiser au vu de l'évolution de sa puissance installée depuis 2000, et notamment depuis 2005 où sa croissance est devenue exponentielle. Cependant, depuis 2010, la puissance installée par année devient plus faible que les années précédentes, signe d'un essoufflement de la filière.

Graphique n°5 : Evolution de la puissance éolienne installée depuis 2000



Sources : Syndicat des énergies renouvelables – juin 2012. France Energie Eolienne, SOeS d'après ERDF, RTE, SEI et les principales ELD - 2013.

D'après France Energie Eolienne (FEE)¹⁷, « ce ralentissement s'explique notamment par les évolutions et incertitudes ayant pesé sur le secteur. Ces incertitudes sont réglementaires mais aussi économiques. Elles sont également liées aux nombreux recours déposés par les opposants ». La mise en place de différentes lois de cadrage de l'éolien (les ZDE¹⁸, la loi dite des « cinq mats » ...) ont freiné le développement éolien, notamment dans une volonté de mieux le gérer et d'éviter le mitage des éoliennes sur le territoire.

Néanmoins, le cadre réglementaire régissant l'éolien reste favorable pour le développement de la filière, et des évolutions de la réglementation ont été réalisées pour tenir les objectifs fixés en termes de puissance installée pour 2020.

1.1.2.2 Un cadre réglementaire favorable pour le développement éolien

Le développement de l'énergie éolienne a connu au niveau réglementaire des évolutions qui lui ont permis de devenir la seconde énergie renouvelable en termes de production et de puissance installée, derrière l'hydroélectricité. Ces évolutions concernent les tarifs d'achat de l'électricité produit à partir des aérogénérateurs, ou de la réglementation vis-à-vis du développement de projet (nombre d'éoliennes, distance aux habitations).

¹⁷ France Energie Eolienne est le représentant au niveau national des professionnels de l'éolien. Son rôle est d'être une interface entre ces derniers (en s'appuyant sur leur expérience du terrain) et les élus, la presse et la société civile.

¹⁸ Les Zones de Développement Eolien avaient pour objectifs des créer des espaces prioritaires pour l'implantation d'éoliennes, grâce au régime de l'obligation d'achat de l'électricité produite par les machines. Ces schémas étaient créés à la demande des collectivités territoriales, et institués par le préfet.

- ✓ Le tarif d'achat de l'électricité issu des éoliennes

L'électricité produite par les parcs éoliens est acheminée des installations aux postes sources, permettant ainsi de se raccorder au réseau. Une fois les installations raccordées, EDF ou les entreprises locales de distribution (ELD) doivent acheter l'électricité injectée sur le réseau aux sociétés d'exploitation des parcs éoliens qui en font la demande. Des obligations d'achat de l'électricité à prix fixe ont été fixées par l'Etat pour permettre le développement de certaines filières énergétiques, dont l'éolien. Cette réglementation est inscrite dans le code de l'énergie (article L314).

Les conditions d'achat sont déterminées par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. L'arrêté du 17 novembre 2008 fixe une durée de contrat d'obligations d'achat de 15 ans, avec des tarifs de 8,2 c€ par kWh pendant 10 ans, puis entre 2,8 et 8,2 c€ par kWh sur les 5 années suivantes selon la rentabilité des sites de production. A titre de comparaison, le tarif d'achat pour l'éolien est de 8,2 c€ du kWh ou 82 € du MWh (sur les 10 premières années du fonctionnement du parc éolien), contre 30 à 40 € du MWh pour le nucléaire (estimation haute du coût, EDF ne donnant pas les chiffres exacts du coût du nucléaire). L'éolien est plus cher que les énergies fossiles, comme le nucléaire ou le charbon (50 à 100 euros du MWh), bien qu'à ses débuts, le nucléaire était lui aussi très cher et avait bénéficié des prix d'achat soutenus par l'Etat. En revanche, l'installation de nouvelles centrales nucléaires, comme le nouvel EPR en cours de construction par EDF au Royaume Uni, entraîne des coûts de revente de l'électricité produite plus cher. On estime à 12 centimes d'euros le coup du kWh pour le nouvel EPR au Royaume Uni. Les énergies renouvelables sont donc une énergie d'avenir, que ce soit en termes d'utilisation (elles sont renouvelables au contraire des énergies fossiles), mais aussi pour leur coût dans le futur.

Depuis la loi du 3 janvier 2003 (loi n° 2003-8) instaurant la CSPE (contribution au service public de l'électricité), les charges de service public de l'électricité supportées par les fournisseurs (notamment EDF, les ELD...) sont compensées. La CSPE permet aussi de financer le versement de la prime aux opérateurs, ainsi que le budget du médiateur national de l'énergie. Plusieurs charges sont couvertes par la CSPE, mais celle qui nous intéresse ici sont les surcoûts résultants des politiques de soutien aux EnR. Cette CSPE est reportée sur la facture du consommateur d'électricité et est proportionnelle au kWh consommé. Ce sont donc les consommateurs d'électricité finaux qui prennent en charge les surcoûts des énergies renouvelables.

Ces tarifs d'achat et leurs répercussions sur la facture d'électricité représentent un motif d'opposition à la filière éolienne. En effet, que ce soit dans les cas étudiés lors de la recherche ou plus globalement sur l'éolien en France, les mouvements d'opposition indiquent que ces

tarifs d'achat sont trop élevés selon eux. Ils indiquent également une certaine forme d'injustice pour le consommateur qui doit « payer » l'éolien avec la CSPE. On peut nuancer ces deux opinions, dans la mesure où les tarifs d'achat mis en place pour la filière éolienne sont à juste titre élevés mais dans une optique de soutien et d'aide au développement de la filière éolienne afin de remplir les objectifs du paquet énergie climat. Les politiques tarifaires pour l'éolien sont incitatives afin de permettre un lancement de la filière. Le nucléaire, lors de son lancement a bénéficié de ce même type de démarche afin de favoriser son développement.

Les obligations d'achat font néanmoins débat, que ce soit à l'échelle européenne ou à l'échelle française. L'U.E souhaite en effet que les énergies renouvelables entrent sur le marché, en supprimant les tarifs d'achat, et en développant un marché de l'électricité. Le but de cette réforme européenne est, pour Joaquín Almunia (vice-président de la Commission chargé de la politique de concurrence), de développer les énergies renouvelables qui soient les moins chères possibles, notamment pour le contribuable. Les installations d'énergies renouvelables devront vendre leur électricité sur le marché (donc une mise en concurrence des sociétés d'exploitation d'énergie renouvelable), et des appels d'offres qui seront mis en place d'ici 2017. Pour l'éolien, les parcs concernés par cette réforme seront ceux ayant une puissance supérieure ou égale à 3MW ou trois aérogénérateurs (sachant qu'une éolienne a une puissance de 2 à 3 MW), et les appels d'offres concerneront les parcs de 6 MW ou 6 turbines et plus. En France, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a émis des préconisations sur les mécanismes d'achats actuels dans le pays, préconisations qui sont dans la même mouvance que le futur projet de loi européen évoqué auparavant. La CRE, via un rapport publié le 17 avril 2014, a mis en avant le surcoût de soutien des EnR (58% de ce surcoût pour le solaire, 21% pour l'éolien terrestre). La CRE a remarqué que certains parcs éoliens bénéficiaient d'une rentabilité excessive, le tarif d'achat n'était pas en rapport avec la quantité d'énergie produite, entraînant un surcoût pour le consommateur et une rentabilité trop marquée pour la société d'exploitation. La structure fait également « une série de recommandations pour que le niveau de soutien à l'éolien terrestre [soit] proportionné aux coûts de cette filière, et maîtriser ainsi le développement des charges de service public de l'électricité. Elle estime que les appels d'offres sont préférables au tarif d'achat unique, et fait des propositions pour rendre plus modulable le tarif d'achat¹⁹ ». Les préconisations de la CRE suivent celles de l'U.E : maîtrise du coût des EnR, mise en place d'appels d'offres.

✓ Les avancées réglementaires facilitant le développement éolien

Des schémas de développement ont été élaborés à l'échelle des régions, l'échelle administrative retenue pour le développement éolien, et prennent en compte les différentes contraintes (habitat, environnement, patrimoine) présentes sur le territoire afin d'encadrer le développement de la filière. Ainsi, des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) ont

¹⁹ <http://www.actu-environnement.com/ae/news/cre-enr-appel-offres-tarifs-achat-revision-dispositifs-soutien-21429.php4>

été mis en œuvre par différentes structures : les préfetures de région, les conseils régionaux ; certains services de l'Etat comme les DREAL sont associés, ainsi que les acteurs socio-économiques du territoire concernés via une concertation. Il fixe les orientations pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. Chaque SRCAE contient un volet éolien, le Schéma Régional Eolien (SRE), qui définit précisément les objectifs à atteindre au niveau régional suivant les contraintes environnementales, paysagères et techniques connues. Une cartographie des zones favorables au développement éolien est ainsi réalisée, et donne un cadre au développement de parcs éoliens. Seules les zones favorables du SRE²⁰ sont propices à l'installation d'éoliennes. Les projets sont refusés en règle générale lorsqu'ils sont hors de ce schéma. Des mesures ont été prises pour faciliter le développement éolien. La loi dite des « cinq mâts » a été abrogée en avril 2013 par promulgation de la loi Brottes. Cette loi devait éviter le mitage éolien en n'autorisant que des parcs d'au moins 5 éoliennes. Les zones de développement éolien (ZDE) ont également été supprimées. Instaurée par la loi du 13 juillet 2005, les ZDE, créés à l'initiative des collectivités territoriales, étaient des espaces prioritaires pour développer des parcs, grâce à l'obligation d'achat de l'électricité produite par les aérogénérateurs. L'obligation d'achat n'était possible qu'au sein de ces zones, en dehors il n'y en avait aucune. La délimitation de l'espace répondait à des critères de potentiel de raccordement électrique, d'insertion paysagère et de potentiel éolien. Depuis la suppression des ZDE, l'obligation d'achat de l'électricité produite par les aérogénérateurs est en vigueur pour tous les projets acceptés par les services instructeurs de l'Etat. Enfin, la mise en place d'un permis de construire unique au printemps 2014 a permis d'alléger les démarches administratives. Ce dossier regroupe le permis de construire ainsi que le dossier ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), permettant un gain de temps dans l'élaboration et l'instruction de ces dossiers.

✓ Le développement éolien : quel avenir réglementaire ?

Le développement éolien a bénéficié depuis 2014 d'un contexte politique favorable, que ce soit pour améliorer son développement, ou pour améliorer son image avec la tenue à Paris de la COP 21 en décembre 2015. Il existe également des actions menées par les citoyens en France²¹ qui contribuent à une meilleure prise en compte de nos impacts et de la nécessité de développer les EnR et notamment l'éolien.

²⁰ Le Schéma Régional Eolien (SRE) est élaboré par le conseil régional et la préfecture. Plusieurs représentants de services de l'Etat sont associés à la démarche, de même que des collectivités locales.

²¹ Film documentaire « Demain », éolien participatif...

Photos n°1 et 2 : Les espaces générations climat (COP 21, Paris, décembre 2015)



Clichés : Romain Garcia, 2015

Lors de la COP 21, des « espaces générations climat » ont été mis en place pour accueillir et sensibiliser le public à la nécessité de la protection de l'environnement. Des expositions et des conférences avaient notamment été mises en place. Un volet énergie, avec notamment une conférence sur les bénéfices environnementaux, économiques, sociaux de l'éolien était au programme.

La loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français (la transition énergétique) a été adoptée en août 2015 après plusieurs mois de débats au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Plusieurs objectifs, qui existaient déjà, ont été renforcés par cette loi. Les énergies vertes sont incluses dans cette volonté de nouveau modèle énergétique, avec des objectifs ambitieux fixés pour 2030 et 2050, et dans la poursuite des objectifs actuels (23% d'EnR, diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2020). Les objectifs généraux fixés dans ce nouveau projet de loi sont :

- une réduction de 40% des émissions de GES d'ici 2030 (contre 25% pour 2020)
- atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale d'ici 2030 (contre 23% pour 2020)
- division par deux de la consommation énergétique française d'ici 2050.

Ces objectifs sont liés les uns aux autres, et leur réalisation passera par différents éléments à mettre en place : valorisation des EnR, réduction des déchets, économie circulaire, rénovation des logements....

En ce qui concerne les énergies renouvelables, plusieurs objectifs non chiffrés ont été annoncés. « [La loi] permet de valoriser les ressources (notamment éolienne) et de développer les filières industrielles concernées en modernisant le soutien aux énergies renouvelables, en lançant de nouveaux appels d'offre et en mettant en place des financements innovants²² ». Ces premiers objectifs devraient notamment assurer le développement de la filière en mettant en place des mécanismes de financements innovants, notamment via des compléments de rémunérations pour les installations implantées sur le territoire, compléments apportés par Electricité de

²² <http://www.elysee.fr/conseils-des-ministres/article/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-18-juin-201/>

France, notamment pour les tarifs d'achat. Les appels d'offre devraient également permettre de développer la filière via des conditions de vente de la production énergétique favorable en s'adaptant aux coûts de l'énergie réels sur le marché. Les appels d'offres sont aussi une volonté européenne.

Le financement participatif est également mis en avant dans la loi, et vise à impliquer la population à un projet de développement énergétique, et de sensibiliser les habitants à la thématique de l'énergie. L'échelle retenue pour le financement participatif est celle de l'intercommunalité. Les énergies renouvelables sont des énergies de territoire, la production est consommée d'abord localement, comme l'éolien. On retrouve ici le concept du « produire localement et consommer localement », découlant du développement durable. Le financement participatif reste difficile à mettre en place, en raison des contraintes réglementaires, du poids économique que peut représenter un parc éolien, mais devient une question de plus en plus prégnante, les premiers projets citoyens commencent à sortir de terre. Les collectivités et les habitants favorables à l'éolien commencent à envisager de plus en plus ce type de projet d'après les échos et les retours d'expériences que l'on peut avoir en discutant avec différents chefs de projets éoliens. Les projets participatifs sont également un moyen de diminuer l'opposition, et de rendre plus facile l'acceptation d'une ferme éolienne. Les intercommunalités sont également associées au développement des EnR via des projets de labellisations. Les territoires intercommunaux sont ici considérés comme les territoires de référence, échelle bien adaptée pour développer les EnR. Cette échelle est également cohérente avec la volonté de l'Etat de structurer l'espace local en communauté de communes et dans la volonté de mutualisation des moyens. Les intercommunalités ne sont pas encore totalement ancrées dans les esprits, l'attachement à la commune reste encore très fort, ce qui se vérifie également lorsque des projets sont menés.

Des projets de lois, d'articles ou d'amendements ont également été débattus devant les différentes assemblées, et notamment le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine ». Ce projet conférait aux architectes des bâtiments de France une possibilité de veto sur les projets éoliens situés à moins de 10 km d'un monument historique inscrit ou non à l'UNESCO. Selon les acteurs du développement éolien, cela consistait à interdire tous projets éoliens situés dans cette zone, et de mettre un terme au développement éolien en France. Les zones potentielles pour l'accueil de nouvelles éoliennes sont effectivement très peu nombreuses en dehors de ce zonage. La proposition de loi a été abandonnée par les députés en mars 2016, puis par les sénateurs.

C'est dans ce contexte règlementaire, relativement favorable, que les entreprises développent des projets éoliens. Ces projets sont construits en plusieurs étapes et doivent obtenir plusieurs autorisations administratives. Une fois les éoliennes construites, le parc va

avoir des retombées, notamment économiques, pour le territoire, de la commune à la région administrative.

1.1.2.3 Le montage de projet éolien et ses répercussions économiques locales

Le développement d'un projet éolien répond à deux principaux cadres. Le premier est règlementaire, avec le respect des normes sanitaires, techniques, politiques, il est fixé par l'Etat. Le second cadre du développement est fixé par l'entreprise, et répond à des critères économiques (coût / rentabilité possible du projet). Les aspects règlementaires sont nombreux et dépendent pour certains des caractéristiques territoriales.

Le développement d'un projet éolien doit répondre à plusieurs normes et critères. Un exemple de déroulé de projet éolien va être présenté. Cette présentation restera générale, dans la mesure où chaque développement est différent, et, suivant le porteur de projet (entreprise, collectif d'habitants, collectivité territoriale), l'orientation du projet et son déroulé peuvent évoluer. Quatre types de projets éoliens existent (AMORCE, 2015) :

- les projets citoyens, portés par des habitants, des agriculteurs ou une collectivité territoriale. Ceux sont eux qui déterminent les choix, avec l'aide de bureaux d'études sur les aspects techniques ;
- les projets portés par une société d'économie mixte ;
- les projets participatifs, menés par une entreprise privée et dans lequel il possible d'acquérir une part financière ;
- les projets entièrement privés (projets « industriels »).

Actuellement, la plupart des parcs éoliens sont développés par des entreprises privées, on va donc se placer dans une configuration de type « entreprise » (projets industriels).

La première étape d'un projet consiste à trouver une zone potentielle et à mener les études de préfaisabilité, afin de vérifier la présence de contraintes techniques (faisceaux, zone de survol, etc.), patrimoniales (monuments historiques, zones de protection), environnementales (ZNIEFF, bois, etc.). Les zones doivent être éloignées d'au moins 500 mètres des habitations, et situées dans les espaces favorables définis par les Schémas Régionaux Eoliens afin de bénéficier des tarifs d'achat. La taille des zones peut varier selon le porteur de projet et sa politique de développement. Le projet est présenté ensuite aux élus, afin d'avoir leur autorisation de poursuivre le projet. Dans le cas d'une réponse positive, la maîtrise foncière peut alors débiter (elle peut débiter avant selon les zones et les porteurs de projet). Il s'agit de rencontrer les propriétaires exploitants sur la zone potentielle, de leurs présenter le projet et d'obtenir leur avis afin d'inclure leurs parcelles ou non dans la zone du projet. Les propriétaires-exploitants perçoivent un loyer s'ils acceptent de louer une partie de leur(s) parcelle(s) et si une éolienne est implantée dessus. Certaines sociétés de développement proposent également des

retombées financières pour les agriculteurs situés à proximité de l'implantation possible de l'aérogénérateur.

La seconde étape, une fois la première validée ou en cours de validation, consiste à mener les études techniques et environnementales. Elles sont menées par des bureaux d'études indépendants et constituent les dossiers qui seront instruits par les services de l'Etat. Puis les phases de concertation et de communication sont réalisées, avant d'obtenir les autorisations administratives.

La troisième étape consiste à l'instruction du dossier par les services de l'Etat si les études ne révèlent aucunes contraintes particulières. Dans le cas de l'obtention de réponses positives, le projet peut être construit une fois les financements obtenus.

La dernière étape consiste à l'exploitation du parc éolien, à son démantèlement et à la remise en état du site. Le démantèlement intervient au bout de 20 ans (durée de vie théorique d'un parc éolien), et, dans certains cas, le repowering est mis en place : si les autorités (collectivités territoriales, services de l'Etat, habitants) sont favorables à la poursuite de l'exploitation du site, les anciens aérogénérateurs sont remplacés par des nouveaux. En raison du caractère récent du développement de la filière en France, le repowering n'est pas encore en cours, contrairement à l'Allemagne où certains parcs ont subi cette étape.

On peut rajouter aux deux cadres de développement évoqués ci-dessus un troisième, l'éolien citoyen. En effet, il apparaît aujourd'hui indispensable que le développement éolien réponde aux attentes des habitants du territoire. Cela passe par la mise en place d'un processus de concertation et de gouvernance, éléments qui ne sont pas toujours mis en œuvre par les sociétés réalisant les projets, étant donné le caractère non obligatoire des réunions et informations publiques. Le seul élément obligatoire est la tenue d'une enquête publique. Les parcs éoliens sont soumis à une autorisation d'exploiter de type ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) dès lors que les aérogénérateurs ont une hauteur supérieure à 50 m, ainsi que les parcs faisant plus de 20 MW de puissance. Une procédure administrative est menée, qui prévoit la réalisation d'une enquête publique devant couvrir toutes les communes situées dans un rayon de 6 km autour de l'implantation des machines. Lors de l'enquête publique, la population peut consulter les dossiers relatifs au projet, et formuler des observations orales ou écrites. Les observations, favorables, neutres ou défavorables, sont consignées dans un registre par les commissaires enquêteurs (regroupés dans une commission d'enquête).

A la fin de l'enquête publique, la commission se réunit, repère les observations du public et réalise un classement selon les thématiques qui reviennent fréquemment. Ces observations sont notifiées au maître d'ouvrage qui établit un mémoire en réponse. Les commissaires enquêteurs établissent ensuite un rapport, avec leurs observations, celles du public qui sont souvent synthétisées, et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage. Les conclusions motivées des commissaires enquêteurs sont rédigées dans un dossier à part, et sont basées sur tous les

éléments du rapport d'enquête. Les conclusions peuvent aboutir à un avis favorable, avis favorable avec réserve(s) ou avis défavorable. L'avis motivé des commissaires enquêteurs est subjectif, bien que basé sur les éléments du dossier, tandis que le rapport est neutre. Les conclusions sont basées sur le projet et non sur le contexte éolien général (les volontés de développement des EnR au niveau européen, français ou régional ne sont pas prises en compte, seul le projet est considéré suivant sa conformité avec le milieu physique et humain local).

Tous les thèmes et observations du public sont traités sur le même pied d'égalité, que ce soit de la part d'un habitant de la commune ou d'une personne habitant à plusieurs centaines de km. Néanmoins, une importance plus grande est accordée aux avis motivés.

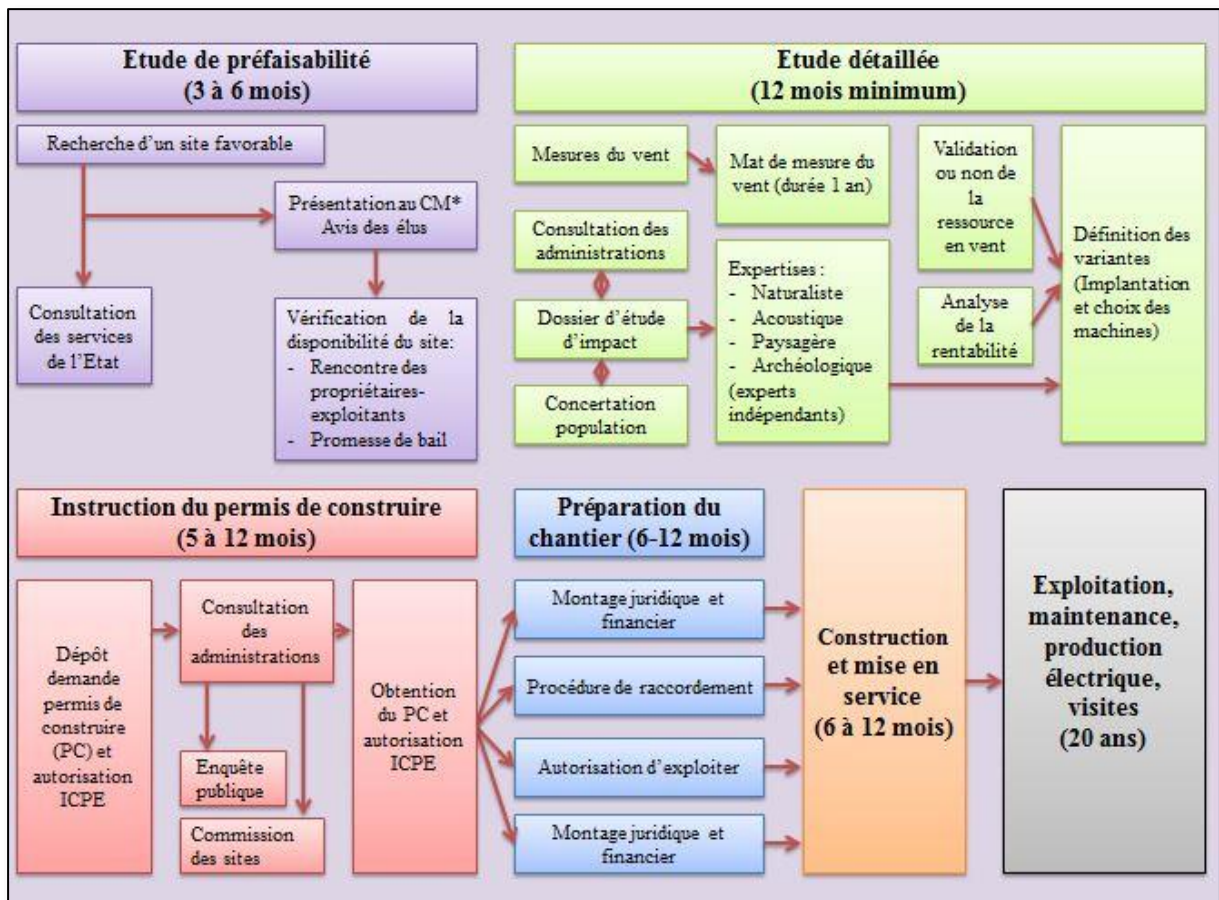
Le rapport d'enquête et les conclusions motivées sont remis à la préfecture. Le CoDERST²³ (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), commission départementale qui regroupe différents acteurs²⁴, émet un avis sur le projet éolien. Le préfet se base sur l'avis du CoDERST, sur celui des commissaires enquêteurs, ainsi que sur les délibérations des conseils municipaux des communes concernées par le projet et sur les avis des services de l'Etat ayant instruit le dossier, pour se prononcer et délivrer l'autorisation à exploiter.

Les enquêtes publiques sont néanmoins critiquées pour certains projets éoliens, notamment par les opposants. La principale critique mise en avant est la consultation tardive de la population, une fois que les études sont réalisées. Il est alors difficile de s'approprier un projet qui dans certains cas est mené sans prendre en compte l'avis de la population ou sans répondre à ses interrogations.

²³ « Il s'agit d'une commission consultative départementale qui délibère dans les cas où la loi le prévoit, sur convocation du Préfet pour lui donner des avis sur certains projets essentiellement d'actes réglementaires, juste avant la prise de décision finale par le préfet. Ces avis du CoDERST n'ont aucune valeur décisionnaire ». (Source : <http://www.cpepesc.org/Le-CoDERST-Conseil-de-l.html>, page consultée le 04/07/15).

²⁴ « Les 25 membres de cette assemblée : 7 représentent les services de l'Etat, 5 les collectivités territoriales, 3 les associations agréées : (protection environnement, consommateurs, pêche), 3 les professions concernées (agriculture, industrie,...), 3 experts (architecte, ingénieur hygiène et sécurité, ..), 4 personnes qualifiées (dont au moins un médecin. » (Source : <http://www.cpepesc.org/Le-CoDERST-Conseil-de-l.html>, page consultée le 04/07/15).

Figure n°2 : Phases de développement d'un projet éolien



Réalisation : Romain Garcia, 2015

Les retombées économiques directes et indirectes sont relativement importantes, notamment pour les espaces accueillant les aérogénérateurs. Des taxes sont perçues par les collectivités territoriales et les agriculteurs perçoivent un loyer pour l'implantation d'un aérogénérateur sur leur parcelle, des emplois sont créés. Plusieurs acteurs sont concernés par la filière éolienne, représentant toute une gamme d'entreprises et de structures publiques, et concentrant de nombreux emplois.

Tableau n°2 : Les différents acteurs concernés par un projet éolien

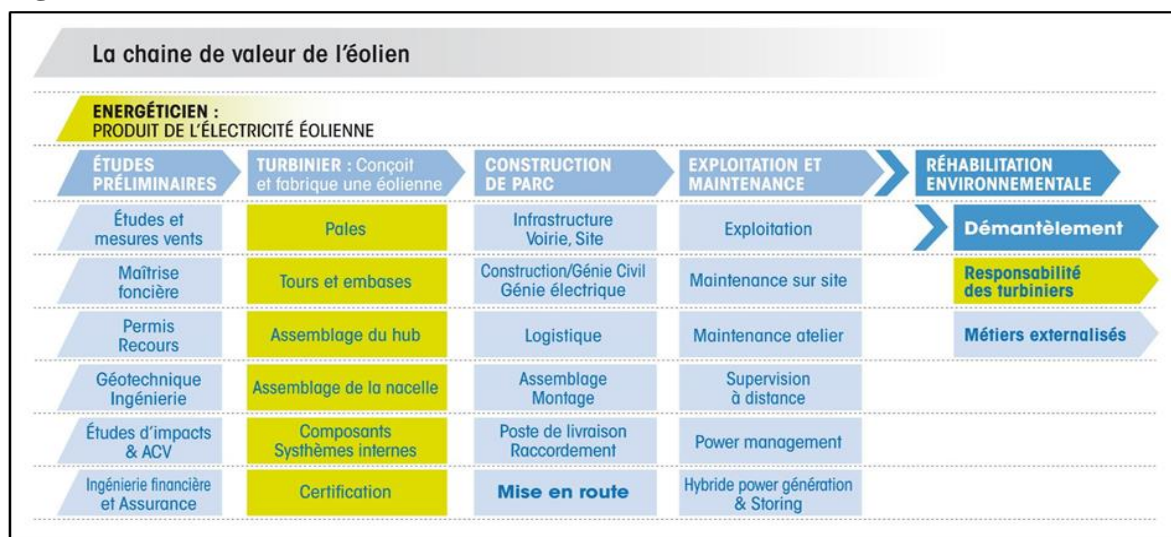
| | |
|---|---|
| Les développeurs de projets (sociétés généralement privées) | Recherche et configuration de sites éoliens, parfois exploitation des parcs éoliens. Ce sont les initiateurs et les concepteurs des projets éoliens. |
| Les structures publiques (services de l'Etat, collectivités territoriales et les associations) | Accompagnent les porteurs de projets (DDT, DREAL, associations ²⁵). Peuvent être les initiateurs de projets (via des appels à concours notamment). Les collectivités territoriales sont les « supports administratifs » des projets (interface entre les développeurs et la population). Ils valident et autorisent également les projets. |
| Les bureaux d'études | Réalisation des différentes études composant les dossiers éoliens (études acoustiques, paysagères, de dangers). Ces études sont parfois réalisées en interne par les développeurs. |
| Les avocats, banquiers et assureurs | S'assurent de la conformité du projet et de sa réalisation via des apports techniques. |
| Les sociétés de génie civil et de génie électrique | Construction des parcs éoliens (plateforme d'accueil des éoliennes, raccordement des parcs au réseau...). |
| Les fabricants d'éoliennes | Construisent les éoliennes. Entreprises souvent allemandes / d'Europe du nord (Nordex, Enercon, Vestas...). |
| Les fabricants et les sous-traitants de composants d'éoliennes | Assure la fabrication des pales, des moteurs (Ex : Rollix, entreprise vendéenne spécialisée dans la conception et la fabrication de couronnes d'orientation et de roulements spéciaux). |
| Les exploitants de parcs éoliens | Gestion des parcs éoliens après leurs mises en services. |
| Les sociétés d'entretien de parcs éoliens | Centre de maintenance, pour réparer / vérifier les machines. |

Ces acteurs interviennent à différentes étapes des projets, que ce soit en amont ou en aval. Ces entreprises sont en outre relativement récentes en France. Parmi les plus importantes, on peut citer des entreprises comme Enercon ou Vergnet, qui fabriquent des éoliennes, STX et Rollix entre autres pour la fabrication de composants, ou Boralex et Gamesa qui exploitent des parcs éoliens.

²⁵ Ici, ce sont des associations, notamment environnementales, qui émettent un avis (pas toujours défavorable) sur les projets éoliens en raison de leur légitimité (par exemple, la LPO peut être consultée pour obtenir des informations sur les différentes espèces ornithologiques présentes sur un site, ainsi que leurs sensibilités).

Un projet éolien, en phase d'étude ou en exploitation, touche ponctuellement certains corps de métier : en amont de la construction du parc, les géomètres, les notaires, les huissiers de justice, et durant la phase de construction du parc les restaurateurs et les professionnels de l'hébergement, les services de transports. L'emploi dans la filière éolienne représentait en 2013 10 840 emplois équivalents temps pleins (source : FEE, Observatoire de l'éolien 2014), répartis dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'éolien (figure n°3).

Figure n°3 : La chaîne de valeur de l'éolien



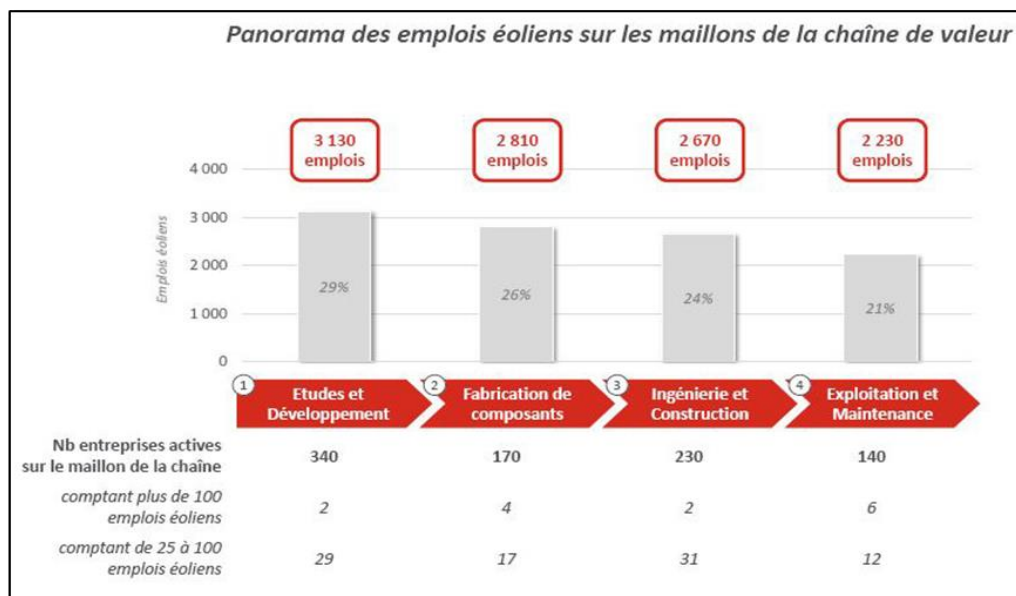
Source : <http://fee.asso.fr/centre-infos/metiers-de-leolien/>

Ces emplois sont répartis dans plus de 760 entreprises en France, que ce soient des PME ou des sociétés rattachées à des grandes entreprises (comme GDF). Ces entreprises sont implantées dans l'ensemble de la France avec près de 1600 structures réparties dans différentes régions, permettant ainsi un maillage industriel du territoire métropolitain.

La filière éolienne est devenue mature, et « est aujourd'hui structurée autour d'une colonne vertébrale de près de 100 PME comptant 25 à 100 emplois éoliens chacune, entraînée par une quinzaine de grands donneurs d'ordre²⁶ ».

²⁶ Observatoire de l'Eolien. Analyse du marché et des emplois éoliens en France, colloque France Energie Eolienne, 2 octobre 2014, BearingPoint, p.10.

Figure n°4 : Emplois dans l'éolien



Source : Observatoire de l'Eolien. Analyse du marché et des emplois éoliens en France, colloque France Energie Eolienne, 2 octobre 2014, BearingPoint, p.11.

La balance commerciale de l'éolien est positive²⁷, et le développement de l'emploi dans la filière devrait se poursuivre si le pays atteint les objectifs de 19 000 GW terrestres installés d'ici 2020. Ce développement devrait permettre une création de 50 000 emplois (estimation) répartis dans les plusieurs types d'activités de la filière. Différents secteurs de la filière éolienne ont une croissance positive et élevée, notamment pour les constructeurs, les fournisseurs et les sous-traitants. Cette croissance bénéficie également aux autres secteurs (bureaux d'études, transports, génie civil), dans une économie de marché où tous les secteurs sont liés les uns aux autres.

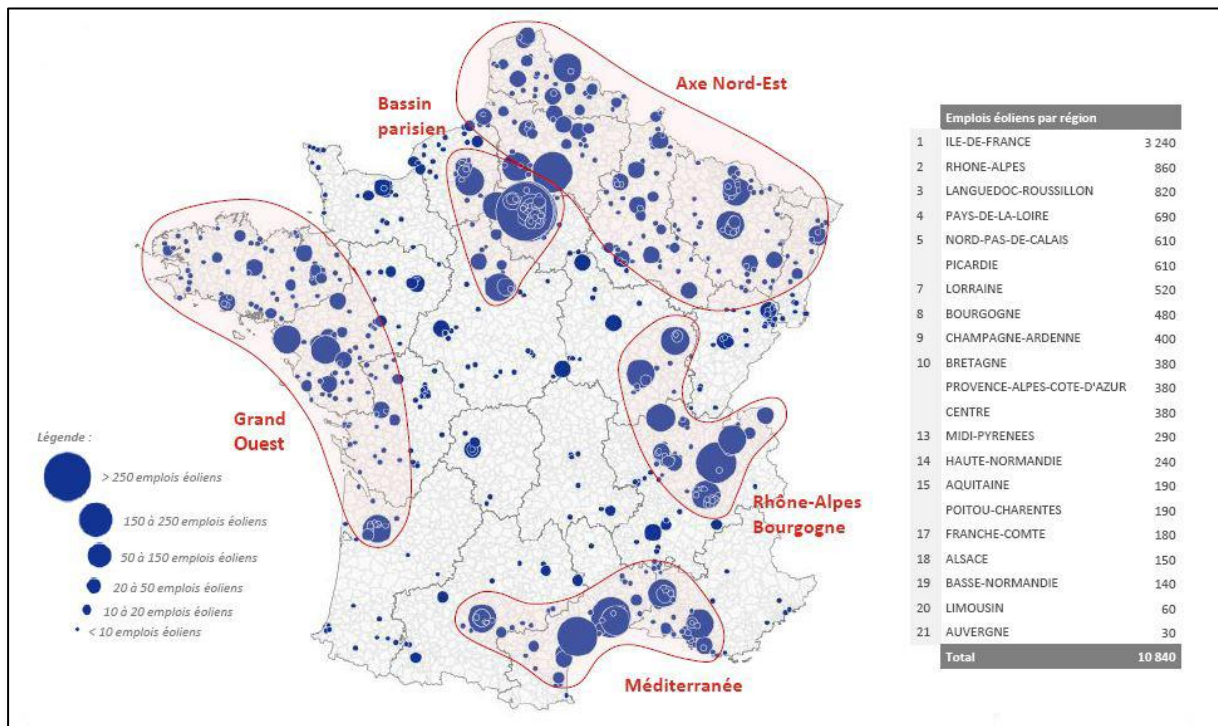
L'implantation des différentes entreprises fait ressortir cinq espaces où l'emploi dans la filière se concentre et est dynamique :

- « l'Axe Nord-est, territoires où la filière éolienne connaît un fort développement, contribuant à leur dynamisation économique ;
- le Bassin parisien, regroupant traditionnellement une part importante des sièges d'entreprises intervenant sur la chaîne de valeur ;
- le Grand Ouest, importante aire d'implantation de l'éolien, dont la façade maritime va bénéficier de la croissance de l'offshore en s'étendant à la Normandie ;
- les régions Rhône-Alpes et Bourgogne, bénéficiant de la diversification d'activités industrielles dans la fabrication de composants pour la construction éolienne ;

²⁷ En 2011, la balance commerciale de l'éolien français était presque à l'équilibre, avec 950 millions d'euros d'exportations contre 1 050 millions d'euros d'importation.

- la Méditerranée, cœur historique de l'industrie éolienne et lieu d'établissement de plusieurs des acteurs historiques créés avec l'émergence du secteur²⁸ ».

Carte n°9 : Répartition des principaux bassins d'emplois dans la filière éolienne en France en 2013

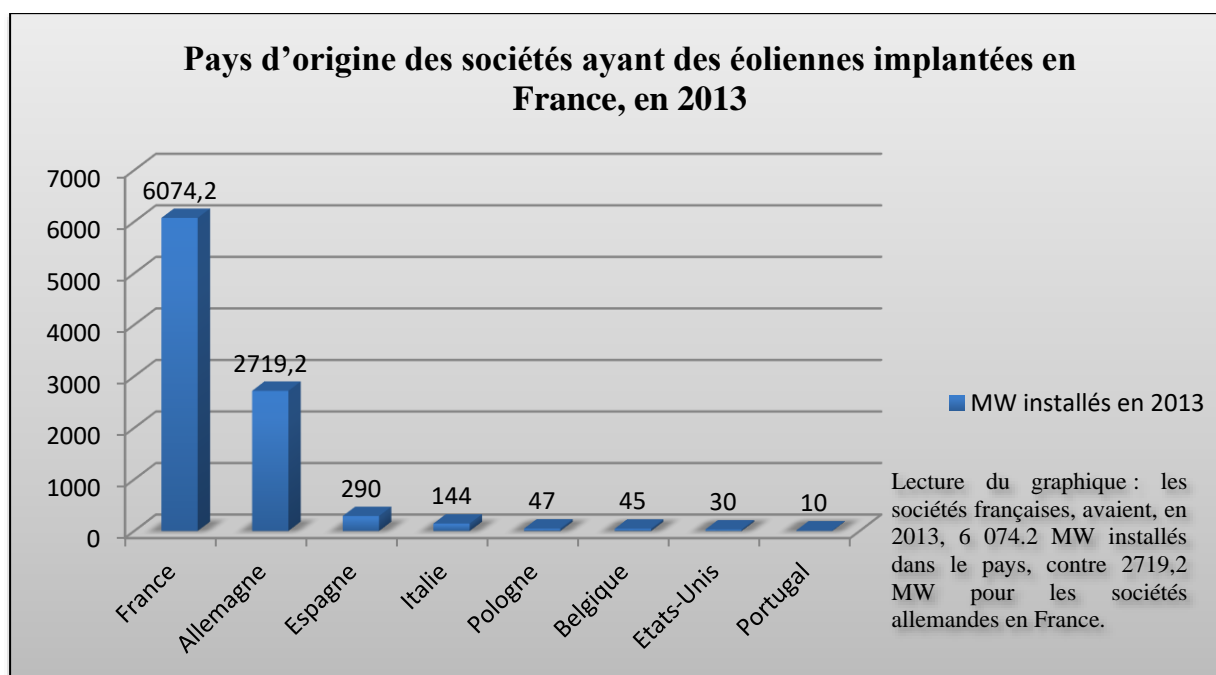


Source : Observatoire de l'Eolien. Analyse du marché et des emplois éoliens en France, colloque France Energie Eolienne, 2 octobre 2014, BearingPoint, p.17.

Les sociétés de développement éolien sont aujourd'hui des acteurs majeurs dans le dynamisme de la filière, puisque ce sont elles qui portent et réalisent les parcs. En effet, les structures publiques élaborent les politiques énergétiques et éoliennes, et ce sont majoritairement des sociétés privées qui réalisent le développement. Peu de structures publiques sont engagées dans la filière au niveau de la conception et de la réalisation de projets éoliens. L'éolien participatif constitue un domaine où les structures publiques ont leur mot à dire de manière plus prégnante, mais ce type de développement reste minoritaire, bien qu'il devienne de plus en plus d'actualité. Les structures privées agissant dans le développement éolien sont nombreuses, et pour la plupart d'origine allemande et française. En effet, l'Allemagne est, en Europe, l'un des précurseurs pour la mise en place des énergies renouvelables, c'est pourquoi les sociétés allemandes sont représentées en France, plus qu'un autre pays.

²⁸ Observatoire de l'Eolien. Analyse du marché et des emplois éoliens en France, colloque France Energie Eolienne, 2 octobre 2014, BearingPoint, p.16.

Graphique n°6 : Pays d'origine des sociétés ayant des éoliennes implantées en France, en 2013



Source : <http://www.thewindpower.net/>

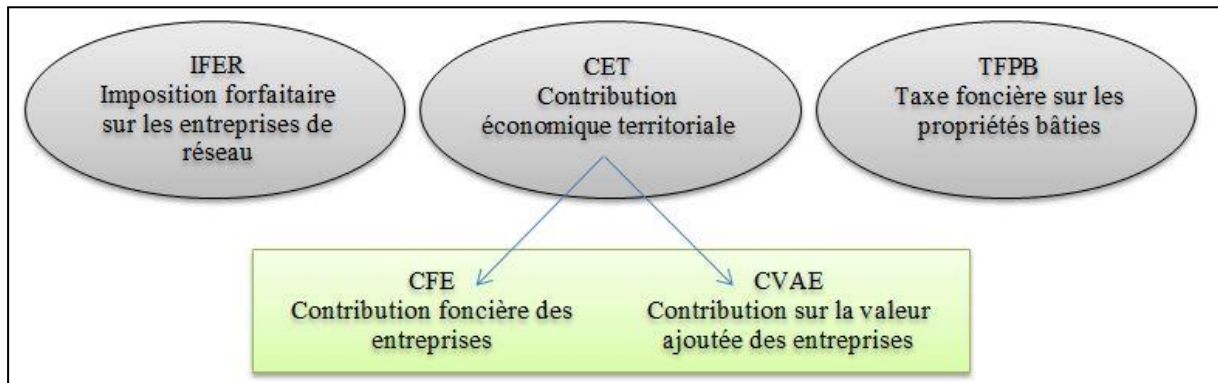
Les sociétés françaises sont plus nombreuses que les sociétés allemandes, 33 contre 13, mais la différence entre ces entreprises est leur taille et leur expérience. Les groupes français sont pour la plupart de petite taille, hormis quelques exceptions comme « EDF énergie nouvelle » ou GDF Suez, avec un développement relativement récent, tandis que les groupes allemands tendent à avoir plus d'expériences dans le domaine, l'Allemagne étant leur premier secteur d'activité et d'implantation. On retrouve, entre autres, des entreprises comme Nordex, WPD, Volkswind ou Abo Wind, qui ont implanté de nombreux parcs en France.

Les emplois liés à la filière éolienne ne sont pas les seuls impacts économiques pour le territoire national. Des retombées économiques directes pour des espaces proches des implantations d'éoliennes sont également importantes.

Lors du développement d'un projet éolien, on considère que les porteurs de projet investissent (fond propre ou emprunt) à hauteur d'un 1,2 million d'euros par MW installé, soit 12 millions d'euros pour l'installation d'un parc d'une puissance de 10 MW. L'investissement comprend les études, la construction du parc, les différents prestataires locaux intervenant en amont ou en aval du développement du projet. Près de 20% de l'investissement total est redistribué localement aux différents prestataires. Les financements sont essentiellement issus des emprunts bancaires, à hauteur de 75 à 85% de la somme globale (source : AMORCE, 2015). Le reste est issu des fonds propres du porteur de projet, un financement venant du territoire (collectivités, habitants) peut également être apporté.

L'implantation d'un parc éolien entraîne des retombées locales destinées aux collectivités territoriales. Des taxes sont versées aux différentes collectivités après l'implantation des aérogénérateurs, elles sont réparties entre la commune, l'intercommunalité, le département et la région. La première est la contribution économique territoriale (CET), qui se décline en deux catégories : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE s'applique à la valeur locative foncière de l'éolienne et revient à l'intercommunalité. Elle est basée sur la somme des taux de référence défini par la commune, l'intercommunalité, le département ou la région. La CVAE dépend du chiffre d'affaire de l'entreprise portant le projet. Elle est distribuée à hauteur de 26,5% pour la communauté de communes, 48,5% pour le département et 25% pour la région. La seconde taxe est l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), elle représente 7000 €/MW installé dont 70% revient à l'intercommunalité et 30% au département. La dernière imposition est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Figure n°5 : Les retombées fiscales d'un projet éolien pour les collectivités territoriales



Source : AMORCE, *L'élu et l'éolien. L'essentiel de ce que les collectivités territoriales doivent savoir*, 2015. /
Réalisation : R. Garcia, 2015.

Les retombées économiques pour les propriétaires-exploitants varient selon les projets, et selon les porteurs. Néanmoins, dans son étude *Guide de l'élu et l'éolien* de 2015, AMORCE a évalué ces retombées à 2 000 euros par mégawatt installé et par an en moyenne.

Les apports économiques liés au développement éolien sont variés : des retombées directes avec les taxes et loyers versés, des emplois créés dans le secteur de la maintenance, et des retombées indirectes avec les investissements pour implanter les aérogénérateurs par exemple. Ces apports sont captés par les territoires ruraux, comme ceux étudiés dans le cadre de la recherche (Indre, Vienne, Haute-Vienne).

Chapitre 2 : L'éolien sur le terrain d'étude : présentation des projets choisis et des caractéristiques territoriales

Le développement du « grand » éolien terrestre est principalement réalisé dans des espaces ruraux, en raison de la surface nécessaire pour implanter les aérogénérateurs et de la distance requise par la loi pour l'éloignement des habitations (500 mètres) et des différentes infrastructures (aéroports, routes principales et secondaires...). C'est pourquoi le terrain d'étude est situé en espace rural.

Le terrain d'étude est situé dans le centre-ouest de la France. Trois espaces sont étudiés : le nord de la Champagne Berrichonne, dans sa partie indrienne, le sud-ouest de la Vienne, le nord de la Haute-Vienne correspondant à la Basse-Marche. Les deux premiers espaces (nord de la Champagne Berrichonne et sud-ouest de la Vienne) correspondent à deux « zones de projets » (projets similaires et proches les uns des autres), tandis qu'un seul projet est étudié en Haute-Vienne (projet citoyen d'Arnac-la-Poste et des Grands-Chézeaux), cette dernière zone sera présentée en troisième partie puisqu'il s'agit d'un projet citoyen. Plusieurs projets éoliens proches les uns des autres dans chaque espace sont étudiés :

- Dans le nord de la Champagne Berrichonne, il s'agit des projets éoliens de Saint-Georges-sur-Arnon / Migny, Saint-Pierre-de-Jards et Ménétréols-sous-Vatan ;
- Dans le sud-ouest de la Vienne, ce sont les projets de Brux et Blanzay.

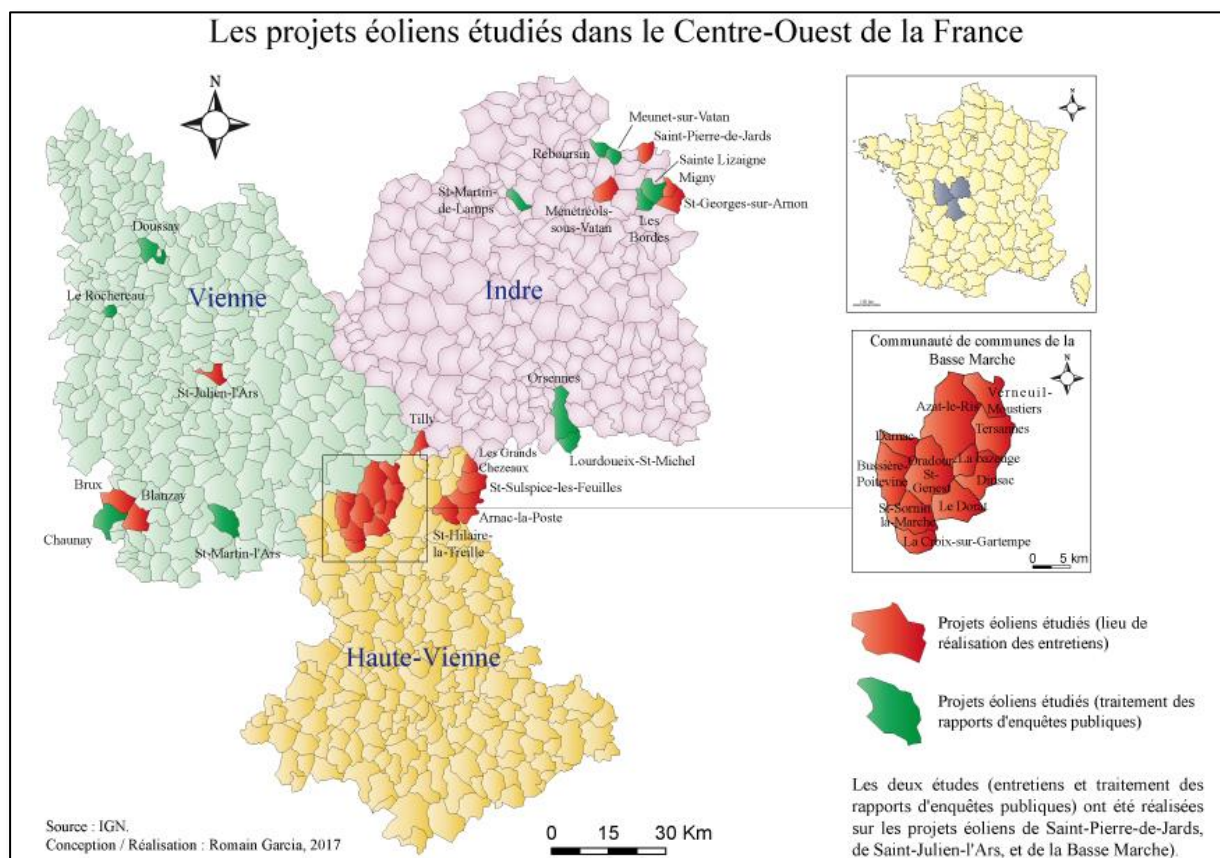
Les choix de ces deux « zones de projet » sont multiples. Elles s'insèrent chacune dans des zones dynamiques en ce qui concerne le développement éolien, avec de nombreux projets développés et / ou en cours d'études. Les projets étudiés sont similaires : ils sont de taille moyenne (entre 5 et 12 éoliennes par projet), ce sont des projets privés, développés par une entreprise et, en termes d'acceptabilité, l'opposition est importante (sauf à Saint-Georges-sur-Arnon, cette différence sera expliquée ultérieurement). De plus, d'un point de vue géographique, les communes « supports » des projets sont relativement proches, elles ont sensiblement les mêmes caractéristiques territoriales et socio-économiques. Ces points communs permettent de regrouper les communes et projets étudiés en « zone de projet » (des différences sont néanmoins présentes pour chaque cas).

La troisième zone étudiée, située dans la Basse Marche, est assez hétérogène en termes de développement éolien : deux projets sont privés (développés par une société), le troisième est citoyen (développé par des habitants). De plus, la Basse Marche n'a pas le même dynamisme en termes de développement éolien et apparaît en retard par rapport au sud-ouest de la Vienne et au nord de la Champagne Berrichonne. Pour mieux cerner les démarches de recherche que

j'ai engagé sur le terrain, il faut d'abord préciser quelles sont les éléments de méthodologie utilisés.

Le travail de terrain a été précédé par de nombreux contacts, tant vers les élus des communes, que vers les habitants. Il a d'abord consisté en la réalisation d'entretiens sociologiques avec les habitants des trois espaces présentés ci-dessus, dont la méthodologie sera traitée dans le troisième chapitre. Des enquêtes publiques sur des projets ont été dépouillées et analysées afin de compléter l'étude et pour apporter un volet quantitatif (via des statistiques sur les avis recueillis dans ces rapports). Pour obtenir des résultats « solides », il a été nécessaire d'élargir le terrain d'étude. En effet, les rapports d'enquêtes publiques, bien qu'ils soient disponibles pour certains sur les sites internet des préfectures des départements concernés, ne sont pas tous « analysables » par manque d'information (cf. chapitre 4). C'est pourquoi ont été pris en compte des rapports d'enquêtes publiques concernant des projets éloignés des zones d'études et néanmoins situés dans les mêmes départements. Le terrain d'étude est donc abordé à deux niveaux : le premier, à l'échelle des « zones de projet », concerne 3 à 4 communes limitrophes, au sein desquelles les entretiens sociologiques ont été menés. Le second niveau, à l'échelle départementale, concerne l'analyse statistique du dépouillement des rapports d'enquêtes publiques.

Carte n°10 : Les projets éoliens étudiés dans le Centre-Ouest de la France



1.2.1 La Champagne Berrichonne, un territoire de densification éolienne

L'un des territoires étudiés est le nord-ouest de la Champagne Berrichonne. Cette zone, ici composée des communes de Saint-Georges-sur-Arnon, Migny, Saint-Pierre-de-Jards et Ménétréols-sous-Vatan, est située à 45 km au nord-ouest de Châteauroux (préfecture du département de l'Indre), 30 km de Bourges (préfecture du Cher). La première ville d'importance à proximité est Issoudun (12 km de Saint-Georges-sur-Arnon).

Les communes étudiées dans la Champagne Berrichonne sont rattachées administrativement à la communauté de communes du Pays d'Issoudun, qui comprend 24 communes réparties entre le département de l'Indre (21 communes) et du Cher (3 communes)²⁹. La présentation des caractéristiques socio-économiques du territoire sera axée sur ce territoire intercommunal, avec un « zoom » sur chaque commune étudiée (Saint-Georges-sur-Arnon, Migny, Saint-Pierre-de-Jards et Ménétréols-sous-Vatan).

Le choix de présenter et d'analyser les zones d'étude dans un ensemble plus large est multiple. D'une part, l'échelon administratif de la communauté de communes est essentiel dans le développement éolien, puisque les retombées économiques liées à l'éolien y sont importantes (généralement plus importantes que pour les communes d'accueil) et que les élus intercommunaux se saisissent souvent de la thématique, soit par un vote (pour ou contre le développement d'un projet par une société), soit en lançant des études pour amorcer un développement éolien intercommunal. D'autre part, les analyses seront plus fines à l'échelle intercommunale et correspondront à une certaine « réalité » territoriale. En effet une analyse axée seulement sur les quatre communes étudiées pourrait être biaisée. Enfin, le développement éolien réalisé sur une commune, tend à « impliquer » la population au-delà des limites communales. Cette implication se retrouve dans les réunions et enquêtes publiques, auxquelles assistent bien souvent des habitants d'autres communes que celle d'implantation du projet éolien. De plus, les mouvements d'opposition, notamment ceux structurés en association, ont des actions plus larges d'un point de vue géographique que l'espace communal. Ces mouvements « suivent » les projets, et peuvent dépasser les frontières intercommunales, ce qui est également le cas pour la participation du public aux différentes étapes du processus d'information des projets.

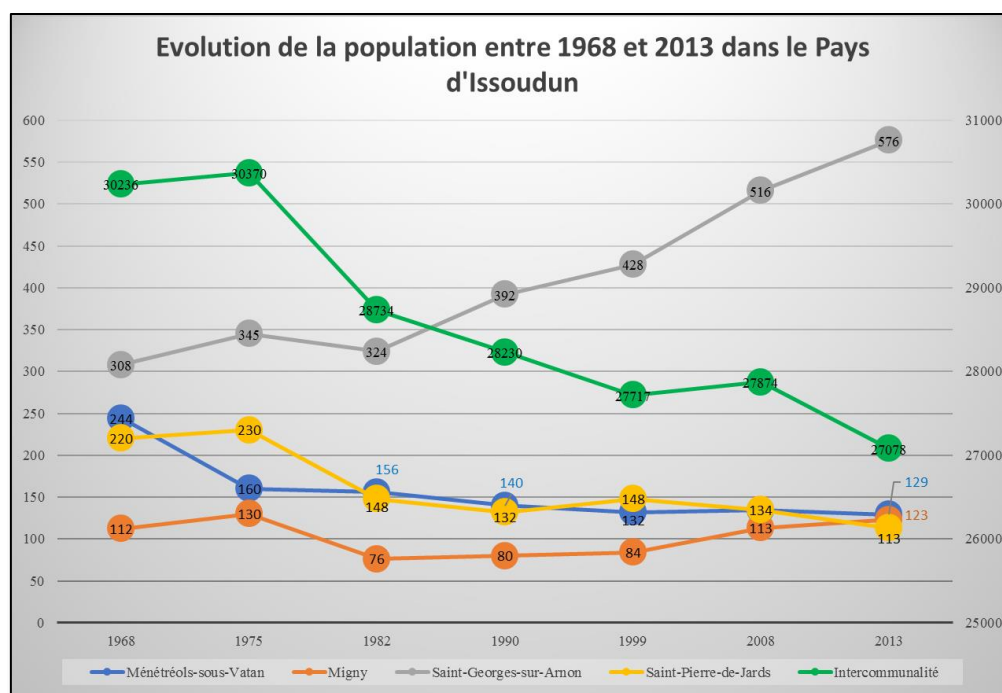
Ce qui importe beaucoup, au niveau de l'approche communale des projets, tient à la composition socio-économique du territoire étudié. En effet, ces caractéristiques vont jouer un rôle essentiel dans l'acceptation, ou non, des futurs projets. Il convient donc de les définir préalablement.

²⁹ Les 24 communes composant cette EPCI sont : Les Bordes, La Chapelle-Saint-Laurian, Diou, Fontenay, Giroux, Guilly, Issoudun, Liniez, Luçay-le-Libre, Ménétréols-sous-Vatan, Migny, Paudy, Reboursin, Reuilly, Saint-Florentin, Saint-Georges-sur-Arnon, Sainte-Lizaigne, Saint-Pierre-de-Jards, Ségry, Vatan (communes de l'Indre), Chârost, Chezal-Benoît, Saint-Ambroix (communes du Cher).

1.2.1.1 Contexte socio-économique du territoire

Le territoire est majoritairement composé de petits villages, ne dépassant les 1 000 habitants. C'est un espace rural marqué par la prédominance d'Issoudun, qui avec 12 420 habitants (en 2013) comptabilise près de la moitié de la population de la communauté de communes du Pays d'Issoudun. L'EPCI a vu sa population diminuer depuis les années 1975.

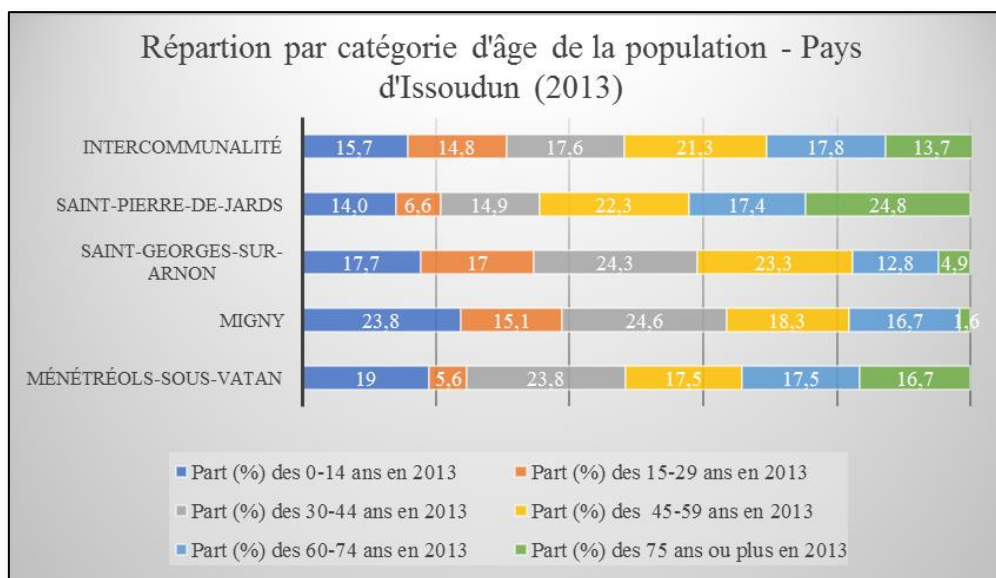
Graphique n°7 : Evolution de la population entre 1968 et 2013 dans le Pays d'Issoudun



Source : Insee, RP 2013.

La population est relativement âgée au sein du territoire intercommunal : 34,2% des habitants ont plus de 60 ans, tandis que moins de 25% à moins de 30 ans. Ce vieillissement de la population à l'échelle du Pays d'Issoudun peut être associé à l'évolution démographique négative depuis 1968, où la population est passée de 30 236 habitants à 27 078. Néanmoins, la population s'est stabilisée autour des 27 000 habitants depuis le début des années 2000 au sein du territoire.

Graphique n°8 : Répartition par catégorie d'âge de la population du pays d'Issoudun en 2013

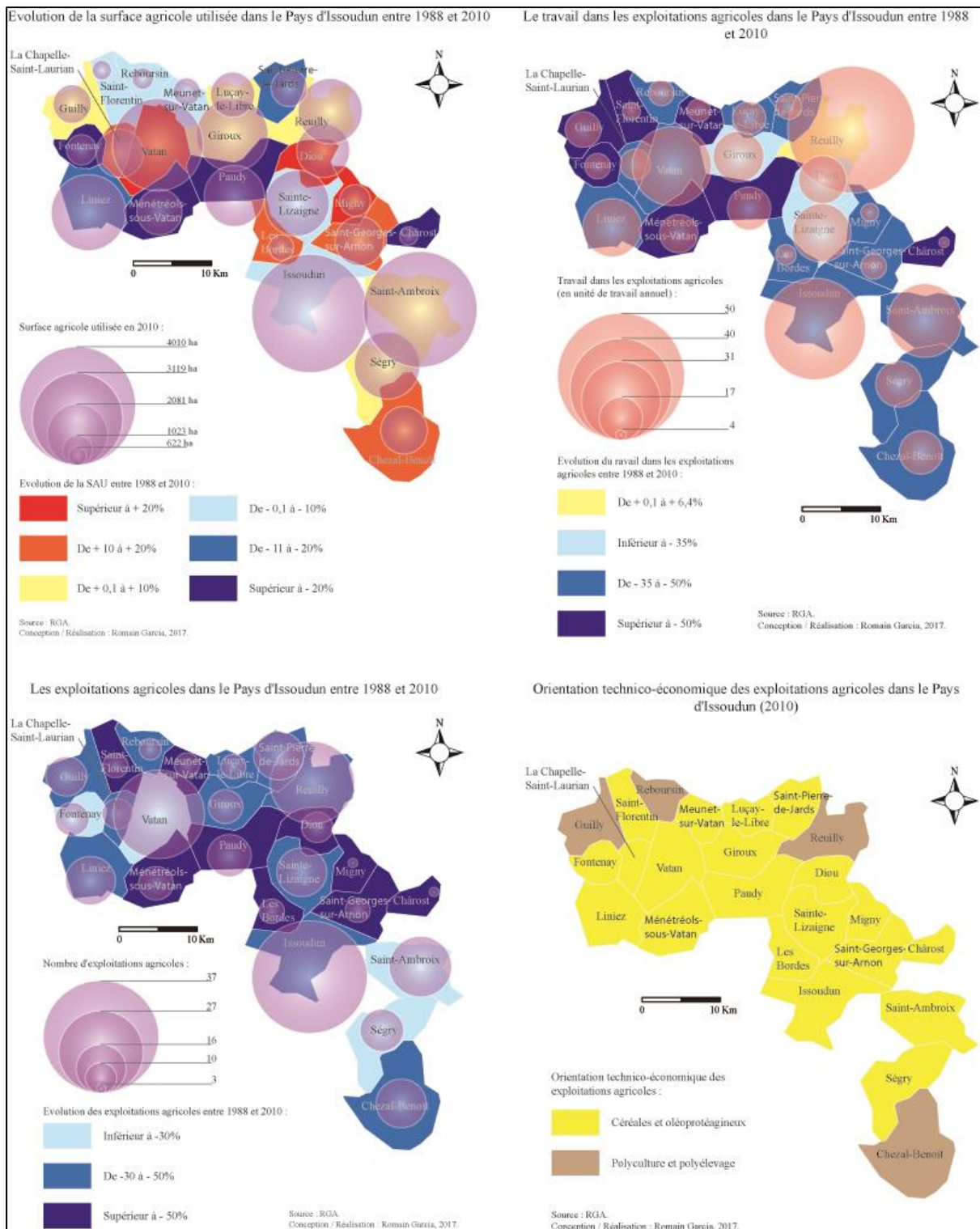


Source : Insee, RP 2013.

Saint-Pierre-de-Jards et Ménétréols-sous-Vatan suivent les mêmes tendances que l'EPCI, alors que Saint-Georges-sur-Arnon et Migny ont une dynamique démographique inverse, avec une population plus jeune et qui a augmenté depuis 1982. Saint-Georges-sur-Arnon s'apparente à une commune dortoir, il n'y a pas d'activité économique importante pouvant entraîner une hausse démographique. Globalement, au sein de la communauté de communes, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse démographique.

L'agriculture, l'une des principales activités économiques du territoire, a connu une crise relative avec une baisse du nombre d'exploitations et d'exploitants. La céréaliculture est l'une des activités agricoles les plus représentées dans cet espace, ce qui a modelé le paysage d'openfield. Seules quatre communes de l'EPCI ont une orientation technico-économique différente de la céréaliculture, avec la pratique de la polyculture et du polyélevage (Reuilly, Reboursin, Guilly et Chezal-Benoît). Les exploitations agricoles ont fortement reculé dans le territoire depuis 1988. Dans l'intercommunalité, elle a diminué de près de 43% depuis 1988. Toutes les communes sont touchées, à des degrés divers, par cette baisse. Le travail agricole a également diminué dans l'ensemble des communes depuis 1988, sauf à Reuilly où le nombre d'actifs dans l'agriculture a augmenté de 6,4% sur cette période, ce qui peut s'expliquer par la présence du vignoble de Reuilly, qui a une AOC et qui tend à se démocratiser. La situation est en revanche beaucoup plus contrastée pour l'évolution de la surface agricole utilisée (SAU) depuis 1988. En effet, certaines communes ont vu leur SAU augmentée, notamment pour les communes situées au sud-ouest de la communauté de communes.

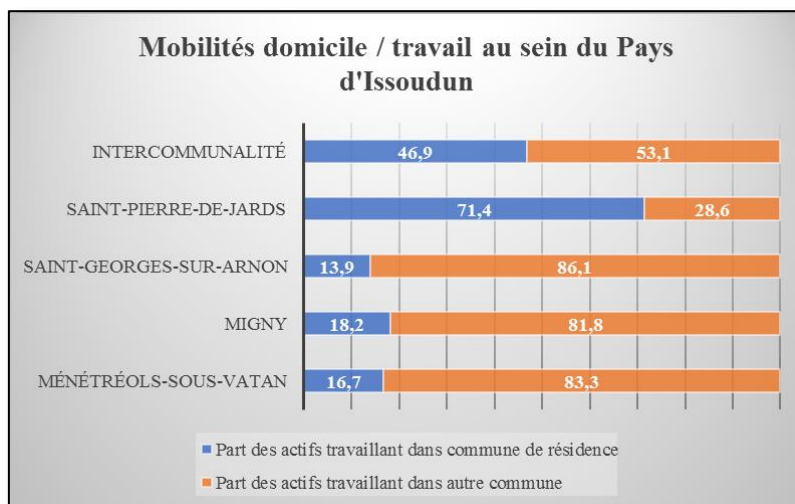
Carte n°11 : Evolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 dans le Pays d'Issoudun



Les agriculteurs représentent 1,8% des actifs au sein de la communauté de communes du Pays d'Issoudun. L'activité agricole ne concerne que peu de d'actifs, bien qu'elle soit structurante au sein du territoire, notamment au niveau paysager et historique. Les évolutions agricoles et le passage de l'élevage à la céréaliculture a entraîné des évolutions paysagères. Cette perception fonctionnelle du paysage est renforcée par une faible présence d'autres types d'activités dans

le tissu économique local. Seules les activités de « base » (banques, petits commerces) sont présentes. La population de la communauté de communes a tendance à migrer vers les pôles comme Issoudun, Châteauroux et Bourges, qui concentrent les activités économiques.

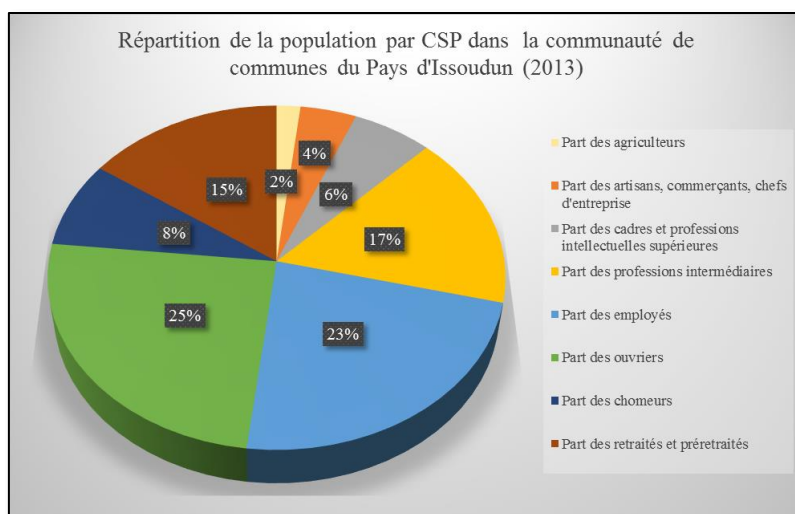
Graphique n°9 : Mobilité domicile / travail au sein du Pays d'Issoudun



Source : Insee, RP 2013

Plus de 80% de la population des communes étudiées travaillent en dehors du territoire, mis-à-part à Saint-Pierre-de-Jards, ce qui s'explique par le faible nombre d'actifs dans la commune. Au sein de la communauté de communes, la répartition est plus équilibrée, ce qui est dû à la présence de la ville d'Issoudun, qui, en raison de sa taille démographique (12 420 habitants pour 27 078 au sein de l'EPCI).

Graphique n°10 : Répartition de la population par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) dans le Pays d'Issoudun en 2013



Source : Insee, RP 2013

La répartition des habitants par CSP dans l'intercommunalité fait apparaître une faible part d'agriculteurs (1,8%), et une part relativement importante d'employés (23%) et d'ouvriers (25%).

La communauté de communes du Pays d'Issoudun est un territoire essentiellement rural qui a connu une crise démographique, avec une population vieillissante. L'agriculture a également connu une crise avec une diminution des actifs et des exploitations agricoles, dans un espace où c'était la principale activité économique. C'est un territoire caractéristique des campagnes fragiles et en relative déprise.

Le développement du « grand éolien » s'effectue principalement dans les zones rurales, en raison de la distance minimale requise entre l'implantation d'une éolienne et les habitations, qui est de 500 mètres. De plus, les éoliennes sont implantées dans la plupart des cas sur des parcelles agricoles, exploitées par des agriculteurs. C'est pourquoi l'accent a été mis dans cette présentation sur le secteur agricole. En effet, l'implantation d'aérogénérateurs génère des revenus supplémentaires pour les agriculteurs, grâce aux loyers versés par les sociétés de développement pour la location des parcelles. Ces revenus issus de l'éolien peuvent ainsi permettre à des exploitants de diversifier leur activité et d'être moins dépendant de leurs rendements agricoles (les loyers perçus sont fixes et ne dépendent pas de la production électrique des éoliennes). C'est un élément clé dans l'acceptation ou non de l'éolien par le secteur agricole. Le développement éolien et les revenus induits représentent un facteur d'acceptation pour les agriculteurs, mais peut également être source de tension entre eux. Par ailleurs, ce système d'indemnisation (location des parcelles et indemnisation des propriétaires voisins si les pâles de l'éolienne survolent leurs parcelles) est parfois repris dans l'argumentaire de certains opposants comme une injustice (volonté de la part de certains opposants d'une indemnisation pour l'ensemble de la population impactée par les éoliennes, et pas seulement réservée au monde agricole).

1.2.1.2 Contexte paysager de la Champagne Berrichonne : un paysage agroénergétique caractéristique

La Champagne berrichonne est constituée d'un plateau, avec un réseau hydrographique marqué par de nombreux cours d'eau, et des bois sur les marges du territoire. On a principalement un paysage d'openfield, avec un habitat concentré en hameau. Issoudun polarise la région.

On retrouve le même type de paysage au sein de l'espace étudié : il est composé de villages, avec un habitat regroupé, des plaines céréalières ouvertes.

Depuis 2009, le paysage a évolué avec l'installation des premières éoliennes dans le territoire. Ce développement éolien s'est poursuivi de manière assez importante dans le nord de la Champagne Berrichonne, si bien qu'aujourd'hui c'est un véritable paysage agroénergétique qui est visible. Cette mutation paysagère est renforcée par l'apparition de panneaux solaires, que ce

soit sur certaines toitures ou avec le champ de panneaux solaires installés à Issoudun, et qui est voisin des éoliennes de Saint-Georges-sur-Arnon.

Photos n°3 et 4 : Paysage agroénergétique en Champagne-Berrichonne (Saint-Georges-sur-Arnon et Issoudun)

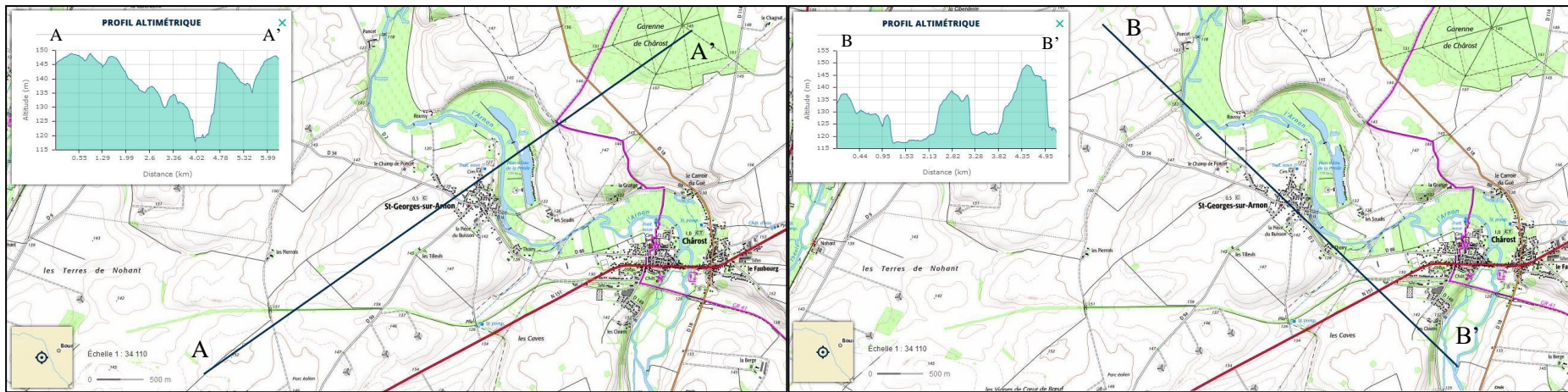


Cliché : Romain Garcia, 2016

Les deux photos ci-dessus témoignent de la présence de ce paysage agroénergétique, ici marqué par la présence de deux types d'énergie renouvelable au milieu de zones agricoles : l'énergie éolienne, ici à Saint-Georges-sur-Arnon, qui donne une verticalité à un paysage relativement plat, et l'énergie solaire photovoltaïque, à Issoudun. Les deux « parcs », éolien et solaire, sont proches puisqu'ils ne sont séparés que par une route départementale. Des coupes topographiques ont été réalisées au niveau des trois communes étudiées, afin de rendre compte de l'altitude. C'est un élément important dans le cas de l'insertion paysagère des éoliennes. En effet, dans un paysage d'openfield comme celui de la Champagne Berrichonne, les aérogénérateurs ont tendance à être visibles. Cette visibilité dans le paysage est un élément qui est susceptible d'augmenter l'opposition, dans la mesure où dans ce type de paysage un nombre important de village peut être impacté par ce visuel et ainsi entraîner une multiplication des personnes susceptibles de s'opposer. Dans des espaces bocagers et vallonnés, la visibilité des éoliennes tend à être moins grande.

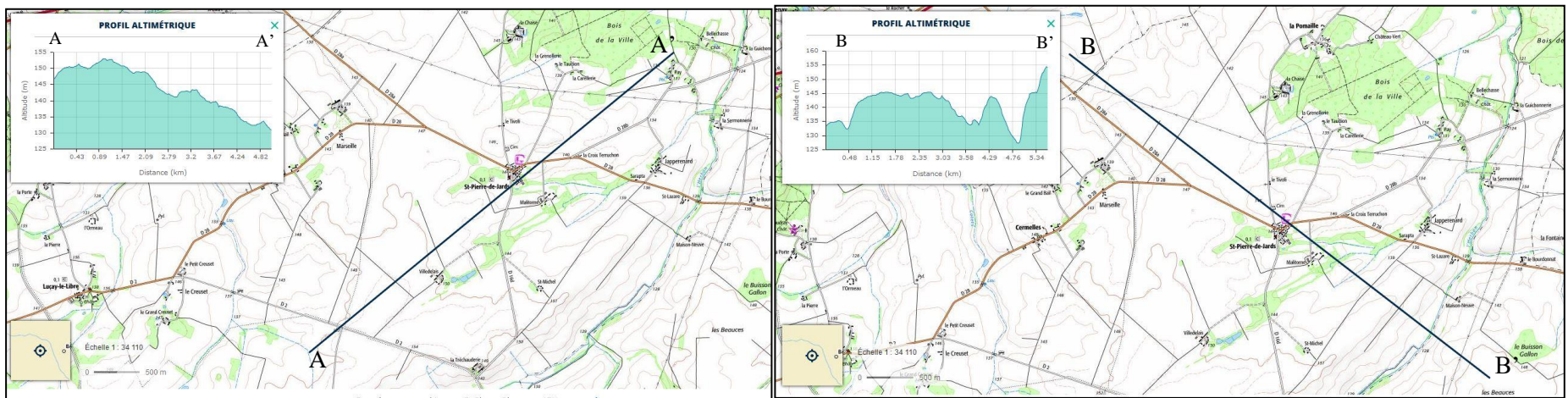
Les coupes topographiques ci-dessous ont été réalisées via le site Géoportail, qui met à disposition plusieurs fonds de carte, et notamment le fond IGN, ainsi qu'un outil pour réaliser des coupes altimétriques. Pour chaque commune, deux coupes ont été réalisées (AA' du sud-ouest au nord-est et BB' du nord-ouest au sud-est). Les coupes sont réalisées sur des espaces plus grands que celui de la commune.

Cartes n°12 et 13 : Coupes topographiques à Saint-Georges-sur-Arnon



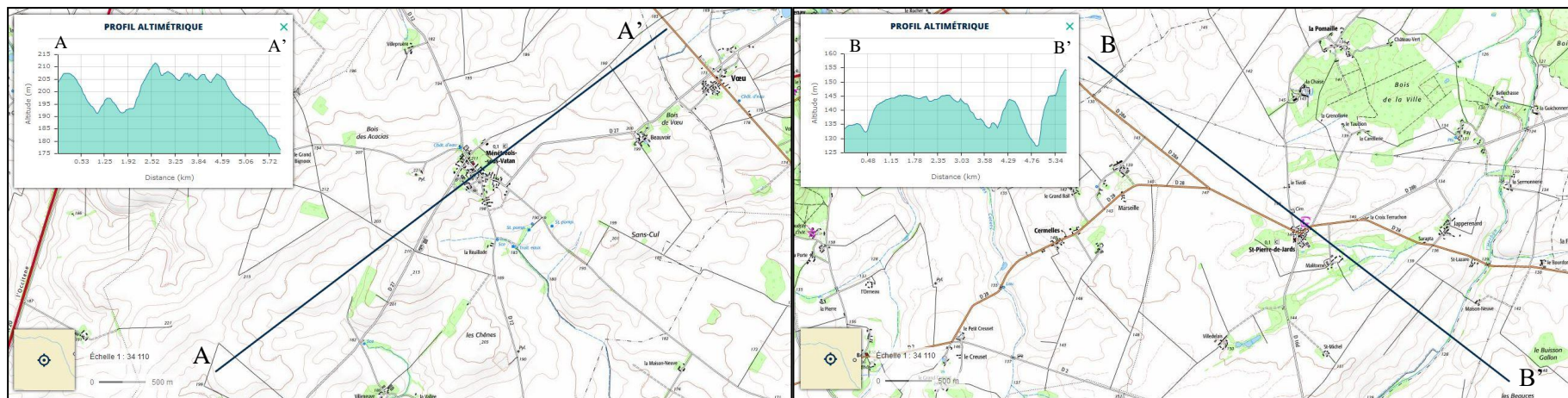
Source : Géoportail.

Cartes n°14 et 15 : Coupes topographiques à Saint-Pierre-de-Jards



Source : Géoportail.

Cartes n°15 et 16 : Coupes topographiques à Ménétréols-sous-Vatan



Source : Géoportail.

Les cartes topographiques ci-dessus ont été réalisées au niveau des trois zones d'études du Pays d'Issoudun (Saint-Georges-sur-Arnon, cartes n°12 et 13, Saint-Pierre-de-Jards, cartes n°14 et 15, Ménétréols-sous-Vatan, cartes n°16 et 17). La topographie est relativement plane, l'altitude variant entre 145 et 155 mètres de hauteur, mis à part à Ménétréols-sous-Vatan, légèrement plus élevée (jusqu'à 210 mètres). Les variations d'altitudes sur les graphiques, particulièrement visibles à Saint-Georges-sur-Arnon, correspondent aux cours d'eau qui sont relativement encaissés. Les altitudes correspondent au plateau décrit précédemment. Le paysage se développe sur des surfaces planes, les éoliennes installées en Champagne Berrichonne, et notamment celles situées sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon / Migny et Ménétréols-sous-Vatan ont une hauteur avoisinant les 150 mètres, les aérogénérateurs sont donc visibles dans ce paysage, et d'assez loin dans la mesure où les différences d'altitudes sont relativement faibles (une dizaine de mètres).

Photos n°5 et 6 : Paysage d'openfield à Saint-Georges-sur-Arnon (à gauche) et à Meunet-sur-Vatan (commune limitrophe de Ménétréols-sous-Vatan)

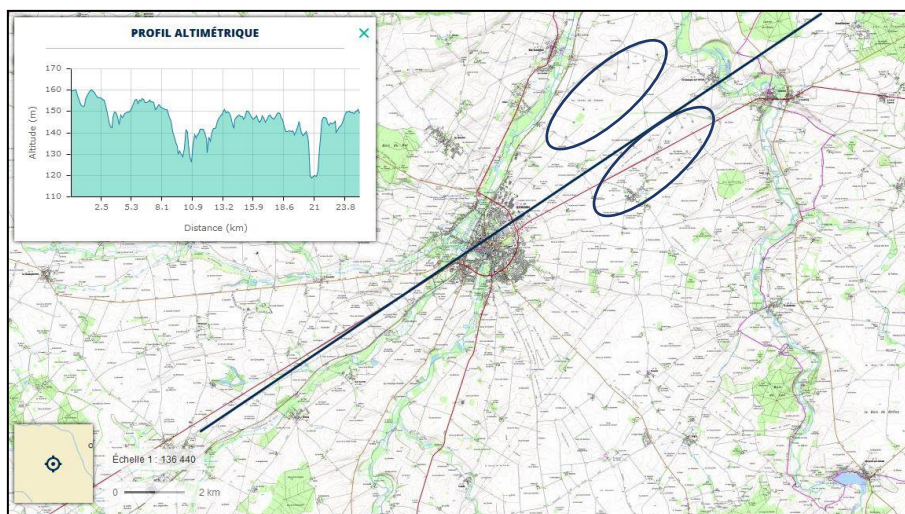


Source : Romain Garcia, 2016

Les deux photos ci-dessus ont été prises à Saint-Georges-sur-Arnon et Meunet-sur-Vatan, deux communes où le paysage d'openfield est reconnaissable. Des éoliennes sont présentes et traduisent l'évolution récente du paysage de la Champagne Berrichonne.

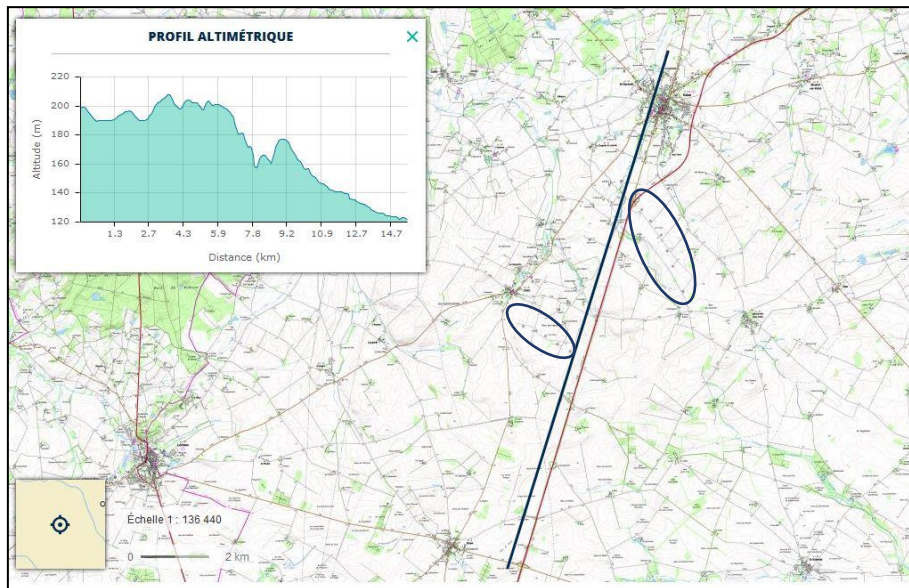
Deux coupes topographiques supplémentaires ont été réalisées à une échelle plus petite pour mettre en avant cette visibilité.

Carte n°17 : Coupe topographique suivant le tracé de l'A20 au niveau de Vatan



Source : Géoportail.

Carte n°18 : Coupe topographique suivant le tracé de la N151 entre Neuvy-Pailloux et Issoudun



Source : Géoportail.

Les deux coupes topographiques ci-dessus ont été tracées le long de deux routes, l'A20 et la N151. Ces deux routes traversent des parcs éoliens (entourés en bleu), ceux de Saint-Georges-sur-Arnon / Migny (carte n° 18) et de Ménétréols-sous-Vatan (carte n° 17). Le premier profil est relativement plan, tandis qu'il y a une baisse d'altitude sur le second en arrivant sur Issoudun (dû à la présence d'un cours d'eau). Les éoliennes présentes sur les deux cartes sont visibles de loin en raison des faibles différences altitudinales. De plus, peu d'éléments peuvent « masquer » une partie de ces aérogénérateurs : quelques bois sont présents mais sont trop peu nombreux pour « cacher » une partie des éoliennes (les arbres sont par ailleurs moins grands que les aérogénérateurs).

En effet, c'est un espace perçu comme agricole par les habitants rencontrés, ils associent le paysage à l'agriculture qui y est pratiquée. En effet, lors des entretiens menés en Champagne Berrichonne, le paysage « agricole » revenait quasi systématiquement : « *c'est une région de plaines de céréales une région qui a un certain [...] et aujourd'hui on est en train de transformer notre paysage c'est un paysage rural agricole en un paysage industriel* » (un habitant de Vatan, Champagne Berrichonne), « *ce qui marque la région c'est [...] les grands espaces les grands espaces céréaliers c'est ce qu'on voit et c'est ce qui l'activité je dirais pas que c'est l'activité principale mais c'est quand même très important [...] la culture céréalière* » (un habitant de Ménétréols-sous-Vatan, Champagne Berrichonne).

La Champagne Berrichonne a vu son territoire évoluer avec l'apparition en 2009 des premières éoliennes, à Saint-Georges-sur-Arnon. Le contexte éolien du territoire va être présenté afin de comprendre les caractéristiques de ce développement dans le territoire d'étude.

1.2.1.3 Contexte éolien en Champagne Berrichonne et projets étudiés

Le développement éolien est cadré par le Schéma Régional Eolien. L'Indre possède six zones favorables au développement éolien, délimitées par le Schéma Régional Energie (SRE) de la Région Centre.

Ces six zones sont situées sur les extrémités du territoire, et sont frontalières avec d'autres départements (le Cher à l'est, l'Indre-et-Loire au nord-est, le Loir-et-Cher à l'ouest, la Vienne au sud-ouest et la Haute-Vienne au sud). Le potentiel éolien restant à développer (potentiel évalué en 2012) correspond à la superficie des zones. La plus grande de ces zones est située dans la Champagne Berrichonne et s'étend jusqu'au Boischaud méridional. Deux types d'espaces cohabitent dans cette entité : un premier, la Champagne Berrichonne, qui est caractérisée par des paysages d'openfield, et où le développement éolien y est important, notamment aux alentours d'Issoudun. Cet espace est plutôt favorable à l'éolien puisqu'il peut offrir des zones étendues éloignées des habitations, puisque les habitations sont regroupées et les parcelles de grande tailles (openfield).

Plusieurs contraintes ont été prises en compte afin d'établir les zones favorables du Schéma Régional Eolien (SRE), en prenant en compte les contraintes techniques, environnementales et patrimoniales. Les zones favorables sont définies selon la politique de développement éolien préconisée par l'Etat et la Région, et en accord avec les documents définis par le conseil départemental (atlas, schémas éoliens par exemple). Dans le cadre du SRE de la Région Centre, une concertation a été réalisée entre 2009 et 2011 afin de « cadrer » le développement éolien. Pour établir les zones d'exclusions à l'éolien, deux éléments importants ont été pris en compte. Le premier est relatif au développement éolien, qui ne doit pas être trop dense localement afin de conserver des zones de respiration et éviter la saturation visuelle (l'objectif est de laisser des espaces « libres » entre deux parcs éoliens). Le second élément qui a permis de cadrer le développement éolien dans la région est de privilégier la densification éolienne, en les implantant dans les zones définies par le SRE et ainsi éviter le mitage.

Suite à la définition des zones favorables, des recommandations sont émises par le SRE pour le développement des projets à une échelle plus fine (les zones favorables établies dans le SRE sont établies à petite échelle, des études localisées sont nécessaires pour déterminer les contraintes locales). La première recommandation concerne les impacts paysagers et patrimoniaux des éoliennes, notamment la covisibilité entre les aérogénérateurs et des éléments emblématiques du paysage.

✓ Les définitions des zones de covisibilité sont établies dans le SRE :

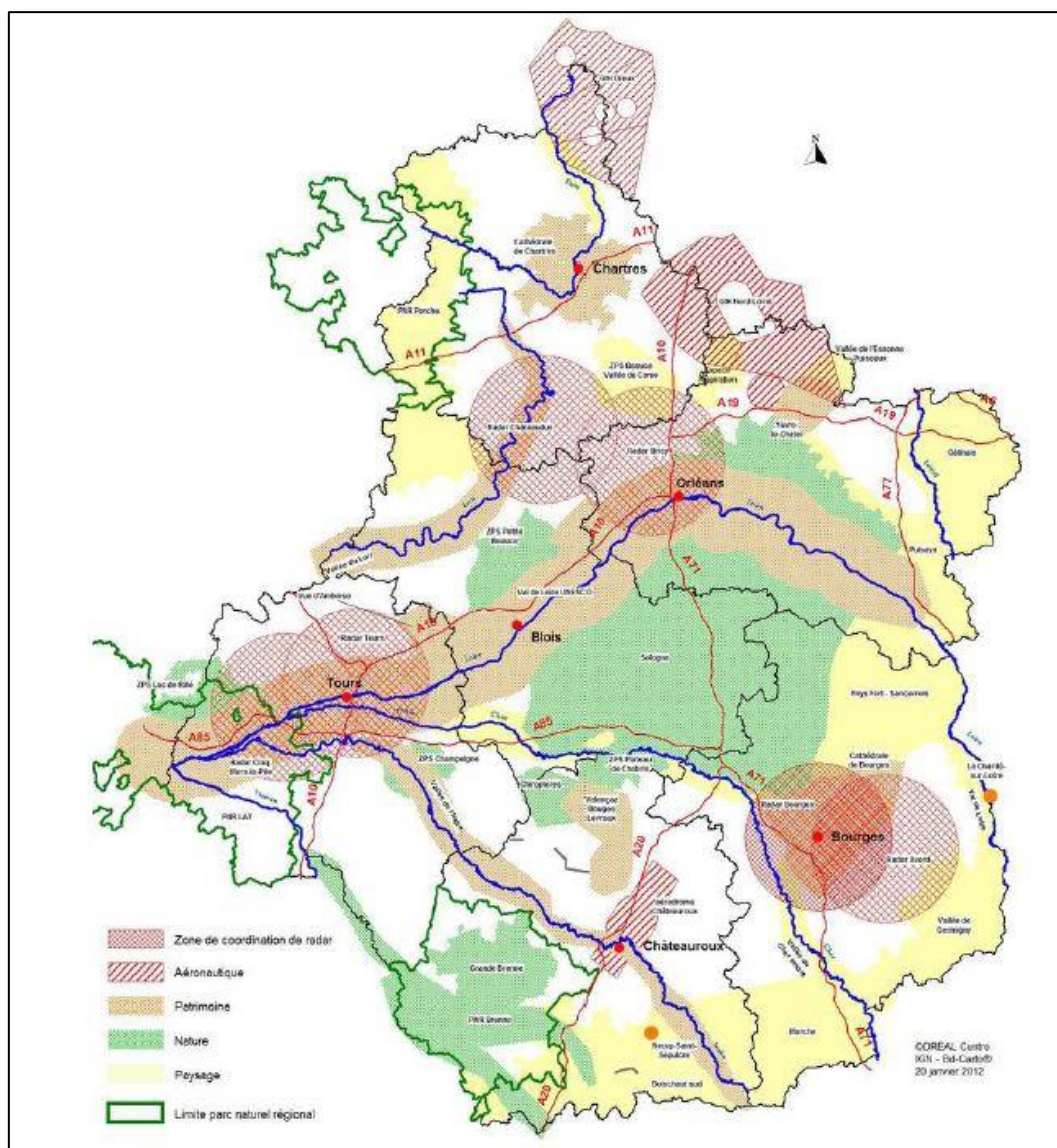
« Les champs de visibilité sont communément définis comme l'étendue des lieux qui s'offrent à la vue depuis un lieu identifié. [...] Généralement, plus le paysage est complexe et comporte de nombreux éléments plus le champ de visibilité est limité. À l'inverse, plus le paysage est dépouillé, plus les champs de visibilité sont larges, comme par exemple un plateau dénudé de végétation (cf. circulaire interministérielle du 19 juin 2006) » (SRCAE du Centre, page 282, juin 2012). La visibilité des éoliennes, en Champagne Berrichonne, est particulièrement élevée en raison des spécificités du paysage (openfield) et des éoliennes (parcs éoliens denses et aérogénérateurs supérieurs à 150 mètres de hauteur).

Des préconisations sur l'environnement sont également présentes, avec une attention à porter sur la faune (chiroptères notamment et migrateurs), ainsi que sur les zones naturelles (ZNIEFF³⁰), qui n'interdisent pas l'implantation d'éoliennes dans la mesure où ce ne sont pas des zones de protection mais il est nécessaire de les prendre en compte. Les milieux forestiers sont également cités, l'implantation d'aérogénérateurs n'est pas préconisée par le SRE, de même que dans les zones Ramsar. Les contraintes techniques sont également à prendre en compte (faisceaux, zones de survol de l'aviation civile par exemple).

Ces enjeux sont identifiés à l'échelle régionale par le SRE. Au sein des zones favorables identifiées dans le SRE, les sociétés de développement éolien doivent mener des études approfondies sur la zone potentielle d'implantation des éoliennes pour vérifier la présence ou non de contraintes. Les zones favorables identifiées dans le SRE représentent 18% de la superficie de la région Centre (source : SRE du Centre, juin 2012). Cependant, les zones potentielles « viables », après des études plus approfondies, représentent certainement moins de 18% du territoire régional, certaines contraintes peuvent apparaître très localement (faisceaux, canalisation de gaz...).

³⁰ Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) « ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional » (source : <http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=148>).

Carte n°19 : Contraintes identifiées pour déterminer les zones potentielles d'accueil de parc éolien – Région Centre (2012)



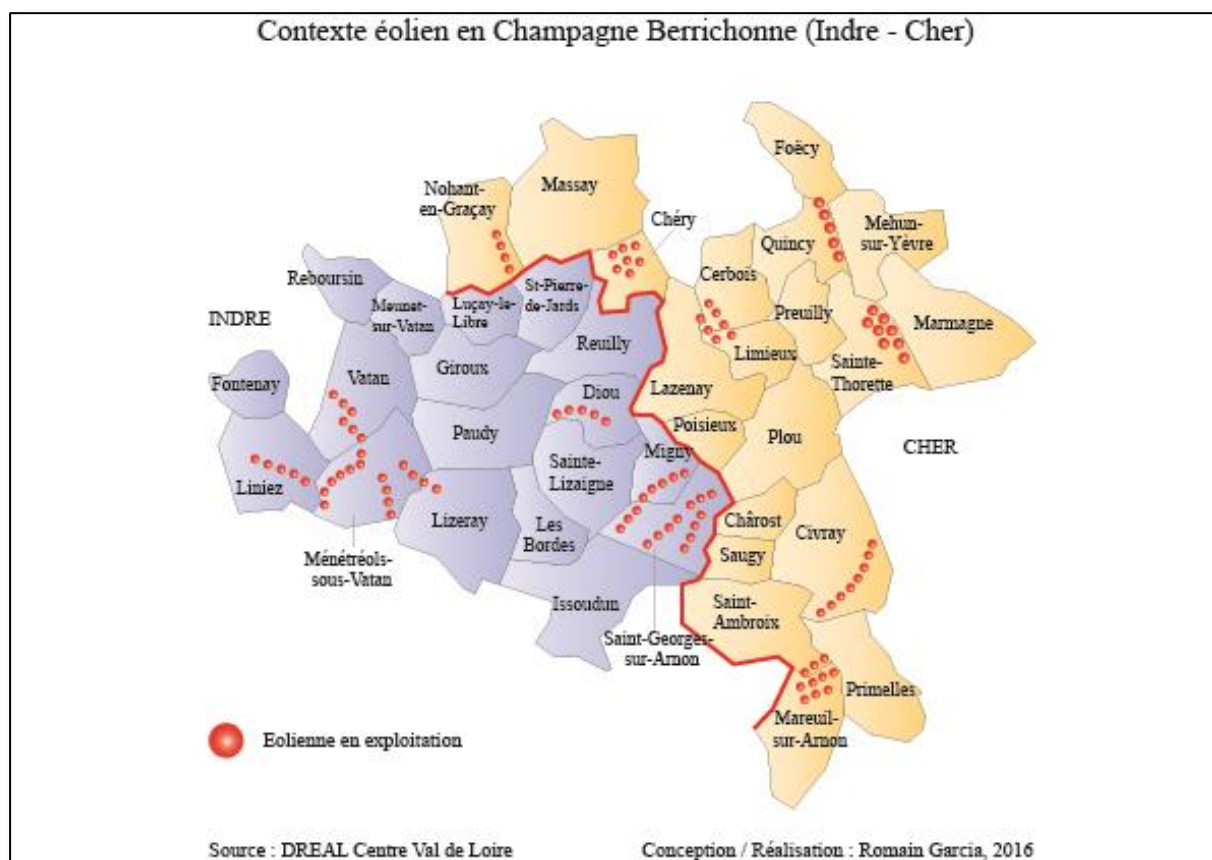
Source : SRCAE du Centre, Annexe SRE, page 285, juin 2012.

L'ensemble des communes du nord de la Champagne Berrichonne sont localisées en zone favorable du SRE. Pour cette partie, le SRE recommande aux porteurs de projet de vérifier l'état du développement éolien afin d'éviter une densification excessive pouvant entraîner des effets cumulés. L'objectif fixé dans le SRE en termes de puissance éolienne à atteindre est de 180 MW (objectif indicatif).

Au sein de la partie nord de la Champagne Berrichonne, en comptabilisant les éoliennes prévues et installées des communes étudiées et celles des communes voisines (Indre et communes limitrophes du Cher), on arrive à un total de 73 éoliennes en exploitations (47 dans l'Indre dont 31 pour le terrain d'étude), 38 éoliennes autorisées dont certaines sont en cours de construction

(20 dans l'Indre dont 1 dans le terrain d'étude), et 44 éoliennes en projet (37 dans l'Indre dont 26 dans le terrain d'étude).

Carte n°20 : Contexte éolien en Champagne Berrichonne en 2016

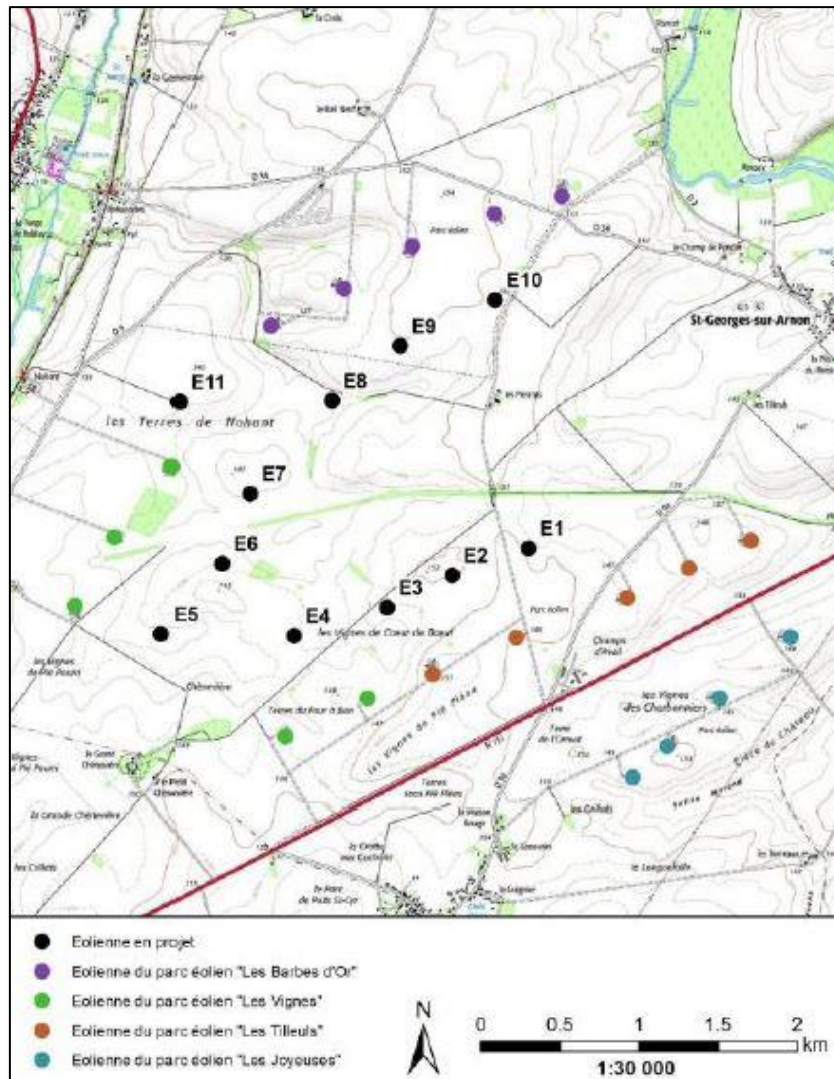


Trois projets éoliens sont étudiés dans la communauté de communes du Pays d'Issoudun. Le premier est celui de Saint-Georges-sur-Arnon et Miguy.

✓ Projet de Saint-Georges-sur-Arnon

Il s'agit d'une extension d'un parc en exploitation composé de 19 éoliennes (5 à Miguy, 14 à Saint-Georges-sur-Arnon). Le projet est composé de 11 nouvelles éoliennes, neuf seront implantées à Saint-Georges-sur-Arnon et deux à Miguy.

Carte n°21 : Localisation du projet éolien de Saint-Georges-sur-Arnon / Migny



Source : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement, parc éolien les Pierrots, Nordex, 2015.

Les éoliennes seront situées à « l'intérieur » du premier parc éolien (ce premier parc est divisé en quatre lignes d'éoliennes, les nouvelles devant être implantées entre le parc des « Tilleuls » et celui des « Barbes d'Or »). Ce nouveau parc est développé par la société Nordex, qui avait déjà implanté le premier. Les aérogénérateurs auront une puissance nominale de 2,4 MW et une hauteur totale en bout de pale de 149,4 mètres. Le projet a été officiellement lancé en juin 2013 par un processus d'information dans les deux communes. Des réunions publiques ont été organisées afin de présenter le projet (les études préliminaires ont été réalisées en amont) et une exposition avec des panneaux a été tenu afin de répondre aux interrogations de la population. D'après les commissaires enquêteurs, « la réunion est bien investie par la population locale » (rapport d'enquête publique, projet éolien des Pierrots, 2015).

Ces éléments sont importants, notamment en termes d'acceptabilité. En effet, il y a eu très peu d'opposition durant la phase d'enquête publique, ce qui fut également le cas lors du

développement du premier parc. Il a été développé en quatre ans et huit mois, ce qui représente une durée relativement courte par rapport au développement éolien dans le reste de la région (de 6 à 10 ans et plus). L'enquête publique, pour ce nouveau projet, a été réalisée entre juin et octobre 2015. Les dossiers sont actuellement en cours d'étude par les différents services de l'Etat.

Tableau n°3 : Chronologie du développement du projet éolien les Pierrots

| Date(s) | Evènements |
|--------------------|---|
| 28 et 29 juin 2013 | Réunion publique à Saint-Georges-sur-Arnon et Migny. Exposition de panneaux d'information sur le projet éolien. |
| Juillet 2014 | Dossier de demande d'autorisation d'exploiter et de permis de construire (dépôt en avril pour les permis). |
| Juin 2015 | Avis de l'autorité environnementale (5 juin) Réunion d'organisation de l'enquête publique (15 juin) à la DDT de l'Indre. |
| 30 juin 2015 | Début de l'enquête publique |
| 28 juillet 2015 | Réunion entre les maires de Saint-Georges-sur-Arnon et Migny avec la société Nordex (développeur du projet). |

Source : Bourroux G., Vacher J.C., Deluzet M., *Rapport d'enquête publique relative à la demande d'exploiter un parc éolien, Saint-Georges-sur-Arnon / Migny, 2015.*

Le projet des Pierrots est une densification du parc existant. Les études pour ce parc ont été lancées en 2005 par la société Nordex, et ont abouti à sa construction en 2009, pour une puissance totale de 46MW.

Un entretien a été réalisé avec le maire de Saint-Georges-sur-Arnon le 9 juin 2015. C'est un acteur clé dans le développement éolien local en s'impliquant localement dans certains projets (par l'apport de contribution dans les enquêtes publiques) ou en réalisant des conférences sur l'éolien à Saint-Georges-sur-Arnon. La commune a été l'une des premières de l'Indre à se lancer dans le développement éolien, sous l'impulsion du maire qui a, en amont du développement des projets (le premier ayant abouti sur l'installation des 19 éoliennes en 2009), réalisé avec l'équipe municipale et la société de développement éolien une information publique importante. Il précise également: « *on n'a pas laissé le développeur faire tout seul son projet ; tous les trois mois, ici, nous avons une réunion d'information, [...] aux vœux du maire y avait des explications, y avait des photos, y avait des images, y avait des visites, etc... Tout le temps, tout le temps, tout le temps, et c'est tellement vrai que le parc éolien de Saint-Georges, les quatre parcs, on les a fait modifier trois fois* » (J. Pallas, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon, juin 2015).

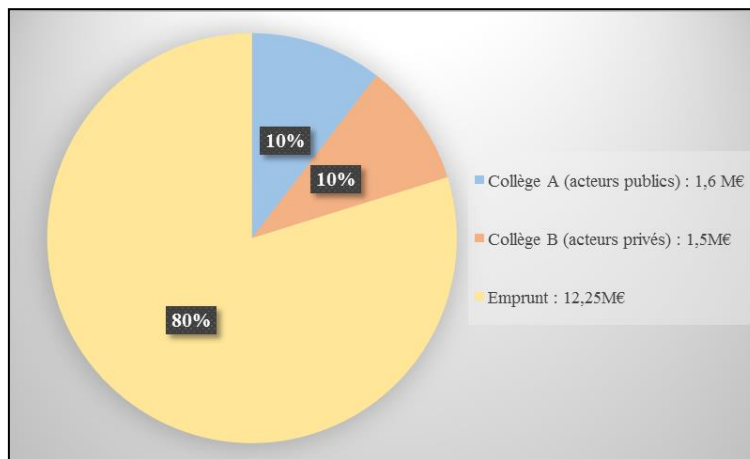
L'information et la concertation semblent avoir été réalisée de manière efficace au sein de la commune, ce qui est l'un des facteurs qui peut expliquer la faible opposition au développement du parc éolien entre 2005 et 2009. Les inquiétudes du conseil municipal à l'époque, qui étaient légitimes dans la mesure où aucune éolienne n'était implantée dans le département, ont été dissipées par la visite d'un parc éolien. La motivation première du conseil municipal pour s'inscrire dans ce développement éolien est, selon le maire, de contribuer à la protection plutôt qu'au développement économique induit par les taxes versées par la société d'exploitation aux collectivités territoriales : « *sur l'acceptabilité c'est marrant parce que, on a si vous voulez, moi j'ai tout de suite capté quoi, c'était pas pour le fric, on a pris conscience si vous voulez, on a répondu à la question pourquoi un parc éolien à Saint-Georges, on a fait comme les gamins, on a pianotés, on est remonté à l'accord de Kyoto, 1997, constat, 185 nations, oui, il y a un réchauffement climatique, activité humaine, gaz à effet de serre, etc., [...] la directive européenne, l'Europe se réunit, il faut qu'on fasse quelque chose, et on demande aux Etat à faire le plan climat, les fameux trois fois vingt. [...] Et on a donc éduqué nos populations, on leur [dit] voilà pourquoi il y aura un parc éolien à Saint-Georges* » (J. Pallas, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon, juin 2015).

Les prises de conscience des impacts des activités humaines sur le milieu, qui s'était traduit au niveau étatique par la mise en place de différentes préconisations, directives et lois, se traduisent au niveau local par l'implantation d'énergies renouvelables, ici l'éolien. Pour le cas de la France, il n'y a pas d'obligations pour les collectivités territoriales (communes et communautés de communes) à développer les énergies renouvelables sur leur territoire, ce développement est choisi par les territoires, notamment grâce aux délibérations qui sont prises par les communes et EPCI pour donner leur accord ou non au développement des projets. Dans le cas de Saint-Georges-sur-Arnon, ce développement a été choisi par les élus. Néanmoins, cette démarche s'est effectuée suite à une rencontre en amont avec la société de développement Nordex (développeur des deux projets sur la commune) qui a proposé au conseil municipal l'éventualité de monter un parc éolien sur le territoire. La commune s'est engagée plus globalement dans la contribution à remplir l'objectif des « 3 fois 20 », avec la mise en place par exemple d'un écoquartier ou la réalisation d'audits énergétiques.

La communauté de communes mène également une politique d'aménagement durable volontariste. En effet, une partie des éoliennes ont été acquises par des acteurs locaux, grâce à la création d'une société d'économie mixte (SEM), le SEMER 36. Le but était de regrouper plusieurs acteurs publics et privés afin qu'ils mettent en commun des ressources financières pour acquérir des éoliennes relativement coûteuses (trop pour une commune comme Saint-Georges-sur-Arnon qui n'aurait pas pu acquérir seule des aérogénérateurs). Cette institution regroupe des actionnaires publics (collège A) : la communauté de communes du Pays d'Issoudun, le conseil Régional Centre Val-de-Loire, les communes d'Issoudun et Migny et le syndicat départemental d'énergies de l'Indre, et des actionnaires privés (collège B) : SERGIES,

la Caisse d'Épargne Loire Centre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et la société WP Invest.

Graphique 11 : Investissement nécessaire à l'achat de cinq éoliennes du parc de Saint-Georges-sur-Arnon / Migny



Source : J. Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon. Réalisation : R. Garcia, 2016

Les acteurs publics ont engagé 1,6 millions d'euros, les acteurs privés 1,5 million d'euros. L'achat de cinq éoliennes du parc a nécessité un investissement de 15,35 millions d'euros, c'est pourquoi la SEM a emprunté sur 15 ans un total de 12,25 millions d'euros.

Cet investissement par les différents acteurs dans le parc éolien a permis des retombées supplémentaires sur le territoire (les retombées « basiques » d'un parc sont les différentes taxes payées par la société d'exploitation aux collectivités territoriales). En effet, les bénéfices réalisés par la SEM sont réinvestis pour une partie dans l'économie locale, ce qui a permis de financer sur la commune plusieurs aménagements (EcoQuartier, rénovation de la maison culturelle) ou de diminuer la fiscalité locale.

Les retombées « basiques » (les taxes versées par la société d'exploitation) du parc éolien en 2011 se sont élevées à 382 000 euros, dont 181 500 euros pour la communauté de communes (source : J. Pallas, 2015). A ces taxes s'ajoutent les résultats d'exploitation de la SEMER 36. Les résultats annuels moyens après 4 ans d'activités sont :

- Production : 21,88 GWhs
- Chiffres d'affaire 1 900 000 €
- Frais généraux : 435 000 €
- Taxes locales pour les collectivités : 130 200 € (10 850 €/MWh)
- Dotation aux amortissement et provisions : 977 588 €
- Remboursement annuité emprunts : 336 000 €
- Résultat de l'exercice (net) : 174 000 € (739 518 € sur 4 ans)
- Dividendes reversés sur 3 ans : 226 000 € pour les actionnaires du collège B (privé)
- Marge d'autofinancement dégagée : 2 000 000 €

La population peut également « prendre des parts » dans la SEMER36, via la société Energie Partagée.

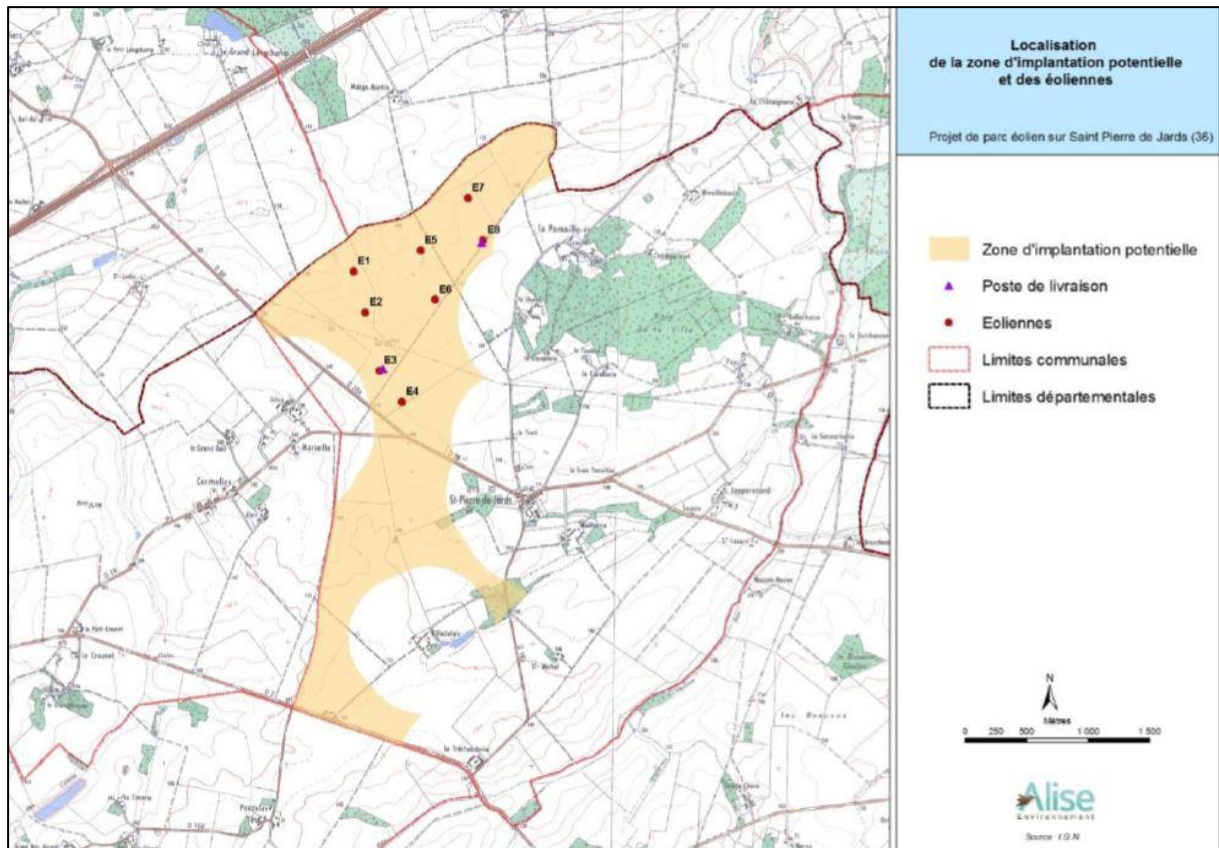
La communauté de communes a également investi par l'intermédiaire de la SEMER 36 dans un autre projet d'énergie renouvelable, à savoir dans un champ de panneaux solaires photovoltaïques implantés à Issoudun, et voisin des éoliennes de Saint-Georges-sur-Arnon. D'autres projets, portés par des acteurs différents de la SEMER (chaufferie biomasse notamment), le territoire intercommunal devrait atteindre l'autonomie énergétique d'ici quelques années, suivant l'avancement des projets. L'autonomie énergétique serait possible avec l'ensemble des éoliennes installées au sein de la communauté de communes, pas seulement celles de la SEMER 36, et avec les autres projets visant à la sobriété énergétique.

Cependant, cette volonté intercommunale d'ancrer le territoire dans la sobriété énergétique n'est pas suivie de la même manière au sein des communes, que ce soit au niveau des élus ou des habitants. Le développement éolien, qui est censé contribuer à la transition énergétique de ce territoire, rencontre localement une opposition relativement importante. Les deux projets suivants étudiés (Saint-Pierre-de-Jards et Ménétréols-sous-Vatan) ont rencontré des mouvements d'opposition de la population, voir un refus des élus de s'engager dans un développement éolien.

✓ **Projet de Saint-Pierre-de-Jards**

Le second projet éolien étudié dans la Champagne Berrichonne est celui de Saint-Pierre-de-Jards, et est composé de huit aérogénérateurs. La commune est vierge d'éoliennes, mais est entourée par des parcs implantés dans deux communes limitrophes : Nohant-en-Graçay (4 machines) et Chéry (7 machines). Le projet, développé par la société NEOEN, est composé d'éoliennes plus élevées que celles implantées dans la région, avec une hauteur de 175 mètres et une puissance unitaire de 3,075 MW (contre en moyenne des éoliennes de 150 mètres). Les études ont débuté en 2010, la société a ensuite rencontré les élus et les habitants en 2012. Le projet prévoit d'implanter les aérogénérateurs à l'ouest de la commune.

Carte n°22 : localisation des éoliennes pour le projet de Saint-Pierre-de-Jards



Source : NEOEN, Dossier de demande d'autorisation à exploiter, Résumés non techniques, 2013.

Les parcelles cadastrales correspondantes à ces implantations potentielles sont détenues par deux familles, dont des membres habitent au sein de la commune et sont exploitants des terres. L'enquête publique s'est déroulée entre septembre et octobre 2014. Contrairement au projet de Saint-Georges-sur-Arnon, l'opposition a été importante ici. En effet, durant l'enquête publique, sur les 50 personnes s'étant exprimées, 39 étaient défavorables au projet. Deux pétitions contre le projet ont été réalisées par l'association Vent Contraire³¹, la première a rassemblé 26 signatures (pétition en « dur » qui a circulé durant l'enquête publique), la seconde a circulé sur internet et a rassemblé 584 signatures. La commission d'enquête a émis un avis défavorable à la demande d'exploiter le parc éolien. Le dossier est en cours d'étude dans les instances de l'Etat. En outre, le conseil municipal avait voté contre le développement de ce projet éolien.

Un entretien a été réalisé par nos soins avec le maire de la commune de Saint-Pierre-de-Jards afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le déroulement du projet. En introduction de l'entretien, le maire s'est déclaré défavorable à l'éolien et à l'implantation d'aérogénérateurs

³¹ L'association Vent Contraire a pour objet de « protéger les espaces naturels et paysagers du département de l'Indre, et plus particulièrement du canton de Vatan ; sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement ; défendre l'identité culturelle des paysages ainsi que leurs intérêts économiques et sociaux ; lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à cet environnement, et notamment chaque fois qu'elles toucheront au caractère naturel des espaces et des paysages » (source : extrait de l'acte de parution de l'association au Journal Officiel).

au sein de sa commune, ce qui peut « biaiser » certaines réponses apportées par l'élu (subjectivité des avis exprimés). Plusieurs éléments ont été pointés du doigt par le maire, notamment dans le processus d'évaluation du projet par les services de l'Etat, qui selon lui ne correspondent pas aux avis et perceptions émises localement au sein de la commune. En effet, durant l'enquête publique, les opposants se sont exprimés de façon plus large que les personnes favorables et, par ailleurs, la commission d'enquête avait rendu un avis défavorable quant à l'autorisation d'exploiter le parc éolien. Or la préfecture est passée outre cet avis défavorable : « *on met des avis défavorables, on écrit, on fait un recours gracieux au préfet, si le préfet ne vous répond pas ça veut dire qu'il s'assoit dessus et puis, il vous ignore complètement. [...] Moi je pense que c'est un grand mépris de la part de l'administration, de la haute administration* » (maire de Saint-Pierre-de-Jards, entretien réalisé le 12 mai 2015). Par ailleurs, selon le maire, il n'y a pas eu de réunions publiques avant la phase d'enquête publique (phase obligatoire dans le développement d'un projet, contrairement aux réunions publiques qui elles ne le sont pas). Il est toutefois mentionné dans l'étude d'impact que la société de développement avait rencontré élus et habitants en 2012. Malgré plusieurs sollicitations, l'entreprise n'a pas répondu. On peut néanmoins émettre l'hypothèse que les habitants rencontrés sont les propriétaires-exploitants présents sur la zone potentielle d'implantation des machines.

D'autre part, une autre raison d'opposition à l'éolien de la part du maire concerne les retombées économiques de l'éolien pour les communes, qui selon lui sont relativement faibles : « *Dans les communes on me dit [...] ça va rapporter mais ça ne rapporte pas tellement dans les communes parce que c'est les communautés de communes qui ramassent* » (maire de Saint-Pierre-de-Jards, entretien du 12 mai 2015). Les retombées économiques pour les communes sont effectivement relativement faibles suivant le type de fiscalité mise en place dans les communautés de communes (fiscalité unique ou additionnelle). La communauté de communes du Pays étant à fiscalité propre, les communes accueillant des éoliennes ne perçoivent qu'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les autres taxes (contribution économique territoriale et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) sont perçues par l'EPCI, le département et la région. Les taux de la TFPB varient selon les communes, néanmoins, du fait de la fiscalité propre de l'EPCI, la commune ne toucherait qu'une petite partie des retombées fiscales liées aux éoliennes.

La densification éolienne du territoire est également un point d'inacceptation pour le maire de la commune. Les parcs éoliens en exploitation sont nombreux dans cette zone de la Champagne Berrichonne, comme indiqué sur la carte n°15. C'est l'impact paysager qui est mis en avant par le maire : « *ça bouffe un paysage complètement, c'est vrai que c'est un paysage qui a besoin de verticalité, mais la verticalité qu'on a besoin ce n'est pas spécialement des éoliennes, quelques-unes je veux bien mais voilà. On s'est opposé parce qu'en définitive, si demain tous les projets arrivent, ces éoliennes qu'on a juste à la sortie du village, pour nous c'est pas*

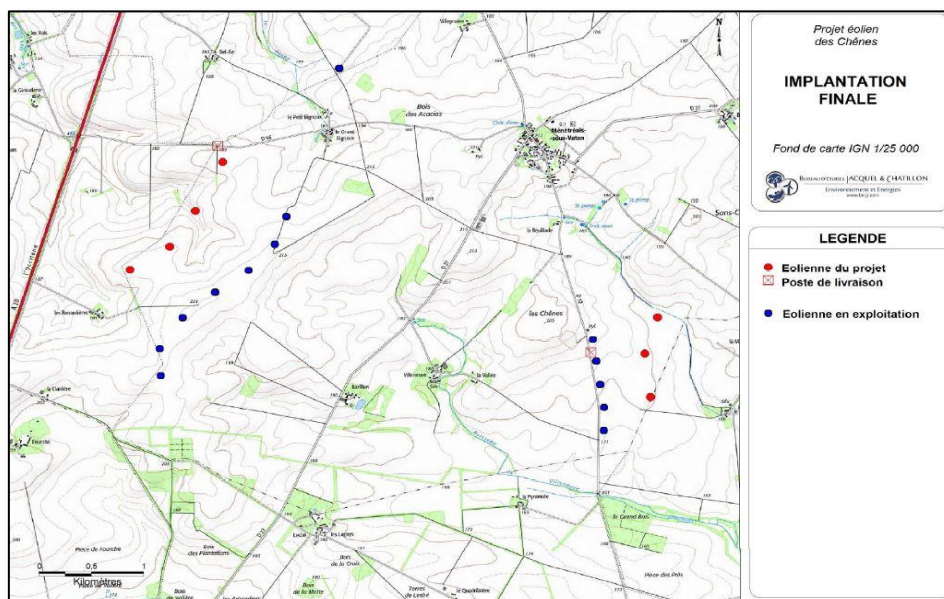
raisonnable » (maire de Saint-Pierre-de-Jards, entretien du 12 mai 2015). Ces impacts paysagers et la présence massive d'éoliennes au sein du territoire sont perçus comme un frein au développement de la commune par le maire : « *au-delà de la valeur sur la maison moi y a des gens qui ne viendront pas, pour le développement d'un village comme nous, [...], les gens qui ont de l'argent ils ne mettront pas [...] dans des maisons dans le coin pour voir des éoliennes. Donc ce n'est pas forcément un bon truc* » (maire de Saint-Pierre-de-Jards, entretien du 12 mai 2015). Selon le maire, ce non renouvellement de la population est un problème majeur pour cette commune de 113 habitants dont près de 25% a plus de 75 ans.

D'autres griefs sur l'éolien ont également été mis en avant par le maire, mais ne seront pas traités dans cette partie dans la mesure où il s'agit d'une opinion personnelle (en tant que citoyen), et pas en tant que maire où l'avis semble appuyé par la volonté de « protéger » la commune (avis motivé par la fonction d'élu local).

✓ **Projet de Ménétréols-sous-Vatan**

Le troisième projet constituant la zone d'étude de la Champagne Berrichonne est celui de Ménétréols-sous-Vatan. C'est une extension d'un parc éolien existant, comme à Saint-Georges-sur-Arnon, où il est prévu d'ajouter 7 nouvelles machines aux 12 existantes (plus une éolienne supplémentaire autorisée à être implantée). L'opposition à cette extension est importante, ce qui marque une différence notable avec l'extension du parc éolien de Saint-Georges-sur-Arnon. Le projet, développé par la société WPD, comptabilise 7 éoliennes de 2MW de puissance unitaire, avec des hauteurs variant de 130 à 150 mètres de hauteur.

Carte n°23 : Localisation des éoliennes du projet de Ménétréols-sous-Vatan



Bureau d'études Jacquel et Chatillon, Etude d'impact sur l'environnement, Résumé non technique, Projet éolien des Chênes, Ménétréols-sous-Vatan, page 5, 2016.

Le projet a débuté en 2013, la société de développement a rencontré les propriétaires-exploitants sur la zone potentielle d'implantation des aérogénérateurs, puis a lancé les études préliminaires. Des présentations devant différents acteurs publics ont eu lieu en 2014 : sous-préfecture d'Issoudun, conseil municipal, communauté de communes. La société WPD a également rencontré l'association Vent contraire, qui s'oppose aux projets développés en Champagne Berrichonne. Les réunions se sont poursuivies en 2015 (DREAL, DDT, communauté de communes), puis, à la fin des études, les demandes de permis de construire et d'autorisation à exploiter ont été déposées entre juin et septembre 2015. Une permanence publique a lieu en février 2015 et l'enquête publique s'est tenue entre novembre et décembre 2016.

Tableau n°4 : Evolution temporelle du projet éolien de Ménétréols-sous-Vatan

| Date | Evénements |
|---------------------------|---|
| 2013 | Rencontre avec les propriétaires-exploitants |
| Avril à septembre | Lancement des études écologiques |
| 2014 (janvier) | 1 ^{ère} présentation du projet à la sous-préfecture (Issoudun) |
| Mars | Prise de contact avec l'association Vent Contraire |
| Avril - mai | Lancement de l'étude acoustique |
| Avril à décembre | Echanges avec l'association Ménétr'Eole Energie propre |
| | Lancement de l'étude paysagère |
| | Réunion du conseil municipal |
| | Retour de l'ensemble des préconisations des bureaux d'études |
| Décembre | Réunion avec la communauté de communes |
| 2015 | Présentation du projet à la DREAL DDT et au STAP |
| Février | Permanence publique à Ménétréols-sous-Vatan |
| Février à juin | Visite de site avec le paysagiste conseil de la DDT |
| | Définition du scénario d'implantation finale |
| | Lancement de l'étude d'impact |
| Juin | 2 ^{ème} réunion Président de la communauté de commune et Sous-Préfecture |
| Juin à septembre | Dépôt des autorisations administratives |
| Septembre | Dépôt demande permis de construire |
| Octobre | Prise contact avec l'association Vent contraire |
| 2016 (octobre – novembre) | Enquête publique |
| 2017 (janvier) | Avis favorable de la commission d'enquête |

Source : Pourailly J., Renard R., Marchand B., *Rapport d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, Parc éolien de Ménétréols-sous-Vatan, 2017.*

L'investissement estimé pour le développement de projet éolien (étude, construction, exploitation) est estimé à 22,4 millions d'euros, dont 25% sont pris en charge par les fonds propres de la société de développement (WPD) et 75% via un emprunt bancaire³².

Un entretien a également été réalisé avec le maire de Ménétréols-sous-Vatan. Il s'est déclaré favorable à l'éolien mais a émis toutefois quelques critiques quant au développement de cette énergie, notamment en Champagne Berrichonne : « *Les éoliennes terrestres faut en mettre mais y a des endroits comme ici ou en Beauce il commence à y en avoir assez [...]. Je suis favorable aux éoliennes mais ce n'est pas pour faire n'importe quoi n'importe où n'importe comment* » (Maire de Ménétréols-sous-Vatan, entretien réalisé le 23 décembre 2015). En outre, il m'a confirmé l'importance de Jacques Pallas (maire de Saint-Georges-sur-Arnon) et de son engagement dans le développement éolien local « *dans sa commune il est très apprécié pour l'éolien il a fait beaucoup de choses dans le secteur tout le monde le connait monsieur Pallas. [...] Toutes les réunions pour l'éolien qu'il y a eu dans un grand secteur il a toujours répondu présent* » (Maire de Ménétréols-sous-Vatan, entretien réalisé le 23 décembre 2015).

Sur le plan économique, le maire a évoqué les retombées économiques liées aux parcs éoliens et a reconnu que, malgré les faibles retombées pour les communes (l'essentiel des taxes étant perçues par l'EPCI, le département et la région), cela permettait malgré tout à de petits villages ruraux d'avoir des financements supplémentaires « *avant avec la taxe professionnelle on avait de grosses retombées maintenant c'est l'IFR et compagnie on a moins de retombées mais on a quelque chose quand même ça donne quand même un sacré coup de pouce à la commune* » (Maire de Ménétréols-sous-Vatan, entretien réalisé le 23 décembre 2015). C'est un élément essentiel pour la survie de ces espaces ruraux, qui n'ont pas d'autres activités économiques leurs permettant de percevoir des taxes et qui doivent faire face depuis plusieurs années aux baisses des dotations de l'Etat. On peut toutefois nuancer le propos, dans la mesure où l'apport perçu par les communes rurales « fragiles » via l'éolien ne leur permettent pas de mener des projets de développement. Avec les vagues de décentralisation successives, ce sont les communautés de communes qui ont pris le relais en termes de développement territorial. Si l'éolien ne permet aux communes de se développer économiquement, les communautés de communes en revanche sont largement bénéficiaires des retombées. Cet aspect est renforcé pour la communauté de communes du pays d'Issoudun par la création de la SEMER 36, qui a eu pour effet d'amplifier les retombées à l'échelle de l'EPCI.

✓ Conséquences de l'éolien au sein de la communauté de communes du Pays d'Issoudun

La commune de Saint-Georges-sur-Arnon a par ailleurs vu sa population augmenter depuis le début des années 1990, une tendance qui s'est poursuivie après l'implantation des 19 éoliennes en 2009, ce qui indique que la présence d'aérogénérateurs n'a pas eu d'impact négatif

³² Source : Source : Pourailly J., Renard R., Marchand B., Rapport d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, Parc éolien de Ménétréols-sous-Vatan, 2017.

au niveau démographique. En revanche, au sein de la communauté de communes, la population a diminué de manière continue depuis 1975 et cela s'est poursuivie après 2008, de façon moins rapide néanmoins. Bien qu'il soit difficile d'affirmer que cette baisse démographique depuis 2008 soit liée à la présence d'éoliennes, on peut en revanche affirmer que, pour cette zone d'étude, le développement éolien n'a pas entraîné d'évolution démographique positive. Cela tient en outre aux caractéristiques de ce territoire en crise et qui peine à attirer de nouveaux habitants et des activités économiques. Les apports économiques des éoliennes se font quasi exclusivement par des taxes versées aux collectivités territoriales, les emplois induits sont pour la plupart en dehors des zones d'implantation. Néanmoins, comme mentionné ci-dessus, les communautés de communes, qui sont les garantes du développement économique territorial, peuvent le mettre en place grâce aux taxes perçues. Au sein de la communauté de communes du Pays d'Issoudun, et, dans une moindre mesure en Champagne Berrichonne, les parcs éoliens représentent l'une des sources principales de retombées financières. La CCPI a ainsi pu engager un processus de transition énergétique ambitieux, et est en passe de devenir un territoire « modèle » en la matière. De plus, le développement des énergies renouvelables dans ce territoire constitue une diversification des activités, cohabitant avec l'agriculture. Les activités industrielles sont relativement faibles et localisées à Issoudun, et le secteur tertiaire reste peu présent.

1.2.2 Le sud Vienne, vers une densification éolienne ?

Le second territoire étudié est situé dans le sud-ouest de la Vienne. Deux projets éoliens y sont étudiés : Blanzay (communauté de communes du Civraisien) et Brux (communauté de communes de la Région de Couhé). Cette zone, située aux confins du sud-ouest de la Vienne, est limitrophe des Deux-Sèvres et de la Charente. Le territoire est à dominante rurale, et est éloigné des principaux pôles de la région Poitou Charente : 42 km de Poitiers, 57 km de Niort, 60 km d'Angoulême. Des petites villes sont néanmoins proches.

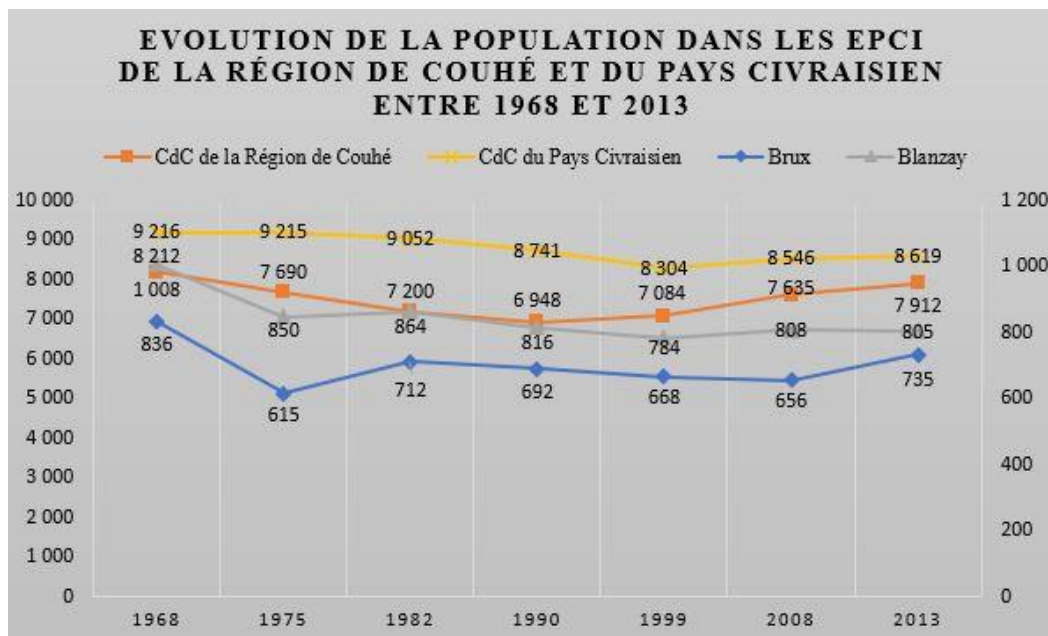
Les caractéristiques socio-économiques du territoire d'étude seront présentées à l'échelle des intercommunalités (EPCI du Civraisien et EPCI de la Région de Couhé) puis un zoom sera effectué sur les trois communes étudiées (démarche similaire pour la présentation de la Champagne Berrichonne).

1.2.2.1 Dynamiques démographiques et socio-économiques du territoire

Le territoire est à dominante rurale, avec quelques villages de taille moyenne (Civray, 2 827 habitants en 2013, Couhé, 1 812 habitants en 2013). Les autres communes de la Région de Couhé ne dépassent pas 1 100 habitants, la communauté de communes émergeant en 2013 à 7 912 habitants. On retrouve une certaine similarité démographique pour l'EPCI du Civraisien,

avec seulement deux communes dépassant les 1000 habitants (Civray et Savigné), pour une population totale de 8619 personnes en 2013.

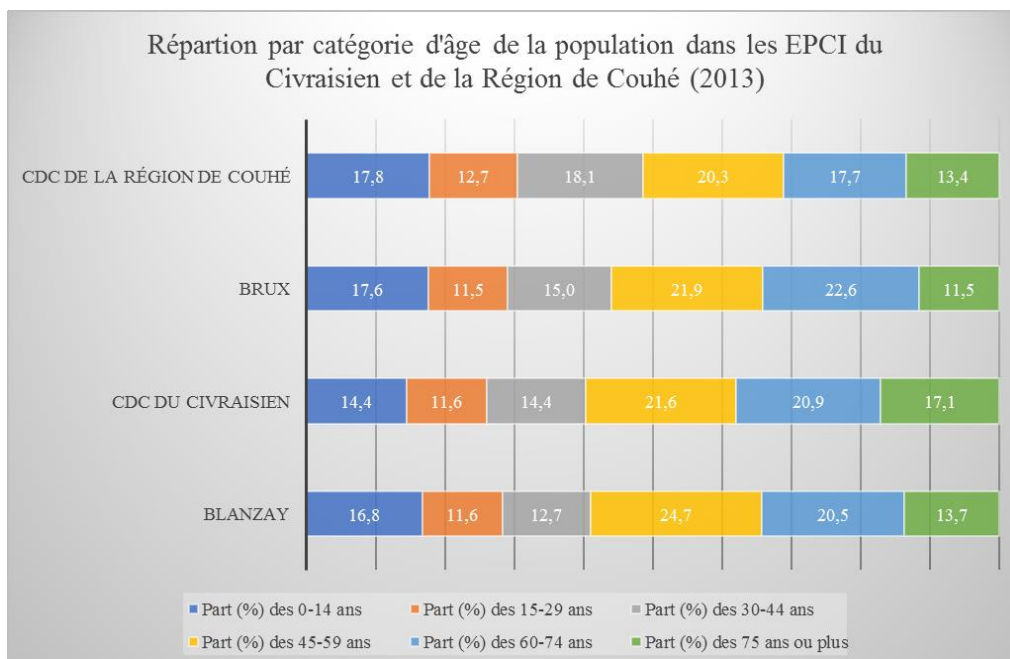
Graphique n°12 : Evolution de la population entre 1968 et 2013 dans le Pays Civraisien et dans la Région de Couhé



Source : Insee, RP 2013.

L'évolution de la population dans ces zones d'études suit sensiblement les mêmes tendances que leurs communautés de communes d'appartenance. La population est restée relativement stable depuis les années 1990, après avoir diminué entre 1968 et 1990. On assiste même à une évolution démographique positive depuis 2008 (Pays Civraisien, Brux, Savigné) voir 1999 (EPCI de la Région de Couhé). Blanzay a en revanche connu une évolution démographique à la baisse sur ces mêmes périodes. Les gains et pertes d'habitants au fil des années restent néanmoins peu important, le territoire a relativement bien résisté aux crises démographiques qui ont touché les campagnes reculées, notamment celles de la « diagonale du vide », à l'image de ce que l'on a pu observer en Champagne Berrichonne.

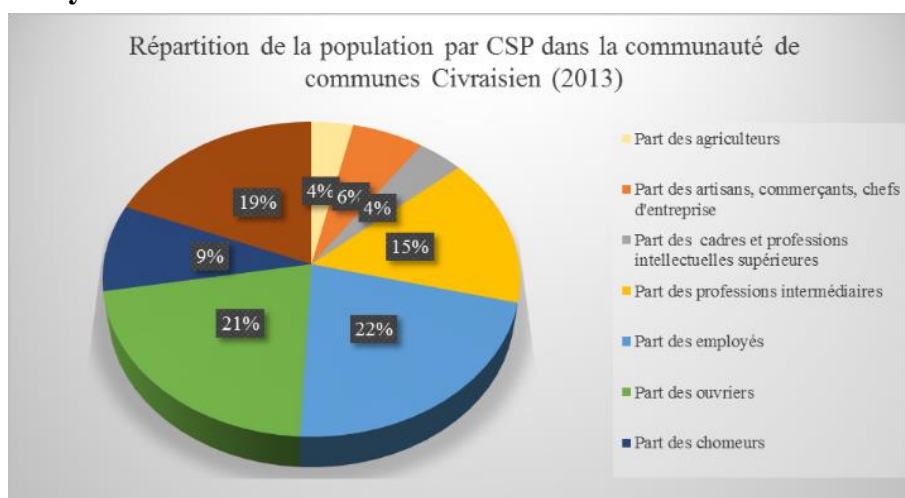
Graphique n°13 : Répartition par âge de la population des EPCI du Civraisien et de la Région de Couhé

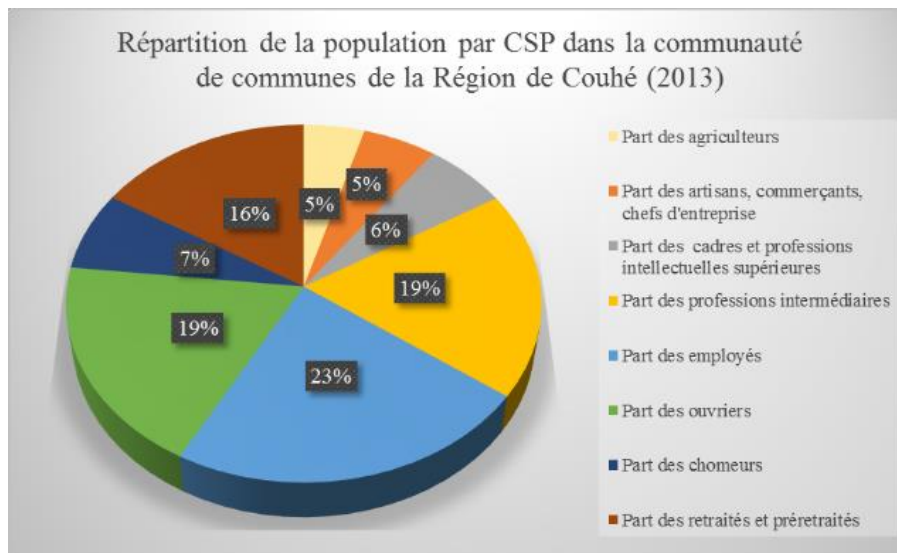


Source : Insee, RP 2013.

La population est cependant relativement âgée, la part des habitants de 60 ans et plus varie entre 30% (en moyenne dans la communauté de communes de la Région de Couhé) et 37% dans la communauté de communes du Pays Civraisien. Les communes étudiées suivent globalement cette tendance. Les densités de population oscillent entre 25 et 60 hab./km² en 2012, et sont assez hétérogènes entre les différents territoires présentés ci-dessus.

Graphiques n°14 et 15 : Profil de la population par CSP au sein des EPCI de la Région de Couhé et du Pays Civraisien

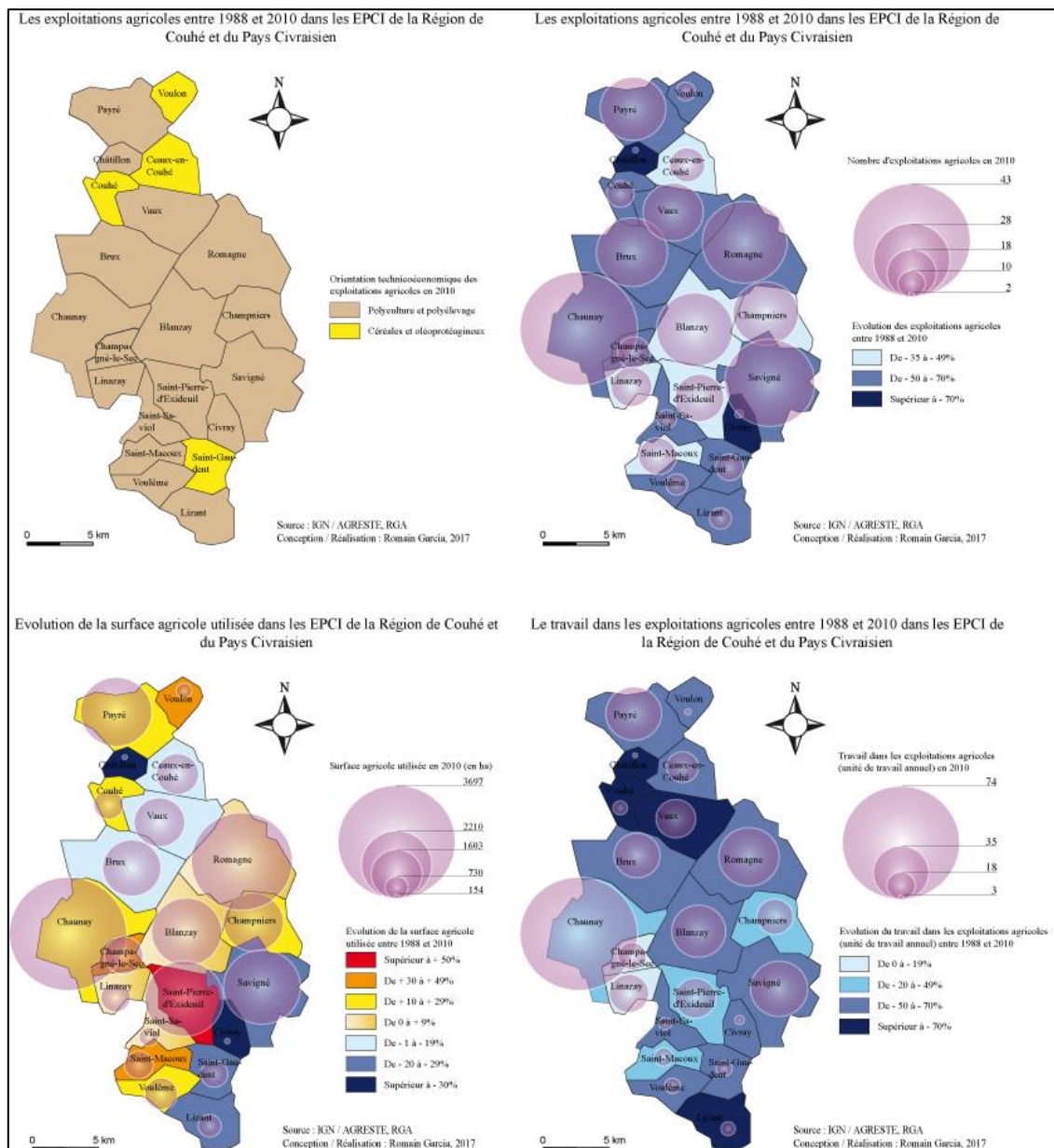




Source : Insee

Les deux intercommunalités présentent une répartition des habitants par CSP relativement similaire. Les actifs agriculteurs sont peu présents, le territoire a connu une crise agricole relative, avec une diminution des actifs dans l'agriculture. La population est représentée par des employés et des ouvriers à près de 50%. Les retraités sont légèrement plus nombreux dans la communauté de communes du Civraisien (19% contre 16% dans la région de Couhé).

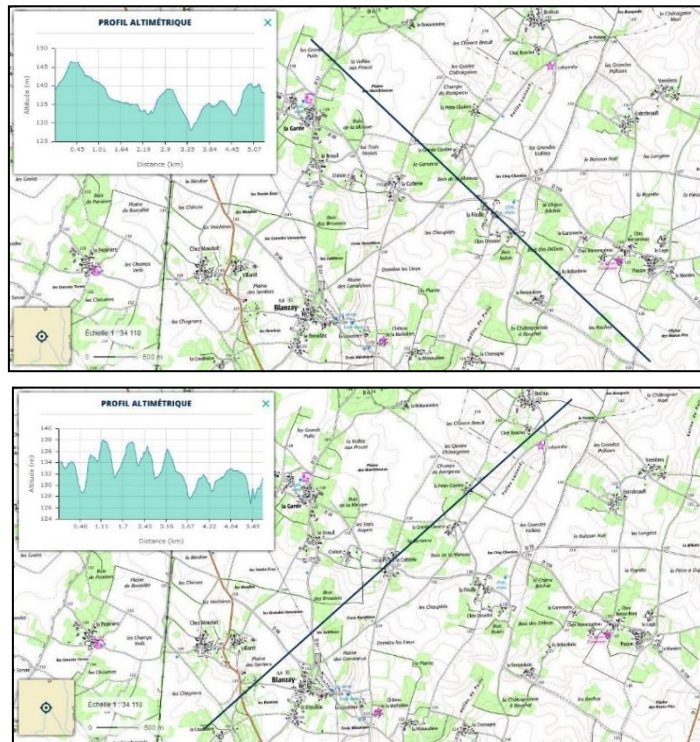
Carte n°24 : L'agriculture et son évolution entre 1988 et 2010 dans les EPCI de la Région de Couhé et du Civraisien



Près 68% du territoire était dédié à l'agriculture en 2013, dont plus de 70% est occupé par les grandes cultures (Chambre d'agriculture de la Vienne). Les exploitations professionnelles ont été divisées par deux entre 1992 et 2012 (passage de 11 250 à 4 795) mais la SAU a été multipliée par deux sur la même période, au profit des céréales et des élevages bovins et caprins (Chambre d'agriculture de la Vienne). La céréaliculture est pratiquée dans le nord et le centre du département, les élevages et la polyculture dans le sud et l'est.

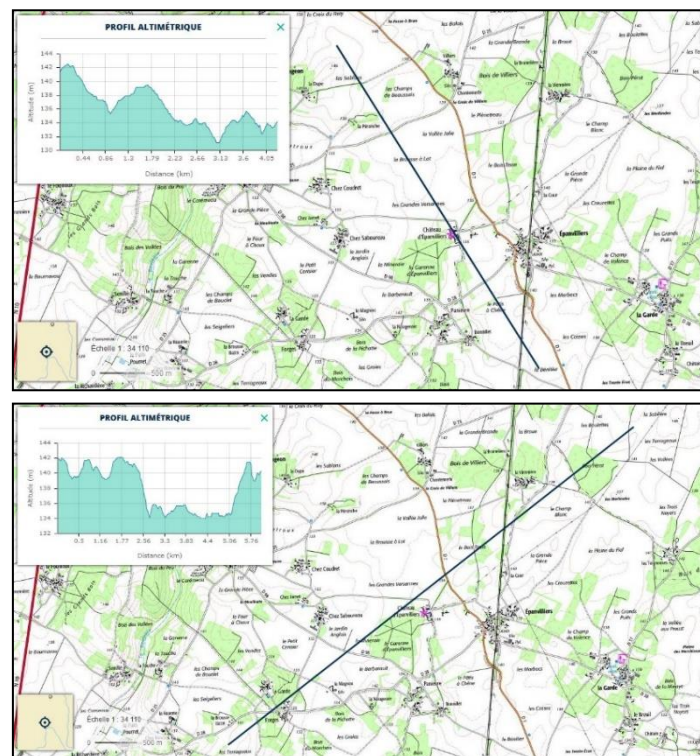
1.2.2.2 Contexte paysager du sud-ouest de la Vienne

Cartes n°25 et 26 : Profils topographiques au niveau de Blanzay



Source : Géoportail.

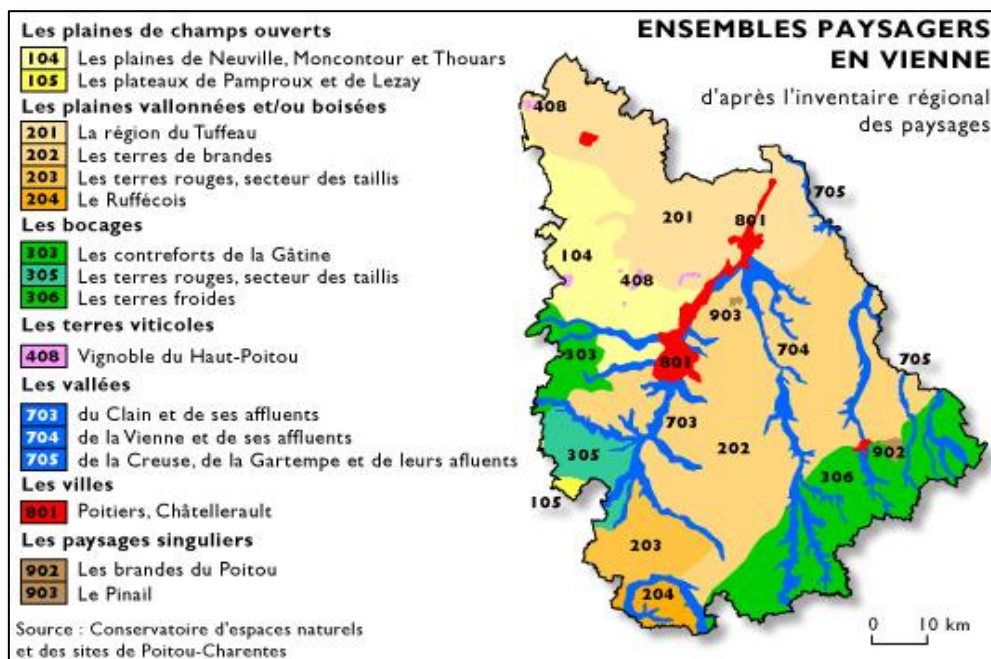
Cartes n°27 et 28 : Profils topographiques au niveau de Brux



Source : Géoportail.

Les profils topographiques des communes de Brux et de Blanzay indiquent des espaces plutôt vallonnés, mais avec de faibles différences d'altitudes entre les points hauts (aux alentours de 146 mètres) et les points bas (aux alentours de 128 mètres).

Carte n°29 : Les entités paysagères de la Vienne



Le territoire est situé dans des plaines vallonnées et / ou boisées, composées de plateaux et de vallées parcourus par des affluents (de la Creuse, la Vienne et du Clain). Les parcelles sont de taille modeste, avec des haies et des arbres isolés.

Photo n°7 : Paysage de plaine (Blanzay)



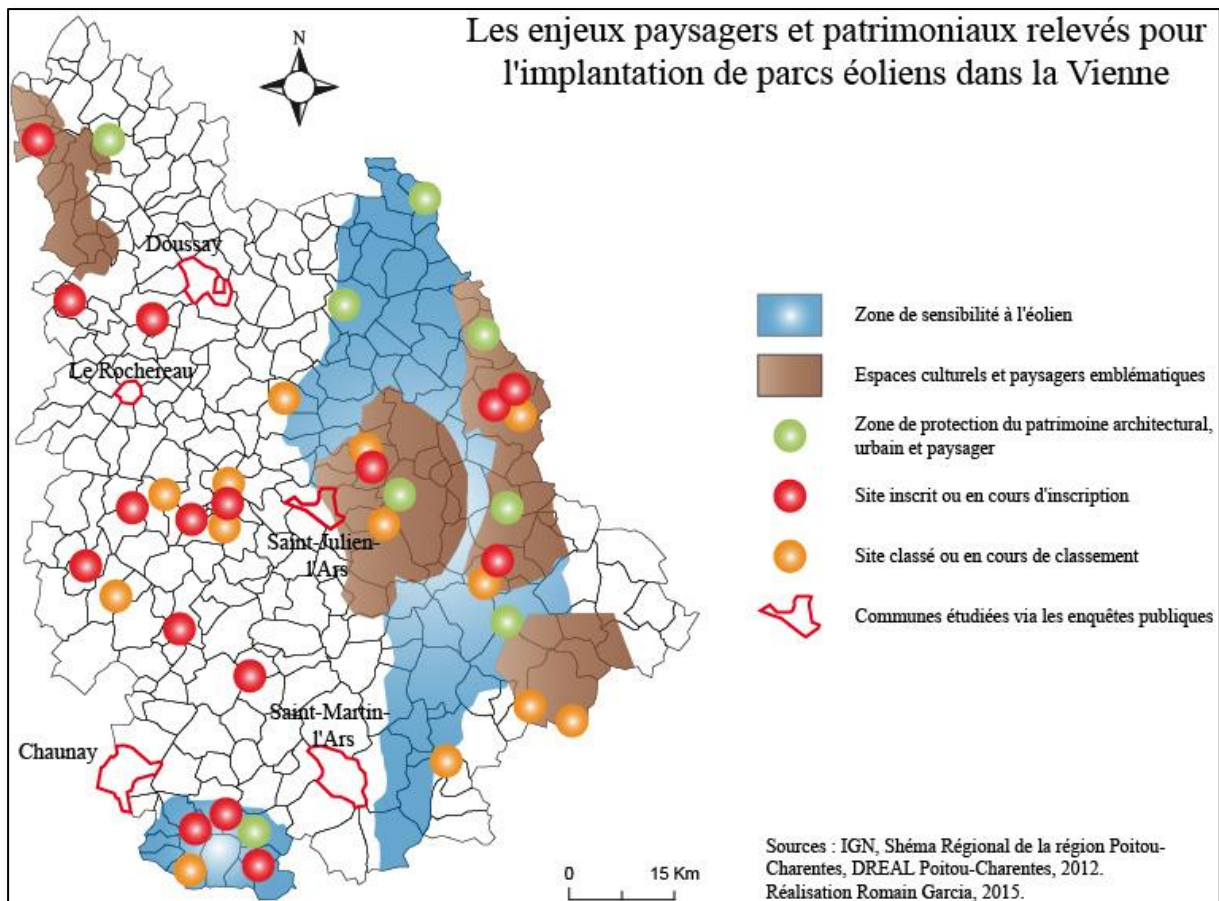
Cliché : Romain Garcia, 2016

La photo ci-dessus, prise à Blanzay, présente un paysage de plaine cultivée, avec quelques bois en arrière-plan.

1.2.2.3 Contexte éolien de la Vienne et projets étudiés

Le Schéma Régional Eolien de la région Poitou Charente (désormais regroupé dans la région Nouvelle Aquitaine depuis la réforme territoriale) contient les éléments de cadrages généraux pour le développement éolien, à l'image de celui de la Région Centre évoqué précédemment. Les enjeux techniques, environnementaux et paysagers / patrimoniaux ont été relevés pour déterminer les zones favorables à l'éolien. La zone d'étude est très peu impactée par des sensibilités environnementales (zones Natura 2000 ou ZNIEFF par exemple), ce qui ne veut pas dire qu'à une échelle plus fine, celle du projet, il n'y ait pas de sensibilités. C'est également le cas pour les contraintes d'ordres techniques. En revanche, les sensibilités paysagères et patrimoniales sont relativement importantes.

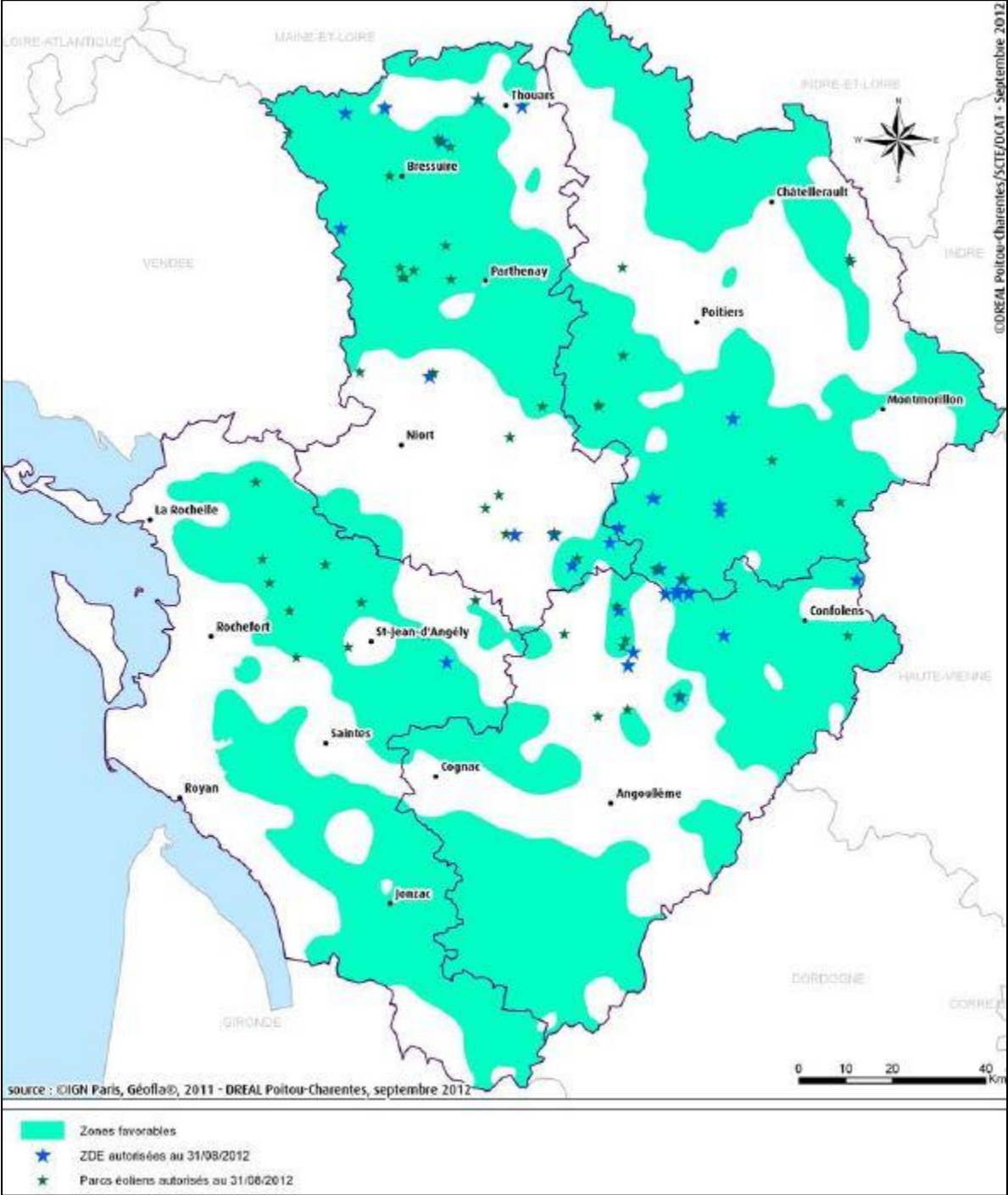
Carte n°30 : Enjeux paysagers et patrimoniaux relevés pour l'implantation de parcs éoliens dans la Vienne



Plusieurs sites historiques sont situés dans le Civraisien. Le SRE indique que le développement éolien est incompatible à proximité de ces monuments, ces espaces sont donc exclus des zones favorables à l'éolien. Par ailleurs, le sud Vienne est en partie « touché » par une zone de sensibilité, qui s'avère être une zone périphérique d'un espace culturel emblématique, situé en Charente (au nord-ouest d'Angoulême et limitrophe de la Vienne). Le sud-Vienne est situé en

zone favorable du SRE, l'implantation d'éolienne y est donc autorisée à condition de respecter au niveau local les contraintes potentielles.

Carte n°31 : Zones favorables à l'éolien du SRE de la Vienne

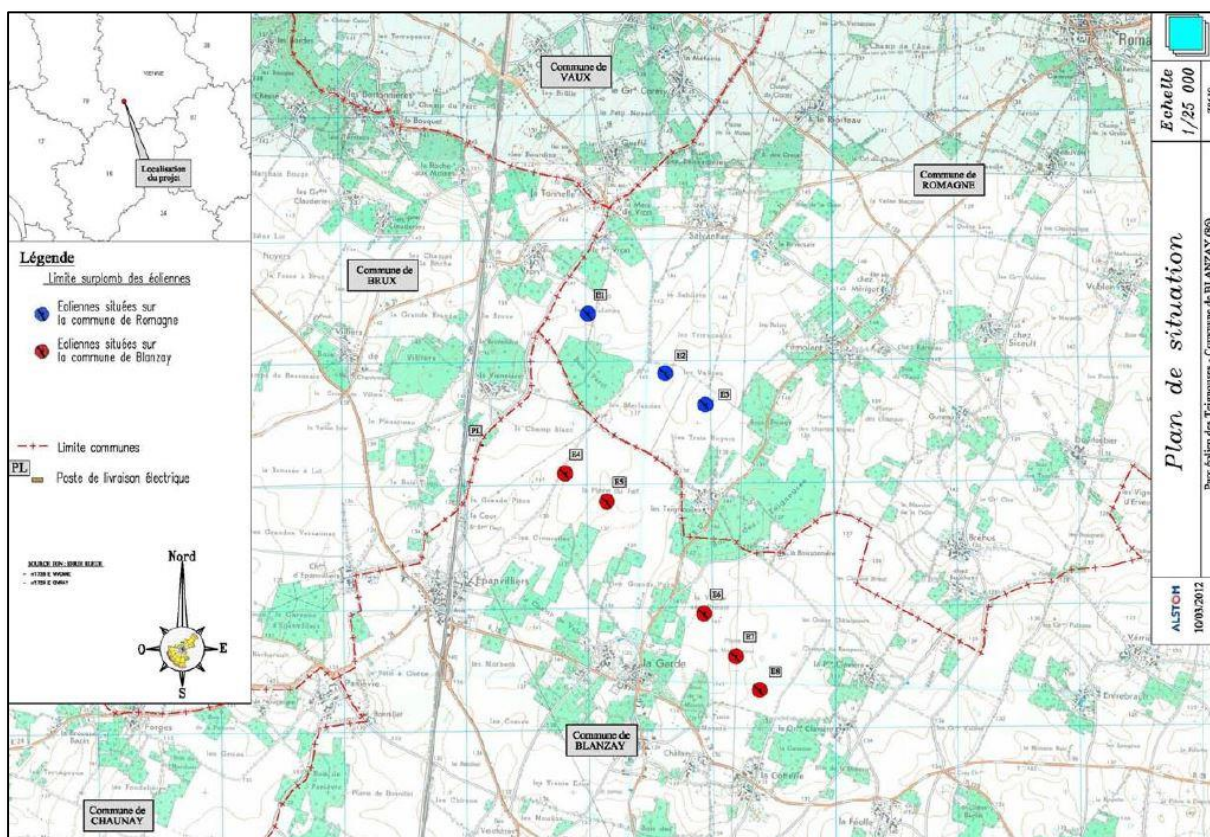


✓ **Projet de Blanzay**

Le premier projet étudié dans le Civraisien est celui de Blanzay. Un premier projet, porté par Alstom entre 2005 et 2015 a été abandonné. Un second projet porté par Volkswind est actuellement en cours de réalisation. Les deux projets ont été étudiés.

Le premier projet s'étendait sur deux communes, Blanzay et Romagne, et avait débuté en 2002. La zone potentielle d'implantation des éoliennes a été retenue en 2005, et les études de préfaisabilité ont été lancées entre 2005 et 2009. Une information auprès des élus a été réalisée durant cette période. Par ailleurs, il est noté dans le dossier d'étude d'impact du projet que les élus de la communauté de communes du Pays Civraisien se sont lancés dans la création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE). Entre 2009 et 2012, la société Alstom a lancé les études pour déterminer les contraintes potentielles de la zone d'implantation. Aucun enjeu particulier n'a été défini durant cette phase d'étude. Un processus d'information a ensuite été lancé au début de l'année 2012 (réunion publique, permanence et visité du parc éolien du Rochereau). Le projet était constitué de 8 éoliennes de 2,7 MW de puissance unitaire, et de 149,5 mètres de hauteur.

Carte n°32 : Localisation des éoliennes du premier projet de Blanzay (Les Teignouses)



Source : Dossier Etude d'Impact, Résumé non technique, Parc éolien des Teignouses, communes de Blanzay et de Romagne, mars 2012.

Le projet a connu un certain nombre de contraintes liées au contexte local : l'opposition a été relativement importante, le conseil municipal était divisé sur la question, certains élus ont été condamnés pour prise illégale d'intérêt. Parmi les opposants, un acteur local important s'est manifesté : le directeur de « la vallée des singes », un parc animalier situé sur la commune de Romagne, et donc à proximité de la zone potentielle d'implantation des aérogénérateurs. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le directeur de ce site touristique et le porteur de projet. Ces rencontres ont abouti à une modification du site d'implantation, où la première éolienne située à proximité de la Vallée des singes est passée de 600 mètres environ à 1,8 km, distance jugée toutefois insuffisante par le directeur, qui souhaitait un éloignement minimum de 3 km entre le parc et les premières éoliennes. Par ailleurs, la Vallée des singes, le propriétaire du château d'Epanvilliers et une association d'opposants³³ ont attaqué en justice trois élus de l'époque pour prise illégale d'intérêt. Les élus avaient effectivement signé des promesses de bail pour accueillir des éoliennes sur leur parcelle et ont parallèlement participé aux réunions du conseil municipal et pris des délibérations. Le château d'Epanvilliers est situé dans la commune de Brux, à 4,5 km de Blanzay.

Photo n°8 : Château d'Epanvilliers



Cliché : R. Garcia, 2016

Le château d'Epanvilliers (photo n°8), construit entre le XVIème et le XVIIIème siècle, possède un parc visitable ainsi qu'un musée du jeu ancien, source de tourisme.

Malgré l'obtention des permis de construire, la société Alstom développant ce premier projet, a décidé d'abandonner avec une demande auprès de la préfecture concernant l'annulation des permis de construire obtenus.

L'opposition du parc animalier de La Vallée des Singes a pesé dans la balance. C'est un acteur économique important pour ce territoire, et qui avait menacé les collectivités territoriales de

³³ Association de défense de l'environnement de Paizay.

déménager si le projet éolien venait à aboutir. Plusieurs raisons ont été avancées par le directeur du parc animalier pour justifier son opposition. D'une part, le projet d'extension de la Vallée des Singes aurait été mis à mal avec l'implantation d'aérogénérateurs, et d'autre part, les impacts de ces derniers étaient mis en avant, notamment sur la fréquentation qui risquait de baisser (impacts visuels) et sur les impacts sanitaires : « *Des médecins allemands viennent de sortir un rapport sur les risques sanitaires liés aux éoliennes qui fait état d'un risque d'infrasons jusqu'à 10 km. Moi, je demandais simplement un périmètre d'exclusion de 3 km !* » (E. Le Grelle, directeur de la Vallée des Singes, article de *La Nouvelle République* datant du 15 juillet 2015³⁴). La présence du château d'Epanvilliers à proximité était une contrainte supplémentaire. Ce château est inscrit au monument historique depuis juin 1980 et bénéficie à ce titre d'une zone de protection.

Une association a été créée en 2012 suite à ce premier projet, l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay (ADPEB). Elle a été constituée par des habitants de Blanzay avec comme objectif de s'opposer au projet en cours à l'époque. L'association s'oppose également au nouveau projet éolien sur la commune, projet porté par la société Volkswind.

Un entretien a été sollicité par mes soins avec l'équipe municipale, qui n'a pas souhaité répondre. Le développement du premier projet a été relativement compliqué pour les élus, en raison des mouvements d'oppositions importants et des recours en justice. Par ailleurs, la conflictualité engendrée par ce développement éolien a pesé lors des sollicitations auprès des habitants pour la réalisation d'un entretien, puisque, en effet, certains habitants ne souhaitaient pas s'exprimer sur l'éolien.

Un nouveau projet a été lancé en 2015 par la société Volkswind, sur une zone différente de celle du premier projet. La société a pris des contacts avec les propriétaires exploitants sur la zone potentielle, et a obtenu une délibération favorable du conseil municipal pour lancer les études de faisabilité (six élus pour, deux opposés et une abstention). Le projet n'est pas assez avancé pour connaître les caractéristiques des aérogénérateurs prévus (nombre, taille, puissance). Un comité de pilotage a été créé, et la société s'est engagée à abandonner le projet si, par referendum, la population en refuse la poursuite. Contrairement au premier projet, les élus ont pris des dispositions pour que ce nouveau développement se déroule avec le moins de problèmes possibles : les élus concernés personnellement par ce projet n'ont pas pris part aux délibérations, un comité de pilotage a été créé et un référendum est prévu. Néanmoins, ces éléments seront critiqués en seconde partie sur l'acceptabilité des projets étudiés.

³⁴ <http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2015/07/22/Pas-d-eoliennes-a-Blanzay-soulagement-et-amertume-2411098> (page consultée le 13/10/2015).

✓ **Projet de Brux**

Le second projet étudié dans le sud-ouest de la Vienne est celui de Brux. Une zone de développement éolien (ZDE) avait préalablement été mise en place au sein de l'intercommunalité avant le début du projet éolien. Cette ZDE, créée en 2011, a été réalisée par le bureau d'étude ABIES. Des réunions publiques et des expositions ont été effectuées au sein de la communauté de communes. Suite à cette ZDE, un appel à projet a été lancé par la commune de Brux pour réaliser des études de faisabilité quant à l'implantation d'un parc éolien sur son territoire (au sein de la ZDE). La société RP Global a été choisie en 2012 pour réaliser le projet. Une réunion publique a eu lieu en 2013 et, en mai 2014, un comité de suivi local a été constitué. Ce comité s'est réuni deux fois. Par ailleurs, une réunion a été réalisée avec le directeur de la Vallée des singes en 2014. Les demandes d'autorisation ont été déposées en février 2015.

Tableau n°5 : Etapes du projet de Brux

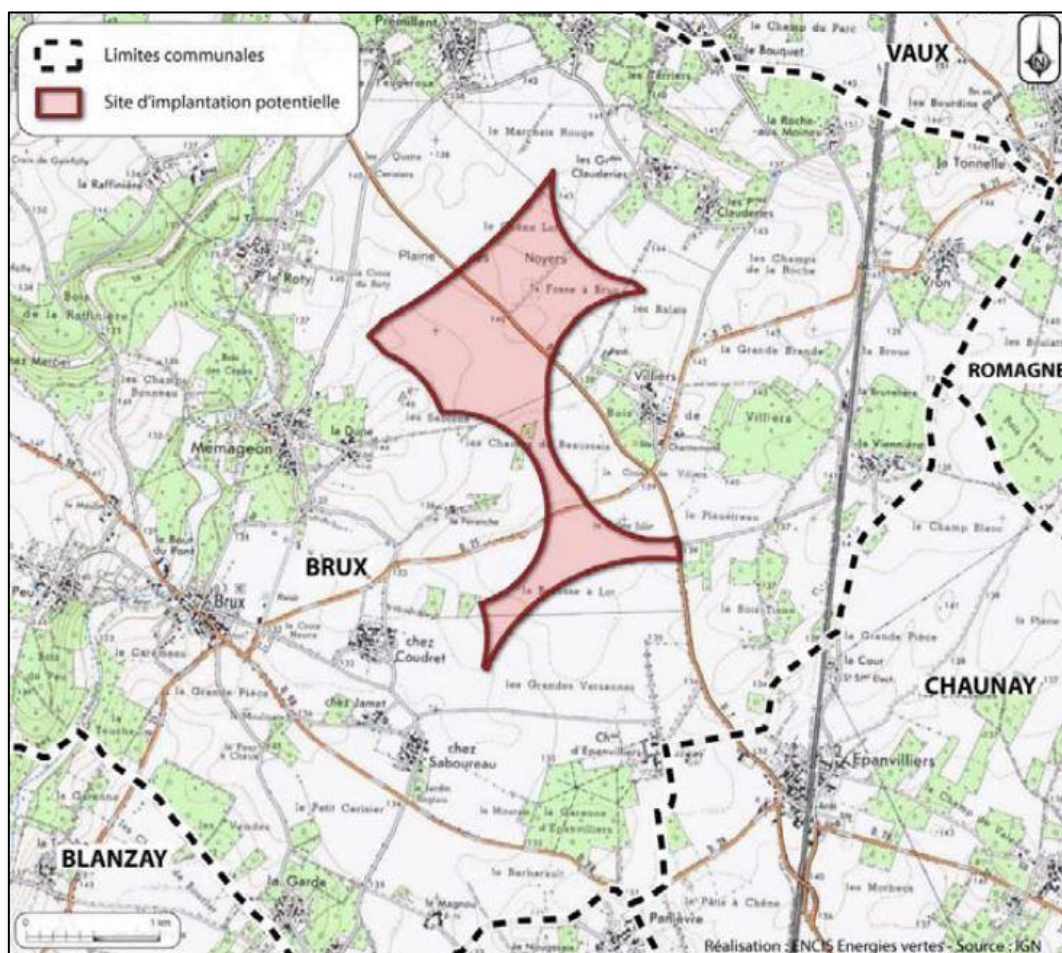
| Date | Etapes principales du projet |
|----------------|--|
| Octobre 2009 | Début des études pour la mise en place de la ZDE |
| Juin 2010 | Présentation des résultats de l'étude ZDE au comité de pilotage. Neuf secteurs sont retenus dont un sur Brux |
| Octobre 2011 | Exposition des résultats et de la méthodologie de la ZDE en communauté de communes. |
| Décembre 2011 | Réunion publique à propos des résultats de la ZDE à Civray |
| Janvier 2012 | Arrêté autorisant la création de la ZDE à Brux, Romagne et Blanzay |
| Juin 2012 | Appel à projet lancé par Brux pour l'implantation d'un parc éolien |
| Aout 2012 | RP Global est choisie suite à l'appel à projet lancé par Brux pour développer le projet éolien |
| Avril 2013 | Avis favorable de la DGAC |
| Juillet 2013 | Rencontre avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) de la Vienne |
| Septembre 2013 | Réunion d'information menée par RP Global sur le projet de Brux |
| | Début des études environnementales |
| Avril 2014 | Réunion de présentation du projet et cadrage avec la DREAL |
| Mai 2014 | Constitution du comité local de suivi |
| Juin 2014 | Réunion de concertation entre le conseil municipal de Brux, la DGAC, l'aérodrome de Couhé et RP Global |
| Juillet 2014 | Première réunion du comité local de suivi |
| Aout 2014 | Fin des études environnementales |
| Septembre 2014 | Avis favorable de la DGAC sur la base de l'implantation finalisée |
| Octobre 2014 | Seconde réunion du comité local de suivi |
| | Réunion avec le directeur de la Vallée des Singes |
| | Réunion et visite du site sur les aspects paysagers du projet avec la DDT, la DREAL et RP Global |
| Novembre 2014 | Exposition publique d'information à Brux avant le dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation à exploiter |
| | Réunion avec le sous-préfet de l'arrondissement de Montmorillon |

| | |
|--------------|--|
| | Courrier de présentation du projet et de demande de rendez-vous envoyé au propriétaire du château d'Epanvilliers |
| | Finalisation des études d'impact |
| Février 2015 | Dépôt des demandes d'autorisation |

Source : ENCIS Energies vertes, demande d'autorisation d'exploiter du parc éolien de la plaine de Nouaillé, Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé publique, Brux, juin 2015.

Le projet comporte quatre éoliennes de 145 à 150 mètres de hauteur pour une puissance totale allant de 10 à 13,2 MW. L'enquête publique relative au projet éolien s'est tenue entre novembre et décembre 2015.

Carte n°33 : Localisation du projet éolien de Brux



Source : ENCIS, Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé publique, juin 2015.

L'opposition a été relativement élevée durant cette enquête publique. Le commissaire enquêteur a noté que 257 observations avaient été déposées, dont 60 par des personnes s'étant déplacées en mairie. Six observations étaient favorables au projet, le reste des observations étaient neutres et défavorables. Par ailleurs, une partie des observations (86 observations) ont été émises par des personnes n'habitant pas sur place, dont 50 viennent de personnes habitant à Blanzay. Le commissaire enquêteur a ainsi relativisé l'opposition au projet en raison de l'appartenance

géographique parfois éloignée de certains opposants : « Parmi ces observations, il faut relever que 86 sont déposées par des personnes extérieures à la commune, [...] ce qui n'est pas interdit mais qui minimise davantage l'influence des opposants par rapports aux personnes pour ou neutres dans la commune » (Orvain R., rapport du commissaire enquêteur, page 63, janvier 2016). Une pétition contre le projet éolien de Brux a par ailleurs recueilli 369 signatures (dont 241 signataires habitant Brux et 54 habitants Blanzay). Malgré l'opposition importante qui s'est manifestée durant l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet, avec toutefois deux réserves portant sur des détails techniques (obtention d'un avis de la DGAC et la prise en compte des perturbations potentielles télévisuelles et sur internet). Trois recommandations ont également été émises, dont une qui apparaît particulièrement importante et qui concerne les services de l'Etat qui sont encouragés par le commissaire enquêteur à « veiller à ce que les projets ne se multiplient pas de façon anarchique sur le territoire du Sud-Vienne » (Orvain R., rapport du commissaire enquêteur, page 71, janvier 2016). Le développement éolien dans le secteur du sud Vienne est effectivement dynamique avec des projets en cours de développement. le secteur, défini ici au sud-ouest de Poitiers et à l'ouest de Montmorillon, comptabilise cinq parcs éoliens en fonctionnement (Voulême, Lizant, Brion, Adriers), neuf parcs autorisés (Brux, Champagné-le-Sec, Saint-Secondin, Usson-du-Poitou, Saint-Martin -l'Ars, Surin, Château Garnier, Payroux et Bouresse) et douze parcs en cours d'études (Blanzay, Savigné, Saint-Secondin, Vernon, Adriers, Genouillé, Asnois, Pressoir, Champagné-Saint-Hilaire, Saint-Maurice-la-Clouère, Le Vigeant, Plaisance). Des parcs sont également en cours de développement dans les communes des départements limitrophes. L'association d'opposition à l'éolien ADPEB a fait de ce développement éolien dynamique un argument fort de son combat contre l'éolien dans la région, qui pourrait voir d'ici 2025 près de 250 éoliennes dans son paysage (source : ADPEB, <http://adpeb86400.canalblog.com/>).

Tableau n°6 : Synthèse des projets étudiés durant la recherche (2014 – 2018)

| Zone géographique | Projet éolien | Caractéristiques du projet |
|---|---|--|
| Champagne Berrichonne Paysage d'openfield (habitat concentré / grands champs ouverts), plateaux avec réseau hydrographique dense (petits cours d'eau), céréaliculture dominante. | Saint-Georges-sur-Arnon | Extension de 11 éoliennes d'un projet existant (19 éoliennes, participatif). Très faible opposition. |
| | Saint-Pierre-de-Jards | Projet de 7 éoliennes, (12 éoliennes déjà implantées sur le territoire communal et une éolienne supplémentaire autorisée). Opposition importante (association anti-éolien) |
| | Ménétréols-sur-Vatan | Projet de 7 éoliennes, (12 éoliennes déjà implantées sur le territoire communal et une éolienne supplémentaire autorisée). Opposition importante (association anti-éolien). |
| | Plus globalement, au sein de la partie nord de la Champagne Berrichonne, en comptabilisant les éoliennes prévues et installées des communes étudiées et celles des communes voisines (Indre et communes limitrophes du Cher), on arrive à un total de 73 éoliennes en exploitations (47 dans l'Indre dont 31 pour le terrain d'étude), 38 éoliennes autorisées dont certaines sont en cours de construction (20 | |

| | | |
|---|---|---|
| | dans l'Indre dont 1 dans le terrain d'étude), et 44 éoliennes en projet (37 dans l'Indre dont 26 dans le terrain d'étude). | |
| Vienne Paysage de plaines vallonnées (polyculture) | Blanzay | Un premier projet de 8 éoliennes a été abandonné (opposition virulente, élus condamnés pour prise illégale d'intérêts), un second projet en cours de développement (second projet porté par une entreprise différente). |
| | Brux | Projet de 4 éoliennes (opposition importante) |
| | Les deux zones d'études sont situées dans le sud-ouest de la Vienne. Une association d'opposition à l'éolien est active dans le sud-Vienne, et s'oppose à de nombreux projets menés dans cette partie du département. L'association s'est constituée au départ pour s'opposer au premier projet développé sur Blanzay, puis a étendu son domaine d'action dans le département de la Vienne (sud), mais également dans les départements limitrophes (nord de la Charente et l'est des Deux-Sèvres). Près de 250 éoliennes en projets ont été comptabilisées par l'association. | |

Les deux espaces étudiés, Champagne Berrichonne et Civraisien, ont des développements éoliens différents, plutôt avancés avec des éoliennes en fonctionnement en Champagne Berrichonne, en cours de développement en Civraisien. Mais, si les projets aboutissent, ces deux territoires verront une transformation importante de leur paysage. Cette mutation paysagère est déjà visible en Champagne Berrichonne, et constitue un argument pour les opposants en sud Vienne. Dans les deux territoires, l'opposition est forte. La différence notable entre les deux espaces est que les profils des opposants en sud Vienne tendent à être plus variés qu'en Champagne Berrichonne. En effet, des acteurs locaux importants s'opposent à certains projets de la Vienne, tandis que l'opposition en Champagne Berrichonne est majoritairement constituée d'habitants. Cette différence tient au fait que le sud de la Vienne est un espace qui possède un attrait touristique important avec la présence de châteaux et d'un parc animalier. Ce sont des premiers éléments qui expliquent l'opposition dans ces deux espaces, et seront détaillées et complétées en seconde partie via l'analyse des entretiens réalisés avec les habitants.

Les projets éoliens présentés font face pour la plupart à des mouvements d'oppositions, que ce soit des associations anti éoliens ou des particuliers. Cette opposition réalise des actions de diverses formes, allant de l'information (articles de journaux, tracts) jusqu'à des recours en justice, ce qui allonge la durée de développement des projets. L'acceptabilité sociale de l'éolien est un sujet crucial pour comprendre pourquoi ces projets connaissent une opposition.

Chapitre 3 : L'acceptabilité de l'éolien : cadre théorique et méthodologique

Les mouvements d'opposition sont, sur les projets éoliens, assez nombreux comme indiqué précédemment. L'acceptabilité du développement et de l'implantation des équipements énergétiques est un débat historique : les centrales nucléaires ou les barrages hydroélectriques ont connu également des oppositions. Nous allons dans ce chapitre nous intéresser au cadre théorique de l'acceptabilité sociale de l'éolien, afin d'en dégager les composantes principales. Ce travail bibliographique et d'analyse va nous permettre dans un second temps d'établir une méthodologie de recueil de données adaptée à notre terrain d'étude.

1.3.1 L'acceptabilité de l'éolien

La compréhension de l'acceptabilité de l'éolien, ses facteurs et sa traduction sur le terrain, est essentielle. En effet, près de 70% de projets éoliens sont attaqués en justice en France (source : France Energie Eolienne), ce qui augmente les temps de développement des projets éoliens, de six ans en temps normal à plus d'une dizaine d'années pour certains cas. Cet allongement de la durée de développement est un frein à la tenue des objectifs fixés par l'Etat sur l'éolien, et constitue par ailleurs des pertes économiques pour les porteurs de projets, notamment en raison des frais de justice. L'acceptabilité sociale de l'éolien apparaît donc un passage obligé pour tendre vers un développement efficace de la filière éolienne, en accord avec les attentes de la population. Plusieurs études scientifiques sont disponibles sur l'acceptabilité de l'éolien, mais peu d'entre elles proposent une définition de la notion appliquée à l'éolien. Néanmoins, grâce à plusieurs recherches bibliographiques, des observations sur le terrain et des échanges avec des porteurs de projet, une définition à émerger de nos recherches. Elle va dans un premier temps être présentée dans cette partie, avant d'être confrontée en seconde partie de thèse aux projets éoliens étudiés.

1.3.1.1 Les facteurs constitutifs de l'acceptabilité

Un travail bibliographique a été réalisé afin de définir ce qu'est l'acceptabilité sociale de l'éolien. Dans un travail de 2009, Fortin et al. ont réalisé un recensement des différents « facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale » qui ont été définis par plusieurs auteurs (Wolsink, Devine Wright, Jobert, Loring, Nadaï, Van der Horst). Ces facteurs figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°7 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité de l'éolien

| Dimensions | Facteurs constitutifs |
|----------------------------------|--|
| Filière | Attitude initiale |
| | Cadre institutionnel |
| Projet | Impacts |
| | Retombées |
| | Origine et contrôle local |
| Processus décisionnel | Légitimité du processus |
| | Équité de la décision |
| Caractéristique du milieu social | Construction d'un capital institutionnel |

Source : Côté G., Feurtey E., Fortin M. J., Guillemette M., Jean B., Lafontaine D., Méthot J. F., Saucier C., Wilson J., Développement territorial et filière éolienne. Des installations socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable, Rapport final, Unité de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne, UQAR, 2009.

Dans un premier temps, un décalage est mis en avant entre la perception initiale des habitants sur l'éolien de manière générale, et la perception au niveau local lorsqu'un projet est développé à proximité des habitants. Ce décalage entre le général et le local est régulièrement repris dans différentes études. Une enquête réalisée par l'ADEME en 2010³⁵ tend à confirmer cette hypothèse. 74% du panel interrogé est favorable à l'installation d'éoliennes en France, ce qui indique une acceptabilité relativement bonne de l'éolien en général. En revanche, ce taux n'est plus que de 54% pour l'installation d'aérogénérateurs (entre 5 et 10 éoliennes) à moins d'un kilomètre du lieu de résidence des personnes interrogées. Localement, l'acceptabilité est moins forte. Cette enquête porte sur une hypothétique installation d'éoliennes localement, et non sur des projets « réels ».

Un dépouillement de différentes enquêtes publiques dans trois départements français (Indre, Vienne et Haute-Vienne) a été réalisé dans le cadre de la recherche. L'un des objectifs était de mesurer statistiquement le nombre de personnes favorables et défavorables qui se sont exprimées lors de l'enquête publique relative à un projet éolien à proximité de leur habitation. Les résultats sont basés sur un échantillon de 721 personnes et 12 projets éoliens différents. Il ressort des traitements que 61,2% des personnes s'étant exprimées étaient défavorables au

³⁵ ADEME, Les Français et les Energies Renouvelables, BVA, 2010. L'enquête porte sur 1012 personnes interrogées en 2010 (entretiens téléphoniques).

projet développé sur leur territoire. L'acceptabilité est donc relativement faible lorsqu'un « vrai » projet est mené. Il convient toutefois de minimiser la crédibilité de ce dernier résultat : d'une part, aucune indication sur le lieu de résidence des habitants qui se sont exprimés n'apparaît dans les rapports d'enquête publique, et, d'autre part, ce résultat porte seulement sur trois départements et non sur l'ensemble du territoire français. Néanmoins, il est important d'indiquer que les mentalités semblent évoluer avec l'apparition d'un développement local de l'éolien et la possibilité pour les citoyens concernés d'avoir des aérogénérateurs à proximité de chez eux. Ce décalage entre la perception initiale de l'éolien par les habitants et la perception au niveau local a également été mise en avant dans les travaux de Nadaï et Labussière (2010). Ce décalage fait partie de trois grands enjeux mis en avant par les auteurs qui vont déterminer l'acceptabilité de l'énergie éolienne. L'énergie éolienne tend à être « approuvée dans son principe, en tant que politique environnementale, l'éolien puisse être contesté dans sa phase de projet, au niveau d'une politique du paysage³⁶ ». De manière générale, la population va être favorable à l'implantation d'éoliennes mais pas dans son territoire.

Il convient également de s'interroger sur l'échelle d'acceptation de l'énergie éolienne : les rapports à cette technologie vont être différents entre une très grande échelle, pour un aérogénérateur installé à 500 mètres d'une habitation, à grande et moyenne échelle, sur le territoire d'appartenance de la population (pouvant être plus ou moins grand que les territoires administratifs comme les communes), et à petite échelle, où le parc éolien est installé dans une autre région. Les jeux d'échelle sont importants à prendre en compte. Cette énergie modifie, à grande échelle, les paysages en raison de la grandeur des aérogénérateurs pouvant atteindre dans certains cas 180 mètres de hauteur et impacte la biodiversité locale (même si les impacts sur l'environnement local restent mesurés). A l'inverse, à petite échelle, l'intérêt des aérogénérateurs va être perçue de manière différente puisque les impacts négatifs ne se font pas ressentir, ce sont les bénéfices environnementaux de l'éolien qui vont être perçus.

Cette tendance se rapproche du concept de NIMBY (« pas d'éoliennes dans ma cour »), les habitants ne veulent pas voir leur territoire évoluer et ainsi avoir des impacts sur leur cadre de vie (Wolsink, 2000). Le concept de NIMBY est néanmoins décrié (Côté, Feurtey, Fortin, Guillemette, Jean, Lafontaine, Méthot, Saucier, Wilson, 2009) par différents auteurs (Van der Horst, 2007 ; Wolsink, 2000). En effet, Wolsink (2000) a mis en avant quatre types d'opposition à l'éolien qui complètent le concept de NIMBY :

³⁶ Alain Nadaï et Olivier Labussière, Planification et acceptabilité sociale, le cas de l'éolien en France, Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, 45-60, 2010.

Tableau n°8 : Types d'oppositions par catégories

| Opposition catégories | Perception | |
|-----------------------|------------------|--|
| | Energie éolienne | Projet spécifique |
| Type A | Positive | Négative (pas dans ma cour) |
| Type B | Négative | Négative (opposition de principe qui se répercute sur des projets spécifiques) |
| Type C | Positive | Négative (changement de la perception du risque à la suite d'un débat public) |
| Type D | Positive | Négative (impacts appréhendés par un projet spécifique) |

Source : D'après Wolsink, 2000.

Les quatre types d'opposition à l'éolien ont été mesurés sur le terrain d'étude avec la réalisation d'entretiens auprès de personnes habitant à proximité d'une zone de projet. En effet, les personnes défavorables rencontrées étaient soit défavorables avant le développement du projet éolien (type B), soit sont devenues défavorables avec l'apparition du projet (type C et D) et l'apparition possible de risques liées aux aérogénérateurs. Ce changement d'avis peut apparaître soit lors de débat public comme l'a indiqué Wolsink (2000), mais également grâce à des recherches annexes réalisées par les habitants pour s'informer sur le projet (dans certains cas, il n'y a pas de réunions ou de débats publics). De plus, on peut ajouter à cette recherche d'information personnelle les actions d'informations menées par les associations anti éoliens (réalisation de tracts, informations dans la presse, réunion, etc.).

Le cadre institutionnel (où plutôt l'absence de cadre institutionnel) est également un élément pouvant expliquer l'inacceptabilité des projets éoliens (Jobert, 2006). L'une des remarques faites sur l'éolien est que son développement est jugé anarchique, notamment par les opposants. Le développement éolien français est cadré par les schémas régionaux éoliens (SRE). Le SRE est une annexe du Schéma Régional Climat Air Energie, instauré en 2010 par la loi Grenelle II. C'est le seul schéma, actuellement, qui fixe des zones d'implantation à l'échelle des régions françaises devant être respectée par les entreprises de développement ou d'autres acteurs (citoyens, intercommunalités...) pour bénéficier du tarif d'achat, ainsi que la potentialité d'accueil de ces espaces en termes de puissance (MW). Ainsi, à partir du moment où le projet est situé en zone favorable du SRE, chaque acteur peut développer le type de projet souhaité sur un territoire (nombre d'éoliennes, taille, forme...), avec peu de préoccupation par rapport au développement éolien sur les communes voisines, ce qui peut entraîner un mitage éolien. C'est notamment le cas en Champagne Berrichonne, une des zones étudiées dans le cadre de la recherche, où de nombreux parcs éoliens sont en exploitations et où la dynamique de développement est forte, ce qui entraîne une forme d'anarchisme éolien dans le territoire dans la mesure où chaque projet est développé indépendamment des autres. En outre, les SRE sont parfois attaqués en justice par les associations anti éoliens, avec comme motif le manque d'évaluation environnementale. A titre d'exemple, les SRCAE (et donc les SRE) de l'Auvergne et des Pays-de-la-Loire ont été annulé par la justice en 2016 (mars et mai).

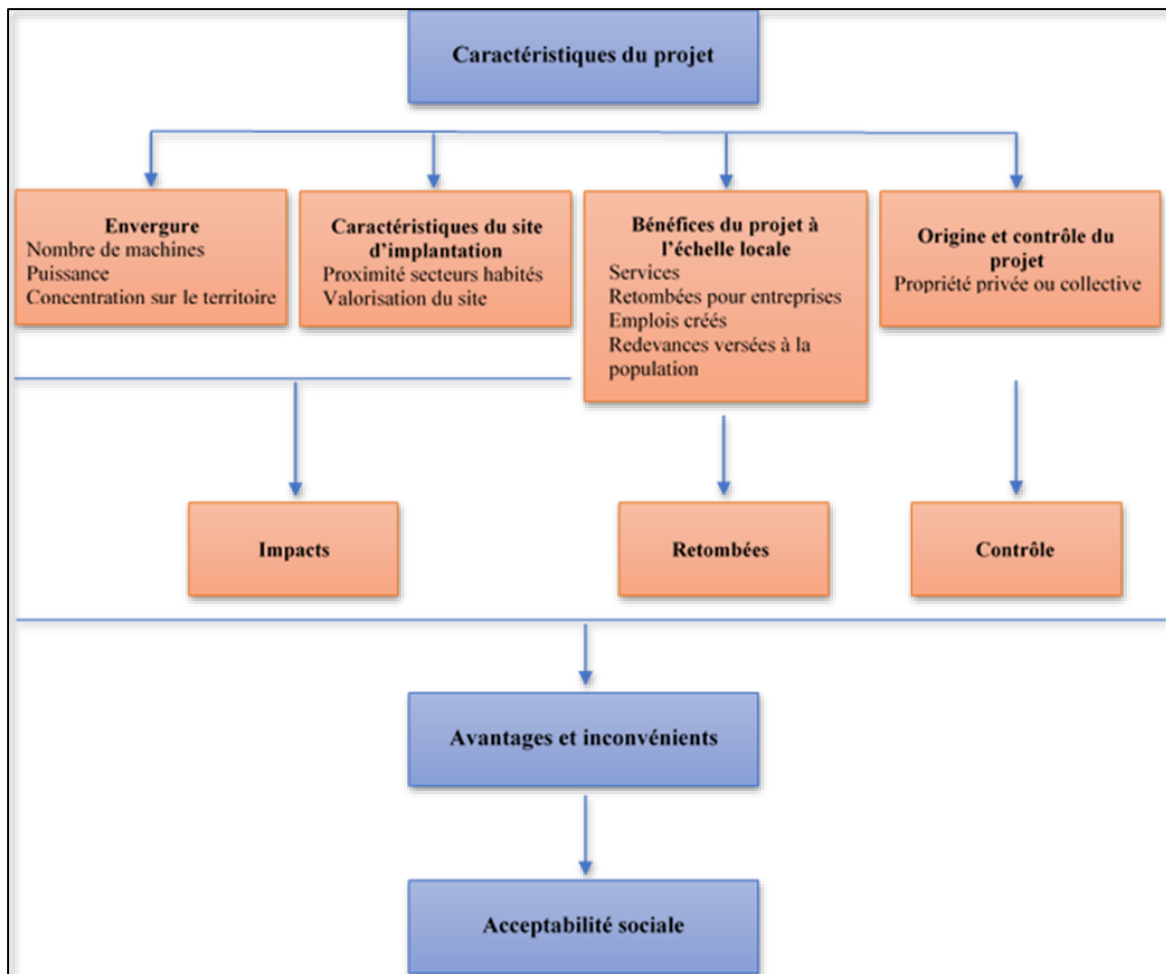
De plus, les tarifs d'achat, fixés par l'Etat, sont également critiqués. Actuellement, EDF a obligation de racheter l'électricité produite par les parcs éoliens à hauteur de 8,2 centimes d'euros du KW (pour les parcs situés dans les zones favorables des SRE). Ce tarif est jugé trop élevé par un certain nombre de personnes (notamment les associations d'opposition à l'éolien), de même que par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE³⁷) dans un rapport de 2014 sur la rentabilité et le coût des renouvelables. La CRE indique en effet que la rentabilité de certaines fermes éoliennes était trop élevée, et préconise ainsi « d'adapter la durée du soutien à la durée de vie des parcs éolien à terre ». Cette rentabilité trop importante est pointée du doigt par les opposants notamment, qui indiquent que le développement éolien est d'abord économique avant d'être écologique dans la conception des projets par les entreprises, et que ce sont les habitants qui payent les surcoûts via la CSPE³⁸. On peut néanmoins noter que tous les parcs éoliens n'ont pas une rentabilité excessive, et qu'un tarif d'achat élevé a permis de faciliter le développement de la filière selon l'Etat.

Les impacts potentiels perçus par la population représentent également un facteur d'acceptabilité. Wolsink a mis en avant que les impacts possibles des éoliennes sur le milieu physique et social puissent entraîner une modification de l'avis des habitants, qui deviennent opposés aux projets. Ces impacts ont été repris par Fortin et al. (2009), et sont regroupés en trois grandes catégories : les impacts sur le paysage (notamment le type de projet, de grande taille ou non), les retombées économiques (que ce soit pour le territoire ou pour les habitants) et l'origine et le contrôle local du projet. Pour cette dernière catégorie, Devine Wright a mis en avant que les projets étaient d'autant plus acceptés que la population locale y était associée financièrement (une synthèse de ces « facteurs constitutifs de l'acceptabilité » a été réalisée par Fortin et al. (2009) :

³⁷ La CRE est une « autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France » (source : <http://www.cre.fr/>)

³⁸ La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) est une taxe payée par les consommateurs d'électricité et de gaz permettant, entre autres, de financer le surcoût lié au développement des énergies renouvelables.

Figure n°6 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité



Source : Côté G., Feurtey E., Fortin M. J., Guillemette M., Jean B., Lafontaine D., Méthot J. F., Saucier C., Wilson J., Développement territorial et filière éolienne. Des installations socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable, Rapport final, Unité de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne, UQAR, 2009.

Les travaux de Gross (2007) montrent que lorsque le projet est réalisé sans en informer le public ou que la participation des habitants n'est pas réalisée ou de manière insuffisante, l'acceptabilité des projets tend à être faible voire inexistante. Ce résultat est confirmé par Loring (2006) qui montre que la participation du public aux prises de décision « est vue comme un moyen de traiter des préoccupations des résidents et de diminuer les conflits³⁹ ». Il apparaît qu'une participation importante du public est un moyen de rendre acceptable les projets. Néanmoins, selon Fortin et al. (2009), « les dispositifs participatifs peuvent avoir une influence sur ces interactions et la perception des parties prenantes mais ils ne la déterminent pas⁴⁰ ».

Le manque d'information ressort chez les personnes défavorables à l'éolien rencontrées sur le terrain d'étude. En effet, il apparaît d'une part que l'information réalisée par les entreprises de développement éolien est perçue comme faible par certaines personnes rencontrées :

³⁹ Page 41

⁴⁰ Page 43

« *l'information il faut vraiment la chercher et c'est ça tout le problème je pense* » (un habitant de Sainte-Lizaigne, Champagne Berrichonne). D'autre part, le manque de processus démocratique est pointé du doigt par certains habitants, notamment les personnes défavorables. Ils considèrent qu'ils ne sont pas associés au processus de développement et à la prise de décision : « *on est dans une hypocrisie et une malhonnêteté de la part de nos politiques, y a eu une réunion dite d'informations pour le parc [...] alors que la procédure était déjà déposée donc [...] nos maires de nos petites communes de la communauté de communes nous ont roulés dans la farine parce que la messe était déjà dite on avait une soit disant information par de jeunes techniciens de d'éolien qui connaissaient pas leur sujet* » (un habitant de Vatan, Champagne Berrichonne). Bien que des réunions publiques aient été organisées dans la plupart des cas étudiés, ce type de manifestation n'est pas considéré comme un processus démocratique de la part des opposants. Ils considèrent pour certains que le projet présenté est déjà « ficelé » et qu'il est difficile d'en modifier le contenu. Loring (2006) a mis en avant que lorsque des acteurs défavorables à l'éolien sont structurés en réseau, comme les opposants en association, l'acceptabilité est moins grande sur un projet éolien, contrairement à un réseau stable soutenant un projet où l'acceptabilité n'est pas forcément plus grande (du moins le projet n'a pas plus de chance d'aboutir).

Ces différents éléments sont pris en compte dans la définition retenue de l'acceptabilité sociale, qui a été formulée par Fortin, Fournis et Beaudry, dans une étude⁴¹ de 2013 : « l'acceptabilité sociale est définie comme un processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés ». Les auteurs ont repris les facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale de l'éolien, auxquels ils ont ajouté le concept de légitimité dans les prises de décision.

Une autre définition de l'acceptabilité sociale peut compléter les éléments évoqués précédemment. Cette définition, plus pragmatique, est tirée d'une étude d'avril 2012, portant sur « l'acceptabilité sociale des projets industriels », et réalisée par la société Enea consulting⁴². « L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus durant lequel les parties prenantes construisent ensemble les conditions minimales à respecter pour qu'un projet s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain⁴³ ». La définition met en avant un processus pour construire les conditions minimales à respecter : il s'agit donc de tous les critères liés à un projet qui doivent être pris en compte, le processus s'apparente ici à la concertation et/ou à la gouvernance locale. Les parties prenantes sont tous les acteurs ayant

⁴¹ Fortin M.J., Fournis Y., Beaudry R., Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique, Mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques, Université du Québec à Rimouski, 2013.

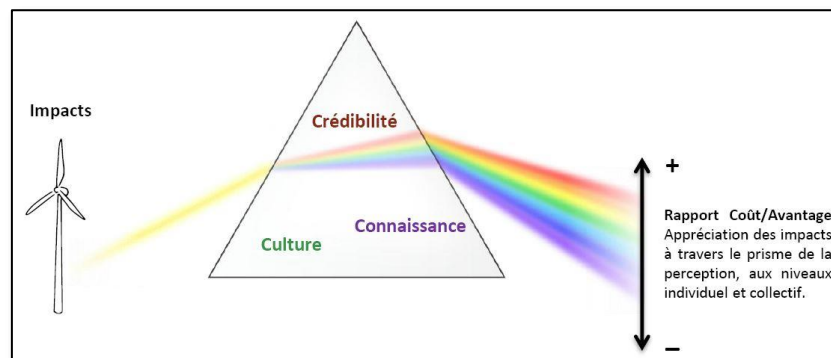
⁴² ENEA Consulting est une société de conseil spécialisée dans l'énergie et le développement durable, et a pour mission de « Contribuer au développement d'un modèle énergétique durable, en fédérant l'ensemble des parties prenantes » (source : <http://www.enea-consulting.com/Identite/mission/>)

⁴³ ENEA Consulting, « acceptabilité sociale des projets industriels. Concept et enjeux de l'acceptabilité sociale pour des projets industriels », avril 2012.

une action plus ou moins importante dans l'élaboration du projet. Le troisième élément de la définition est l'intégration dans le milieu naturel et humain. On retrouve certains éléments de la définition précédente, notamment sur le besoin d'une construction collective des conditions minimales à respecter, qui doivent donc être reconnus légitimes.

Cette définition est accompagnée d'un autre élément : la perception et le ressenti individuel des inconvénients et des bénéfices associés au projet par les différents acteurs concernés. Enea, dans son étude, met en avant trois éléments qui conditionnent l'acceptabilité sociale et la perception du projet.

Figure n°7 : Prisme de perception des parties prenantes



Source : ENEA Consulting, « acceptabilité sociale des projets industriels. Concept et enjeux de l'acceptabilité sociale pour des projets industriels », avril 2012.

Les trois éléments sont la crédibilité, la culture et la connaissance qui vont influencer la perception des acteurs sur le rapport coût avantage (d'où le prisme).

La crédibilité est la confiance que l'on accorde à la société de développement et à ce qui est dit. Cette confiance se base sur le sérieux de la société et sur sa capacité à mener un projet en « transparence » avec les acteurs du territoire, mais se base aussi sur la réputation de la société, une société implantée localement rassure. Cette confiance va donc influencer la perception des risques sur un projet.

La culture et le socle de valeur est un élément propre au territoire et va déterminer la perception (tradition et identité locale, paysage...). Cette influence « conduit parfois à des jugements radicalement divergents sur des impacts similaires⁴⁴ ».

Enfin, le niveau de connaissance « conditionne la compréhension des enjeux, l'évaluation des risques et des bénéfices possibles. Des lacunes techniques peuvent être source de rumeurs non fondées ou fausses. A contrario, une manipulation de l'information délivrée à un public insuffisamment averti peut générer artificiellement une perception positive du projet sur la base de l'ignorance des groupes sociaux concerné⁴⁵ ».

Cela est notamment vrai pour l'éolien, qui fait l'objet de critiques de la part des anti-éoliens contribuant ainsi à une « mauvaise réputation » de la filière.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

Trois éléments sont mis en avant dans la définition :

- les parties prenantes, c'est-à-dire tous acteurs ayant une action dans le développement d'un projet éolien
- les critères d'acceptation (ou d'opposition) liés au projet
- le milieu naturel et humain d'insertion du projet (dans cette partie, seul l'espace rural sera défini, le milieu naturel et humain sera pris en compte dans la suite de l'étude qui sera centré sur un territoire d'étude précis où il sera plus aisée d'en finir le contexte).

L'acceptabilité sociale de l'éolien est donc un processus où les acteurs du territoire sont au centre. Ce sont ces acteurs qui « fabriquent » ou non, lorsqu'il n'y a pas de consensus, l'acceptabilité d'un projet éolien. Néanmoins, avant de caractériser l'acceptabilité sur le terrain d'étude, il est indispensable d'identifier ces acteurs qui « fabriquent » le processus.

1.3.1.2 L'importance des acteurs de l'acceptabilité de l'éolien

Les campagnes sont les territoires d'implantation des éoliennes, la réglementation impose une distance de 500 mètres entre les éoliennes et la première habitation, expliquant en parti la localisation des éoliennes en campagne, dans des espaces peu peuplés. C'est la population rurale qui est la plus proche des parcs éoliens, et ce sont dans ces territoires que les effets, positifs via les retombées économiques, négatifs via les contraintes, s'y font le plus ressentir. C'est donc un ensemble d'élément ayant trait au territoire qui doit être pris en compte : le territoire, la population, les infrastructures, le foncier agricole et le type d'activités présentes.

Certains territoires ruraux bénéficient du rôle important joué par plusieurs acteurs dans la vie locale, permettant de les dynamiser. Le rôle de ces acteurs est indispensable à comprendre puisqu'ils peuvent conditionner ou non l'accueil de parc éolien. Le premier type d'acteurs concerne les institutions locales : les élus locaux via les communes, les communautés de communes ou les « pays », ces sont des espaces administratifs sur lesquels sont portés les projets et où sont appliquées les volontés politiques locales. Ce sont des espaces où s'exerce un certain pouvoir économique et politique via les « solidarités » institutionnelles.

Lors d'un développement éolien de type « industriel » (mené par une entreprise), les élus locaux sont les premiers acteurs consultés : l'acceptabilité passe donc en premier lieu par eux. Plusieurs raisons peuvent influencer la prise de décision sur l'acceptation d'un parc éolien : conviction ou soutien des élus dans la filière, ou opposition, réticence en raison d'une volonté de préserver son électorat, moments plus ou moins propices pour aborder la question de l'éolien.... Les différentes collectivités territoriales vont avoir des rôles différents sur les projets de développement éolien. Avant avril 2013 et la suppression des zones de développement éolien, les communautés de communes étaient les interlocuteurs de référence pour le développement éolien. C'étaient ces EPCI qui élaboraient la plupart du temps les ZDE, dans lesquelles

figuraient les zones considérées propices au développement de l'éolien. Depuis avril 2013, les communes sont devenues les premiers interlocuteurs (mais pas les principaux), un projet éolien peut difficilement aboutir sans l'accord des élus locaux via une délibération favorable du conseil municipal. Même si un projet éolien peut être réalisé avec un avis négatif de la commune (c'est le préfet qui délivre les permis de construire, la commune n'ayant pas le droit de s'y opposer), il est beaucoup plus facile de réaliser un projet avec le soutien des élus locaux. C'est pourquoi les communautés de communes peuvent être consultées, même si aucune règle n'est définie à ce sujet, pour obtenir leur soutien même si elles ne sont plus en charge de l'élaboration des ZDE. De plus, les communautés de communes sont censées être les porteurs de projet, avec la mutualisation des moyens souhaités par l'Etat (LOADDT de 1999⁴⁶). Les projets de développement doivent être portés en théorie à une échelle intercommunale, où les communes et les élus travaillent ensemble pour contribuer à ce développement. Néanmoins, l'intercommunalité et la mutualisation des moyens qui en découle ne sont pas toujours ancrées dans les esprits, l'appartenance à la commune s'avérant souvent plus forte que l'attachement à la communauté de communes. Aussi, les pays ne sont pas représentés dans le développement de la filière éolienne la plupart du temps, bien que des schémas éoliens soient réalisés dans certains territoires. Les collectivités territoriales n'ont donc pas de pouvoir d'opposition ferme à un projet, mais leur avis doit être pris en compte pour réaliser un projet plus solide. Ce sont donc des acteurs importants dans le développement de projet éolien : les services de l'Etat sont également des acteurs institutionnels concernés par l'acceptabilité des parcs éoliens. Ils sont consultés dans le cadre des éventuelles contraintes présentes sur le territoire et sont chargés de veiller à l'instruction des dossiers.

D'autres acteurs, propres au monde rural, sont incontournables au développement de projet éolien : ce sont les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles.

Pour implanter une éolienne sur une parcelle, il est indispensable d'avoir l'accord du propriétaire de la parcelle. Un bail est signé entre le propriétaire et la société d'exploitation qui verse un loyer au propriétaire pour la location de la surface nécessaire pour une éolienne. Si le propriétaire est opposé à l'éolien, l'implantation ne pourra se faire sur ses terres. Suivant les zones et la taille des parcelles, le refus d'un ou plusieurs propriétaires peut être plus ou moins préjudiciable à la poursuite du projet. Les propriétaires ne sont pas les seuls concernés : l'exploitant agricole de la parcelle, quand il y en a un, est concerné également. L'exploitant agricole peut être opposé un projet. S'il est contre et que le propriétaire est pour, la parcelle ne pourra pas accueillir de machines, et inversement. Une indemnité est versée à l'exploitant s'il est d'accord pour accueillir une éolienne. L'indemnité compense le dérangement dans l'activité agricole lié à la présence de l'éolienne. Les propriétaires-exploitants sont incontournables dans

⁴⁶ « La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, du 25 juin 1999, modifiant la loi du 4 février 1995, propose une nouvelle organisation pour mettre en place les conditions d'un développement durable des territoires. Elle s'appuie sur les schémas de services collectifs, les schémas régionaux d'aménagement et du développement du territoire, les agglomérations et les pays. Elle privilégie le contrat entre l'État et les collectivités comme moyen de l'action publique » (source : DATAR)

la réussite d'un projet éolien. Des conflits peuvent intervenir de la part de ces acteurs rendant difficile la tenue du projet, les exemples sont nombreux :

- désaccords entre le propriétaire et l'exploitant pour l'accueil de l'éolienne ;
- désaccords des propriétaires-exploitants sur l'indemnité proposée et sur le nombre d'éoliennes devant être installées sur les parcelles, pouvant être le point de départ de vives oppositions ;
- opposition(s) marquée(s) à l'éolien.

Ce ne sont pas les seuls exemples, cependant ils traduisent bien le fait que l'acceptabilité des propriétaires-exploitants est importante pour un projet éolien.

Un point essentiel qui caractérise la filière éolienne concerne les apports de revenus aux agriculteurs, et qui contribuent à une diversification de leur activité, ce qui représente un phénomène nouveau pour cette catégorie. Les espaces ruraux ont pour certains une fonction récréative qui a pris le pas sur la fonction productrice. Les mutations des espaces ruraux se poursuivent par l'arrivée des éoliennes sur le territoire, modifiant les revenus pour certains agriculteurs et la fonctionnalité de ces espaces. Des apports économiques sont rendus possibles, dans des territoires qui sont parfois confrontés à des difficultés financières. L'éolien entraîne aussi de nouvelles formes d'expressions via les oppositions et les concertations, associant la population locale. C'est également une forme de diversification de son activité pour l'exploitant.

La population locale est peut-être celle pour qui l'acceptabilité a le plus de sens : les oppositions les plus virulentes à l'éolien sont souvent le fait de la population locale, et les conflits peuvent éclater entre pro et anti-éoliens. Cette acceptabilité peut être différente selon les échelles. La notion de proximité géographique (Carron et Torre, 2004) peut permettre de comprendre les raisons de ces conflits. Ce paragraphe va s'appuyer sur l'étude de Diana Gueorguieva-Faye⁴⁷, sur « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique⁴⁸ ». L'étude date de 2006, ce qui peut être un frein en raison de l'évolution de l'éolien depuis 8 ans et donc des mentalités sur le sujet, mais les concepts utilisés dans cet article sont intéressants à étudier pour caractériser l'acceptabilité locale des parcs éoliens.

Le premier concept, celui de proximité géographique comme source de conflits, permet de comprendre l'un des facteurs d'opposition à l'éolien. Les citoyens s'installant à la campagne et en recherche de « nature » ne veulent pas avoir des éoliennes à leurs portes. « Si la proximité géographique est recherchée par certains – dans notre cas c'est la recherche d'une nature

⁴⁷ Diana Gueorguieva-Faye est anthropologue et a notamment réalisé une thèse sur les « Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève », soutenue en 2007.

⁴⁸ Diana Gueorguieva-Faye, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires, Dossier 7, 2006. Mis en ligne le 18 mai 2006, consulté le 12 avril 2014.

"vierge" par les citoyens, ou des espaces venteux pour les promoteurs –, pour ces mêmes citoyens, elle est aussi subie : une activité industrielle, telle l'exploitation de l'énergie du vent, vient s'installer dans leur voisinage⁴⁹ ». Une des sources d'opposition à l'éolien vient des citoyens qui, par volonté de préservation de leur espace de vie et de repos permis par leur résidence secondaire, s'opposent à l'éolien. Le cas le plus fréquent est la constitution d'une association anti-éolienne. L'une des principales sources d'opposition est liée à la thématique paysagère qui sera développé dans la partie sur les critères d'acceptabilité, ainsi que le NIMBY (Not In My Back Yard), « pas d'éoliennes chez moi ».

La résolution des conflits sur la proximité géographique serait ainsi la proximité organisée. « Les sociologues, les politologues et les économistes considèrent la concertation ou la formation de réseaux d'acteurs comme des moyens possibles pour résoudre les conflits, l'une et l'autre étant des caractéristiques de la proximité organisée⁵⁰ ». L'étude montre qu'il est difficile de mettre en place une proximité organisée, via de la concertation, dès lors que les personnes ont des valeurs et des objectifs différents. En effet, les campagnes voient leur structure sociale modifiée avec le temps, elles font face, pour certaines, à une recombinaison sociale, avec une diversité d'acteurs, des citoyens et des néoruraux qui exercent une influence de plus en plus importante sur la région dont ils ne sont pas originaires mais où ils habitent, soit depuis quelques années, soit en tant que touristes en lien avec les résidences secondaires. Pourtant, on pourrait penser que la concertation est justement de pouvoir trouver des points d'accord entre des personnes aux valeurs différentes.

La concertation est un moyen de rendre acceptable un projet éolien, et d'associer toutes les parties prenantes à celui-ci. La concertation est apparue suite à une conjonction de plusieurs éléments : l'apparition des conflits locaux sur des projets d'infrastructures, la difficulté de définir l'intérêt général en raison des opinions contradictoires sur l'intérêt des infrastructures. Face à ces problèmes, le cadre conceptuel du développement a évolué, avec l'apparition de la notion de durable en 1987 dans le rapport Brundtland puis en 1992 à Rio, et par un cadre juridique qui s'est instauré sur le thème de la concertation. Elle regroupe les « processus et procédures qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable. Entrent dans son champ les consultations, enquêtes publiques, instructions mixtes, débats publics, conférences de citoyens, négociations associées aux processus de décision, dispositifs de discussion électronique, etc... » (Mermet, 2008⁵¹).

La concertation est censée associer toutes les parties prenantes aux prises de décision sur un sujet qui les concernent. Elle peut ainsi faire apparaître des oppositions durant son déroulement, dont leurs origines qui ont été défini par l'ADEME :

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ La concertation en environnement. Eclairage des sciences humaines et repères pratiques, ADEME.

- « le conflit fondé sur les incertitudes (les impacts potentiels de la politique ou du projet, comme les risques) ;
- le conflit de procédure (remise en cause de l'absence de transparence, de dialogue...) ;
- le conflit substantiel (remise en cause de la nature du projet, des choix politiques...) ;
- le conflit structurel (contestation de la légitimité des décideurs, de l'expertise, de la définition de l'intérêt général...)»⁵².

On retrouve les caractéristiques de ces conflits dans des projets éoliens, les incertitudes sur les risques des aérogénérateurs sur la santé par exemple, la remise en cause d'un projet « industriel » sur le territoire, ou encore la contestation de la légitimité des décideurs, lorsque pour un parc éolien le maire se retrouve être également agriculteur sur la zone d'étude et perçoit un revenu tiré des éoliennes.... Ces arguments, fondés ou non, sont fréquents lors de certaines réunions publiques ou dans d'autres types de concertation.

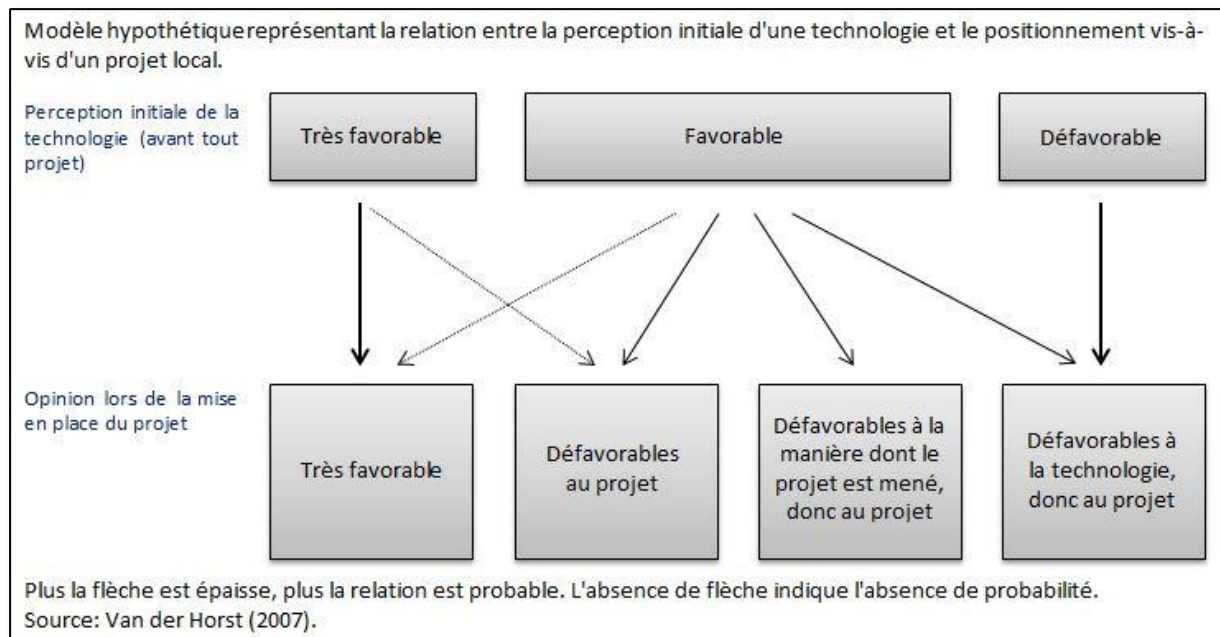
Dans son étude, l'ADEME met en avant l'apparition de nouveaux acteurs qui prennent part de plus en plus à ces exercices de participation à la vie publique : « l'évolution positive du niveau éducatif des français, entraînant une prise de parole plus fréquente au détriment des populations aux ressources éducatives ou socio-économiques moins importantes tendent à s'autoexclure du dialogue⁵³ ». Les changements de mode de travail, la structuration en association et l'accès de plus en plus facile aux informations sont autant d'éléments qui entraînent les citoyens à avoir un avis sur le sujet et à l'exprimer en public. Cette concertation est nécessaire pour faire apparaître les tensions et oppositions mais également les éventuels soutiens au projet, afin de mieux les prendre en compte par la suite. « Les évènements conflictuels sont des phases de coordination entre acteurs et une manière de réintégrer de nouveaux acteurs dans les mécanismes de décision et de construction de projet de développement de territoires » (Torre et al, 2010, p.3). Il est donc indispensable de prendre en compte tous les avis, y compris ceux des opposants, afin de rendre acceptable le projet, ou du moins d'atténuer le « bruit négatif ». La réalisation de la concertation doit intervenir le plus tôt possible dans un projet, notamment selon la convention d'Aarhus⁵⁴. Néanmoins, les motifs d'opposition peuvent varier suivant l'avancée du projet, il n'y a donc pas de règles en termes de temps pour la réaliser et obtenir le meilleur résultat. Les avis peuvent changer sur l'éolien, entre une perception globale sur la filière éolienne, lorsqu'on n'a pas de machines « chez soi », et une perception locale, lorsque les impacts d'un projet sont palpables.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public, au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a été ratifiée par la France en 2002.

Figure n°8 : Modèle hypothétique de représentation d'un projet éolien



Suivant le stade du projet, il sera perçu différemment par la population, d'où la nécessité de réaliser une concertation en plusieurs étapes.

A l'inverse la solidarité et la présence d'objectifs communs abolissent les distances physiques, notamment pour les réseaux des pros ou anti-éoliens. C'est-à-dire qu'un combat commun pour ou contre un sujet (les éoliennes par exemple) efface les distances et rapproche les personnes. La société civile prend une place importante dans l'acceptabilité de parcs éoliens, que ce soit à titre individuel ou collectif et organisé, via des associations. D'autre part, ces mêmes opposants, surtout les citoyens, sont souvent de fervents défenseurs de l'environnement, des rejets de CO₂... d'où une ambiguïté sous-culturelle qui leur fait rejeter une énergie « propre » et renouvelable.

Pour réaliser une concertation efficace, il est nécessaire de connaître les personnes sur le territoire. S. Le Floch a déterminé trois profils de personnes, « figures de la participation » (Le Floch, 2011). Il s'agit du riverain, de l'habitant et du citoyen, trois types de personnes qui vont avoir des intérêts différents dans le développement des projets éoliens, des représentations différentes.

L'auteur met en avant un paradoxe dans l'information au public : d'une part, il est considéré comme profane, c'est-à-dire qu'il faut l'informer sur le projet et sur la filière. D'autre part, cette volonté d'informer se heurte à une crainte : celle de voir émerger des oppositions, des réactions négatives à cette information, ce qui nuirait à la mise en œuvre du parc éolien. « Ainsi, le public est globalement perçu comme un réceptacle passif d'où seraient susceptibles d'émerger quelques individus réagissant⁵⁵ ».

⁵⁵ Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Le riverain est par définition la personne se trouvant à proximité de l'implantation des aérogénérateurs. La distance entre les riverains et les éoliennes semble déterminer le niveau de contestation voire d'opposition au projet. Deux types de riverain s'opposent : le « riverain propriétaire », qui est indemnisé pour l'implantation d'une éolienne chez lui, et le riverain « soucieux de sa sécurité, en particulier sanitaire, et, plus largement, soucieux de l'intégrité de sa sphère privée⁵⁶ », déterminé comme le « riverain hypersensible ». Les relations entretenues avec les riverains peuvent entraîner des oppositions de la part de ces mêmes personnes, le riverain hypersensible, par crainte de voir sa qualité de vie diminuer en raison d'un « viol » de son intimité, peut se transformer en opposant. De même, le riverain propriétaire peut devenir un opposant.

« La marchandisation des rapports au riverain est jugée préjudiciable par certains développeurs [...]. Lorsqu'ils critiquent les opposants, les acteurs du développement éolien dénoncent en eux cette figure marchande. L'opposant serait ce propriétaire insistant sur la dépréciation de son patrimoine du fait de la proximité d'éoliennes ; le riverain serait celui qui pense avoir acheté le paysage avec sa maison. Le phénomène NIMBY serait propre à cette figure du propriétaire riverain, éminemment égoïste et vénal, que l'on trouverait en particulier sur le bord de mer – là où la valeur du paysage serait la plus élevée⁵⁷ ».

Le citoyen est considéré comme virtuel, « au-delà du riverain, le public est perçu comme un être sans avis constitué ni contextualisé sur la question éolienne⁵⁸ ». Les opposants considèrent quant à eux que ces citoyens existeraient mais qu'ils ne peuvent pas s'exprimer sur les projets par manque de connaissance et / ou que leurs intérêts n'ont pas leur place dans les débats (notamment pour les riverains « hypersensibles »), c'est pourquoi les opposants prennent la parole au nom de ces riverains pour défendre leurs intérêts. Les acteurs du développement éolien quant à eux considèrent les associations d'opposants comme des lobbies plutôt que les représentants des citoyens.

Le troisième profil déterminé dans l'étude de Le Floch est celui de l'habitant. « Cet habitant serait un être humain géographique – un « être-au-monde » –, vivant les changements de son environnement – un environnement où local et global sont en interrelation –, voire y participant, et pas seulement en prenant part à des décisions ou des actions collectives via des procédures démocratiques. Plus généralement, il y participe ne serait-ce que parce qu'il partage une portion de surface terrestre avec d'autres selon une conception qui rappelle l'origine étymologique commune des termes « participation » et « partage »⁵⁹ ».

Les acteurs sont au cœur du processus d'acceptabilité. Des moyens existent pour rendre acceptables les projets, comme la concertation par exemple. Néanmoins, les caractéristiques du territoire ne doivent pas être mises de côté pour traiter ce processus d'acceptabilité

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid.

1.3.1.3 La dimension territoriale de l'acceptabilité sociale

Le territoire représente un enjeu essentiel pour comprendre et définir l'acceptabilité locale de l'éolien. En effet, le territoire est le support de l'acceptabilité sociale de l'éolien, support à la fois physique (milieu géographique d'implantation) et social (perception et construction sociale du territoire par les habitants). La définition du territoire qui sera prise dans ce paragraphe est celle d'Alexandre Moine, qui illustre bien d'une part les interactions entre les acteurs et leur territoire et, d'autre part, leurs différences géographiques :

« Le territoire est un système complexe dont la dynamique résulte de la boucle de rétroaction entre un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent.

Cette définition s'appuie en fait sur la mise en relation de trois sous-systèmes [...] :

- Les acteurs en interrelation qui vont permettre, soit dans un espace donné, soit par rapport à une problématique donnée, de comprendre en partie les raisons des équilibres en présence qui déterminent une stabilité dynamique du territoire ;
- L'espace géographique, espace aménagé par les acteurs, en fonction du géosystème, présentant de multiples objets en interaction et que l'on peut désagréger en quatre sous-systèmes :
 - Le géosystème ou milieu géographique au sein duquel évoluent les acteurs, on parlera des contraintes ou aménités naturelles qui entrent en interaction avec les acteurs et influencent l'organisation de l'espace géographique ;
 - L'espace anthropisé constitué par l'ensemble des objets anthropiques (réseaux, constructions, hommes, etc.) répartis au sein du géosystème ;
 - L'espace social, celui des rapports sociaux qui recèle « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées » (Frémont et al., 1984), entre les individus, les groupes et en étroite relation avec l'espace politique et institutionnalisé ;
 - L'espace politique et institutionnalisé au sein duquel sont formalisées les multiples relations entre les acteurs. Il s'agit d'une portion d'espace régi par la reconnaissance de règles communes ».
- Les systèmes de représentation, qui se fondent sur l'interconnexion entre trois types de filtres : individuel, sociétal (valeur) et idéologique (théorie, modèle), qui forgent à la fois la connaissance et la conception qu'ont les acteurs du monde qui les entoure [Callon et Latour, 1990]⁶⁰».

On retrouve dans cette définition la prédominance des acteurs, qui « fabriquent » le territoire, à la fois physiquement en l'aménageant, socialement et politiquement avec les échanges entre acteurs (société civile, collectivités territoriales, services de l'État, sphère privée...), et mentalement avec les perceptions qu'ont ces acteurs de leur territoire (les systèmes de représentations). Ces trois éléments sont des systèmes qui fonctionnent en interaction entre eux (Moine, 2005). Cette définition est intéressante puisqu'elle apporte une dimension

⁶⁰ Alexandre Moine. Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie. Septièmes Rencontres de Théo Quant, février 2005, Besançon, France

géographique à la thématique, en reprenant la notion de territoire. Un autre objectif de la recherche est de mesurer dans quelle mesure les différences territoriales peuvent influencer sur l'acceptabilité (typologie des espaces étudiés selon l'acceptabilité de la population à l'éolien).

1.3.2 Une méthodologie en deux temps pour recueillir les avis des habitants sur l'éolien comprendre l'acceptabilité locale

L'acceptabilité sociale de l'éolien comporte plusieurs facteurs, qui ont été analysés précédemment. Plusieurs hypothèses et problématiques ont émergé à la suite de ce travail bibliographique pour définir cette notion ainsi que des différentes expériences de « terrain ». En effet, des expériences de terrain (stage dans le développement éolien, échange avec des sociétés de développement, élus locaux et habitants) ont permis de faire émerger, de confirmer ou de moduler des hypothèses liées à l'acceptabilité locale de l'éolien.

Afin de vérifier ces hypothèses et de caractériser l'acceptabilité de l'éolien sur le territoire d'étude, le travail a été axé dans un premier temps sur l'étude des avis émis par les habitants lors des enquêtes publiques. Ces avis sont consignés dans des rapports d'enquêtes publiques disponibles sur le site internet des préfectures concernées. Ce travail a permis d'identifier et de quantifier, pour chaque zone étudiée, les arguments utilisés par les habitants pour soutenir ou s'opposer à des projets éoliens spécifiques. Des entretiens sociologiques ont ensuite été menés pour identifier les « leviers » du soutien ou d'opposition à l'éolien (quels sont les facteurs qui vont entraîner les habitants à « utiliser » un type d'argument plutôt qu'un autre). En effet, l'analyse des rapports d'enquêtes publiques a permis d'identifier des différences relativement importantes entre les territoires (toutes échelles confondues, allant du département jusqu'à l'échelle du projet) dans les avis émis par la population.

1.3.2.1 Recensement et quantification des avis émis par les habitants lors d'enquêtes publiques

Des rapports d'enquêtes publiques ont été analysés afin de quantifier les avis émis par la population sur des projets éoliens développés à proximité de leur habitation. Les projets choisis pour cette analyse sont situés dans les mêmes départements où ont été réalisés les entretiens. En revanche, certains projets sont assez éloignés géographiquement du terrain d'étude. En effet, pour mener à bien le dépouillement et l'analyse des rapports d'enquêtes publiques, il était nécessaire d'obtenir des rapports disponibles, ce qui n'est pas le cas pour tous les projets du territoire d'étude. De plus, pour obtenir des données assez solides, il a fallu élargir les zones d'étude pour obtenir un nombre suffisant de rapports d'enquêtes publiques. Enfin, une autre difficulté est venue s'ajouter aux deux premières : pour réaliser une statistique, les avis émis par les habitants concernés devaient être retranscrits de manière fidèle par le

commissaire enquêteur, et que chaque avis devait être relié à son émetteur afin de vérifier leur fréquence d'apparition. C'est pourquoi les rapports d'enquêtes publiques analysés sont issus de projets pour certains différents de ceux qui composent le terrain d'étude.

✓ Objectifs et méthodologie du traitement des enquêtes publiques

Les parcs éoliens sont soumis à une autorisation d'exploiter de type ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) dès lors que les aérogénérateurs ont une hauteur supérieure à 50 m, ainsi que les parcs faisant plus de 20 MW de puissance. Une procédure administrative est menée, qui prévoit la réalisation d'une enquête publique devant couvrir toutes les communes situées dans un rayon de 6 km autour de l'implantation des machines. Lors de l'enquête publique, la population peut consulter les dossiers relatifs au projet, et formuler des observations orales ou écrites. Les observations, favorables, neutres ou défavorables, sont consignées dans un registre par les commissaires enquêteurs (regroupés dans une commission d'enquête).

A la fin de l'enquête publique, la commission se réunit, repère les observations du public et les classe selon les thématiques qui reviennent fréquemment. Ces observations sont notifiées au maître d'ouvrage qui établit un mémoire en réponse. Les commissaires enquêteurs établissent ensuite un rapport, avec leurs observations, celles du public, souvent synthétisées, et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage. Les conclusions motivées des commissaires enquêteurs sont indépendantes au rapport (elles sont rédigées dans un dossier à part), et sont basées sur tous les éléments du rapport d'enquête. Les conclusions peuvent aboutir sur avis favorable, un avis favorable avec réserve(s) ou sur un avis défavorable. L'avis motivé des commissaires enquêteurs est subjectif, bien que basé sur les éléments du dossier, tandis que le rapport est neutre. Les conclusions sont basées sur le projet et pas sur le contexte éolien général (les volontés de développement des EnR au niveau européen, français ou régional ne sont pas pris en compte, seul le projet est considéré suivant sa conformité avec le milieu physique et humain local).

Tous les thèmes et observations du public sont traités sur le même pied d'égalité, que ce soit un habitant de la commune ou une personne habitant à plusieurs centaines de km. Néanmoins, une importance plus grande est accordée aux avis motivés.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées sont remis à la préfecture. Le CoDERST⁶¹ (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), commission départementale qui regroupe différents acteurs⁶², émet un avis sur le projet éolien. Le préfet se base sur l'avis du CoDERST, sur celui des commissaires enquêteurs, ainsi que sur les

⁶¹ « Il s'agit d'une commission consultative départementale qui délibère dans les cas où la loi le prévoit, sur convocation du Préfet pour lui donner des avis sur certains projets essentiellement d'actes réglementaires, juste avant la prise de décision finale par le préfet. Ces avis du CoDERST n'ont aucune valeur décisionnaire ». (Source : <http://www.cpepesc.org/Le-CoDERST-Conseil-de-I.html>, page consultée le 04/07/15).

⁶² « Les 25 membres de cette assemblée : 7 représentent les services de l'Etat, 5 les collectivités territoriales, 3 les associations agréées : (protection environnement, consommateurs, pêche), 3 les professions concernées (agriculture, industrie,...), 3 experts (architecte, ingénieur hygiène et sécurité, ..), 4 personnes qualifiées (dont au moins un médecin. » (Source : <http://www.cpepesc.org/Le-CoDERST-Conseil-de-I.html>, page consultée le 04/07/15).

délibérations des conseils municipaux des communes concernées par le projet et sur les avis des services de l'Etat ayant instruit le dossier, pour se prononcer et délivrer l'autorisation d'exploiter.

Le choix de ces rapports d'enquêtes publiques répond à deux critères : le premier est que les projets soient situés dans le département du terrain d'étude, le second critère est basé sur le contenu du rapport, notamment sur la retranscription des observations. Les observations devaient apparaître de manière détaillée, avec tous les thèmes cités par la population. De plus, il était important que ces observations soient reliées à leur auteur, d'une part pour obtenir le nombre de personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête et ainsi connaître la répartition des observations favorables et défavorables, et d'autre part pour vérifier la motivation des avis. En effet, la population peut s'exprimer avec un avis favorable ou non, mais l'argumentaire motivant l'avis est également important à connaître pour obtenir une liste exhaustive des différentes thématiques évoquées pour motiver l'avis.

Tous les arguments apparaissant dans les différents rapports ont été retranscrits dans une grille de lecture et regroupés par grands thèmes. Cette harmonisation des différents arguments par thématiques et la création d'une grille d'analyse commune à tous les projets étudiés permet ainsi de réaliser des comparaisons sur des éléments communs.

Ce premier travail a permis de faire ressortir les arguments émis par les habitants lors d'enquêtes publiques et de vérifier leur fréquence d'apparition.

L'une des hypothèses de la thèse est qu'il existe un décalage entre ce que les habitants indiquent lors des enquêtes publiques et ce qu'ils pensent réellement. En effet, notre hypothèse est que certains arguments (pour ou contre le développement éolien) ne sont pas ou peu indiqués, et notamment les arguments à dimension très personnelle. Par ailleurs, d'autres arguments semblent utilisés de façon systématique mais sans être réellement partagés par son auteur, le but étant de s'opposer ou de soutenir un projet en évoquant tous les aspects possibles afin de donner du poids aux avis exprimés. Le but est donc de vérifier s'il existe de réels écarts entre ce qui est dit lors des enquêtes publiques et les opinions personnelles des habitants. Ce décalage peut également être dû au « contexte » : lors d'une enquête publique, l'évocation des arguments peut avoir un rôle direct dans la réussite du projet dans la mesure où un jugement est ensuite donné par le commissaire enquêteur.

C'est pourquoi des entretiens ont été réalisés avec des habitants du même territoire et qui pour certains se sont exprimés lors des enquêtes publiques étudiées, afin de vérifier s'il existe un décalage.

1.3.2.2 La réalisation des entretiens sociologiques pour une compréhension des leviers d'opposition

Des entretiens sociologiques ont été réalisés pour comprendre la perception des personnes résidents à proximité des projets étudiés.

Un premier travail bibliographique a permis d'élaborer une méthodologie propre au terrain d'étude. La méthodologie s'appuie principalement sur l'ouvrage de Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, de 1997. Les entretiens sociologiques prennent la forme d'une discussion relativement libre où une question générale était posée au début de l'interview (ici, quelle perception ont-ils de l'éolien ?). Le but est d'intervenir le moins souvent possible durant l'entretien pour éviter de biaiser les réponses (en imposant par exemple une thématique), et de faire « parler » l'interviewé. Néanmoins, une trame a été réalisée pour parer à l'éventualité où l'interviewé ne s'exprime pas, ce qui fut le cas pour certains habitants rencontrés. Cette trame a été construite grâce à la réalisation d'un travail bibliographique sur l'acceptabilité de l'éolien, pour repérer les thématiques de soutien ou d'opposition à l'implantation locale d'aérogénérateurs. De plus, des entretiens exploratoires effectués sur le terrain d'étude ont permis d'adapter la trame au contexte local. Ces entretiens menés par mes soins ont été réalisés avec des habitants et avec des élus afin de comprendre le contexte d'insertion des projets éoliens étudiés. La réalisation des entretiens est assez hétérogène : la trame était parfois suivie de manière « stricte » : l'interviewé se contentait de répondre, ne relançait pas, ces entretiens sont relativement courts (autour de 30 minutes), il était difficile de « faire parler » l'interviewé. En revanche, certains entretiens n'ont pas nécessité l'application de la trame : parfois je n'intervenais presque pas durant les deux ou trois heures d'interview (seulement pour relancer la personne sur des thématiques clés), certaines personnes se lançaient dans des discours relativement long. Les discours reprenaient presque toujours les thématiques figurant dans la trame, qui indique que la trame semble relativement bien « coller » au contexte éolien local.

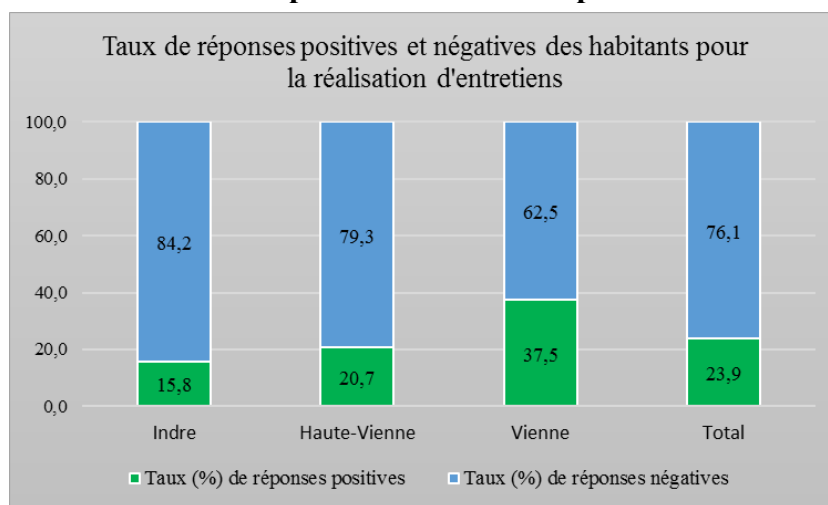
Le corpus d'entretiens à disposition comporte néanmoins des biais. Le premier est relatif à l'échantillonnage : dans un premier temps, le choix des interviewés répondait à un seul critère, celui de sa localisation géographique, à proximité du projet ou du parc éolien suivant les cas. Des appels téléphoniques étaient ensuite effectués de manière aléatoire (choix aléatoire des personnes), afin d'expliquer ma démarche et proposer aux habitants contactés la réalisation d'un entretien. Peu de personnes ont répondu favorablement à ma demande, c'est pourquoi le choix s'est orienté dans un second temps vers les personnes qui s'étaient exprimées lors de l'enquête publique relative au projet éolien étudié, et qui habitaient sur la commune d'implantation des éoliennes ou à proximité. Malgré des réponses défavorables, cette technique s'est révélée plus efficace. Les habitants contactés ont donc quasiment tous le point commun d'une expression lors d'une enquête publique. Le choix de contacter ce type de personnes découle d'une hypothèse qui a émergé lors des premiers mois de recherches et des différentes rencontres effectuées : peu de personnes sont intéressées ou informées du développement éolien sur leur commune.

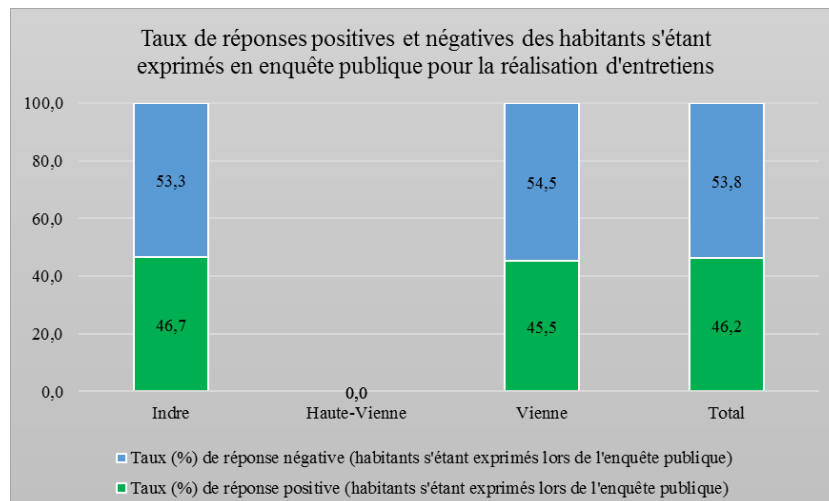
Les premières personnes contactées m’ont ainsi indiqué ne pas vouloir réaliser un entretien, pour diverses raisons :

- le peu de connaissance des habitants contactés sur le développement éolien et l’impression de ne pas pouvoir répondre à mes questions ;
- personnes âgées peu réceptives à ma demande, qui peut s’apparenter à un « démarchage commercial », raccrochaient souvent avant la fin de ma présentation ;
- un contexte éolien conflictuel qui n’incitait pas les habitants à réaliser un entretien (volonté de ne pas « verser d’huile sur le feu »).

L’hypothèse s’est vérifiée avec le contact des personnes qui s’étaient exprimées lors des enquêtes publiques, et qui ont répondu favorablement et de manière plus importante à mes sollicitations, et, pour certains d’entre eux, allant même jusqu’à m’indiquer des noms de personnes à contacter (ces personnes étaient pour la plupart membres d’une association d’opposition à l’éolien, et connaissaient donc des personnes susceptibles de répondre à mes questions).

Graphiques n°16 et 17 : taux de réponses des habitants pour la réalisation d’entretien





Source : Romain Garcia, 2018

Le taux de réponse positive des habitants pour réaliser un entretien a quasiment doublé en utilisant cette méthode (choix de personnes s'étant exprimés en enquête publique). Néanmoins, un biais a été introduit dans l'échantillonnage : les personnes interrogées se sont pour la plupart exprimées lors de l'enquête publique relative au projet sur leur commune. L'acceptabilité sera donc mesurée à partir des réponses des personnes « intéressées » par l'éolien.

Les entretiens étaient enregistrés avec l'accord préalable de la personne (accord obtenu lors du contact téléphonique), l'enregistrement se déroulant au domicile de l'interviewé. Un journal d'enquête a été réalisé, dans lequel figure la manière dont je suis entré en contact avec l'habitant, le contenu de notre échange téléphonique, la date de l'appel et la date de l'entretien, les informations connues de l'interviewé avant la réalisation de l'entretien, ainsi que la manière dont il s'est déroulé (lieu, événements marquants).

Les entretiens sont ensuite retranscrits intégralement avec le logiciel Transcriber. Une fois retranscrits, les entretiens sont dans un premier temps analysés de manière individuelle. Les passages importants sont regroupés par thématiques dans un fichier Excel (une fiche est réalisée par entretien avec les analyses correspondantes). Pour chaque entretien, un schéma est réalisé afin de rendre compte toutes les pratiques et opinions exprimées de la personne, et en cherchant tout ce qui permet de les expliquer.

Les entretiens sont dans un second temps analysés ensemble, afin de construire une typologie, en regroupant les entretiens qui peuvent être associés les uns avec les autres. Une analyse est menée sur les connivences des entretiens que l'on a regroupés afin de construire l'objet d'étude.

✓ **Corpus à disposition (entretiens réalisés / tableau détaillé en annexe 4)**

Tableau n°9 : Profil des habitants interrogés dans l'Indre

| Projet | N° entreti en | Nombre de personnes | Sexe | Age | CSP | Engagement associatif | Date d'arrivée sur le territoire | Avis sur l'éolien |
|-------------------------|---------------|---------------------|------|---------|---------------------------------------|---|--|-------------------|
| Saint-Georges-sur-Arnon | 1 | 1 | F | 50 à 60 | Employée (fonctionnaire / infirmière) | Services à la personne (CCAS et pompier) | Plus de 30 ans (habitait à proximité auparavant), raison professionnelle | Favorable |
| Saint-Georges-sur-Arnon | 2 | 1 | H | 65 à 70 | Retraité | Ancien conseiller municipal | 27 ans (venait de la Touraine), raison professionnelle | Très mitigé |
| Saint-Georges-sur-Arnon | 3 | 1 | H | 65 à 70 | Retraité (enseignement) | Ancien conseiller municipal, association sportive (foot) | Originaire de la région / achat de sa maison actuelle dans années 1990 | Défavorable |
| Saint-Pierre-de-Jards | 4 | 1 | H | 45 à 50 | Agriculteur | Aucun | Originaire de la région | Favorable |
| Ménétréols-sous-Vatan | 5 | 1 | H | 55 à 60 | Retraité (agriculture) | Maire de la commune | Originaire de la région | Favorable |
| Ménétréols-sous-Vatan | 6 | 1 | F | 55 à 60 | Agent immobilière | Associations liées au patrimoine et à l'histoire (8 associations / institutions) Vice-Présidente d'une association anti éolien | Entre 15 et 20 ans (originaire de Paris / raison professionnelle) | Défavorable |
| Vatan | 7 | 1 | H | 60 à 65 | Retraité (Kiné) | Association anti-éolien | Plus de 40 ans (raison professionnelle) | Défavorable |
| Reboursin | 8 | 1 | H | 80 à 85 | Retraité (ingénieur) | Ancien maire | Propriétaire d'un château et de terres | Favorable |

Tableau n°10 : Profil des habitants interrogés dans la Haute-Vienne

| Projet | N° entretien | Nombre de personnes | Sexe | Age | CSP | Engagement associatif | Date d'arrivée sur le territoire | Avis sur l'éolien |
|----------------|--------------|---------------------|------|---------|-----------|--|----------------------------------|-------------------|
| Arnac-la-Poste | 9 | 3 | H | 60 à 65 | Retraité | Association développant le projet éolien | Originaire du territoire | Favorable |
| Arnac-la-Poste | | | H | 60 à 65 | Retraité | Association développant le projet éolien | Originaire du territoire | Favorable |
| Arnac-la-Poste | | | F | 60 à 65 | Retraîtée | Association développant le projet éolien | Originaire du territoire | Favorable |
| Azat-le-Ris | 10 | 1 | H | 65 à 70 | Retraité | Association anti-éolien | Originaire du territoire | Défavorable |

Tableau n°11 : Profil des habitants interrogés dans la Vienne

| Projet | N° entretien | Nombre de personnes | Sexe | Age | CSP | Engagement associatif | Date d'arrivée sur le territoire | Avis sur l'éolien |
|---------|--------------|---------------------|------|-------|-----------------------------|--------------------------------------|---|-------------------|
| Jardres | 11 | 1 | H | 45/50 | Employé | Membre d'une association anti-éolien | Pas d'infos | Défavorable |
| Brux | 12 | 1 | H | 50/55 | Pas d'infos | Aucun | Originaire du territoire | Favorable |
| Brux | 13 | 1 | H | 55/60 | Cadre (Assurance) | Elu au conseil municipal | Originaire du territoire mais travail à Paris | Défavorable |
| Blanzay | 14 | 2 | F | 65/70 | Retraîtée | Membre du conseil municipal | Originaire du territoire | Défavorable |
| Blanzay | | | F | 65/70 | Retraîtée (fct. publique) | Aucun | 20 ans | Défavorable |
| Blanzay | 15 | 2 | H | 40/45 | Ouvrier | Aucun | Originaire du territoire | Défavorable |
| Blanzay | | | F | 40/45 | Employée (domaine agricole) | Membre du conseil municipal | Originaire du territoire | Défavorable |

Quinze entretiens regroupant 19 personnes ont été réalisés. Des entretiens supplémentaires auraient pu être réalisés, notamment pour compléter l'échantillon par des profils manquants (notamment des personnes dans une tranche d'âge relativement jeune, de moins de 30 ans, et des ouvriers et professions intermédiaires). Les résultats issus du traitement des entretiens seront donc à relativiser à la vue des profils « manquants ». Néanmoins, le choix de ne pas réaliser des entretiens supplémentaires est lié aux informations recueillies : une saturation des informations est apparue, c'est pourquoi le choix a été fait de ne pas poursuivre la réalisation d'entretien et de se concentrer sur le corpus existant. En effet, la réalisation d'entretien (trouver les futurs interviewés, réaliser l'entretien), leur retranscription (la retranscription était intégrale, tous les mots, expressions, lapsus... sont transcrits, ce qui représente pour un entretien d'une heure une retranscription d'environ 10 heures), et leur analyse nécessite un temps relativement important.

L'acceptabilité sociale de l'éolien est composée de plusieurs facteurs, que ce soit le cadre institutionnel, la filière éolienne ou le projet éolien, ou le milieu social. Nous avons émis l'hypothèse que le territoire pouvait être également un facteur d'acceptabilité, dans le sens où il peut l'influencer. La méthodologie choisie, basée sur des entretiens sociologiques, des observations participantes et l'analyse des avis inscrits dans des rapports d'enquêtes publiques a pour objectif de comprendre comment s'organise ces facteurs d'acceptabilité, et de vérifier les hypothèses émises, comme l'influence du territoire sur l'acceptabilité ou l'influence des données sociologiques sur la perception des habitants.

Conclusion de la première partie

La transition énergétique est ancrée dans les politiques européennes et françaises, et a notamment conduit à un développement des énergies renouvelables, éolien en particulier. Le développement des parcs éoliens a entraîné des mutations dans les espaces ruraux concernés, mutations économiques avec l'arrivée de nouvelles ressources financières, paysagères avec l'implantation d'éoliennes, et sociales avec les conflits d'usage.

L'opposition relevée sur les terrains d'études du Centre-Ouest de la France est importante. Le choix des projets éoliens étudiés, dans des contextes géographiques, socio-économiques différents, devrait nous permettre d'éclairer l'acceptabilité sur ces différents projets. Nous allons notamment nous intéresser aux discours des habitants, afin de comprendre quels sont les facteurs influençant leurs perceptions

Nous avons émis durant cette première partie la dimension territoriale pouvait influencer l'acceptabilité : le travail de terrain va nous permettre de vérifier cette hypothèse. Par ailleurs, nous allons également nous intéresser aux dimensions et facteurs d'acceptabilité présentés en première partie, afin de vérifier comment ils se traduisent dans les projets étudiés.

Pour réaliser ce travail, nous allons nous appuyer d'une part sur l'analyse des avis émis lors d'enquêtes publiques et sur les discours d'habitants recueillis lors d'entretiens sociologiques.

**Partie 2 : L'acceptabilité de l'éolien
sur le terrain d'étude :
caractérisation des motifs de
soutien et d'opposition à l'éolien et
redéfinition des facteurs
d'acceptabilité**

Les éléments conceptuels de l'acceptabilité de l'éolien vue en première partie vont être mobilisés pour aborder la façon dont elle se traduit au niveau local sur les projets éoliens étudiés. Plusieurs facteurs déterminent cette acceptabilité locale : la façon dont est mené le projet éolien (processus décisionnel, équité de la décision), ses conséquences et retombées induites, les écarts possibles de perceptions des habitants entre la filière éolienne et un projet local, ainsi que les caractéristiques du milieu social. On a également mis en avant que le territoire constitue un facteur influençant l'acceptabilité de l'éolien.

On a donc déterminé en première partie comment se traduit l'acceptabilité de projets éoliens, de façon générale grâce à la synthèse de plusieurs études sur le sujet et grâce à nos premières observations sur le terrain. Néanmoins, il est primordial de se concentrer sur l'acceptabilité locale au sein de notre terrain d'étude, afin de vérifier quels sont les facteurs mobilisés. De même, pour construire notre grille d'acceptabilité, qui fera l'objet de la quatrième partie, il convient de vérifier les facteurs l'influencent, de même que de connaître les raisons qui entraînent un soutien ou une opposition des habitants à un projet local.

Quels sont les motifs de soutien ou d'opposition des habitants à un projet en développement ? Quels sont les facteurs qui influencent cette opposition ? Le soutien ou l'opposition répond-il à des logiques territoriales ?

Afin de vérifier comment se traduit l'acceptabilité au niveau local, deux étapes ont été réalisées. La première a consisté au dépouillement de rapports d'enquêtes publiques sur des projets éoliens situés à proximité du terrain d'étude. Ce dépouillement a permis de caractériser les motifs de soutien et d'opposition aux projets concernés, afin d'avoir une vision précise des arguments utilisés par les habitants pour défendre ou non un projet en développement à proximité de leur habitation. Une comparaison entre les trois territoires est réalisée afin de vérifier s'il existe des logiques territoriales dans l'acceptabilité de l'éolien.

La deuxième a consisté à la réalisation d'entretiens avec des habitants du terrain d'étude, d'une part pour vérifier les écarts entre ce qui est dit en enquête publique et dans un contexte « privé », et, d'autre part, pour déterminer les facteurs entraînant un soutien ou une opposition à l'éolien, c'est-à-dire les raisons influençant les habitants rencontrés à mobiliser un argumentaire particulier.

Chapitre 4 : L'analyse des rapports d'enquêtes publiques, vers une quantification du soutien et de l'opposition à des projets spécifiques

Les facteurs composant l'acceptabilité de l'éolien, déclinés en première partie, sont relativement bien connus. Néanmoins, il est essentiel de vérifier si ces facteurs peuvent être retranscrits sur le terrain d'étude. Pour cela, il convient de déterminer de façon précise les motifs d'opposition ou de soutien à l'éolien, ainsi que leur fréquence d'apparition dans le discours des habitants. Afin de déterminer quantitativement quels sont les motifs d'opposition ou de soutien aux projets éoliens au sein du terrain d'étude, des rapports d'enquêtes publiques ont été analysés.

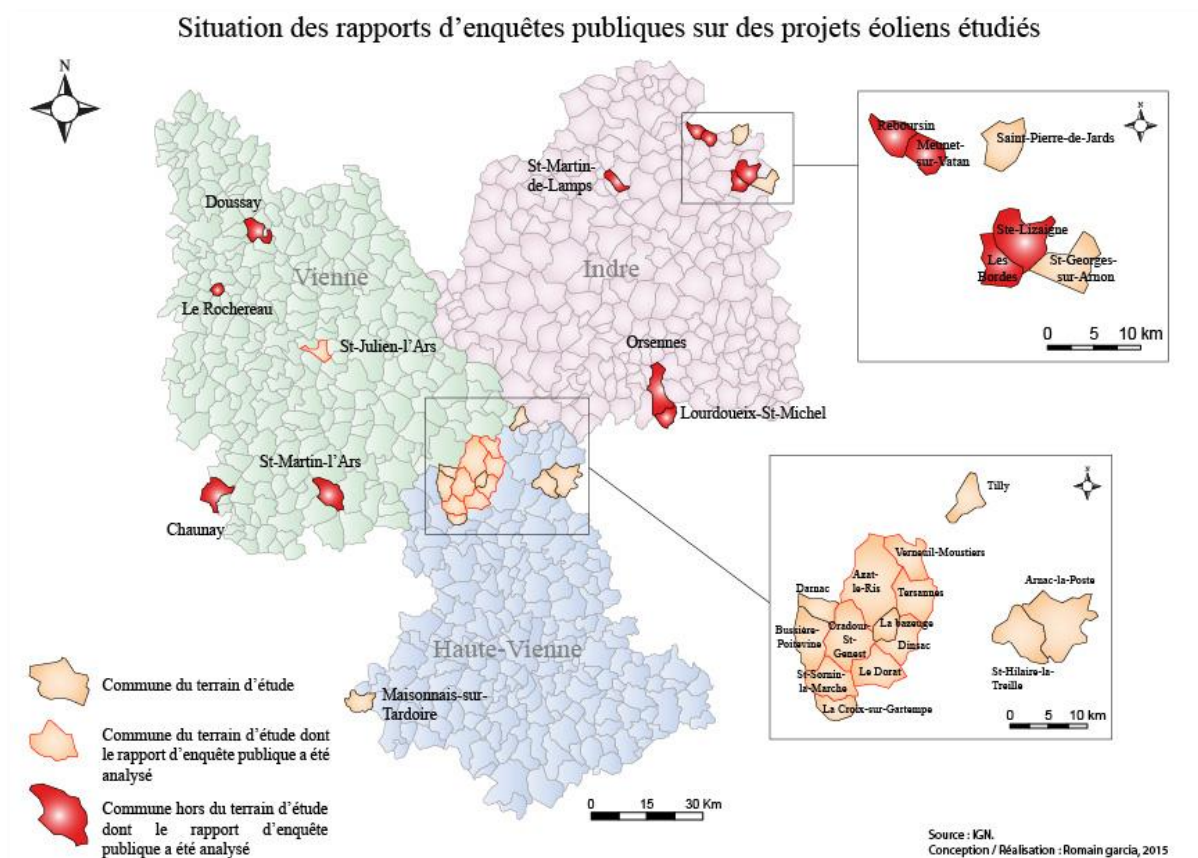
L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les motifs de soutien et d'opposition émis par des habitants sur des projets éoliens en développement, et de vérifier s'il existe des logiques territoriales, c'est-à-dire si les composantes du territoire (paysage, économie, social) d'insertion des projets influencent les avis des habitants retranscrits dans les rapports d'enquêtes publiques. Par ailleurs, une caractérisation de l'opposition et du soutien aux projets étudiés sera effectuée à partir des avis recueillis dans les différents rapports d'enquêtes publiques.

2.4.1 Les projets éoliens situés dans des contextes géographiques différents

Plusieurs rapports d'enquêtes publiques sur différents projets éoliens ont été analysés pour déterminer les thèmes de soutien ou d'opposition au développement de ces projets. Les analyses portent sur les projets éoliens suivants :

- dans le département de l'Indre : projets éoliens de Lourdoueix-Saint-Michel, de Meunet-sur-Vatan et Reboursin, d'Orsennes, de Sainte-Lizaigne, de Saint-Martin-de-Lamps et de Saint-Pierre-de-Jards, qui est une commune étudiée plus précisément dans le cadre de la thèse ;
- en Haute-Vienne, l'analyse porte sur un projet éolien situé dans la communauté de communes de la Basse Marche, le projet de 28 éoliennes s'étend sur 7 communes ;
- en Vienne : projets éoliens de Doussay, de Saint-Martin-l'Ars, du Rochereau, de Chaunay et de Saint-Julien-l'Ars, cette dernière faisant partie des communes étudiées.

Carte n°34 : Localisation des rapports d'enquêtes publiques sur des projets éoliens étudiés



Ces projets éoliens sont situés dans des paysages ruraux et agraires différents et vont être présentés en premier lieu. Les aérogénérateurs sont souvent perçus à travers l'apparence et la perception paysagère, et peut influencer les avis des habitants en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage. En effet, la thématique paysagère est, entre autres, souvent présente dans les discours des opposants à l'éolien. Certains caractères du paysage, comme la topographie, peut influencer la perception : un repli de terrain peut « cacher » un parc éolien, tandis qu'un paysage plat entraîne une visibilité relativement lointaine des éoliennes.

2.4.1.1 Un projet de 24 éoliennes dans un espace bocager au nord de la Haute-Vienne

Le projet éolien de la communauté de communes de la Basse-Marche est situé au nord du département de la Haute-Vienne, territoire où le paysage est marqué par le bocage et des surfaces en herbe pour l'élevage de bovins et d'ovins. La topographie est marquée par un plateau culminant à une altitude de 250 mètres. Quelques reliefs en creux sont présents, en lien avec les différentes rivières s'écoulant sur le territoire de la Basse Marche. Les arbres présents en bords de parcelles ou en plein champ viennent compléter ce paysage. Les différentes composantes de ce paysage font que sa « perception [...] varie finalement du tout au tout selon

que les routes suivent les replats monotones du plateau ou qu'elles franchissent les vallées » (source : Atlas du paysage du Limousin, page 112).

Les enjeux paysagers identifiés dans le schéma régional éolien au sein de la communauté de communes de la Basse-Marche sont situés à Oradour-Saint-Genest, Azat-le-Ris et Le Dorat, notamment liés à l'inscription et au classement de certains monuments au titre de des Monuments Historiques⁶³.

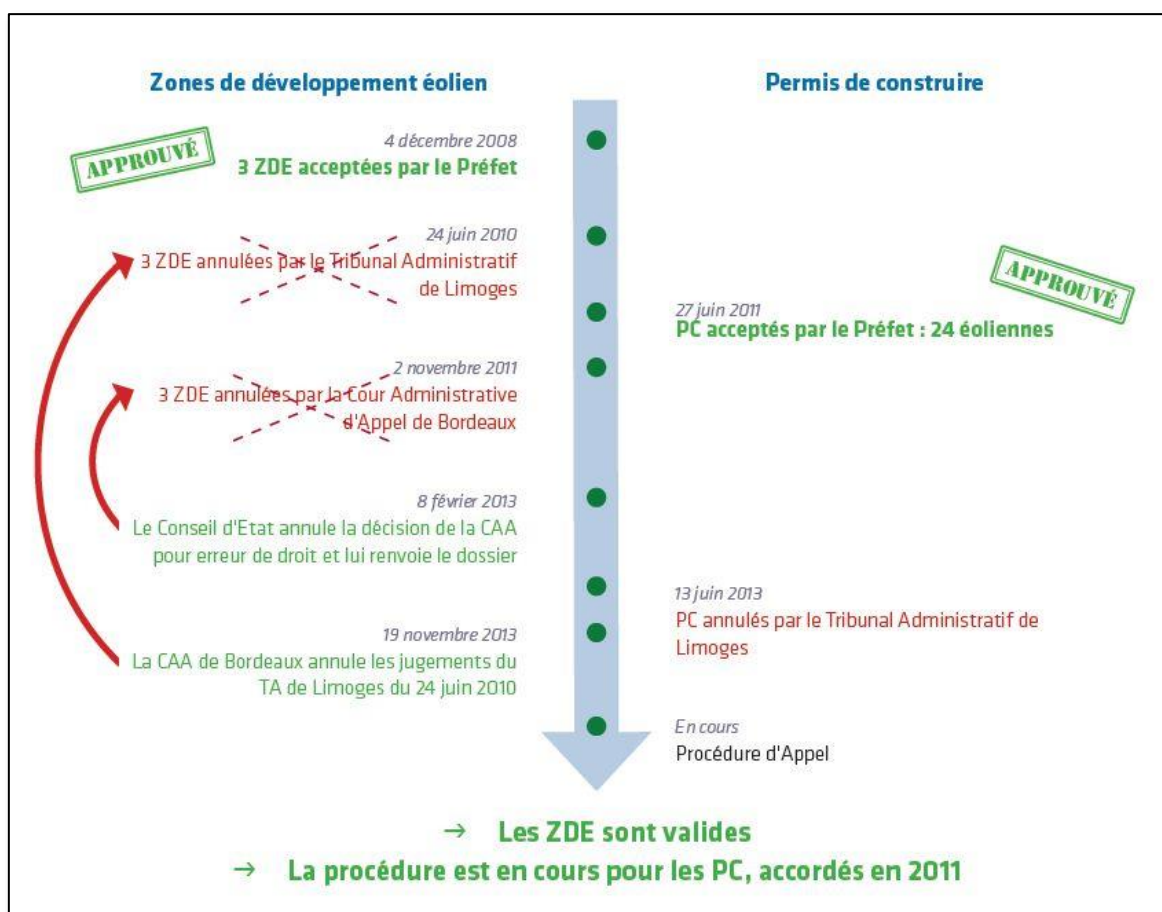
Ostwind porte un projet de 24 éoliennes réparties sur cinq communes de l'EPCI. Plusieurs zones de développement éolien (ZDE) ont été définies et approuvées via des arrêtés par la préfecture de Haute-Vienne en 2008. Ces ZDE permettaient le rachat par EDF de l'électricité produite par les installations⁶⁴.

Plusieurs opposants au projet ont porté des recours sur les arrêtés préfectoraux, conduisant à une annulation en 2010 par le tribunal administratif de Limoges. La communauté de communes de la Basse-Marche a fait appel de cette décision, et, en 2013, la Cour administrative de Bordeaux a annulé la décision du tribunal administratif de Limoges.

⁶³ « La protection au titre des monuments historiques [est] un dispositif législatif d'utilité publique basé sur des principes d'analyse scientifique. L'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité et d'intégrité des biens sont prises en compte » (source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Monuments-historiques/Histoire-et-missions/La-protection-des-monuments-historiques>, page consultée le 18/11/2015).

⁶⁴ La loi Brottes de 2014 a annulé l'obligation de créer des ZDE qui permettait de vendre la production électrique à EDF. Toutes installations éoliennes sont désormais soumises au tarif d'achat, dès lors que les installations sont situées en zone favorable du Schéma Régional Eolien.

Figure n°9 : Déroulement administratif du projet éolien de la Basse-Marche



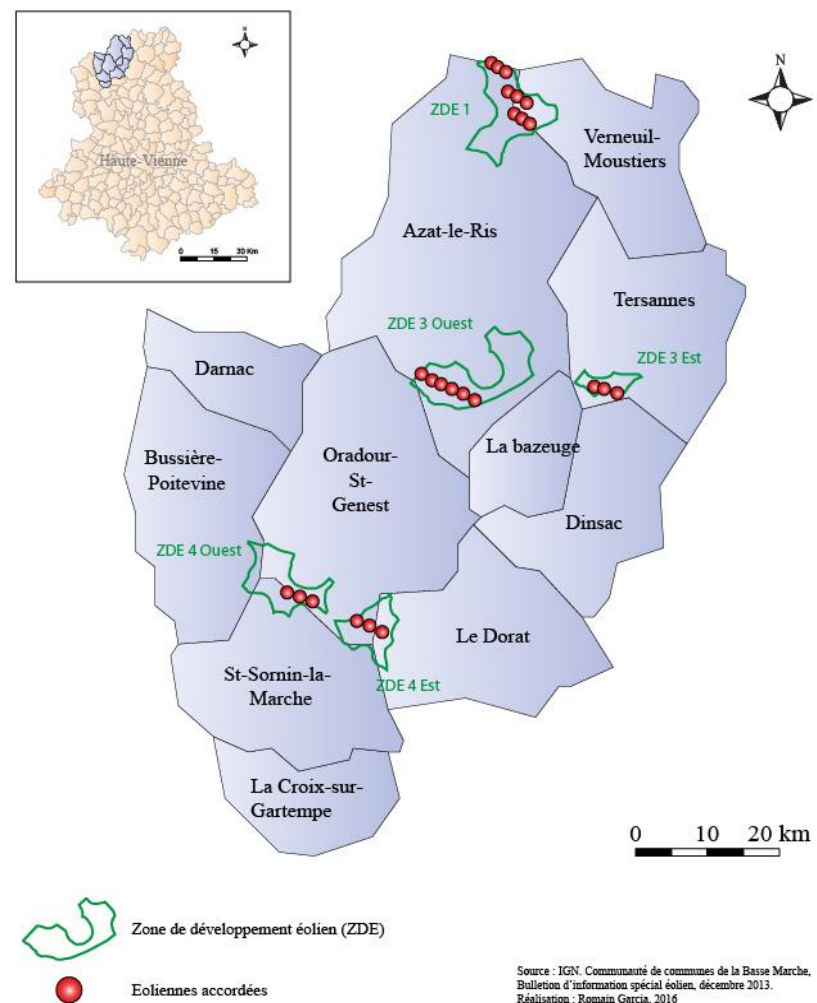
Source : Bulletin d'information spécial éolien, Communauté de communes de la Basse-Marche, décembre 2013.

Les retombées financières du projet sont clairement mises en avant par les élus intercommunaux, dans un territoire assez pauvre économiquement. Avec l'implantation des 24 éoliennes, l'EPCI percevrait 315 000 euros par an, les communes concernées 70 000 euros par an, et cinq emplois seront créés pour la gestion du parc (chiffres issus de la communauté de communes). Les créations de richesse sont essentielles pour l'EPCI et, plus globalement, pour les espaces ruraux.

L'enquête publique sur le projet éolien de la communauté de communes de la Basse-Marche a été réalisée entre février et mars 2011. Elle porte sur les 10 permis de construire relatifs aux 28 éoliennes. La commission d'enquête a émis un avis favorable à l'ensemble des PC, mais avec des réserves et recommandations diverses, comme la suppression de quatre éoliennes pour éviter des effets cumulatifs et la mise en place de contrôle des impacts des éoliennes après leur mise en exploitation. Les PC, accordés en 2011 par le préfet, portent donc sur 24 éoliennes au total. Ces PC ont également été attaqués par les opposants, ce qui a conduit en 2013 à leur annulation par le tribunal administratif de Limoges. L'annulation des PC résulte d'un problème de forme. La procédure d'appel est en cours.

Carte n°35 : Le projet éolien de la communauté de communes de la Basse Marche

Le projet éolien de la communauté de communes de la Basse Marche



Le projet éolien est localisé sur plusieurs communes de l'intercommunalité de la Basse Marche. Des ZDE avaient été créées pour faciliter l'implantation des éoliennes. Certains aérogénérateurs sont situés à Azat-le-Ris et Verneuil-Moustiers, en limite communale et sont donc proches des autres communes situées hors de l'intercommunalité.

Ce grand projet éolien est situé dans un contexte paysager et socio-économique différent de l'Indre, où les projets étudiés sont entre openfield et bocage

2.4.1.2 Dans l'Indre : des projets entre openfield et bocage

Cinq enquêtes publiques ont été analysées pour l'Indre. La première porte sur le projet éolien de Lourdoueix-Saint-Michel, dans le Boischaut méridional. La contrainte principale relevée dans le schéma régional éolien pour le Boischaut méridional est le paysage bocager, avec une topographie constituée de plateaux encaissés par les vallées et la présence d'un

patrimoine fluvial (Indre). Les enjeux environnementaux apparaissent ponctuellement dans les vallées de l'Anglin et de la Creuse.

Le projet sur la commune est constitué de 5 éoliennes de 1,8 MW de puissance unitaire et de 145 mètres de hauteur. Soixante-douze personnes se sont déplacées lors de l'enquête publique : 22 personnes ont émis un avis favorable, 48 avis défavorables et deux personnes se sont déclarées neutres.

Tableau n°12 : Etapes de développement du projet de Lourdoueix-Saint-Michel

| Année | Mois | Etapes du projet |
|---------------------------|---------------------|--|
| 2010 | Juillet | Lancement du projet |
| 2011 | Juin / Juillet | Délibérations favorables de la commune et de la communauté de communes pour la ZDE |
| | Octobre | Réunion d'informations avec les propriétaires-exploitants |
| | Novembre | Réunion publique (ZDE) |
| | Décembre | Comité de pilotage (élus) Lancement des études environnementales |
| 2012 | Mars | Information au public (lettre) |
| | | Comité de pilotage (élus) |
| | Avril | Début des études sur le paysage |
| | Septembre | Information au public (lettre) |
| Comité de pilotage (élus) | | |
| Octobre | Etudes acoustiques | |
| 2013 | Février | Comité de pilotage (élus) |
| | Mars | Information au public (lettre) |
| | Mai | Dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter et de permis de construire |
| 2014 | Septembre / octobre | Enquête publique |
| | Novembre | Avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur |

Source : LALEVEE L., Rapport d'enquête publique, Demande d'autorisation présentée par la société VALECO en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Lourdoueix-Saint-Michel, département de l'Indre, Préfecture de l'Indre, 16 septembre - 30 octobre 2014.

Saint-Martin-de-Lamps est située dans les gâtines du nord de l'Indre. C'est un paysage d'openfield. Peu de sensibilité paysagère sont émises dans le SRE, en revanche, les enjeux patrimoniaux sont plus importants avec les châteaux de Bouges et de Valençay, et la collégiale de Levroux. Six éoliennes de 2.3 MW de puissance unitaire et de 150 mètres de hauteur sont prévues pour l'implantation. Lors de l'enquête publique, 77 observations défavorables ont été consignées dans le registre d'enquête, contre 6 observations favorables et 2 neutres.

Les trois autres enquêtes publiques étudiées dans l'Indre portent sur des projets situés en Champagne berrichonne, un territoire où le développement éolien y est dynamique. Les recommandations du SRE pour le nord de la Champagne-berrichonne sont principalement des

recommandations d'aménagement (densification de l'existant et vigilance sur la saturation visuelle). Peu de contraintes sont identifiées par le schéma, dans un espace où les aérogénérateurs sont nombreux. La Champagne berrichonne est identifiée comme l'espace du département le plus apte à l'implantation d'éoliennes avec un objectif de 180 MW pour le secteur au nord d'Issoudun.

Le projet de Sainte-Lizaigne / Les Bordes est en cours de construction. Un entretien a été réalisé avec le maire de Sainte-Lizaigne quant aux modalités du développement du projet sur sa commune. Peu d'éléments sur l'acceptabilité sont ressortis de l'entretien, il n'y a pas eu de vive opposition et le projet a été plutôt bien accepté par les habitants d'après le maire. De plus, peu de personnes se sont déplacées durant l'enquête publique : 9 personnes ont émis un avis défavorable, 5 un avis favorable et 4 personnes étaient neutres.

Tableau n°13 : Etapes de développement du projet de Sainte-Lizaigne / Les Bordes

| Année | Mois | Etapes du projet |
|-------|---------------------|--|
| 2010 | Février | Contacts entre la société de développement et les élus locaux |
| | Mai à Octobre | Négociation avec les propriétaires exploitants |
| 2011 | Novembre | Début des études environnementales |
| | Décembre | Délibérations favorables de Sainte-Lizaigne et les Bordes |
| 2012 | Janvier | Lancement de l'ensemble des études |
| | Avril | Présentation du projet au public |
| | Juin | Présentation du projet au public |
| 2013 | Février | Fin des études |
| | | Consultation du public |
| | Avril | Réunion publique (présentation du projet et des implantations) |
| | Aout | Dépôt de la demande d'exploiter ICPE |
| 2014 | Juin | Avis de l'autorité environnementale |
| | Septembre / Octobre | Enquête publique |
| | Novembre | Avis favorable du commissaire enquêteur |

Source : EPURON, Résumé non technique – Etude d'impact sur l'environnement et la santé, projet du parc éolien de « la vallée de Torfou », mars 2014.

Le projet éolien de Saint-Pierre-de-Jards comporte 8 éoliennes de 3,075 MW de puissance unitaire et de 175 mètres de hauteur. Le projet a débuté en 2010, avec la réalisation des études de faisabilité, les rencontres avec les élus, les habitants et les propriétaires-exploitants. Le dossier de demande d'autorisation à exploiter a été déposé en 2014 après avoir modifié le projet entre 2012 et 2014. Le conseil municipal est opposé au projet, de même qu'une association locale (Berry terre d'harmonie).

Le troisième rapport d'enquête publique étudié en Champagne Berrichonne est relatif au projet de Reboursin et Meunet-sur-Vatan. Les études de faisabilité ont débuté en 2010, afin

d'implanter 6 éoliennes de 150 mètres de hauteur en bout de pâles. Trente-sept personnes se sont exprimées lors des permanences publiques (27 habitants défavorables, 10 favorables).

2.4.1.3 Dans la Vienne : des projets situés en plaine

Les cinq enquêtes publiques analysées pour la Vienne concernent des projets qui sont principalement situés dans des plaines doucement vallonnées (Doussay au nord, Saint-Julien-l'Ars au centre du département, Saint-Martin-l'Ars et Chaunay au sud). Saint-Martin-l'Ars est en limite du paysage bocager du département. Le Rochereau (nord du département) est situé dans une topographie de plaine et un paysage agricole d'openfield ouverts.

Le projet éolien de Chaunay a été lancé en 2008 par la société Abo Wind et Sergies. Il comporte 9 éoliennes de 2 MW de puissance unitaire et de 150 mètres de hauteur. Après avoir obtenu l'accord de la commune durant la même année, les études et l'information au public ont été réalisées pendant l'année 2009. Durant le même temps, une ZDE a été élaborée par le syndicat mixte du pays Civraisien (par l'intermédiaire d'un bureau d'études). Une réunion publique a été réalisée en 2010 avec les habitants de Chaunay et de deux communes voisines (Linazay et Champagné-le-Sec). L'enquête publique s'est déroulée entre juin et juillet 2013. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en août 2013. La mobilisation des habitants à l'enquête publique a été faible, que ce soit des personnes favorables (11 personnes) ou des opposants (1 seule personne). Le projet était semble-t-il bien accepté.

Le projet éolien du Rochereau est une extension du parc existant qui fut le premier à être exploité dans la Vienne. Il est composé de quatre éoliennes et a été inauguré en 2008. Les études relatives à l'extension du parc ont débuté en 2009. Quatre éoliennes de 120 mètres de hauteur sont prévues. La présentation des résultats des études au conseil municipal a été effectuée en 2012, et l'implantation a été validée en 2013. Une réunion publique a été organisée durant la même année. L'enquête publique s'est déroulée entre avril et mai 2014, le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable en juin de la même année. Ce nouveau projet a vu une large acceptation de la part des habitants, puisqu'une seule personne s'est opposée lors de l'enquête publique, et 27 personnes ont émis un avis favorable. Les facteurs d'acceptation de cette extension sont axés sur la faiblesse des impacts sur la santé et sur l'environnement. L'expérience d'un premier parc éolien sur la commune montre ici que cela tend à augmenter l'acceptation de cette énergie.

Le projet de Saint-Martin l'Ars est composé de 5 éoliennes de 2 MW de puissance unitaire et de 150 mètres de hauteur. Il a débuté en 2008. L'enquête publique a été réalisée entre février et mars 2013, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en avril 2013. Le permis de construire a été accordé par la préfecture en février 2014. Il a été mis en service en 2015. Très

peu de personnes se sont déplacées lors de l'enquête publique : 6 personnes au total se sont exprimées, dont 5 en défaveur du projet.

Le projet de Doussay comporte 6 éoliennes de 2MW de puissance unitaire et de 126,25 mètres de hauteur. Peu d'informations ont été trouvées sur le projet. L'enquête publique s'est déroulée entre novembre et décembre 2013. 17 personnes se sont manifestées lors des permanences, dont 11 opposants.

La dernière enquête publique analysée pour la Vienne porte sur le projet de Saint-Julien-l'Ars, qui est notamment étudié de manière plus précise dans le cadre des enquêtes de terrain. Cinq éoliennes de 2,3 MW de puissance unitaire étaient prévues dans le cadre de ce projet. L'enquête publique s'est déroulée entre novembre et décembre 2013, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable (janvier 2014). Il a néanmoins noté une opposition importante au projet : 72 personnes se sont exprimées, dont 58 opposants.

Les contextes géographiques d'insertion des projets éoliens sont relativement différents entre les trois territoires étudiés dans ce chapitre. Pour vérifier s'il existe des logiques territoriales dans l'émission des avis positifs ou négatifs sur ces développements, un travail de classification et d'analyse de ces avis a été réalisé.

2.4.2 Les avis émis sur les projets éoliens développés localement (Indre, Vienne, Haute-Vienne) : classification et fréquence d'apparition

Différents rapports d'enquêtes publiques ont été recensés et pris en compte pour réaliser une classification des avis contenu dans les rapports. Le choix de ces derniers répondait à la façon dont était retranscrits les avis par les commissaires enquêteurs : les différents arguments devaient être retranscrits intégralement et devaient être liés aux personnes les ayant émis, afin de réaliser des statistiques sur les fréquences d'apparition. Des thématiques ont été créées afin de classer les avis.

2.4.2.1 Classification des avis par thématiques

Dix thématiques ont été identifiées après synthèse des différents arguments défavorables recueillis dans les rapports d'enquêtes publiques. Les dix thématiques sont regroupées dans trois catégories plus générales.

La première catégorie est centrée sur l'imposture et la mauvaise image de l'éolien :

- la faible production électrique issue de l'énergie éolienne, son imposture écologique, ainsi que l'incohérence du développement éolien en France en raison de son autosuffisance énergétique ;
- l'éolien est également perçu négativement. Le profit des entreprises privées au détriment des territoires et de la protection de l'environnement sont évoqués, de même que l'opacité sur l'avenir de l'éolien, notamment sur le démantèlement des parcs.

La seconde catégorie regroupe les observations émises sur les incohérences du projet éolien au niveau local :

- le potentiel éolien du territoire d'accueil des éoliennes est souvent jugé insuffisant, le vent étant jugé trop faible ;
- la seconde thématique regroupe les arguments liés à la mauvaise conception du projet éolien. La qualité du projet est mise en cause, avec, par exemple, des cartographies incomplètes ou des photomontages ne représentant pas la réalité. De même, l'intégration du projet dans le contexte territorial local est mal conçue (comme des éoliennes trop proches des habitations et des infrastructures routières). Les problèmes liés à la densification éolienne sont aussi mis en avant. Enfin, cette seconde thématique regroupe les observations liées aux incohérences entre le projet et le contexte administratif local (PLU non respecté, projet en limite des schémas éoliens...) ;
- le manque d'information sur le projet ainsi que le manque de consultation de la population ;
- les élus sont également mis en cause, de même que les administrations, leurs décisions sur les projets étant jugées partiales et influencées par les sociétés de développement.

La troisième catégorie concerne les impacts locaux des parcs éoliens :

- les impacts sur la santé (ondes sonores) et sur le cadre de vie (mauvaise réception internet et télévisuelle notamment) reviennent souvent dans les oppositions. Quelques arguments sur les impacts possibles sur la sécurité des habitants sont également évoqués (chutes de pâles par exemple) ;
- les impacts paysagers et patrimoniaux des parcs éoliens. Le patrimoine est associé au paysage dans cette catégorie, en tant qu'élément constitutif du paysage ;
- les impacts sur l'environnement des projets éoliens, que ce soit sur la faune et la flore, ou sur la pollution atmosphérique liée aux éoliennes (rejet de CO2 par exemple) ;
- les conséquences néfastes de l'éolien sur l'économie locale. D'une part, le territoire serait touché par des baisses de fréquentation touristique, de l'absence de création d'emploi, d'une désertification programmée... D'autre part, les habitants devraient payer leur électricité plus chère, et leur patrimoine immobilier serait dévalué.

Le même travail a été réalisé pour les observations favorables. Onze thématiques sont ressorties après la synthèse des différents arguments. Elles sont réparties en quatre catégories générales.

La première catégorie est axée sur la nécessité à l'échelle nationale de développer l'éolien et regroupe quatre thématiques :

- dans un contexte de réchauffement climatique et de dépendance énergétique aux énergies fossiles, l'éolien est perçu comme l'une des solutions par les personnes favorables ;
- le développement éolien est « cadré » par des objectifs nationaux (Grenelle de l'environnement, loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte) et régionaux (Plan Climat Energie-Territoire, Schéma Régional Eolien). Ces objectifs sont évoqués par les personnes favorables à l'éolien pour légitimer le projet, qui, sur leur territoire, peut contribuer à atteindre ces objectifs ;
- les impacts environnementaux de ce type d'énergie sont faibles, les ressources sont propres et inépuisables ;
- l'énergie éolienne est moins dangereuse que le nucléaire.

La seconde catégorie est centrée sur les impacts positifs mais au niveau local :

- l'efficacité énergétique est mise en avant, l'éolien est perçu comme rentable, dans un site bien venté, et permettant également de couvrir les besoins en électricité d'origine renouvelable ;
- cette efficacité énergétique entraîne un développement du territoire, communal et intercommunal, notamment grâce aux retombées fiscales, aux créations d'emplois, mais également grâce à une production électrique locale ;
- le projet éolien est jugé pertinent par une partie de la population, que ce soit pour la prise en compte des impacts (éloignement des habitations, respect de l'environnement...), du sérieux de la société de développement ou encore de l'information réalisée en amont ;
- l'acceptabilité locale des habitants au projet est également mise en avant, que ce soit au niveau des agriculteurs, ou de la population.

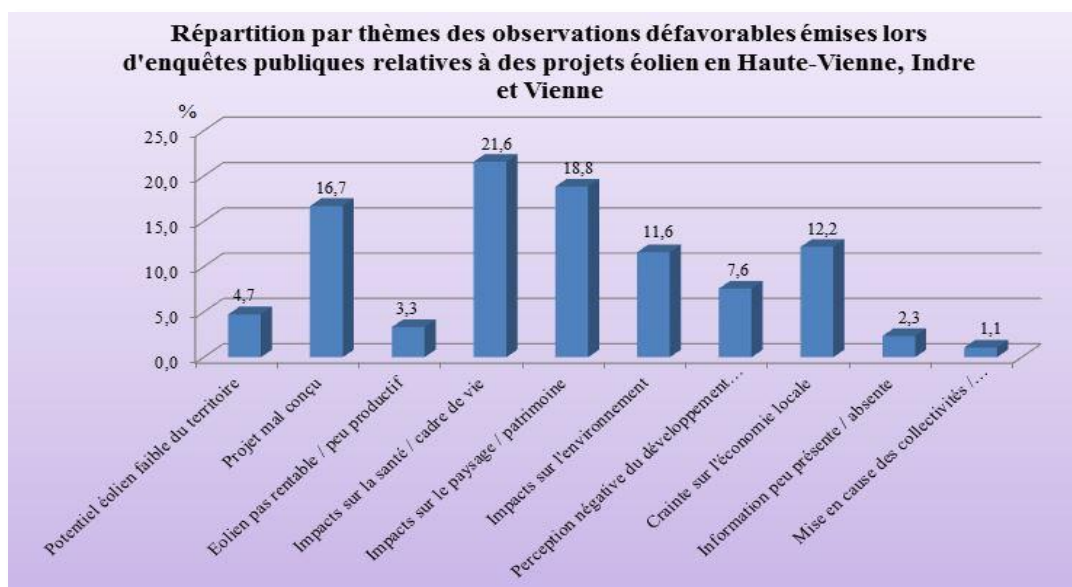
La troisième catégorie repose sur la faiblesse des impacts négatifs sur le territoire de l'implantation d'un parc éolien :

- les impacts paysagers sont jugés faibles, les éoliennes font partie du processus d'évolution des paysages ;
- l'image des aérogénérateurs est positive ;
- enfin, les impacts sur la santé ne sont pas justifiés d'après les arguments recueillis. Les arguments sur les absences d'impacts sur la santé sont émis en majorité par des personnes vivant déjà à proximité d'un parc éolien.

2.4.2.2 Les observations « défavorables » à l'éolien

Les différentes thématiques de soutien ou d'opposition à l'éolien ne sont pas toutes évoquées avec la même fréquence : certaines sont plus prépondérantes et reviennent avec insistance. Les observations défavorables sont principalement axées sur les impacts de l'éolien sur la santé et le cadre de vie des riverains, et sur les impacts paysagers et patrimoniaux. Les impacts sur la santé et sur le cadre de vie se détachent des autres thématiques, avec 21,6% des observations, devant les impacts paysagers et patrimoniaux (18,8% des observations) et la mauvaise conception des projets (16,7%).

Graphique n°18 : Répartition par thèmes des observations défavorables émises lors d'enquêtes publiques relatives à des projets éolien (Haute-Vienne, Indre et Vienne) entre 2011 et 2015



Sources : *Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens*⁶⁵ en Vienne, Haute-Vienne et Indre. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2016.

L'hypothèse que l'on peut émettre pour expliquer cette répartition des observations est que les opposants à l'implantation d'aérogénérateurs dans leur territoire sont en premier lieu préoccupés par les conséquences potentielles de cette installation sur leur qualité de vie, que ce soit les éventuelles craintes sur leur santé ou des impacts sur le paysage. En effet, les autres thématiques mises en avant ne concernent pas directement la qualité de vie des opposants : les conséquences sur l'environnement, le manque d'information sur un projet ou les problèmes de rentabilité de l'éolien ne sont pas des menaces pour la qualité de vie. Néanmoins, et c'est l'objet d'une seconde hypothèse, la thématique paysagère semble être évoquée de manière plus forte

⁶⁵ Rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes (Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

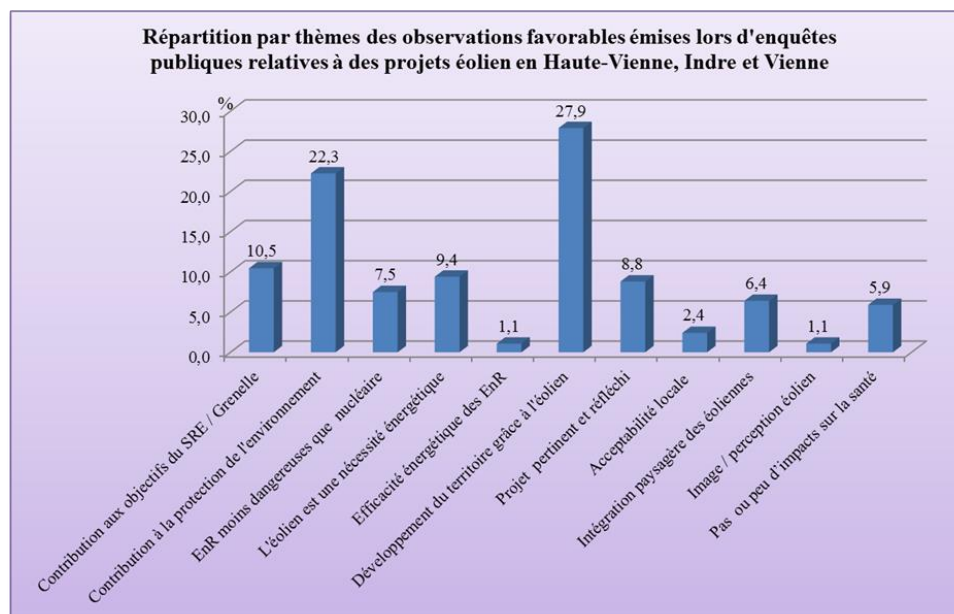
par des opposants externes au territoire d'implantation des éoliennes, et par des associations de préservation du patrimoine. Par exemple, les impacts sur le patrimoine sont, dans les enquêtes publiques analysées, principalement évoqués par des associations et des châtelains. A l'inverse, les craintes sur la qualité de vie semblent être plus le fait des habitants du territoire. Les intérêts différents des opposants se retrouvent dans leurs arguments. Il est néanmoins difficile d'affirmer de manière précise la part des opposants appartenant au territoire d'implantation des éoliennes parmi l'ensemble des opposants étant donné que les rapports d'enquêtes publiques ne référencent pas la situation géographique des participants. Dans le cadre de la thèse, le territoire d'appartenance des personnes favorables ou défavorables est calqué sur l'espace géographique couvert par l'enquête publique, c'est-à-dire un espace de 6 km de rayon autour de l'implantation prévue des éoliennes. La mauvaise conception des projets est également une thématique revenant régulièrement comme motif d'opposition. Il semble en effet plus aisé de s'attaquer à la forme des études constituant un projet éolien qu'au fond des dossiers (troisième hypothèse). Cette hypothèse est également étayée par l'analyse d'un document⁶⁶ issu de l'association Fédération Environnement Durable (FED)⁶⁷, qui regroupe des conseils pour lutter contre les projets éoliens. Des indications sont données pour s'opposer à l'éolien, notamment sur la manière de réaliser des « contres études d'impacts » pour mettre en tort les études réalisées en amont sur les projets, sur les types de recours possibles aux ZDE... Le document met en avant toutes les failles administratives, juridiques des documents et schémas éoliens afin de rendre plus facile l'opposition.

⁶⁶ De Crémiers J., De Tonnac A., Albina D., Lutter contre les Eoliennes. Quelques conseils à des personnes confrontées à un projet éolien, Fédération Environnement Durable, 2011.

⁶⁷ Association d'opposition aux EnR et notamment à l'éolien, qui regroupe et conseille plusieurs associations locales d'oppositions.

2.4.2.3 Les observations « favorables » à l'éolien

Graphique n°19 : Répartition par thèmes des observations favorables émises lors d'enquêtes publiques relatives à des projets éolien (Haute-Vienne, Indre et Vienne) entre 2011 et 2015



Sources : Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens⁶⁸ en Vienne, Haute-Vienne et Indre. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2016.

Les observations émises par les personnes favorables dans l'ensemble des registres d'enquêtes publiques sont principalement axées sur deux thématiques qui concentrent près de la moitié des observations (50,2%) : d'une part, les apports, notamment économiques, de l'éolien pour assurer le développement du territoire d'implantation et des espaces proches (27,9% des observations), et, d'autre part, contribuer à la protection de l'environnement (22,3% des observations). Les observations émises par les personnes favorables ne sont pas sur les mêmes thématiques que celles opposants : ici, les conséquences sur le paysage (la bonne intégration paysagère), sur le cadre de vie et la santé et la conception du dossier (dossier bien réalisé) ne sont pas évoqués de manière importante. Par ailleurs, il existe un décalage entre ces résultats et un sondage réalisé par CSA pour France Energie Eolienne. Il avait pour objet de recueillir les avis des personnes habitant une commune à proximité d'un parc éolien. Les résultats du sondage mettent en avant que les apports économiques de l'éolien ne sont pas partagés de manière aussi importante que les apports environnementaux contrairement aux résultats issus des enquêtes publiques : 43% des personnes interrogées pensent que l'éolien génère des bénéfices économiques pour la commune, 61% des personnes interrogées pensent que l'éolien contribue à la protection de l'environnement. Ce décalage, outre les échelles d'enquêtes

⁶⁸ Rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes (Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

différentes (3 départements contre la France entière) peut s'expliquer par l'implication et le niveau de connaissance de l'éolien par les habitants : dans le cadre de nos analyses, on a pris en compte les personnes qui se sont déplacées lors des enquêtes publiques et qui avaient connaissance du projet et de ces apports (notamment les revenus induits par les taxes), tandis que les habitants interrogés par CSA font partis d'un échantillon représentatif, dont seulement 38% avaient « reçu l'information nécessaire avant la construction du parc éolien⁶⁹ ». La connaissance de l'éolien et du projet par les habitants est un élément qui semble déterminant dans l'acceptabilité de cette énergie. Les opposants à l'éolien sont souvent bien informés sur le projet, contrairement aux habitants « lambda ». On peut émettre l'hypothèse que les opposants, du fait de leur connaissance de l'éolien, sont plus actifs que les habitants lors des enquêtes publiques, puisqu'ils ont les moyens, les informations pour s'opposer et argumenter leur position.

2.4.3 L'acceptabilité des projets éoliens : vers des logiques territoriales ?

Les avis sur les projets éoliens étudiés, qu'ils soient négatifs ou positifs, sont axés pour plus de la moitié sur les impacts territoriaux de l'implantation des éoliennes. Les territoires étudiés sont néanmoins relativement différents, notamment au niveau paysager. C'est pourquoi des analyses par territoires vont être effectuées afin de déterminer si ces différences jouent un rôle sur les avis émis localement sur l'éolien.

2.4.3.1 Comparaison à l'échelle des territoires étudiés des avis négatifs émis sur les projets éoliens

A une échelle plus fine, certaines différences se dégagent dans la répartition des arguments en défaveur du développement éolien. Les arguments favorables au développement éolien ne seront pas pris en compte dans cette partie : les résultats sont, pour ces arguments, trop hétérogènes pour dégager des tendances.

⁶⁹ CSA pour FEE, Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien, Avril 2015, page 6.

Tableau n°14 : Répartition par thématiques et par départements des observations défavorables à l'éolien émises lors des enquêtes publiques

| Thématiques | Haute-Vienne | Indre | Vienne |
|--|--------------|-------|--------|
| Eolien pas rentable / ne produit pas assez d'énergie | 0 | 5,4 | 3,3 |
| Perception négative du développement éolien | 11,9 | 4,6 | 8,8 |
| Potentiel éolien faible du territoire | 9,4 | 3,1 | 0 |
| Projet mal conçu et mal placé | 2,1 | 26,5 | 13,1 |
| Information peu présente voire absente | 0,9 | 2,5 | 5,5 |
| Mise en cause administrations / élus / sociétés | 1,5 | 0,7 | 1,5 |
| Risques sur la santé / cadre de vie | 24,8 | 18,1 | 27,4 |
| Impacts sur le paysage / patrimoine | 22,3 | 18,6 | 11,3 |
| Conséquences sur l'environnement | 13,5 | 9,7 | 14,6 |
| Crainte sur l'économie locale | 13,7 | 10,7 | 14,6 |

Sources : *Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens⁷⁰ en Vienne, Haute-Vienne et Indre. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2015.*

Les impacts sur le paysage sont évoqués de manière plus précise en Haute-Vienne (22,3% des observations défavorables) que dans les autres départements étudiés, et notamment par rapport à la Vienne (11,3%), où les impacts paysagers et patrimoniaux ne sont pas évoqués de manière systématique dans l'opposition aux projets. L'Indre est quant à elle relativement proche de la moyenne sur cette thématique (moyenne pour les 3 départements : 18,8% contre 18,6% pour l'Indre). Ces différences sont liées aux caractéristiques paysagères des différents territoires étudiés. En effet, pour le cas de la Haute-Vienne, il s'agit d'un paysage de bocage, qui tend à être jugé esthétiquement par les habitants. En champagne Berrichonne, il s'agit d'un paysage d'openfield, qui, même s'il n'est pas jugé « esthétique » par la population, a vu l'arrivée d'une densification éolienne importante qui tend à le modifier. Par ailleurs, durant les entretiens, les habitants ont indiqué avoir un attachement à cet openfield bien qu'il reconnaisse un certain manque d'esthétisme. Dans le cas de la Vienne, les aménités paysagères tendent à être moins attachantes (plaine du Poitou). Les caractéristiques paysagères vont être reprises par la suite pour expliquer ces différences.

⁷⁰ Rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes (Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Chanzeaux / Valanjou (Maine-et-Loire, 2012), Freigné (Maine-et-Loire, 2014), Armaillé (Maine-et-Loire, 2015), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

✓ Le cas de la Haute-Vienne

En Haute-Vienne, les personnes favorables au projet éolien de la Basse-Marche se sont plus mobilisées que les personnes opposées (176 contre 163). La commission d'enquête a fondé son avis favorable sur les PC du projet éolien sur « l'importance de concertation et de l'acceptation du projet par une part importante de la population résidant et travaillant sur place, qui s'est prononcée au cours de l'enquête en faveur du projet⁷¹ ».

Néanmoins, il existe un décalage entre l'acceptabilité locale et le déroulement du projet : bien qu'accepté de manière assez large, l'implantation des éoliennes est ralentie par les recours devant la justice porté par les opposants. Les ZDE, créées en 2008, n'ont été effectives qu'à partir de 2013 après l'annulation des décisions de justice. Les permis de construire, accordés par la préfecture en 2011, sont toujours en cours de procédure après leur annulation par le tribunal administratif de Limoges. Les réflexions sur l'implantation d'éoliennes remontent à 2004 au sein de la communauté de communes. Onze ans plus tard, aucune éolienne n'est encore construite, dans un département où cette énergie peine à se développer, puisque seulement 2 MW sont en exploitations contre 9 761 pour la France (métropole et DOM) en juin 2015 (source : France Energie Eolienne). La longueur des projets éoliens montre bien que l'acceptabilité de cette énergie renouvelable est plus complexe qu'il n'y paraît.

Les impacts sur le patrimoine historique et le paysage représentent un aspect important de l'opposition à l'éolien au sein de la Basse-Marche. Les associations de protection du patrimoine et du paysage ont également mis en avant les impacts paysagers et patrimoniaux selon les termes suivants : « grave atteinte aux paysages, symbolisés par l'ange doré de la collégiale qui depuis huit siècles protège la ville du Dorat⁷² » (Association patrimoine Environnement, le 12 mars 2015). Le paysage bocager et son caractère fragile est également cité, par une autre association, comme un élément susceptible d'être « défiguré » par les éoliennes « L'Association Pour la Sauvegarde des Paysages et du Patrimoine en Haut-Limousin (ASPPHEL) avait dénoncé il y a plusieurs mois le risque de défiguration de sites patrimoniaux emblématiques de l'une des rares régions de France encore bocagère⁷³ » (association Vieilles Maisons Françaises).

Les éléments patrimoniaux sont mis en avant par les opposants au projet éolien pour justifier leur action, de même que les impacts des éoliennes sur le paysage bocager du nord de la Haute-Vienne. Le SRE du Limousin n'indique pas le bocage comme un critère d'exclusion des éoliennes. Le paysage est considéré dans le schéma comme un élément qui évolue, les éoliennes étant des éléments qui le font évoluer : « L'implantation d'éoliennes dans le paysage participe

⁷¹ Source : Rapport d'enquête publique, projet de parc éolien de la Basse Marche, département de la Vienne, Préfecture de la Haute-Vienne, 14 février - 16 mars 2011.

⁷²Source : <http://patrimoine-environnement.fr/aidez-nous-participez-aux-frais-du-proces-eolien-de-basse-marche-en-limousin/> (page consultée le 17/11/2015).

⁷³ Source : <http://www.vmfpatrimoine.org/actualite/eoliennes-haute-vienne/> (page consultée le 17/11/2015).

depuis plus d'une dizaine d'années en France à la création de nouveaux paysages. [...] Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères⁷⁴ ». Le paysage est élément subjectif, de même que l'impact esthétique des aérogénérateurs sur celui-ci. Cette thématique des impacts paysagers tend à être évoqué de manière importante par les opposants à l'éolien : il existe un « vide » scientifique quant aux impacts des éoliennes sur le paysage, on ne peut que se fier au ressenti et aux représentations des usagers du territoire. De plus, le paysage constitue un élément identitaire du territoire, et pour ses habitants : pour certains opposants, modifier le paysage reviendrait donc à modifier l'identité des habitants.

✓ Le cas des projets situés en bocage et openfield dans l'Indre

Les projets éoliens étudiés dans l'Indre sont répartis dans les deux grandes régions agricoles du département. Les espaces bocagers, marqués par l'élevage, présentent sensiblement les mêmes caractéristiques socio-économiques que la communauté de communes de la Basse-Marche : c'est le rural profond, avec un éloignement relatif des centres urbains. Néanmoins, ces territoires ont une certaine notoriété en relation avec la maison de Georges Sand, à Nohant, qui représente un apport touristique intéressant pour cet espace. C'est le cas des communes de Lourdoueix-Saint-Michel et Orsennes. Pour la première, il existe un décalage entre les contraintes relevés dans le SRE (paysage et environnement) et les thématiques d'opposition à l'éolien (impacts sur la santé et mauvaise conception du dossier). A Orsennes, l'opposition fut principalement centrée sur les impacts paysagers et patrimoniaux du projet éolien, et, à l'inverse, il y a peu d'arguments sur les impacts sur la santé et la mauvaise conception du projet. Il y a également eu une mobilisation assez importante d'associations locale et nationale de protection du patrimoine contre le projet, avec une pétition signée par 1058 personnes.

Saint-Martin-de-Lamps est situé, avec Sainte-Lizaigne et Saint-Pierre-de-Jards, dans la seconde grande région agricole de l'Indre avec la céréaliculture. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves au projet éolien. Par ailleurs, il indique que l'autorité environnementale, par l'intermédiaire du préfet de Région, a émis un avis favorable sur les dossiers d'études, et que les « remarques positives émises par M. le Préfet de Région sur le dossier présenté à l'Enquête vont à l'encontre des critiques sévères émises par de nombreux opposants contre la qualité de l'Etude d'Impact⁷⁵ ». L'opposition est centrée sur la mauvaise conception des dossiers et du projet comme indiqué auparavant, ainsi que sur les impacts paysagers et patrimoniaux.

⁷⁴ Schéma Régional Eolien, Annexe du Schéma Régional Climat Air Energie, Région Limousin, préfecture du Limousin, 2013, p.73.

⁷⁵ Source : Beauvais D., Conclusions et avis du commissaire enquêteur, Exploitation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison, Saint Martin de Lamps, aout 2013, page 6.

Les trois projets éoliens présentés ci-dessus (Saint-Martin-de-Lamps, Orsennes et Lourdoueix-Saint-Michel) sont situés dans des espaces vierges d'implantation d'aérogénérateurs. Les habitants n'ont donc pas l'expérience d'un premier parc éolien à proximité de leur habitation pour motiver leur avis, ce qui peut expliquer par ailleurs la prépondérance de la thématique paysagère dans deux espaces aux paysages différents (le Boischaut méridional et les gâtines de l'Indre).

Les communes situées au nord-est du département (Meunet-sur-Vatan, Sainte-Lizaigne et Saint-Pierre-de-Jards) présentent des situations différentes. D'une part, la céréaliculture est la principale orientation technico-économique et permet de dégager des revenus sensiblement plus élevés aux agriculteurs par rapport aux éleveurs. D'autre part, la présence d'Issoudun comme ville centre, de l'Autoroute A20 et du chemin de fer désenclave cet espace. Enfin, l'autre différence majeure avec le sud du département est le développement éolien qui y est très dynamique avec plus d'une cinquantaine d'éoliennes construites (le sud de l'Indre n'a aucune éolienne dans son paysage). A Sainte-Lizaigne, les arguments des opposants étaient axés sur la mauvaise conception du projet, et très peu sur l'impact paysager des éoliennes. On retrouve sensiblement la même répartition des arguments en défaveur de l'éolien pour le projet de Saint-Pierre-de-Jards, mais avec une opposition plus grande : 41 personnes ont émis un avis défavorable (pour 9 avis favorables), et une pétition regroupant 600 signatures contre l'éolien a été annexée au rapport d'enquête publique. Les impacts sur la santé sont évoqués de manière importante, de même que la mauvaise conception des dossiers, tandis que les impacts paysagers ne sont pas mis en avant.

✓ La Vienne : peu d'arguments sur les impacts paysagers potentiels de l'éolien

En Vienne, cinq enquêtes publiques ont été analysées. Néanmoins, on peut se rendre compte au regard de la participation du public à ces enquêtes que les personnes se sont beaucoup plus déplacées à Saint-Julien-l'Ars que dans les autres communes. Plus de la moitié des personnes qui se sont exprimées l'ont fait à Saint-Julien-l'Ars, et la proportion est encore plus large pour les opposants : sur les 76 opposants aux cinq projets étudiés, 58 se sont opposés à celui de Saint-Julien-l'Ars, ce qui indique que le projet a semble-t-il beaucoup plus mobilisé les personnes et notamment les anti-éoliens. La proximité de la commune d'espaces culturels et paysagers emblématiques (carte n°5) ne semble pas être l'un des facteurs majeurs d'opposition : les arguments des anti-éoliens étaient principalement axés sur les impacts des aérogénérateurs sur la santé. C'est également le cas pour les autres communes de la Vienne.

Les motifs d'opposition en Vienne sont très peu axés sur les impacts paysagers, à la différence des autres départements où, même si cette thématique n'est la première qui est évoquée (dans l'Indre notamment), elle est néanmoins relativement représentée dans l'opposition. Cette différence tient à des motifs d'ordre « paysager », il s'agit d'une topographie de « plaine » (la plaine du Poitou), avec des aménités paysagères moins marquées, moins attachantes que dans

les régions plus vallonnées. Par ailleurs, la présence d'une centrale nucléaire à Civaux a peut-être « émoissé » les velléités d'opposition en termes d'atteinte aux paysages. On peut également se demander si la proximité entre Saint-Julien-l'Ars et Poitiers (13 km de distance) est un facteur pour expliquer la présence importante d'opposants lors de l'enquête publique, les autres communes étudiées dans la Vienne étant distante de plus de 26 km de l'agglomération poitevine. On peut noter que la fréquence d'apparition de la thématique paysagère est presque exclusivement le fait des opposants au projet de Saint-Julien-l'Ars (sur les 10,3% d'apparition, 9.1% sont le fait des opposants de Saint-Julien-l'Ars). Cette différence entre les territoires étudiés tient peut-être à la situation du projet de Saint-Julien-l'Ars, très proche de zones paysagères et patrimoniales sensibles.

✓ Synthèse

Au regard des aspects paysagers et patrimoniaux et du développement éolien globalement différents pour les différentes communes étudiées (distinction nord / sud) dans l'Indre, en Vienne et en Haute-Vienne, on peut avancer quelques remarques quant à l'opposition à l'éolien. La thématique paysagère tend à être « utilisée » par les opposants quelles que soit les caractéristiques paysagères des territoires mais avec une différence importante : la thématique paysagère est mise en avant de manière plus importante par les opposants à l'éolien dans des espaces de bocages et avec un patrimoine dense, que dans les espaces d'openfield. La seconde remarque tient au développement éolien des territoires. En effet, le nord du département de l'Indre possède un véritable paysage éolien. Les habitants ont une expérience de l'éolien. Pourtant, l'opposition reste élevée dans ces territoires. On peut émettre l'hypothèse que l'expérience d'un premier parc éolien ne tend pas à dissiper de manière importante l'opposition à cette énergie. On peut néanmoins nuancer cette hypothèse : les communes étudiées n'ont pas de parc éolien sur leur territoire, mais à proximité (communes voisines). Il convient alors de se demander si la distance géographique joue sur l'acceptabilité de l'éolien. De même, les habitants sont-ils concernés de la même manière si un projet éolien est développé sur une commune voisine ?

Deux autres motifs d'opposition à l'éolien ne sont pas évoqués avec la même fréquence entre la Haute-Vienne et l'Indre (et, dans une moindre mesure, entre la Haute-Vienne et la Vienne). Il s'agit de la perception, ici négative, du développement éolien par les opposants et le potentiel insuffisant du territoire pour accueillir des aérogénérateurs (notamment la vitesse du vent). D'après les résultats, on peut lier la mise en avant de ces arguments avec la dynamique du territoire en termes d'éolien : en Haute-Vienne, territoire vierge⁷⁶ de parc en exploitation (cf. tableau n°6), les opposants ont perception négative de cette énergie plus forte que dans les autres départements, et notamment l'Indre où les écarts sont plus grands, qui ont quant à eux

⁷⁶ Une seule éolienne est en exploitation en Haute-Vienne, mais elle n'est pas située au sein de la communauté de communes de la Basse-Marche.

des éoliennes sur leur territoire. Cet argument apparaît à hauteur de 11,9% en Haute-Vienne contre seulement 4,6% pour l'Indre.

D'autre part, le potentiel éolien du territoire est évalué plus faible par les opposants en Haute-Vienne (9,4%) que par les opposants de l'Indre (3,1%).

On peut penser que l'implantation d'éoliennes dans un territoire tend à estomper la « force » de ces arguments.

Tableau n°15 : Puissance éolienne installée au sein du terrain d'étude en mars 2015

| Département | Puissance installée en MW | Nombre d'éoliennes |
|--------------|---------------------------|--------------------|
| Indre | 123 | 50 |
| Vienne | 115,3 | 56 |
| Haute-Vienne | 2 | 1 |

Source : http://www.thewindpower.net/country_zones_fr_1_france.php

2.4.3.2 Des opposants à l'éolien plus « virulents » que les personnes favorables

Le commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique sur le projet de Saint-Julien-l'Ars, a noté un élément important sur la forme de l'opposition : « les opposants se sont regroupés ce qui n'a pas été le cas des tenants du projet avec quasi absence d'arguments⁷⁷ ». Les opposants ont motivé leur avis, à l'inverse des personnes favorables. On retrouve cette caractéristique dans quasiment toutes les enquêtes publiques analysées. De plus, les opposants se regroupent également souvent en association.

Tableau n°16 : Nombre d'arguments émis par les personnes lors des enquêtes publiques analysées

| | Nombre moyen d'arguments défavorables au projet éolien émis par les opposants lors des enquêtes publiques | Nombre moyen d'arguments favorables par les soutiens du projet éolien émis lors des enquêtes publiques |
|----------------------------------|---|--|
| Haute-Vienne | 4,1 | 1,3 |
| Indre | 4,6 | 1,3 |
| Vienne | 3,3 | 1,5 |
| Ensemble des départements | 4 | 1,4 |

Source : *Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens⁷⁸ en Vienne, Haute-Vienne, Maine-et-Loire, et Indre.*
Conception / réalisation : Romain Garcia, 2015.

⁷⁷ GUILLOTEAU J.M., Rapport d'enquête publique relative à la demande d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Julien-l'Ars, Préfecture de la Vienne, janvier 2014, page 25.

⁷⁸ Rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes

Le nombre d'arguments différents émis par les personnes lors des enquêtes publiques est supérieur chez les opposants que chez les soutiens au projet éolien (4 arguments par personnes défavorables contre seulement 1,4 pour les personnes favorables). L'opposition est souvent plus virulente et plus active lors des enquêtes publiques que les personnes soutenant le projet. L'hypothèse émise dans la première partie, dans laquelle on supposait que les opposants étaient plus actifs lors des enquêtes publiques en raison de leur connaissance du projet, est ici confirmée : leur argumentation est plus dense que celui des personnes favorables.

Cette tendance est commune à tous les territoires étudiés, et montre un décalage entre l'acceptabilité du projet et son développement. Les conclusions du commissaire enquêteur sont basées d'une part sur le projet et d'autre part sur les observations du public. Elles sont traitées sur le même pied d'égalité, que ce soit un habitant de la commune ou une personne habitant à plusieurs centaines de km. Néanmoins, une importance plus grande est accordée aux avis motivés. Dans le cadre des enquêtes publiques étudiées, on a vu que les avis des opposants étaient beaucoup plus motivés que ceux des soutiens. Néanmoins, les avis des commissaires enquêteurs sont quasiment tous favorables, d'où le décalage dans la prise en compte de l'opposition, donc l'acceptabilité d'un projet, et son développement. Ce décalage est d'autant plus problématique qu'il est repris par les opposants à l'éolien, jugeant le développement de la filière non-démocratique.

On peut néanmoins nuancer le propos au regard du profil des opposants, et notamment de leur origine géographique : bien qu'il soit difficile de quantifier les opposants selon leur profil géographique, il semble que la plupart ne soient pas des habitants du territoire d'implantation des éoliennes, et viennent parfois de très loin. Il paraît alors difficile de prendre en compte l'avis de personnes qui ne viennent pas du territoire. Il existe là-aussi un décalage mais il semble néanmoins pris en compte par les commissaires enquêteurs.

Les motifs de soutien ou d'opposition à l'éolien sont important à connaître afin de comprendre les verrous face au développement de la filière. La comparaison entre des espaces différents en termes paysagers et socio-économiques fait ressortir des tendances dans la répartition des arguments en défaveur de l'éolien. Les caractéristiques paysagères du territoire semblent importantes, les paysages bocagers semblent « plus sensibles » à l'implantation d'éoliennes pour les opposants. Néanmoins, la réalisation d'entretiens sociologiques avec des opposants sur les mêmes projets étudiés ici apportent une nuance principale : les paysages, qu'ils soient bocagers ou d'openfield, sont dégradés pour les personnes rencontrées dès lors qu'on y implante des éoliennes (la sensibilité paysagère semble identique entre espace bocager et d'openfield).

(Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

Chapitre 5 : Les avis et perceptions des habitants sur des projets spécifiques : vers une qualification des motifs de soutien et d'opposition à l'éolien

Le second chapitre va s'attacher au volet qualitatif des avis des habitants. Ces avis ont été recueillis lors d'entretiens que j'ai réalisés sur le terrain d'étude. Nous avons, dans le chapitre précédent, porté une analyse sur la fréquence d'apparition des avis selon plusieurs thématiques. Cette première analyse va être complétée par les avis émis par les habitants dans un contexte privé, celui de l'entretien, afin de vérifier les écarts avec ce qui a été relevé dans les rapports d'enquêtes publiques, et de comprendre quels sont les facteurs influençant le soutien ou l'opposition à l'éolien.

Quatre catégories générales sont ressorties de l'analyse des entretiens et vont structurer ce chapitre. Les thématiques sont communes aux deux terrains d'études de la Champagne Berrichonne et du Civraisien, mais les avis exprimés diffèrent selon les personnes interrogées et surtout selon les espaces et projets. Dans un premier temps, ce sont les avis émis sur les politiques de développement éolien, au niveau local et national, ainsi que sur le contexte éolien local, qui seront analysés, afin de déterminer dans quelle mesure les perceptions sur ces éléments peuvent influencer ou non l'acceptabilité sur des projets spécifiques. Le développement éolien à l'échelle du projet sera ensuite étudié, au travers de deux sous thématiques qui sont ressorties de façon relativement importante dans les entretiens : les perceptions des habitants sur les acteurs du développement éolien (entreprises, élus notamment), et les avis sur la façon dont le projet a été mené par le chargé de développement, au travers des processus informatifs mis en place et de l'association des citoyens aux décisions. Enfin, une dernière partie permettra de caractériser les griefs et points positifs émis par les habitants sur les projets éoliens (impacts perçus), et de vérifier comment se structure les mouvements d'oppositions.

2.5.1 Le développement éolien : des volontés politiques parfois incomprises par la population locale

L'analyse des entretiens a fait ressortir une première catégorie d'avis centrée sur une certaine incompréhension de la part des habitants des différentes politiques de développement de l'éolien, et des doutes quant à la contribution de l'énergie éolienne à la protection de l'environnement et à la réussite de la transition énergétique.

2.5.1.1 Filière éolienne et protection de l'environnement, un lien peu reconnu par les habitants

✓ Les avis émis en Champagne Berrichonne

La place de l'éolien dans la transition énergétique a été abordée au fil des entretiens menés en Champagne Berrichonne. Les habitants rencontrés ont pour la plupart mentionné un certain pessimisme quant aux capacités de l'énergie éolienne à remplacer l'utilisation des énergies fossiles, et du nucléaire. L'éolien est souvent mis en opposition au nucléaire chez les personnes rencontrées. Des comparaisons sont effectuées entre les deux énergies pour justifier les points positifs de l'éolien ou du nucléaire.

Les habitants rencontrés, pour une partie, reconnaissent la nécessité du nucléaire et de la production électrique qui en est issue, pouvant répondre aux besoins actuels, sans pour autant oublier les contraintes liées à l'utilisation de cette énergie (notamment le recyclage des déchets). Cette opposition de l'éolien au nucléaire est liée en partie aux capacités de production électrique de l'énergie verte non compatible avec les besoins électriques des ménages et des activités, contrairement au nucléaire. Les raisons invoquées par les habitants pour expliquer leur positionnement sont centrées sur l'intermittence de l'énergie éolienne d'une part, ne permettant de répondre aux besoins énergétiques de façon continu, et d'autre part sur la quantité d'éolienne à implanter pour remplacer la puissance installée du nucléaire « *j'espère mais de toute façon ce ne sera jamais tout éolien* » (habitante de Saint-Georges-sur-Arnon, juin 2015). On peut néanmoins nuancer ces prises de positions, qui ne prennent pas en compte les autres énergies renouvelables existantes qui peuvent également contribuer à la réussite de la transition énergétique et à la diminution du nucléaire. En effet, l'éolien est souvent pris en compte comme seule énergie renouvelable pouvant remplacer le nucléaire. Cette prise en compte peut s'expliquer par deux raisons principales. D'une part, le contexte de l'entretien et de l'étude, centré sur l'éolien, a pu inconsciemment ou non, évacuer les autres types de renouvelables dans le discours des enquêtés. D'autre part, les personnes défavorables à l'éolien avaient un discours d'opposition à cette énergie ce qui a également évacué les autres énergies renouvelables.

Une certaine fatalité a été exprimée par certains habitants quant au développement éolien : bien qu'ils ne soient pas totalement convaincus par ce type de production, ils reconnaissent un certain besoin de modifier les modes de production (« *si on doit aller vers ça* », habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015).

La comparaison de l'éolien au nucléaire, qui est une thématique centrale dans les propos de certains habitants, est notamment le fait des personnes défavorables. D'une part, elles mettent en avant le besoin de conserver le nucléaire en raison de la production qui y est liée, d'autre part l'un des arguments mis en avant contre l'éolien, au-delà de son intermittence, est l'impact environnemental lié à l'utilisation et l'implantation des aérogénérateurs. Les arguments avancés

sont liés à l'impact supposé des éoliennes sur la faune, la flore et sur leur émission de gaz à effet de serre. Cette dernière revient souvent dans le discours des opposants : l'utilisation de l'éolien contribuerait à augmenter les émissions de gaz à effet de serre, dans la mesure où il faut mettre en marche des centrales à charbon pour compenser l'intermittence de l'éolien (« *l'éolienne est propre en elle-même sauf qu'elle génère secondairement la mise en route de centrales thermiques qui elles ne sont pas propres et polluent énormément* », habitant de Meunet-sur-Vatan, juin 2016). Or cet argument est infondé, dans le cas de la France. En effet, il est apparu que l'Allemagne, en raison de l'arrêt de ses centrales nucléaires depuis 2011, a remis en marche ses centrales à charbon, pour maintenir une production énergétique haute, et qui vient donc compenser la production éolienne lors des périodes de faible vent. La France possède un système énergétique différent : les centrales nucléaires n'ayant pas été fermées, il n'est donc pas nécessaire de mettre en place des centrales à charbon. L'éolien produit ainsi une énergie complémentaire à celle issue du nucléaire, aucun rejet de GES supplémentaire n'est donc présent. La situation française est souvent calquée sur le contexte énergétique allemand, source de confusion et de fausses informations.

On peut ainsi mieux comprendre que, malgré leur discours sur la nécessité de protéger l'environnement, les opposants, pour certains, soient pourtant contre la mise en place des éoliennes. Il existe évidemment des raisons plus profondes et moins avouables qui seront analysées par la suite, notamment les impacts paysagers, sur le cadre de vie et la dévaluation immobilière, qui constituent le cœur de l'opposition à l'implantation d'éoliennes.

Lors des entretiens réalisés dans la Vienne, peu de critiques ont été émises sur les politiques de développement éolien au niveau national. En revanche, les politiques de développement éolien locales (régionales, intercommunales et communales) reviennent de manière plus importante, et notamment sur la densification éolienne. Cette densification est effective en Champagne Berrichonne, tandis qu'elle est « prévue » dans le sud Vienne, les projets éoliens en cours sont nombreux dans cet espace. Elle reste néanmoins critiquée par les habitants dans ces deux espaces.

Globalement, les avis exprimés sur cette thématique sont relativement généraux, les habitants rencontrés ne rentrant pas dans les détails. La production électrique issue de l'éolien est la principale source de débat, production jugée insuffisante par certains habitants rencontrés. De manière plus générale, la réussite de la transition énergétique n'est pas associée à l'éolien par certains habitants opposés à la filière, des doutes ont également été émis sur la nécessité de réaliser cette transition. Cela est néanmoins très peu mentionné dans les rapports d'enquêtes publiques des projets étudiés en Vienne et dans l'Indre (3,3% et 5,4% du total des avis exprimés) et lors des entretiens, cette utilité de l'éolien était relativement peu exprimée en comparaison des autres thématiques. Même si cet argument peut conditionner en partie les avis des habitants sur la filière éolienne, il ne constitue pas le cœur de l'opposition des habitants à l'éolien.

2.5.1.2 La densification éolienne : une volonté politique critiquée

La densification éolienne est également un phénomène critiqué par certains citoyens. L'implantation importante d'éoliennes sur un territoire peut conduire les habitants à s'interroger sur le devenir de leur espace de vie, futur qui est mis en perspective avec les projets en cours de développement qui vont augmenter le nombre d'aérogénérateurs dans le paysage, que ce soit en Champagne Berrichonne où la densification est déjà effective, ou dans le sud de la Vienne où de nombreux projets sont en cours de développement.

✓ Le cas de la Champagne Berrichonne

Le développement éolien en Champagne Berrichonne est relativement dynamique, ce qui conduit à une forme de densification éolienne voire de mitage dans certains cas. On retrouve ces deux phénomènes sur les trois projets étudiés, deux ayant une extension de leur parc existant (Saint-Georges-sur-Arnon, avec l'ajout de 11 éoliennes aux 19 déjà présentes, et à Ménétréols-sous-Vatan ajout de 7 éoliennes aux 13 existantes), le troisième étant entouré d'éoliennes implantées sur les communes voisines (Saint-Pierre-de-Jards). Cette densification et ce mitage sont critiqués par une partie de la population rencontrée, et qui a exprimé des critiques sur les politiques de développement éolien, jugées en partie responsables de ce développement. C'est notamment le schéma régional éolien (SRE) qui est mis en avant, dans lequel la Champagne Berrichonne est considéré comme une zone favorable à l'éolien, et où le potentiel de développement éolien a été situé autour 180 MW, soit le plus fort potentiel identifié dans le SRE au sein du département de l'Indre. Ce potentiel de développement est critiqué par les habitants, considérant que les implantations sont déjà relativement nombreuses « *ça a complètement modifié le paysage, défiguré pour défiguré autant se concentrer sur un endroit [...] sur je dirais une zone sacrifiée on a sacrifié un paysage au niveau de l'esthétique* » (habitant de Sainte-Lizaigne, décembre 2015). Cette densification a également des conséquences sur les paysages, mais seront analysées par la suite.

Bien que le SRE fixe un objectif de puissance installée à atteindre, c'est ensuite aux services de l'Etat de juger la faisabilité des projets et leurs concordances avec le territoire. Ces étapes, relativement longues (elles peuvent durer plus d'un an) ne permettent pas d'une part de favoriser une harmonisation globale des différents projets éoliens par les services de l'Etat, et d'autre part peut provoquer un manque d'appropriation des projets par les habitants « *au bout d'un moment c'est vrai que ça peu lasser* » (habitant de Saint-Pierre-de-Jards). La longueur des projets résulte également des études d'impacts relativement longues à mener, ainsi que des oppositions pouvant retarder l'implantation du projet.

Cette longueur dans l'instruction des projets tend à être limitée par la mise en place de l'autorisation unique, qui regroupe les demandes de permis de construire et d'exploiter, ainsi

que l'ensemble des autorisations. Ces démarches faisaient l'objet de deux demandes distinctes, ce qui avait pour conséquence d'augmenter la durée des projets. Par ailleurs, ce manque d'harmonisation était également critiquée par l'Etat, c'est pourquoi l'autorisation unique a été mise en place : « Un projet donnera lieu à un unique dossier et à une unique autorisation environnementale incluant l'ensemble des prescriptions des législations intégrées. Cela permettra notamment une meilleure vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, tout en maintenant un haut niveau d'exigence de protection de l'environnement » (Source : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/autorisation-environnementale-unique-a2454.html>⁷⁹). La longueur d'instruction des projets a été critiquée lors d'un entretien par une habitante membre de l'association d'opposition Vent contraire, pour une raison complémentaire à l'harmonisation du développement éolien, relative aux changements possibles de personnels dans les administrations, et notamment à la préfecture « *le problème avec la succession du préfet c'est que il reste deux ans qu'en général ils remettent pas du tout le nez dans le dossier du [...] quand on débarque il est évident et c'est humain qu'on ne connaît pas le terrain* » (Habitante de Ménétréols-sous-Vatan, avril 2016). L'habitante met en avant le manque de connaissance du territoire que peuvent avoir les administrations, ce qui peut être également le cas avec les sociétés de développement, contrairement aux habitants et aux élus locaux qui en ont une connaissance plus fine. Ce manque de connaissances peut être associé à un décalage entre la perception des habitants, qui ont un sentiment d'appartenance et un lien affectif au territoire différent de celui des administrations, ce qui peut conduire à un décalage entre leurs intérêts. Ce décalage sera explicité dans la partie portant sur les perceptions et les pratiques des habitants sur leur territoire.

✓ Les avis émis dans le Civraisien : une crainte d'une densification potentielle

On retrouve également des critiques de la part d'habitants rencontrés dans le Civraisien sur la densification éolienne, qui, à la différence de la Champagne Berrichonne, n'est pas encore effective. Le nombre annoncé d'éoliennes qui seront implantées est de 250 de la part des associations d'opposition, qui ont axé une partie de leur discours anti éolien sur cette densification potentielle « *Plus globalement, d'ici 2025, comme le montre la 2nde carte, ce sont 250 éoliennes qui pourraient s'élever dans le paysage du Sud Vienne dans un rayon de 30 km autour de Civray* » (lettre d'information réalisée par l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay, datant du mois d'avril 2016). Ce nombre a été repris par certains habitants rencontrés pour étayer leur position « *L'association l'APED a comptabilisé et référencé les éoliennes qui étaient en voie d'implantation [...] et on a comptabilisé 250 éoliennes sur le secteur de de 30 kilomètres de Blanzay [...] l'APED a aussi interpellé les politiciens alors ils font tous des yeux grands comme ça on nous prend vraiment pour des imbéciles* » (habitant de Blanzay, avril 2016). Les habitants rencontrés en Vienne mettent en avant un manque de prise en compte du territoire de la part des élus et des services de l'Etat

⁷⁹ Page consultée le 23/01/2018.

notamment en raison de la densification éolienne potentielle du territoire du sud Vienne. Ce territoire est un cas particulier dans la mesure où le territoire est limitrophe de trois départements et de trois régions différents (ces trois régions sont désormais regroupées dans la Nouvelle Aquitaine).

Le Schéma Régional Eolien a effectivement mis en avant des zones potentielles dans le sud Vienne, mais également au sud-est des Deux-Sèvres et au nord-ouest des Charentes, deux zones frontalières du Civraisien. C'est donc un espace où l'implantation de parcs éoliens peut conduire à une densification éolienne du territoire. Dans les faits, on peut se rendre compte sur la carte n°36 que le sud de la Vienne, et plus globalement les espaces situés entre Limoges, Poitiers et Angoulême, sont dans un développement éolien relativement dynamique.

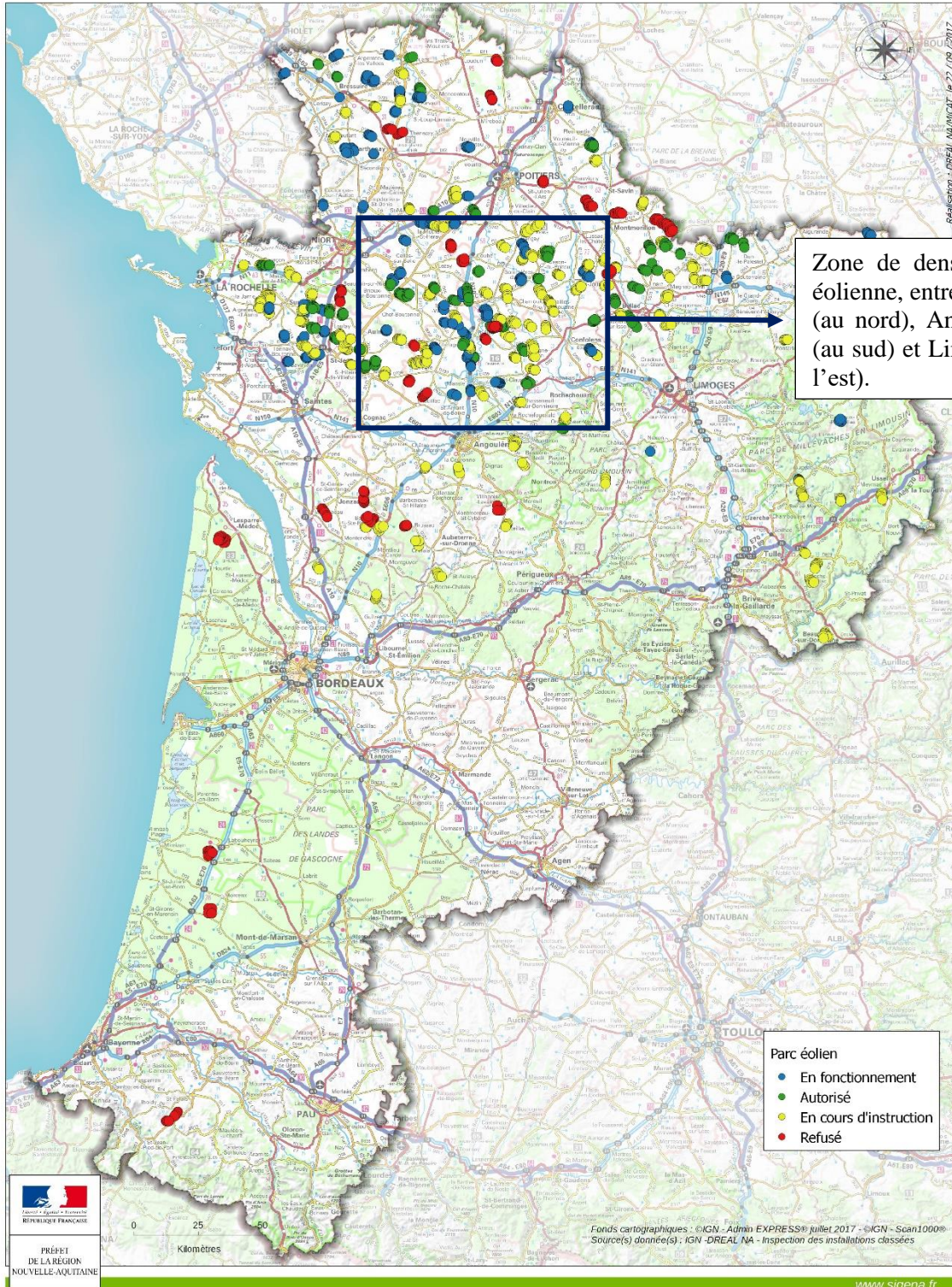
Carte n°36 : Etat d'avancement des projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} septembre 2017

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine
Etat au 1er septembre 2017



Développement durable



Peu d'éoliennes sont en fonctionnement (en bleu sur la carte), tandis que les parcs éoliens autorisés et en cours d'instructions sont relativement nombreux. Si l'ensemble de ces parcs venaient à être construits, cet espace pourrait ainsi voir son paysage être modifié avec l'implantation d'aérogénérateurs, et devenir un paysage agroénergétique à l'image de ce qui existe déjà en Champagne Berrichonne. Cette densification potentielle apparaît comme une crainte pour certains habitants rencontrés. Cette densification est mise en parallèle avec les volontés politiques locales et régionales, qui selon les habitants ont favorisé ce développement éolien dynamique (le SRE va dans le sens d'une implantation importante d'éoliennes dans ce secteur) « *c'est que maintenant Ségolène qui veut faire de son département Poitou-Charentes qui n'est pas le sien à la base la référence de la région Poitou-Charentes des Deux-Sèvres Vienne la référence en éolien* » (Habitante de Blanzay, avril 2016). Le secteur de Blanzay et du Civraisien est révélateur d'une crainte affichée par les opposants à l'éolien de voir leur territoire être recouvert d'éoliennes, pour répondre à des objectifs émis dans les politiques nationales (Grenelle de l'environnement et Paquet énergie Climat), traduites dans des politiques locales (SRE notamment).

Des premiers éléments d'une inacceptabilité de l'éolien sont ressortis, et concernent la densification éolienne, qu'elle soit effective ou non, et un sentiment que les politiques de développement éolien ne sont pas adaptées, voire un sentiment d'abandon de la part des structures publiques (notamment services de l'Etat). L'inacceptabilité de la filière peut être renforcée localement sur des projets spécifiques, notamment sur la manière dont ils sont menés.

2.5.2 Les avis des habitants sur les porteurs de projets et les « acteurs » de l'éolien

Une partie des avis recueillis lors des entretiens étaient centrés sur les acteurs de l'éolien au niveau local, notamment sur les élus et les sociétés de développement éolien. L'objectif est de comprendre le positionnement des habitants rencontrés sur cette thématique, afin de vérifier si la manière dont est développée le projet peut être source d'inacceptabilité.

2.5.2.1 Une défiance des habitants vis-à-vis des sociétés de développement éolien

Le développement éolien en France est en grande partie réalisé par des acteurs privés, que ce soit dans la conception ou l'exploitation du parc. Les cas étudiés en Champagne Berrichonne et en Vienne répondent à ce phénomène, les développements éoliens ont été réalisés (ou sont en cours de réalisation) par des sociétés privées.

Cet aspect privé du développement éolien est assez logique dans la mesure où le coût de conception du projet et surtout de l'achat et de l'implantation des éoliennes est élevé, et ne pourrait pas être supporté par les communes rurales sur lesquelles sont implantées les aérogénérateurs. Le coût du développement d'un projet éolien est estimé à 1 300 euros par KW installé (source : ADEME, 2013), ce qui représente environ 2,6 millions d'euros par éolienne de 2 MW. La rentabilité du parc éolien dépend de la production issue des éoliennes, elle-même dépendante du vent. Néanmoins, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a mentionné dans un rapport de 2014 que les parcs éoliens étaient rentabilisés au bout de 15 ans (durée du contrat garantissant les tarifs d'achat obligatoires). Ces tarifs d'achat sont relativement élevés pour permettre un développement de l'éolien, qui serait impossible avec des tarifs plus faibles. Ils permettent ainsi une rentabilité intéressante, dans la mesure où les parcs éoliens peuvent avoir une durée de vie allant jusqu'à 25 ans (ce qui permet des retombées plus importantes, dans la mesure où le parc est amorti). Par ailleurs, la CRE a étudié la rentabilité de plusieurs parcs éoliens, dans ce même rapport datant de 2014, et a indiqué que « la moitié des parcs éoliens à terre du panel permettent d'atteindre des rentabilités significatives, voire très significatives, pour leurs actionnaires⁸⁰ », ce qui a conduit l'organisme à émettre la recommandation suivante « la structure des tarifs d'obligation d'achat doit être revue afin d'éviter la rentabilité excessive des installations bénéficiant des meilleures conditions de vent⁸¹ ».

Ces éléments sont souvent repris par les habitants rencontrés, et notamment les opposants. Bien que certains habitants comprennent la logique d'un développement privé, en raison des coûts élevés, la plupart des habitants rencontrés ont eu un point de vue plus critique, et ont notamment condamné la rentabilité liée à l'exploitation des parcs éoliens.

Cette rentabilité est perçue par certains habitants interrogés comme la principale raison qui pousse les entreprises à développer des projets, tandis que la contribution à la transition énergétique et par extension à la protection de l'environnement est reléguée au second plan « *« Alors globalement les questions que je me pose est-ce que, avant l'idée de produire de l'électricité, le but n'est pas de faire de l'argent ? »* (habitant de Sainte-Lizaigne, décembre 2015), « *je les connais peu je pense qu'elles sont très opportunistes et pressées de prendre leur part du gâteau il y a quelque chose à prendre* » (habitant de Brux, Vienne, juin 2016).

Ces avis sont partagés par l'ensemble de personnes rencontrées pour la réalisation des entretiens, que ce soit en Champagne Berrichonne ou dans le sud de la Vienne, chacun ayant des avis plus ou moins tranchés sur cet aspect de la filière éolienne. Bien qu'il soit critiqué et condamné pour la plupart des personnes rencontrées, certaines ont reconnu que cet aspect de rentabilité économique était normal dans la mesure où ce sont des projets portés par des acteurs

⁸⁰ Commission de Régulation de l'Énergie, Coûts et rentabilité des énergies renouvelables en France métropolitaine. Éolien terrestre, biomasse, solaire photovoltaïque, Page 29, Avril 2014

⁸¹ Commission de Régulation de l'Énergie, Coûts et rentabilité des énergies renouvelables en France métropolitaine. Éolien terrestre, biomasse, solaire photovoltaïque, Page 4, Avril 2014

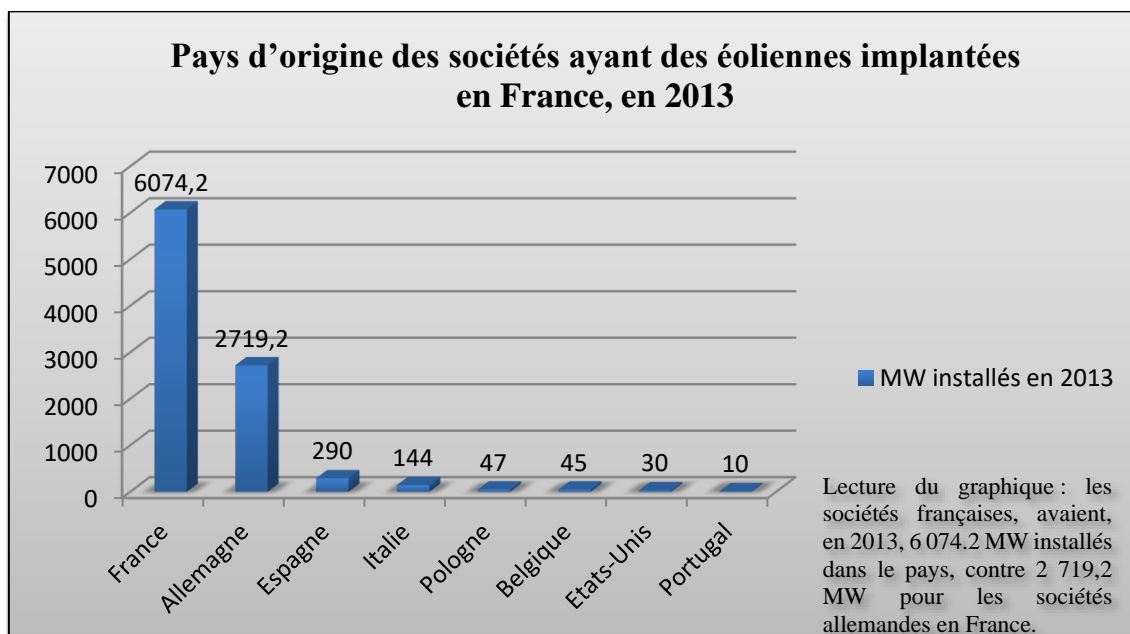
privés ayant un impératif de rentabilité économique. Néanmoins, cela pose la question de l'image du « modèle » éolien, qui est perçu comme un business pour reprendre la terminologie de certains opposants, ce qui est souvent mis en opposition au caractère environnemental de l'éolien. Ce modèle de développement peut ainsi contribuer à une mauvaise image de l'éolien.

2.5.2.2 L'ancrage local des sociétés de développement éolien, source d'acceptabilité des projets

L'ancrage local des sociétés de développement éolien apparaît également comme un point important contribuant ou non à l'acceptabilité des projets éoliens. En effet, le développement par une société d'origine étrangère est jugé dommageable par certains habitants rencontrés « *Et puis suivi par des sociétés locales et non pas par des sociétés internationales qui s'occupent de ces grandes éoliennes faudrait que ce soit à taille humaine comme beaucoup de choses d'ailleurs* » (habitant de Blanzay, avril 2016). Les sociétés de développement sont pour une partie d'origine étrangère, et notamment allemande.

Les structures privées agissant dans le développement éolien sont nombreuses, et sont pour la plupart d'origine allemande et française. En effet, l'Allemagne est, en Europe, l'un des précurseurs pour la mise en place des énergies renouvelables, c'est pourquoi les sociétés allemandes sont représentées en France, plus qu'un autre pays.

Graphique n°20 : Pays d'origine des sociétés ayant des éoliennes implantées en France, en 2013



Source : <http://www.thewindpower.net/>

Les sociétés françaises sont plus nombreuses que les sociétés allemandes, 33 contre 13, mais la différence entre ces entreprises est leur taille et leur expérience. Les groupes français sont pour

la plupart de petites tailles, hormis quelques exceptions comme EDF Energie Nouvelle ou GDF Suez, avec un développement relativement récent, tandis que les groupes allemands tendent à avoir plus d'expériences dans le domaine, l'Allemagne étant leur premier secteur d'activité et d'implantation. Les sociétés étrangères, notamment allemandes, contribuent au développement éolien de la France, au même titre que les sociétés nationales. Néanmoins, une question se pose en termes d'acceptabilité quant à l'origine des sociétés. Dans la première partie, on a pu voir que l'acceptabilité de l'éolien au niveau local pouvait être influencée par la confiance accordée à l'entreprise, confiance se basant sur son sérieux, sa capacité à mener un projet, mais aussi sur sa réputation. Dans un contexte de made in France, la place des développeurs étrangers peut être fragilisée.

Dans les cas étudiés, ce sont effectivement des sociétés d'origine étrangère, qui ont néanmoins des filiales implantées en France. Malgré cette présence en France, leur manque d'ancrage local est également perçu négativement par les habitants rencontrés. Certains habitants vont également plus loin en indiquant également la fabrication « étrangère » des éoliennes « *je regrette seulement c'est qu'y pas eu de développement français au niveau des technologies parce que on a les capacités en France de faire du super matériel [...] mais sur l'éolien qu'on installe là ça vient souvent de l'étranger* » (habitant de Brux, juin 2016).

Par ailleurs, l'ancrage local de ces dernières pourraient permettre de renforcer leur légitimité. En effet, il semble qu'une société implantée localement et reconnue par les habitants ait plus de chances d'être acceptée qu'une société non présente sur le territoire.

L'ancrage local des sociétés de développement et leur « aspect économique » sont des thématiques qui sont revenues de façon commune en Champagne Berrichonne ou dans le Civrasiens. En revanche, lorsqu'on s'attache à la mise en place du projet par la société de développement, des différences apparaissent, notamment sur certaines pratiques mises en avant comme facteur d'inacceptabilité par les habitants. Deux éléments ont été mis en avant par certains habitants interrogés, le premier est propre aux pratiques des entreprises parfois jugées « malsaines », et résultent d'une concurrence parfois accrue entre elles. Le second est lié au processus informatif et à l'association des habitants au projet (cette thématique revient également chez les habitants du Civrasiens, mais avec des spécificités différentes).

2.5.2.3 Des situations concurrentielles entre développeurs éolien pouvant être sources d'inacceptabilité

La concurrence entre sociétés de développement est un phénomène pouvant arriver sur des zones potentielles d'implantations intéressantes. En effet, une zone relativement grande (pour mettre un nombre important d'aérogénérateurs), bien ventée (garantissant ainsi une productivité intéressante) et sans grandes contraintes techniques, patrimoniales ou environnementales peut ainsi attirer les développeurs. La Champagne Berrichonne offre des zones relativement grandes, éloignées des habitations et sans contraintes rédhibitoires (couloirs aériens basse altitude, patrimoine classé à l'UNESCO par exemple). Dans le cas des projets étudiés en Champagne Berrichonne, la concurrence entre entreprises a eu lieu sur le projet de Saint-Pierre-de-Jards, où des agriculteurs ayant réalisés un entretien ont pu indiquer avoir été contacté par plusieurs entreprises afin de leur proposer un développement éolien sur leurs parcelles. Ces contacts sont également réalisés par la société avec les collectivités. Cette concurrence peut entraîner des doutes voire une inacceptabilité de l'éolien « *il y a une lassitude aussi des mairies ou des conseils municipaux parce qu'ils voient défiler plusieurs développeurs* » (habitant de Saint-Pierre-de-Jards, agriculteur, décembre 2015). Par ailleurs, une concurrence forte peut entraîner des pratiques douteuses de la part des développeurs, notamment vis-à-vis des agriculteurs et des élus. En effet, dans certains cas, il peut arriver que les chargés de développement « sécurisent » le foncier (en obtenant les signatures des promesses de bail de la part des propriétaires-exploitants agricoles) avant d'avoir informé les élus de leur démarche « *Lorsque le promoteur vient dans un village ce qu'il fait avant peut-être même d'allé solliciter le maire il va voir l'exploitant qui est au milieu de son champs [...] il leur fait signer [...] une promesse de bail et après si il veut revenir en arrière il ne peut plus* » (habitante de Ménétréols-sous-Vatan, avril 2016). Les propriétaires-exploitants ne seraient donc pas préparés à ce type d'approche selon l'habitante. Bien qu'il soit difficile d'indiquer si cela a eu lieu pour les projets étudiés, cette pratique est bien réelle. En effet, lors d'un stage de fin de master réalisé dans un bureau de développement éolien, il est apparu que les agriculteurs, pour la plupart, ne connaissait pas les types de baux qui leur était proposé par le développeur, ce qui entraînait une forme de méfiance pour certains⁸². De plus, les baux étaient relativement difficiles à comprendre pour une personne non initiée à des textes juridiques (de plus en plus de juristes travaillent sur les baux pour éviter des mises en justice. Les textes sont juridiquement solides mais ne permettent pas une compréhension aisée).

Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure la concurrence entre sociétés peut être un frein au développement éolien ? Cette concurrence sur un même territoire peut conduire à une mauvaise image des sociétés et par extension à une mauvaise image de l'éolien. Elle peut se traduire par un démarchage important auprès des communes et des propriétaires-exploitants, de même que le début d'un développement sans l'accord des élus (signature des promesses de bail

⁸² L'une des missions du stage était de proposer un développement éolien aux propriétaires exploitants présents sur la zone potentielle, et de leur soumettre une promesse de bail. La plupart des agriculteurs rencontrés lors du stage prenaient plusieurs jours pour comprendre le document, certains demandant conseils à un avocat pour le décrypter.

notamment, pouvant être réalisée avant la présentation du projet en mairie afin de « sécuriser » la zone).

Un autre élément lié aux pratiques de développement éolien est revenu avec insistance lors des entretiens réalisés, que ce soit en Champagne Berrichonne ou dans le Civraisien : il s'agit des processus d'informations et de concertations.

2.5.3 Le processus informatif, un élément d'appropriation des projets par les citoyens ?

Lors du développement d'un projet éolien, la structure en charge de celui-ci réalise généralement des phases d'informations, pouvant être variées dans la forme (réunions publiques, permanences, tracts, lettres d'information, etc.) ou sur le fond (suivant l'avancement du projet, les informations données seront différentes). L'accès aux informations peut être également réalisé lors des enquêtes publiques, où le projet peut être consulté via les études d'impacts et de dangers. Les processus informatifs apparaissent comme l'un des points essentiels pour permettre aux habitants de comprendre les objectifs du projet, ses retombées positives (économiques, environnementales et sociétales) mais aussi les impacts potentiels (bruit, visuel par exemple). L'étude des projets retenus dans les zones d'étude a permis de mettre en avant que ces processus d'informations mis en place par les entreprises de développement étaient jugés insuffisants.

2.5.3.1 Un manque relatif de connaissance des habitants sur l'éolien

Le premier élément qui ressort des entretiens est axé sur le manque de connaissance des habitants sur l'éolien, et la recherche d'informations effectuée par les interviewés pour se renseigner. Cette thématique n'est pas apparue de façon importante en Champagne Berrichonne, ce qui s'explique par le contexte éolien local : le développement éolien est relativement ancien en Champagne Berrichonne, de nombreux parcs sont en exploitations, tandis que le Civraisien a peu d'éoliennes en exploitations, la majorité des projets étant en cours de développement. Ainsi, les habitants de la Champagne Berrichonne ont une certaine connaissance de l'éolien, en raison des parcs en exploitation et des projets en développement à proximité de leur lieu de vie. La connaissance de l'éolien des habitants était relativement faible avant le développement des premiers projets sur leur lieu de résidence, que ce soit à Brux ou à Blanzay. En revanche, il apparaît que les recherches sur la thématique ont contribué à modifier l'avis de certains habitants rencontrés : « *On connaissait l'éolien comme ça mais sans vraiment s'être penché sur la question je vous dis même moi avant je disais pourquoi pas mais on ne*

connaissait pas la hauteur des éoliennes on ne connaissait pas l'effet des éoliennes à la limite c'était mieux que le nucléaire » (Habitante de Blanzay, avril 2016). Deux éléments sont mis en avant ici dans la modification de l'avis sur l'éolien pour l'habitante : la hauteur des éoliennes et leurs impacts potentiels. La représentation de l'objet, l'éolienne, est subjectif, il est donc difficile de porter un jugement sur cette perception. En revanche, les impacts potentiels sont des informations objectives (en théorie), qui peuvent contribuer à orienter la perception de l'habitante, notamment si ces informations sont fausses (impacts minimisés ou maximisés). Cette modification de la perception sur l'éolien en avis négatif via une recherche d'information est confirmée par un habitant rencontré à Brux : *« mais du coup au début je ne m'étais pas trop intéressé au sujet [...] en creusant le sujet je me suis aperçu que c'est quand même pas si extraordinaire que ça l'éolien alors qu'honnêtement j'étais plutôt quelqu'un je trouvais que c'était une bonne solution pour remplacer les énergies fossiles »* (Habitant de Brux, juin 2016). Cette modification est liée à une recherche d'information sur la thématique. On peut néanmoins se demander quelle a été l'information trouvée sur l'éolien. En effet, des informations émanant des lobbys pro ou anti éolien sont d'une part contradictoires, et d'autre part ne permettent pas de construire un avis objectif dans la mesure où les acteurs diffusant ces informations sont dans une position de défense ou d'attaque de l'éolien.

- ✓ Un accès et une compréhension difficiles des informations sur les projets éoliens :

Cette recherche d'information vient également en réponse aux manques identifiés par les habitants dans l'information fournie par les entreprises qui développent les projets étudiés. L'un des manques identifiés est lié à l'accès aux informations : s'il est réduit ou difficile, il peut constituer un facteur d'opposition à l'éolien. Lors des projets éoliens de Saint-Georges-sur-Arnon, les informations fournies étaient jugées insuffisantes par certains habitants. Les informations disponibles dans les rapports d'études d'impacts et de dangers étant jugées incomplètes au sein des études présentées par la société de développement. Les rapports d'études d'impacts et de dangers sont en général des dossiers comportant de très nombreuses pages, ce qui pose également la question de la consultation de ces rapports, qui n'est pas aisée pour des habitants non habitués à la thématique de l'éolien, ce qui peut entraîner des incompréhensions *« alors ce que j'ai vu comme documents pour m'informer sur ce projet c'était vraiment très peu de choses je ne sais pas peut-être quinze pages c'est presque un rapport d'écolier c'était quand même très léger »* (Habitant de Sainte-Lizaigne, décembre 2015).

L'accès aux informations peut effectivement être difficile dans certains cas pour les habitants. La consultation des documents composant l'étude peut s'avérer compliquée pour des personnes non expertes. En effet, ces documents, disponibles généralement durant les phases d'enquêtes publiques, font plusieurs centaines de pages contenant des informations assez détaillées (enjeux paysagers, environnementaux, techniques et sanitaires). Ainsi, les personnes n'étant pas expertes sur ces thématiques peuvent se retrouver démunies face à ces informations. Ces documents sont néanmoins consultables en mairie sur demande lors des horaires d'ouverture.

La non compréhension des informations transmises sur le projet peut être vecteur d'inacceptabilité par les habitants. Les opposants vont même plus loin en indiquant que ces informations sont fausses, comme cela a pu être le cas sur le projet de Ménétréols-sous-Vatan, où l'association d'opposition a mené des études approfondies pour vérifier le contenu des informations.

Ce manque d'accès aux informations peut également être renforcé par une faiblesse, perçue par les habitants, dans les informations distribuées par les sociétés de développement éolien.

A Blanzay, comme indiqué en première partie, deux projets se sont succédés, le premier ayant été abandonné, et qui a notamment vu la condamnation de trois élus du conseil municipal de l'époque pour prise illégale d'intérêt. Le manque d'informations a conduit selon certains habitants à la condamnation des élus lors du premier projet pour prise illégale d'intérêts *« je pense sincèrement qu'ils se sont fait démarcher on leur a menti ils ont signé des papiers je pense sincèrement qu'ils n'avaient conscience je suis peut-être une des seules à penser ça dans la commune parce que les antis éoliens ne sont pas d'accord avec moi je pense sincèrement qu'ils se sont fait rouler par Alstom »* (habitante de Blanzay, avril 2016). Les élus ont été condamnés à une amende de 1000 euros pour avoir pris part au vote sur le premier projet, qui prévoyait l'implantation d'aérogénérateurs sur leurs parcelles. Ces trois élus sont toujours dans le conseil municipal mais ne prennent plus part au vote concernant le second projet éolien sur le territoire communal. Cette condamnation des élus discrédite d'une part le développeur qui selon les habitants n'a pas informé les élus sur les risques encourus, et d'autre part le nouveau projet éolien en cours est mis en doute en raison d'un passif assez lourd. Les conflits d'intérêts lors du développement de projets éoliens sont communs à de nombreux projets en France. C'est un élément qui est scruté notamment par les associations anti éoliens, qui, lorsque cette situation est présente, peuvent mener des actions en justice, qui ont des chances relativement élevées d'aboutir à une condamnation et à une annulation du projet.

Il est apparu lors des entretiens que les habitants rencontrés ont tous évoqués une certaine opacité dans les informations distribuées, et notamment une information ne présentant pas les impacts potentiels des parcs éoliens *« C'est-à-dire qui faudrait des gens mais alors qui soient désintéressés qui nous montrent les bons côtés comme les moins bons côtés et là on pourrait parler sur chaque point en bon ou en mauvais on pourrait échanger, alors est-ce que ça changerait quelque chose je sais pas mais enfin quand même y aurait au moins une volonté de voir le pour et le contre »* (habitante de Blanzay, avril 2016). Ce manque identifié d'information concernant les impacts potentiels du projet conduit les habitants à douter de la société de développement. Cela est renforcé par les informations complémentaires diffusées par l'association d'opposition présente sur la commune d'une part, et d'autre part sur les recherches personnelles des habitants rencontrés, qui viennent en contradiction au discours des chargés de développement. On peut néanmoins nuancer les critiques apportées par certains habitants sur la qualité de l'information transmise par l'entreprise. Cette information, qui serait orientée pour

présenter uniquement les points positifs, voir fausse, est à remettre dans son contexte. En effet, les entreprises de développement sont dans une optique de rentabilité économique, et ont besoin de « vendre » leur projet pour qu'il soit accepté. La présentation des aspects positifs peut contribuer à une acceptation du projet. Les aspects négatifs ne sont souvent pas présentés, ce qui est compréhensible du point de vue de l'entreprise, afin d'éviter une opposition supplémentaire. Les impacts sont de plus relativement difficiles à identifier, une partie relevant du domaine du ressenti et du subjectif (impacts paysagers, bruit, visuel par exemple). Les autres conséquences, environnementales, techniques et sanitaires ne sont en général pas connus lors des présentations en réunions publiques et permanences, dans la mesure où les études d'impacts sont réalisées après les phases d'informations et l'obtention des accords du conseil municipal pour poursuivre le projet.

Certaines communes, en partenariat avec les entreprises de développement éolien, organisent des visites de parcs éoliens en fonctionnement pour les élus et les habitants afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes des impacts. Cela a été le cas à Saint-Georges-sur-Arnon où des habitants ont pu visiter un parc en exploitation.

- ✓ Une évolution des avis suite à l'arrivée des projets et parcs éoliens

La recherche d'information peut également conduire à un renforcement d'une opposition ou d'un soutien initial à l'éolien. Deux autres habitants ont ainsi indiqué avoir été conforté dans leur position suite à cette recherche « *on a commencé à se renseigner sur les conséquences, ce que c'est que de vivre à côté d'une éolienne j'ai un peu gardé ma ligne de conduite puisque je n'avais pas ces arguments mais ça a étoffé mon argumentation enfin là j'avais des cas concrets* » (habitante de Blanzay, avril 2016). L'interviewée a ainsi confirmé son point de vue et sa position, après une prise d'informations sur le sujet. Par ailleurs, cette recherche a également été réalisée pour étoffer son argumentation sur l'éolien. L'habitante est opposée au projet éolien développé dans sa commune (Blanzay), et est membre du conseil municipal de cette même commune (conseil municipal qui avait accepté les deux projets éoliens malgré des débats entre les élus). On peut donc imaginer que la recherche d'information est essentielle pour l'enquêtée afin de défendre son point de vue.

Le second habitant a vu son avis positif sur l'éolien être conforté suite à la recherche d'informations. Cette recherche a été effectuée pour vérifier la véracité des informations transmises par des opposants lors d'une réunion publique : « *je suis allé sur internet j'ai été voir pour les chauves-souris j'ai été pour chaque truc pour les oiseaux migrants, y avait un autre projet qui était dans un village à côté à Blanzay qu'avait lui été retoqué aussi et c'était les mêmes personnes les mêmes arguments et je ne voyais pas trop l'intérêt* » (Habitant de Brux, juin 2016). L'habitant, qui avait indiqué durant l'entretien être favorable à l'éolien et plus globalement se considère comme « un écolo » (« *on est au courant parce qu'on est un peu dans le domaine écolo puis on a eu des lectures là-dessus on a été voir sur internet ce qu'il en était* »),

a vu son avis être renforcé en faveur de l'éolien, d'une part grâce aux informations supplémentaires qu'il a obtenu, et d'autre part en « opposition » aux opposants aux projets locaux, qui selon lui réutilisent les mêmes arguments d'un projet à un autre.

La recherche d'information, à travers les exemples ci-dessus, apparaît comme essentielle pour les habitants afin d'acquérir des connaissances supplémentaires. Les perceptions peuvent ainsi être confortées, que ce soit pour ou contre l'éolien, ou modifiées, ici un avis positif qui est devenu négatif pour les habitants rencontrés. Le cas inverse n'a pu être mesuré au travers des entretiens réalisés (passage d'un avis négatif à un avis positif), ce qui vient confirmer un phénomène décrit par Wolsink en 2000, avec la modification des avis sur l'éolien en général avec l'arrivée d'un projet des habitations des personnes concernées.

Tableau n°17 : Types d'oppositions à l'éolien par catégories

| Opposition catégories | Perception | |
|-----------------------|------------------|--|
| | Energie éolienne | Projet spécifique |
| Type A | Positive | Négative (pas dans ma cour) |
| Type B | Négative | Négative (opposition de principe qui se répercute sur des projets spécifiques) |
| Type C | Positive | Négative (changement de la perception du risque à la suite d'un débat public) |
| Type D | Positive | Négative (impacts appréhendés par un projet spécifique) |

Source : D'après Wolsink, 2000.

Nous avons indiqué en première partie quatre catégories d'opposition, venant compléter le concept de NIMBY. On retrouve ici une modification des avis liée à un processus de recherche d'information, qui se rapproche du « type D », où les impacts appréhendés du projet ont contribué à modifier l'avis de certains habitants. Le « type C » est également présent dans le cadre des projets étudiés en Vienne, à la différence qu'il ne s'agissait pas de véritable débat public dans les projets, mais des réunions d'informations sur les projets en cours de développement.

Cette recherche d'information de la part des habitants rencontrés vient également en réponse à un manque identifié lors des réunions et permanences réalisées par les sociétés de développement et par les élus.

Depuis l'arrivée des premiers projets éoliens en Champagne Berrichonne, les avis sur la thématique ont évolué pour plusieurs raisons. En premier lieu, la multiplication des projets et l'arrivée des éoliennes sur le territoire a permis aux habitants d'avoir une première expérience vis-à-vis de cette énergie. Le développement des projets est relativement bien couvert par la presse locale, et, d'autre part, l'arrivée des éoliennes dans le paysage a contribué à une certaine démocratisation de cette énergie. De plus, les habitants ont également pu se forger un avis sur la thématique au vu des développements proches (le territoire de la Champagne Berrichonne,

comptabilise en effet 73 éoliennes en exploitation et 82 éoliennes en cours de développement, en 2016). Ainsi, les avis sont de plus en plus experts sur la thématique, notamment pour les habitants s'intéressant de près à l'éolien. La constitution de mouvements d'opposition a également contribué à faire connaître l'éolien, via des actions d'opposition (pétitions, manifestations, tracts...). Ces mouvements ont en revanche pu entraîner une diffusion d'un certain type d'information concernant l'éolien, information qui n'est pas toujours exacte. La véracité des informations sera vérifiée par la suite, le but étant de déterminer dans quelle mesure les processus d'informations sont justes ou non. On peut également mettre en avant le rôle des acteurs de l'éolien dans la diffusion des informations, à savoir les sociétés de développement et certains élus engagés dans le développement. Au même titre que les opposants à l'éolien, ces acteurs réalisent une information qui peut parfois s'avérer fautive ou subjective. Il convient ainsi de souligner l'importance d'avoir une information qui soit la plus juste et objective possible, afin de contribuer à une meilleure acceptabilité vis-à-vis de l'éolien. De même, il est apparu au fil des entretiens que le déficit démocratique dans le développement des projets était important et largement critiqué. Ce déficit de démocratie, relevé au sein des projets étudiés sous différentes formes (absence de réunions publiques, enquête publique infructueuse...), est lié aux manques de considérations de la part des acteurs du développement éolien aux avis des habitants. Les sociétés de développement éolien sont visées, au même titre que les structures publiques (élus, préfetures, commissaires enquêteurs...). Les projets étudiés ne sont ainsi pas reconnus légitimes par certains habitants, qui ont eu le sentiment d'être écartés des processus de décision. C'est le cas pour Saint-Pierre-de-Jards et Ménétréols-sous-Vatan, où les processus d'informations ont été réduits voir absents, de même que la concertation.

L'évolution des avis dans le sud de la Vienne est différente, voire peu présente dans une certaine mesure, en raison du contexte éolien : peu d'aérogénérateurs sont implantés par rapport à la Champagne Berrichonne. Néanmoins, dans le cas du second projet mené à Blanzay, les avis ont évolué, à cause d'un premier projet qui a créé de vives tensions entre les habitants, les élus et les agriculteurs. C'est avec une crainte supplémentaire que certains habitants ont vu l'arrivée du second projet éolien sur la commune, peu de temps après l'abandon du premier. Par ailleurs, le développement de ce second projet est lui-même différent de celui du premier, avec la mise en place d'un comité de pilotage, la prise de précautions des élus lors des votes sur ce second projet (les élus concernés par l'implantation d'éoliennes ne prennent pas part au vote). Ainsi, ce premier projet a également modifié les modalités de développement.

2.5.3.2 Quelle adhésion des habitants au processus de développement du projets éoliens ?

Au-delà de l'accès et de la qualité des informations disponibles sur les projets éoliens, c'est surtout l'adhésion des habitants au projet qui semble être un facteur essentiel de la réussite des projets éoliens. Cette adhésion peut être effective avec un processus d'information qui soit réalisé en accord avec les attentes des citoyens (informations complètes, réalisées par une structure « neutre », au début du développement du projet). Néanmoins, la prise en compte des avis des habitants sur le projet peut renforcer l'inacceptabilité du développement proposé.

- ✓ En Champagne Berrichonne, un seul cas « d'association » des habitants aux projets favorisant leur adhésion

A Saint-Georges-sur-Arnon, les avis divergent sur la prise en compte des avis des citoyens, entre les élus et les habitants. En effet, le maire a indiqué lors d'un entretien réalisé le 9 juin 2015 que, lors du développement du parc en exploitation depuis 2009, le projet avait évolué suite à des discussions avec des habitants, ce qui avait conduit à une modification de l'implantation des éoliennes. Il apparaît que cette concertation n'est pas apparue comme telle aux yeux de certains habitants rencontrés. La population n'a pas été concertée pour la création du parc selon les interviewés, qui mettent en avant que le projet ait été porté et défendu par le maire de la commune de façon importante, ce qui est critiqué. En effet, selon un habitant qui était membre du conseil municipal lors du développement du premier parc, le projet n'a pas été un choix de la population mais celui de la municipalité en place : « *J'ai une idée fixe [que] tel projet ça ne doit pas être à l'initiative des prétentions d'un maire ça devrait être un référendum faut appeler la population à se manifester là-dessus* » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). L'impact du maire sur la commune, notamment sur l'éolien, est un sujet clivant, le développement éolien semble perçu plus comme une volonté du maire qu'un réel choix des habitants. Cet aspect est confirmé par un autre habitant de Saint-Georges-sur-Arnon « *il fait souvent des expos et tout ce qui s'en suit, il fait des petites promenades aussi je pense que son rêve c'est de faire un circuit des éoliennes. Je pense que ses éoliennes il y tient* » (Habitante de Saint-Georges-sur-Arnon, juin 2015). Le maire de la commune est très engagé dans le développement éolien, que ce soit au sein de sa commune ou dans le reste de la Champagne Berrichonne. Il réalise en effet plusieurs actions de promotions de l'éolien (conférences, expositions), intervient dans des enquêtes publiques réalisées sur des communes voisines pour soutenir les projets éolien... c'est un élu engagé en faveur de l'éolien, engagement qui peut être considéré comme réduisant l'espace d'intervention des habitants. En revanche, on peut noter la très faible opposition aux projets développés sur la commune. Par ailleurs, les habitants rencontrés au sein de la commune ne sont pas opposés à l'éolien mais ont indiqué certains éléments qu'ils ont jugé inacceptables.

Les élus de Saint-Georges-sur-Arnon ont pris en main le projet éolien qui leur avait été proposé par l'entreprise Nordex. Cette prise en main des élus a contribué à faire accepter le projet éolien

(qui est désormais en exploitation), son extension en cours étant également plutôt acceptée. On retrouve une certaine logique dans cette acceptation des projets à Saint-Georges-sur-Arnon : dès lors que le développement est endogène au territoire, qu'il est proposé ou soutenu par des personnes clés, notamment des personnes ressources ou ayant une légitimité, comme les élus, cela rassure d'une certaine façon les habitants.

Dans le cas de Saint-Pierre-de-Jards, la problématique semble avoir été différente qu'à Saint-Georges-sur-Arnon. La concertation n'a pas été réalisée lors du développement du projet. Par ailleurs, l'information a été réduite au minimum et peut s'expliquer par un contexte social difficile avec la présence d'une association d'opposition à l'éolien et un conseil municipal défavorable au projet. Il semble difficile dans ces conditions de réaliser des réunions publiques et des phases de concertation efficaces. En effet, on se demande dans quelle mesure la concertation peut-elle être efficace dès lors qu'il y a des opposants organisés et structurés en association ? On peut également questionner la temporalité de réalisation des phases d'information et de concertation. En effet, d'une part, une réalisation tardive de l'information sur le projet peut conduire les habitants à douter du processus de développement (sentiment que le développement était caché). D'autre part, l'information réalisée dès le début du projet peut contribuer à créer une opposition, qui serait opposée par principe au développement éolien et pas seulement sur le projet mené localement. Cette temporalité de réalisation de l'information est l'une des interrogations de certains chargés de développement éolien rencontrés, à savoir comment réaliser une information qui soit acceptable et acceptée par la population (informations à dispenser, format des réunions, temps de réalisation, etc.) ? Cette absence dans le processus d'information et concertation est renforcée par le discours du maire : « *il n'a même pas fait une réunion publique, je sais pas s'il a eu peur [...]. Donc, ça veut dire que ça s'est fait entre la préfecture, les agriculteurs qui avaient des terres, nous qui étions prévenu parce que y a des phases obligatoires pour passer, mais c'est tout ça n'a pas été plus loin* » (Maire de Saint-Pierre-de-Jards, mai 2015). Cela vient renforcer le manque de processus démocratique lors du développement du projet, et les difficultés pour les sociétés développement de réaliser une phase d'information et de concertation lorsque le climat social est défavorable à l'éolien.

A Ménétréols-sous-Vatan, une association d'opposition s'est rapidement constituée lors du développement du premier parc éolien, ce qui a eu pour effet de modifier les rapports entre les acteurs favorables au développement éolien et les opposants. Cette situation est différente de celle de deux autres communes : à Saint-Pierre-de-Jards, la quasi-totalité des acteurs locaux (habitants, élus) étaient défavorables au projet éolien, tandis que c'est la situation inverse à Saint-Georges-sur-Arnon (les élus ont porté les projets, les habitants, malgré des griefs, n'ont pas exprimé de vive opposition). L'association défavorable à l'éolien sur Ménétréols-sous-Vatan est en opposition quasi frontale avec les élus et la société de développement. Le volet information / concertation a été critiqué par l'association, et notamment par l'habitante membre de cette association qui a été rencontrée dans le cadre de la recherche. Le déficit démocratique

dans les projets éoliens est critiqué par l'habitante, qui indique que la concertation n'a pas été mise en place au sein de la commune. Ce n'est pas obligatoire, mais le refus des élus et des administrations de mettre en place une concertation sur l'éolien au sein du territoire est considéré comme un manque de prise en compte des avis des habitants sur l'éolien selon l'habitante : « *Quand on demande une concertation on l'a pas mais dans plusieurs villages de France alors je leur ai cité les noms des maires qui ont accepté les concertations pourquoi pas nous ? Et réponse de la sous-préfecture ah bah oui mais ces concertations ont eu lieu parce que le maire était d'accord là votre maire n'est pas d'accord* » (habitante de Ménétréols-sous-Vatan, avril 2016). C'est l'avis de l'habitante qui est retranscrit ici, et correspond à son sentiment mais pas forcément à la perception de l'ensemble des habitants. Le but n'est pas de donner raison ou tort aux personnes rencontrés, mais de traduire la perception des habitants qui les conduisent à s'opposer ou non à l'éolien.

- ✓ Le Sud Vienne : Blanzay, une association des citoyens en réponse au contexte social difficile

Le projet de Blanzay est intéressant au niveau de l'association des citoyens aux processus de décisions. Deux projets se sont succédés sur la commune, le second étant toujours en cours lors de la réalisation des entretiens. Le premier s'était relativement mal passé (opposition importante, condamnation des élus, opposition d'acteurs important, notamment la « Vallée des singes »).

Pour le développement du second projet, situé sur une zone différente par rapport au premier, un comité de pilotage (COPIL) a été mis en place, qui réunit des élus, des habitants (notamment des opposants) et le développeur. Ce comité de pilotage a été mis en place pour « œuvrer à un dialogue constructif pour le développement concerté de l'étude de faisabilité du projet. [...] Son ouverture à la population civile blanzéenne devra être envisagée à chaque étape du projet » (Lettre municipale de la commune de Blanzay, page 2, octobre 2015). L'association des habitants est mise en avant, de même que les échanges avec la société de développement, afin d'éviter (ou de minimiser) les risques d'opposition sur ce second développement. Il semble néanmoins que les COPIL soient assez mouvementés d'après des habitants rencontrés lors d'une permanence publique à Blanzay (30 juin 2017). Au-delà du comité de pilotage, les débats ne semblent pas être constructifs dans la mesure où les opposants sont souvent dans une démarche de contestation et la société de développement dans une démarche d'avancement du projet dicté par le besoin de le faire aboutir en raison des investissements réalisés. Cet aspect a pu être remarqué lors de la permanence publique du 30 juin 2017, où habitants et chargés de développement tenaient des positions marquées et différentes, conduisant à des échanges peu constructifs, tant il y a d'écart entre les intérêts de chaque acteur. Cet écart est illustré par un compte rendu réalisé par l'association anti éolien, dont certains membres étaient présents à la permanence : « Beaucoup de paisibles habitants de la commune et quelques-uns des communes

voisines qui sont venus en fait pour pas grand-chose, le discours des promoteurs étant tellement formaté qu'aucune discussion ne peut aboutir » (source : <http://adpeb86400.canalblog.com/archives/p20-10.html>, page consultée le 17/01/2018). Il faut noter néanmoins que la démarche des sociétés tend à évoluer dans la conception des projets, avec des démarches de concertation qui semblent de plus en plus présentes, et la mise en place, de plus en plus, du financement participatif.

- ✓ Synthèse : Des développements éoliens révélateurs de tensions et de ruptures sociales importantes

La non prise en compte des avis des habitants a été invoqué comme l'une des raisons de l'inacceptabilité du projet. Les tensions locales entre les habitants et les acteurs du développement éolien (sociétés, élus) ont contribué à des confrontations n'aboutissant pas sur des solutions cohérentes pour chacun.

Lors du développement du premier projet éolien à Blanzay, les relations entre les habitants, notamment les opposants, et la société de développement ont été relativement tendues. Ces tensions sont exprimées au travers d'un manque de considération du développeur par les habitants « *les techniciens pour les avoir sacrément secoués ils m'ont clairement dit que de toute façon ils nous considèrent comme des ploucs* » (habitant de Blanzay, avril 2016). Ce manque de considération est mis en avant par une autre habitante du territoire « *On vous réponds on n'en a rien à foutre de toute façon vous n'avez pas votre avis à donner [...] vous n'êtes pas content vous déménagez moi c'est ce que Alstom m'avait dit* » (habitante de Blanzay, avril 2016). Les tensions et l'attitude relativement froide de la société de développement (selon certains habitants) renforcent l'inacceptabilité du projet sur le territoire. Au travers de ces exemples, c'est un manque de prise en compte des avis des habitants qui ressort.

Les tensions s'expriment également entre les habitants. Bien qu'il soit difficile d'attribuer l'apparition de ces conflits au(x) seul(s) projet(s), ils semblent avoir contribué en partie à faire ressortir des conflits latents, qui ont des impacts sur les relations entre les habitants, ainsi qu'avec les élus et les agriculteurs–exploitants concernés par le projet (accueil potentiel d'éolienne sur leur parcelle) « *on s'entendait bien y avaient des clashes comme partout mais pas à ce point-là pas des scissions dans les familles etc.* » (habitante de Blanzay, avril 2016). Les tensions, ici à Blanzay, se sont accrues avec l'arrivée des deux développements éolien, l'arrivée d'éoliennes sur un territoire peut en effet susciter la crainte pour les habitants de voir leur territoire changer (souvent ce changement est perçu comme négatif), de voir leur habitation être dévaluée et leur cadre de vie chamboulé (bruit, visuel). Les tensions peuvent également être avec les agriculteurs, qui de leur côté peuvent voir l'abandon d'un projet signifier une perte d'un revenu potentiel et peut accroître les conflits. Par ailleurs, les habitants rencontrés dans le sud Vienne ont indiqué un élément intéressant pour expliquer l'apparition des tensions et les

réactions parfois virulentes lors des réunions publiques, en indiquant le caractère social particulier des espaces ruraux « *donc voyez sur un truc qui paraît sur une zone rurale calme où il se passe pas grand-chose d'un seul coup on est sur des choses [...] que j'ai jamais vu dans la commune j'ai 56 ans j'ai jamais connu [...] c'est une violence verbale c'est inédit dans la commune y a jamais eu ça à ma connaissance* » (habitant de Brux, juin 2016). Ce caractère rural est évoqué ici dans le calme du territoire qui est chamboulé avec l'apparition et / ou le renforcement des tensions. En outre, les caractéristiques du territoire du Civraisien ont été mises en avant par d'autres habitants pour expliquer leur réticence vis-à-vis du développement éolien, qui ne serait pas en accord avec ces caractéristiques « *La campagne ça se ça ne se comprend pas dans l'après-midi en traversant avec sa voiture voilà c'est particulier la campagne* » (habitant de Blanzay, avril 2016). La compréhension du territoire, dans ces aspects socio-culturels, est mise en avant par l'habitant pour expliquer d'une part un certain décalage dans l'approche de la société qui propose un développement qui n'est pas en accord avec les pratiques et les perceptions des habitants, et d'autre part un manque d'ancrage local de l'entreprise.

2.5.3.3 La conception des projets, un facteur important d'acceptabilité de l'éolien au niveau local

Une autre thématique revient de façon similaire entre les rapports d'enquêtes publiques étudiés et les entretiens réalisés, et se réfère à la conception du projet éolien, avec toutefois des différences assez fortes. La conception du projet est entendue ici comme sa phase de développement par le développeur, jusqu'à la construction des aérogénérateurs.

Au sein des deux corpus à disposition, des similitudes sont apparues sur les critiques émises quant à la conception du projet. Il ressort du traitement des rapports d'enquêtes publiques une partie non négligeable des avis sur les incohérences du projet, qui regroupent les thèmes suivant dans l'analyse menée dans le chapitre 4 (partie 2) : l'intégration du projet au sein du territoire jugée insuffisante, les distances entre les éoliennes et les habitations jugées trop faibles, et des incohérences liées au contexte administratif local. On retrouve également ces trois éléments dans les entretiens. Cette thématique regroupe 26,6% des avis dans les rapports d'enquêtes publiques dans l'Indre, contre « seulement » 13,1% dans la Vienne. Cette mauvaise conception des projets a également été évoquée durant les entretiens, mais avec néanmoins trois différences assez nettes.

La première est liée à la façon dont est évoquée la distance entre les habitations et les éoliennes : la distance est jugée insuffisante pour les habitants, que ce soit dans les avis émis dans les rapports d'enquêtes publiques ou dans les entretiens, mais dans ces derniers, des explications supplémentaires ont été apportées par les personnes rencontrées. La proximité entre les habitations et les implantations potentielles tendent à donner aux habitants une légitimité à

s'exprimer selon eux, contrairement aux personnes éloignées. En effet, certains habitants ont indiqué d'une part avoir une légitimité pour s'exprimer sur le projet en raison de sa proximité géographique, et d'autre part, la distance tend à influencer le positionnement des habitants. Certains entretiens ont permis de faire ressortir que plus les implantations potentielles étaient proches des habitants, plus il y a un risque de voir une opposition à l'éolien, dans la mesure où les habitants se « sentent concernés ». La distance peut ainsi être un « déclencheur » de l'opposition de certains habitants au projet éolien « *Ils n'étaient pas au courant du projet Alstom et comme c'était à l'autre bout de la commune de deux kilomètres cinq ils nous l'ont clairement dit [...] on est désolé parce que on ne s'était jamais imaginé ce que vous aviez pu endurer [...] on vit dans une campagne dispersée tous ceux qui étaient au sud de la commune ça leur passe au-dessus de la tête* » (habitant de Blanzay, avril 2016). D'autres éléments peuvent également rentrer en compte comme déclencheur de l'opposition (impacts paysagers, opposition initiale à l'éolien se retranscrivant sur un projet spécifique, etc.), mais la distance semble être la cause principale. Cette distance va en effet jouer sur la perception ou la crainte des habitants sur des impacts supposés (bruit, visuel, impacts territoriaux notamment).

La seconde différence dans les avis émis sur la conception des projets par les habitants dans les enquêtes publiques et les entretiens est liée aux processus informatifs, et leur association aux projets. Dans les rapports d'enquêtes publiques analysés, les avis sur cette thématique sont très peu représentés, quelle que soit la zone prise en compte : dans l'Indre, 2,5% des avis ont été émis sur la faiblesse du processus informatif, contre 5,5% dans la Vienne. Cette situation est relativement éloignée de ce qui a été dit lors des entretiens, certains réalisés avec les personnes s'étant exprimées durant les enquêtes publiques étudiées. En effet, durant les entretiens, les avis sur le processus informatif et sur l'association des habitants au projet étaient relativement fournis. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce décalage. La première est liée au format de l'entretien, où des questions posées étaient relatives aux processus informatifs, ce qui a permis d'obtenir des avis sur cette thématique, qui étaient relativement fournis. La seconde raison est liée quant à elle au format des enquêtes publiques, qui ne permettent pas toujours de s'exprimer librement. Bien qu'il y ait un décalage dans la mobilisation des arguments et des avis sur les processus informatifs et sur l'association des habitants au projet, il semble néanmoins que cette thématique soit relativement importante dans l'acceptabilité des projets éoliens par la population locale.

La dernière différence importante entre les avis exprimés dans les deux corpus à disposition est axée sur le profil et les pratiques des acteurs du développement éolien, et notamment des entreprises privées. En effet, dans les avis relevés, ces aspects ont été très peu évoqués lors des enquêtes publiques, alors qu'ils apparaissent de façon importante dans les entretiens. Seuls les élus locaux et les administrations publiques (DREAL, préfecture) ont été critiqués dans les enquêtes publiques, tandis que les avis positifs sur les acteurs du développement du projet sont uniquement axés sur le « sérieux » de la société de développement.

✓ Synthèse des avis émis dans les corpus à disposition

Malgré les différences dans la répartition des avis par thématique entre les rapports d'enquêtes publiques et les entretiens, les comparaisons permettent d'avoir une meilleure visibilité de ce qui peut être dit « en public », au sein des enquêtes publiques, et dans un cadre privé, durant les entretiens. Les explications des décalages entre les deux types de recueil de données ont été avancés ci-dessus. Nous pouvons, à partir de ces comparaisons, pondérer ce qui peut être indiqué dans les entretiens et durant les enquêtes publiques, mais également avoir l'ensemble des avis et des perceptions des habitants sur l'éolien, et de les rapprocher à des données sociologiques. Par ailleurs, la réalisation et l'analyse des entretiens a permis d'aller plus loin grâce aux discours des habitants, et de mettre en lumière des éléments qui ne sont pas (ou très peu) indiqués durant les enquêtes publiques :

- Les pratiques et l'ancrage local des sociétés de développement, facteur important dans l'acceptabilité des projets ;
- Les processus informatifs et l'association des habitants, qui apparaît comme un facteur important contrairement à ce qui a pu être indiqué durant les enquêtes publiques ;
- La structuration de l'opposition (profils des opposants, argumentation) a pu être mesurée grâce aux entretiens ;
- L'évolution des avis sur l'éolien suite au développement d'un projet est également une thématique qui a pu être appréciée grâce aux entretiens ;
- Enfin, les entretiens et les discours des habitants ont permis de comprendre en partie le contexte social et son évolution suite au développement de projet éolien : des tensions et des ruptures sociales sont ressorties du discours de certains habitants, éléments qui sont difficilement mesurables dans les rapports d'enquête publique.

Ces différences nous permettent d'avoir une vision complète des avis des habitants sur l'éolien, en Champagne Berrichonne et dans le Civrasiens. A travers les analyses menées, on a également pu faire ressortir la structuration de l'opposition à l'éolien, que ce soit sur le fond ou sur la forme.

2.5.4 La structuration de l'opposition à l'éolien

On retrouve dans les entretiens réalisés des thématiques liées aux conséquences imputées aux éoliennes, ainsi que des points positifs relevés par les habitants. Deux types de discours ressortent des entretiens menés : d'une part, un discours officiel venant des opposants engagés dans une association anti éolien, leurs discours étant calqués sur les grands thèmes d'oppositions émis par des associations locales ou nationales (Fédération Environnement

Durable (FED), Vent de Colère, etc.). D'autre part, on a pu remarquer des avis plus personnels, y compris chez les habitants engagés dans des associations.

2.5.4.1 Les doutes émis sur les projets éoliens et leurs impacts

Les griefs relevés contre l'éolien sont de plusieurs types, et concernent les impacts sur le cadre de vie (visuel, bruit), qui entraîneraient une dévaluation immobilière pour certains habitants. La densification éolienne du territoire et la distance entre éoliennes et habitations (jugée trop faible par les habitants) viennent renforcer ces griefs. Les impacts présentés contribuent selon certains habitants, à une dégradation de leur cadre de vie, ce qui entraîne une opposition au projet, notamment pour défendre leur intérêt personnel. Les impacts sur le paysage et le territoire ont également été évoqués, mais seront traités dans une dernière sous-partie.

D'autres impacts ont été présentés, notamment ceux sur l'environnement (faune, flore, pollution), mais sont en retrait par rapport aux premiers éléments cités. Les conséquences perçues de l'éolien sur l'environnement sont surtout présentées par les membres d'association anti-éolien, avec des arguments nombreux, tandis que les habitants défavorables à l'éolien mais non membre d'association ne mentionnent pas ces éléments (pour les habitants rencontrés) ou alors sans étayer leur propos.

Enfin, des doutes ont été émis par la quasi-totalité des habitants rencontrés, et concernent l'avenir de la filière éolienne.

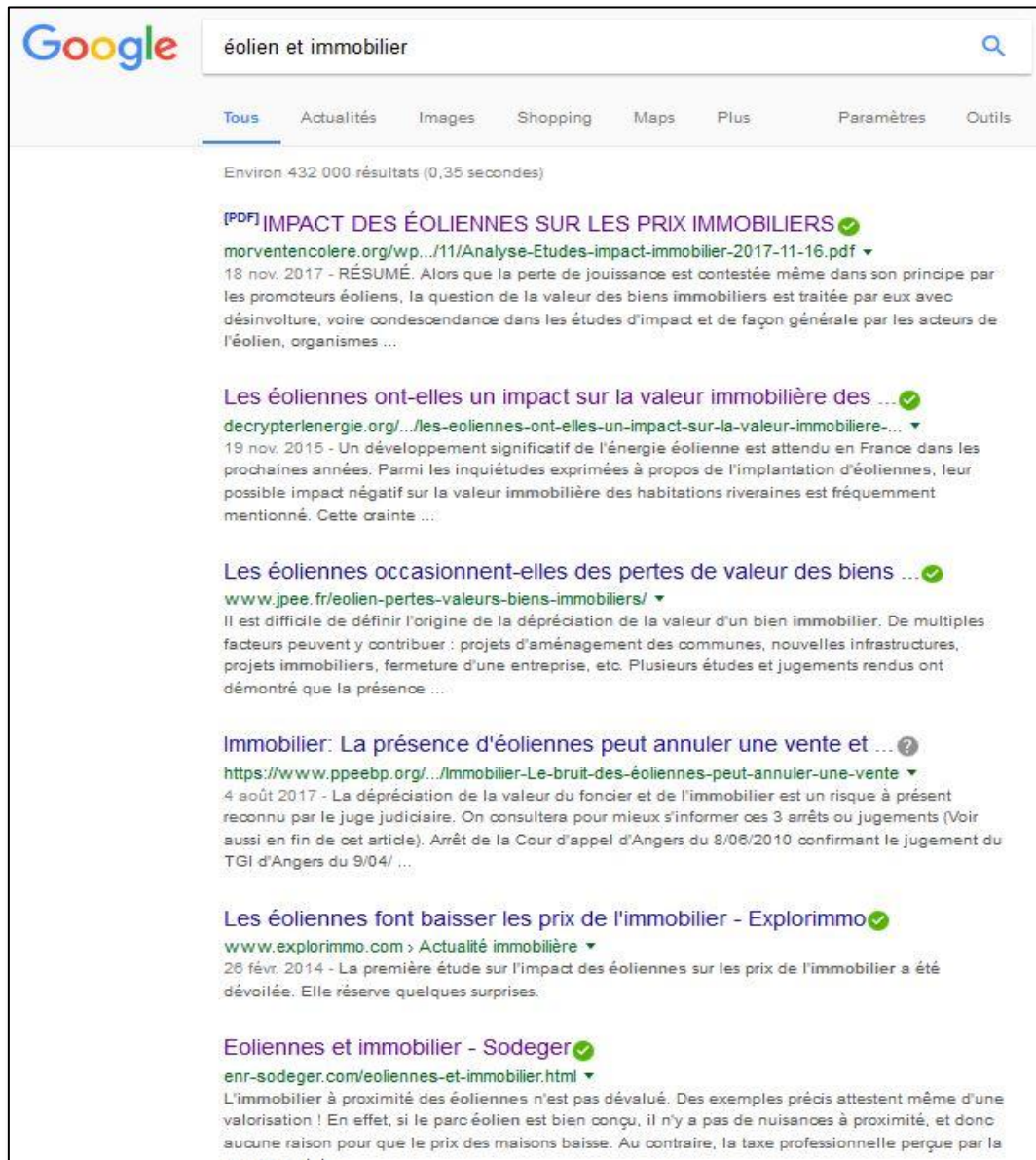
L'analyse portera principalement sur les avis liés au cadre de vie. La dévaluation immobilière apparaît comme l'une des plus importantes pour certains habitants. Les habitants mentionnant la crainte d'une dévaluation de leur patrimoine immobilier ont en effet investi sur le territoire avec l'acquisition de leur habitation. Cette crainte est souvent reprise par les opposants (« *on sait très bien et n'importe quel notaire vous dira qu'une maison située à une grande proximité d'un parc éolien voit sa valeur baisser* », habitant de Meunet-sur-Vatan, juin 2016). Certains habitants vont plus loin en indiquant la valeur perdue des habitations « *j'ai entendu quelqu'un qui jusque-là disait oui c'est vrai que ce n'est pas très joli mais et puis le jour où il a appris que sa maison allait perdre 40 à 50% de sa valeur du jour au lendemain il s'est mis à chanter une autre chanson* » (habitante de Blanzay, avril 2016). Néanmoins, il apparaît difficile de déterminer si cette perte de valeur est effective ou non avec l'implantation d'aérogénérateurs à proximité. En effet, plusieurs études contradictoires sont présentes sur internet notamment. Lorsque l'on réalise une recherche sur internet (via le moteur de recherche Google) avec les termes suivants : « éolien et immobilier », les deux premiers résultats sont⁸³ :

- Une étude au format .PDF indiquant la perte de valeur des biens immobiliers dès lors que des éoliennes sont proches ;

⁸³ Recherche datant du 24 janvier 2018.

- Un site web indiquant l'absence d'impacts sur la valeur des habitations, voir des impacts très faibles.

Figure n°10 : Résultats de recherche avec les termes « éolien et immobilier » (Google)



Source : Google, 24 janvier 2018

La suite des résultats présents sur la page de recherche fluctue entre des études montrant l'impact potentiel des parcs éoliens sur le prix des maisons, et des études montrant l'inverse. Il peut apparaître difficile d'apporter des éléments objectifs quant à ce phénomène. Néanmoins, lorsque l'on s'intéresse de plus près aux sources des documents, on peut schématiquement classer les études présentes sur cette première page en deux groupes selon les structures les ayant réalisées :

- Structure et administration publique (CAUE de l’Aude, Negawatt) avec des études⁸⁴ montrant un impact faible de l’éolien ;
- Des associations anti-éoliens (Morvent en Colère, Vent de raison par exemple) avec des études montrant un impact fort de l’éolien.

Néanmoins, certains habitants ont indiqué ne pas être dérangés par la perte de valeur immobilière si la contribution à la transition énergétique était effective « *si c’était prouvé que c’était bon l’éolien et bien même si on perdait 40% de la valeur immobilière parce que par exemple [... pour remplacer le nucléaire] peu importe qu’on perde ce serait une façon de partager ça ne serait pas un argument de poids parce qu’après tout ça serait pour le bien commun* » (Habitante de Blanzay, avril 2016).

Pour l’interviewée, la perte de valeur immobilière ne serait pas un problème si l’éolien contribuait à la transition énergétique. Elle évoque également le bien commun, pour indiquer que l’éolien ne rapporte rien à la société selon elle.

Par ailleurs, des éléments sont évoqués par les habitants quant aux risques de voir des personnes quitter le territoire avec l’implantation d’éoliennes. C’est notamment le cas à Blanzay, où certains habitants rencontrés ont indiqué cette crainte, qui vient renforcer également leur opposition au projet « *on a un village à la Boissonnière y avait sept maisons abandonnées en ruines etc. [des anglais] sont arrivés à treize ils sont quatorze maintenant dans la maison [...] ils ont retapé la maison ils ont des projets etc. si y a des éoliennes ils partent* » (habitante de Blanzay, avril 2016). L’arrivée de nouveaux habitants a permis un repeuplement de certains hameaux proches du village : cet élément est important pour l’habitante dans la mesure où elle est membre du conseil municipal, l’apport de nouveaux habitants est un élément bénéfique, que ce soit socialement ou économiquement. Cette crainte du départ de ces familles et globalement d’habitants s’explique par le risque d’un abandon d’habitations (voir de certains hameaux), mais également une baisse d’effectifs dans les écoles (voir une fermeture de classe). Ces impacts potentiels pour le territoire perçus par l’habitante sont à rapprocher de son engagement communal, dans un espace rural où il peut s’avérer difficile de mettre en place politique de développement et de réussir à faire vivre le village. Les retombées des éoliennes, notamment au niveau économique, ne sont pas reconnues et partagées par l’habitante, ce qui renforce sa position sur les conséquences pour le territoire de l’implantation d’éoliennes.

Les perceptions visuelles et sonores potentielles ont également été évoqués par les habitants. Le visuel est surtout centré dans cette partie sur les flashes des éoliennes, émis la nuit (la covisibilité avec le paysage, qui fait partie également de l’ordre du visuel, sera traitée par la suite). Pour des raisons de sécurité aérienne, les éoliennes sont munies de lumières clignotantes se déclenchant la nuit, afin d’indiquer leur présence aux avions survolant la zone. Ces flashes peuvent néanmoins être perçus comme une dégradation du cadre de vie, et notamment de la

⁸⁴ Amélie Gonçalves, Enquête concernant l’impact économique des éoliennes dans l’Aude et leur perception par les touristes, C.A.U.E de l’Aude, 2002.

tranquillité par certains habitants. Cet élément est souvent repris comme motif d'opposition dans d'autres projets.

Les avis sont contrastés sur le bruit : bien qu'il soit réellement présent, la gêne occasionnée varie d'un habitant à l'autre. En effet, une habitante de Saint-Georges-sur-Arnon vivant à proximité du parc de 19 éoliennes a indiqué ne pas être dérangée par le bruit bien qu'elle entende les éoliennes fonctionner. Cela est partagé par un autre habitant de Ménétréols-sous-Vatan, indiquant ne pas être dérangé par le bruit « *Ça me gêne pas du tout on l'entend un petit peu parce que quand vous êtes juste dans l'axe du vent si le vent est bien là vous l'entendez un petit peu le [chouffe] quand ça passe* » (habitant de Ménétréols-sous-Vatan, décembre 2015). En revanche, d'autres habitants ont pu indiquer une gêne, parfois forte « *Ça peut ressembler à un avion qui part, ça fait comme un grondement et ce grondement il n'arrête pas* » (habitant de Sainte-Lizaigne, décembre 2015). Ce sont ici des avis basés sur l'expérience propre des habitants rencontrés, qui sont à proximité des parcs éoliens étudiés et peuvent ainsi entendre les éoliennes fonctionner. D'autres avis ont été émis lors des entretiens sur les aspects sonores et visuels, mais qui ne sont pas basés sur l'expérience personnelle des interviewés. En effet, ce sont des craintes exprimées, basées sur des recherches d'informations (auprès d'autres habitants, sur internet) « *Je peux vous faire rencontrer des gens qui subissent ces nuisances personnellement voyez j'ai un rideau végétal de ce côté-là [...] dieu merci tant que les arbres sont au bord ça va je ne sais pas dans quelle dimension je les verrais ou je ne les verrais pas* » (habitante de Ménétréols-sous-Vatan, avril 2016). Ici, c'est bien une crainte qui est identifiée par l'habitante, par ailleurs membre de l'association d'opposition. Des éoliennes sont installées sur sa commune de résidence mais sont relativement éloignées de son habitation, ce qui explique qu'elle n'entende pas le bruit et ne les voit pas. Cette différenciation dans les avis (basés ou non sur des expériences personnelles) pose la question des modalités d'opposition à l'éolien. D'une part, dans certains cas, l'opposition à un projet éolien est liée (voir déclenchée) par la sauvegarde d'intérêts personnels (volonté de préserver son cadre de vie, de ne pas voir une dévaluation de son bien immobilier notamment), notamment pour les habitants situés à proximité des implantations potentielles (cas d'un projet en développement) ou effectives. D'autre part, certains habitants rencontrés, qui ne semblent pas ou peu impactés, s'opposent également à l'éolien, ce qui peut être expliqué à ce stade de l'étude par une opposition à l'éolien dépassant le cadre du projet spécifique. Nous reviendrons dans le détail aux raisons poussant les habitants à s'opposer à l'éolien dans le chapitre suivant.

Le bruit et la gêne associée sont difficiles à quantifier, dans la mesure où chaque habitant peut le percevoir de façon différente, la notion de distance des éoliennes par rapport aux habitations jouant un rôle important dans la perception des habitants rencontrés. Cette distance est mentionnée par l'ensemble des habitants rencontrés, et influence la perception et la qualification des impacts par les personnes concernées « *par grand vent nous on les entend déjà donc je pense que c'est les maisons qui sont tout près ils entendent encore plus* » (Habitante de

Saint-Georges-sur-Arnon, juin 2015). Les avis divergent quant à la distance idéale entre une éolienne et une habitation. Certains avis sont basés sur des expériences personnelles : « 500 mètres une éolienne d'une habitation ce n'est pas assez [...] je vois la plus près de chez moi elle est un kilomètre deux cents c'est grandement minimum » (habitant de Ménétréols-sous-Vatan, décembre 2015), tandis que d'autres avis sont basées sur des études, et notamment un rapport de l'académie de médecine préconisant une distance de 1500 mètres « Non seulement l'académie de médecine les architectes des bâtiments de France enfin tous les acteurs qui peuvent émettre un avis demandent et c'est la minimale qu'elles soient à 1500 mètres des habitations » (habitante de Ménétréols-sous-Vatan, avril 2016). L'ensemble des habitants rencontrés, qu'ils soient favorables ou non à l'éolien, ont indiqué que la distance réglementaire des 500 mètres minimum entre l'implantation d'une éolienne et les premières maisons leur semblait trop faible. Les distances « idéales » exprimées par les habitants lors des entretiens vont de 800 mètres à 1500 mètres. Par ailleurs, ces distances exprimées sont conditionnées au contexte éolien du territoire, qui voit une densification de ses parcs éoliens « actuellement la règle c'est 500 mètres il faut prendre deux choses en compte apparemment ils construisent des éoliennes qui sont de plus en plus hautes il va falloir réfléchir à la distance ça c'est évident et il faut tenir compte aussi du nombre d'éoliennes qu'on va implanter si on en implante cinq ou si on en implante cinquante c'est différent » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). La densification éolienne, en cours notamment sur les parcs éoliens de Ménétréols-sous-Vatan et de Saint-Georges-sur-Arnon, a pu conduire à faire évoluer les avis sur les impacts perçus des éoliennes et sur les distances d'implantation « Il y a quelque chose que je suis tout à fait contre c'est de les implanter donc si près des habitations et surtout les implanter sous forme de concentration » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). C'est l'extension du parc de Saint-Georges-sur-Arnon qui est visée ici par les deux habitants, qui mettent en avant le nombre d'éoliennes déjà présentes sur le territoire (19) ainsi que les nouvelles (11), soient 30 éoliennes dans le paysage dans quelques années, ce qui est jugée très négativement (« c'est une aberration totale »). Enfin, la topographie joue un rôle majeur dans la perception visuelle des aérogénérateurs. En effet, un ressaut de terrain, un bois ou d'autres éléments du paysage peut « masquer » la présence d'éoliennes. Par ailleurs, il existe un « débat » sur le paysage adéquat pour implanter des aérogénérateurs. Certains indiquent que les grands espaces ouverts, comme la Champagne Berrichonne, sont idéaux pour les accueillir en raison de la place disponible, tandis que d'autres évoquent les espaces vallonnés et le bocage comme lieu idéal puisqu'une topographie présentant certains reliefs permet de « dissimuler » la présence d'éoliennes.

Dans la Vienne, les habitants ont également eu des avis parfois contrastés sur la distance « idéale » selon eux d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations. Les références à l'OMS ont été évoquées, les 1500 mètres étant jugés suffisants par les habitants opposés à l'éolien rencontrés. En revanche, il ressort des entretiens menés dans la Vienne que cette distance peut être un déclencheur de l'opposition des habitants : en effet, une implantation

potentielle jugée trop proche des maisons par les habitants peut conduire à une opposition de leur part « *Eux n'étaient pas au courant du projet Alstom et comme c'était à l'autre bout de la commune ils étaient à plus de deux kilomètres cinq ils nous l'ont clairement dit [...] on est désolé parce que on s'était jamais imaginé ce que vous aviez pu endurer pendant ces périodes-là* » (habitant de Blanzay, avril 2016). Cela confirme en partie que l'opposition à l'éolien, dans le cas du premier projet développé à Blanzay, est liée à des facteurs personnels (impact sur le cadre de vie, dévaluation immobilière) plutôt que sur l'éolien de façon générale qui ne déclenche pas l'opposition « *on vit dans une campagne dispersée et c'est vrai que les problèmes de la commune parce que tous ceux qui étaient au sud de la commune ça leur passe au-dessus de la tête oh oui mais bon c'est à l'autre bout de la commune* » (habitant de Blanzay, avril 2016). La distance semble ainsi être un déclencheur de l'opposition à l'éolien. Il est cependant difficile d'indiquer à partir de quelle distance l'opposition est déclenchée, les perceptions des habitants sur le sujet étant relativement différentes. Par ailleurs, un autre élément a émergé des entretiens, et est commun aux deux zones étudiées. Il s'agit de la légitimité pour émettre un avis sur le projet, légitimité liée à la distance d'implantation potentielle des éoliennes « *ceci dit on est concerné d'assez près parce que l'éolienne on la verrait du coin de la rue là euh la plus proche elle serait à peut-être 6 ou 700 mètres euh à vol d'oiseau 500 mètres peut-être je sais plus ce n'est pas loin de la limite à la sortie du village et ça ne me gêne pas ça me gêne pas* (habitant de Brux, juin 2016). Cette légitimité a par ailleurs été mise en avant par certains habitants favorables au projet pour critiquer des opposants ne venant pas du territoire.

On retrouve sensiblement les mêmes impacts perçus lors des entretiens menés en Champagne Berrichonne et dans le Civraisien, mais ne constituent pas le cœur de l'argumentaire des habitants rencontrés, contrairement aux résultats du traitement des rapports d'enquêtes publiques. Plusieurs éléments permettent d'expliquer ces différences d'utilisation de ces éléments entre les enquêtes publiques et les entretiens. La première explication tient à la différence dans les modes d'expressions entre les deux. Les enquêtes publiques sont des espaces d'expressions dédiés aux habitants, afin de recueillir leurs avis sur le projet. Ces avis sont consignés dans des rapports d'enquêtes publiques, soit par des habitants, soit par les commissaires enquêteurs, et peuvent donc être réduits au minimum. De plus, les avis sont retranscrits et parfois synthétisés par les commissaires enquêteurs dans les rapports d'enquêtes, ce qui ne permet pas d'avoir l'intégralité des avis exprimés. Dans le cas des rapports d'enquêtes publiques choisis, les avis étaient pour la plupart ceux que les habitants avaient indiqués dans les registres mis à leur disposition, sans synthèse de la part des commissaires enquêteurs rédigeant les rapports. Néanmoins, ces avis étaient relativement restreints, notamment au niveau des arguments, peu nombreux. De plus, lors des enquêtes publiques, il s'agit pour les opposants d'indiquer leur avis dans une optique de modification voire de suppression du projet. Ainsi, les avis exprimés peuvent être différents de ce qui peut être dit dans un cadre « privé » (comme lors d'un entretien) : les craintes sur les impacts du projet sur la santé, sur

l'environnement, sur l'économie locale peuvent ainsi être jugés plus compréhensibles par les services instructeurs des projets, plutôt que des arguments axés sur des impacts personnels (dévaluation immobilière, cadre de vie).

Par ailleurs, les enquêtes publiques constituent parfois le seul recueil possible des avis d'habitants sur le projet : les réunions publiques et les permanences ne faisant généralement pas l'objet d'une prise en compte des attentes des habitants, comme cela devrait en théorie être le cas pour les enquêtes publiques. Or il apparaît d'une part que, durant les enquêtes publiques, les avis exprimés peuvent être réduits, et d'autre part, ces avis sont axés sur des impacts perçus du projet éolien concerné, impacts qui sont difficiles à réduire dans le cadre de la conception du projet. En effet, une partie des impacts perçus par la population est liée à la technologie et non au projet, comme le bruit ou le visuel, sur lesquels les développeurs de projet ne peuvent offrir une diminution importante, mais seulement une compensation (par exemple, en proposant des implantations plus ou moins éloignées des habitations, ou en réalisant des projets de paysages pour intégrer au mieux les éoliennes). Les avis exprimés par les habitants lors des enquêtes publiques laissent peu de place à une modification du projet, dans la mesure où certains arguments sont liés à la technologie et non au projet. De plus, l'enquête publique intervient lorsque le projet est terminé pour le développeur : les implantations sont déterminées, les accords ont été trouvés avec les propriétaires-exploitants agricoles, les études d'impacts et de danger sont terminées. L'acceptabilité des projets est donc difficile à obtenir dès lors que la prise en compte des avis des habitants est effectuée à la fin du projet, quand celui-ci est bouclé.

Cette prise en compte des avis émis lors des enquêtes publiques est critiquée par les habitants rencontrés, pour les raisons évoquées ci-dessus, mais aussi en raison des faibles modifications du projet à la suite des enquêtes publiques, et à l'acceptation de certains projets par la préfecture malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur (cela est peu fréquent néanmoins) et des avis majoritairement défavorables de la population (ce qui plus souvent le cas). Cela est confirmé par des habitants rencontrés dans le cadre des entretiens, et qui s'étaient également exprimés durant les enquêtes publiques. D'une part, ils ont indiqué que les enquêtes publiques auxquelles ils avaient participé ne leurs permettent pas de « modifier » le projet, ou du moins que leur argumentaire soit pris en compte « *Notre prise en compte elle est nulle et c'est même gênant on se demande à la limite si ce n'est pas une parodie [...] on fait des commissions venez causez et puis comme ça nous on remplit notre dossier on donne ça à la municipalité à la compagnie Nordex qui va donc gérer son affaire* » (habitante de Saint-Pierre-de-Jards, avril 2016). L'utilité des enquêtes publiques a souvent été remise en cause lors des entretiens, la situation étant rapprochée à un manque de processus démocratique dans la mesure où les habitants n'auraient pas de pouvoir de décision « *l'enquête publique je me suis défoulé [...] voilà j'ai écrit euh dans les termes que je vous parle mais de toute façon tant que le projet il respecte les 500 mètres on va pas tenir compte du contexte environnemental c'est pas perçu ça*

dans le projet » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). Le contexte environnemental était entendu comme le cadre de vie selon l'interviewé.

Les impacts perçus par la population sont en partie liés à leur cadre de vie (bruit, visuel notamment). La problématique de la distance semble être un facteur important dans la perception de ces impacts potentiels et apparaît comme un déclencheur de l'opposition de certains habitants. Les impacts sur l'environnement sont en retrait dans le discours des personnes rencontrés, de même que les critiques sur la technologie (intermittence, capacité de production). Le discours des habitants rencontrés était majoritairement axé sur une défense d'intérêt « personnel » (sauvegarde du cadre de vie, éviter une dévaluation immobilière). Un autre impact ressort également de façon importante : l'insertion paysagère effective ou non des éoliennes selon les habitants.

2.5.4.2 Les impacts paysagers, une source importante (voire majeure) d'opposition à l'éolien

Les impacts paysagers perçus par les habitants reviennent régulièrement lors des entretiens. Les impacts sur le paysage ne sont pas partagés par l'ensemble des habitants, pour diverses raisons, liées notamment aux spécificités territoriales des lieux de vie des personnes rencontrées (Vienne et Indre). En effet, en Champagne Berrichonne, certains habitants ont indiqué ne pas être dérangé par l'implantation d'éoliennes dans leur paysage. Les motifs évoqués pour justifier leur position sont liés d'une part aux apports de l'éolien et d'autre part aux caractéristiques physiques et esthétiques du paysage : il est en effet considéré comme un paysage sans grand intérêt d'un point de vue esthétique « *ce n'est pas très beau quand même notre [paysage]* » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). Les impacts sur le paysage sont toutefois reconnus, mais ne constituent pas un facteur d'opposition à l'éolien « *effectivement y a un impact paysager qui est là mais je pense que dans cette zone de Champagne qui n'est pas un haut lieu touristique qui est en bordure de régions naturelles par contre là je pense qu'il faut protéger tout ce qui est Sologne Brenne Boischaud sud là je pense que j'aurais un raisonnement différent* » (Habitant de Saint-Pierre-de-Jards, décembre 2015). L'habitant reconnaît l'impact paysager des éoliennes, mais il minimise le phénomène au sein de la Champagne Berrichonne, qui n'est pas perçue comme un territoire touristique. Le paysage est vu par le filtre de sa valeur économique et fonctionnelle, notamment en raison de la prédominance de l'agriculture et, depuis quelques années, par la présence d'éoliennes. Le paysage est interprété comme un élément ayant une fonctionnalité économique dans certains espaces, comme le pays de Georges Sand ou la Sologne. Cette perception fonctionnelle du paysage, en lien avec l'agriculture est partagée par un certain nombre d'habitants « *On est en Champagne Berrichonne une région céréalière donc tout est plat très peu de dénivelé y a très peu de forêts y a très peu de buissons tout est très dégagé on voit loin* » (habitant de Sainte-

Lizaigne, décembre 2015). L'agriculture est en effet structurante pour ce territoire, d'un pont de vue paysager, dans la mesure où peu d'éléments patrimoniaux (historiques ou environnementaux) et industriels sont présents. L'arrivée des éoliennes en Champagne Berrichonne a contribué à modifier le paysage de façon importante, ce qui a provoqué des oppositions « *J'ai toujours habité dans cette région l'aspect des champs éoliens ils transforment le paysage et ça je pense que pour pas s'en rendre compte il faut vraiment être mal voyant* » (habitant de Sainte Lizaigne, décembre 2015). Cette transformation paysagère « bouscule » certains habitants, le paysage leur semblait immuable. Cet aspect de l'immuabilité des paysages est renforcé par le fait que certains habitants vivent depuis longtemps (voir toujours) dans ce territoire, avec ce paysage qui toujours resté « identique ».

Les habitants rencontrés sont pour la plupart attachés à leur paysage, malgré le manque d'esthétisme de celui-ci mis en avant par certains. Au-delà d'une valeur esthétique accordée au paysage, c'est une valeur affective qui caractérise leur perception de ce dernier, il y a un attachement au paysage « *vous avez un joli paysage d'openfield parce que c'est un paysage à part entière le bocager n'est pas forcément mieux que l'openfield ces choses-là [les éoliennes] ne sont pas forcément jolies enfin disons que c'est subjectif* » (habitante de Ménétréols-sous-Vatan, avril 2016). Une dualité se manifeste ici entre l'openfield (qui caractérise la Champagne Berrichonne) et le bocage, élément qui vient en opposition) à certaines idées selon lesquelles les paysages d'openfield sont plus aptes à accueillir des éoliennes que les autres, notamment bocagers.

Cet attachement au paysage est également lié aux éoliennes. En effet, le parc éolien de Saint-Georges-sur-Arnon, implanté en 2009, est l'un des premiers du département de l'Indre. Depuis, il y a eu une appropriation des éoliennes par certains habitants, qui les considèrent comme un élément à part entière du paysage : « *il ne faudrait peut-être pas qu'elles soient à côté de la maison mais vu là où elles sont placées on ne les entend pas elles ne nous dérangent pas dans la vue même quand il y a le couché de soleil je trouve que c'est joli* » (habitante de Saint-Georges-sur-Arnon, juin 2015). Par ailleurs, l'arrivée des éoliennes dans le paysage est également évaluée sous l'angle de l'apport environnemental et économique des aérogénérateurs « *Notre région quand on vient lui mettre des éoliennes je ne vais pas dire qu'une éolienne c'est laid non ce n'est pas laid vu ce qu'elle peut nous apporter on peut très bien l'accepter* » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). L'habitant reconnaît ici que la technologie représente un moyen de mettre en place la transition énergétique et fait le parallèle avec la Champagne Berrichonne, où il considère que le territoire a, avec l'ensemble des implantations d'aérogénérateurs, « réussi » sa transition énergétique « *faut être réaliste si vraiment il faut aller vers cette production d'énergie à Saint-Georges on a peut-être réussi [...] c'est bon maintenant notre territoire je pense qu'il il a fait ce qu'il fallait pour aller vers la transition énergétique* ».

Dans le cas du Civraisien, la perception des paysages est relativement différente, d'une part en raison du faible nombre d'éoliennes implantées, et d'autre part aux spécificités culturelles et physiques du territoire, différentes de ce qu'on peut avoir en Champagne Berrichonne. Les habitants rencontrés, ont, au même titre que ceux de la Champagne Berrichonne, un attachement à leur paysage : « *ça représente un endroit où il fait bon vivre où on est bien [...] alors il n'est peut-être pas extraordinaire ce paysage comme un paysage de haute-montagne mais moi je l'admire toujours autant [...] j'aime Blanzay je trouve qu'y a une qualité de vie [...] pour moi c'est un endroit que j'aime bien* » (habitante de Blanzay, avril 2016). Bien que le paysage ne soit pas considéré comme un beau paysage, comme pourrait l'être un paysage montagnard, l'attachement est présent et est axé ici sur la qualité de vie (« *un endroit où il fait bon vivre* »). Cette caractéristique ressort dans les entretiens menés en Sud Vienne, le calme et la qualité de vie du territoire sont des traits marquants pour les habitants « *Y a des gens qui sont venus ici uniquement à cause de la douceur du paysage les anglais notamment [...] alors on leur dit oui mais ce n'est pas très vallonné il n'y a pas beaucoup de rivières il n'y a pas de sommets ils disent non mais c'est doux* » (habitante de Blanzay, avril 2016). L'attrait d'un « certain type de paysage » est mis en avant pour expliquer l'arrivée de nouveaux résidents. L'habitante fait un comparatif entre un « beau » paysage et celui du sud Vienne sur des éléments visibles (forêts, rivières, relief). L'attrait et la beauté de son paysage du sud Vienne est lié à des éléments « invisibles » (calme, vécu), et sont liés à l'implication de l'habitante sur son territoire : elle possède un vécu relativement long sur le territoire et a toujours vu le « même » paysage, et sa formation axée sur le tourisme lui confère un point de vue particulier sur le paysage. Une hypothèse est ainsi venue au cours de la recherche : le vécu dans un territoire où le paysage n'a pas ou peu évolué est un élément qui tend à influencer le positionnement sur l'implantation d'éoliennes, des objets très visibles qui peuvent modifier le paysage de façon importante.

2.5.4.3 La structuration de l'opposition

Plusieurs éléments permettent d'expliquer le contexte d'opposition, de doutes émis voire d'acceptation des projets étudiés.

- ✓ L'engagement des élus comme fer de lance de l'acceptabilité à Saint-Georges-sur-Arnon

Le cas de Saint-Georges-sur-Arnon semble être situé à un « entre-deux », entre acceptabilité et doutes.

La concertation, même si elle n'a pas été réalisée de manière officielle, a semble-t-il été réalisée à l'échelle de l'habitant afin de modifier les implantations éoliennes. Les processus d'informations semblent également avoir été réalisés de façon importante grâce à l'engagement des élus locaux, ce qui semble avoir en partie permis une acceptabilité relative de l'éolien. Cette

acceptabilité présente à Saint-Georges-sur-Arnon est également dû à l'époque de développement du premier projet, le premier dans le département. Cette arrivée nouvelle, dans un territoire où la population découvrait l'éolien, n'a ainsi pas connu d'opposition majeure, d'autant plus que la municipalité portait le projet comme s'il émanait des élus, la société de développement n'ayant pas été seule à développer le projet. Le développement du second projet, une extension de 11 éoliennes, semble être quasi naturelle au vu des liens qui unissent la commune (et notamment le maire) à cette énergie renouvelable. En effet, le parc éolien de Saint-Georges-sur-Arnon est souvent présenté comme un parc exemplaire, la commune ayant par ailleurs fait de la transition énergétique l'un de ses axes de développement principaux, au même titre que la communauté de communes, très dynamique dans ce secteur.

✓ Une opposition « institutionnalisée »

L'opposition aux projets éoliens de Saint-Pierre-de-Jards et Ménétréols-sous-Vatan résident dans des faits similaires. L'arrivée du premier développement éolien sur le territoire de Ménétréols-sous-Vatan a eu pour conséquence la création d'une association d'opposition, l'une des premières au sein du territoire départemental. On retrouve dans cette association des habitants qui ne sont pas issus du territoire, ce sont pour certains des néo-ruraux, qui ont voulu s'opposer à un développement jugé négatif pour leur territoire et notamment pour les aspects recherchés lors de leur arrivée : une certaine forme de tranquillité basée sur l'éloignement des centres urbains et des activités. Le projet de Saint-Pierre-de-Jards, développés quelques années plus tard, a également vu une association s'y opposer. Cette association, composée de néo-ruraux et notamment d'Anglais, utilise sensiblement les mêmes thèmes que la première association nommée, à la différence que la densité éolienne est plus forte dans le cas du second projet (des éoliennes ont fleuri autour de Saint-Pierre-de-Jards), et c'est notamment pour éviter une densification jugée excessive que l'association s'est opposée. L'arrivée de nouveaux habitants semble avoir été un déclencheur de l'opposition au sein de la Champagne Berrichonne. Il serait en revanche réducteur de réduire l'opposition aux néo-ruraux : des habitants depuis plusieurs générations au sein du territoire ont émis des critiques quant au développement éolien, mais n'ont en revanche pas été à l'origine d'une opposition plus institutionnalisée (au sein d'une association par exemple). On ne peut néanmoins pas l'affirmer avec certitude, dans la mesure où des statistiques manquent quant à ce phénomène.

L'opposition s'est progressivement structurée en association en Champagne Berrichonne. Même si tous les opposants ne sont pas membres des associations présentes sur le territoire, il semble que l'opposition soit de plus en plus incarnée par des associations, plutôt que par des individualités. Cette structuration est liée d'une part à un retour d'expériences liés aux premières associations qui se sont constituées en Champagne Berrichonne. L'association Vent

contraire⁸⁵ était l'une des premières à s'être opposée à l'éolien, sur le projet de Ménétréols-sous-Vatan, a pu mener des actions plus larges sur d'autres projets et ainsi contribuer à la création d'autres structures de ce type. D'autre part, la Fédération Environnement Durable, structure nationale anti-éolien représentant et regroupant une partie des associations locales anti-éoliennes, réalise des actions d'information et de formations auprès des structures locales pour leur indiquer les démarches à suivre pour faciliter une opposition sur un projet spécifique. Cela a ainsi pu contribuer au développement associatif anti-éolien, que ce soit en Champagne Berrichonne ou dans d'autres espaces.

On peut néanmoins réaliser une critique des arguments d'opposition émis par ces associations, notamment celles étudiées dans le cadre de la thèse. En effet, que ce soit lors des enquêtes publiques étudiées dans le chapitre 4, ou dans les projets où les entretiens ont été réalisés, on retrouve quasiment les mêmes arguments d'un projet à l'autre. Il semble effectivement que ça soit toujours les mêmes thématiques qui reviennent (impacts paysagers, environnementaux, manque de productivité de l'éolien, bruit, visuel, dévaluation immobilière, etc.), sans lien avec le territoire ou le contexte social. Ce type d'opposition peut ainsi être qualifiée de stéréotypée, dans la mesure où elle reprend des éléments généraux, parfois en s'appuyant sur des exemples issus d'autres territoires de projet ou de pays étrangers. Il semble par ailleurs que les opposants ne faisant pas partie d'association anti-éolien ont des arguments qui semblent plus personnels. En effet, dans le cadre des entretiens, on a pu remarquer que leur discours était moins stéréotypé que celui des membres d'associations, des éléments issus de leur parcours de vie étant utilisés pour étayer leur position. Par ailleurs, leur perception du territoire, des paysages, des sociétés de l'éolien étaient régulièrement introduites dans leur discours afin d'expliquer et de légitimer leur positionnement.

Globalement, on peut distinguer trois types d'opposants pour la Champagne Berrichonne. Le premier type regroupe les habitants non membres d'une association. Les impacts perçus et mesurés personnellement semblent être évoqués en premier, tandis que les autres impacts potentiels (positifs ou négatifs) ne sont pas évoqués ou ne prennent pas la même place dans leurs discours. Les arguments émis contre les éoliennes sont basés sur des impacts réels vécus quotidiennement, dans la mesure où ils ont des éoliennes à proximité de leur habitation. Le second type regroupe des habitants également non membres d'associations anti-éoliennes, et opposants aux projets en mettant en avant des impacts supposés voir rapportés par d'autres (connaissances, internet...). Il existe un décalage entre ces deux types d'oppositions. Par ailleurs, nous pouvons mettre en avant un troisième type d'opposition, celui des opposants institutionnalisés qui sont membres d'une association d'opposition à l'éolien. Ils ont un discours généralement bien rodé et calé sur les arguments types contre l'éolien, que l'on peut retrouver sur les sites internet d'associations nationales (FED, Vent de Colère). Les arguments avancés

⁸⁵ L'association Vent contraire a pour objectif de « s'opposer à l'implantation de Parcs Eoliens Industriels dans l'Indre, pour des raisons économiques et environnementales » (source : <http://ventdubocage.net/indre.htm>, page consultée le 12 février 2018).

sont plus liés à une position globalement contre l'éolien en général, mais qui semble néanmoins être provoquée par une ou plusieurs raisons personnelles qui ne sont pas évoqués en tant que telle dans leur discours (discours "large" incluant tous les motifs possibles pour s'opposer à l'éolien, contre discours axé sur quelques impacts, perçus ou estimés, par les personnes non membres d'une association d'opposition).

- ✓ Une surreprésentation des personnes opposées à l'éolien dans les processus informatifs et de participations

L'un des éléments qui ressort de l'analyse des différents entretiens est que les réunions publiques ne concernent que les personnes qui sont intéressées par le projet. On peut également étendre ce phénomène à l'ensemble des processus d'informations. De même, les enquêtes publiques ne regroupent que les personnes intéressées par le projet et bien souvent regroupent principalement des personnes qui ont des choses à dire (notamment les opposants).

Ce qui ressort également des entretiens menés est que les informations ne sont disponibles que pour les personnes qui vont la chercher et qui sont intéressés par la thématique. La présence d'habitants aux réunions et enquêtes publiques est limitée aux seules personnes ayant des choses à dire sur le projet concerné. Cela peut expliquer d'une part la présence importante d'opposants aux réunions et enquêtes publiques et d'autre part le manque de débat sur l'éolien dans la mesure où la population n'est pas ou mal informée, de même qu'une partie de la population n'est pas intéressée par l'éolien.

Dans le cas des enquêtes publiques, ce qui est indiqué dans les rapports d'enquêtes ne représentent pas l'avis de l'ensemble de la population mais seulement celui des personnes intéressées par le projet. Par ailleurs, on peut indiquer que les personnes favorables au projet ne vont généralement pas aux enquêtes publiques qui semblent perçus comme des espaces pour s'opposer ou questionner le projet. Ainsi, ce qui est dit lors des enquêtes publiques représente bien souvent une vision relativement subjective et sans contrepoids.

Les enquêtes publiques sont en effet largement critiquées par les habitants rencontrés, qu'ils soient favorables ou non au projet. Dans certains cas, l'enquête publique est le seul espace où les habitants peuvent émettre leur avis sur le projet.

Les enquêtes publiques sont en effet mentionnées comme des espaces où les interviewés ont pu s'exprimer sur le projet et indiquer leur avis. Un habitant de Saint-Georges-Sur-Arnon a ainsi indiqué avoir pu s'exprimer sans estimer que cela soit pris en compte par les instances décisionnaires : « *l'enquête publique je me suis défoulé [...] voilà j'ai écrit dans les termes que je vous parle mais de toute façon tant que le projet il respecte les 500 mètres on ne va pas tenir compte du contexte environnemental ce n'est pas perçu ça dans le projet* » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). Le projet serait selon lui accepté s'il répond aux contraintes techniques, et déplore un manque d'attachement aux ressentis des populations

locales, de leur environnement et de leur argumentaire. Cet élément est partagé par plusieurs habitants rencontrés « *Notre prise en compte elle est nulle et c'est même gênant on se demande à la limite si ce n'est pas une parodie* » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). Par ailleurs, ces avis sont partagés par cette habitante de Blanzay, membre du conseil municipal, qui ne voit pas l'intérêt des enquêtes publiques en l'état actuel dans la mesure où ses avis ne sont pas pris en compte « *je me suis fait expliquer par quelqu'un de haut placé à la préfecture qui m'a dit non mais une enquête publique c'est très bien sauf que, que ce soit avis défavorable favorable ou intermédiaire de toute façon même si en haut ils ont décidé qu'ils le feraient vous n'avez plus le choix* » (habitante de Blanzay, avril 2016).

Ces éléments font apparaître une faiblesse du processus démocratique selon les interviewés, où les avis des habitants (qui sont des avis souvent opposés au projet⁸⁶) ne sont pas ou peu pris en compte selon eux.

L'analyse des différents entretiens a permis de compléter le travail mené sur le contenu des rapports d'enquêtes publiques, et de faire ressortir certains aspects du soutien et de l'opposition des enquêtés sur l'éolien, notamment au niveau des thématiques employées. Ainsi, les impacts paysagers apparaissent comme une source importante d'opposition à l'éolien. La conception des projets par les entreprises de développement est un autre facteur important d'acceptabilité de l'éolien au niveau local. Par ailleurs, on a également pu mettre en avant la structuration de l'opposition locale sur les terrains d'études. Ces différents éléments vont nous permettre de compléter notre définition de l'acceptabilité sociale de l'éolien.

⁸⁶ L'interviewé met en avant que ce sont surtout les personnes ayant des griefs contre le projet qui se déplacent et s'expriment durant les enquêtes publiques. Il met en avant que les habitants qui acceptent le projet n'ont pas une démarche de participation aux enquêtes publiques puisque pour eux, le projet est « correct ». Cette tendance est apparue durant l'analyse des rapports d'enquêtes publiques, où les opposants sont plus nombreux à s'exprimer que les personnes favorables. De plus, les opposants ont souvent plusieurs griefs contre le projet, tandis que les personnes favorables vont plutôt indiquer leur acceptation du projet sans justification.

Chapitre 6 : L'acceptabilité sociale des projets éoliens : vers une adaptation des facteurs d'acceptabilité et caractérisation des enquêtés

L'analyse des rapports d'enquêtes publiques et des entretiens réalisés a permis de faire ressortir plusieurs motifs de soutien ou d'opposition, d'une part sur la filière éolienne (niveau général), d'autre part sur des projets locaux. Des similitudes ressortent dans les thèmes évoqués (impacts paysagers, sonores par exemple), mais également des différences, qu'il convient d'analyser pour déterminer quels sont les écarts entre ce qui est dit dans les enquêtes publiques et dans les entretiens. L'analyse de ces différences va permettre par la suite de compléter les facteurs d'acceptabilité analysés en première partie.

Par ailleurs, on va s'attacher au profil sociologique des enquêtés, pour établir dans quelle mesure leur parcours de vie influence leur perception sur l'éolien. Cette analyse va permettre de compléter notre étude sur l'acceptabilité des projets éoliens étudiés.

2.6.1 Des facteurs d'acceptabilité à remanier : la prédominance de la dimension territoriale et de l'association des habitants à la conception des projets

L'étude a permis d'identifier le fait qu'une analyse géographique est indispensable pour comprendre l'acceptabilité de l'éolien au niveau local : les caractéristiques territoriales semblent en effet influencer le soutien ou l'opposition aux projets, bien que ce ne soit pas les seuls facteurs (l'information et la concertation sont également des éléments importants). Cette prédominance de la dimension territoriale est un élément qui ne ressort pas en tant que tel dans la définition prise en compte en première partie, et va donc être « ajoutée ». En revanche, l'association de la population dans les projets éoliens est un facteur à part entière dans la définition prise en compte, mais c'est un élément qui, dans les faits, n'était pas effectif sur les projets étudiés.

2.6.1.1 La conception du projet éolien et l'association des habitants, facteurs centraux de l'acceptabilité

L'analyse des rapports d'enquêtes publiques et des entretiens ont permis de mettre en évidence différents thèmes mis en avant par les participants pour soutenir ou s'opposer aux projets concernés. Si l'on reprend la définition de l'acceptabilité sociale de l'éolien présentée en première partie, on peut se rendre compte que la plupart des thèmes qui ressortent de

l'analyse des rapports d'enquêtes publiques et des entretiens étayent les facteurs composant l'acceptabilité. Néanmoins, à la vue des résultats, plusieurs facteurs peuvent être remaniés. En effet, en première partie, nous avons repris les facteurs composant l'acceptabilité dans le tableau suivant :

Tableau n°18 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale de l'éolien

| Dimensions | Facteurs constitutifs | |
|---|--|---|
| Filière | Attitude initiale | Décalage entre la perception initiale des habitants sur l'éolien de manière générale, et la perception au niveau local lorsqu'un projet est développé à proximité des habitants. De manière générale, la population va être favorable à l'implantation d'éolienne mais pas dans son territoire. |
| | Cadre institutionnel | L'absence de cadre institutionnel peut être un élément d'inacceptabilité de la filière (le développement peut être jugé anarchique par certains opposants, crainte de projets non concertés au niveau des entreprises de développement éolien et pas de vision globale du développement) |
| Projet | Impacts | Les impacts (perçus) sur la santé, le cadre de vie (bruit, visuel), le paysage, l'environnement sont autant de facteurs d'inacceptabilité des projets. |
| | Retombées | Les retombées économiques (taxes pour les territoires, revenus pour les agriculteurs) peuvent contribuer à rendre acceptable le projet éolien. |
| | Origine et contrôle local | Origine du développement (entreprise, citoyen, élus), place des citoyens dans les choix de développement, confiance accordée à la société de développement. |
| Processus décisionnel | Légitimité du processus | Participation et concertation du public (le projet est-il en accord avec les attentes du public ?) |
| | Equité de la décision | |
| Caractéristique du milieu social | Construction d'un capital institutionnel | |

Source : Saucier (et al.), Développement territorial et filière éolienne. Des installations socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable, Rapport final, Unité de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne, UQAR, 2009.

Deux dimensions vont être remaniées suite aux différentes analyses réalisées précédemment (chapitre 4 et 5). La première concerne la dimension « projet », dans laquelle une rubrique conception du projet est ajoutée. Cette rubrique intègre des éléments spécifiques aux pratiques des sociétés de développement éolien. Les griefs relevés dans les corpus à disposition sont axés d'une part sur la conception du projet jugée mauvaise par les habitants (implantation des éoliennes et proximité des habitations, dossier trop complexe, manque d'équilibre dans le développement des projets, faible prise en compte des impacts sonores et visuels), et d'autre part sur le manque de prise en compte des spécificités territoriales par les chargés de

développement. Un dernier élément vient compléter la rubrique et est lié aux situations concurrentielles qu'il peut y avoir entre sociétés de développement éolien sur une même zone, qui peut entraîner une inacceptabilité de la population, comme on a pu l'analyser dans le chapitre 5.

Par ailleurs, certaines attitudes des chargés de développement éolien, en décalage des attentes du public, ont été critiquées par certains habitants rencontrés, notamment dans la prise en compte des avis des personnes.

Au sein des rapports d'enquêtes publiques, la conception du projet est jugée soit mauvaise par les opposants, soit relativement bonne par les personnes favorables. Au sein des trois départements analysés, la mauvaise conception du projet revient à hauteur de 17,5% chez les opposants, ce qui représente la troisième remarque émise dans les rapports d'enquêtes publiques. Ici, la conception des projets prend uniquement en compte les remarques émises sur les dossiers d'études, l'emplacement des éoliennes ou encore la difficulté d'accès aux résultats, et ne prend pas en considération les processus d'information, qui ont été analysés à part (et qui correspond au facteur « légitimité du processus / équité de la décision ») de même que l'ensemble des impacts. Les avis des habitants relatifs à la mauvaise conception des projets (selon eux) sont de deux grands types : d'une part, sur les dossiers d'études d'impacts et de danger qui sont jugés insatisfaisants, d'autre part sur la localisation des éoliennes et leurs effets mal considérés par les développeurs. Ces éléments tendent à renforcer l'inacceptabilité des projets, d'autant plus qu'ils reviennent régulièrement dans les rapports d'enquêtes publiques.

Tableau n°19 : Les arguments négatifs inscrits dans les rapports d'enquêtes publiques liés à la conception des projets éoliens (synthèse)

| Thématiques | Type d'arguments émis par les personnes défavorables ⁸⁷ |
|--|--|
| Mauvaise qualité du dossier et du projet éolien | Etude d'impact / Dossier / photomontage [jugé faux / mal conçu] ; Mise en cause du dossier ; Sincérité des montages photos et autres documents, réalité des informations contenus ; Cartographies incomplètes ; Promoteur réalise l'étude d'impact ; Faiblesse de l'argumentaire ; Manque de recherche d'équilibre dans répartition des éoliennes ; Long développement ; Demande des résultats du mât de mesure de vent [résultats non transmis] ; Points négatifs occultés ; |

⁸⁷ Les arguments sont indiqués tels qu'ils sont retranscrits par les commissaires enquêteurs dans les rapports d'enquêtes publiques.

| | |
|--|--|
| | Choix discutables ; Dossier pas clair ; Sous-évaluation des impacts ; |
| Intégration du projet dans son environnement mal conçue | Zone inappropriée ; Proximité des habitations (relever la distance à 1500 m au lieu des 500 m actuels) ; Plantation anarchique des machines ; Lieu d'implantation des postes de livraison/transformation ; Distance des éoliennes par rapport à l'A20 ; Carrière [trop proche] ; Chemins ; Erreur matérielle ; Projet atypique entre autoroute, ligne électrique et bois ; Voirie sous-dimensionnée pour le projet ; Manque de sécurité pour exploitants ; |
| Problème lié à la densification éolienne | Proximité avec le parc existant ; Effet cumulatif ; Beaucoup de projets déjà existants dans la région qui ne prennent pas en compte l'humain ; Interrogation sur les zones de respiration ; Projets trop indépendants les uns des autres ; |
| Dossier peu compréhensible | Appropriation et compréhension des documents du dossier par la population ; |
| Projet en opposition avec contexte administratif local (cette dernière thématique peut également figurer dans le facteur « légitimité du processus ») | Contradiction avec le rapport préfectoral Tallec ; Pas de prise en compte des réserves du CE lors de l'enquête précédente / ne veux pas participer ; Opposition de la commune (CM), PLU n'autorise pas mise en place d'éoliennes ; Contestation ZDE ; En limite de SRE ; Incohérence administrative ; |

Source : Source : *Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens⁸⁸ en Vienne, Haute-Vienne, Maine-et-Loire, et Indre. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2015.*

On retrouve dans les entretiens des avis partagés sur la conception des projets, mais, comme on a pu le voir précédemment, des différences sont apparues, d'une part sur les pratiques des sociétés de développement éolien (jugées négativement) et d'autre part sur la densification éolienne et le manque d'harmonisation des projets qui reviennent (pour des raisons différentes en Vienne et en Champagne Berrichonne, où la densification est effective dans ce dernier espace et potentielle en sud Vienne). C'est un manque d'appropriation des caractéristiques territoriales qui est notamment mis en avant par les habitants rencontrés.

⁸⁸ Rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes (Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

Par ailleurs, la rubrique « origine et contrôle local » peut être complétée au vu des éléments qui ressortent des analyses précédentes (chapitre 5). Cette catégorie était axée initialement sur l'origine et la confiance accordée à la société de développement, deux éléments que l'on retrouve dans les discours des habitants rencontrés, ainsi que la place accordée aux citoyens dans le développement. La confiance accordée aux acteurs du développement éolien peut être étendue aux élus et aux administrations publiques. En effet, il est apparu qu'un manque de confiance envers les acteurs publics et locaux peut entraîner ou renforcer une opposition latente sur l'éolien, comme cela a pu être le cas sur le projet de Blanzay (les élus avaient été condamnés pour prise illégale d'intérêt lors du premier projet, et ont accepté le développement d'un second projet éolien). Les commissaires enquêteurs ont été également souvent critiqués par les habitants et ne seraient pas « neutre » selon eux. Un dernier élément est également ressorti lors de l'analyse des corpus, relatif à l'image qu'ont les habitants des sociétés de développement éolien. En effet, il ressort que pour certains habitants, le développement éolien est avant tout un développement économique (réaliser pour « gagner de l'argent ») plutôt qu'un développement écologique. Cela pose la question de l'image du « modèle » éolien, qui est perçu comme un « business ».

Suite aux analyses réalisées sur les entretiens et sur les rapports d'enquêtes publiques, une dimension supplémentaire peut être ajoutée. Il s'agit de la dimension territoriale. Le territoire, au vu des résultats, est une composante essentielle des avis formulés sur l'éolien. Ce sont notamment les composantes territoriales qui sont au cœur de ces avis. La dimension territoriale est également présente dans les travaux de Fortin et Fournis sur la définition de l'acceptabilité. En effet, ils mettent en avant « une définition territoriale de l'acceptabilité sociale [...] qui serait processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés » (Fortin et Fournis, 2013). Ici, le territoire est mis en avant comme un élément qui « émerge d'une combinaison spécifique entre les régulations [le marché, les institutions politiques et le social] et structure aussi le cadrage économique, politique et social de cette délibération collective » (Fortin et Fournis, 2013). Le territoire est considéré dans son volet « social », ses caractéristiques socio-économiques et la perception que les habitants peuvent en avoir. Les caractéristiques physiques du territoire semblent ne pas être mises sur le même plan, alors qu'elles sont évoquées par les habitants dans les rapports d'enquêtes publiques et dans les entretiens. La dimension territoriale est « divisée » dans les facteurs d'acceptabilité. Ainsi, les caractéristiques socio-économiques apparaissent sous le facteur « caractéristique du milieu social » tandis que le facteur « impact » s'appuie sur les caractéristiques « physiques » du territoire (environnement, paysage). Il semble néanmoins important que le territoire soit considéré comme un ensemble, ou, comme l'a défini Alexandre Moine, un système composé de sous-système ne pouvant être dissocié. C'est pourquoi le territoire va être pris en compte

dans son ensemble dans les facteurs composant l'acceptabilité de l'éolien. En effet, dans le cadre de l'étude, la dimension territoriale va prendre en compte d'une part les caractéristiques du milieu social (dimension à part entière dans la définition initiale), et d'autre part les caractéristiques territoriales (paysages, patrimoine culturel, économies / activités, composantes physiques du territoire).

2.6.1.2 La prédominance de la dimension territoriale pour comprendre l'acceptabilité de l'éolien

La dimension territoriale permet d'expliquer en partie le positionnement que peuvent avoir les habitants sur un projet éolien. En effet, l'implantation potentielle d'éoliennes peut entraîner des modifications paysagères qui vont être perçues différemment selon les habitants, les impacts vont également être perçus de façon différente, et les relations entre habitants et les jeux d'acteurs vont également être influencés et vont influencer le développement d'un projet éolien. Cette dimension est ainsi la « première » à comprendre pour évaluer par la suite les autres facteurs d'acceptabilité (impacts, origine et contrôle local, conception du projet pour la dimension « projet », légitimité du processus et équité de la décision pour la dimension « processus décisionnel »).

Dans les rapports d'enquêtes publiques étudiés, les arguments inscrits par les habitants sur les impacts potentiels du projet sont tous liés à des caractéristiques territoriales, qu'elles soient « physiques » (environnement, paysage pour certains éléments) ou socio-économiques (cadre de vie, conséquences économiques, patrimoine).

Tableau n°20 : Les arguments négatifs inscrits dans les rapports d'enquêtes publiques liés aux impacts territoriaux des projets éoliens

| Thématiques | Type d'arguments émis par les personnes défavorables ⁸⁹ |
|--|--|
| Impacts paysagers et patrimoniaux | <p><u>Impacts paysagers :</u> Destruction paysagère / banalisation des paysages ; Impacts sur paysages ruraux ; Construction tubulaire ; Perte d'attrait esthétique par implantation d'une forêt métallique ; Enterrement du « Pays des Harmonies » ; Passage des hauteurs de mâts de 150 à 175 m ; Impact de covisibilité, protection visuelle par écran végétal ;</p> <p><u>Impacts patrimoniaux :</u> Atteinte patrimoine historique ; Impact sur un château et parc ;</p> |

⁸⁹ Les arguments sont indiqués tels qu'ils sont retranscrits par les commissaires enquêteurs dans les rapports d'enquêtes publiques.

| | |
|--|--|
| Conséquences sur l'environnement | <p><u>Impacts sur l'environnement (faune / flore) :</u> Impact sur l'avifaune ; Chauve-souris ; Problème potentiel de drainage et de directive nitrate ; Trame verte et bleue ; Enfouissement de déchets à proximité des éoliennes ;</p> <p><u>Impacts sur l'atmosphère :</u> Pollution ; Eolien contribue à l'accroissement du CO2 ; Génère GES ;</p> |
| Craintes « économiques » pour le territoire | <p><u>Conséquences économiques négatives pour le territoire :</u> Pérennité des retombées fiscales ; Retombées économiques pour les collectivités ; Fabrication matérielle non bénéfique au territoire ; Absence de retour sur l'emploi ou dans l'économie locale ou nationale ; Absence garantie de redistribution électrique pour commune ; Réduction des terres agricoles ; Impact sur le tourisme et les commerces ; Impact sur le réseau routier ; Désertification programmée ;</p> <p><u>Conséquences économiques négatives pour les habitants :</u> Coût de rachat de l'électricité ; Diminue valeur de l'immobilier ; Retombées économiques pour les habitants ;</p> |
| Impacts sur le cadre de vie | <p>Perturbation vie quotidienne ; Nuisances visuelles, gigantisme des installations, saturation visuelle jusqu'à plus de 30 km ; Pollution visuelle la nuit ; Ampleur des parcs éoliens, propre à dénaturer le cadre de vie, implantation massive ; Déjà des installations à supporter (ligne électrique) ; Impact sur réception TV ; Cadre de vie rural ;</p> |

Source : Source : *Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens⁹⁰ en Vienne, Haute-Vienne, Maine-et-Loire, et Indre. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2015.*

Le territoire est le socle commun de ces différents impacts, qui peuvent être différents suivant le type de territoire sur lesquels sont développés les projets. A titre d'exemple, on a pu déterminer que les impacts paysagers n'étaient pas évoqués de la même manière entre la Haute-Vienne (21% des arguments), dans l'Indre (18%) ou dans la Vienne (11%). Le paysage, une des caractéristiques principales du territoire, est différent dans ces trois espaces, ce qui permet

⁹⁰ Rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes (Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

d'indiquer des différences de perception des habitants vis-à-vis de l'implantation possible d'éoliennes dans leur paysage. Par ailleurs, les impacts paysagers, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ne représentent pas le premier motif d'opposition des habitants à l'éolien. Dans les facteurs composant l'acceptabilité, les impacts sont présentés comme un facteur essentiel. Néanmoins, ces impacts vont être différents selon les territoires étudiés. Ainsi, pour comprendre l'acceptabilité de l'éolien, il ne suffit pas de présenter les impacts potentiels de l'éolien, mais il est essentiel de les replacer dans un contexte territorial et social afin d'en prendre la mesure. Grâce aux nombreuses études sur le sujet, on connaît relativement bien les impacts perçus par les habitants des éoliennes, qu'elles soient implantées ou en cours de développement. Pour autant, il semble y avoir toujours autant d'opposition aux projets éoliens. Prendre en compte les impacts potentiels par territoires, avec les différences qui y sont liées (certains impacts vont être perçus et pas d'autres suivant le type de territoire) peut être une voie pour mieux comprendre l'inacceptabilité des projets. Les arguments émis lors des enquêtes publiques par les personnes favorables sont quant à eux moins axés sur la dimension territoriale de l'éolien. En effet, la seule thématique où le territoire est présent de façon importante dans le soutien à l'éolien concerne le développement économique possible du territoire grâce à l'implantation des éoliennes. Les autres thématiques (impacts paysagers, environnementaux ou sur le cadre de vie qui seraient absents) ne sont pas mentionnées de façon importante par les personnes favorables aux projets éoliens. On peut expliquer ce phénomène par le choix des personnes favorables à l'éolien de mettre en avant les points positifs qui leur semblent visibles (retombées économiques pour le territoire, contribution à la protection de l'environnement, conception relativement bonne du projet).

On retrouve ces différences de perception des impacts dans les entretiens réalisés, les caractéristiques des territoires étudiés étant d'une part différentes, et d'autre part ces caractéristiques sont perçues différemment par les habitants en fonction de leur attachement au territoire, de leur engagement local et de leur parcours de vie. En effet, certains habitants ont indiqué ne pas être dérangés par l'implantation d'éoliennes dans leur paysage (caractéristiques physiques et esthétiques du paysage, considéré comme un paysage sans grand intérêt d'un point de vue esthétique), tandis que d'autres ont indiqué une crainte de voir la tranquillité de leur territoire diminuer et le tourisme disparaître (en sud Vienne). En effet, dans le sud de la Vienne, les habitants ont émis des craintes sur les risques d'évolutions négatives du territoire en s'appuyant sur ses caractéristiques. La première évoquée est la tranquillité du territoire et le cadre de vie jugé agréable (ce qui n'est pas évoqué en Champagne Berrichonne) : *« on vit tous dans ce coin-là parce que on l'apprécie énormément pour son calme le silence on entend tous les oiseaux on entend la moindre voiture à plusieurs centaines de mètres voilà alors y a des moments où y a du bruit en période de moisson c'est qu'un instant dans l'année c'est vraiment c'est très localisé »* (habitant de Blanzay, avril 2016).

Le calme du territoire est recherché par certains habitants venus vivre dans le sud de la Vienne « *les anglais ils sont comme nous ils ont compris qu'ici le territoire était fabuleux par le silence on entend la faune qui nous environne* » (habitant de Blanzay, avril 2016). Cette tranquillité est l'une des premières caractéristiques présentées pour évoquer le territoire pour les habitants rencontrés. Par ailleurs, certaines personnes ont mis en avant une crainte de voir une désertification du territoire avec l'implantation possible d'éoliennes qui viendrait rompre le calme du territoire « *l'école de Blanzay est très active on a pas de fermeture de classes on a beaucoup d'enfants mais il est évident que le territoire y a plein de gens qui vont partir parce que les anglais ils n'y sont pas pour rien dans l'histoire de la non fermeture de classes [...] c'est pas à négliger* » (habitant de Blanzay, avril 2016).

Plus globalement, la perception du territoire des habitants rencontrés est liée à une certaine pauvreté du territoire, puisqu'il y a peu d'industries et de pôles attractifs, mis à part quelques éléments patrimoniaux et la présence d'un parc animalier (la Vallée des Singes), permettant une activité touristique toutefois limitée « *c'est un territoire qu'est un peu un peu pauvre [...] mal considéré [...] on fait pas partis des zones en transitions on aimerait être fier d'être dans une zone transition où y a des perspectives nouvelles et tout ça je pense ça va être urbain la transition ça va pas être vraiment [dans] le rural* » (habitant de Brux, juin 2016). Le tourisme est incarné par la présence du parc animalier de la Vallée des Singes, dont le directeur s'était opposé au premier projet développé à Blanzay et abandonné depuis. Le directeur (M. Le Grelle), avait menacé de quitter le territoire si des éoliennes venaient à être installées (la raison présentée était une crainte sur la santé des primates liée à la présence des éoliennes). Le développement éolien représente donc une source de tension pour le territoire « *on a fait les états de la ruralité y a une semaine à la mairie et on parle plus trop de tourisme parce que de toute façon on sait très bien que si y a des éoliennes on va pas mettre en place des projets touristiques puisque les gens ne vont pas venir monsieur Le Grelle lui si y a des éoliennes il va partir* » (habitante de Blanzay, avril 2016).

Le tourisme est mis en avant comme un point important du territoire, et globalement, on peut l'étendre à l'ensemble du département qui a mis en place (ou contribuer à la mise en place) un certain nombre d'activités (Futuroscope, Vallée des singes, parc crocodile...). Le territoire du sud Vienne a des atouts pour le tourisme avec la présence d'un paysage relativement vierge d'activités industrielles, la présence du « petit patrimoine » localement et la présence d'activité touristique et d'équipements pour faciliter la venue des touristes (gites notamment, présent à Blanzay), ce qui représente l'une des seules pistes de développement pour le territoire « *y avait une chose qui marchait de mieux en mieux ce sont les activités touristiques [...] et ce qui attirait les gens ici c'était une certaine qualité de vie des balades à vélo ou à pied [...] et ce n'est pas quelques éoliennes qui donneront du travail à l'ensemble de la population c'est clair et net or si y a des éoliennes le tourisme il n'y en aura plus* » (habitante de Blanzay, avril 2016).

Les développements éoliens successifs à Blanzay et le projet de Brux n'ont semble-t-il pas intégré dans leurs mesures d'accompagnement et compensatoires des pistes en lien avec les activités touristiques ou avec les spécificités territoriales, ce qui aurait pu contribuer à une meilleure acceptation de l'éolien par les habitants et les acteurs locaux en incluant leurs préconisations.

En Champagne Berrichonne, la perception du territoire est liée principalement à l'activité agricole et à la topographie « *On est en Berry là on est en Champagne Berrichonne une région céréalière donc tout est plat très peu de dénivelé y a très peu de forêts y a très peu de buissons tout est très dégagé on voit loin* » (habitant de Saint-Georges-sur-Arnon, décembre 2015). Par ailleurs, contrairement au sud Vienne où des activités touristiques sont développées, le territoire de la Champagne Berrichonne n'est pas touristique et est perçu comme un espace relativement pauvre « *c'est rural à 100% la Champagne Berrichonne et bon à part Issoudun qui a quelques usines ailleurs y a rien* » (habitant de Ménétréols-sous-Vatan, décembre 2015), de même qu'au niveau agricole où un agriculteur de Saint-Pierre-de-Jards a indiqué que « *la Champagne Berrichonne historiquement c'est une zone qu'est pauvre de [...] alors maintenant effectivement avec l'apport des engrais on est une zone céréalière mais qui reste intermédiaire c'est-à-dire une zone de relativement faible rendement par rapport à des grandes zones céréalières que sont la Beauce enfin toutes les régions au nord de la Loire* » (habitant de Saint-Pierre-de-Jards, décembre 2015).

De plus, les mutations paysagères avec la densification éolienne est également un trait marquant dans la perception des habitants de leur territoire, mutations qui « bousculent » certains habitants, pour lesquels leur paysage semblait immuable. Cette densification éolienne est critiquée, comme on a pu le voir précédemment.

2.6.1.3 La redéfinition des facteurs composant l'acceptabilité de l'éolien

Le territoire est donc une dimension essentielle à prendre en compte pour comprendre la perception des habitants et ainsi mesurer de quelle façon l'acceptabilité est influencée par ces éléments. Les analyses nous permettent de compléter les facteurs d'acceptabilité d'un projet éolien de la manière suivante :

Tableau n°21 : Les facteurs composant l'acceptabilité sociale de l'éolien en fonction des espaces étudiés

| Dimensions | Facteurs constitutifs et thèmes revenant dans les entretiens et dans les rapports d'enquêtes publiques correspondants aux facteurs d'acceptabilité |
|-------------------|--|
| Filière | <p>Facteur : attitude initiale Décalage entre la perception initiale des habitants sur l'éolien de manière générale, et la perception au niveau local lorsqu'un projet est développé à proximité des habitants. De manière générale, la population va être favorable à l'implantation d'éolienne mais pas dans son territoire.</p> <p>Rapports d'enquêtes publiques : <u>Avis défavorables :</u> Eolien est jugé en inadéquation avec la transition énergétique (intermittence, production énergétique faible, autosuffisance avec le nucléaire, système pas au point). Crainte sur l'avenir des éoliennes (démantèlement notamment).</p> <p><u>Avis favorables :</u> Filière éolienne contribue aux objectifs environnementaux (Grenelle, Transition énergétique, Paquet Energie Climat). Eolien perçu comme une nécessité énergétique / une alternative aux énergies polluantes et fossiles. Image de « modernité » de l'éolien.</p> <p>Entretiens : Pessimisme quant aux capacités de l'énergie éolienne à remplacer l'utilisation des énergies fossiles. L'éolien est souvent mis en opposition au nucléaire (nécessité du nucléaire pour répondre aux besoins actuels). Raisons : Intermittence de l'énergie éolienne et quantité d'éolienne à implanter pour remplacer la puissance installée du nucléaire. Doutes émis par la quasi-totalité des habitants sur l'avenir de la filière éolienne.</p> <p>Facteur : cadre institutionnel Absence de cadre institutionnel. Développement jugé anarchique par certains opposants. Schémas Régionaux Eolien (SRE) décriés, projets non concertés au niveau des entreprises de développement éolien et pas de vision globale du développement (entreprises / services de l'Etat). Tarifs d'achat critiqués (trop élevés)</p> |
| Projet | <p>Facteur : impacts Santé, cadre de vie (bruit, visuel), paysage, environnement</p> |

Rapports d'enquêtes publiques :

Avis défavorables :

Impact sur la santé / le cadre de vie (bruit, visuel, modification du « calme » du territoire).

Impacts sur le paysage et le patrimoine.

Impacts sur l'environnement (faune / flore).

Impacts économiques (impact sur le tourisme et les commerces, dévaluation de l'immobilier / foncier, crainte sur la pérennité des retombées fiscales, coût de l'électricité / CSPE, désertification programmée).

Avis favorables :

Intégration paysagère à nuancer (impact plus faible que les pylônes par exemple).

Impacts sur l'environnement réduit grâce aux mesures compensatoires notamment.

Pas / peu d'impacts sur le cadre de vie.

Retombées économiques (développement de la collectivité territoriale et des espaces ruraux, création d'emploi, production et consommation locale d'électricité, pas de chute des prix de l'immobilier, tourisme, diversification des sources d'énergie).

Entretiens :

Les griefs relevés contre l'éolien sont de plusieurs types, et concernent les impacts sur le cadre de vie (visuel, bruit), qui entraîneraient une dévaluation immobilière pour certains habitants. La densification éolienne du territoire et la distance entre éoliennes et habitations (jugées trop faible par les habitants) viennent renforcer ces griefs. Les impacts sur le paysage et le territoire ont également été évoqués. Les impacts sur l'environnement (faune, flore, pollution), sont en retrait par rapport aux premiers éléments cités.

Facteurs : Origine et contrôle local

Origine du développement (entreprise, citoyen, élus).

Processus de décision (quelle place des citoyens dans les choix de développement)

Confiance que l'on accorde à la société de développement

Rapports d'enquêtes publiques :

Avis défavorables :

Doutes sur le développeur du projet (Opacité sur l'entreprise, origine étrangère, lobbying mal vu).

Mise en cause des élus / des services instructeurs (prise illégale d'intérêts notamment, influences négatives de l'entreprise sur les commissaires enquêteurs / les élus).

Entretiens :

Défiance des habitants vis-à-vis des sociétés de développement éolien. Certains habitants comprennent la logique d'un développement privé, en raison des coûts élevés, les autres habitants rencontrés ont eu un point de

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>vue plus critique, et ont notamment condamné la rentabilité liée à l'exploitation des parcs éoliens.</p> <p>Certains ont reconnu que cet aspect de rentabilité économique était normal (projets portés par des acteurs privés ayant un impératif de rentabilité économique. Néanmoins, cela pose la question de l'image du « modèle » éolien, qui perçu comme un « business ». Modèle de développement peut contribuer à une mauvaise image de l'éolien.</p> <p>Développement par une société d'origine étrangère est jugé dommageable par certains habitants rencontrés / manque d'ancrage local perçu négativement par les habitants rencontrés.</p> <p>Ancrage local pourrait leur permettre de renforcer leur légitimité. En effet, il semble qu'une société implantée localement et reconnu par les habitants ait plus de chances d'être acceptée qu'une société non présente sur le territoire.</p> <p>Facteur : Conception du projet</p> <p>Rapports d'enquêtes publiques : <u>Avis défavorables :</u> Mauvaise conception du projet (implantation des éoliennes et proximité des habitations, dossier trop complexe, manque d'équilibre dans le développement des projets, faible prise en compte des impacts sonores et visuels).</p> <p><u>Avis favorables :</u> Projet pertinent / réfléchi (prise en compte des impacts, des contraintes techniques et environnementales).</p> <p>Entretiens : Densification et mitage critiqué par une partie de la population rencontrée / Critiques sur les politiques de développement éolien, qui seraient en partie responsables de ce développement. C'est notamment le schéma régional éolien (SRE) qui est critiqué. Par ailleurs, un manque d'harmonisation des projets au niveau local / départemental a été mis en avant. La longueur des projets est source d'un manque d'appropriation de celui-ci par la population.</p> <p>Les habitants rencontrés en Vienne mettent en avant un manque de prise en compte du territoire de la part des élus et des services de l'Etat notamment en raison de la densification éolienne potentielle du territoire limitrophe de trois départements et de trois régions différentes.</p> <p>Les situations concurrentielles entre développeurs éolien peuvent également être sources d'inacceptabilité (concurrence forte peut entraîner des pratiques douteuses de la part des développeurs, notamment vis-à-vis des agriculteurs et des élus).</p> |
| <p>Processus décisionnel</p> | <p>Facteur : Légitimité du processus Participation et concertation du public / Projet en accord avec les attentes du public</p> <p>Rapports d'enquêtes publiques : <u>Avis défavorables :</u></p> |

| | |
|---|---|
| | <p>Manque d'informations et faible association des habitants (Manque d'information et de transparence, absence de concertation / de consultation de la population)</p> <p><u>Avis favorables :</u> Information large, plein accord des propriétaires</p> <p>Entretiens : Manque relatif de connaissance des habitants sur l'éolien / recherche d'informations effectuée par les interviewés pour se renseigner, ce qui contribue à modifier l'avis de certains habitants rencontrés. Recherche d'information vient en réponse aux manques identifiés par les habitants dans l'information fournie par les entreprises (opacité), mais aussi en lien à un accès difficile aux informations. L'association des habitants au projet qui semble être un facteur essentiel de la réussite des projets éoliens. Cette association peut être effective avec un processus d'information qui soit réalisé en accord avec les attentes des citoyens (informations complètes, réalisées par une structure « neutre », au début du développement du projet).</p> |
| <p>Caractéristique du territoire</p> | <p>Facteur : Equité de la décision</p> <p>Facteur : Caractéristique du milieu social</p> <p>Rapports d'enquêtes publiques : <u>Avis favorables :</u> Oppositions contestables / pas d'opposants</p> <p>Entretiens : Les développements éoliens révélateurs de tensions et de ruptures sociales importantes. Les tensions locales entre les habitants et les acteurs du développement éolien (sociétés, élus) ont contribué à des confrontations n'aboutissant pas sur des solutions cohérentes pour chacun. Les tensions s'expriment également entre les habitants. bien qu'il soit difficile d'attribuer l'apparition de ces conflits au(x) seul(s) projet(s), ils semblent avoir contribué en partie à faire ressortir des conflits latents.</p> <p>Structuration de l'opposition : Trois types d'opposants ont été distingués. Le premier type regroupe les habitants non membres d'une association. Le second type regroupe des habitants également non membre d'associations anti-éoliens, et s'opposent aux projets en mettant en avant des impacts supposés voir rapportés par d'autres (connaissances, internet...). Troisième type d'opposition : opposants "institutionnalisés" qui sont membres d'une association d'opposition à l'éolien (discours bien rodé et calé sur les "arguments types" contre l'éolien).</p> |
| | <p>Facteur : Caractéristique du territoire</p> <p>Entretiens : Certains habitants ont indiqué ne pas être dérangés par l'implantation d'éoliennes dans leur paysage (caractéristiques physiques et esthétiques)</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>du paysage, considéré comme un paysage sans grand intérêt d'un point de vue esthétique).</p> <p>Paysages perçus par leurs valeurs économiques et fonctionnelles, (prédominance de l'agriculture en Champagne Berrichonne, tourisme et « tranquillité » en Vienne).</p> <p>Transformation paysagère en Champagne Berrichonne « bouscule » certains habitants, le paysage leur semblait immuable.</p> |
|--|--|

Source : Romain Garcia, 2017, à partir de Saucier (et al.), Développement territorial et filière éolienne. Des installations socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable, Rapport final, Unité de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne, UQAR, 2009.

Ce tableau reprend les facteurs constitutifs de l'acceptabilité présentés en première partie, mais en faisant ressortir la dimension territoriale comme un véritable facteur influençant l'acceptabilité de projets éoliens. En effet, le territoire était « dilué » parmi les facteurs présentés en 2009 par le groupe de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne de l'UQAR. De plus, on a pu mettre en avant que la conception des projets est également un élément important dans l'acceptabilité de l'éolien.

L'analyse des rapports d'enquêtes publiques et des entretiens a fait ressortir les thèmes et les arguments utilisés par les habitants pour soutenir ou s'opposer à l'éolien. Même si ces thèmes étaient relativement bien connus avant l'analyse grâce aux différentes études réalisées sur le sujet, on a fait ressortir que suivant les territoires, les motifs d'opposition sont différents, dans leur fréquence d'apparition et dans la façon dont ils sont utilisés dans le discours, pour des projets pourtant similaires. De plus, il ressort de l'analyse que les opposants se mobilisent de façon importante et sous diverses formes contre l'éolien, que ce soit en termes de participation ou en termes d'argumentation (argumentation plus dense chez les opposants).

2.6.2 Les influences des parcours de vie des enquêtés sur leurs perceptions de l'éolien et leurs discours

Les deux premiers chapitres de la seconde partie ont permis de mettre en évidence les modalités du soutien ou d'opposition des habitants sur des projets éoliens locaux. Par ailleurs, on a pu vérifier les écarts entre ce qui est dit lors des enquêtes publiques et durant un entretien privé. La dimension territoriale apparaît comme un facteur important dans l'acceptabilité de l'éolien, que ce soit dans la prise en compte du territoire par l'entreprise de développement, ou dans la prise en compte du contexte social. Il convient désormais de s'attacher aux raisons influençant les habitants à utiliser tels ou tels arguments pour soutenir ou s'opposer à l'éolien. En effet, que ce soit pour les personnes favorables ou défavorables aux projets, les arguments émis tendent à être différents. On a pu évoquer certains éléments explicatifs de ces différences : le contexte géographique d'insertion des projets, le type de développement et la présence ou non des processus informatifs et de concertations. Cependant, d'autres raisons influencent la manière dont les personnes rencontrées se sont exprimées sur l'éolien. Il s'agit principalement de facteurs personnels, liés entre autres à l'origine géographique, à l'engagement associatif local, au corps de métier ou encore aux relations entretenues avec les habitants et les élus du territoire communal et intercommunal. Nous allons nous intéresser à cette dimension « personnelle » du soutien ou de l'opposition à l'éolien, afin d'avoir une vision plus précise de la façon dont s'opère l'acceptabilité sociale des projets étudiés. Un point méthodologique sera dans premier temps effectué, avant de dresser une typologie.

2.6.2.1 Méthodologie et limites de l'étude

L'analyse porte sur les données sociologiques des enquêtés et la façon dont ils ont évoqué leurs avis sur les projets concernés. Des recoupements ont été effectués pour vérifier dans quelle mesure des éléments externes au projet, ici leurs parcours de vie (engagement associatif ou politique, métier exercé, choix du lieu de vie...) influencent leur perception sur l'éolien. La réalisation d'entretiens selon une trame a permis de vérifier les thèmes d'opposition ou de soutien au projet éolien concerné. Les entretiens étaient menés sous la forme d'une discussion, avec des questions libres pour ne pas influencer les modalités de réponses. Certaines questions posées étaient assez larges et éloignées de la thématique du projet éolien et de la filière éolienne en général (comme la perception qu'ils ont de leur territoire, des services, raisons de leur venue, déménagement si éoliennes présentes ou non, investissement local et engagement politique).

Une première lecture des entretiens a permis de faire ressortir les premières idées et expressions frappantes, puis une seconde lecture plus approfondie a été réalisée pour détailler les idées. Les entretiens ont été contextualisés, avec des recoupements d'informations (données générales, avis, éléments personnels). Une analyse des relations d'enquête (façon dont on est entré en contact avec la personne, place que l'on m'a accordé durant l'entretien, restitution pour chaque

enquête leurs points de vue, allusions et les évidences de chaque personne, source : Beaud et Weber, 1997) a permis de compléter l'analyse

Pour chaque enquête, une synthèse de leurs caractéristiques sociales a été réalisée, puis les données objectives et subjectives des entretiens correspondants ont été croisées avec le profil de l'enquête.

L'étude présente néanmoins quelques limites. Le nombre de personnes enquêtés et notamment les « profils » disponibles ne reflètent pas la même répartition des catégories socioprofessionnelles sur les espaces concernés. Des données liées aux profils de l'enquête sont également manquantes : certaines personnes ne m'ont pas donné les informations souhaitées. Des recoupements ont été effectués pour remédier à ça, mais il convient de pas tirer de conclusion sur les résultats de ce travail, et de les vérifier en aval par des enquêtes par questionnaire par exemple.

2.6.2.2 Les facteurs sociologiques entraînant une opposition ou un soutien à l'éolien

L'étude porte sur 19 enquêtés, avec des profils relativement différents. Les tableaux ci-dessous présentent par terrain d'étude l'ensemble des personnes interrogées, avec les profils correspondants.

Tableau n°22 : Profil des habitants interrogés dans l'Indre

| Sexe | Age | CSP | Engagement associatif | Date d'arrivée sur le territoire | Avis sur l'éolien |
|------|---------|---------------------------------------|--|--|-------------------|
| F | 50 à 60 | Employée (fonctionnaire / infirmière) | Services à la personne (CCAS et pompier) | Plus de 30 ans (habitait à proximité auparavant), raison professionnelle | Favorable |
| H | 65 à 70 | Retraité | Ancien conseiller municipal | 27 ans (venait de la Touraine), raison professionnelle | Très mitigé |
| H | 65 à 70 | Retraité (enseignement) | Ancien conseiller municipal, association sportive (foot) | Originaire de la région / achat de sa maison actuelle dans années 1990 | Défavorable |
| H | 45 à 50 | Agriculteur | Aucun | Originaire de la région | Favorable |
| H | 55 à 60 | Retraité (agriculture) | Maire de la commune | Originaire de la région | Favorable |
| F | 55 à 60 | Agent immobilière | Associations liées au patrimoine et à l'histoire (8 associations / institutions) Vice-Présidente d'une association anti éolien | Entre 15 et 20 ans (originaire de Paris / raison professionnelle) | Défavorable |

| | | | | | |
|---|---------|-------------------------|-------------------------|--|-------------|
| H | 60 à 65 | Retraité (Kiné) | Association anti-éolien | Plus de 40 ans (raison professionnelle) | Défavorable |
| H | 80 à 85 | Retraité (ingénieur) | Ancien maire | Propriétaire d'un château et de terres | Favorable |

Tableau n°23 : Profil des habitants interrogés dans la Haute-Vienne

| Sexe | Age | CSP | Engagement associatif | Date d'arrivée sur le territoire | Avis sur l'éolien |
|------|---------|-----------|--|----------------------------------|-------------------|
| H | 60 à 65 | Retraité | Association développant le projet éolien | | Favorable |
| H | 60 à 65 | Retraité | Association développant le projet éolien | | Favorable |
| F | 60 à 65 | Retraîtée | Association développant le projet éolien | | Favorable |
| H | 65 à 70 | Retraité | Association anti-éolien | | Défavorable |

Tableau n°24 : Profil des habitants interrogés dans la Vienne

| Sexe | Age | CSP | Engagement associatif | Date d'arrivée sur le territoire | Avis sur l'éolien |
|------|---------|--------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| H | 45 à 50 | | Membre d'une association anti-éolien | | Défavorable |
| H | 50 à 55 | | Aucun | | Favorable |
| H | 55 à 60 | Cadre (Assurance) | Elu au conseil municipal | | Défavorable |
| F | 65 à 70 | Retraîtée | Membre du conseil municipal | | Défavorable |
| F | 65 à 70 | Retraîtée | Aucun | | Défavorable |
| H | 40 à 45 | Employé | Aucun | Originaire du territoire | Défavorable |
| F | 40 à 45 | Employée (domaine agricole) | Membre du conseil municipal | Originaire du territoire | Défavorable |

Plusieurs facteurs vont influencer la perception des habitants sur l'éolien. Ils sont liés à la vie personnelle des enquêtés au sens large (métier exercé, engagement local, lieu d'origine...). Les éléments liés au projet éolien, à la filière et au territoire ne seront pas pris en compte ici, ou à la marge car ils ont déjà été traités auparavant.

✓ L'engagement local des enquêtés

Le premier facteur qui va être analysé est lié à l'engagement local des habitants, que ce soit au niveau communal ou à l'échelle de l'intercommunalité.

Sur 19 enquêtés, 15 ont ou avaient un engagement local, associatif ou politique, sur le territoire.

Trois catégories peuvent être distinguées :

- engagement associatif local lié directement à l'éolien (association anti éolien, collectif développant un projet) ;
- engagement associatif non lié à l'éolien ;
- engagement politique au sein de la commune ou de l'intercommunalité (maire, membre d'un conseil municipal)

La première catégorie, liée à l'éolien, présente des engagements qui sont apparus en réaction à l'arrivée d'un projet éolien pour le cas des associations anti éolien, ou ont permis l'arrivée d'un développement éolien sur la commune pour le cas du collectif porteur du projet. Cet engagement était perceptible dans le discours des habitants concernés, qui était centré sur des thèmes spécifiques. Ainsi, pour les personnes membres d'association anti éolien, on retrouve un discours relativement bien construit autour des conséquences jugées négatives de l'éolien, et de « l'inutilité » de l'énergie. On a ainsi retrouvé dans le discours des personnes concernées l'ensemble des arguments négatifs sur l'éolien que l'on peut trouver sur les sites internet d'association d'opposition ou sur des tracts, la plupart des arguments étant avancés sans lien apparent avec leur situation personnelle. L'analyse des entretiens a néanmoins permis de faire ressortir les raisons de leur opposition à l'éolien et de leur engagement dans une association anti-éolien.

Leur opposition est liée à une crainte de voir leur territoire et son paysage dévalué par l'implantation d'éoliennes. Cette raison est commune à tous les opposants rencontrés. Néanmoins, les personnes rencontrées membres d'une association anti éolien sont tous des néo-ruraux, et ont construit leur habitation. Leur date d'arrivée sur la commune concernée est variable. La seconde raison à leur engagement est leur implication locale dans d'autres structures associatives, qui est antérieure à leur arrivée dans une association anti éolien. Ce sont donc des habitants qui sont « concernés » et qui s'impliquent sur leur territoire. La crainte de voir leur patrimoine immobilier et leur territoire, notamment le paysage, être dévalués sont deux raisons principales d'une opposition à l'éolien et d'un engagement associatif.

Lorsque que l'on s'attache aux caractéristiques sociales des opposants à l'éolien non membre d'une association, on se rend compte que la plupart sont des personnes issues du territoire : ils y sont arrivés étant enfant, ou y habitent depuis toujours. Les raisons de leur opposition ne sont pas liées à un engagement associatif ou à une arrivée récente. Leur opposition est plutôt liée à une évolution du territoire qui n'est pas partagée. En effet, l'arrivée possible d'éoliennes tend à modifier le paysage, notamment dans les espaces ruraux étudiés, ou peu d'industries sont

présentes, peu de nouveaux logements sont construits, la seule évolution paysagère étant liée aux évolutions de l'agriculture (changement de production, passage d'un bocage à un openfield).

Dans le cas du collectif citoyen porteur de projet, on retrouve dans leur discours l'ensemble des arguments positifs sur l'éolien, avec quelque fois des nuances sur certains points, comme des doutes sur les sociétés de développement éolien. Il s'agit ici du collectif citoyen qui développe le projet d'Arnac-la-Poste et des Grands Chezeaux, en Haute-Vienne (territoire de la Basse Marche). Ce projet a également été étudié, des entretiens ont été réalisés, les analyses qui en découlent seront présentées en troisième partie. Les personnes rencontrées et membres de ce collectif sont originaires de leur territoire, le nord de la Basse Marche. Ils ont également la particularité d'être agriculteurs, en activité ou à la retraite, ou travaillant dans le monde agricole. Leur engagement en faveur de l'éolien, ici via un développement de projet citoyen, est lié à leur volonté de contribuer à la réussite de la transition énergétique d'une part, et, d'autre part, de permettre l'arrivée de retombées économiques sur le territoire qui est jugé pauvre de la part des enquêtés.

La seconde catégorie est liée à un engagement local associatif, en dehors de la thématique de l'éolien. Seulement trois personnes émarginent dans cette catégorie, deux opposants et une personne favorable à l'éolien. Le type d'engagement associatif n'a semble-t-il pas joué dans le soutien ou l'opposition à l'éolien pour deux des trois personnes : il s'agit d'associations sportives et de services à la personne, des thématiques très éloignées de l'éolien et peu concernées par l'arrivée d'éoliennes. En revanche, pour la troisième personne, son engagement joue un rôle prépondérant dans son opposition à l'éolien. En effet, elle est membre de plusieurs associations de sauvegarde du patrimoine local et de conservations des « belles » demeures. L'arrivée possible d'éoliennes et la crainte de voir son patrimoine local dévalué ont influencé son positionnement sur l'éolien. Par ailleurs, l'enquêtée fait également partie de la première catégorie (membre d'une association anti éolien), mais il semble que ce soit son implication dans la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel et bâti qui influence son positionnement.

La troisième catégorie est centrée sur l'implication de certains habitants dans la politique locale, en tant que maire ou ancien maire, et conseiller municipal. Sept personnes sont concernées, trois dans le Civraisien et quatre en Champagne Berrichonne. Cet engagement influence le positionnement des habitants sur l'éolien d'une manière différente qu'un engagement associatif. En effet, les enquêtés concernés sont directement impliqués dans le développement du projet éolien puisqu'ils ont pour la plupart eu à se prononcer dessus lors des conseils municipaux. Lors des entretiens réalisés, leur discours était, pour certains volets du projet, lié aux conséquences du développement pour la commune, ou bien des rapports entretenus entre élus et sociétés de développement. Ainsi, pour le cas de Blanzay, deux personnes enquêtées

sont membres du conseil municipal. Les débats houleux avec les chargés de développement ont entraîné un basculement de leur avis sur l'éolien, et sont désormais opposés. L'engagement municipal du troisième enquêté de la Vienne n'a pas ou peu d'incidence sur son positionnement sur l'éolien, puisqu'il était opposé avant de devenir conseiller municipal, et son implication ne ressort pas dans son discours sur l'éolien.

En Champagne Berrichonne, on retrouve sensiblement le même phénomène, le positionnement des enquêtés sur l'éolien est pour certains points sous le filtre de leur engagement municipal. En revanche, contrairement à la Vienne, ils ne sont pas opposés à l'éolien, sauf pour la quatrième personne qui est défavorable à l'éolien, mais son implication locale dans le conseil municipal n'est pas en cause dans la mesure où il était antérieur à l'arrivée du projet éolien. Ils sont favorables au développement d'un projet en raison des retombées économiques pour leur municipalité.

Globalement, une implication locale associative ou politique tend à influencer le positionnement sur l'éolien, mais selon des critères précis :

- Un engagement en lien avec l'éolien directement ou indirectement (sauvegarde du patrimoine par exemple). Un engagement local sans lien avec l'éolien, comme le sport ou les services à la personne, n'a pas d'influence.
- Le fait d'être néo-rural tend à amplifier l'engagement local.
- Un engagement dans la politique locale joue également un rôle dès lors que c'est concomitant avec l'arrivée d'un projet éolien. La connotation politique ne semble pas jouer dans les cas étudiés, dans la mesure où l'ensemble des conseils municipaux sont « sans étiquettes », aucune allusion politique ont été effectuées par les enquêtés durant les entretiens.

D'autres facteurs liés à aux parcours de vie des habitants rencontrés influencent leur positionnement et leur perception de l'éolien. Trois premières catégories ont été analysées ci-dessus, et regroupent une partie des enquêtés. Une typologie de ces derniers sera réalisée avec les différents facteurs qui tendent à influencer leur perception et leur positionnement sur l'éolien, que ce soit au niveau local (dimension du projet) ou au niveau général (dimension de la filière éolienne).

✓ L'origine géographique des enquêtés

Le second facteur a été évoqué ci-dessus, et concerne l'origine géographique des enquêtés. En effet, on a pu mettre en évidence une distinction entre les néo-ruraux et les personnes originaires du territoire d'implantation des éoliennes. Les néo-ruraux interrogés dans le cadre de la recherche présentent des dates d'arrivée dans leur commune relativement longues, allant de 15 à 40 ans. Ils sont implantés depuis longtemps pour certains sur leur lieu de vie. Néanmoins, cela tend quand même à influencer leur positionnement : ils sont venus sur le

territoire soit pour des raisons professionnelles, soit pour rechercher un cadre de vie calme et relativement éloigné de la ville. Leur implication au sein de la commune, que ce soit économiquement avec l'achat, la rénovation ou la construction d'un logement, ou au niveau associatif et politique sont des éléments qui sont ressortis dans les différents entretiens menés, comme des points qui les rendent « légitime » à s'exprimer et à s'opposer à un projet éolien, par crainte de voir leur territoire et leur habitation dévalués. Comme indiqué auparavant, le fait d'être un « néorural » tend à amplifier l'opposition à l'éolien, mais ne constitue pas un déclencheur : certaines personnes rencontrées ne sont pas originaires de leur commune de résidence mais ne sont pas pour autant opposées à l'éolien.

✓ Une influence à relativiser du métier exercé

Le métier exercé par les personnes interrogées tend à influencer également leur avis sur l'éolien, mais, à l'image des engagements associatifs, l'influence a lieu seulement lorsque le domaine professionnel est « concerné » par l'arrivée d'un projet éolien. En effet, les agriculteurs concernés par des implantations d'aérogénérateurs à proximité ou sur leur parcelle sont, de fait, influencés par l'éolien, de même que la personne travaillant dans la vente de maisons de caractères, qui craint de ne plus pouvoir « vendre » de maisons. Il semble que le type de catégorie socio-professionnelle ne soit pas une donnée influençant la perception de l'éolien, mais cela tient plutôt au domaine d'exercice du métier.

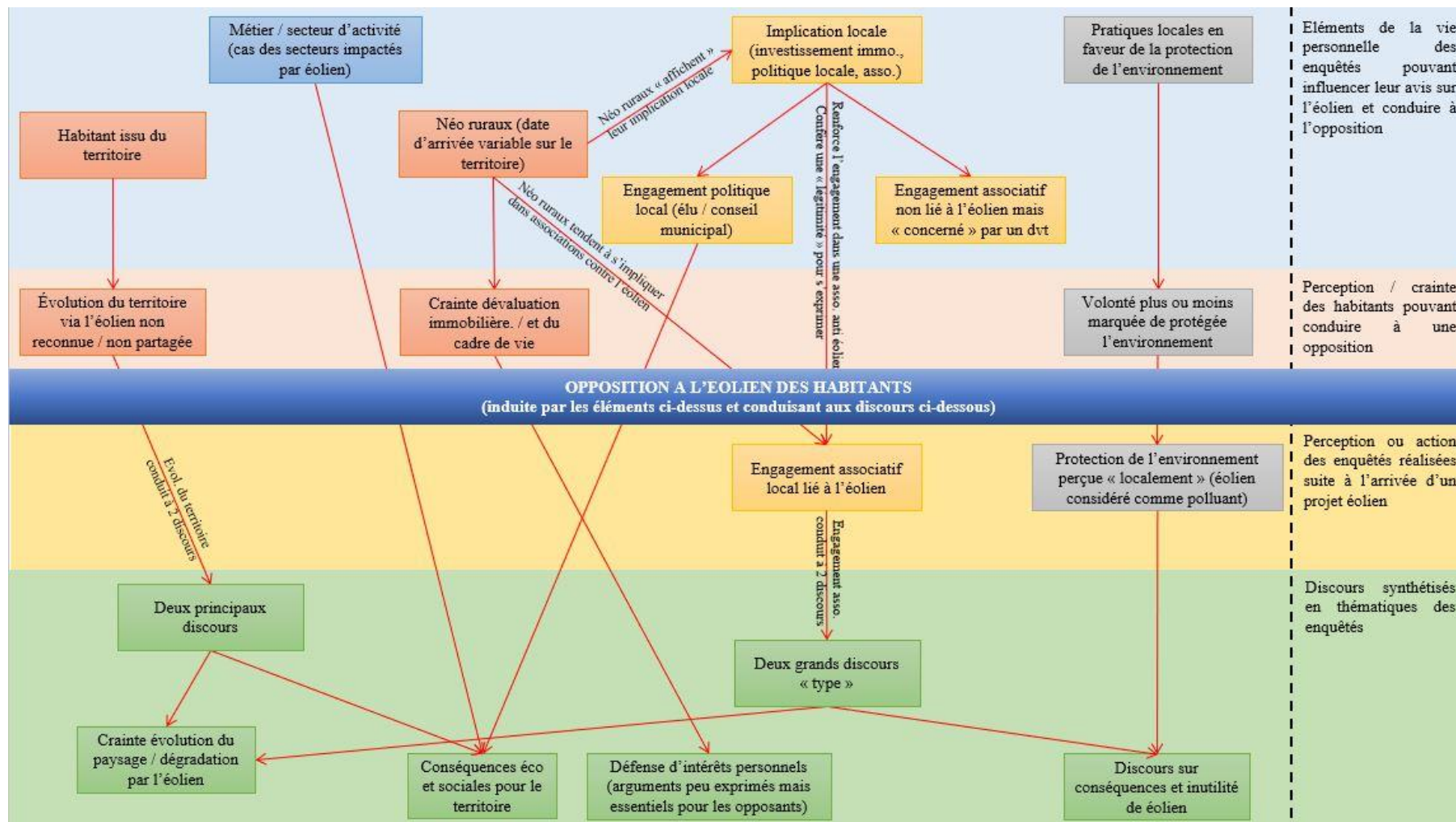
✓ Les pratiques locales des enquêtés en faveur de la protection de l'environnement

Le soutien ou l'opposition des personnes rencontrées sont parfois reliés par ces dernières à leurs pratiques en faveur de l'écologie pour justifier leurs positions. Certains des enquêtés favorables à l'éolien m'ont indiqué que leur avis faisait partie d'une « pratique » plus générale. En effet, deux des personnes favorables interrogées tendent à avoir des pratiques durables, en termes d'économie d'électricité et d'eau, d'isolation de leur logement ou bien dans la consommation de produits bio. Pour les personnes défavorables, on retrouve dans la justification de leur positionnement le fait qu'ils œuvrent également pour l'écologie. En effet, certains ont mis en avant leurs pratiques locales pour indiquer leur attachement à la nature (produits bio, consommation d'énergie), mais ont également une partie de leur discours basé sur la nécessité d'éviter l'implantation d'éoliennes, qui serait selon eux destructrice de l'environnement local (que ce soit la nature ou les paysages qui sont associés à l'environnement pour certains). On retrouve une dualité dans l'utilisation de la protection de l'environnement pour justifier le soutien ou l'opposition à l'éolien : pour les personnes favorables, la protection de l'environnement est vue de manière globale, tandis que pour les enquêtés opposés, elle est perçue plutôt au niveau local.

Cette dualité met en avant une conception différente de l'écologie et de la protection de l'environnement pour les personnes favorables et défavorables à l'éolien. Cela conduit à des incompréhensions des positions de part et d'autre des personnes interrogées.

Par ailleurs, l'âge ne semble pas influencer la perception de l'éolien pour les cas étudiés. Néanmoins, il est difficile de l'affirmer dans la mesure où notre échantillonnage ne représente pas toutes les catégories d'âge, et notamment pour les plus jeunes (moins de 40 ans). De même, le genre (féminin ou masculin) ne semble pas jouer un rôle.

Figure n°11 : L'influence des parcours de vie sur le discours et le type de mobilisation des opposants à l'éolien



La figure n°11 est une synthèse des différents facteurs socioéconomiques ayant une influence sur le discours des habitants par rapport à l'éolien. La première partie sont les éléments de la vie personnelle des enquêtés, qui influencent leur perception. La partie du milieu, intitulée « Opposition à l'éolien des habitants », correspond à l'arrivée d'un projet éolien à proximité de leurs habitations. La partie du bas regroupe les différents discours des opposants rencontrés, sont émis sous le filtre de l'éolien et viennent en opposition à un projet. Ces discours sont influencés, de façon plus ou moins fortes, par les différents parcours de vie des enquêtés et par les éléments propres à leur quotidien.

Plusieurs éléments tendent à influencer la perception des habitants sur l'éolien. On a pu voir que l'engagement associatif ou politique, l'origine géographique de l'enquêté ou encore les pratiques locales en faveur de la protection de l'environnement sont des caractéristiques qui dans une certaine mesure, tendent à influencer les avis. En revanche, il faut noter que ces éléments ne peuvent être considérés seuls, mais agissent en interaction les uns avec les autres.

Conclusion de la seconde partie

L'analyse des entretiens et des avis inscrits dans les rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens a permis de répondre à plusieurs problématiques. Nous avons ainsi pu mettre en avant qu'il y avait des logiques territoriales dans les motifs d'opposition à l'éolien. La thématique paysagère est mise en avant de manière plus importante par les opposants à l'éolien dans des espaces de bocages, que dans les espaces d'openfield. Par ailleurs, la présence d'un parc éolien à proximité ne tend pas à dissiper de l'opposition à cette énergie. En revanche, les opposants mobilisent un argumentaire différent en fonction du contexte éolien.

Nous avons également pu vérifier le profil des opposants à l'éolien sur le terrain d'étude. Ainsi, parmi les opposants, on a pu déterminer trois types d'habitants :

- les habitants non membres d'une association, ayant des avis basés sur les impacts perçus et mesurés personnellement ;
- les habitants non membres d'associations, leurs avis sont basés sur des impacts supposés ou rapportés par d'autres (amis, voisins, internet...) ;
- les opposants institutionnalisés, membres d'une association d'opposition à l'éolien, ayant un discours bien rodé et calé sur les arguments types contre l'éolien.

Nous avons également vérifié les facteurs d'acceptabilité sur les projets étudiés, et nous rendre compte que certains facteurs n'étaient pas présents, ce qui a entraîné une opposition. Les volontés politiques sont parfois incomprises par la population locale pour le développement éolien. La densification éolienne, effective ou potentielle, est critiquée.

Par ailleurs, sur les projets étudiés, il existe une défiance de certains habitants vis-à-vis des sociétés de développement éolien, en raison de leurs pratiques et d'une faible prise en compte du territoire et des attentes des citoyens dans la conception des projets.

Plusieurs facteurs socioéconomiques influencent la perception des habitants, notamment le fait d'être néorural, d'avoir un engagement associatif local ou le métier exercé par exemple.

Néanmoins, nous avons pu voir des facteurs de réussite, comme à Saint-Georges-sur-Arnon, avec une équipe municipale qui a été active dans le développement du projet éolien. Il existe cependant d'autres cas où l'éolien est accepté par la population, notamment en Allemagne. Nous allons nous intéresser à deux parcs éoliens développés en Rhénanie Palatinat pour vérifier les facteurs de réussite. De même, nous allons étudier un projet citoyen en France, dans le nord de la Haute-Vienne (Basse Marche), pour compléter notre analyse.

**Partie 3 : Des projets éoliens
classiques aux projets citoyens, vers
d'autres formes d'acceptabilité ?
Etudes de cas en Rhénanie
Palatinat (Allemagne) et en Basse
Marche (Haute-Vienne)**

L'acceptabilité de l'éolien peut revêtir des formes différentes suivant les types de projets développés, les territoires d'accueil des éoliennes ou encore la façon dont est mené le projet éolien. Ainsi, on a pu voir en seconde partie des cas assez différents d'acceptabilité ou d'inacceptabilité, et déterminer les facteurs qui sont à l'œuvre dans les cas étudiés. La mesure de l'acceptabilité passe par une compréhension fine et précise de ces facteurs. Les projets présentés et étudiés en première et en seconde partie répondaient aux critères suivants : des projets « privés », développés par une entreprise, au sein de la Vienne, de l'Indre et de la Haute-Vienne. Le choix de ces projets, comme indiqué en première partie, est lié au fait qu'ils sont représentatifs du modèle de développement dominant en France : des projets menés par une entreprise, de 5 à 10 éoliennes en moyenne. Cependant, le développement éolien ne se résume pas seulement à des projets privés, et peut revêtir une multitude de formes.

Ainsi, deux exemples de parcs éoliens, réalisés en Allemagne, seront étudiés en chapitre 7. Ces deux exemples, Morbac et Wörrstadt, illustrent d'une part le dynamisme de l'Allemagne dans le développement éolien, et d'autre part, sont intéressants dans la forme qu'a pris ce secteur énergétique dans chacune des communes. Il est en outre intéressant de comprendre comme s'opère le développement éolien dans ce pays voisin de la France, et de vérifier si des facteurs de réussite peuvent être appliqués à des cas français. Un troisième exemple de développement éolien va également être étudié, en chapitre 8 : il s'agit du projet citoyen d'Arnac-la-Poste. L'éolien citoyen est en effet une voie possible dans le développement des projets, bien qu'il soit relativement peu présent en France : moins de 3% des projets éoliens en 2017. Ce projet citoyen d'Arnac-la-Poste est situé dans la Haute-Vienne, et est étudié afin de déterminer si son acceptabilité est plus forte ou non que les projets étudiés en deuxième partie, et si l'acceptabilité a des formes différentes.

Les deux chapitres de cette partie vont ainsi être axés sur ces différents cas, afin de vérifier s'il existe des facteurs d'acceptabilité complémentaires à ceux étudiés auparavant, de comprendre comment s'opère l'acceptabilité sur ces projets et parcs éoliens, afin de proposer, dans une quatrième partie, des solutions cohérentes pour les décideurs, par la réalisation d'une grille d'actions.

Chapitre 7 : Une comparaison France / Allemagne dans le développement éolien, pour une meilleure compréhension de l'acceptabilité de l'éolien

Le développement de parcs éoliens peut générer des tensions et des conflits d'usage, comme on a pu l'analyser en seconde partie. L'acceptabilité des infrastructures est pourtant, au vu des comportements de méfiance et d'opposition aux projets, un passage obligé pour le développement d'une des principales sources d'énergie renouvelable. C'est là un fil conducteur révélateur des clivages profonds d'ordre politique, économique et social en France. Il n'en est pas de même dans tous les pays européens où la question de l'acceptabilité se pose différemment, notamment en Allemagne.

Ce pays, voisin de la France, a un développement éolien relativement dynamique : la puissance éolienne installée était de 56 gigawatts fin 2017 contre 13,8 gigawatts pour la France⁹¹. L'étude va porter sur une approche comparative et multiscalaire, afin de comprendre d'une part quelle est, pour le pays, sa conception de la transition énergétique, avec les politiques et objectifs qui en découlent, et d'autre part vérifier comment cela se traduit localement au travers de deux cas d'étude situés en Rhénanie Palatinat. L'objectif est de faire ressortir les facteurs de réussite du développement éolien en Allemagne, les différences et les points communs pouvant exister avec la France, et de vérifier si ces facteurs de réussite sont applicables au développement éolien en France.

3.7.1 D'une politique énergétique allemande volontariste à un développement éolien dynamique. Éléments de compréhension de l'acceptabilité de l'énergie éolienne

Le développement éolien en Allemagne est, comme en France, lié à des politiques énergétiques décidées au niveau de l'Union Européenne et de l'Etat. Néanmoins, les objectifs sont plus ambitieux qu'en France, pour plusieurs raisons. La conception allemande de la transition énergétique, conçue comme un tournant radical en est une, de même que la volonté d'arrêter les centrales nucléaires pour la production énergétique pour 2020, ce qui a entraîné un « effet domino » et conduit au développement massif des énergies renouvelables.

⁹¹ Source : <https://www.connaissancedesenergies.org/leolien-en-europe-et-dans-le-monde-en-2017-180214>

3.7.1.1 La sortie de l'Allemagne du nucléaire, résultante d'une nouvelle politique énergétique en faveur des renouvelables

La mise en place de la transition énergétique allemande s'est accélérée durant les années 1990. Cette transition revêt un caractère et une conception différents par rapport à celle de la France pour plusieurs raisons.

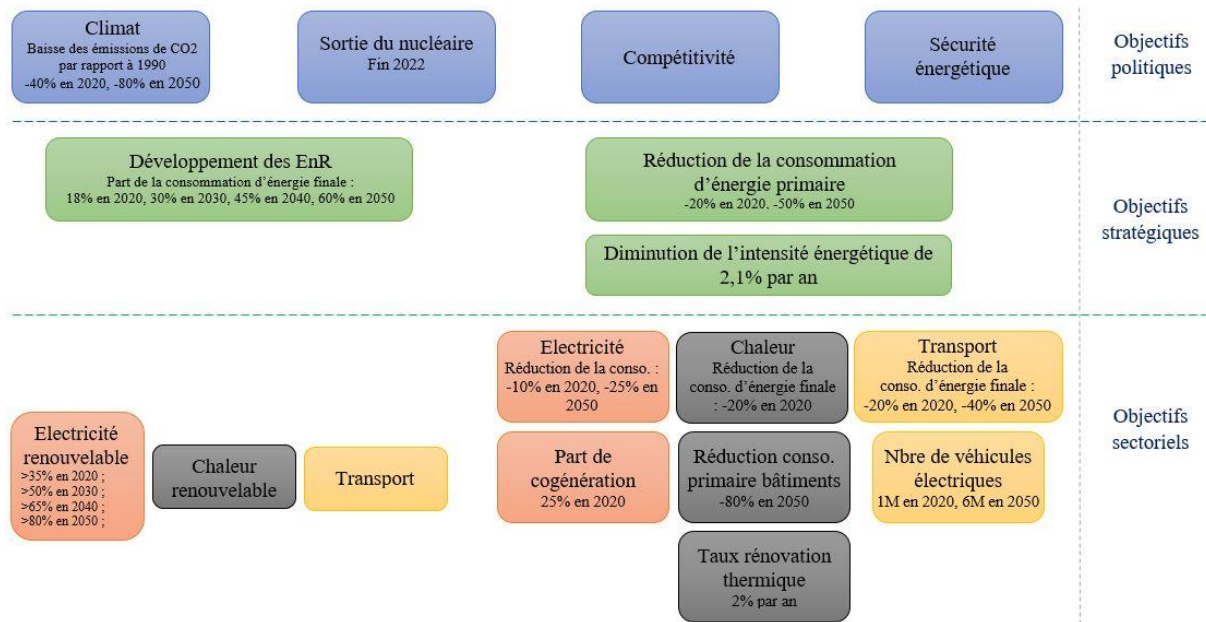
✓ La transition énergétique allemande

La transition énergétique est, dans ce pays, considérée comme « un tournant radical ». Cette conception est différente de celle que l'on peut avoir en France, où le passage d'un état à l'autre n'est pas radical mais conçu étape par étape. Cette conception de la transition énergétique comme quelque chose de radical implique des conséquences différentes par rapport à la France : le développement et l'utilisation massive des renouvelables nécessite de compenser leur intermittence, réduire des potentiels déséquilibres géographiques. De même, l'acceptabilité des nouvelles infrastructures nécessaire au nouveau système de production est une problématique importante, ainsi que les mutations rapides du paysage liées à l'implantation des éoliennes.

La transition énergétique en Allemagne n'est pas seulement conçue comme le passage d'un système énergétique à un autre, mais implique également une mutation des systèmes économiques et sociaux, « comparable à celui provoqué par la révolution industrielle » (Deshaies, 2014).

La mise en œuvre de la transition énergétique de façon « pratique » est liée à un événement politique, et l'arrivée au pouvoir de la coalition rouge-verte en 1998. C'est en 2000 que cette transition devient effective, l'Etat allemand et les principales entreprises de production d'électricité s'étant mis d'accord sur un arrêt total de la production électrique issue du nucléaire pour 2021. La loi EEG (Erneuerbaren Energien Gesetz) de 2000 instaure, entre autres, la politique des tarifs d'achat afin de faciliter un développement des renouvelables. Ce système est similaire à ce qui a été mis en place en France, les tarifs d'achat étant étalés sur une durée de 20 ans en Allemagne. De plus, la catastrophe de Fukushima, en 2011, a suscité une volonté supplémentaire pour l'Etat allemand de tenir l'engagement de sortie du nucléaire pour 2021. Cela a permis d'ancrer la transition énergétique du pays dans une nouvelle phase, avec une élévation de l'objectif de production d'énergie renouvelable, initialement de 30% en 2020 pour passer à 35% en 2020 (loi de 2011, Energiepaket).

Figure n°12 : Les objectifs de la transition énergétique en Allemagne

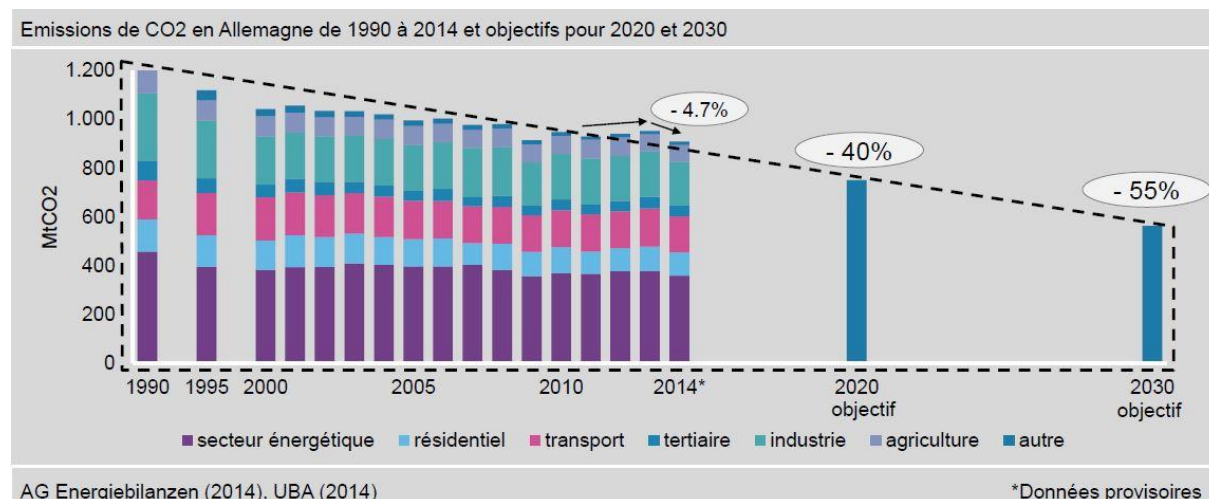


Source : D'après Agora Energiewende et Dimitri Pescia, *La transition énergétique allemande*, 2015.

Réalisation : Romain Garcia, 2018.

Les émissions de CO2 en Allemagne baissent de manière progressive depuis 1990, de 26% jusqu'en 2014. Avec la mise en place des mesures exposées ci-dessus (schéma n°1), les émissions devraient diminuer de 40% par rapport 1990 d'ici 2020, et de plus de la moitié (55% par rapport à 1990) d'ici 2030.

Graphique n°21 : Emissions de CO2 en Allemagne entre 1990 et 2014



Source : *La transition énergétique allemande*, Dimitri Pescia, Agora Energiewende, Senior Associate, page 6, Paris, 2015.

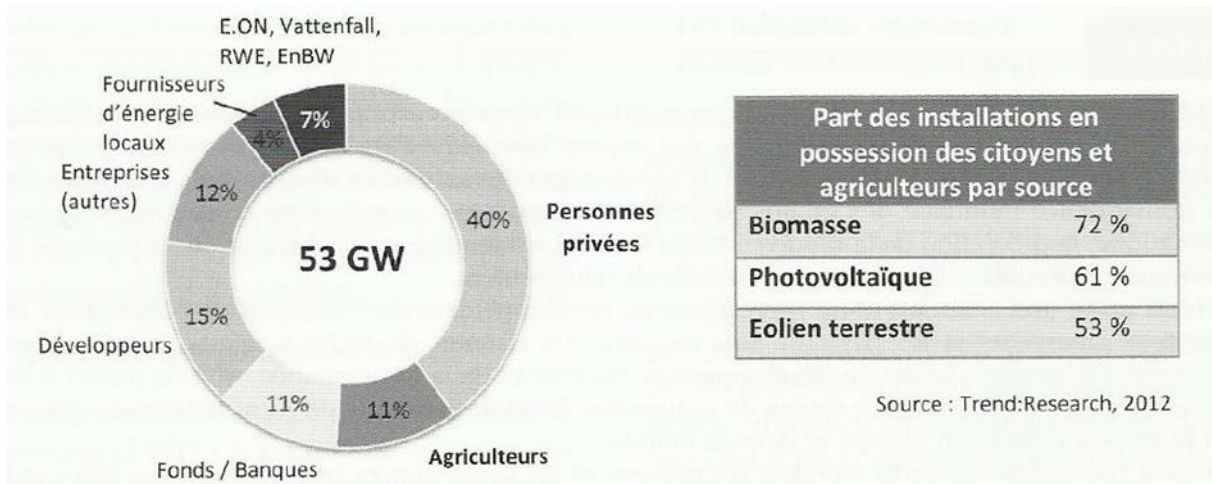
On peut néanmoins noter que le secteur énergétique, principal émetteur de CO₂ en Allemagne, a relativement peu diminué ses émissions.

La loi sur les énergies renouvelables (EEG) a permis d'augmenter la part de la consommation d'électricité verte dans la consommation électrique totale, de 7% en 2000 à 23% en 2012 (Loiseau et Rüdinger, 2014). Le développement éolien en Allemagne était déjà dynamique avant la mise en place de la loi EEG de 2000, puisque 300 MW étaient déjà installés. Mais cette capacité installée « a été multipliée par six pour dépasser 18 000 MW dès 2005 » (source : Michel Deshaies, 2014). Par ailleurs, « cette évolution a frappé par sa répartition en fonction des différents groupes d'acteurs. Une étude⁹² a ainsi démontré que plus de 50% des capacités renouvelables électriques installées entre 2000 et 2010 (53 GW) sont en possession de personnes privées, tandis que les quatre grands électriciens allemands ne possèdent que 7% des capacités renouvelables développées, comme le montre le graphique ci-dessous⁹³ » :

⁹² « Trend: Research/Klaus Novy Institut, 2011: Marktakteure Erneuerbare-Energien-Anlagen in der Stormerzeugung. Pour une analyse de l'étude en français, voir l'article Global Change n°33 cité ci-dessus » (page 91).

⁹³ Source : Noémie Poize et Andreas Rüdinger, Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, La revue de l'énergie n°618, mars-avril 2014, page 92.

Graphique n°22 : Structures possédant les capacités renouvelables installées entre 2000 et 2010



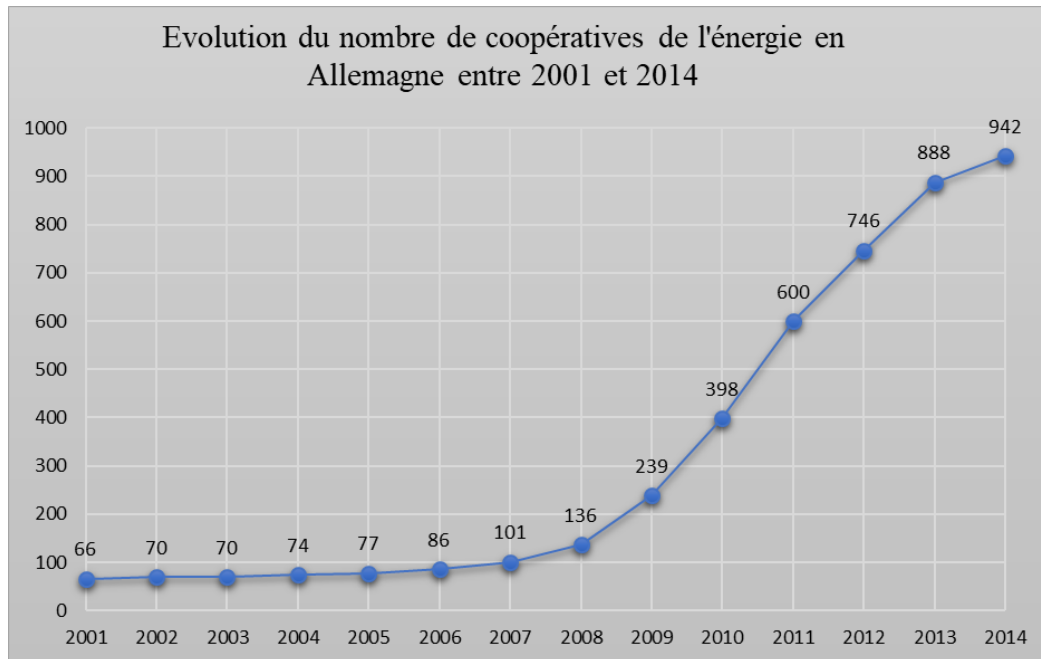
Source : Revue de l'Énergie n°618, mars-avril 2014, page 92.

Dans le cas de l'éolien, près de 53% des projets éoliens sont citoyens en 2012. Ce chiffre tend à augmenter en Allemagne avec en lien le développement des coopératives de l'énergie (Loiseau et Rüdinger, 2014).

Il existe une certaine acceptabilité de l'éolien en Allemagne, qui s'explique en partie par une appropriation locale du développement de l'énergie éolienne, que ce soit au niveau politique ou au niveau des acteurs agissant dans le développement.

Par ailleurs, il y a une grande diversité d'acteurs dans le développement éolien allemand, liée notamment à la « décentralisation de la gestion de l'énergie » (source : Poize et Rüdinger, page 96), contrairement à la France où les acteurs de l'énergie sont de « grands monopoles publics centralisés » (Source : Poize et Rüdinger, 2014). On est ainsi passé d'un système où des acteurs locaux et régionaux avaient le monopole sur des zones d'approvisionnement exclusives, à un oligopole, en lien avec la libéralisation de marché de l'électricité en Allemagne. En 2015, 650 régies étaient impliquées dans la production énergétique (production et distribution d'électricité, réseaux de chaleur), ce qui représentaient environ 13% de la capacité installée (Source : Poize et Rüdinger, 2014). Depuis 2007, une partie de ces régies sont reprises par les municipalités (234 depuis 2007, selon l'association fédérale des entreprises communales VKU), tandis 141 nouvelles régies ont vu le jour depuis 2005 (VKU). Les citoyens ont également été actifs dans la recomposition des acteurs de l'énergie au niveau local en Allemagne, avec la création depuis 2001 de 942 coopératives citoyennes, regroupant près de 165 000 personnes dont 92% sont des personnes privées (Poize et Rüdinger, 2014).

Graphique n°23 : Evolution du nombre de coopératives de l'énergie en 2001 et 2014 en Allemagne

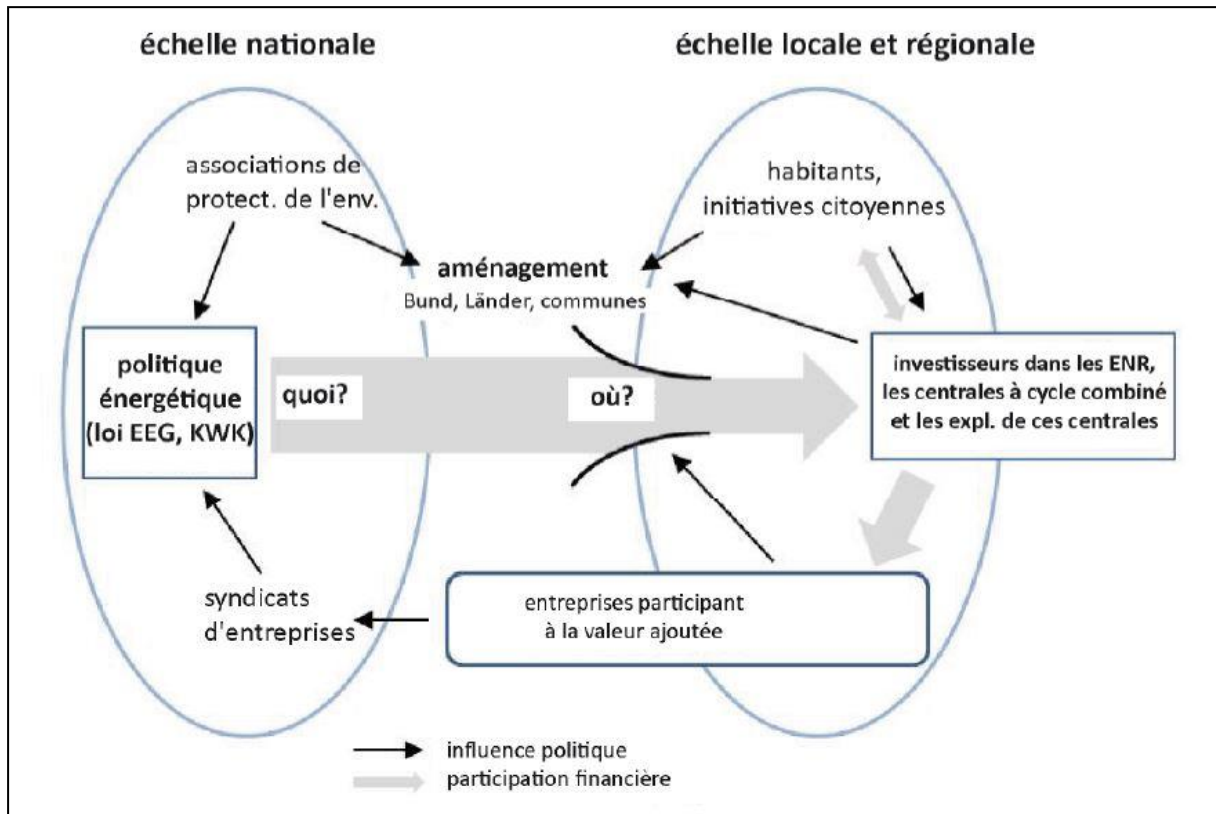


Source : Klaus Novy Institut

Le boom des ces coopératives depuis 2008 résulte d'une part par un changement réglementaire dans leur montage juridique, avec notamment un allègement des obligations administratives (source : Poize et Rüdinger, page 104). D'autre part, ce boom s'est confirmé après 2011 et la catastrophe de Fukushima, qui a « convaincu » une part supplémentaire d'habitants pour investir dans les énergies renouvelables.

La mise en place de la transition énergétique et la libéralisation du marché de l'électricité en Allemagne a conduit à une multiplication des acteurs de l'énergie. L'Allemagne a ainsi vu ses acteurs de l'énergie évoluer, passant d'une situation où quelques énergéticiens dominaient le marché (EnBW, E.ON, RWE, Vattenfall notamment) à une situation plus concurrentielle avec l'apparition de nouvelles entreprises, de personnes privées produisant de l'électricité, et notamment renouvelable (B. Klagge et T. Brocke, 2015, p. 3). La mise en place de la loi sur les énergies renouvelables a permis de dynamiser le développement des énergies vertes grâce à une priorité donnée à l'achat de la production issue de ces énergies, avec également des tarifs d'achat adaptés négociés au niveau national (B. Klagge et T. Brocke, 2015, p. 4).

Figure n°13 : Niveaux et acteurs de la régulation de l’approvisionnement électrique décentralisé en Allemagne (Klagge, 2012)



Source : Britta Klagge et Tobias Brocke, *La transition énergétique à l'échelle locale : la production décentralisée d'électricité et le rôle des entreprises municipales et des fournisseurs régionaux*, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55, n°1-2, 2015, mis en ligne le 25 juin 2015.

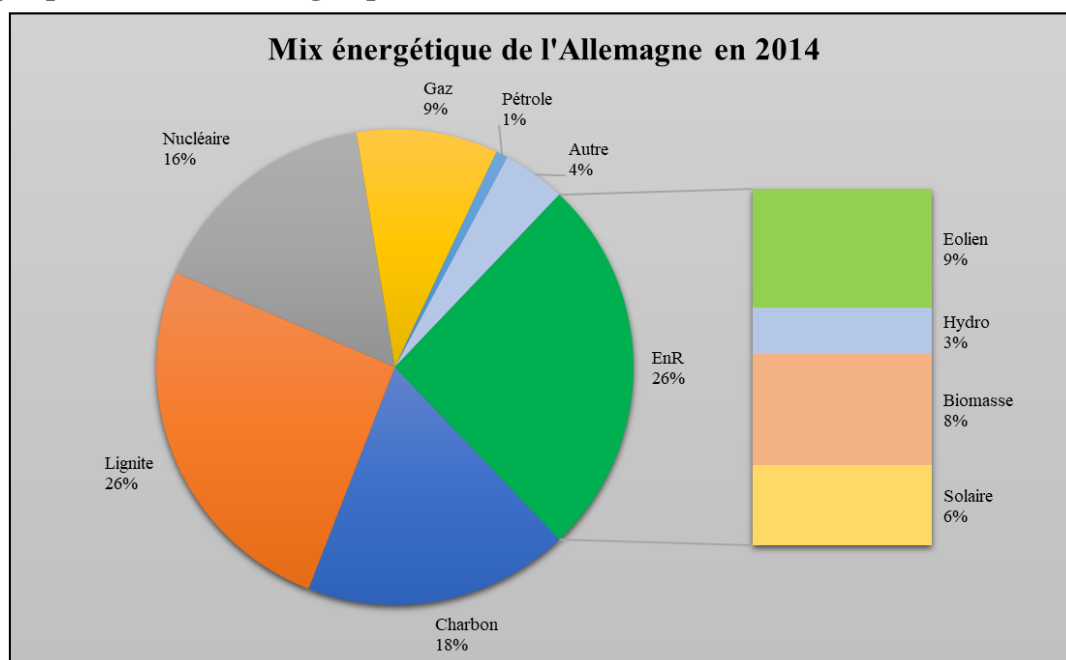
La transition énergétique allemande est ambitieuse, en lien avec la volonté de l'Etat de stopper la production d'électricité d'origine nucléaire. La réalisation de cette transition énergétique a entraîné une multiplication d'acteurs dans la production d'énergie, notamment renouvelable, et notamment dans la sphère citoyenne. Néanmoins, l'Allemagne doit faire face à certains défis et limites.

3.7.1.2 Les limites de la transition énergétique allemande

Bien que la transition énergétique allemande soit ambitieuse, que ce soit au niveau des objectifs affichés et à atteindre à différentes dates, ou bien des réalisations - on peut évoquer notamment le développement éolien qui est l'un des plus dynamiques de l'Union Européenne – il existe néanmoins des accros et des points à améliorer. En effet, la mise en place des différentes mesures pour ancrer le pays dans la transition énergétique a également entraîné des problèmes, pour différentes raisons. En effet, comme le note M. Deshaies en 2014 dans un

article sur les *ambiguïtés et les limites de la transition énergétique en Allemagne*⁹⁴, seuls certains secteurs sont concernés par la mise en place des renouvelables notamment : « c'est seulement dans le secteur de la production d'électricité que des progrès significatifs ont été accomplis. En ce qui concerne la production de chaleur ou les carburants utilisés dans les transports (qui ensemble représentent les deux tiers de la consommation d'énergie primaire), la part des énergies renouvelables est encore très faible, de l'ordre de 5 % pour les biocarburants⁹⁵ » (Deshaies et Baudelle, 2013 ; Smil, 2010). Le développement des renouvelables est également mis en parallèle de la consommation d'énergie primaire, qui très peu diminué entre 1990 et 2013, de 7% (Deshaies, 2014). De plus, production d'électricité à partir des énergies fossiles est toujours en tête des sources de productions électriques en Allemagne, en raison de l'intermittence des énergies vertes : « Alors que les centrales nucléaires ou thermiques utilisées pour fournir le courant de charge de base peuvent fonctionner quasiment toute l'année (sauf période d'entretien), soit 8760 heures, il en va tout autrement avec les éoliennes dont la durée de fonctionnement à pleine puissance varie de 1500 à un peu plus de 2200 h suivant les sites; soit un facteur de charge de 17 à 25%⁹⁶ » (Deshaies, 2014).

Graphique n°24 : Mix énergétique allemand en 2014



Source : *La transition énergétique allemande*, Dimitri Pescia, Agora Energiewende, Senior Associate, Paris, 2015.

⁹⁴ Michel Deshaies, « Ambiguïtés et limites de la transition énergétique en Allemagne », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 14 Numéro 3 | Décembre 2014, mis en ligne le 28 décembre 2014, consulté le 26 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/15515> ; DOI : 10.4000/vertigo.15515

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶

La transition énergétique allemande est relativement ambitieuse au regard des objectifs fixés par l'Etat et par la vitesse de mise en place des mesures. La conception même de la transition énergétique est éloquent, conçu comme un tournant radical (Energiewende). Ce dynamisme est visible notamment au niveau du développement des énergies renouvelables, la part de production d'électricité à partir de ces technologies ayant augmenté de 82 TWh entre 1993 et 2010 (Deshaies, 2014). Néanmoins, il existe des aspects moins avancés, notamment la consommation d'énergie primaire qui a peu baissé ou encore l'utilisation massives des énergies fossiles (notamment charbon et lignites). Par ailleurs, des problèmes géographiques et sociaux apparaissent quant à la mise en place de cette transition énergétique et notamment du développement éolien.

3.7.1.3 Le développement éolien et les initiatives citoyennes en Allemagne : quelle traduction géographique et sociale ?

La mise en place de la loi sur les énergies renouvelables en 2000 a induit une nouvelle forme d'utilisation de l'espace, dans la mesure où les énergies renouvelables étant consommatrice d'espace (« energy from space », (Brücher W., 2008, p. 4). « Au total, la production d'un gigawatt - heure d'énergie finale nécessite 4,4 ha au moyen du photovoltaïque au sol, 5,7 ha pour des éoliennes et même 102 hectares avec des installations de biogaz (Peters J., 2010, p. 17)⁹⁷ ». La décentralisation du système énergétique a ainsi permis aux espaces ruraux, supports du développement de certaines énergies renouvelables, des apports économiques (Bosch, 2015, p. 3). Cette utilisation accrue de l'espace a néanmoins entraîné une forme d'évaluation entre les apports économiques et les impacts sur le territoire : « cet avantage économique pour les zones rurales ne peut pas compenser les bouleversements sociaux et environnementaux d'un développement surdimensionné des énergies renouvelables. La transition énergétique a augmenté de façon spectaculaire la pression sur les zones rurales et ainsi conduit à la prise de conscience que les utilisations énergétiques ne peuvent pas toujours équilibrer les coûts en termes spatiaux »⁹⁸.

Bien que la transition énergétique allemande soit plus avancée que celle menée en France, d'un point de vue développement des renouvelables, elle doit toutefois faire face à certains défis pour pleinement efficace, et notamment au point de vue de son acceptabilité : « Pour continuer dans cette voie, il est nécessaire, dans les prochaines années, de poursuivre l'intégration spatiale des énergies renouvelables [...]. Ceci peut être réalisé par exemple par une expansion spatiale acceptable, en adaptant le choix de la technologie et son importance quantitative aux conditions spatiales locales (Bosch S., 2012)⁹⁹ ».

⁹⁷ Stephan Bosch, *Des énergies renouvelables pour l'Allemagne : Planification spatiale et technique pour une transition énergétique intelligente*, Revue Géographique de l'Est, vol. 55, n°1-2, 2015, mis en ligne le 25 juin 2015, consulté le 06 novembre 2015. URL : <http://rge.revues.org/5412>

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Ibid.

Cette acceptabilité des installations a été confirmée par ailleurs par le ministère fédéral des Transports et de la Construction allemand (BMVBS) et repris par B. Klagge et T. Brocke en 2015, en indiquant la nécessité de construire un projet qui soit légitime et qui reprenne et réponde aux attentes des habitants, quel que soit leur profil : « Il ne s'agit pas seulement de déterminer les surfaces qui conviennent et de développer les formes d'usage possibles; mais aussi de trouver des compromis avec les opposants affectés par les effets négatifs afin de minimiser ou même d'éviter les conflits actuels et futurs (BMVBS 2011)¹⁰⁰ ». On retrouve certains facteurs d'acceptabilité énoncés auparavant, et notamment ceux relatifs à la construction d'un projet qui soit reconnu légitime par la population, afin qu'il soit accepté.

- ✓ Les conséquences géographiques de la mise en place de l'éolien et des énergies renouvelables

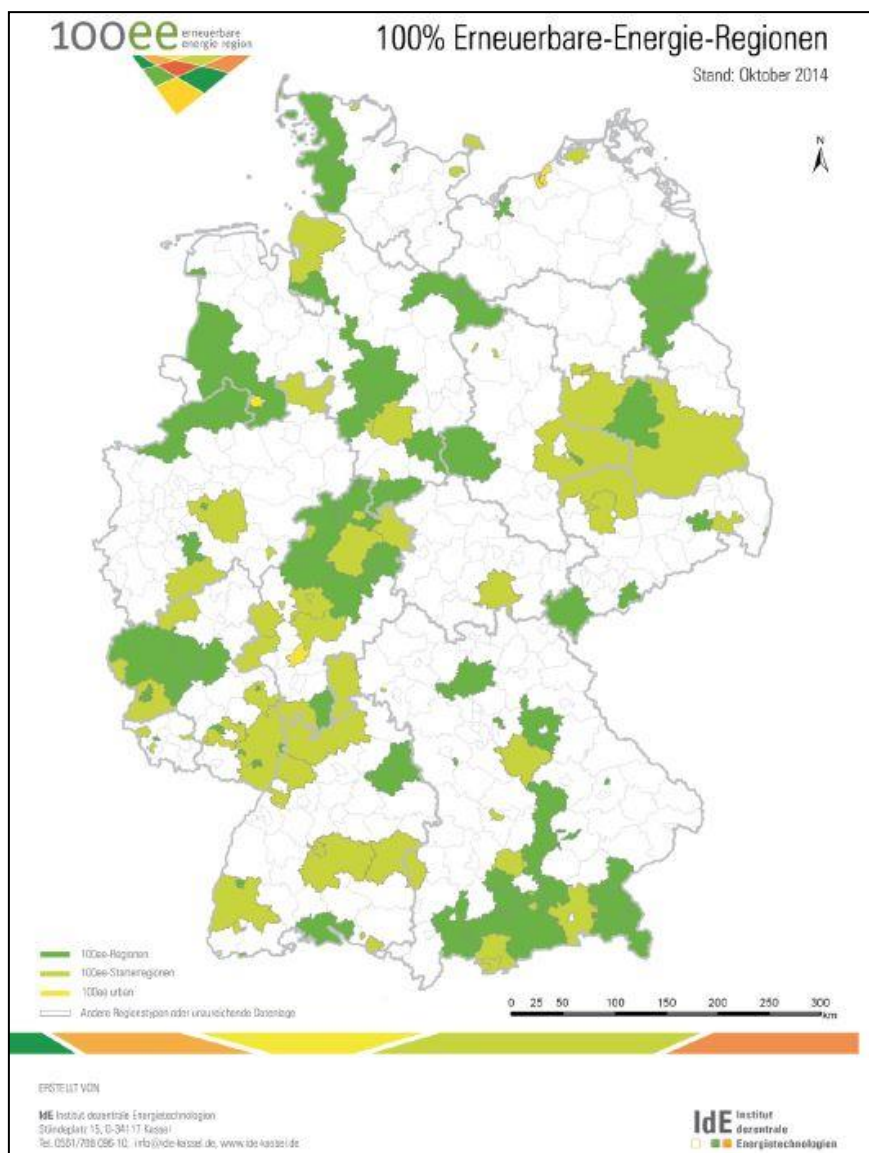
D'un point de vue géographique, l'adoption de la loi sur les énergies renouvelables a conduit à « la multiplication des régions à 100% d'énergies renouvelables¹⁰¹ ». Cela est en outre soutenu depuis 2007 par le ministère de l'environnement allemand pour permettre aux régions qui le souhaitent devenir autonome énergétiquement à partir de l'utilisation des renouvelables. Ce projet a pour objectif d'offrir une « aide et met en réseau les communes et les régions qui veulent que leur approvisionnement énergétique soit complètement assuré par les énergies renouvelables¹⁰² ».

¹⁰⁰ Britta Klagge et Tobias Brocke, *La transition énergétique à l'échelle locale : la production décentralisée d'électricité et le rôle des entreprises municipales et des fournisseurs régionaux*, Revue Géographique de l'Est, vol.55, n°1-2, 2015, mis en ligne le 25 juin 2015, consulté le 06 novembre 2015. URL : <http://rge.revues.org/5435>

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.

Carte n°37 : Carte des régions à 100% d'énergie renouvelable en octobre 2014

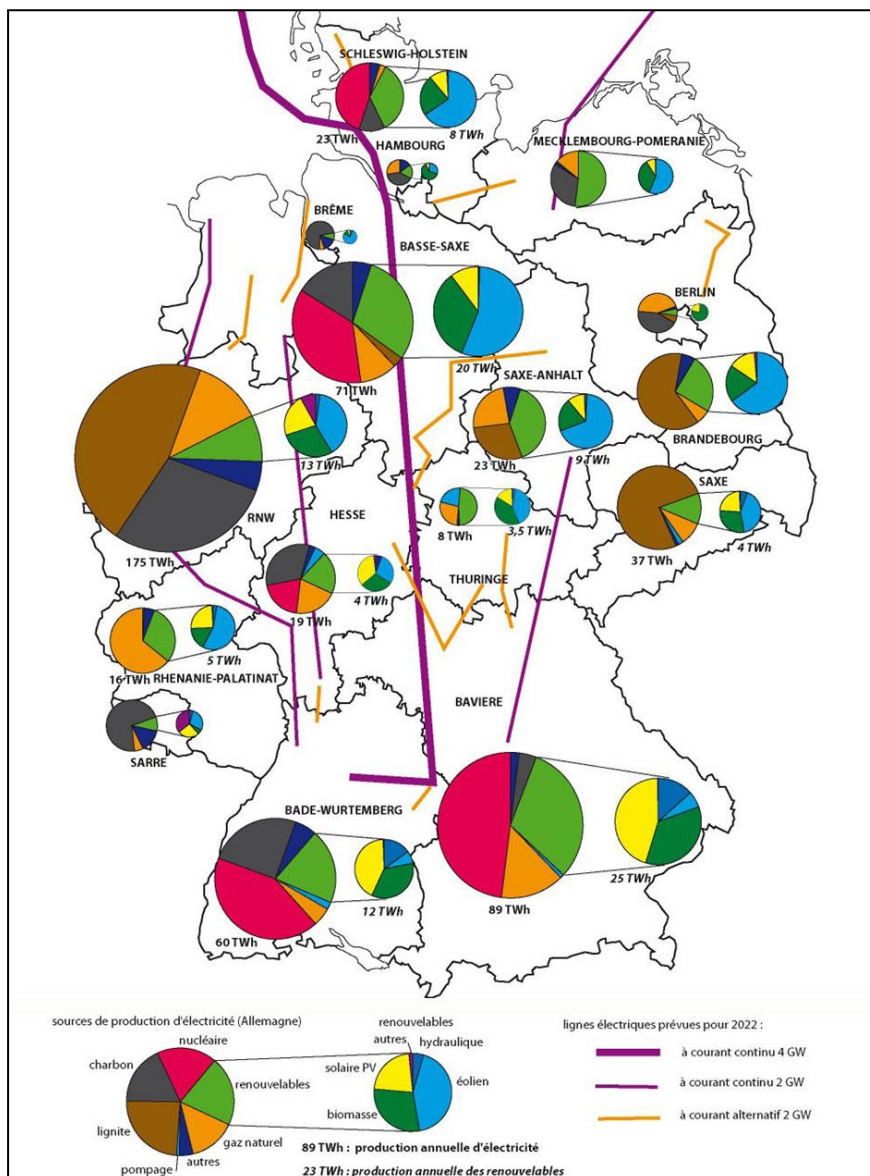


Source : Britta Klagge et Tobias Brocke, *La transition énergétique à l'échelle locale : la production décentralisée d'électricité et le rôle des entreprises municipales et des fournisseurs régionaux*, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55, n°1-2, 2015, mis en ligne le 25 juin 2015, consulté le 06 novembre 2015. URL : <http://rge.revues.org/5435>

Le développement des renouvelables, un des leviers de la transition énergétique avec l'efficacité et la sobriété, se traduit dans les faits par un développement en espace rural, tandis que les zones urbaines sont en retrait quant au développement des renouvelables, notamment en raison de l'espace disponible pour accueillir les renouvelables. Cela pose également la question de l'approvisionnement des zones peuplées en électricité, notamment pour le cas de l'Allemagne où les zones peuplées sont plus ou moins éloignées des zones de production, ce qui implique d'adapter le réseau pour lui permettre de supporter ces nouvelles productions mais aussi pour desservir les zones peuplées. La production issue des énergies fossiles et du nucléaire n'est en effet pas située aux mêmes endroits que les zones de production des EnR. « Aussi, la production décentralisée qui est associée aux énergies renouvelables dans l'imaginaire collectif

[...], par opposition à la production centralisée que représente le système basé sur les énergies fossiles relève-t-elle largement du mythe. En réalité, les grands parcs éoliens ou photovoltaïques du Brandebourg, [...] servent à alimenter le réseau pour une consommation de courant électrique dans les villes situées à des centaines de kilomètres de distance. [...] Or, avec la transition énergétique et la sortie du nucléaire à l'horizon 2022, ces déséquilibres entre la localisation des capacités de production et la consommation vont fortement s'accroître, nécessitant une profonde restructuration du réseau de transport d'électricité » (Deshaies¹⁰³, 2014).

Carte n°38 : La production d'électricité en Allemagne par zones géographiques (Land) et par sources



Source : Michel Deshaies (modifiée d'après Bosch, 2013), « Ambiguïtés et limites de la transition énergétique en Allemagne », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 14 Numéro 3, Décembre 2014

¹⁰³ Michel Deshaies (modifiée d'après Bosch, 2013), « Ambiguïtés et limites de la transition énergétique en Allemagne », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 14 Numéro 3, Décembre 2014.

Une partie des communes de la Rhénanie-Palatinat sont dans ces « régions à 100% d'énergies renouvelables », tandis que certaines autres sont dans les « régions d'apprentissages » (régions souhaitant s'engager dans un développement des énergies renouvelables afin d'avoir une production énergétique issue entièrement des énergies vertes).

✓ L'apparition des paysages de l'énergie

Le développement éolien a également entraîné des conséquences au niveau des paysages. En effet, le développement massif des EnR en Allemagne a entraîné dans certains espaces une modification rapide et importante des paysages. Les éoliennes, par exemple, sont des éléments qui sont relativement voyants en raison de leur hauteur, de plus en plus élevée, et du mouvement de leurs pales.

Ce visuel est renforcé dans certains cas par le repowering, c'est-à-dire le remplacement d'anciennes éoliennes par des nouveaux aérogénérateurs plus puissants et plus haut. Cela constitue une différence notable avec la France, dans la mesure où les parcs éoliens français ne sont pas encore assez « vieux » (pour la plupart) pour faire du repowering. Ces éoliennes plus hautes peuvent entraîner des covisibilités plus importantes, et entraîne dans certains cas des oppositions d'habitants, qui semblent être toutefois différentes de ce qu'on peut rencontrer en France. En effet, les oppositions à l'éolien en France sont souvent dans une démarche stricte, c'est-à-dire un abandon des projets concernés pour diverses raisons, avec peu de place laissée à la discussion et à la potentialité d'un développement éolien en accord avec leurs attentes. Pour le cas de l'Allemagne et des cas étudiés, l'opposition semble être plutôt sur des demandes à prendre en compte, sur une adaptation du développement et des projets éoliens aux contextes locaux que sur des abandons pur et simple des projets.

L'un des éléments avancés pour répondre à ces enjeux en Allemagne réside dans la planification des différents projets éoliens : « Un facteur important pour l'orientation du développement de l'éolien est de mettre en place une planification basée sur les considérations géographiques (Gailing & Leibenath 2013). Dans tous les Länder allemands il existe une « planification du paysage » à différentes échelles. Elle demande un regroupement des éoliennes et des distances à respecter par rapport aux zones habitées » (source : Michael Altmoo¹⁰⁴, 2015). La planification est pensée dans le cas de l'Allemagne à une échelle locale selon M. Altmoo (2015), qui indique que les projets sont trop proches les uns des autres et développés sans prise en compte des potentiels projets voisins. Il indique également la nécessité de mieux planifier le développement éolien en raison du dimensionnement des projets et des aérogénérateurs « plus de 200 m de haut, plus de 50 ha pour les parcs éoliens » (M. Altmoo, page 5, 2015). L'auteur indique par ailleurs une préconisation pour le développement éolien : « Les écarts entre les parcs éoliens sont souvent inférieurs à 10-15 km et les éoliennes sont à moins d'un kilomètre

¹⁰⁴ Michael Altmoo, « L'énergie éolienne en Allemagne du sud-ouest – origines, problèmes et solutions à la transformation des paysages de la transition énergétique », *Revue Géographique de l'Est*, vol.55, n°1-2, 2015, page 5

par rapport aux lieux habités ; parfois directement en bordure d'agglomération. Pour conserver des paysages libres d'éoliennes il faudrait que les écarts entre les parcs soient nettement plus grands (plus de 20-30 km)¹⁰⁵ ».

3.7.2 Trois cas d'études pour présenter les différences entre le développement éolien en France et en Allemagne : le parc éolien de Wörrstadt, de Morbach (Rhénanie Palatinat) et de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre, France)

L'étude de cas sur les communes de Wörrstadt et de Morbach est basée sur une visite de terrain réalisée en octobre 2016, en Rhénanie Palatinat. Cette observation sur le terrain, réalisée avec M. Deshaies, a permis de relever la façon dont le développement éolien est à l'œuvre dans ces deux communes. Par ailleurs, ces éléments sont complétés grâce à des études et articles sur l'éolien en Rhénanie Palatinat et sur des études de cas sur Wörrstadt et Morbach.

Ces deux communes sont représentatives d'une part du développement éolien en Allemagne, et d'autre part, elles offrent des situations différentes de mise en place des énergies renouvelables. Une comparaison avec le parc éolien de Saint-Georges-sur-Arnon sera effectuée, parc qui présente des similitudes avec les deux cas allemands. Le but est de relever les facteurs de réussite et d'acceptabilité des parcs éoliens, en France et en Allemagne.

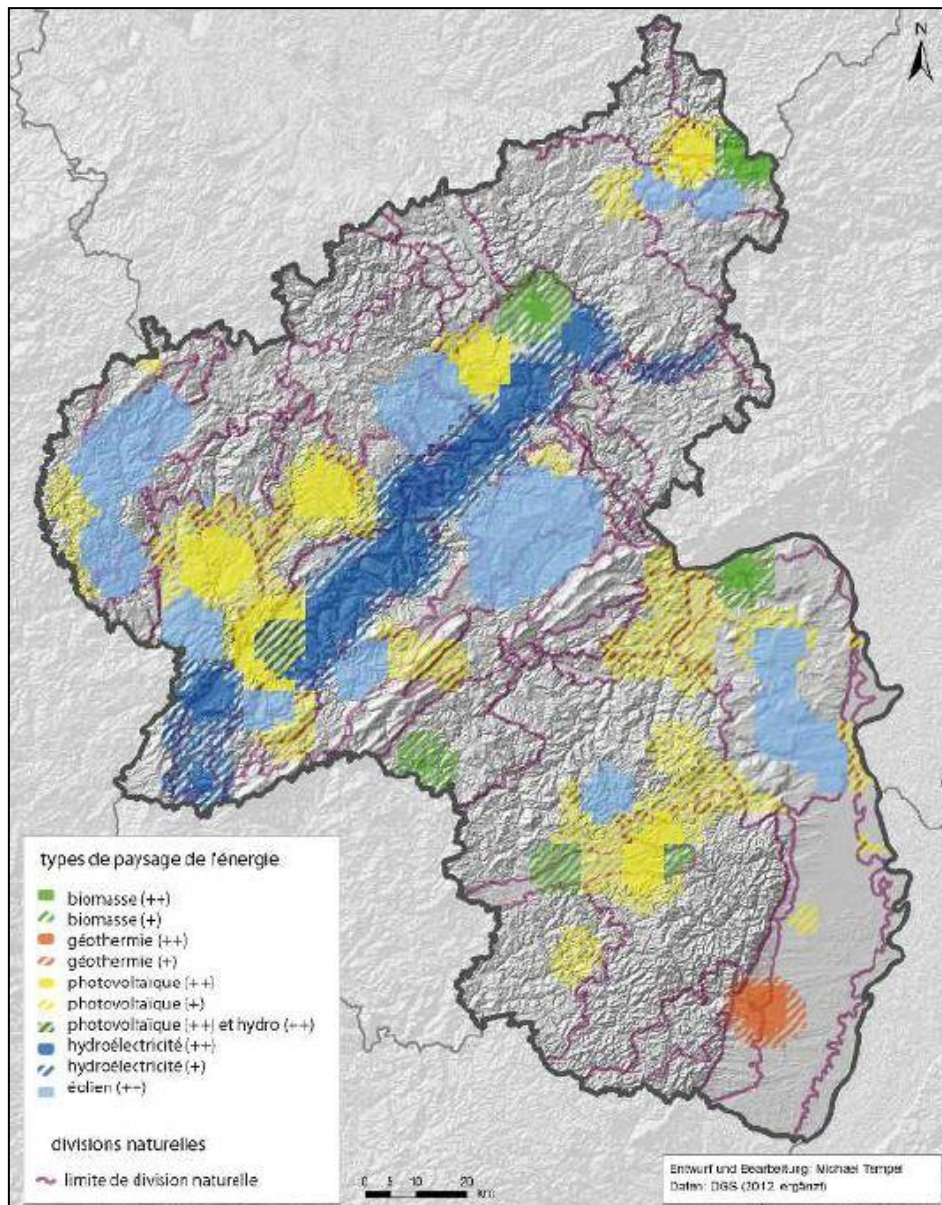
3.7.2.1 La Rhénanie Palatinat, une région volontariste dans le développement de l'éolien

La Rhénanie Palatinat est une région allemande située à l'ouest du pays et frontalière de la France. Elle compte environ quatre millions d'habitants, sa capitale est Mayence. La région a une volonté politique forte de développer les EnR, et notamment l'éolien. Elle s'est fixée pour objectif de produire la totalité de son énergie, à partir des EnR, d'ici 2030. Parmi ce développement ambitieux des énergies vertes, l'éolien doit représenter les deux tiers de l'énergie produite et consommée, contre 13% en 2011 (source : Deshaies, 2012). Ainsi, ce développement éolien devrait, s'il est mené à terme, aboutir à un doublement du nombre d'éoliennes installées entre 2012 et 2030 (de 1243 à 2650 aérogénérateurs) et une multiplication par cinq de la puissance installée, passant ainsi de 1542 à 7500 MW (Source : Deshaies, 2012).

Ce développement des énergies renouvelables a ainsi modifié le paysage de la Rhénanie Palatinat, ou des paysages agroénergétiques sont apparus.

¹⁰⁵ Ibid.

Carte n°39 : Synthèse des paysages de l'énergie en Rhénanie Palatinat



Source : Thomas Brühne, Michael Tempel and Michel Deshaies, « Les paysages postmodernes de l'énergie en Rhénanie-Palatinat », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55 / n°1-2, 2015, page 7

Par ailleurs, le développement des renouvelables dans la région ne s'est pas fait sans conséquences. En effet, le tableau ci-dessous reprend, pour chaque renouvelable, les conséquences possibles sur différents aspects : le paysage, l'environnement, dans une optique de vérification des effets cumulés.

Tableau n°25 : « Estimation des potentiels nouveaux de conflits au sujet des énergies renouvelables en Rhénanie-Palatinat jusqu'en 2030, à la suite de la transition énergétique¹⁰⁶ »

| | 2009 (TWh) | 2020 (TWh) | 2030 (TWh) | Mesures prioritaires pour le développement futur des EnR | Effets du futur développement des EnR sur... | | | Potentiel supplémentaire de conflit par le développement des EnR |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---|--|-------------------------------------|---|--|
| | | | | | Le paysage Conséquences pour le paysage | Potentiel supplémentaire de conflit | Le milieu naturel Conséquences pour le milieu naturel (exemples) | |
| <i>Hydraulique</i> | 0,95 | 1 | 1,1 | Exclusivement par des innovations techniques | - | • | | • |
| <i>Eolien</i> | 1,68 | 8,4 | 14,8 | Repowering : construction de nouveaux aérogénérateurs | Nouveaux aérogénérateurs plus grands dans le paysage | | Augmentation de la mortalité, perte d'espaces de vie pour les oiseaux / chauve-souris. Consommation de sols, imperméabilisation, fragmentation des espaces de vie | |
| <i>Photovoltaïque</i> | 0,36 | 2 | 5,2 | Construction d'installations solaires intégrées aux toitures et aux façades / installations sur des façades déjà occupées auparavant (reconversion éco. et militaire) | Installations sur des surfaces visibles dans le paysage / changement optique des constructions | | Consommation de surfaces par les installations / changements du microclimat et de la diversité des espèces dans l'environnement / fragmentation des espaces | |
| <i>Biomasse</i> | 0,83 | 0,9 | 0,9 | Construction de nouvelles petites installations de biogaz (75 kW) | Modification du paysage humanisé avec la culture à grande échelle de plantes énergétiques | • | Multiples effets sur le site et en dehors du site de culture (modification des caractéristiques chimiques et physiques de sols) | • |
| <i>Géothermie</i> | 0,01 | 0,1 | 0,1 | Collecteurs de surface / installation de 25 à 35 centrales dans les zones périphériques | Centrales géothermiques de taille moyenne dans le paysage | • | Phénomènes sismiques avec des conséquences principalement sur les infrastructures humaines | |

(Braun & Ziegler 2006, BUND 2010, DRL 2006, MWKEL 2012)

Source : Thomas Brühne, Michael Tempel and Michel Deshaies, « Les paysages postmodernes de l'énergie en Rhénanie-Palatinat », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55 / n°1-2, 2015

L'éolien présente un potentiel de conflit important, devant le photovoltaïque. La tenue des objectifs fixés par le land pourrait ainsi avoir comme impact une utilisation de « seulement » 2% de sa surface, mais conduire à une modification importante avec l'apparition de paysages de l'énergie, et sont « caractérisés par le fait que l'utilisation concentrée d'une ou plusieurs sources d'énergie s'exprime clairement dans le paysage et en conséquence, ces sources d'énergie sont considérées comme ayant une forte influence territoriale » (Deshaies, 2015, page 4). Ils sont déjà visibles dans certains espaces, comme dans les deux cas qui seront présentés par la suite (Wörrstadt et Morbach).

L'énergie éolienne occupe une part importante de la production d'énergie renouvelable en Rhénanie Palatinat. Le développement éolien a, en plus des conséquences sur les paysages, des effets sur les territoires « supports » de cette énergie. On peut ainsi évoquer les apports économiques (emplois, taxes) et sociaux (conflits potentiels, parc citoyen). Deux cas vont permettre de préciser les apports et conséquences de ce développement éolien, Morbach et Wörrstadt. Leur analyse va également permettre d'éclairer les facteurs de réussite du développement éolien local. En effet, ces deux exemples illustrent des développements plutôt acceptables, sans grande opposition.

¹⁰⁶ Thomas Brühne, Michael Tempel and Michel Deshaies, « Les paysages postmodernes de l'énergie en Rhénanie-Palatinat », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55 / n°1-2, 2015, page 9.

3.7.2.2 Morbach : un parc multi-EnR

La commune de Morbach, située en Rhénanie Palatinat, possède 11 000 habitants. Elle possède une « culture industrielle » forte, avec la présence d'une usine d'emballage relativement importante au niveau mondial et dont le siège social est à Morbach.

Carte n°40 : Localisation de Morbach



Source : Google Maps, octobre 2016.

Elle possède également une ancienne friche militaire, ancien dépôt de munition de l'OTAN. C'est sur cet espace que la commune a souhaité développer les énergies renouvelables. La surface appartient désormais à la commune de Morbach. La zone est située à 500 mètres d'altitude, relativement bien ventée ce qui facilite l'implantation d'éoliennes.

L'objectif de départ pour la commune était la requalification d'une friche militaire en zone touristique, avec la création d'un parc de loisirs. Cependant, ce projet a finalement été abandonné pour laisser place à un parc multi-EnR et ainsi réaliser « un paysage de l'énergie » (Deshaies, 2012).

Photos n°9 et 10 : Eoliennes de Morbach et friche militaire, où l'énergie solaire et éolienne se côtoient



Cliché : Romain Garcia, octobre 2016

Les photos n°1 et 2 illustrent la requalification de la friche militaire par l'implantation d'énergies renouvelables, ici le solaire et l'éolien, qui tendent à créer un paysage de l'énergie.

Ce développement a été élaboré par un groupe de travail regroupant des acteurs de plusieurs champs disciplinaires afin de proposer un plan d'aménagement, en accord avec la population locale qui était associée via des réunions publiques. Les premiers contacts entre la commune et des universitaires de l'IUT de Trèves ont eu lieu en novembre 2001. Une section de l'université a fait une étude pour développer les EnR sur le site. Une unité de l'université se situe à Birkenfeld, la ville centre du Kreis (canton). Le projet a été conçu entre la commune, l'université et l'entreprise JUWI. L'objectif de ce parc multi énergies renouvelables était d'associer, au sein d'un même espace, la biomasse, le solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne, et d'aménager une zone d'activité regroupant des entreprises œuvrant dans le secteur de l'énergie, et notamment le bois (fabrication de pellets, de maison et mobilier en bois, poêle à bois...).

Photos n°11 et 12 : Zone d'activité de Morbach



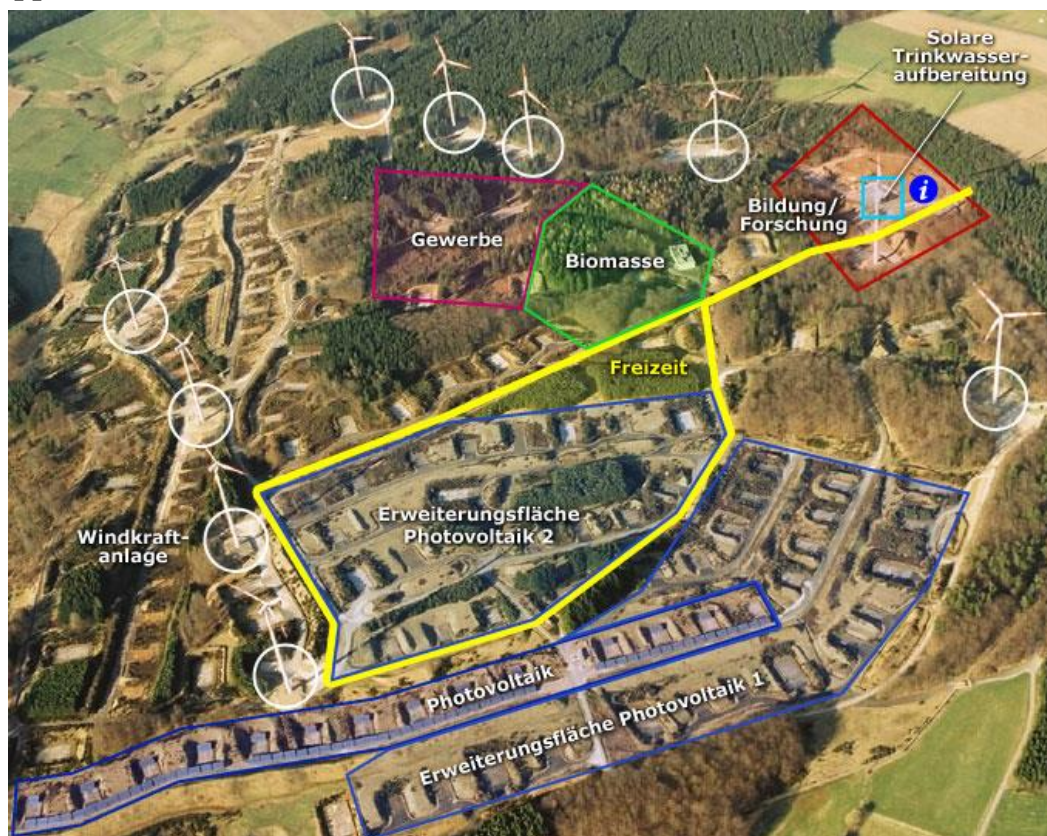
Cliché : Romain Garcia, octobre 2016

Une partie de la zone d'activité est présentée sur les photos n°3 et 4, avec des lieux de ventes des poêles à bois (photo n°3) et la zone fabrication des maisons en bois (photo n°4).

Ce développement est par ailleurs nommé le « paysage de l'énergie de Morbach » (Energiewirtschaft Morbach). L'éolien produit 45 millions de kW/h/an, le solaire 450.000 kW/h/an, et le biogaz produit 500 kW/h/an d'électricité et 900 kW/h/an de chaleur. L'usine biogaz fonctionne avec les déchets de l'agriculture proche et de l'exploitation forestière (forêt également proche). La production couvre les besoins de 14 000 foyers (Morbach est une ville de 4 000 habitants).

L'implantation des éoliennes s'est faite en deux tranches entre 2002 et 2003. Les 14 aérogénérateurs ont une puissance nominale de 2 MW, et culminent 100 mètres de hauteur à la nacelle. Une éolienne a été achetée par un collectif citoyen de Morbach. Les panneaux solaires représentent quant à eux une surface de 4 000 m² et ont été agrandi pour finalement avoir une surface de 8 000 m² en 2008. La puissance de ces panneaux solaires est de 1,1 MW pour une production annuelle moyenne d'un million de kWh. L'usine biogaz a été réalisée en 2006, et est alimentée localement grâce aux déchets de 15 fermes (source : Deshaies, 2012). Un problème se pose néanmoins pour l'usine biogaz et notamment sur l'utilisation de la production qui reste floue. Pour solutionner le problème, la ville essaye de faire venir des entreprises sur le site afin qu'elles utilisent la production issue du biogaz. Le site est en effet également une zone d'activité où des entreprises sont déjà installées.

Figure n°14 : Vue aérienne de l'implantation des différentes énergies renouvelables développées à Morbach



Source : <http://www.energielandschaft.de/virtuell-interaktiv/uebersichtskarte/>

La figure n°3 est une vue aérienne de ce parc d'activité, où on peut distinguer les commerces et zone d'activité (Gewerbe), le traitement solaire de l'eau potable (Solare Trinkwasser aufbereitung), un centre de formation (Bildung / Forschung), une zone de loisir (Zone de loisir), un parc éolien (Windkraft anlage) et un parc solaire photovoltaïque (Photovoltaik) et ses zones d'extension (Erweiterungsfläche Photovoltaik).

Des visites du site sont régulièrement organisées, les visiteurs venant de plusieurs pays, depuis l'ouverture de la zone, ce qui montre l'originalité de cet aménagement ainsi que son succès. Le site suscite un intérêt « mondial », dans la mesure où c'est l'une des premières zones où plusieurs énergies renouvelables cohabitent et fonctionnent en système avec les entreprises proches. Ces visites représentent depuis 2003 environ 21 000 personnes (source : Deshaies, 2012). Par ailleurs, la commune a mis en place en 2008 le schéma Morbach 2020 pour ancrer le territoire dans la transition énergétique, en réduisant les émissions de CO₂ de moitié par rapport à 2000, de devenir autonome énergétiquement, en reprenant les principes de la transition énergétique, c'est-à-dire d'améliorer les économies d'énergie, développer les énergies vertes et alimenter les réseaux de chaleur par les EnR.

On est donc en présence d'un projet « global », où plusieurs énergies renouvelables sont associées, avec un développement choisi par les acteurs du territoire et un fonctionnement « local », notamment pour la biomasse. Ces éléments contribuent à créer une identité propre à ce parc multi-EnR, nommé « paysage de l'énergie de Morbach » (Energiewirtschaft Morbach). Ces éléments contribuent ainsi à la réussite de ce développement, même si des problèmes existent. D'autres facteurs de réussites vont être présentés avec le cas suivant, à Wörrstadt, en Rhénanie Palatinat.

3.7.2.3 Wörrstadt, un cas de densification éolienne

La commune est représentative d'un développement éolien dynamique, avec une densification éolienne relativement importante. Le développement éolien est également présent au sud de la commune, à Alzey, qui concentre des parcs éoliens.

Wörrstadt est une commune de 7 500 habitants située au sud de Mayence, à environ 20 km. Le développement éolien y est relativement ancien dans la mesure où les premières éoliennes ont été construites dans les années 1990 (1995 – 1998). Onze ans après, en 2009, de nouvelles éoliennes plus puissantes ont été construites, au sein du territoire communal, puis des extensions sur des communes voisines ont été poursuivies, par l'entreprise JUWI, qui a développé l'ensemble des éoliennes depuis 2009 au sein de Wörrstadt et des municipalités voisines.

Photo n°13 : Covisibilité entre les éoliennes et le bourg de Wörrstadt



Cliché : Romain Garcia, octobre 2016

Le bourg de Wörrstadt est situé en contre bas de l'implantation des éoliennes, ce qui entraîne une visibilité sur les aérogénérateurs.

Par ailleurs, l'entreprise a également développé un parc éolien au nord de Wörrstadt dans la forêt du Soonwald (commune associative de Rheinböllen), et qui suscite des oppositions plus ou moins fortes de la part des associations agissant dans la protection de l'environnement.

Photo n°14 : Les éoliennes à proximité de la forêt du Soonwald



Cliché : Romain Garcia, octobre 2016

Les éoliennes présentes sur la photo n°6 sont masquées par un brouillard épais, mais on peut distinguer les pales, et on devine la forêt du Soonwald derrière ces aérogénérateurs.

Le développement éolien dans la commune est associé à une entreprise : JUWI. En effet, c'est la société qui a développé la plupart des éoliennes situées au sein de la commune associative de Wörrstadt. L'entreprise a connu un développement très dynamique et est devenue en l'espace de quelques années l'un des leaders du développement des renouvelables. Le développement éolien massif du territoire est relativement bien accepté par la population pour plusieurs facteurs :

- l'entreprise est un acteur local, implanté sur place et bien connu de la population
- elle emploie plusieurs centaines de personnes du territoire (650), avec des salaires intéressants, et représente un acteur économique essentiel pour le territoire, ce qui lui confère une image relativement positive
- ce développement éolien a permis de donner une impulsion à la politique communale de s'engager dans l'objectif des régions à 100% d'EnR
- mais une acceptabilité qui semble être plus faible dans les communes voisines

La commune est favorable à l'éolien, de même qu'aux densifications éoliennes du territoire, et est engagée dans l'objectif des régions à 100% d'énergies renouvelables. JUWI est la seule entreprise développement des parcs éoliens sur le territoire communal, ce qui lui vaut le surnom de « JUWI land » (Deshaies).

Tableau n°26 : Chronologie du développement éolien dans la commune (source : Deshaies, 2012)

| Date | Principaux événements |
|------------------|--|
| 1995 | Premier développement éolien, dans la région d'Alzey |
| 1996 | Création de l'entreprise de développement éolien JUWI. Elle construit la même année son premier parc éolien dans le Donnernergskreis, dans la ferme familiale d'un des fondateurs |
| 1998 – 1999 | Développement éolien au sein d'Alzey (parcs non développés par JUWI) |
| 2005 – 2006 | Implantation de deux nouveaux parcs éoliens autour d'Alzey |
| A partir de 2006 | Accélération du développement de Juwi et internationalisation de la société |
| 2007 | Wörrstadt se fixe pour 2017 l'objectif d'atteindre 100% d'électricité verte dans sa consommation |
| 2008 | JUWI transfère son siège social de Mayence à Wörrstadt |
| 2009 | JUWI développe un parc de 10 aérogénérateurs à Wörrstadt |
| 2010 | Wörrstadt peut s'alimenter directement en électricité à partir des éoliennes de son territoire |
| 2011 – 2012 | Extension du parc éolien de Wörrstadt avec des éoliennes plus grandes. Les habitants peuvent s'alimenter à partir de l'électricité verte produite à un tarif avantageux |
| 2012 – 2013 | Construction du parc éolien dans la forêt du Soonwald. Huit machines sont implantées dans ce parc naturel et déclenche une opposition de la part des associations de protection de l'environnement |

Comme à Morbach, le développement éolien est relativement bien accepté au sein de la commune, même si cela tend à s'effriter dans les communes voisines. Cette acceptabilité est liée à l'implantation de l'entreprise JUWI sur le territoire, et qui emploie un nombre important d'habitants. Par ailleurs, les habitants ont accès à l'électricité produite à partir des éoliennes à

un prix avantageux. La situation est différente de Morbach, dans la mesure où on est face à une mono-énergie.

Tableau n°27 : Synthèse du développement éolien à Morbach et Wörrstadt

| Synthèse du développement éolien | Morbach | Wörrstadt |
|--|--|--|
| Contexte énergétique | <p>14 éoliennes installées de 2 MW chacune.</p> <p>8000 m² de panneaux solaires, d'une surface totale d'1,1 MW.</p> <p>Usine biogaz, approvisionnée par des fermes locales</p> | Développement éolien dynamique, avec une densification éolienne |
| Politique locale et positionnement en faveur des renouvelables | <p>Volonté communale de requalification d'une friche militaire.</p> <p>Schéma "Morbach 2020", ancrer le territoire dans la transition énergétique et de devenir autonome énergétiquement.</p> | Engagement dans l'objectif des "régions à 100% d'énergies renouvelables" |
| Spécificité du projet et / ou du parc éolien et des autres EnR | <p>Ancienne friche militaire, requalifiée en parc multi-EnR.</p> <p>Volonté communale à la base, le projet a été élaboré avec plusieurs acteurs.</p> <p>Population locale associée via des réunions publiques.</p> <p>La société JUWI a construit et exploite les parcs éoliens et photovoltaïques.</p> <p>Une zone d'activité est présente avec la présence d'entreprises œuvrant dans le secteur de l'énergie (notamment autour du bois-énergie).</p> <p>La zone d'activité a accueilli 21 000 visiteurs depuis 2003, venant du monde entier (70 pays différents représentés).</p> | <p>Le développement éolien de la commune repose principalement sur une entreprise : JUWI.</p> <p>L'entreprise, en même temps qu'elle développait son activité, a développé des parcs éoliens autour de Wörrstadt</p> <p>Le siège social de l'entreprise est installé à Wörrstadt.</p> <p>Les habitants peuvent s'alimenter à partir de l'électricité verte produite à un tarif avantageux.</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | Le parc multi-EnR est appelé « paysage de l'énergie (Energiewand) ». | |
| Avis des habitants sur l'éolien / les EnR | Acceptation relativement bonne de ce parc multi-EnR. | Acceptabilité relativement bonne au sein de la commune, mais qui tend à diminuer dans les communes voisines. Acceptabilité liée aux retombées économiques (notamment les emplois) induite par JUWI. La construction d'un parc éolien dans la forêt du Soonwald (espace protégé) a entraîné une opposition des associations de protection de l'environnement. |

Les deux cas étudiés présentent une acceptabilité relativement bonne, liée à plusieurs éléments qui seront détaillés par la suite. Il convient de réaliser une comparaison avec un parc éolien français, celui de Saint-Georges-sur-Arnon, pour vérifier les facteurs de réussite qui reviennent de façon différente ou similaire.

Ces études cas réalisées en Allemagne nous ont permis de faire ressortir des facteurs de réussite de l'éolien différents de ceux rencontrés en France. La construction de la grille de préconisations, à l'usage des décideurs et des porteurs de projets, va être alimentée en partie par ces facteurs.

3.7.3 Les différences d'acceptabilité de l'éolien entre la France et l'Allemagne : une adaptation possible des « pratiques » allemandes aux projets français ?

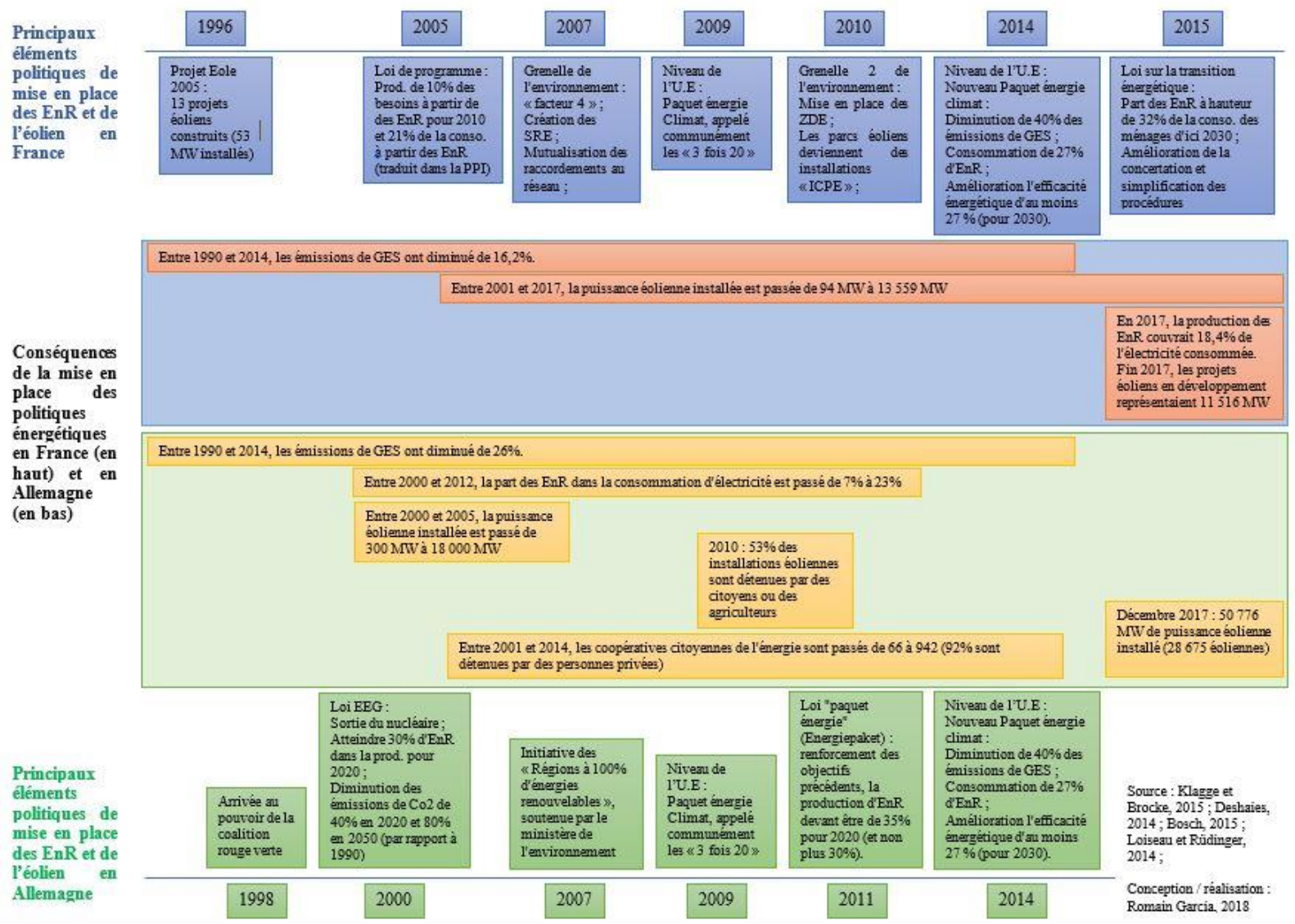
Il existe plusieurs différences entre la France et l'Allemagne dans leur conception de la transition énergétique, et de leur politique devant le mettre en œuvre. Ces différences se traduisent également au niveau régional, les objectifs de développement des EnR sont ambitieux en Allemagne, tandis qu'ils sont raisonnés en France. Néanmoins, le dynamisme allemand en termes de développement des EnR suscite des interrogations et des problèmes qui sont différents par rapport à ce que l'on peut avoir en France. En effet, des problèmes d'approvisionnement en électricité renouvelable pour les zones peuplées sont présents, de mêmes que l'apparition des paysages de l'énergie important ou encore des conséquences locales sur l'environnement, en raison des règles d'implantation permettant un développement au sein de zones protégée (zone Natura 2000 par exemple).

Si le modèle allemand est souvent pris en exemple, il existe néanmoins des problèmes inhérents cette situation énergétique. Certains éléments de la transition énergétique allemande peuvent cependant aider à comprendre l'acceptabilité vis-à-vis des EnR et de l'éolien, et peuvent être pris en compte dans nos propositions pour « rendre acceptable » les projets éoliens en France.

3.7.3.1 La conception et l'application de la transition énergétique en France et en Allemagne : quelles conséquences sur le développement éolien ?

La transition énergétique, que ce soit en Allemagne ou en France, a été mise en application dans la sphère politique aux niveaux européen et national durant le début des années 2000. Comme indiqué en première partie, la conception de la transition énergétique dans chaque pays tient d'objectifs différents, qui sont ambitieux en Allemagne et raisonnés en France. Il est intéressant de mettre en parallèle les objectifs fixés au niveau national et leurs conséquences sur le développement des EnR et de l'éolien en particulier, ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre. Le schéma ci-dessous reprend les principales lois et événements qui ont conditionné la mise en place de la transition énergétique et le développement des renouvelables dans les deux pays. L'accent a volontairement été mis sur les éléments relatifs au développement éolien.

Figure n°15 : Etapes et décisions politiques en France et en Allemagne en faveur de la transition énergétique et du développement éolien



La frise ci-dessus regroupe les principales étapes et prises de décision politique au niveau national en France et en Allemagne dans la mise en place de la transition énergétique, et son application via des renouvelables qui en découle. Ce sont les décisions et les lois marquantes qui sont prises en compte. Bien qu'il soit difficile de réaliser une véritable comparaison entre les deux pays, dans la mesure où leurs contextes politiques et socio-économique sont différents, la conception des politiques en faveur de la transition énergétique de chaque Etat peut donner des premières indications pour évaluer les différences de développement des renouvelables, et notamment de l'éolien.

Le premier élément de différenciation entre l'Allemagne et la France dans leurs politiques énergétiques réciproques, est fondamental pour comprendre par la suite leurs objectifs de développement des renouvelables : il s'agit de leur contexte énergétique et de la volonté de l'Allemagne de changer de façon radicale de système de production d'électricité. Cela a induit une modification du mix énergétique allemand, avec le développement massif des renouvelables et le renforcement de la production énergétique à partir d'autres types d'énergies, comme le charbon. Par ailleurs, le terme de transition énergétique en Allemand est considéré comme un tournant radical. Cette conception, associée une volonté marquée de sortie du nucléaire, renforcée en 2011 par la catastrophe de Fukushima, a permis au développement des énergies renouvelables d'être dynamique et relativement important au regard des autres pays européens, et notamment de la France. En effet, le contexte énergétique français est différent, de même que la conception de la transition énergétique. La France a une production d'électricité issue majoritairement du nucléaire, à plus de 70% en 2017 (71,6% en 2017¹⁰⁷), et a permis au pays de devenir autonome énergétiquement. Bien que la France souhaite réduire sa part du nucléaire dans son mix énergétique, il n'est pas question pour autant d'en sortir complètement, mais d'y aller étape par étape, en fixant des objectifs de fermeture des centrales nucléaires et en développement des énergies alternatives. Par ailleurs, on peut se demander si une sortie complète du nucléaire est possible. L'association Négawatt a publié en 2017 un scénario énergétique mettant en avant les possibilités d'une sortie complète du nucléaire en 2050 en s'appuyant sur la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que sur les énergies renouvelables. Si d'un point de vue technique, il semble que ce scénario soit viable, il implique néanmoins au niveau social un changement radical des pratiques qui semble relativement compliqué.

Dans les deux cas, la question de l'utilisation du nucléaire a entraîné une redéfinition du mix énergétique. Il ne faut toutefois pas oublier l'utilisation des énergies fossiles, qui sont également prises en compte mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, la population semble avoir une bonne opinion de la mise en place de la transition énergétique, que ce soit en Allemagne ou en France¹⁰⁸, au regard des différents sondages.

¹⁰⁷ Source : <https://www.connaissancedesenergies.org/bilan-electrique-de-la-france-que-retenir-de-2017-180215>

¹⁰⁸ On a cependant pu voir pour la France que l'acceptabilité de l'éolien mise en avant dans ces sondages étaient à nuancer au niveau local, où l'on ne retrouve pas la même tendance.

Les politiques énergétiques des deux pays sont ainsi basées sur ces deux conceptions différentes, ce qui explique les écarts entre les objectifs affichés de développement des EnR et de réduction des émissions de GES. Ainsi, la mise en place des différents projets de lois a eu pour effet, dans les deux pays, un développement des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien : une puissance installée de 13 559 MW en France, et 50 776 MW en Allemagne. Par ailleurs, les émissions des gaz à effet de Serre a diminué dans les deux pays entre 1990 et 2014, de 16,2% en France et de 26% en Allemagne, tandis que les renouvelables couvrent 18,4% de la consommation d'électricité en 2017 pour le premier et 23% en 2012 pour le second. Globalement, au regard de ces objectifs généraux, les deux pays sont entrés dans la transition énergétique, de façon plus ou moins dynamique. Néanmoins, dans le détail, cela a eu des répercussions. En premier lieu, le développement des renouvelables, et notamment de l'éolien, a entraîné des évolutions paysagères marquantes avec la création de paysage de l'énergie, en un temps record et dans des proportions relativement grandes. En France, on peut citer quelques exemples où le développement éolien a remodelé les paysages : la Champagne-Ardenne, ou encore la Beauce et la Champagne Berrichonne, où les éoliennes sont visibles dans ces paysages d'openfield. En Allemagne, les énergies renouvelables sont dispersées entre diverses régions, le Brandebourg ayant par exemple un paysage marqué par le photovoltaïque, tandis que les paysages du Brandebourg sont plutôt marqués par l'éolien. Le repowering est encore très peu présent en France, en raison de la jeunesse du parc éolien français, tandis qu'il est déjà à l'œuvre en Allemagne, avec le remplacement des anciens aérogénérateurs par des modèles plus grands.

En France, ces évolutions ont également entraîné des mouvements d'opposition relativement nombreux, avec des associations nationales fédèrent ces mouvements (Fédération Environnement Durable, Vent de colère). Ces associations s'opposent aux projets éoliens locaux, la thématique paysagère étant souvent mise en avant dans leur argumentaire. Le développement des EnR en espace rural a contribué à créer des déséquilibres entre les zones de production, peu peuplées, et les zones de consommation, éloignées et peuplées.

Il existe en outre une différence majeure entre le développement éolien français et allemand, et qui semble essentiel pour comprendre les différences d'acceptabilité entre les deux pays : le caractère citoyen du développement éolien. En effet, en Allemagne, près de la moitié des parcs éoliens sont détenus par des citoyens ou des agriculteurs, contre seulement 3% en France en 2015 « Dans le domaine des EnR, une étude en cours de l'ADEME évalue à environ 150 le nombre de projets ayant un caractère participatif au sens large, représentant une part marginale de la puissance installée (environ 3 % pour l'éolien et 1 % pour le photovoltaïque) » (Source : Le labo de l'ESS, Pour une transition énergétique citoyenne, septembre 2015, page 13). Par ailleurs, il existe une diversité d'acteurs possédant les parcs éoliens, tandis qu'en France la plupart des parcs éoliens sont en possessions d'entreprises privés.

Au regard des contextes énergétiques et des politiques mises en place en France et en Allemagne, deux éléments nous semblent importants à souligner quant au dynamisme du développement éolien allemand. Le dynamisme est lié à une volonté politique ambitieuse d'essor des renouvelables, et d'une sortie du nucléaire actée pour 2020. Ce premier élément permet d'expliquer en partie que l'Allemagne soit très dynamique en matière d'éolien : il est lié à une volonté politique ambitieuse. Cependant, cela ne suffit pas à expliquer que l'éolien soit plus développé qu'en France, malgré des objectifs plus ambitieux. Le second élément qui permet d'expliquer cette situation est la situation centrale des acteurs locaux dans l'élaboration des projets. En effet, les régions et les communes allemandes semblent être mieux associées et sont de véritables acteurs d'une part, et, d'autre part, les citoyens sont également des acteurs importants dans la mise en place des parcs éoliens. En France, il existe au niveau régional le SRE, qui permet d'établir les zones où l'on peut implanter un projet éolien. Bien que les préfetures aient un pouvoir de décision quant à l'attribution des autorisations d'exploiter, on ne peut pas véritablement parler d'une « association à l'éolien » au niveau local : les projets n'associent que très rarement les communes, celles-ci ayant simplement un rôle consultatif, les habitants n'ont quasiment aucun pouvoir de décision, tout au plus un droit de s'exprimer durant les réunions publiques ou les enquêtes publiques.

L'association des acteurs locaux au développement éolien en France apparaît comme une piste indispensable pour réussir la transition énergétique. On a en effet pu voir que le développement citoyen de projet d'aérogénérateurs est relativement difficile en France, ou que les communes ont une attitude passive lors d'un projet éolien. De plus, la France dispose d'un avantage par rapport à l'Allemagne, dans la mesure où sa transition énergétique est conçue en paliers. L'Allemagne rencontre en effet des problèmes quant à sa production d'électricité, notamment à partir des renouvelables, en raison de l'intermittence des technologies vertes, du raccordement des zones de production aux zones de consommation, ou de l'utilisation d'énergies polluantes comme le charbon pour compenser l'arrêt de production des centrales nucléaires. La France n'est pas confrontée à ces difficultés. Il apparaît que la lenteur de mise en place de la transition énergétique et du développement des renouvelables en France – cette lenteur est souvent critiquée – apparaît finalement comme un atout, puisque cela peut permettre au pays de prendre les bonnes décisions au regard de ce qu'il se passe dans les autres pays, notamment en Allemagne. Il est essentiel de prendre en compte les facteurs de réussite du développement éolien en Allemagne, néanmoins, leur système n'est pas parfait et il convient de nuancer la réussite de la transition énergétique allemande.

3.7.3.2 Entre différences et similarités régionales et locales dans le développement éolien

La mise en place du développement éolien est, comme on a pu le voir dans la sous-partie précédente, dictée en premier lieu par des politiques élaborées au niveau étatique. Des éléments diffèrent entre la France et l'Allemagne dans leur conception de la transition énergétique et des politiques qui en découlent. Pour l'éolien, il apparaît que le développement entre les deux pays est relativement différent, que ce soit sur la durée des projets (trois ans en moyenne pour l'Allemagne contre 6 ans et plus pour la France), mais également au niveau de la conception des projets et parcs, qui fait intervenir plus d'acteurs du côté allemand.

Dans cette sous-partie, l'objectif est de dégager les facteurs de réussite du développement éolien dans les deux cas d'étude précédent (Morbach et Wörrstadt), et de vérifier dans quelle mesure ils peuvent être applicables au développement éolien français. De plus, au travers d'une comparaison avec un projet éolien en cours de développement en France, il va s'agir de montrer les différences pouvant exister. Pour cela, nous avons choisi comme projet celui de Saint-Georges-sur-Arnon. Il convient de nuancer la comparaison qui va être réalisée ici : en effet, la conception du développement éolien étant relativement différente entre les deux pays, comme on a pu le voir précédemment, des différences fondamentales existent, ce qui est logique. Le choix de Saint-Georges-sur-Arnon pour exercer cette comparaison répond à plusieurs critères : d'une part, le développement éolien y est relativement dense, avec 19 éoliennes en exploitation, et une extension de 11 aérogénérateurs est en cours d'étude, ce qui lui confère un paysage de l'énergie similaire à ceux présentés auparavant sur les cas allemands. D'autre part, la commune est engagée dans un processus de transition énergétique au niveau local, à l'image de ce qui peut être réalisé en Allemagne dans certaines communes.

- ✓ Comparaison des objectifs de développement éolien au niveau régional entre la Rhénanie Palatinat et la Région Centre Val-de-Loire

A l'image des objectifs de développement éolien fixé au niveau étatique, des différences apparaissent entre ceux fixés en Rhénanie Palatinat et en Région Centre Val-de-Loire.

Tableau n°28 : Objectifs de développement éolien et solaire en Rhénanie Palatinat

| | Eolien | Solaire photovoltaïque |
|------|--|--|
| 2012 | 1,6 gigawatts de puissance éolienne installée (1177 aérogénérateurs) | 1,2 gigawatts (peak) |
| 2020 | Multiplication par 5 de la production d'électricité d'origine éolienne (6,4 gigawatts) | Augmentation de la production au-dessus des 2000 gigawatts |

| | |
|------|--|
| 2030 | Atteindre les 100% d'énergie renouvelable pour la production d'électricité |
|------|--|

Source : Deshaies, 2015

Tableau n°29 : Objectifs de développement éolien dans le SRE du Centre

| | Région Centre | Zone 15 du SRE (Champagne Berrichonne et Boischaux Méridional) | Champagne Berrichonne |
|---|----------------------------------|---|--|
| Objectifs de développement éolien indiqué dans le SRE | 2,6 gigawatts en 2020 | Objectif indicatif de 400 MW pour 2020 | Objectif indicatif de 180 MW pour 2020 |
| Contexte éolien | 1,08 gigawatts installés en 2012 | 135,6 MW installés (56 éoliennes) (2015) 158 MW autorisés (57 éoliennes) 77,6 MW en cours d'instructions (30 éoliennes) | 135,6 MW installés (56 éoliennes) (2015) 98,8 MW autorisés (36 éoliennes) 77,6 MW en cours d'instructions (30 éoliennes) |

Source : DTT de l'Indre, 2015

Les zones favorables identifiées dans le SRE représentent 18% de la superficie de la région Centre (source : SRE du Centre, juin 2012). L'objectif fixé dans le SRE en termes de puissance éolienne à atteindre est de 180 MW (objectif indicatif).

Au sein de la partie nord de la Champagne Berrichonne, en comptabilisant les éoliennes prévues et installées dans les communes étudiées et celles des communes voisines (Indre et communes limitrophes du Cher), on arrive à un total de 73 éoliennes en exploitations (47 dans l'Indre dont 31 pour le terrain d'étude), 38 éoliennes autorisées dont certaines sont en cours de construction (20 dans l'Indre dont 1 dans le terrain d'étude), et 44 éoliennes en projet (37 dans l'Indre dont 26 dans le terrain d'études).

Les objectifs de développement éolien pour la zone 15 en Région Centre sont essentiellement atteints ou vont l'être en Champagne Berrichonne. C'est une zone « préférentielle » pour l'éolien, en raison des grandes zones situées dans les espaces favorables du SRE. En région Centre, c'est la zone la plus dynamique dans l'atteinte des objectifs du SRE, puisqu'en trois ans, entre 2012 et 2015, elle a atteint 36% des 400 MW fixés dans le Schéma Régional.

Que ce soit en Rhénanie Palatinat ou en Région Centre, les objectifs de développement éolien fixés à l'échelle régionale sont relativement importants et implique une implantation dynamique des parcs éoliens. Il existe néanmoins des écarts dans les objectifs de puissance à atteindre en 2020 entre les deux régions, puisque l'objectif est d'atteindre 6,4 gigawatts en Rhénanie Palatinat contre 2.6 gigawatts dans la région Centre. Ces différences tiennent d'une part aux

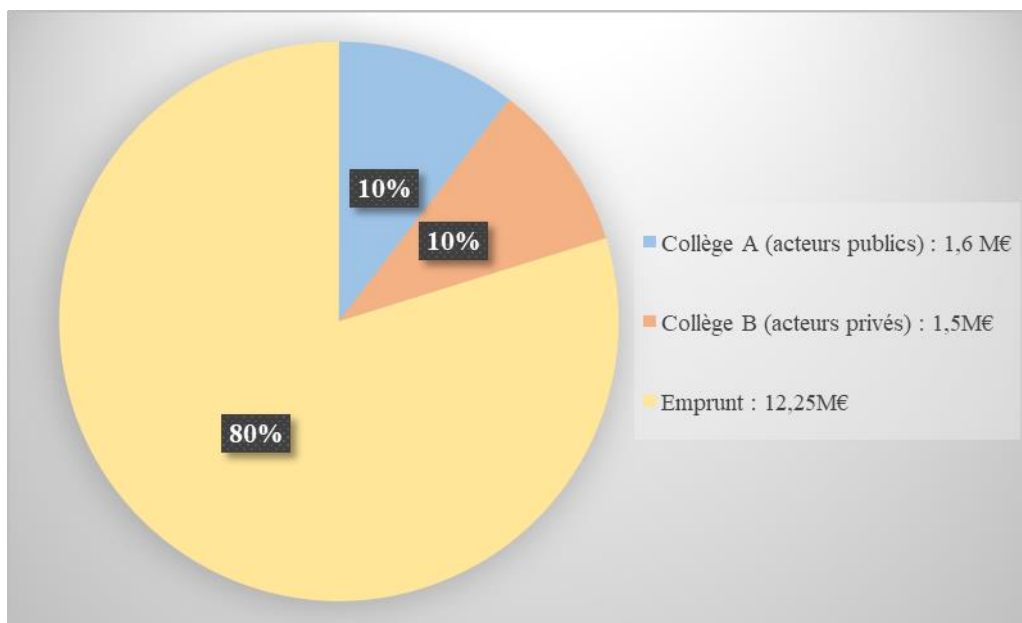
caractéristiques des territoires, au sein des quels il peut être plus ou moins aisé d’implanter des parcs éoliens, et d’autre part aux objectifs de développement des EnR en Allemagne qui sont plus élevés que les français.

Au niveau local, à l’échelle du projet, des différences existent dans le développement éolien, de même que des similitudes. En effet, pour illustrer le propos, les projets choisis sont de taille relativement similaire (grands projets éoliens) avec une acceptabilité relativement bonne. Le but est, malgré les différences pouvant exister, de relever des facteurs de réussite, afin d’alimenter la grille de mesure de l’acceptabilité réalisée dans la partie 4.

- ✓ Les caractéristiques des développements éoliens à Morbach, Wörrstadt et Saint-Georges-sur-Arnon
 - Le développement éolien à Saint-Georges-sur-Arnon

L’éolien dans le département de l’Indre a débuté avec la construction du parc de Saint -Georges-sur-Arnon (parc éolien des Tilleuls), en 2009. Dix-neuf aérogénérateurs composent le premier parc éolien, une extension de 11 éoliennes est en cours d’étude. Comme indiqué en deuxième partie, très peu d’opposants se sont mobilisés contre ces projets, contrairement aux autres projets voisins où l’opposition est quasi systématique. Néanmoins, on peut nuancer le propos quant à l’absence d’opposition, certains des habitants rencontrés ayant quelques griefs contre l’éolien. Cinq éoliennes ont été acquises par des acteurs locaux, publics et privés, réunis au sein d’une Société d’Economie Mixte (SEM), la SEMER 36. Parmi ces acteurs, on retrouve pour la sphère publique la communauté de communes du pays d’Issoudun, le conseil régional de la région Centre, les communes d’Issoudun et Migny et le syndicat départemental d’énergies de l’Indre (SDEI). Les actionnaires privés regroupent la société d’économie mixte du Syndicat d’énergie de la Vienne (SERGIES), la Caisse d’Epargne Lore Centre, la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel du Centre Ouest et la société WP Invest. Les investissements consentis pour acheter cinq éoliennes sont de 15,35 millions d’euros, et sont réparties de la manière suivante :

Graphique n°25 : Répartition des investissements pour l'achat des 5 éoliennes par la SEMER 36



Source : J. Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon. Réalisation : Romain Garcia, 2018

Cette acquisition de 5 éoliennes a permis des retombées économiques locales supplémentaires pour le territoire. Localement, les retombées économiques ont permis à la commune de Saint-Georges-sur-Arnon de réaliser des aménagements, comme la création d'un Ecoquartier, la mise en place de toitures photovoltaïques. La commune est entrée dans la transition énergétique depuis la mise en place des éoliennes, et a notamment reçu en 2015 l'aide « Territoire à énergie positive (TEPOS) ». Cet ancrage dans la transition énergétique s'est répandu à la communauté de communes du Pays d'Issoudun, qui mène également une politique énergétique ambitieuse (parc photovoltaïque, réseau de chaleur biomasse, aide au compostage...). Les habitants du territoire peuvent également investir dans ce parc éolien, à partir de 100 euros, et sont impliqués dans sa gouvernance.

La réussite du développement éolien sur la commune est due à plusieurs facteurs. Le premier est lié à l'implication du maire et de l'équipe municipale de Saint-Georges-sur-Arnon. Le maire est par ailleurs un acteur important en faveur de l'éolien au sein de la Champagne Berrichonne, en s'impliquant localement dans certains projets par l'apport de contribution dans les enquêtes publiques, ou en réalisant des conférences sur l'éolien.

La commune a été l'une des premières de l'Indre à se lancer dans l'éolien, sous l'impulsion du maire. En amont du projet, il a réalisé avec l'équipe municipale et la société de développement éolien une information publique importante (selon le maire) : « *on n'a pas laissé le développeur faire tout seul son projet ; tous les trois mois, ici, nous avons une réunion d'information, état d'avancement, 14 juillet, y avait un stand, aux vœux du maire y avait des explications, y avait des photos, y avait des images, y avait des visites, etc...* » (J. Pallas, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon, juin 2015). L'information et la concertation semblent avoir été réalisées de manière

efficace au sein de la commune, ce qui est l'un des facteurs qui peut expliquer la faible opposition au développement du parc éolien entre 2005 et 2009. Pour le cas de la France, il n'y a pas d'obligations pour les collectivités territoriales (communes et communautés de communes) à développer les énergies renouvelables sur leur territoire, ce développement est choisi par les territoires, notamment grâce aux délibérations qui sont prises par les communes et EPCI pour donner leur accord ou non au développement des projets. Dans le cas de Saint-Georges-sur-Arnon, ce développement a été choisi par les élus. Néanmoins, cette démarche s'est effectuée suite à une rencontre en amont avec la société de développement Nordex¹⁰⁹, qui a proposé au conseil municipal l'éventualité de monter un parc éolien sur le territoire. La commune s'est engagée plus globalement dans la contribution à remplir l'objectif des « 3 fois 20 », avec la mise en place par exemple d'un écoquartier ou la réalisation d'audits énergétiques.

La volonté du conseil municipal de Saint-Georges-sur-Arnon de contribuer à limitation du réchauffement climatique s'est traduite par un accompagnement du porteur de projet, ainsi que par l'association des habitants grâce à des phases d'informations et de concertations, qui ont permis de dissiper leurs craintes.

Néanmoins, l'éolien à Saint-Georges-sur-Arnon laisse perplexe quelques habitants, sans pour autant parler d'opposants. Les habitants rencontrés lors des entretiens avaient un avis plus nuancé sur l'éolien. En effet, la plupart reconnaissent qu'il est nécessaire de développer les énergies renouvelables, mais ont un doute sur la capacité de la filière éolienne à répondre aux enjeux électriques du territoire. Les impacts perçus des éoliennes d'après les habitants interrogés sont relatifs aux distances entre les éoliennes et les habitations, jugées parfois trop faible. Cette distance, jugée parfois trop faible par les habitants, est liée à un autre impact perçu par ces derniers : le bruit potentiel d'une machine trop proche des habitations. Ces éléments indiquent que la population, bien qu'elle soit favorable à l'éolien, émet des doutes sur la technologie (production électrique notamment) et sur ses impacts potentiels (distance et bruit). En revanche, pour ce qui est du visuel et des impacts potentiels sur le paysage, très peu d'éléments ont été évoqués sur cette thématique, les habitants rencontrés jugeant le paysage comme un élément à protéger (paysage non esthétique selon les habitants, bien qu'ils y soient attachés).

En revanche, il est important de s'intéresser à la perception des habitants rencontrés vis-à-vis du processus d'information et de concertation qui, selon le maire de la commune, ont été des éléments essentiels dans l'acceptabilité des projets développés. Les habitants rencontrés ont émis un avis différent de celui du maire sur le processus d'information et de concertation. Il s'avère que selon eux, bien que la commune et la société de développement éolien aient réalisé un processus d'information, ils ne se sont pas sentis associés au processus de développement des projets, et ont mis en avant pour certains un manque de démocratie locale. Par ailleurs, la

¹⁰⁹ Nordex est le développeur des deux projets sur la commune.

participation aux réunions est souvent faible ou modérée, mais il apparaît que de nombreux habitants ne s'intéressent pas à l'éolien, ce qui peut expliquer cette faible participation. Durant l'enquête publique sur le second projet éolien, seulement 18 personnes y ont participé (12 personnes favorables, 3 défavorables et 3 neutres), pour une population totale de 576 habitants, ce qui représente une participation de 3,1%. Les modalités d'information (exposition, réunion, informations communales) ont toutefois été réalisées et, même si elles sont jugées insuffisante par certains habitants, sont plus importantes que dans les autres projets étudiés, où bien souvent aucun processus d'information n'était réalisé (comme des expositions ou des réunions publiques), ce qui marque une différence importante avec les projets éoliens de Saint-Georges-sur-Arnon, qui ont bénéficié d'une information que l'on peut qualifier d'importante.

Au-delà de l'information réalisée sur le projet, c'est la concertation auprès des habitants et leur participation qui pose problème. En effet, la participation est relativement faible aux différentes réunions et enquêtes publiques, et, d'autre part, il ne semble pas y avoir eu une réelle intégration des habitants au processus de développement du projet, ce qui ne permet pas une appropriation totale de ce dernier. L'information ne suffit donc pas pour avoir une acceptabilité du projet, il semble que la participation du public, du moins le public intéressé par l'éolien, soit primordiale au processus d'acceptation. La participation du public en amont fut donc peu présente. En revanche, la participation en aval au parc éolien en exploitation a été rendu possible grâce à l'achat par les acteurs locaux (publics et privés, grâce à la création d'une société d'économie mixte¹¹⁰, la SEMER 36) de cinq éoliennes, dont le capital a été ouvert aux citoyens. Ainsi, ils peuvent investir dans le parc éolien sur leur commune. A ce jour, 33 personnes ont investi dans ce parc pour un total de 100 000 euros¹¹¹.

✓ Synthèse des projets étudiés

Les trois parcs éoliens étudiés dans cette partie, Morbach, Wörrstadt et Saint-Georges-sur-Arnon, présentent des points communs, notamment dans la mise en place des énergies renouvelables et de l'éolien qui s'est faite sans opposition majeure, mais également des situations différentes.

¹¹⁰ « Les Sem sont des sociétés anonymes (SA), dites d'économie mixte, créées par les collectivités locales (ou leurs groupements). Elles disposent d'au moins sept actionnaires, dont l'un est obligatoirement une personne privée. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir entre 50 et 85% du capital. Les actionnaires privés (entre 15 et 50 %) apportent leurs savoir-faire et contribuent à la bonne gouvernance de la société ». Source : <http://www.semaeb.fr/Qui-sommes-nous/Qu-est-ce-qu-une-SEM>).

¹¹¹ Source : <https://je-souscris.energie-partagee.org/decouvrir-nos-projets/detail/semer-des-tilleuls>.

Tableau n°30 : Caractéristiques des projets étudiés

| Morbach | Wörrstadt | Saint-Georges-sur-Arnon |
|--|--|--|
| Un projet qui a été décidé par la municipalité, avec une association de différents acteurs | Un développement éolien lié à une entreprise locale, qui est un élément essentiel à l'acceptabilité du projet | Des élus investis dans le développement éolien / une volonté forte de la municipalité ; |
| La population a fait partie d'un processus consultatif (réunion publique) | Retombées locales grâce aux éoliennes | Processus d'information « complet » (réunion, exposition, enquête publique) ; |
| Un projet global avec l'association de plusieurs EnR, des formations, une zone d'activité autour du bois énergie. Un projet local. | JUWI gros employeur de la région, un moteur de l'économie | Premier développement éolien en Champagne Berrichonne ; |
| Des retombées locales et une internationalisation de la commune grâce aux visiteurs | Les habitants peuvent s'alimenter à partir de l'électricité verte produite à un tarif avantageux. | Absence d'association d'opposition sur la commune ; |
| Le parc a une identité propre (« paysage de l'énergie », Energielandschaft) | Acceptabilité liée aux retombées économiques (notamment les emplois) induite par JUWI. | Participation financière ouverte aux habitants et des aménagements durables depuis installation des éoliennes ; |
| | Acceptabilité relativement bonne au sein de la commune, mais qui tend à diminuer dans les communes voisines. | Néanmoins, une acceptabilité de façade : |
| | La construction d'un parc éolien dans la forêt du Soonwald (espace protégé) a entraîné une opposition des associations de protection de l'environnement. | Réticences de certains habitants ; |
| | | Participation peu présente malgré tout ; |
| | | Absence de « projet » de paysage ; |
| | | Seulement 34 investisseurs dans le premier parc éolien depuis 2015 (100 000 euros récoltés pour un objectif de 350 000 euros). |

Les trois cas présentés dans le tableau n°30 présentent une faible opposition, en raison de plusieurs éléments. Ces facteurs de réussite vont être analysés, afin d'alimenter par la suite notre grille de préconisations.

3.7.3.3 Les facteurs de réussite à partir des cas étudiés

Les parcs éoliens étudiés présentent des situations différentes, que ce soit dans la forme qu'a pris ce développement, ou bien dans les conséquences de ce développement (développement économique, tourisme, ancrage dans la transition énergétique). Le développement a été initié par les élus à Morbach, tandis qu'une entreprise, Nordex, a proposé

un projet aux élus de Saint-Georges-sur-Arnon, de même qu'à Wörrstadt avec JUWI. Les types de projets sont différents : essentiellement éolien à Wörrstadt, multi-EnR à Morbach, et mixte à Saint-Georges-sur-Arnon (un parc éolien de grande taille, et des projets complémentaires de rénovation et d'efficacité des bâtiments de la commune). A leur façon, ce sont des modèles, que ce soit dans la taille des projets (grands projets, ambitieux), dans l'acceptabilité qui est relativement bonne et dans les retours d'expériences et le développement qui s'en est suivi. Plusieurs facteurs expliquent ces réussites, synthétisées dans le tableau n°30. Certains de ces facteurs peuvent être adaptés, repris et généralisés à certains projets de développement éolien pour les « rendre acceptable ».

✓ Une ouverture des projets aux citoyens

Les cas étudiés présentent des similitudes dans l'association des habitants au développement. En effet, les étapes informatives ont été présentes, et les habitants ont pu être associés d'une manière ou d'une autre, lors du développement ou lors de l'exploitation du parc. En effet, dans le cas de Wörrstadt, les habitants peuvent bénéficier de l'électricité produite par les éoliennes, la commune a pu acquérir également des éoliennes. A Saint-Georges-sur-Arnon, l'achat de cinq éoliennes par la SEMER 36 permet aux habitants d'acquérir des parts du parc, et sont associés à la gouvernance. L'association des habitants aux différents projets et parcs a été un moyen de rendre acceptable les projets, et, dans quelques cas, de partager également les retombées économiques.

✓ Des retombées économiques « visibles » pour les citoyens

Les retombées économiques engendrées par les trois cas étudiés sont « visibles » pour les habitants. En effet, à Wörrstadt, l'entreprise JUWI emploie de nombreuses personnes sur place, les habitants ont des tarifs avantageux sur l'électricité verte. A Morbach, le parc multi-EnR contribue à rendre le territoire attractif, notamment grâce aux visites touristiques notamment. L'acquisition d'éoliennes a permis à la commune de Saint-Georges-sur-Arnon et à la communauté de communes de mettre en place des projets liés à la transition énergétique, et certains habitants ont des retours financiers directs grâce aux parts acquises (financement participatif). Ces retombées économiques sont qualifiées de visibles dans la mesure où elles se traduisent localement par des aménagements, des emplois et le développement d'activités. On a pu remarquer, en seconde partie, que la perception des habitants sur les apports économiques de l'éolien n'était pas évidente, puisque seule des taxes sont perçues par la commune, et sont diluées dans le budget communal. Les projets n'étant pas encore construits dans les cas étudiés en seconde partie, les retombées ne sont donc pas « concrétisées » par des aménagements visibles ou une amélioration du cadre de vie. Par ailleurs, dans le cas de la Champagne Berrichonne, peu d'éléments sur les aménagements effectués depuis l'implantation d'éolienne

sont mis en avant par les défenseurs de la filière (développeurs de projets, élus et habitants favorables), ce qui renforce cet aspect invisible des retombées économiques de l'éolien.

✓ Un développement endogène au territoire

Un point commun réside dans les trois projets : l'implication des élus, des habitants ou d'une entreprise locale dans le développement. En effet, on peut caractériser ces développements d'endogènes aux territoires, puisque les élus sont impliqués, de même que les habitants (notamment grâce au financement participatif). Dans le cas de Wörrstadt, les parcs sont développés par JUWI, une entreprise basée sur le territoire communal et qui possède une image relativement bonne, dans la mesure où c'est l'un des plus gros employeurs de la région. Ce développement endogène au territoire peut contribuer à rendre légitime l'éolien et le projet : que ce soit au niveau politique (les élus qui prennent en charge le projet), une entreprise implantée localement qui met en place le projet, ou les habitants (initiateurs et / ou parties prenantes dans le développement).

✓ Des projets globaux

Le parc multi-EnR de Morbach est un exemple intéressant de projet global, où plusieurs énergies renouvelables sont associées, la biomasse est alimentée par des fermes locales, des entreprises sont implantées sur le site de production, des formations sont dispensées... Dans une moindre mesure, Saint-Georges-sur-Arnon répond également à ce type de développement, à la différence que l'installation du premier parc éolien et l'acquisition d'éoliennes par la société d'économie mixte a ensuite permis de diffuser la transition énergétique sur le territoire. Ce type de développement est d'autant plus efficace qu'il contribue à façonner une image et donner une identité propre, comme cela peut être le cas à Morbach et à Saint-Georges-sur-Arnon, cette dernière étant souvent prise comme un modèle pour le développement éolien et sa contribution à la transition énergétique. La création d'une identité autour du projet, à laquelle les habitants peuvent s'identifier peut permettre de diminuer les doutes de la population quant au développement éolien.

La place des citoyens dans le processus de transition énergétique en Allemagne est importante, et se retrouve dans les projets éoliens (51% de la puissance installée est détenue par des habitants). L'appropriation locale du développement éolien est forte et contribue d'une certaine manière à son acceptabilité. Par ailleurs au niveau local, le volontarisme de certaines régions comme la Rhénanie Palatinat dans le développement des énergies renouvelables, certains cas présentés dans ce chapitre permettent d'expliquer le dynamisme de l'Allemagne dans le développement éolien, malgré quelques freins et limites. L'implication de communes locales dans des projets d'énergies renouvelables ou la présence d'une entreprise de

développement de parcs éoliens qui fait vivre une communauté sont des éléments qui contribuent à l'acceptabilité.

Chapitre 8 : L'éolien citoyen, un modèle de développement alternatif émergent, facteur d'acceptabilité ?

Le développement éolien citoyen est une forme relativement répandue en Allemagne où près de 50% de la puissance installée est détenue par des habitants. En France, ce type de développement reste peu courant, puisqu'en mars 2018, seulement 0,6% de la puissance éolienne terrestre installée est détenue en partie ou en majorité par des citoyens. Le premier chapitre de la partie 3 a permis de mettre en évidence des facteurs de réussite expliquant le dynamisme de l'Allemagne dans son développement éolien, la forme citoyenne et participative en font partie.

Les objectifs de ce chapitre, centré sur le développement éolien citoyen et l'éolien participatif, sont de vérifier comment s'opèrent ces types de développement, où les citoyens sont impliqués que ce soit financièrement ou dans la conception et la réalisation du projet. Par ailleurs, on va s'intéresser à l'acceptabilité qui découle de cette forme d'éolien, et relever les freins à la réalisation de ces initiatives.

Ce chapitre va nous permettre de compléter notre étude sur l'acceptabilité sociale des projets. L'éolien « citoyen » et « participatif » ont-ils une acceptabilité différente, voire meilleure, que sur des projets menés par des entreprises ? Quels sont les freins à ces deux types de développements ?

Pour répondre à ces questions et alimenter notre analyse, nous allons nous intéresser au cadre général de ce type de développement. On va ensuite consacrer l'étude sur un projet citoyen situé en Haute-Vienne, à Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille, afin de vérifier si le caractère citoyen d'un développement éolien peut influencer l'acceptabilité de ce dernier. De plus, un projet privé est développé sur des communes voisines de Saint-Hilaire-la-Treille et d'Arnac-la-Poste, ce qui va permettre de comparer l'acceptabilité entre les deux types de développement. Les résultats et conclusions de ce chapitre vont nous permettre d'élaborer des préconisations, en dernière partie.

3.8.1 Cadre théorique de l'éolien citoyen

L'éolien « citoyen » en France tend à se démocratiser, malgré la faible part de parc en exploitation représentant ce type de développement. Il diffère d'un parc « participatif », notamment dans la forme de participation des habitants. Il convient d'en dresser le cadre théorique et de présenter la façon dont ce type de projet émerge, avant de s'attacher au projet des Terres Noires (Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille). Ce dernier va nous permettre également de caractériser le soutien et l'opposition à ce type de développement.

3.8.1.1 L'« éolien citoyen » et l'« éolien participatif », quelle différence entre les deux processus de développement ?

L'« éolien citoyen » et l'« éolien participatif » sont deux formes de développement permettant aux acteurs du territoire (habitants, collectivités territoriales, entreprises locales) de devenir actionnaire du projet, et ainsi d'avoir une diversification des retombées économiques. Cette diversification intervient sur le type de retombées d'une part, où des retours sur investissement sont possibles en plus des taxes, et d'autre part une diversification des acteurs, habitants et collectifs citoyens notamment, bénéficiant de ces retombées.

Le développement « citoyen » d'un projet éolien permet une appropriation de ce dernier par les habitants, et notamment ceux qui sont au cœur de ce développement. L'implication des citoyens peut être réalisée de deux manières. La première consiste à un développement pris en main de façon intégrale par les habitants : ce sont eux qui initient le projet, démarchent les entreprises pour réaliser les études. Ils créent une société pour la gestion du projet, et trouvent les financements nécessaires à sa réalisation. Les habitants sont présents dès le départ, sont les décideurs, et peuvent être accompagnés de collectivités territoriales, d'entreprises locales. Ce type de développement est défini comme l'éolien citoyen. La seconde manière d'associer les citoyens est l'éolien dit « participatif ». Les citoyens investissent par la suite dans le parc en exploitation. Des acteurs du territoire peuvent également investir dans ce type de projet. La différence entre l'« éolien citoyen » et l'« éolien participatif » réside dans le niveau de participation des acteurs concernés et dans la temporalité à laquelle cette participation apparaît. Dans le cas de l'éolien participatif, l'initiative est généralement le fait d'une entreprise de développement éolien, qui ouvre par la suite le capital du parc développé aux acteurs du territoire. Le risque est donc moins grand dans cette démarche participative puisqu'on peut investir après la réalisation des études, c'est-à-dire après que les contraintes soient levées et que le projet soit sûr d'aboutir. Les sociétés de développement restent, dans ce type de démarche, les décisionnaires dans le développement. L'achat d'éoliennes déjà en exploitation et développé par une entreprise privée par des citoyens ou des acteurs locaux est également possible. C'est notamment le cas à Saint-Georges-sur-Arnon, où les acteurs du territoire ont constitué une société d'économie mixte afin d'acquérir des aérogénérateurs. Dans ce type de cas, la gouvernance s'apparente à celle que l'on peut retrouver dans l'éolien citoyen (autonomie dans

les prises de décisions). Les modalités et mécanismes de financement figurent en annexe, dans un document réalisé par le Syndicat des Energies Renouvelables et par France Energie Eolienne.

L'éolien citoyen est défini par une charte qui détermine plusieurs principes à respecter :

- Les projets doivent être autonomes et indépendants dans leur développement et leur fonctionnement ;
- Le projet doit être ancré localement, en faisant intervenir des citoyens et des collectivités territoriales. Le capital est contrôlé par les habitants, l'investissement ne devant pas être spéculatif ;
- La gouvernance du projet doit garantir un fonctionnement démocratique ;
- Le projet doit avoir une dimension pédagogique, dans tous les pans de la transition énergétique (sobriété et efficacité énergétique), et pas seulement sur la production d'électricité renouvelable ;
- Le projet doit s'intégrer dans une démarche de circuit court : une production locale pour une consommation locale.

3.8.1.2 L'éolien citoyen en France : modalités de développement et difficultés

Le développement de projets, qu'ils soient citoyens ou participatifs, est facilité par un acteur important en France : le mouvement Energie Partagée. Cette structure associative a réfléchi à un modèle énergétique où les citoyens seraient au centre des décisions. Par ailleurs, à la suite de plusieurs constats liés aux conséquences des activités humaines sur l'environnement, une charte a été créée en 2010.

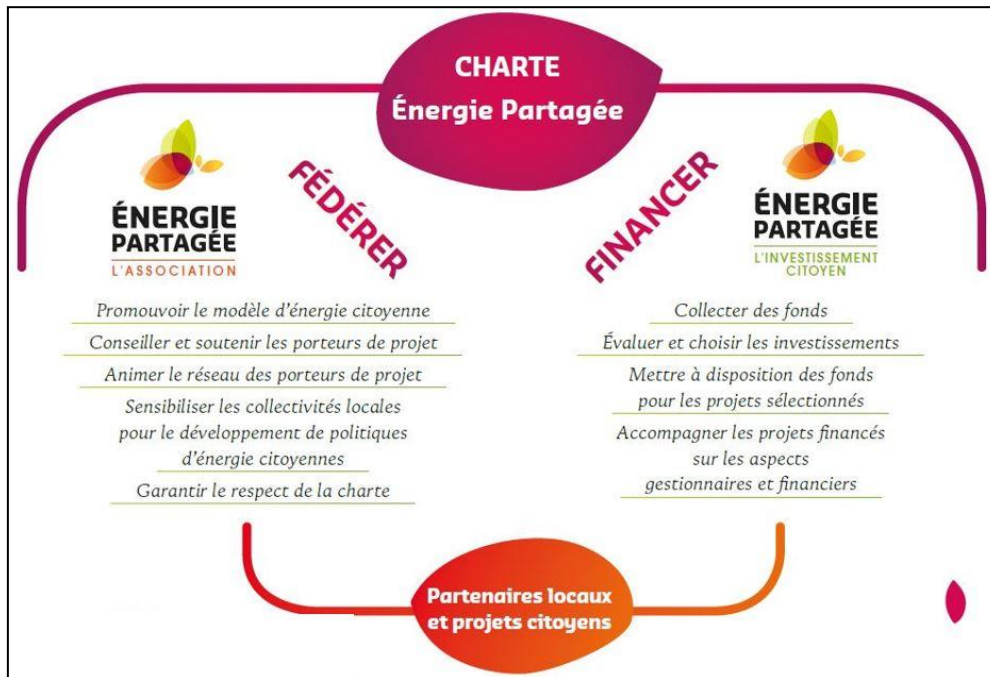
Les fondateurs de ce mouvement sont nombreux¹¹², et œuvrent dans la transition énergétique et citoyenne (associations, entreprises, banque, fournisseur d'électricité verte).

C'est dans le champ de l'énergie que ce mouvement ancre ses actions et objectifs. Son objectif principal est de permettre une réappropriation citoyenne de l'énergie. Le citoyen occupe une place centrale dans le modèle énergétique souhaité par Energie partagée, dans sa participation aux prises de décisions. C'est dans le domaine des énergies renouvelables qu'Energie partagée exerce ses actions, dans deux grands domaines. Le premier est lié à au conseil et au soutien des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables, à la promotion et la sensibilisation de ce type de modèle, notamment auprès des citoyens et des collectivités territoriales. C'est l'association Energie Partagée qui prend en charge ces actions. Le second domaine d'intervention du mouvement est le financement de projets citoyens préalablement

¹¹² Les fondateurs du mouvement Energie Partagée sont HESPUL (association spécialisée dans le photovoltaïque), le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER, association promouvant les EnR), INDDIGO (bureau d'études), l'Agence Locale de l'Energie Champagne Ardennes, Vent d'Houyet (association de promotion de l'éolien), Eoliennes en Pays de Vilaine (association regroupant les citoyens ayant mis en œuvre le parc éolien de Bégannes), Enercoop (fournisseur d'électricité verte), Confluences (Cabinet spécialisé en médiation en environnement), Les Amis d'Enercoop (association soutenant Enercoop), Enercoop Ardennes Champagne, SOLIRA (société spécialisé dans le développement photovoltaïque).

sélectionnés, et un accompagnement administratif, de gestion et de financement des projets financés. Les domaines d’actions du mouvement sont représentés dans le schéma ci-dessous :

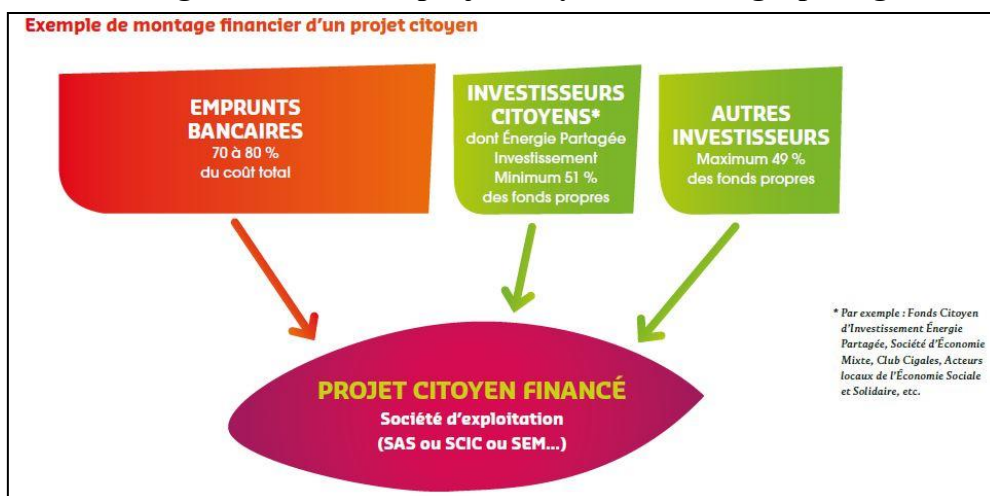
Figure n°16 : Le mouvement Energie Partagée : objectifs et organisation



Source : Brochure Energie Partagée, www.energie-partagee.org

Des projets citoyens sont ainsi soutenus financièrement par Energie Partagée, via la création d’une société commanditée par action (SCA) portant le même nom que le mouvement. La création de cette société a pour but de faciliter les démarches administratives des porteurs de projet. Le financement de projets est représenté ci-dessous :

Figure n°17 : Montage financier d’un projet citoyen avec Energie partagée



Source : Brochure Energie Partagée, www.energie-partagee.org

En mars 2018, 13 projets éoliens citoyens ou participatifs sont dans le réseau Energie Partagée. Sur ces 13 projets, quatre sont en Loire Atlantique, et l'ensemble des parcs sont situés dans la moitié nord de la France (ils sont tous au nord de Limoges). Les parcs citoyens et participatifs représentent un total de 44 éoliennes, une puissance totale de 78,05 MW. Près de 1630 personnes ont investis dans ces parcs éoliens, pour un total de 4,6 millions d'euros récoltés.

Tableau n°31 : Les parcs éolien citoyens ou participatifs en France en 2018, membres d'Energie Partagée

| Département | Commune | Nombre d'éoliennes | Nombre d'investisseurs (citoyens) | Argent récolté (en euros) |
|------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Ardennes | Givet | 1 | 0 | 150 000 |
| Ardennes | Bouvellemont | 3 | 350 | 1 600 000 |
| Ille-et-Vilaine | Martigné-Ferchaud | 4 | Non communiqué | Non communiqué |
| Morbihan | Bégannes | 4 | 800 | 1 400 000 |
| Loire Atlantique | Avessac | 5 | 32 | 91 500 |
| Loire Atlantique | La Limouzinière | 2 | 105 | 266 858 |
| Loire Atlantique | Séverac-Genrouët | 4 | 151 | 525 400 |
| Loire Atlantique | Teillé | 5 | 6 | 2 550 |
| Maine-et-Loire | Saint-Georges-des-Gardes | 5 | 32 | 116 700 |
| Indre | Saint-Georges-sur-Arnon | 5 | 39 | 124 248 |
| Vienne | La Chapelle-Montreuil | 3 | 65 | 72 664 |
| Jura | Chamole | 1 | 13 | 100 014 |
| Haute-Vienne | Rilhac-Lastours | 1 | 32 | 147 640 |
| | Total | 44 | 1625 | 4 597 574 |

Source : <https://energie-partagee.org/>

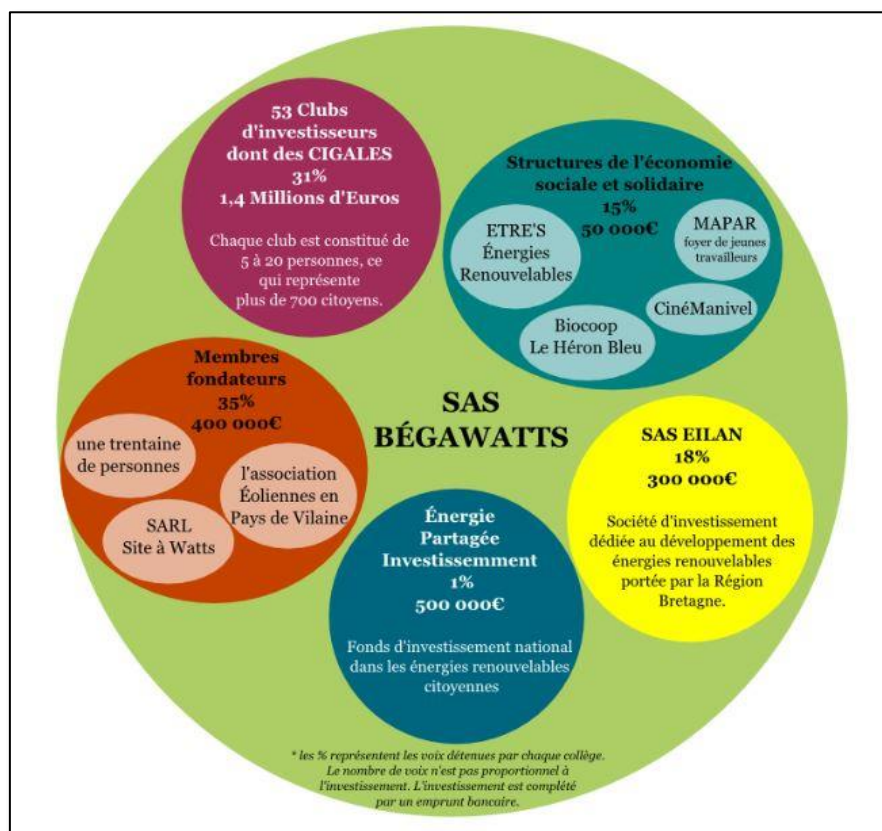
D'autres structures existent pour aider les habitants à développer un parc éolien, comme « Eoliennes en Pays de Vilaine », créés en 2003 par des habitants, et qui a œuvré à la mise en place du parc de Bégannes par exemple. Par ailleurs, il existe également des initiatives locales, notamment en Bretagne sur le territoire du Mené.

Ces types de démarches, permettent une meilleure appropriation des projets par la population, mais restent peu développées en France, en raison de la complexité à mener à terme ce type de projet et à trouver les fonds nécessaires. Au niveau administratif, la complexité réside dans la forme juridique que doit prendre la structure développant ou acquérant les éoliennes : en effet,

chaque structure (société anonyme, société à responsabilité limitée...) a des caractéristiques différentes en termes de gouvernance, de répartition des bénéfices.

Le projet de Béganne, en Morbihan, inauguré en juin 2014, est un exemple qui illustre bien cette complexité. Ce projet, initié en 2003, comporte quatre éoliennes, 1000 personnes ont contribué au financement du parc. D'autres financements ont dû être trouvés, et la forme juridique pour l'exploitation de la ferme éolienne fut également difficile à trouver. Près de dix années se sont écoulées pour mener à bien le projet, contre 5 à 8 ans quand une société privée s'en chargeant, et, à titre de comparaison, trois ans en Allemagne. La difficulté pour mener le projet montre qu'il reste encore du travail pour faciliter l'émergence de ce type d'initiative.

Figure n°18 : Le fonctionnement de la société d'exploitation de Béganne, une « gouvernance multi-acteurs¹¹³ »



Source : <http://www.eolien-citoyen.fr/gouvernance.html>

Le contexte réglementaire est peu favorable à l'éolien citoyen, ce qui a entraîné un certain isolement de ce type de démarche. Plusieurs formes administratives sont possibles pour

¹¹³ <http://www.eolien-citoyen.fr/gouvernance.html>, page consultée le 23 août 2014.

structurer les collectifs citoyens portant un projet éolien : les SCIC¹¹⁴, les SAS¹¹⁵, la SARL¹¹⁶ ou la SEM¹¹⁷, selon les besoins et objectifs des citoyens.

Les initiatives citoyennes, bien qu'elles soient difficiles à mener à bien, font références, dans leurs caractéristiques, à plusieurs facteurs d'acceptabilité, qui seront présentés dans la sous-partie suivante.

3.8.1.3 L' « éolien citoyen » et l' « éolien participatif », vers plus d'acceptabilité ?

Au regard des principes énoncés ci-dessus, on retrouve des similitudes avec les facteurs d'acceptabilité déterminés en première partie. En effet, un projet citoyen entraîne un ancrage local important, dans la mesure où ce sont des habitants issus du territoire qui le développent. L'origine et le contrôle local, font partis des facteurs d'acceptabilité, sont au cœur de l'éolien citoyen, puisque ce sont des projets qui « viennent » du territoire, « pour » le territoire. De plus, ce sont les habitants qui « contrôlent » le projet et qui ont les pouvoirs de décisions, la forme juridique de la structure choisie pouvant modifier les modalités de gouvernance.

Les processus d'information, de concertation et de gouvernance rentrent en compte dans la légitimité du processus et l'équité de la décision, qui sont d'autant plus fortes que le projet est reconnu par la population. Sur ce volet, un développement mené par des habitants, peut contribuer à le rendre légitime dans la mesure où ces habitants peuvent partager les mêmes valeurs que les autres personnes issues du territoire. De plus, les retombées économiques sont captées directement par le territoire, via les citoyens organisés dans la structure adéquate, et non par une entreprise privée qui, dans les cas étudiés, n'est pas présente sur place et est parfois éloignée. Dans les motifs d'opposition, on a pu indiquer que les retombées économiques étaient jugées trop faibles par les opposants, et que le développement éolien était jugé comme une activité d'abord financière et non environnementale. La citoyenneté des projets peut contribuer à diminuer ces perceptions.

On peut compléter ces facteurs d'acceptabilité avec une étude menée par Poize et Rüdinger en 2014¹¹⁸, dans laquelle ils mettent en avant les différents intérêts d'un projet citoyen. Le premier que les auteurs rapportent est la participation financière citoyenne, qui permet d'associer les habitants au processus de développement (processus informatifs et décisionnels), et peuvent également avoir des bénéfices. Ils notent également que « la participation citoyenne peut

¹¹⁴ SCIC : société coopérative d'intérêt collectif

¹¹⁵ SAS : société par actions simplifiée, c'est la forme la plus représentée dans les projets citoyens (source : Poize et Rüdinger, 2014).

¹¹⁶ SARL : société à responsabilité limitée, ce type de société est adossé à une SCIC, la gouvernance est démocratique puisque chaque membre dispose d'une voix (source : Poize et Rüdinger, 2014).

¹¹⁷ SEM : Société d'Economie Mixte : la collectivité est majoritaire et pilote le projet et sa gouvernance.

¹¹⁸ Poize N. et Rüdinger A., Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, Working Papers n°01/14, Iddri, 2014, Paris, France, 24 p.

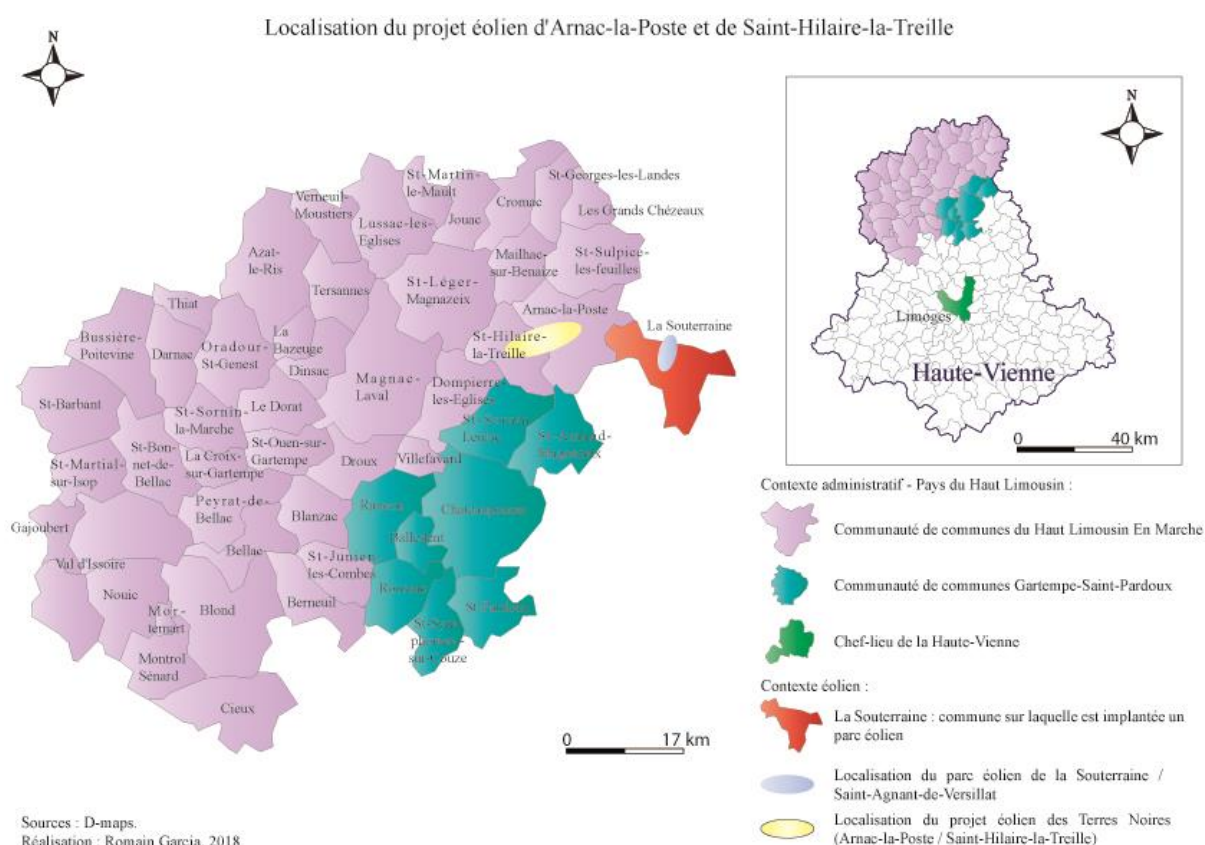
considérablement réduire les risques de recours contre de nouveaux projets, permettant ainsi de diminuer les délais et coûts liés au développement » (Poize et Rüdinger, 2014, page 5). L'acceptabilité serait donc plus élevée sur un projet citoyen. Enfin, la sensibilisation qui est permise sur la transition énergétique au travers du développement d'un projet est également vue positivement par les auteurs : « La répartition partagée des bénéfices issus de l'exploitation des ressources énergétiques locales participe du développement local du territoire concerné. Les retombées économiques perçues par la population locale et les collectivités permettent d'enclencher un cercle vertueux en faveur de l'économie locale, créatrice d'emplois sur le territoire » (Poize et Rüdinger, 2014, page 5).

Au regard des éléments et facteurs d'acceptabilité présents dans l'éolien citoyen, il semble que ce type de développement soit acceptable et concentre peu d'opposition. Afin de vérifier cette hypothèse, il convient d'étudier un projet citoyen.

3.8.2 Le projet éolien citoyen d'Arnac la poste : contexte et genèse du projet

Le projet éolien citoyen d'Arnac-la-Poste a été abordé durant le premier chapitre, et va être repris ici pour affiner les facteurs d'acceptabilité et aider à l'élaboration de la grille d'actions. Il s'inscrit dans un contexte socio-économique et géographique particulier. En effet, il est situé dans le nord de la Haute-Vienne, et est limitrophe de l'Indre et de la Creuse.

Carte n°41 : Localisation du projet éolien citoyen des Terres Noires (Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille)



Source : Fond de carte : D-maps. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2018.

La carte ci-dessus représente la communauté de communes du Haut Limousin En Marche, dans laquelle sont rattachés administrativement Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille, ainsi que la communauté de communes Gartempe-Saint-Pardoux. Ces deux ensembles composent le Pays du Haut Limousin. Les deux EPCI¹¹⁹ sont pris en compte ensemble en raison des avis émis lors de l'enquête publique relative au projet, qui sont principalement le fait d'habitants de ces deux espaces. Ces avis seront présentés dans une troisième sous-partie.

Le choix de porter une analyse sur ce projet en particulier est lié en premier lieu à son insertion géographique, au sein de la Basse Marche. C'est un territoire rural en marge, notamment au

¹¹⁹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

niveau économique, et le développement d'un projet citoyen vient en partie répondre à ce manque grâce aux retombées financières qui y sont liées. C'est l'un des souhaits des membres du collectif citoyen portant ce projet. Par ailleurs, le choix repose également sur la présence d'autres projets ou parcs éoliens à proximité, qui eux sont développés par des entreprises. Une comparaison va être effectuée sur les différences d'acceptabilité entre les différents projets éoliens.

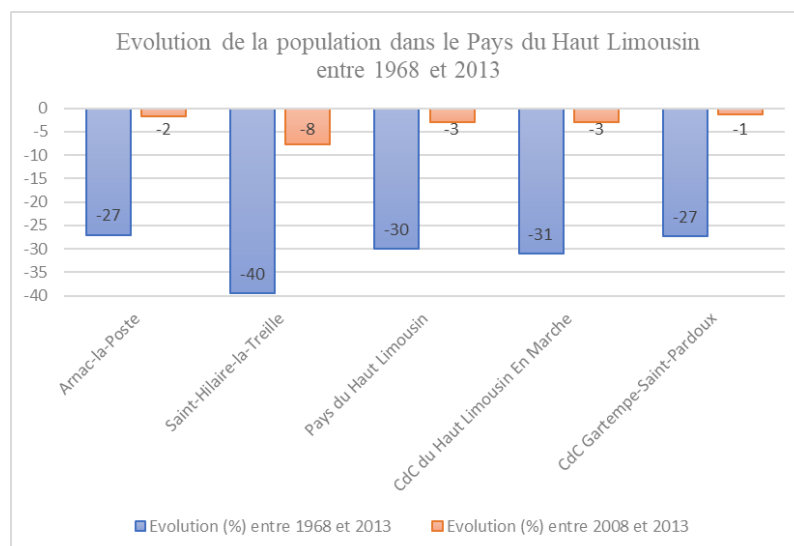
3.8.2.1 Un espace rural en marge

Le Pays du Haut Limousin présente certaines caractéristiques d'espaces ruraux en marge au regard de certains aspects statistiques, que ce soit au niveau démographique, économique, géographique. Cette marginalité spatiale et économique serait-elle à l'origine de facteurs favorables à la réalisation de projets éoliens ? Cette approche, à l'échelle de l'ensemble du Pays du Haut-Limousin, constitue une des démarches propices à une meilleure compréhension des avis sur l'éolien citoyen.

- ✓ Une évolution démographique négative :

En effet, l'évolution de la population est négative sur le temps long (-30% entre 1968 et 2013 dans le Pays du Haut Limousin), de même que sur le temps court (-3% entre 2008 et 2013 dans le Pays du Haut Limousin).

Graphique n°26 : Evolution de la population entre 1668 et 2013 dans le Pays du Haut Limousin

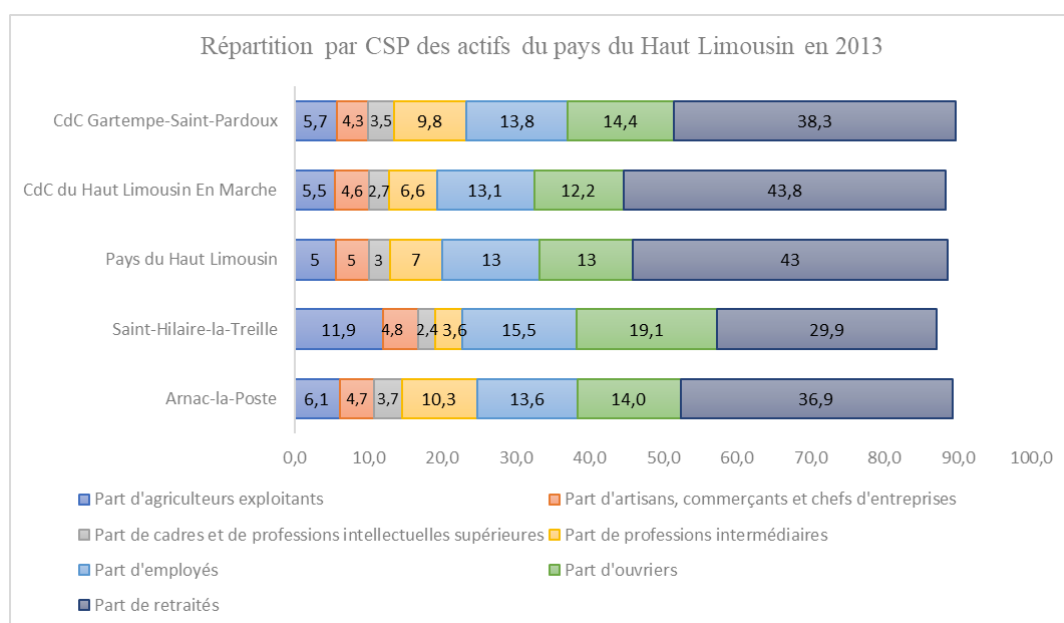


Source : Insee, Recensement de la population 2013. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2018.

Cette évolution négative de la population s'accompagne par ailleurs d'une composition sociale, par CSP, marquée par la présence massive de retraités. En effet, dans le Pays du Haut Limousin,

près de 43% de la population est retraitée. La part d'employés et d'ouvriers est également plus importantes que pour les autres catégories socio-professionnelles (13% pour ces deux CSP contre 3 à 7% pour les autres dans le Pays du Haut Limousin). En comparaison, le département de la Haute-Vienne et la région Limousin¹²⁰ ont gagné 6,3% et 4,3% de population entre 1999 et 2011, contre une perte de 2,6% pour le Pays du Haut Limousin. Cette baisse de population est due au solde naturel négatif, qui n'est pas compensé par le solde migratoire, qui lui est positif. Par ailleurs, dans le diagnostic territorial réalisé par le Pays du Haut Limousin en 2014, les rédacteurs notent que la population n'a pas diminué entre les 2000 et 2010 en raison de l'arrivée d'une population britannique. Ce phénomène est important à souligner : dans les avis recueillis sur le projet citoyen des Terres Noires, une partie des avis négatifs ont été émis par des britanniques.

Graphique n°27 : Répartition des actifs par CSP en 2013 dans la communauté de communes du Haut Limousin en Marche



Source : Insee, Recensement de la population 2013. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2018.

Arnac-la-Poste suit la même tendance que le pays du Haut Limousin pour ces deux éléments, Saint-Hilaire-la-Treille a en revanche une évolution de population négative plus forte (-40% entre 1968 et 2013), mais la part de retraitée y est moins importante (29,9% en 2013). Le Pays du Haut Limousin est un territoire qui perd de façon importante ses habitants. Par ailleurs, la plupart des communes sont caractérisées par l'INSEE comme hors d'influences des pôles, et isolées. Ce sont notamment les communes situées dans la moitié nord du Pays du Haut Limousin qui sont concernées. Seul Bellac est décrit comme un « petit pôle », bien que la commune soit « perçue par les habitants comme un pôle qui peine à jouer le rôle de moteur [...] pour diverses raisons (qui évoluent dans le temps) : des opportunités économiques ratées, une

¹²⁰ La région Limousin est considérée comme l'entité administrative en place avant la réforme des régions de 2015.

desserte routière sous dimensionnée pour la relier aux capitales régionales que sont Limoges et Poitiers¹²¹ ». Le Pays du Haut Limousin est relativement enclavé, malgré la présence de deux nationales, qui ne sont pas assez développées pour désenclaver le territoire. Il présente les caractéristiques d'une « campagne à forte économie présentielle et agricole, et il s'agit d'une campagne vieillie et aux faibles revenus¹²² ».

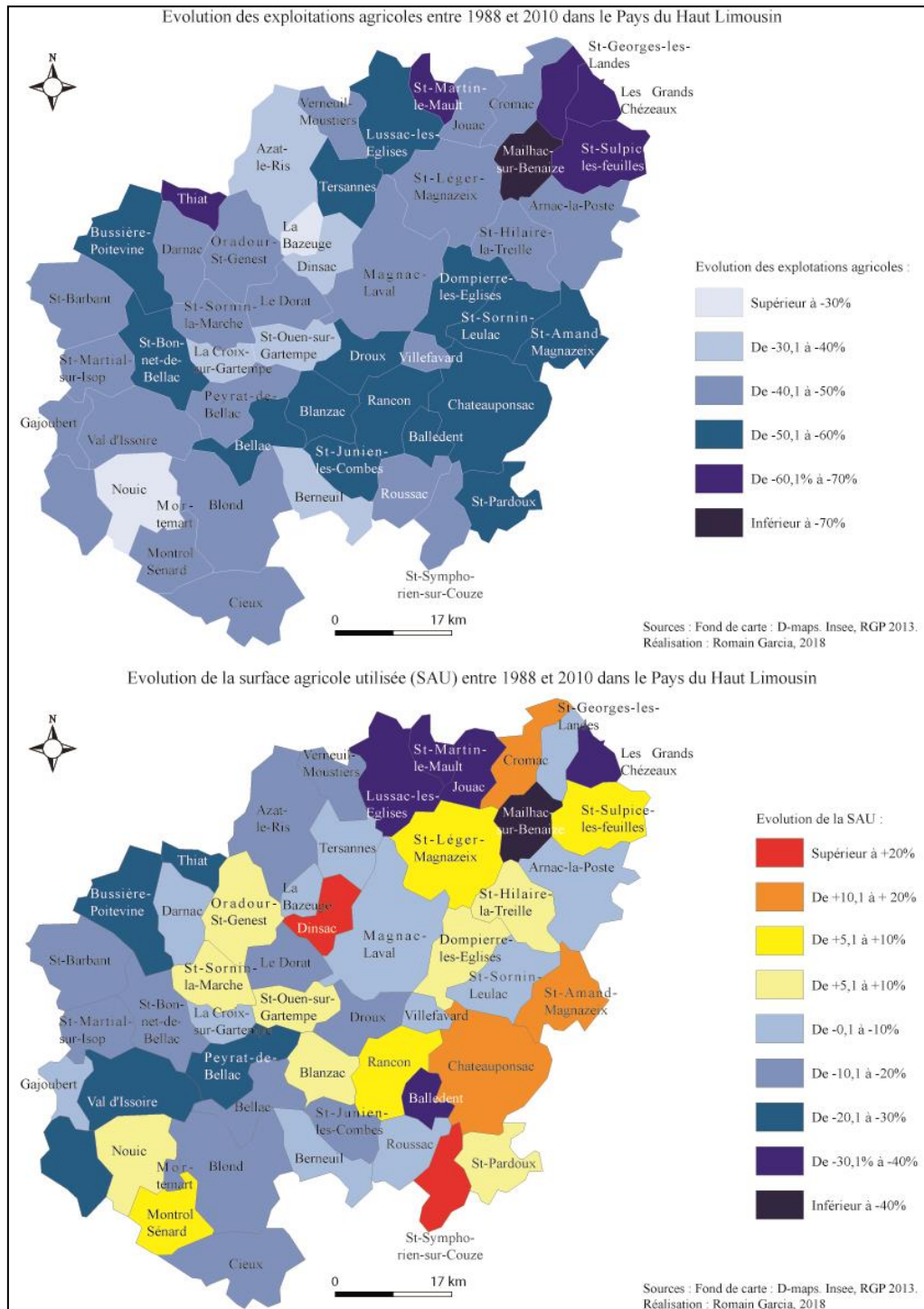
- ✓ La situation agricole et économique du territoire : peu d'activités et un éloignement des pôles

Au niveau agricole, le territoire présente des évolutions également négatives concernant les exploitations agricoles, mais la SAU présente quant à elle des évolutions contrastées suivant les territoires.

¹²¹ Source : Charte de développement durable du Pays du Haut Limousin 2014 – 2030, Pays du Haut Limousin, page 12, 2014.

¹²² Ibid.

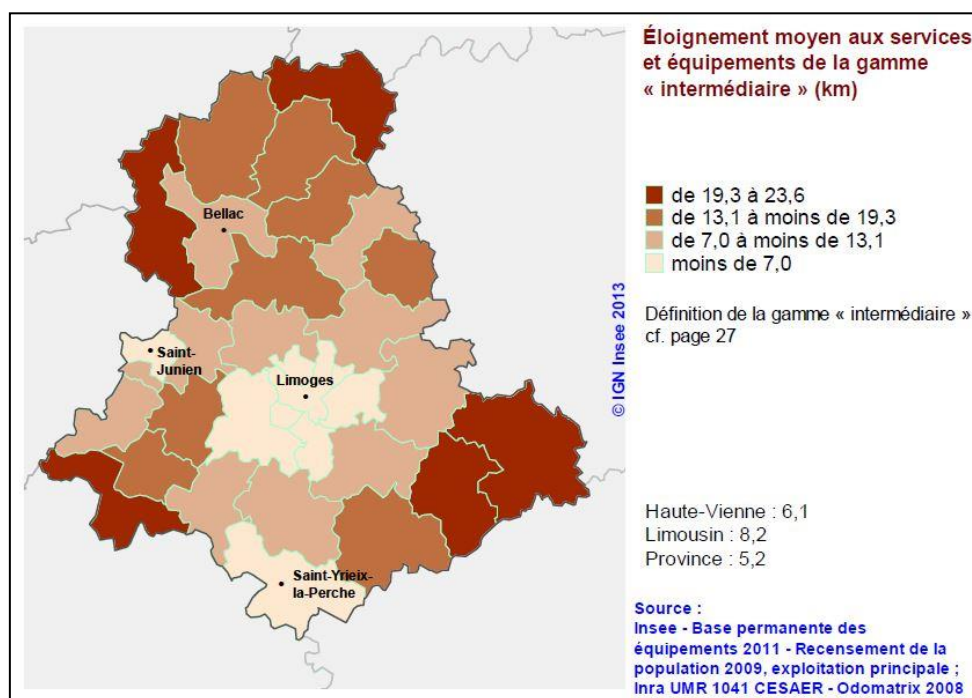
Carte n°42 : Evolution des exploitations agricoles et la surface agricole utilisée entre 1988 et 2010 dans le Pays du Haut Limousin



Les exploitations agricoles ont diminué dans l'ensemble des communes du Pays du Haut Limousin, mais ne signifie pas nécessairement un recul de l'agriculture dans certaines communes, où la surface agricole utilisée a augmenté entre 1988 et 2010. L'agriculture est principalement centrée sur l'élevage, bovin et ovin.

L'économie locale est axée sur les activités de services, qui sont relativement bien représentées au sein du Pays, et concentrent 34% des emplois en 2012 (source : URSSAF 2012). Peu de grandes entreprises sont présentes au sein du pays Limousin, et sont présents dans la moitié sud du territoire. Le nord concentre peu d'activités économiques diversifiées, mis à part les activités de services et agricoles. Seul Bellac est considéré par l'INSEE comme un « petit pôle », l'ensemble des autres communes de l'intercommunalité étant considérées comme « isolées et hors d'influence des grands pôles » (source : Charte de développement durable du Pays du Haut Limousin, page 11). Par ailleurs, au sein de la charte de développement durable du Pays du Haut Limousin, il est indiqué que les habitants ne considèrent pas Bellac comme un pôle, en raison de diverses opportunités économiques manquées, comme l'accueil d'entreprises ou de dessertes routières. Cette perception de Bellac et du territoire par les habitants tend à être confirmée par les enquêtés dans entretiens réalisés, et considèrent leur territoire en marge. Comme indiqué, les infrastructures routières, de téléphonie et du numérique sont peu développées et ne permettent de désenclaver ce territoire. Seule la ligne SNCF TER permet un relatif passage des personnes.

Carte n°43 : Eloignements moyens aux services et aux équipements des habitants en Haute-Vienne en 2013



Source : INSEE, *Observation sociale des territoires, Haute-Vienne, novembre 2013, page 26.*

L'éloignement aux services et aux équipements tend à être renforcé par cet enclavement du territoire. La présence d'équipements est en outre relativement faible.

Par ailleurs, les deux communautés de communes composant le Pays du Haut Limousin doivent faire face à des retombées économiques, liées à la fiscalité, plus faibles que les autres

intercommunalités. En effet, le potentiel fiscal pour le Pays du Haut Limousin s'élevait en 2013 à 432,43 euros par habitant, contre 696,08 euros pour la moyenne départementale (source : Charte de développement durable du Pays du Haut Limousin, page 11).

Avec les baisses successives des dotations de l'Etat, les collectivités ont donc peu de moyens pour investir et mener des projets de développement, et sont en retrait par rapport aux territoires proches par rapport aux investissements, ce qui entraîne un développement local moins dense.

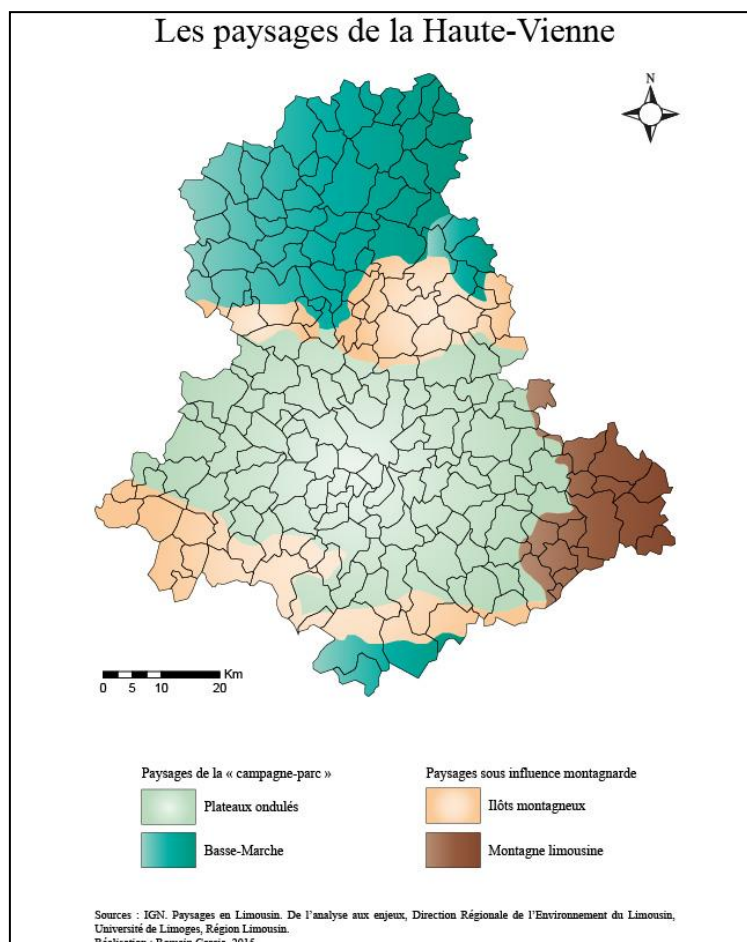
Les capacités d'investissements de collectivités locales sont plus faibles que dans les collectivités rurales proches, et le tissu économique est moins dense. Ces différents éléments entraînent un certain enclavement de ce territoire du nord de la Haute-Vienne, et ce sont les pôles proches qui tendent à attirer la population et les structures économiques et de communications. Des menaces ont été identifiées par le Pays du haut Limousin pour élaborer par la suite son projet de territoire¹²³. Les principales menaces identifiées sont au niveau social l'arrivée de population fragiles économiquement, un climat social qui risque de se dégrader (misère sociale). Au niveau territorial, la tendance est une accentuation des disparités entre les territoires proches, et une crainte de voir le paysage évoluer en raison de l'évolution négative de l'élevage, pouvant conduire à l'augmentation de la SAU.

3.8.2.2 Les ambiances et mutations paysagères au sein de la communauté de communes

La Haute-Vienne, et la Basse marche en particulier, partie de l'ensemble Limousin est composée de plusieurs « ambiances » paysagères : ceux sous influence montagnarde, avec une topographie au-dessus de 500 mètres d'altitude, des forêts très présentes, des prairies et des zones humides, ainsi que les ambiances paysagères de la « campagne-parc », avec une topographie inférieure à 500 mètres d'altitude. Le paysage est ponctué de quelques espaces boisés, des pâtures et quelques vergers. Le relief est vallonné, le bocage et les pâtures permettent l'élevage. Le Pays du haut Limousin étant concerné par ce type de paysage, et notamment celui de la Basse Marche.

¹²³ Le projet de territoire du Pays du Haut Limousin figure dans sa charte de développement durable, contenant un diagnostic territorial en première partie, et le projet de territoire pour la période 2015 – 2030, en seconde partie.

Carte n°44 : Les paysages de la Haute-Vienne



Plus précisément, le Pays du Haut Limousin est situé sur un plateau composé de roches granitiques et métamorphiques, contrairement aux départements de l'Indre et de la Vienne, situés au nord sur des plateaux sédimentaires et calcaires. Les paysages sont ainsi différents de ceux des départements voisins. Le bocage est un marqueur important de ce paysage avec des haies et quelques arbres isolés, la topographie est relativement plane, entrecoupée de vallées.

Le paysage du Pays du haut Limousin devrait évoluer dans les prochaines années si le projet éolien des Terres Noires est mené à son terme. Un parc éolien est en exploitation sur une commune voisine, à La Souterraine (Creuse), de quatre éoliennes. Il a été construit en 2013 par Epuron et Gamesa. Par ailleurs, un autre projet est en cours de développement, et concerne la communauté de communes de la Basse Marche, qui a fusionné en janvier avec deux autres communautés de communes, Brame Benaize et Haut Limousin. Ces trois entités forment désormais l'EPCI du Haut Limousin en Marche. Ce projet a été présenté en seconde partie de thèse, dans le premier chapitre. Il concerne cinq communes, pour un total prévisionnel de 24 éoliennes, implantées à Azat-le-Ris, Verneuil-Moustiers, Tersannes, Oradour-Saint-Genest et Le Dorat.

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche est donc dans une dynamique de développement éolien qui devrait avoir pour conséquence une modification paysagère, de même qu'une diversification des retombées économiques.

3.8.2.3 Le projet éolien citoyen des Terres Noires (Arnac-la-Poste / Saint-Hilaire-la-Treille) : genèse et développement

Le projet éolien citoyen des Terres Noires, situés sur les communes d'Arnac-la-Poste et de Saint-Hilaire-la-Treille, va être présenté et étudié afin de vérifier quels en sont les facteurs d'acceptabilité, de même que la forme de l'opposition au projet.

- ✓ La genèse du projet et les objectifs du collectif citoyen :

Le projet citoyen des Terres Noires est porté par un collectif d'agriculteur, qui était regroupé initialement en CUMA¹²⁴. Ces agriculteurs, issus du territoire du Pays Limousin, se sont engagés dès 2006 dans l'éolien avec la volonté de développer un projet qui soit citoyen. Cette initiative est apparue suite à un contact avec un collectif d'agriculteur de Rilhac-Lastours, qui était en train de développer également un projet citoyen. Plusieurs raisons ont poussé ces habitants du territoire à se lancer dans ce type de démarche. La première raison est liée, comme indiqué ci-dessus, à la proximité du projet de Rilhac-Lastours¹²⁵, qui a encouragé les citoyens à se lancer dans ce type de démarche. Le collectif d'agriculteurs faisait partie de la CUMA de la Chézalande, mais ont dû créer une autre structure avec une forme juridique différente, afin de devenir une société indépendante à forme juridique souple, nommée Vent en Marche 87 (VEM 87). En 2017, 66 personnes étaient membres de la société. Les objectifs de la société, indiqués dans le dossier d'étude d'impact remis aux services de l'Etat pour instruction, sont de « participer au développement des énergies renouvelables en Limousin, développer, sur le territoire de la Communauté de Communes Brame Benaize, un projet de production d'électricité locale, propre et durable, permettre aux citoyens et aux collectivités de ces territoires ruraux d'obtenir une rémunération de leur investissement dans un projet fédérateur local et durable¹²⁶ ».

L'entretien réalisé en 2015 avec les initiateurs du projet et membres de VEM 87 confirme ces objectifs. Le développement d'un projet citoyen répond également au souhait de développer le territoire et notamment que les retombées qui en sont issues « restent » sur place : « *on voulait s'approprier ce projet plutôt que de laisser des grandes sociétés se l'approprier c'est ça que ça*

¹²⁴ La Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de la Chézalande.

¹²⁵ En 2006, le projet de Rilhac-Lastours était en développement, et pas encore en exploitation, c'est pourquoi l'usage du terme « projet » est utilisé.

¹²⁶ Abo Wind et VEM 87, Parc éolien des Terres Noires, Dossier 4 : Etude d'impact sur l'environnement, décembre 2015 (version complétée en aout 2016 et janvier 2017), page 24.

reste au territoire aux citoyens au territoire enfin aux communes euh voilà c'était surtout ça notre projet » (habitant de Saint-Hilaire-la-Treille, membre du collectif développant le projet, 16 décembre 2015). Ce développement du territoire souhaité par les initiateurs du projet est également lié à la perception de ce dernier, qui pour eux est en retrait des zones de développement et peu peuplé « *On est dans une zone plus que tristounette puisqu'on a on n'a pas grand-chose même sur le plan touristique [...], on n'a pas spécialement un paysage remarquable bon y a toujours quelques petits coins qui sont sympathiques à visiter qui ont une histoire* » (habitant de Saint-Hilaire-la-Treille, membre du collectif développant le projet, 16 décembre 2015). Les retombées économiques possibles avec l'exploitation d'un parc éolien pourraient ainsi permettre au territoire (communes et communauté de communes) d'avoir des moyens financiers supplémentaires, dans un contexte de baisse des subventions, mais également de baisse démographique. L'éolien apparaît comme une solution pour répondre en partie aux besoins de cet espace, comme cela peut être le cas pour de nombreux territoires ruraux qui connaissent la même situation, les « espaces ruraux à la marge ».

✓ Un développement en partenariat avec une société spécialisée dans l'éolien

Le projet est mené en partenariat avec la société Abo Wind, spécialisé dans le développement éolien et notamment citoyen. La société Abo Wind apporte son expertise aux citoyens, les aide à réaliser les études, et permet également un apport financier important. Le développement d'un projet éolien demande des moyens financiers et techniques relativement important, qui sont difficilement supportables par un groupement citoyen seul, comme cela peut être le cas pour le projet des Terres Noires. Le souhait des citoyens membres de VEM 87 est que le projet soit entièrement citoyen à la fin de son développement : « *Arrivé à un moment on n'a plus les compétences [...] on n'a pas les moyens c'est là le problème [...] donc on espère quand Abo Wind va se retirer qu'on pourra prendre le maximum de parts et que ce sera d'autres sociétés citoyennes qui viennent se joindre à nous c'est notre souhait le plus cher* » (habitant de Saint-Hilaire-la-Treille, membre du collectif développant le projet, 16 décembre 2015). Le partenariat avec une société de développement éolien ne s'est pas fait par envie, mais par besoin. Le choix d'Abo Wind est lié au contexte éolien local : l'entreprise avait un projet éolien à proximité d'Arnac-la-Poste et de Saint-Hilaire-la-Treille, sur la commune de Blond, la volonté du collectif citoyen était d'avoir une « cohérence » dans le développement éolien du territoire, ce qui, selon eux, peut être le cas lorsqu'une seule et même entreprise prend charge le développement de parcs. Par ailleurs, la taille et la nature de la société lui ont permis d'être choisie : elle est spécialisée dans l'éolien citoyen : « *ce n'était pas la grosse société comme on voyait les quelques autres qu'on avait vu, eux ils font plutôt toute la partie jusqu'au permis alors que les autres sociétés qu'on voyait [...] nous ensuite on s'occupait plus de rien y avait une participation qu'était quand même beaucoup plus importante avec Abo Wind* » (habitant de Saint-Hilaire-la-Treille, membre du collectif développant le projet, 16 décembre 2015). Le

travail sur le projet est ainsi réparti entre les citoyens de VEM 87 et Abo Wind, les habitants ayant un pouvoir de décision relativement élevé.

Le projet éolien des Terres Noires est, en mars 2018, en cours d’instruction par les services de l’Etat. Le développement a ainsi duré près de 12 ans, contre en moyenne 6 à 8 ans pour un projet développé par une entreprise privé.

Tableau n°32 : Historique du projet des Terres Noires

| Date | Avancement du projet |
|----------------------|--|
| 2006 | Etude de faisabilité technico-économique engagée par la CUMA La Chézalande sur le projet éolien des Terres Noires |
| 2007 | Etude ZDE réalisée par la Communauté de communes Brame-Benaize |
| Décembre 2008 | Validation de la ZDE sur les communes d’Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille par la Préfecture de Haute-Vienne |
| Février 2013 | Validation du Schéma Régional Eolien en Limousin (communes d’Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille intégrées à la liste des communes favorable pour l’implantation d’éoliennes) |
| Avril 2013 | Loi Brottes : suppression du cadre réglementaire des ZDE |
| Aout 2013 | Signature du partenariat entre ABO Wind et la CUMA La Chézalande |
| Janvier 2014 | Lancement des études environnementales |
| Avril 2014 | Installation du mât de mesure de vent |
| Octobre 2014 | Distribution d’un bulletin d’information |
| Décembre 2014 | Permanence Publique |
| Février 2015 | Distribution d’un bulletin d’information |
| Mars 2015 | Lancement des études acoustiques et paysagères |
| Juillet 2015 | Création de VEM 87 |
| Automne 2015 | Choix de l’implantation et du modèle d’éolienne |
| Automne / Hiver 2015 | Finalisation des études |
| Novembre 2015 | Permanence publique |
| Janvier 2016 | Dépôt de la demande d’Autorisation Unique |

Source : Abo Wind, Etude d’impact sur l’environnement, Projet des Terres Noires, Dossier 4, page 25, janvier 2017.

Le temps de développement d’un projet citoyen est relativement long, et est en moyenne plus long qu’un projet développé dans la sphère privé. Ce phénomène est lié à la complexité pour les citoyens de mener un projet éolien, en raison des aspects techniques nécessaires à son développement, de même qu’aux coûts, que ce soit pour réaliser les études d’impacts et de dangers, ou pour acheter et monter les aérogénérateurs. C’est ainsi entre deux et trois millions d’euros qui sont nécessaires pour construire une éolienne.

- ✓ L'acceptabilité du projet éolien des Terres Noires

Plusieurs caractéristiques du projet des Terres Noires sont intéressantes à souligner, notamment en lien avec les facteurs d'acceptabilité.

Tableau n°33 : Les facteurs composant l'acceptabilité sociale de l'éolien en fonction des espaces étudiés

| Dimensions | Facteurs constitutifs et thèmes revenant dans les entretiens et dans les rapports d'enquêtes publiques correspondants aux facteurs d'acceptabilité |
|--------------------------------------|--|
| Filière | Attitude initiale Décalage entre la perception initiale des habitants sur l'éolien de manière générale, et la perception au niveau local lorsqu'un projet est développé à proximité des habitants. De manière générale, la population va être favorable à l'implantation d'éolienne mais pas dans son territoire. |
| | Cadre institutionnel Absence de cadre institutionnel. Développement jugé anarchique par certains opposants. Schémas Régionaux Eolien (SRE) décriés, projets non concertés au niveau des entreprises de développement éolien et pas de vision globale du développement (entreprises / services de l'Etat). Tarifs d'achat critiqués (trop élevés) |
| Projet | Conséquences du projet sur les hommes et le territoire Santé, cadre de vie (bruit, visuel), paysage, environnement |
| | Origine et contrôle local |
| | Conception du projet |
| Processus décisionnel | Légitimité du processus Participation et concertation du public / Projet en accord avec les attentes du public |
| | Equité de la décision |
| Caractéristique du territoire | Caractéristique du milieu social |
| | Caractéristique du territoire |

Source : Romain Garcia, 2017, à partir de Saucier (et al.), Développement territorial et filière éolienne. Des installations socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable, Rapport final, Unité de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne, UQAR, 2009.

Au regard du tableau ci-dessus, dans lequel sont synthétisés les facteurs déterminés en seconde partie, des informations recueillies sur le terrain grâce aux entretiens, et dans les diverses sources, comme les articles de presse, articles scientifiques, dossiers et études relatives au projet, certains de ces facteurs d'acceptabilité sont présents.

Le cadre institutionnel est présent de façon alternative dans le cas du projet de Terres Noires. Les élus du territoire, que ce soit ceux des communes « supports » du projet ou ceux de la communauté de communes, ont été inclus dès le début par les initiateurs du projet. Le choix de la société Abo Wind répond également à la volonté de ne pas miter le territoire d'éoliennes, en

raison du développement d'un projet éolien par cette même société sur une commune voisine (Blond). Les citoyens de VEM 87 se sont en quelque sorte substitués aux institutions classiques (communes, communauté de communes, département), à un échelon local qui correspond à la moitié nord-est de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.

Les éléments relatifs aux conséquences du projet sur les hommes et le territoire concernent d'une part les retombées économiques, et d'autre part les aspects paysagers. Les retombées économiques sont perceptibles par les habitants, dans la mesure où c'est un collectif citoyen qui développe le projet. Les retombées économiques seront pour une entreprise installée localement (VEM 87), contrairement à un parc exploité par une entreprise spécialisée dans l'éolien, qui ne sont pas implantées localement. Des études paysagères ont été menées pour aboutir à un « projet de paysage », et ainsi insérer du mieux possible les aérogénérateurs.

L'origine et le contrôle local du projet sont intéressants à noter : c'est un projet mené par les citoyens, ils sont au cœur du développement, prennent les décisions en partenariat avec Abo Wind. Le processus décisionnel inclut les citoyens du territoire, que ce soit les initiateurs du projet, ou les membres ayant rejoint VEM 87 (66 habitants). Les processus informatifs et de concertations qui sont présents, semblent être relativement denses, et incluent les habitants. Les habitants membres de VEM 87 ont un pouvoir de décision. Les réunions publiques pour informer la population ont été réalisées dans quatre communes selon les initiateurs du projet, le public passant d'une dizaine de personnes au début à une centaine lors des dernières réunions (source : Habitant de Saint-Hilaire-la-Treille, membre du collectif développant le projet, 16 décembre 2015).

La conception du projet et les caractéristiques du territoire sont deux facteurs qui vont pris en compte ensemble ici. La présence de VEM 87 dans le processus de développement assure une certaine cohérence du projet aux caractéristiques territoriales, dans la mesure où les membres de VEM 87 sont issus du territoire, y travaillent et ont indiqué prendre les décisions en accord avec leur vision de ce dernier. Par ailleurs, certains sont membres de conseils municipaux d'Arnac-la-Poste, de Saint-Hilaire-la-Treille ou des Grands Chezeaux, et sont donc au courant des besoins économiques de ces espaces ruraux. La conception du projet semble ainsi être cohérente avec les besoins locaux et la vision que peuvent avoir les habitants de leur territoire.

Le projet éolien des Terres Noires bénéficie de plusieurs facteurs d'acceptabilité. Le caractère citoyen du développement renforce certains facteurs, qui, pour les autres projets étudiés en seconde partie, sont peu présents. On peut penser notamment à l'origine et au contrôle local du développement par les habitants, qui n'est pas réellement effectif dans les développements étudiés en partie deux : ce sont les entreprises qui contrôlent le projet. Les autres facteurs sont également mieux représentés dans le cas des Terres Noires, les retombées économiques sont captées directement par le territoire, un cadre institutionnel local s'est substitué au cadre

classique. Néanmoins, malgré ces éléments, une opposition est présente sur le projet des Terres Noires. Les avis émis par les habitants ont été recueillis dans le rapport d'enquête publique. Une analyse va porter sur ces avis pour vérifier leur similitude ou leur différence par rapport aux autres avis recueillis en seconde partie, et voir si le caractère citoyen du développement apporte des différences.

3.8.3 Un projet acceptable ? Les avis des habitants sur le projet des Terres Noires

Le projet citoyen des Terres Noires connaît une opposition, qui est incarnée à la fois par des habitants et aussi par une association regroupant des opposants. Les avis ont été recueillis et analysés afin de vérifier dans quelle mesure le caractère citoyen d'un projet éolien peut réduire ou non une opposition, si les arguments énoncés sont différents des projets classiques, c'est-à-dire développés par une entreprise privée. Les arguments des personnes favorables vont également être analysés, de même que la répartition entre avis positifs et négatifs. Une comparaison va être effectuée avec un projet éolien voisin, étudié en seconde partie : celui de la Basse Marche. Ce développement est situé à proximité du projet des Terres Noires, au sein de la même communauté de communes. Les avis sont également disponibles, ont été recueillis dans le même contexte, durant une enquête publique. Cette comparaison au niveau local des avis émis sur chacun des projets va permettre d'alimenter l'analyse et de répondre à plusieurs questions :

Sur un espace similaire, retrouve-t-on les mêmes arguments, positifs et négatifs, sur deux projets éoliens voisins ?

Le caractère citoyen ou privé d'un développement éolien influe-t-il sur les modalités d'opposition ? Et, par extension, le type de projet est-il important dans le déclenchement, la forme et le fond de l'opposition ? Nous entendons ici par « type de projet » le nombre d'éoliennes, la place des habitants, la place des élus, les liens avec l'entreprise de développement, la durée du développement...

Ces questions et les analyses menées pour y répondre vont ensuite alimenter la dernière partie, axée sur la grille d'évaluation et de mesure de l'acceptabilité des projets.

3.8.3.1 Une opposition présente malgré le caractère citoyen du développement

Le projet citoyen des Terres Noires connaît une opposition, composée d'une association locale, l'Association pour la Sauvegarde et la préservation de l'Environnement Rural (ASPER), des habitants qui semblent « non-affiliés » à l'association. L'association s'est exprimée dans la presse locale, durant les enquêtes publiques, et a réalisé des actions d'informations localement. Par ailleurs, des Anglais se sont également opposés au projet. Il semble que l'opposition au projet des Terres Noires s'était constituée en amont, sur un autre cas éolien, à Lussac-les-

Eglises : « *En fait les opposants ils sont venus y avait un projet ils sont venus un peu de Lussac au départ parce que y avait un projet qui était un peu plus ancien [...] c'est un peu venu de là et puis après ils ont trouvé quelques-uns autour ça a gagné un peu* » (habitant de Saint-Hilaire-la-Treille, membre du collectif développant le projet, 16 décembre 2015). Les premiers mouvements d'opposition se sont déclenchés en 2010 sur le projet des Terres Noires. Une permanence publique a été « houleuse » en 2014, où certains opposants ont manifesté leur désaccord de façon virulente. Par ailleurs, c'est un développement qui ne fait l'unanimité au niveau local, des élus de la Souterraine ont voté contre ce projet. Les raisons invoquées sont la taille des éoliennes et les impacts potentiels sur la santé, c'est une situation paradoxale dans la mesure où La Souterraine a des éoliennes sur son territoire. Néanmoins, c'est la municipalité en place avant les élections de 2014 qui avait voté pour l'implantation d'éoliennes sur son espace communal, les élus ayant pour certains changés depuis 2014. Certains élus de La Souterraine ont voté contre ce projet éolien en 2017 : 17 ont voté contre ce projet, pour six abstentions et cinq votes favorables¹²⁷. Chaque commune située à moins de 6 km d'un projet éolien doit, par la voie de ces élus municipaux, s'exprimer sur le développement éolien limitrophe, en votant pour ou contre, ce qui explique que les élus de la Souterraine ait eu à s'exprimer sur le projet des Terres Noires, la commune étant située à 5,5 km de l'implantation potentielle des aérogénérateurs. Les arguments mis en avant par certains élus, et disponibles sur le compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2017¹²⁸, sont axés sur la hauteur des éoliennes, jugée trop grande « La hauteur totale des éoliennes avec la pale s'élève à 180 mètres soit plus de la moitié de la hauteur de la Tour Eiffel. Cela pose question » (source : M. Lejeune, compte rendu du conseil municipal de La Souterraine du 30 mai 2017). Les nuisances potentielles et les retombées économiques perçues comme faibles sont également mises en avant par une autre conseillère municipale « Nous ne donnerons pas un avis favorable à ce type de projet compte tenu des nuisances que cela engendre pour le peu de bénéfices que cela rapporte » (source : Mme Jammot, compte rendu du conseil municipal de La Souterraine du 30 mai 2017). On peut néanmoins noter que la commune a quatre éoliennes en exploitation sur son territoire, ce projet ayant été voté sous l'ancienne municipalité, puisqu'il est en fonctionnement depuis 2013.

L'enquête publique relative au projet éolien des Terres Noires s'est déroulée entre avril et mai 2017, dans les communes d'Arnac-la-Poste. Des avis émis par les habitants lors de cet événement ont été recueillis et analysés afin de quantifier et qualifier les motifs de soutien et d'opposition à ce projet éolien.

¹²⁷ Source : https://www.leviel.fr/souterraine/environnement/creuse/2017/06/02/la-souterraine-dit-non-au-projet-eolien-des-terres-noires_12427748.html

¹²⁸ Ce compte rendu est disponible sur le site internet de La Souterraine : <http://www.lasouterraine.fr/politiques-sostraniennes>.

- ✓ Le dépouillement du rapport d'enquête publique : méthodologie et spécificité des avis présents

Le rapport d'enquête publique relatif au projet éolien des Terres Noires a été dépouillé. Les avis présents dans ce rapport et indiqués dans les registres d'enquêtes publiques par les habitants ont été synthétisés par les commissaires enquêteurs, par grandes thématiques. En plus de ces avis synthétisés, une annexe disponible dans le dossier reprenait l'ensemble des courriers électroniques reçus par la commission d'enquête, ces courriers étant complet et sans synthèse des commissaires enquêteurs. Un travail de synthèse a donc été réalisé sur ces avis, afin de les regrouper par thématique et ainsi de compléter les avis recueillis par la commission d'enquête. Les thématiques regroupant les arguments des habitants sont ceux présentés dans le rapport d'enquête publique, et ont été complétés avec les thématiques supplémentaires qui sont ressortis du dépouillement et de l'analyse des courriers électroniques. Ainsi, les thématiques sont pour certaines assez larges et englobent un nombre important de thèmes, mais il était impossible de récupérer les registres d'enquête publiques, et ainsi réaliser un classement qui soit en adéquation totale avec l'étude. Cependant, le travail de synthèse des commissaires enquêteurs reste de qualité, c'est pourquoi les traitements ont été réalisés et vont permettre d'alimenter la suite de la partie. Les avis, après classement, ont ainsi été regroupés selon la trame suivante :

- Thèmes comprenant les avis favorables au projet :
 - Projet contribuant à la transition et à l'indépendance énergétique, ancrage dans la COP 21, réduction du nucléaire ;
 - Etudes qualitatives / énergie propre et peu de nuisances ;
 - Impacts limités sur le paysage, mutation paysagère normale et acceptable ;
 - Projet citoyen, local, association des acteurs, permettant des retombées sociales ;
 - Retombées économiques locales, représentent une alternative pour les espaces ruraux (revitalisation, amélioration du cadre de vie) ;
 - Impacts faibles à nul sur les riverains (immobilier, bruit, visuel) ;
 - Faibles surfaces agricoles consommées ;
 - Informations précises et sérieuses ;
 - Vent disponible sur le territoire ;
 - Légitimité des opposants "lointains", et de leurs arguments remise en question ;
 - Faible cout des éoliennes ;
 - Concertation forte ;
 - Soutien sans argumentation.

- Thèmes comprenant les avis défavorables au projet :
 - Impact sur le paysage / le calme / la tranquillité et le patrimoine ;

- Déficit de vent, remise en cause du choix de l'implantation, développement anarchique et inutilité de l'éolien (intermittence, difficile de remplacer le nucléaire) ;
- Nuisances sur l'environnement (faune, flore, pollution) ;
- Nuisance visuelle, multiplication des projets ;
- Dévaluation du patrimoine, de l'immobilier et baisse du tourisme ;
- Risque(s) sur la santé humaine et animale ;
- Aspects économiques négatifs, conflits entre les personnes et conflit d'intérêt ;
- Processus informatif faible (informations fausses, études mal réalisées) et manque de concertation ;
- Pollution liée au projet et à son futur démantèlement ;
- Conséquence négative sur les ondes hertziennes ;
- Nuisances sonores et vibratoires ;
- Nuisances techniques et risques sur la sécurité ;
- Perception négative de du développement éolien (Origine des sociétés de développement / des éoliennes, Développement jugé financier plutôt qu'environnemental) ;
- Défavorable sans argumentation.

3.8.3.2 Les spécificités du soutien et de l'opposition au projet citoyen des Terres Noires

Une analyse statistique a été réalisée, à l'image de ce qui a été fait en seconde partie (chapitre 4), afin de quantifier les avis émis par les habitants par thématiques.

Tableau n°34 : Répartition par thèmes des avis positifs émis lors de l'enquête publique relative au projet éolien des Terres Noires (Arnac-la-Poste et St-Hilaire-la-Treille)

| Thématiques regroupant les avis positifs exprimés sur le projet des Terres Noires | Avis exprimés (en %) |
|--|----------------------|
| Projet contribuant à la transition et à l'indépendance énergétique, ancrage dans la COP 21, réduction du nucléaire | 36,2 |
| Etudes qualitatives / énergie propre et peu de nuisances | 4,7 |
| Impacts limités sur le paysage, mutation paysagère normale et acceptable | 5,6 |
| Projet citoyen, local, association des acteurs, permettant des retombées sociales | 15,5 |
| Retombées économiques locales, représentent une alternative pour les espaces ruraux (revitalisation, amélioration du cadre de vie) | 22 |
| Impacts faibles à nul sur les riverains | 3,4 |
| Faibles surfaces agricoles consommées | 0,9 |
| Informations précises et sérieuses | 4,3 |
| Concertation forte | 0,4 |
| Vent disponible sur le territoire | 1,3 |

| | |
|--|-----|
| Légitimité des opposants "lointains", et de leurs arguments remise en question | 1,3 |
| Faible cout des éoliennes | 0,9 |
| Soutien sans argumentation | 3,4 |

Source : Verger R., Genet P., Lebraud J.-A., *Rapport d'enquête publique relatif au projet éolien des Terres Noires, Procès-verbal de synthèse, juin 2017. Conception et réalisation : Romain Garcia, 2018.*

Trois grands thèmes sont revenus de façon importante dans les arguments positifs sur le projet des Terres Noires.

Le premier est relatif à la contribution à la transition énergétique grâce à l'implantation d'éoliennes. La transition énergétique a été associée, via le regroupement des thèmes, aux objectifs étatiques et européens visant à sa réussite. Les avis exprimés sur ce sujet représentent 36,2% du total des arguments émis. On retrouve ici des avis favorables sur la filière éolienne, et sa capacité à ancrer le territoire, que ce soit localement au niveau communal, ou au niveau national, dans la transition énergétique. On a une adéquation entre une perception initiale favorable sur la filière éolienne, qui se retrouve localement.

Le second thème qui revient dans les arguments émis par les habitants est axé sur les retombées économiques qui seront perçues localement d'une part, et la revitalisation du territoire d'autre part, et regroupe près de 22% des avis. Le nord de la Haute-Vienne, comme indiqué dans la seconde partie de ce chapitre, est dans une situation de déprise démographique, avec peu d'activités économiques et un éloignement des pôles. L'arrivée des éoliennes et des retombées économiques induites apparaissent comme une solution pour les habitants de revitaliser le territoire, et de venir compenser les baisses des dotations de l'Etat. De plus, dans le cadre d'un projet citoyen, les retombées économiques seront en théorie directement captées par les habitants membres du projet, les collectivités territoriales ayant également des apports financiers.

La troisième thématique représentée de façon importante, et regroupant 15,5% des avis, est liée au caractère citoyen du développement éolien. Les habitants ont mis en avant l'aspect citoyen du projet, l'association des acteurs qui en découle, entre agriculteurs, habitants, élus locaux et entreprise de développement éolien, ainsi que les retombées sociales du projet. Certains habitants ont souligné ces aspects dans les courriers électroniques envoyés à la commission d'enquête :

- « *Ce projet participatif, ingrédient essentiel d'un régime énergétique équilibré contribue à développer une nouvelle citoyenneté individuelle, collective et territoriale* » (habitante d'Arnac-la-Poste, 17 mai 2017).

- « Il a été mené par une équipe de bénévoles du territoire qui mesurent parfaitement les enjeux économiques, paysagers, environnementaux » (habitant de Couzeix¹²⁹, 21 mai 2017).
- « Ce projet va permettre au territoire local relativement pauvre de bénéficier de retombées économiques, écologiques et sociales appréciables » (habitante d'Arnac-la-Poste, 24 mai 2017).

Les avis des habitants présents ci-dessus illustrent l'importance du caractère citoyen du projet éolien des Terres Noires. On retrouve ici certaines composantes des facteurs d'acceptabilité indiqués en début de partie. Les personnes favorables au projet n'ont pas de « décalage » de perception, entre l'éolien au niveau global et local. Le projet est mené en accord avec leurs attentes et leur vision du territoire, il est légitime, ce qui est lié en partie au fait qu'il soit développé par des acteurs issus du territoire. Par ailleurs, les conséquences potentielles et perçues de l'implantation d'éoliennes sont bien acceptées par les personnes favorables.

Il est intéressant de comparer les avis positifs et la mobilisation des personnes favorables au projet des Terres Noires aux analyses des avis menés en deuxième partie, issus de projets privés et non citoyens. Deux niveaux de comparaison vont être effectués : d'une part, une comparaison sera effectuée entre le projet des Terres Noires et celui de la Basse Marche, les deux étant voisins mais le type de développement est différent (« grand » projet privé de 24 éoliennes contre un projet citoyen), et une seconde analyse entre le projet des Terres Noires et une synthèse de plusieurs projets sur trois départements différents (Indre, Vienne, Haute-Vienne).

Si l'on se réfère aux thématiques principales regroupant les avis positifs émis par les habitants, on peut noter des différences assez importantes.

Tableau n°35 : Répartition par thématiques des avis exprimés (%) sur différents projets éoliens

| Thématiques principales | Projet des Terres Noires | Projet de la Basse Marche | Synthèse des projets (Indre, Vienne, Haute-Vienne ⁹) |
|--|--------------------------|---------------------------|--|
| Projet contribuant à la transition et à l'indépendance énergétique | 36,2% | 54% | 50,7% |
| Etudes qualitatives / énergie propre et peu de nuisances | 4,7% | 0% | 11,3% |
| Impacts limités sur le paysage, mutation paysagère normale et acceptable | 5,6% | 7,5% | 6,4% |

¹²⁹ Couzeix est une commune de la Haute-Vienne, située dans l'Agglomération de Limoges, et distante de 44 km d'Arnac-la-Poste, une des communes concernées par le projet éolien des Terres Noires.

| | | | |
|--|-------|-------|-------|
| Retombées économiques locales, représentent une alternative pour les espaces ruraux (revitalisation, amélioration du cadre de vie) | 22% | 38,5% | 27,9% |
| Impacts faibles à nul sur les riverains | 3,4% | 0% | 5,9% |
| Projet citoyen, local, association des acteurs, permettant des retombées sociales | 15,5% | 0% | 0% |

Sources : *Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens¹³⁰ en Vienne, Haute-Vienne et Indre. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2018.*

La première remarque que l'on peut formuler est que, pour le projet des Terres Noires, les arguments de soutien émis par les habitants sont axés sur plus de critères que pour ceux de la Basse Marche ou de la synthèse interdépartementales. En effet, bien que trois catégories se distinguent pour les Terres Noires, le nombre de thématique représentée est plus important pour soutenir le projet, que dans les deux autres cas, où les thèmes de la transition énergétique et des retombées économiques sont surreprésentés.

La seconde remarque est sur le nombre de sujets différents évoqués pour soutenir chaque projet. Dans le cas du développement citoyen d'Arnac-la-Poste et de Saint-Hilaire-la-Treille, 13 thèmes différents ont été relevés, sachant qu'ils sont synthétisés, comme indiqué auparavant. Les autres projets étudiés, que ce soit la Basse Marche ou dans les autres départements, le nombre de thématiques différentes pour chaque cas de 11, mais peut être réduit à 4 si l'on effectue la même synthèse que pour le projet des Terres Noires. On peut en déduire que les arguments émis par les habitants pour défendre le développement éolien citoyen d'Arnac-la-Poste et de Saint-Hilaire-la-Treille font appels à plus de thèmes, que pour les autres cas étudiés. Cette répartition des avis rejoint une autre statistique, le nombre d'arguments émis par les personnes favorables lors des enquêtes publiques.

Tableau n°36 : Répartition du nombre d'observations émises par les habitants lors d'enquêtes publiques portant sur divers projets éoliens

| Projet(s) | Profil | Pourcentage / nombre |
|---------------------------------|--|-----------------------|
| Projet éolien des Terres Noires | Personnes favorables | 39,9% (73 personnes) |
| | Arguments émis pour soutenir le projet | 33,9% (232 arguments) |
| | Nombre d'arguments moyen émis par personnes favorables | 3,2 |
| | Personnes défavorables | 60,8 (113 personnes) |

¹³⁰ Rapports d'enquêtes publiques les projets éoliens des Terres Noires (2017), de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes (Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

| | | |
|---|--|------------------------|
| | Arguments émis en opposition le projet | 66,1 (452 personnes) |
| | Nombre d'arguments moyen émis par personnes défavorables | 4 |
| Projet éolien de la Basse Marche | Personnes favorables | 51,9% (176 personnes) |
| | Arguments émis pour soutenir le projet | 25,1% (226 arguments) |
| | Nombre d'arguments moyen émis par personnes favorables | 1,3 |
| | Personnes défavorables | 48,1% (163 personnes) |
| | Arguments émis en opposition le projet | 74,9% (973 arguments) |
| | Nombre d'arguments moyen émis par personnes défavorables | 4,1 |
| Ensemble des trois départements (Haute-Vienne, Vienne, Indre) | Personnes favorables | 37,8% (280 personnes) |
| | Arguments émis pour soutenir le projet | 15,4% (373 arguments) |
| | Nombre d'arguments moyen émis par personnes favorables | 1,4 |
| | Personnes défavorables | 60,2% (441 personnes) |
| | Arguments émis en opposition le projet | 84,6% (1885 arguments) |
| | Nombre d'arguments moyen émis par personnes défavorables | 4 |

Source : Verger R., Genet P., Lebraud J.-A., *Rapport d'enquête publique relatif au projet éolien des Terres Noires, Procès-verbal de synthèse, juin 2017. Conception et réalisation : Romain Garcia, 2018.*

En effet, au regard du tableau ci-dessus, on s'aperçoit que les habitants favorables au projet des Terres Noires ont fourni un argumentaire plus important, en nombre d'observations différentes inscrites dans le rapport d'enquête publique, que les personnes favorables s'étant exprimées sur d'autres projets éoliens. Cette distinction est valable que ce soit pour le développement éolien présent sur la Basse Marche ou pour des projets plus éloignés. Les habitants se sont « emparés » du projet des Terres Noires pour le soutenir, en développant leur argumentaire : ils ont en moyenne invoqué 3,2 observations différentes pour étayer leur propos, contre 1,3 à 1,4 pour les autres. En revanche, il semble que le caractère citoyen n'ait pas empêché l'opposition de se former, et on retrouve, dans la forme, des similitudes avec des projets « classiques » : le nombre d'arguments différents par opposants est identique, et la répartition entre habitants favorables et défavorables est sensiblement la même : environ 60% d'opposants contre 40% de pro-éoliens.

Tableau n°37 : Répartition par thématiques des avis exprimés (%) sur différents projets éoliens

| Thématiques principales | Projet des Terres Noires | Projet de la Basse Marche | Synthèse des projets (Indre, Vienne, Haute-Vienne) |
|---|--------------------------|---------------------------|--|
| Nuisance sur le paysage / le calme / la tranquillité et le patrimoine | 10,4% | 22,3% | 17,7% |

| | | | |
|---|-------|--|-------------------|
| Déficit de vent, remise en cause du choix de l'implantation, développement anarchique et inutilité de l'éolien (intermittence, difficile de remplacer le nucléaire) | 13,5% | 11,5% | 25,2% |
| Nuisances sur l'environnement (faune, flore, pollution) | 11,5% | 13,5% | 11,9% |
| Nuisance visuelle / multiplication des projets | 12,2% | Absence de donnée | Absence de donnée |
| Dévaluation du patrimoine, de l'immobilier et baisse du tourisme | 9,5% | Les avis concernant ce thème sont situés en première ligne du tableau : la commission d'enquête sur le projet des Terres Noires ayant fait des regroupements thématiques dans son rapport, il est impossible de les faire correspondre entre elles. C'est pourquoi aucunes données n'apparaissent sur cette ligne pour la Basse Marche et l'ensemble des trois départements. | |
| Risque(s) sur la santé humaine et animale | 9,1% | 24,8% | 22,7% |
| Aspects économiques négatifs, conflits entre les personnes et conflit d'intérêt | 11,5% | 13,7% | 11,4% |

Sources : *Rapports d'enquêtes publiques de projets éoliens*¹³¹ en Vienne, Haute-Vienne et Indre. Conception / réalisation : Romain Garcia, 2018.

Les observations émises par les habitants défavorables au projet des Terres Noires sont axées sur plusieurs thèmes revenant de manière similaire dans leur fréquence. En effet, contrairement aux observations favorables qui étaient concentrés sur trois aspects, plusieurs thématiques sont concernées ici de la même manière. On retrouve ainsi des avis négatifs sur ce projet axé sur les risques socio-économiques liés à l'implantation potentielle d'éoliennes, les nuisances qu'elles risquent d'engendrées, que ce soit sur l'environnement, les habitants ou sur le paysage et le patrimoine, et, sur la mauvaise conception du projet. On retrouve sensiblement la même répartition des avis que sur les autres développements éoliens étudiés. Les nuisances visuelles peuvent être rapprochées de celles sur le paysage. Seule la thématique des risques sur la santé humaine et animale est en retrait pour le cas des Terres Noires, les observations sur ce thème étant énoncées moins fréquemment que sur les autres projets.

¹³¹ Rapports d'enquêtes publiques les projets éoliens des Terres Noires (2017), de la Basse Marche (Haute-Vienne, 2011), Saint-Martin-de-Lamps (Indre, 2013), Baudres (Indre, 2014), Lourdoueix-Saint-Michel (Indre, 2014), Orsennes (Indre, 2014), Sainte-Lizaigne / Les Bordes (Indre, 2014), Saint-Pierre-de-Jards (Indre, 2014), Meunet-sur-Vatan / Reboursin (Indre, 2014), Saint-Martin-l'Ars (Vienne, 2013), Chaunay (Vienne, 2013), Doussay (Vienne, 2014), Le Rochereau (Vienne, 2014), Saint-Julien-l'Ars (Vienne, 2014).

Les observations défavorables émises par les opposants au projet des Terres Noires sont liées pour la plupart aux conséquences potentielles de l'implantation des aérogénérateurs sur le territoire (paysage, environnement, économie locale), sur la filière éolienne et ses capacités à contribuer à la transition énergétique, ainsi que sur les risques d'un mitage du territoire. Les éléments propres à la conception du projet sont cités, les conflits d'intérêts sont mis en avant en raison de l'implication d'habitants dans le développement, l'appât du gain est également cité. Ces avis sur la conception du projet sont différents de ceux relevés sur des projets privés, où l'opposition est plutôt centrée sur une critique de l'entreprise. Ici, ce sont les habitants impliqués dans le développement du parc qui sont mises en avant.

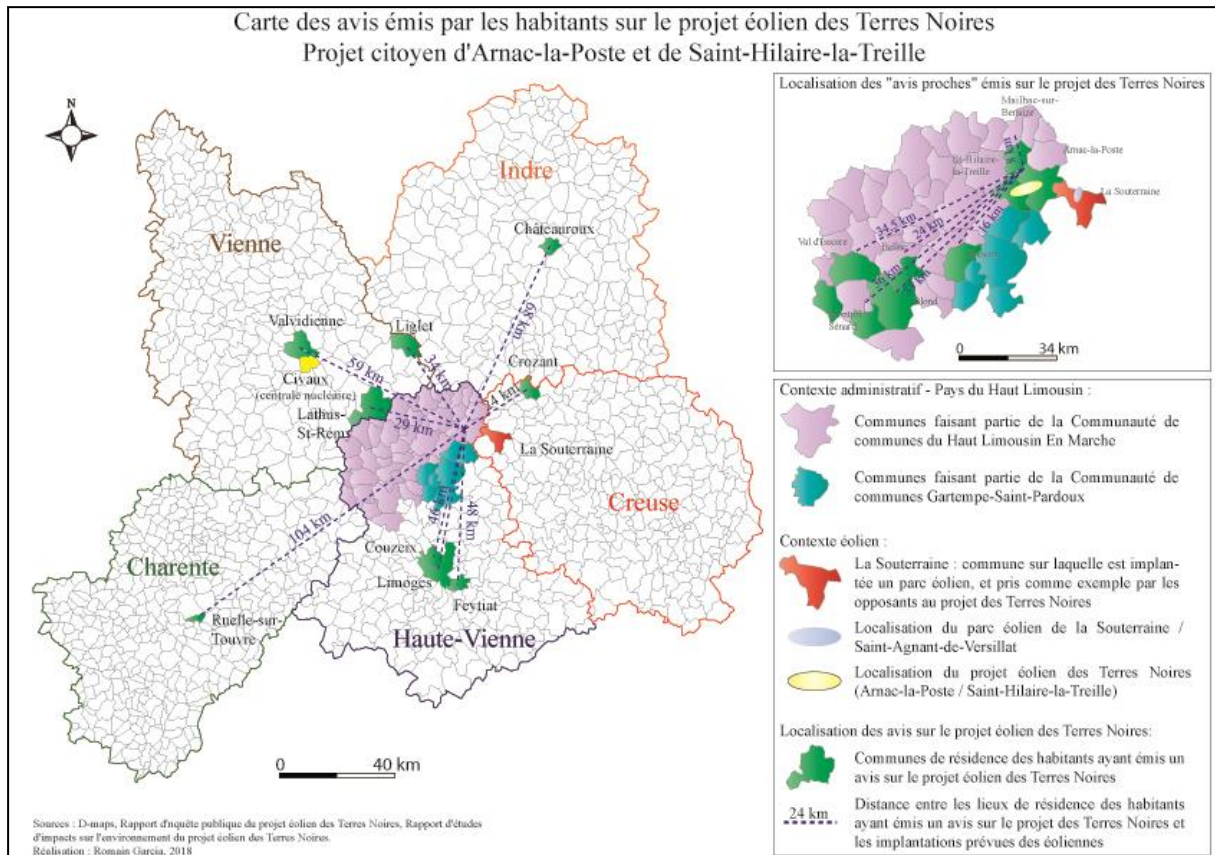
Si l'on se réfère aux facteurs d'acceptabilité, c'est celui axé sur les conséquences du projet sur les hommes et le territoire qui est problématique, puisque les nuisances occupent une place centrale dans le discours des opposants. La conception du projet, comme facteur constitutif de l'acceptabilité, n'est pas rempli selon les antis éoliens.

Les autres facteurs sont en retrait, bien qu'ils ne soient également pas remplis. C'est également le cas pour des projets privés, le caractère citoyen n'ayant, dans le cas étudié, pas d'incidence sur la forme de l'opposition de même que sur le fond.

Un autre élément permet d'éclairer le soutien et l'opposition à ce développement citoyen. Il s'agit de la localisation des personnes ayant émis un avis sur le projet des Terres Noires. Cette partie s'appuie uniquement sur les habitants ayant envoyé un courrier électronique, puisque les données relatives au lieu de résidence des personnes s'étant exprimées dans les registres d'enquêtes publiques ne sont pas disponibles. Néanmoins, on dispose d'assez de données pour avoir une idée précise la localisation des opposants et des personnes favorables. Les distances moyennes ont pu être calculées grâce aux personnes ayant indiqués leur lieu de résidence. Ainsi, 45 habitants ont indiqué leur lieu de résidence sur un total de 186 personnes s'étant exprimés (24,2% des habitants ont indiqué leur lieu de résidence).

Une carte a été réalisée grâce aux données recueillies, et indique les communes de résidences des habitants s'étant exprimés par courriers électroniques, ainsi que la distance aux implantations futures des éoliennes si les permis sont validés.

Carte n°45 : Localisation des lieux de résidences des habitants ayant émis un avis lors de l'enquête publique relative au projet éolien des Terres Noires



Le tableau ci-dessous complète la carte, et reprend les distances moyennes entre les lieux de résidences des habitants par rapport à l'implantation prévue des aérogénérateurs.

Différentes moyennes ont été calculées : les moyennes « normales », comprenant toutes les données de distance, avec une distinction entre personnes favorables et défavorables. Une dernière moyenne porte uniquement sur les personnes résidents à moins de 40 km du projet. Deux raisons expliquent le choix de cette distance. D'une part, certains avis émis sont le fait de personnes résident relativement loin du projet (plusieurs centaines de kilomètres), ce qui induit une certaine forme de biais dans la distance moyenne. Le but est de vérifier d'où viennent les personnes ayant émis les avis favorables et défavorables sur le projet des Terres Noires, afin de vérifier si la distance joue un rôle sur l'opposition ou l'acceptation du projet. D'autre part, le choix d'un premier seuil à 40 km est lié au contexte administratif : la commune la plus éloignée du projet éolien et membre de la communauté de communes sur laquelle est implantée ce projet est située à une distance de 40 km. Un second seuil a été fixé à 10 km, et concernent les habitants résidents soit au sein des communes qui vont accueillir les éoliennes, soit dans les communes voisines, habitants qui seront les « premiers » à voir et entendre les éoliennes en fonctionnement (si le parc est construit).

Tableau n°38 : Distance moyenne entre le lieu de résidence des personnes ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes

| | Distance en km | Nombre de personnes représentées et pourcentage par rapport au total des personnes s'étant exprimés |
|---|----------------|---|
| Distance moyenne entre le lieu de résidence des personnes ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes | 56,4 | 45 habitants |
| Distance moyenne entre le lieu de résidence des personnes favorables ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes | 53,6 | 24 habitants – 53,3% |
| Distance moyenne (moyenne basée sur les lieux de résidences distants de moins de 40 km du projet éolien) entre le lieu de résidence des personnes favorables ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes | 10 | 11 habitants – 24,4% |
| Distance moyenne (moyenne basée sur les lieux de résidences distants de moins de 10 km du projet éolien ¹³²) entre le lieu de résidence des personnes favorables ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes | 1,9 | 8 habitants (dont 7 résident à Arnac-la-Poste) – 17,8% |
| Distance moyenne entre le lieu de résidence des personnes défavorables ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes | 8,6 | 21 habitants – 46,7% |
| Distance moyenne (moyenne basée sur les lieux de résidences distants de moins de 40 km du projet éolien) entre le lieu de résidence des personnes défavorables ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes | 8,6 | 21 habitants – 46,7% |
| Distance moyenne (moyenne basée sur les lieux de résidences distants de moins de 10 km du projet éolien) entre le lieu de résidence des personnes défavorables ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes | 2,8 | 16 habitants (dont 9 résident à Arnac-la-Poste et 2 à Saint-Hilaire-la-Treille) – 35,6% |

Source : Rapport d'enquête publique du projet éolien des Terres Noires. Conception et réalisation : Romain Garcia, 2018

¹³² Un second seuil a été fixé à 10 km, et concernent les habitants résidents soit au sein des communes qui vont accueillir les éoliennes, soit dans les communes voisines, habitants qui seront les « premiers » à voir et entendre les éoliennes en fonctionnement (si le parc est construit).

La distance moyenne des habitants ayant émis des remarques positives pour soutenir le projet des terres Noires est de 53,6 km, contre 8,6 km pour les opposants. On peut ainsi indiquer que la mobilisation a été très locale pour l'opposition, alors qu'elle a réussi à « dépasser » les frontières de la communauté de communes pour les personnes favorables. En revanche, si l'on s'intéresse aux habitants directement concernés par le projet en termes de proximité géographique, on peut noter que la part d'opposants est plus élevée que la part de personnes favorables, quel que soit le seuil de distance pris en compte. Par ailleurs, très peu d'opposants sont éloignés du projet, la personne la plus éloignée parmi les personnes défavorables réside à 33 km d'Arnac-la-Poste, et, pour renforcer l'analyse, 76,2% des opposants habitent à moins de 10 km des zones potentielles d'implantation. Ce phénomène est plutôt logique, et vient conforter une analyse menée en première partie sur le décalage d'acceptabilité sur l'éolien suivant la distance des projets. En effet, l'acceptabilité tend à diminuer dès lors qu'un développement éolien est spatialement proche des habitations. Il faut néanmoins nuancer le propos, dans la mesure où les pétitions ne sont pas prises en compte dans l'analyse. On peut ainsi potentiellement retrouver des opposants résidants assez loin du projet. Au regard des arguments émis par les personnes défavorables, ainsi que leur lieu de résidence, on peut indiquer que ce n'est pas une opposition par « principe », marquée par exemple par un désaccord sur la technologie éolienne, sur la transition énergétique ou sur la protection de l'environnement, mais plutôt sur une opposition liée à des intérêts locaux et personnels : nuisances, perte de patrimoine, diminution de valeur immobilière, autant d'éléments qui sont craints lorsqu'on est proche du futur parc.

On peut ainsi déterminer, au vu des résultats, que le caractère citoyen d'un développement éolien modifie le comportement des personnes favorables vis-à-vis du projet concerné.

En effet, les habitants sont concernés de façon plus importante que pour un développement d'origine privé. Il convient cependant de nuancer le propos : des éléments contradictoires aux analyses peuvent être présents sur d'autres projets citoyens. Néanmoins, on peut apporter certains éclairages sur les apports d'un développement citoyen en termes d'acceptabilité. Le projet citoyen des Terres Noires a ainsi mobilisé les personnes favorables, qui se sont déplacées aux réunions et permanences publiques, et qui se sont surtout exprimées durant l'enquête publique, de façon argumentée, à l'image des opposants. Cette mobilisation est liée à plusieurs éléments. Des habitants sont au cœur du développement, ce qui est peu courant dans l'éolien et peut contribuer à créer une certaine « émulation ». Le projet est ainsi développé par des personnes qui sont plus ou moins connues, et en qui les habitants peuvent se reconnaître. En effet, on a pu vérifier que la vision du territoire des membres de VEM 87 se retrouve dans le développement, cette vision étant partagée par toute une catégorie de la population. Cela confère au projet une cohérence et une légitimité. Les apports économiques et la possibilité de

prendre des parts dans la société, de participer et d'être associé au développement, sous une forme ou une autre, permet aux habitants de se sentir concerné.

Les réunions publiques et la diffusion de l'information ont également contribué à une meilleure compréhension de l'éolien en général et du projet en particulier. En effet, les réunions étaient réalisées pour informer la population mais également pour inciter les personnes à adhérer au projet. Les informations étaient distribuées par les initiateurs du développement, des habitants qui ne sont « experts », ce qui a pu contribuer à « mieux » faire passer l'information, ou à la faire passer différemment dans la mesure où ils n'étaient pas considérés comme des experts rattachés à une entreprise, mais plutôt perçus comme des habitants engagés, ce qui peut tendre à diminuer les « écarts » entre les différents protagonistes.

Le développement citoyen et participatif de projets éoliens est, comme indiqué durant ce chapitre, répandu en Allemagne, à l'inverse de la France, pour certaines raisons. Ce type de démarche est peu présente en France, bien qu'elle soit en constante augmentation. Plusieurs difficultés, administratives, financières et techniques, sont en cause dans la faible représentation des projets citoyens dans l'ensemble des parcs développés en France (seulement 0,6% en 2018). Malgré cette situation, nous avons pu voir que ce type de développement pouvait contribuer à une meilleure acceptabilité locale de l'éolien. Ainsi, pour le projet d'Arnac-la-Poste et des Grands-Chezeaux, l'origine et le contrôle local du développement par les habitants, les retombées économiques captées directement par le territoire, et la substitution d'un cadre institutionnel classique à un cadre local sont autant de facteurs qui tendent à rendre acceptable ce projet à une partie de la population, malgré la présence d'une opposition. Ces éléments ne sont pas ou peu présents dans les autres situations étudiées sur le terrain d'étude. De même, nous retrouvons certaines similitudes avec le développement éolien en Allemagne, notamment pour les parcs étudiés précédemment. L'éolien citoyen tend ainsi à améliorer l'acceptabilité d'un projet.

Conclusion de la troisième partie

La quatrième partie de notre recherche sera consacrée à une grille d'actions à l'usage des bureaux d'études et des porteurs de projets éoliens, afin d'en améliorer l'acceptabilité. Néanmoins, avant d'élaborer une grille d'actions, il nous a semblé nécessaire d'élargir l'analyse, dans cette troisième partie, à des projets éoliens menés dans un autre pays, l'Allemagne, ainsi que sur l'éolien citoyen, afin de vérifier des facteurs supplémentaires pouvaient compléter notre analyse, à plusieurs échelles (nationales, locales).

A l'échelle nationale, un premier élément marquant de l'analyse est la différence de conception de la transition énergétique entre la France et l'Allemagne. On s'est en effet intéressé à ce pays voisin en raison de son statut de leader en termes de puissance éolienne installée en Europe, et pour comprendre les raisons de ce dynamisme et les limites. La conception allemande de la transition énergétique est relativement différente de celle de la France. La mise en place d'une politique ambitieuse en Allemagne en faveur des énergies renouvelables a entraîné une multiplication d'acteurs dans la production d'énergie renouvelable, et notamment dans la sphère citoyenne. Néanmoins, le pays doit faire face à certains défis et limites, la consommation d'énergie primaire a peu baissée ou encore l'utilisation massives des énergies fossiles (notamment charbon et lignites). Par ailleurs, des problèmes géographiques et sociaux apparaissent quant à la mise en place de cette transition énergétique et du développement éolien. A une échelle locale, on a également vérifié quels étaient les facteurs de réussites du développement éolien en s'intéressant à deux projets allemands et un côté français. On a pu établir qu'une ouverture des projets aux citoyens, la présence de retombées économiques « visibles » pour les habitants, un développement « endogène » au territoire et des projets « globaux » tendent à être acceptables et acceptés par la population.

L'étude d'un projet citoyen, à Arnac-la-Poste, a permis de compléter notre analyse des facteurs d'acceptabilités. La mobilisation sur ce projet éolien a été forte, notamment chez les personnes favorables qui se sont largement exprimées lors de l'enquête publique, contrairement à des projets classiques où les pro éoliens sont en retrait par rapport aux personnes défavorables. On a également pu déterminer que la distance entre les implantations prévues et les habitants joue un rôle majeur : l'acceptabilité diminue dès lors qu'un développement éolien est spatialement proche des habitations. Le soutien au projet est relativement élevé de la part de la population, et tend à dépasser les frontières des zones d'implantations. La communication, les processus de concertation, le caractère local du développement et la possibilité pour le territoire et les habitants de percevoir des retombées financières sont autant d'éléments qui contribuent à l'acceptabilité du projet des Terres Noires.

Ces différents éléments ont permis de compléter l'analyse sur les facteurs d'acceptabilité, afin de proposer dans une quatrième partie des préconisations et actions pour « rendre » acceptable un projet éolien.

Partie 4 : Une grille d'action pour les projets éoliens, traduction des facteurs d'acceptabilité théoriques en éléments pratiques

Une grille d'actions, contenant des préconisations axées sur l'acceptabilité, est proposée dans cette partie pour faciliter le développement de projets éoliens. Cette grille est destinée à des porteurs de projets, ainsi qu'aux bureaux d'étude en charge de la mise en œuvre de la procédure, qu'ils soient publics ou privés, mais aussi des élus et des habitants. La réalisation de cette grille est basée d'une part sur les différents résultats des analyses menées tout au long de la recherche et, d'autre part sur l'expérience professionnelle que j'ai acquise dans une entreprise de développement éolien. Lors d'un stage de fin de Master, j'ai travaillé sur la recherche des zones favorables pour l'accueil d'éoliennes, selon les critères de l'entreprise, de faire des propositions et communiquer sur le développement éolien auprès des élus, de agriculteurs et des habitants. Ce travail mené en collaboration avec des chefs de projet expérimentés m'ont permis de comprendre les besoins d'une entreprise pour développer un projet et pour évaluer la meilleure acceptabilité locale. Les différentes propositions composant ce chapitre vont s'appuyer en partie sur l'expérience acquise durant mon stage, sur les échanges avec différents chargés de projets éoliens, avec les habitants de territoires étudiés, et sur mes résultats.

Afin de faciliter l'organisation de cette partie, elle va être décomposée selon les dimensions et facteurs d'acceptabilité. Quatre dimensions d'acceptabilité ont été déterminées en seconde partie : la filière éolienne, le projet éolien, le processus décisionnel et le territoire au sens large (économique, social, physique et affectif). Les typologies présentées en seconde partie font apparaître les influences du territoire sur les trois premières dimensions présentées précédemment. L'élaboration de la grille d'action va donc être présentée en trois étapes, correspondant aux trois premières dimensions, la dimension territoriale étant intégrée dans les actions relatives à chaque dimension. Une dernière sous-partie viendra en synthèse de ce chapitre. Les thématiques énoncées par les habitants ne seront pas représentées dans leur intégralité dans cette partie, dans la mesure où elles ont été analysées en seconde partie. Une synthèse sous forme de schéma permettra de présenter les différents éléments influençant l'acceptabilité de l'éolien, par facteurs et dimensions (filiale éolienne, projet spécifique, processus décisionnel).

Avant de rentrer dans le cœur de l'analyse, il convient de faire un point sur la grille d'action qui va être présentée ci-dessous. Une grille d'évaluation de l'acceptabilité des projets éolien devait initialement être créée, ainsi que nous l'avions envisagé au début de la recherche. Néanmoins, le travail réalisé sur le terrain, les analyses qui en découlent et les recherches annexes sur la thématique de l'acceptabilité ont permis de mettre en avant plusieurs facteurs d'acceptabilité qui sont difficilement mesurables, il s'agit notamment d'un élément subjectif : la perception des habitants sur les paysages, leur territoire, leur origine sociale, professionnelle, familiale... autant d'éléments qui sont difficilement quantifiables. Cependant, il semble que cela ne soit pas impossible : une étude de 2015, sur la mesure de l'acceptabilité sociale d'un

projet minier¹³³, propose un indice aidant à « déterminer les risques de développement de conflits de l'entreprise avec la collectivité locale lors des premières étapes du développement des ressources minérales, au début de l'exploration avancée » (Source : Bergeron et al., 2015). L'ensemble des variables déterminées dans cette étude sont ensuite pondérées, afin de les intégrer dans une formule mathématique, permettant de calculer cet indice. Cela nécessite un strict protocole d'enquête de terrain.

Suite à l'évolution de la réflexion, la modélisation proposée est basée sur un autre type de développement que l'éolien, à visée industrielle. Par ailleurs, les auteurs¹³⁴ notent que « Toute modélisation porte en elle un péril réductionniste, non seulement du fait d'une quantification nécessairement simplifiée d'objets multidimensionnels, mais aussi de la pluralité des acteurs et des institutions concernés, qui n'ont pas la même appréciation des risques et bénéfices induits par un projet minier » (Bergeron et al., 2015). Le travail de récolte des données réalisé durant la thèse ne permet pas de créer un indice d'acceptabilité, ou un outil de mesure, et d'autre part, l'élaboration de ce type d'outil nécessite des compétences poussées en mathématique et en informatique. Par ailleurs, ce modèle tend à simplifier certains types de données. C'est pourquoi nous n'avons pas opté pour une grille de mesure de l'acceptabilité dont les critères d'appréciation ne relèvent pas précisément de la démarche géographique.

¹³³ Kristina Maud Bergeron (et al.), Mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet minier : essai de modélisation du risque social en contexte québécois, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 3, décembre 2015, mis en ligne le 28 décembre 2015, consulté le 11 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16737> ; DOI : 10.4000/vertigo.16737

¹³⁴ Ibid.

4.8.1 La filière éolienne et son cadre institutionnel

La filière éolienne et son cadre institutionnel (politique de développement, acteurs institutionnels) d'insertion regroupe des thématiques et avis émis par les habitants sur l'éolien, au niveau général. On va également s'attacher à l'importance d'un cadre plus local, l'échelle de la collectivité territoriale.

4.8.1.1 La filière éolienne : entre doutes des habitants et idées fausses, la nécessité d'une information complète

Cette première sous-partie est consacrée à la dimension « filière éolienne », et regroupe les thématiques de la perception générale et initiale des habitants sur l'éolien et sur la transition énergétique, dans une optique de protection de l'environnement, de même que le cadre institutionnel.

L'analyse des entretiens a fait ressortir plusieurs thématiques sur les perceptions de la filière éolienne par les habitants, au niveau général. Il ressort des analyses menées que certains habitants ont peu de connaissance sur l'éolien, et plus globalement sur la transition énergétique et la protection de l'environnement. Certains habitants ont rapproché la protection de l'environnement à leurs pratiques locales, dans leur lieu de vie, mais n'ont pas évoqué des éléments plus généraux, à l'échelle des Etats par exemple. Ce manque de connaissances s'accompagne également de doutes sur les actions menées à l'échelle des Etats. Certains habitants, favorables ou non à l'éolien, ont ainsi indiqué qu'une sensibilisation des habitants à des pratiques durables et à la thématique de l'éolien est impérative pour mieux impliquer la population à des projets d'énergies renouvelables locaux, notamment éolien. En effet, il a été indiqué durant les entretiens que le manque de connaissance des habitants sur ces thématiques entraîne en partie un manque d'intérêt et de participation aux phases d'information et de concertation. Deux exemples viennent renforcer ces éléments : à Saint-Georges-sur-Arnon, les différentes informations et sensibilisations ont permis à la population d'être informée sur l'éolien et d'en comprendre les ressorts. Le second exemple est tiré du projet citoyen d'Arnac-la-Poste et des Grands Chezeaux, où les phases d'informations et la sensibilisation à l'éolien a permis à une partie de la population d'être plus investis dans le projet et de le défendre.

Des doutes ont été exprimés sur la transition énergétique et le développement éolien, qui sont jugés incohérents par certains habitants, notamment des opposants à l'éolien, en raison de la consommation importante d'électricité actuelle, et d'une faible capacité de production des éoliennes. Ces doutes sont mis en parallèle par ces mêmes habitants avec le nucléaire, qui, à la différence de l'éolien, peut permettre selon eux de répondre aux besoins actuels. Cet avis est complété avec une perception de la faible production des éoliennes et d'une crainte d'un développement massif des aérogénérateurs.

Des avis de personnes favorables ont également été émis sur la filière éolienne, jugée comme un atout pour réussir la transition énergétique, et, sur la possibilité de réduire la part du nucléaire dans le mix énergétique. Il existe une dualité entre personnes favorables et défavorables à l'éolien sur le nucléaire, qui est assez intéressante. Les comparaisons entre les deux technologies ont quasiment été réalisées de façon spontanée par les habitants rencontrés, mais sous des angles différents.

Un éclaircissement sur la capacité de production électrique de l'éolien et sur les comparaisons avec le nucléaire est un point fondamental pour sensibiliser la population.

La capacité de production électrique issue de l'énergie éolienne est liée à la force du vent. Plusieurs informations contradictoires peuvent circuler sur les capacités de production d'un parc éolien, que ce soit chez les opposants ou chez les personnes favorables. Un aérogénérateur commence à produire de l'électricité lorsque le vent atteint une vitesse minimale de 3 m/s, la puissance maximale étant atteinte avec des vents d'une vitesse de 12 à 15 m/s. En moyenne, une éolienne produit de l'électricité 80% du temps, soit environ 6000 heures par an (source : AMORCE, 2015). Ce temps de fonctionnement inclut ainsi des périodes de pleines puissances, comme des périodes de puissance faibles ou moyennes. La période de pleine puissance représente 20% du temps, mais cela ne signifie pas qu'elle ne fonctionne pas le reste du temps : la production est plus faible mais bien réelle. Les chiffres de production donnés dans la plupart des cas par les entreprises de développement ne concernent que le temps de fonctionnement à puissance nominale pour « pour caractériser de façon parlante la production d'un site » (AMORCE, 2015, page 24). Cette production représente la consommation de 2000 logements (hors chauffage).

Un guide pratique de l'éolien, réalisé par Corinne Dubois et publié en 2009, regroupe des informations sur le fonctionnement des éoliennes et notamment sur leurs pannes. L'une des images négatives de l'éolien parfois repérées dans les avis d'habitants concerne les éoliennes qui ne tournent pas. L'auteure a recensé auprès de constructeurs les informations sur les différentes pannes possibles et le temps de fonctionnement des aérogénérateurs. Les chiffres datent de 2009 et sont donc assez anciens au regard des évolutions technologiques rapides de l'éolien, mais apportent un ordre de grandeur sur le fonctionnement des parcs éoliens.

Près de 85% des éoliennes ont un taux de disponibilité supérieur à 97% contre 5% des aérogénérateurs présentant un taux de disponibilité compris entre 70 et 90% (source : C. Dubois, page 168, 2009). Le temps de fonctionnement des éoliennes, en 2009, était donc relativement élevé, et prouve ainsi l'efficacité de la technologie. Comme indiqué précédemment, les évolutions technologiques sont rapides dans cette filière, les taux de disponibilité sont, à priori, meilleurs que ceux de 2009.

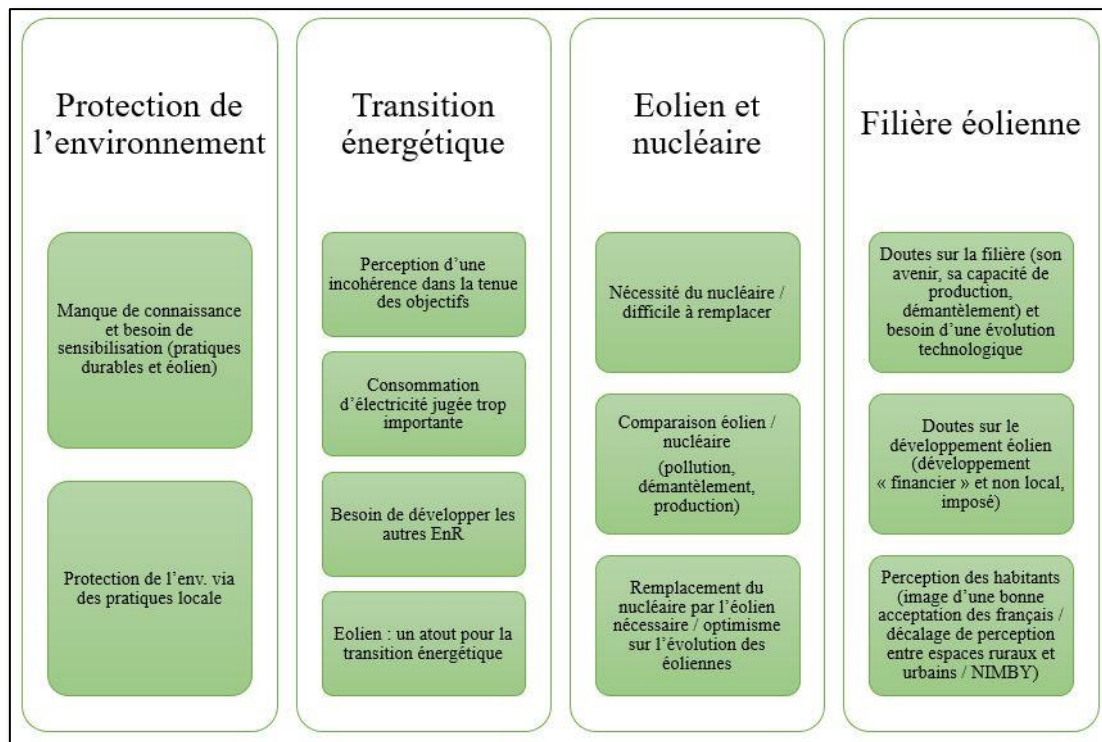
Comme indiqué précédemment, une comparaison est souvent effectuée entre l'éolien et le nucléaire, sur leurs capacités de productions respectives pour mettre en avant la difficulté (perçue par les habitants) de remplacer les centrales nucléaires par l'éolien. La France possède 34 réacteurs d'une puissance de 900 MW, 20 réacteurs de 1300 MW et 4 de 1450 MW. Un réacteur de 900 MW produit l'équivalent de la consommation de 400 000 ménages par mois (source : EDF). La production issue du nucléaire est plus importante que pour l'éolien. En revanche, les avis émis sur l'impossibilité de remplacer le nucléaire par l'éolien est faux : d'une part, ce sont l'ensemble des énergies renouvelables, associées ensemble, ainsi qu'une baisse des consommations électriques, qui permettront à terme de fermer les centrales nucléaires. De plus, les différentes lois sur la transition énergétique en France font état d'un remplacement du nucléaire par les renouvelables étapes par étapes. Au regard des différentes évolution technologiques, du développement des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien, on considère que d'ici 2050, environ 18 000 éoliennes seront installées dans le cadre d'un mix énergétique 100% renouvelables (source : France Energie Eolienne, 2017). Actuellement, l'Allemagne compte 24 000 éoliennes en exploitation. Cela renforce l'incohérence d'une comparaison entre la France et l'Allemagne uniquement basée sur les capacités éoliennes installées, dans la mesure où leur situation au regard de leur transition énergétique est très différente. Par ailleurs, l'ADEME a réalisé une étude¹³⁵ mettant en avant la possibilité pour la France de sortir du nucléaire et d'avoir une électricité entièrement issue des énergies vertes d'ici 2050. Cette étude est complétée par le scénario Negawatt. Ainsi, il est possible de remplacer le nucléaire par des énergies renouvelables, tout en diminuant les besoins énergétiques.

L'avenir de la filière éolienne et les craintes sur son démantèlement sont des éléments qui reviennent également pour certaines personnes interrogées. Son aspect vertueux et sa contribution à la protection de l'environnement ne sont pas naturellement admis par les personnes rencontrées. En revanche, l'intérêt de la démarche est admis pour les personnes favorables, la transition énergétique est reconnue comme légitime. Cet aspect vertueux de l'éolien remis en question par certains opposants serait lié selon eux à la pollution de l'implantation des aérogénérateurs. La durée de vie d'un parc éolien est en moyenne de 20 ans. Au bout de ce temps d'exploitation, les éoliennes peuvent être démantelées, et le site est remis à son état d'origine. Si l'exploitation du site se poursuit au-delà des 20 ans, des réparations ou de nouveaux aérogénérateurs sont implantés. Le démantèlement du site et sa remise en état doit être réalisé par l'exploitant, qui est obligé par la loi d'approvisionner sur un compte bancaire une somme dédiée à cette action. Ce compte est bloqué, l'argent approvisionné ne sert donc qu'au démantèlement. En cas de défaillance de l'exploitant, c'est le préfet qui peut débloquent l'argent pour démanteler le site. Deux aspects sont à prendre à compte sur le caractère « environnemental » de l'éolien : la pollution liée à la construction des éoliennes et du parc et à son démantèlement, et les économies en termes de CO₂ grâce à l'utilisation de l'électricité

¹³⁵ ADEME, Un mix électrique 100% renouvelable ? Analyses et optimisations, octobre 2015.

d'origine éolienne. Les nuisances environnementales peuvent également être prises en compte dans cette partie, mais seront présentées dans le volet « conception du projet ». L'économie de CO₂ liée à l'utilisation de l'éolien se situe par rapport à l'utilisation des centrales thermiques à charbon, pour le cas de la France. En effet, la production électrique française est liée, hors renouvelable, à l'exploitation des centrales nucléaires, hydroélectriques et thermiques. Les deux premières ne rejettent pas de CO₂, contrairement aux centrales thermiques à charbon. D'après RTE, 100 MW permettent de substituer 25MW de production thermique. Par ailleurs, à titre de comparaison sur les économies réalisées en CO₂ grâce à la production de l'électricité éolienne par rapport aux centrales à gaz dernières générations, un aérogénérateur de 2 MW permet d'économiser environ 1934 tonnes de CO₂ par an (source : Valorem). Dans son utilisation, l'éolienne émet peu de CO₂ et constitue une alternative crédible aux énergies fossiles d'un point de vue pollution. Des doutes persistent néanmoins sur la « propreté » de l'éolien, non pas durant son utilisation, mais durant la construction du parc (implantation et aérogénérateur) et son démantèlement. Un parc éolien terrestre émet en moyenne 12,7 grammes de CO₂/kWh durant sa durée de vie, contre 14,8 pour l'éolien offshore, 16 pour le nucléaire ou 48 pour le solaire. Seule l'énergie hydroélectrique est plus « propre » que l'éolien terrestre avec 4 g de CO₂/kWh émis sur sa durée de vie. Ce rejet de CO₂ pour l'éolien terrestre intervient la construction de la machine, son transport et durant les travaux d'implantation et de démantèlement. Par ailleurs, 90% des matériaux constituant un aérogénérateur sont recyclables. Lors du démantèlement, une partie du béton installé pour maintenir l'éolienne est enlevé, l'autre partie pouvant être laissée en sous-sol. Ce béton ne pollue pas le sol dans la mesure où c'est un minéral inerte, il n'a donc pas de conséquences sur la composition du sol, qui n'est pas altérée.

Figure n°19 : Synthèses des avis émis par les habitants sur la filière éolienne



Source : Entretiens réalisés entre juin 2015 et juin 2016 par Romain Garcia.

Le schéma ci-dessus représente de manière synthétique les différentes thématiques relevées dans les entretiens réalisés, axées sur le facteur « attitude initiale et filière éolienne ».

Pour contribuer à une meilleure connaissance de la filière éolienne, la réalisation d'une information neutre et complète semble indispensable.

En effet, il ressort des études menées sur le terrain que les habitants ont un manque de connaissance ou des doutes sur l'objectivité de l'information, que ce soit sur le projet éolien présenté ou sur la filière éolienne. Ces doutes sont liés notamment à l'identité de l'acteur qui réalise cette information au niveau local : il s'agit souvent du porteur de projet, et, dans les cas étudiés, d'une entreprise privée. Ils sont en effet souvent mis en cause dans les processus d'information, où cette dernière ne serait pas neutre.

Par ailleurs, d'un point de vue plus général, les informations disponibles sur l'éolien sont nombreuses, notamment sur internet, et il arrive parfois que les informations disponibles soient en partie ou entièrement fausses. En effet, on a pu voir en seconde partie qu'il peut s'avérer compliqué de trouver la bonne information, dans la mesure où elles sont nombreuses et parfois contradictoires. Les informations émanant des services de l'Etat sont en général sérieuses (DREAL, préfecture, Ministère de l'Environnement, etc.). Néanmoins, dans certains cas, les habitants rencontrés ont émis des doutes sur les intentions, les objectifs des structures publiques (et par extension sur les informations émises par ces acteurs), qui ne seraient pas totalement neutres mais plus dans une optique d'encouragement du développement éolien en raison des

enjeux économiques et environnementaux, au détriment des intérêts des populations locales. Par ailleurs, c'est également une demande émanant du terrain que d'informer la population. C'est d'ailleurs le terme de sensibilisation qui a été évoqué durant les entretiens par certains habitants. La sensibilisation revêt un caractère différent de la simple information. En effet, la sensibilisation a un caractère pédagogique. Elle est présente dans les projets citoyens, contrairement aux projets dit « classiques », développés par des entreprises. Ce processus vise à comprendre les attentes des habitants sur la transition énergétique et sur le devenir de leur territoire. Idéalement, cette sensibilisation est réalisée avant la présence d'un projet sur le territoire communal ou intercommunal, l'objectif étant de faire évoluer les consciences sur un potentiel futur projet. Dans le cadre d'un développement éolien classique, les porteurs de projet présentent un développement déjà avancé, où les premières contraintes sont levées, les retombées économiques potentielles, le nombre d'éoliennes prévues, tandis que les informations générales sur l'éolien tendent à être minimisées. Ce type de présentation a conduit dans certains projets étudiés à une opposition de la population, jugeant le développement trop avancé.

La réalisation d'une information objective et complète, par un acteur qui soit neutre, au début de la réalisation d'un projet est l'une des préconisations. Le début du projet correspond ici à la potentialité pour les élus d'accepter ou de mener un développement éolien (selon qui est en charge du développement), c'est-à-dire avant que toute(s) décision(s) soi(en)t prise(s), notamment les délibérations des conseils municipaux d'une part et les actions menées en amont par les sociétés de développement (contact des propriétaires-exploitants agricoles potentiellement concernés et sécurisation du foncier) d'autre part. L'acteur en charge du processus informatif doit être relativement neutre ou reconnu légitime par la population pour éviter les prises illégales d'intérêts. Des structures publiques issues du CNDP peuvent prendre en charge ce processus, ou alors par des structures privées indépendantes. La neutralité de la personne en charge de cette information doit garantir l'objectivité des informations présentées d'une part, et éviter l'apparition d'une opposition qui viendrait en réponse à une faiblesse du processus informatif (opposition qui se constituerait pour rétablir la vérité sur l'éolien).

4.8.1.2 L'importance d'un cadre institutionnel local

Le cadre institutionnel a été présenté et analysé en seconde partie sous l'angle des politiques de développement éolien réalisées par l'Etat et ses services, au niveau national et régional. Les principaux avis recueillis étaient axés sur les incohérences perçues par les habitants sur les orientations du développement éolien local, fixées dans le SRE, et notamment d'une crainte de densification et de mitage du territoire. On était donc à une échelle nationale et surtout régionale dans les avis émis sur le cadre institutionnel. On a cependant pu vérifier dans les deux premiers chapitres de la troisième partie de l'importance d'un cadre institutionnel

qui soit local, à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes. Ce niveau d'analyse sera pris en compte dans ce facteur d'acceptabilité (cadre institutionnel). En effet, des avis secondaires, peu nombreux dans les entretiens menés, ont été émis sur le cadre local.

✓ Le cadre institutionnel à l'échelle des instances françaises et européennes

Le cadre institutionnel est perçu à plusieurs échelles par les personnes rencontrées. L'absence de cadre a été soulignée par des personnes défavorables, mais également par des habitants favorables à certains aspects de l'éolien. La première échelle mentionnée par les habitants est liée à l'Etat, qui devrait prendre en main le développement éolien, et plus généralement des énergies renouvelables, de façon plus importante. Le retrait relatif de l'Etat dans ce type de développement est perçu négativement par certains habitants. L'Etat, par le biais de ses services (comme la DREAL ou la DDT par exemple) est perçue sérieusement, et pourrait ainsi apporter une crédibilité supplémentaire au développement éolien. L'absence de l'Etat dans les projets éoliens est à nuancer. En effet, même si la plupart des projets éoliens sont portés par des entreprises privés, les services de l'Etat ont un certain contrôle de ce développement, à plusieurs niveaux. Une entreprise de développement éolien, lors d'un projet, doit se conformer en amont au SRE. Ce sont également des services de l'Etat qui vérifient la cohérence du projet vis-à-vis du SRE, des contraintes locales et des politiques d'aménagement et de développement durable établies au niveau régional et départemental. Même si l'Etat n'est pas visible dans le développement du projet, il a néanmoins un contrôle dessus.

En outre, certains habitants ont indiqué la nécessité d'une implication plus forte des instances régionales et locales dans les développements éoliens, et une meilleure prise en compte du territoire, notamment dans le SRE, afin d'éviter des densifications éoliennes (densification en cours et dense en Champagne Berrichonne, en devenir dans le Civraisien).

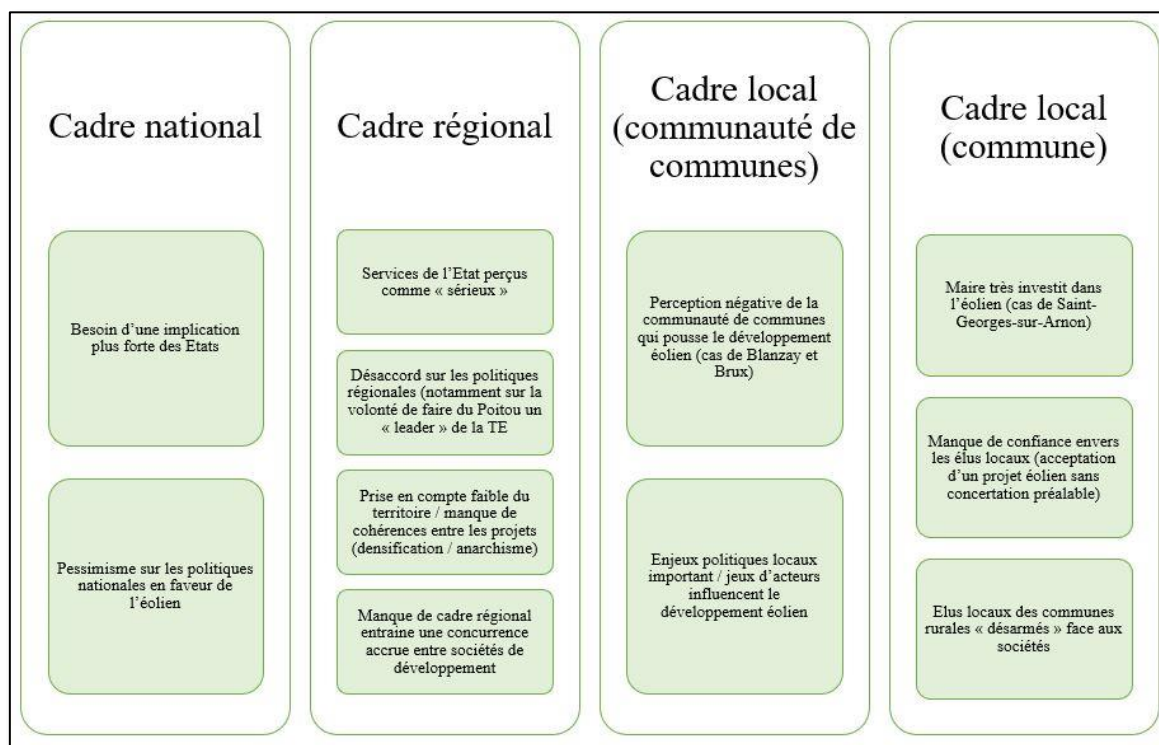
Ce cadre institutionnel se situe à une échelle départementale, régionale, mais également au niveau des grandes instances nationales et européennes. Il apparaît indispensable qu'il soit également présent à l'échelle de la commune et de la communauté de communes. En effet, l'une des critiques émises par certains habitants est l'absence d'un cadre local pour le développement éolien. Jusqu'en 2013, ce cadre local de développement était assuré grâce aux zones de développement éolien, établies par les communes ou les communautés de communes, et fixaient les zones favorables à l'implantation d'aérogénérateurs. Les communes et communauté de communes avaient donc un contrôle sur le développement éolien. Depuis 2013, les ZDE ont été supprimées par la loi Brottes, de même que la loi des cinq mats (les parcs éoliens devaient obligatoirement contenir cinq machines). Les entreprises œuvrant dans l'éolien peuvent donc implanter des parcs sans contraintes locales émanant des collectivités territoriales, ce qui est perçu comme un manque de cadre institutionnel, et comme un anarchisme dans le développement local des projets éoliens selon certains habitants. Ce développement

« anarchique » n'est pas, en théorie, possible. En effet, plusieurs commissions internes aux services de l'Etat doivent jugés de la cohérence des différents projets éoliens entre eux.

✓ Le cadre local du développement éolien

On retrouve dans les avis des habitants des éléments positifs sur le cadre local et régional. Au niveau régional, certains habitants ont souligné l'importance du SRE. Le cadre institutionnel peut être « fixé » par les élus municipaux, comme cela a été le cas à Saint-Georges-sur-Arnon. Ils ont en effet eu une implication importante dans les prises de décisions sur les développements éoliens successifs, en associant les habitants. De plus, l'ouverture d'une partie d'un des parcs éoliens a permis de renforcer ce cadre local, avec la création d'une Société d'Economie Mixte, où les décisions sont prises de manière collégiale. L'éolien à Saint-Georges-sur-Arnon n'a pas rencontré d'opposition, contrairement à des communes voisines. La principale différence entre ces deux cas est la présence d'un « cadre local » à Saint-Georges-sur-Arnon grâce à l'engagement des élus, un phénomène qui est moins présent voire absent sur les communes voisines.

Figure n°20 : Synthèses des avis émis par les habitants sur le cadre institutionnel



Source : Entretiens réalisés entre juin 2015 et juin 2016 par Romain Garcia.

L'absence de cadre institutionnel est revenue à quelques reprises dans les rapports d'enquêtes publiques et durant les entretiens. Le développement éolien est jugé anarchique, sans prise en compte du territoire et des autres projets de la part des développeurs. Le schéma Régional Eolien (SRE), qui fixe les objectifs d'installation d'éoliennes au niveau régional, est critiqué

d'une part par certaines personnes opposées à l'éolien, le jugeant non réaliste. Les services instructeurs sont également critiqués (faiblesse dans le suivi des projets conduisant à un mitage du territoire). Les entreprises de développement éolien sont également concernées par la faible prise en compte du territoire, mais c'est au niveau de la dimension projet que la préconisation correspondante sera indiquée.

✓ La transition énergétique locale et nationale

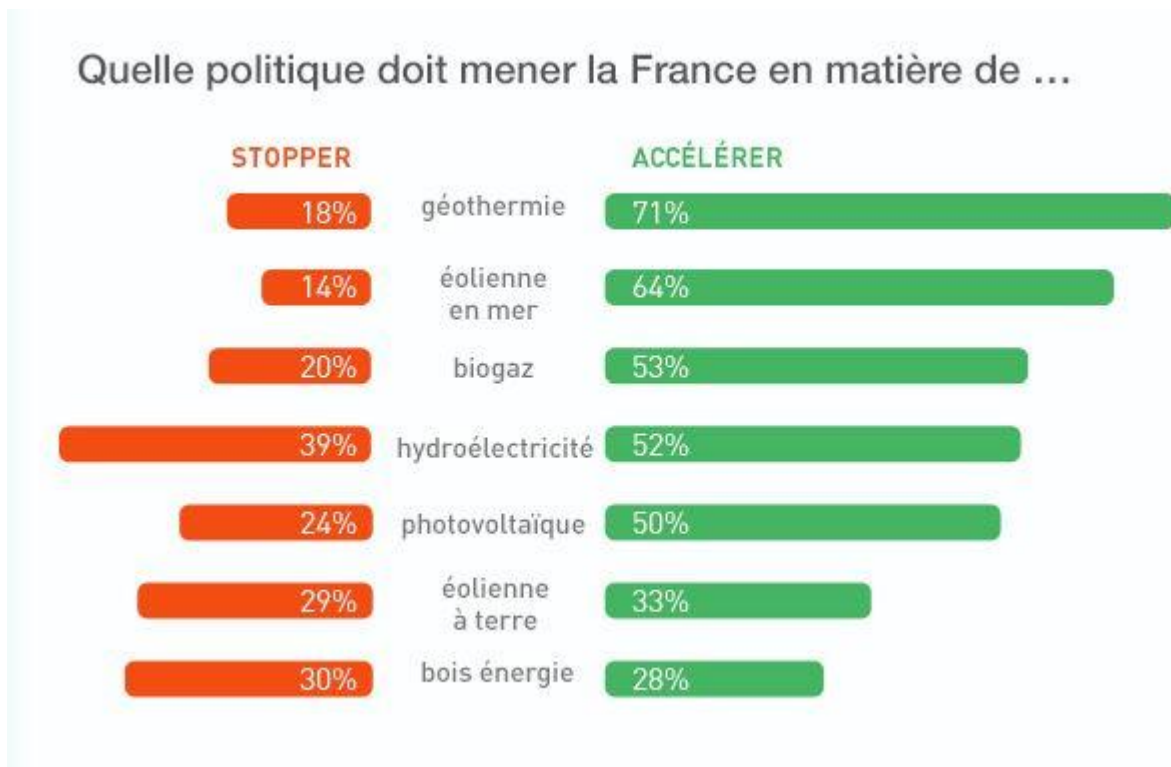
Durant la première partie, on a évoqué les différentes mutations en cours ou futures engendrées par la mise en place de la transition énergétique. Lors des analyses menées sur les rapports d'enquêtes publiques et sur les entretiens, plusieurs doutes sont ressortis sur la nécessité de développer l'énergie éolienne, et notamment des doutes sur le cadre institutionnel. Par ailleurs, le développement éolien doit être remis dans le contexte de la transition énergétique, et faire ressortir les aspects objectifs (positifs et négatifs) de ce développement, en écartant les fausses idées qui peuvent circuler sur le sujet. On retrouve dans certains avis exprimés par les habitants des doutes sur les différents points de la transition énergétique évoqués en première partie. En effet, on a évoqué que le contexte énergétique et technologique était défavorable à la réalisation de cette transition. On retrouve dans les avis des habitants certaines similitudes avec cet aspect. De plus, les conséquences territoriales de la mise en place de la transition énergétique ont également été évoquées par des habitants, avec l'éolien comme exemple, ou les mutations sociales liées à l'application de la transition. D'autres éléments, moins locaux, influencent cette acceptabilité locale et les perceptions des habitants sur ces différents éléments. En effet, les réactions locales, positives ou négatives, sont le reflet de tendances à d'autres échelles, que ce soit au niveau des décisions politiques, le traitement médiatique accordé à la transition énergétique et à l'éolien, ou dans les autres pays, notamment européens. Plusieurs exemples permettent d'étayer que ces réactions locales ne sont pas isolées mais trouvent un écho à d'autres échelles.

Durant le débat public sur la future Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), qui s'est déroulé en juin 2018, un panel de citoyen s'est exprimé sur la transition énergétique. Pour 64% des enquêtés, la politique française pour réaliser cette transition n'est pas compréhensible, ce qui tend à confirmer certains avis locaux recueillis dans les entretiens et les rapports d'enquêtes publiques. Un autre sondage¹³⁶ vient confirmer les doutes des citoyens sur la politique énergétique de la France. Près de 64% des français jugent que les pouvoirs publics n'accordent pas assez d'importance aux enjeux de l'énergie (source : Harris interactive, Le rapport des Français à l'énergie, 2017). La comparaison avec l'Allemagne est présente dans l'esprit des français : près de 40% pensent que la France est en retard sur l'Allemagne, et 18% seulement pensent que la France est en avance en matière de politique énergétique (source : Harris

¹³⁶ Sondage réalisé par Harris interactive en décembre 2017, pour la Fabrique Ecologique et Heinrich Böll Stiftung France. La thématique principale du sondage était le rapport des Français à l'énergie.

interactive, Le rapport des Français à l'énergie, 2017). Nous retrouvons une corrélation entre certains de ces résultats et les avis exprimés localement par les personnes rencontrées : il existe des doutes sur la mise en place de la transition énergétique. Cela se ressent sur les avis sur l'éolien, qui n'est pas jugé comme une bonne solution pour réaliser cette transition. Si l'on reprend les résultats du débat public sur la PPE, et présentés en première partie, l'éolien terrestre est, dans l'ensemble des énergies renouvelables, en avant dernière position des EnR à développer :

Figure n°21 : Synthèse des résultats du débat public sur la prochaine PPE – Les énergies renouvelables



Source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-transition-energetique-francais-g400-31733.php4#xtor=EPR-1>

Au niveau politique, la démission de Nicolas Hulot du ministère de la Transition Ecologique est un signal sur la difficulté de la mise en place de la transition énergétique, l'une des thématiques gérées par ce ministère. Par ailleurs, cela peut renforcer dans l'esprit des citoyens les doutes quant à un changement de système énergétique. Le recul nécessaire pour analyser les conséquences de cette démission sur la politique énergétique française et sur les avis de la population est encore faible et ne permet pas de tirer de conclusions. Néanmoins, les premiers traitements médiatiques et politiques tendent à montrer que les positions sur la protection de l'environnement sont contrastées et il ne semble pas y avoir de front commun pour lutter pour cette protection.

Plusieurs préconisations relatives à cette thématique du cadre institutionnel sont proposées.

4.8.1.3 Les préconisations relatives au cadre institutionnel

Le cadre institutionnel revêt différent caractère, selon son échelle d'application (locale, nationale et européenne). Les différentes échelles de ce cadre institutionnel ont un point commun : les habitants rencontrés ont des doutes dessus, et on retrouve ces doutes dans certains sondages réalisés récemment. Par ailleurs, ces doutes sont accompagnés d'une faible connaissance des habitants sur l'éolien, et plus globalement sur la transition énergétique et la protection de l'environnement. Plusieurs préconisations vont être présentées pour tenter de répondre à ces enjeux.

- ✓ Préconisation n°1 : Réalisation d'un schéma de développement éolien à l'image des ZDE

La réalisation d'un schéma au niveau intercommunal de développement éolien, à l'image des ZDE, peut contribuer à une meilleure prise en compte du territoire, afin d'éviter les problèmes de densification et de mitage, et la concurrence entre sociétés. La réalisation de ce schéma de développement éolien peut intégrer à la fois les conditions à remplir pour l'implantation d'aérogénérateurs : zonages, projet de territoire et de paysage, mesures compensatoires et, un volet « information et acceptabilité », axé sur les attentes des habitants afin de les intégrer aux processus de développement. Ce type de schéma doit être réalisé par des structures ayant les compétences nécessaires, et peut ainsi impliquer des bureaux d'études, les services de l'Etat, des compétences « internes » aux communes et communauté de communes, de même que les habitants par la création d'un comité de pilotage par exemple. L'objectif de l'action est d'harmoniser le développement éolien au niveau d'un territoire, ici basé sur l'intercommunalité de type communauté de communes, pays, syndicat mixte, et de permettre une meilleure appropriation des projets éoliens par les élus et les habitants.

Un complément d'information sur le contexte du développement de l'éolien, et sur le cadre institutionnel qui régit le développement éolien et la filière des énergies renouvelables en totalité. L'objectif est de répondre aux inquiétudes des habitants sur la nécessité du développement éolien, qui n'est pas forcément reconnu, ainsi que de venir en opposition aux fausses-idées qui peuvent circuler sur le sujet.

- ✓ Préconisation n°2 : Amélioration du cadre législatif régissant les énergies renouvelables

Un autre volet d'amélioration du cadre institutionnel est une modification du cadre législatif actuel pour construire une véritable politique de développement dédiée aux énergies

renouvelables. C'est la préconisation la plus difficile à mettre en place. Il ressort des analyses menées que le cadre régissant le développement éolien actuel est critiqué par une partie des habitants rencontrés. En effet, des critiques ont été émises sur le modèle de développement éolien, et notamment sur les tarifs d'achat jugés trop élevés ce qui a pour conséquence un effacement de la dimension environnementale de la filière au bénéfice des retombées économiques. Par ailleurs, ces retombées ne seraient pas à destination des habitants d'après les personnes rencontrées, créant une certaine injustice. Ces retombées vont généralement aux sociétés de développement éolien, les agriculteurs et les communautés de communes et autres structures publiques, les « gains » pour les habitants ne sont pas perçus dans la mesure où ils sont « dilués » dans les budgets des communautés de communes. Une modification du cadre institutionnel et du modèle de développement éolien peut paraître utopique, néanmoins il semble que la mise en place d'une véritable politique de développement local basée sur les renouvelables (comme cela peut être le cas dans une certaine mesure en Allemagne) pourrait contribuer à rendre acceptables les énergies renouvelables et notamment l'éolien.

La préconisation qui en découle est une modification du modèle de développement éolien. Le but est de mener des politiques de développement locales issues de l'installation et de l'utilisation des énergies renouvelables. Un cas représentatif de cette « préconisation » a été étudié lors d'une mission sur le terrain en Allemagne, en Rhénanie Palatinat. Il s'agit du parc multi-EnR de Morbach, où plusieurs EnR cohabitent : des éoliennes, des panneaux solaires, une usine biogaz. De plus, des entreprises sont également implantées sur la zone, leur activité est en lien avec les énergies renouvelables, notamment le bois (fabrication de pellets, de maison et mobilier en bois, poêle à bois...). L'usine biogaz fonctionne avec les déchets de l'agriculture proche et de l'exploitation forestière (forêt également proche). La production des EnR couvre les besoins de 14 000 foyers (Morbach est une ville de 4 000 habitants). La ville a engagé une politique de développement liée à la présence de ce parc multi-EnR afin de permettre à des entreprises de s'y installer et de bénéficier des productions locales. Le projet a été mené par une entreprise locale (JUWI), en concertation avec élus et habitants. Ce type de développement pourrait être un exemple à suivre dans le cas de la France. Ce type de projet est à mener à l'échelle d'un territoire intercommunal, chaque EPCI pouvant « prendre en main » ce type de démarche. Il existe des exemples d'espaces ruraux français qui ont fait de la transition énergétique une véritable politique de développement local. Par exemple, la structure Kerval Centre Armor¹³⁷, un syndicat de traitement des déchets qui regroupe plusieurs acteurs publics locaux, a pour objectif de récupérer et traiter des déchets afin de produire une énergie renouvelable redistribuée par la suite. Par ailleurs, Kerval Centre Armor réalise des actions d'information sur la gestion des déchets et sur les « partenariats » possibles afin de développer et aménager le territoire.

¹³⁷ Le syndicat est situé dans les Côtes d'Armor, et regroupe les collectivités suivantes : Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Dinan Agglomération (secteur Matignon) et le SMITOM Launay-Lantic.

Le premier objectif est de contribuer au développement du territoire via la mise en place d'énergies renouvelables. L'implantation d'éoliennes permet dans certaine mesure un développement local, via les retombées économiques. Elles peuvent être utilisées de différentes manières, mais avec la création d'une véritable politique de développement et de transition énergétique locale. Le second objectif est que le développement des EnR soit un développement endogène, qui vienne du territoire et des acteurs qui le composent (élus, habitants, entreprises). Le développement éolien actuel est bien souvent exogène, c'est une entreprise extérieure au territoire qui propose le projet éolien et qui le pilote sans association des habitants ni des élus.

4.8.2 Le projet éolien : la nécessité d'une planification locale

La dimension « projet » regroupe les nuisances et retombées potentielles et / ou perçues par les habitants, l'origine du développement et le contrôle local (le processus de décision), ainsi que la conception du projet. La nécessité d'une planification dans la réalisation d'un projet éolien est apparue à plusieurs reprises durant le recueil des données (entretiens, visites en Allemagne, bibliographie). La planification est, dans le cadre de cette partie, comprise comme une prise en compte des avis et attentes des habitants sur un projet éolien, de les associer aux prises de décisions et de construire le projet avec les citoyens. Par ailleurs, les processus d'informations sont également pris en compte dans cette partie. Avant d'entrer dans les préconisations, on va s'intéresser aux attentes et craintes des habitants rencontrés sur l'éolien

4.8.2.1 Les nuisances et retombées perçues d'un parc éolien

Les nuisances et retombées potentielles et / ou perçues par les habitants proches d'un parc éolien ont été synthétisées en quatre thématiques : les éoliennes et le paysage, la distance entre les éoliennes et les habitations, les nuisances potentielles, et les retombées et risques économiques pour le territoire. Il ressort des entretiens des perceptions différentes de l'insertion paysagère des éoliennes. Certains habitants font une distinction entre paysages d'openfield et bocagers dans l'accueil d'éoliennes, mais il est difficile d'indiquer, a vu des résultats, le type de paysage idéal selon les habitants pour l'implantation d'aérogénérateurs.

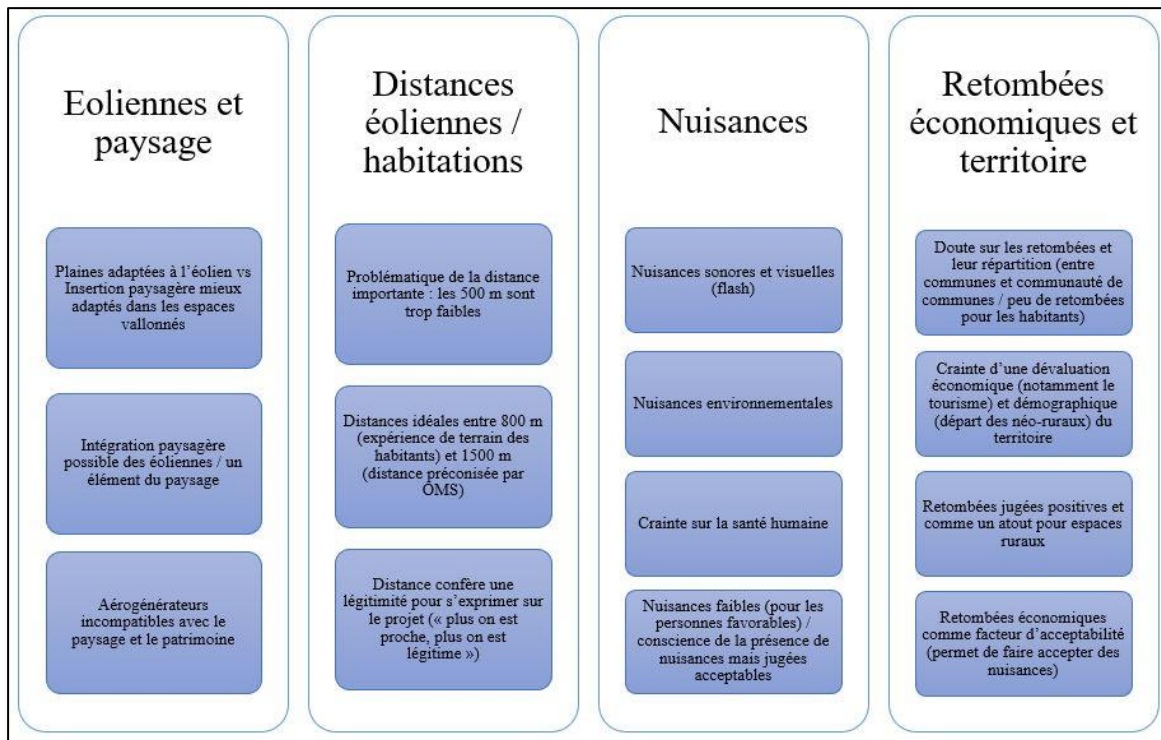
Il semble en revanche que la distance soit un facteur primordial dans la perception des habitants, que ce soit sur le paysage ou sur les nuisances. Les 500 mètres actuels sont jugés trop faibles pour l'ensemble des habitants rencontrés, qu'ils soient favorables ou non à l'éolien. Il apparaît qu'une distance entre 800 et 1 000 mètres soit acceptable, mais on ne peut l'affirmer avec

certitude, dans la mesure où la quantité de réponses sur cette distance reste limitée. Une étude¹³⁸ réalisée en 2014 montre par ailleurs que la distance prise en compte « seule » n'est pas un facteur d'opposition, mais qu'elle joue un rôle dès lors qu'elle est associée à d'autres thématiques (visibilité des éoliennes, nuisances, retombées financières pour les habitants). La distance entre les éoliennes et les habitations déclenche des perceptions plus ou moins favorables sur les nuisances sonores et visuelles. Ces nuisances ont été présentées en seconde partie et seront synthétisées dans le tableau ci-dessous. On peut néanmoins indiquer que les nuisances sonores et visuelles sont présentées comme faibles mais présentes pour les habitants proches d'éoliennes en exploitation (cas de Saint-Georges-sur-Arnon et Ménétréols-sous-Vatan, en Champagne Berrichonne), et il semble y avoir une certaine acceptation de ces nuisances qui sont considérées comme acceptables par ces habitants. Ils sont par ailleurs favorables ou neutres sur l'éolien, ce qui peut influencer leur avis et les conduire à minimiser ces nuisances (nuisances qui tendent à être maximiser par les personnes défavorables).

La dernière thématique est axée sur les retombées et les risques économiques pour le territoire. Deux catégories se distinguent dans les avis négatifs des habitants sur cette thématique : les retombées directes (doutes sur les retombées des éoliennes et leur répartition entre les différents acteurs) et les risques indirects (crainte sur le tourisme, d'une dévitalisation économique et démographique du territoire). Les avis positifs sont quant à eux centrés sur les avantages pour le territoire (commune et communauté de communes) : des bénéfices directs représentant un atout pour les espaces ruraux.

¹³⁸ Office franco-allemand pour les énergies renouvelables, Acceptabilité accrue grâce à des distances d'éloignement accrues ? Une étude comparative psychoenvironnementale, 2014.

Figure n°22 : Synthèses des avis émis par les habitants sur les nuisances et retombées perçues d'un projet éolien



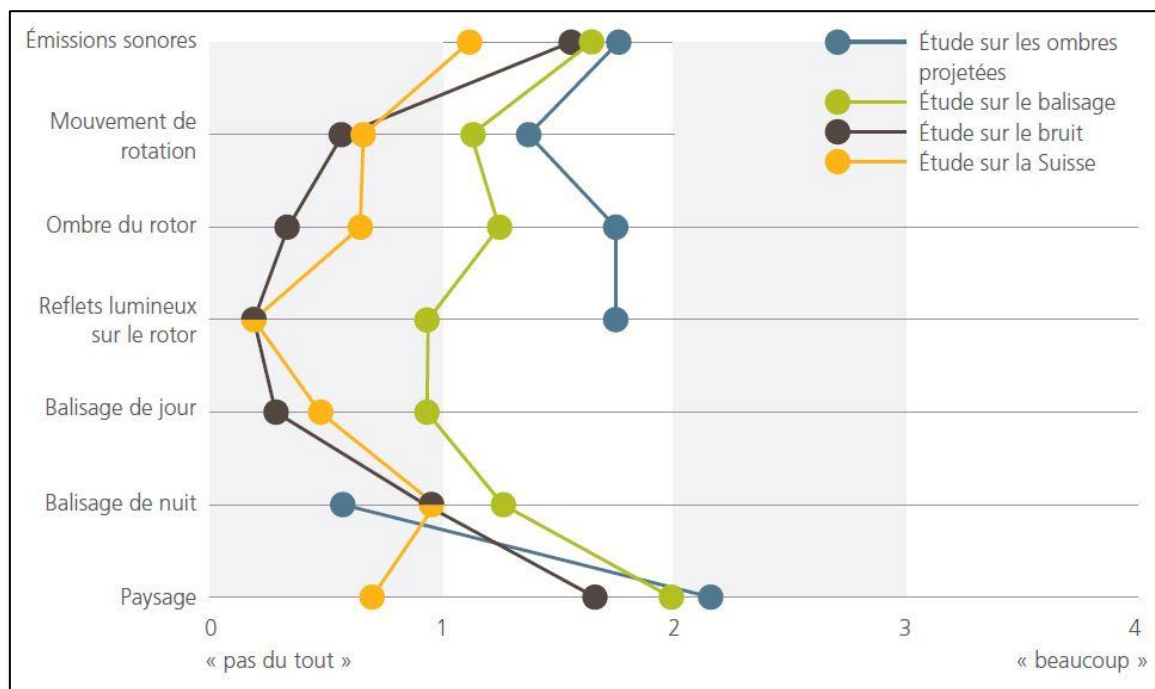
Source : Entretiens réalisés entre juin 2015 et juin 2016 par Romain Garcia.

La distance entre les éoliennes et les habitations est un sujet relativement important pour les habitants rencontrés, qu'ils soient favorables ou non à l'éolien. Cette distance est systématiquement associée par les habitants aux nuisances potentielles des aérogénérateurs. Par ailleurs, il n'y a pas de consensus chez les personnes interrogées sur une distance idéale d'implantation, elle varie entre 800 mètres et 1 500 mètres et plus. C'est également le cas dans les avis relevés dans les différents rapports d'enquêtes publiques analysés. Une étude¹³⁹ de 2014 sur l'acceptabilité de l'éolien en fonction des distances d'éloignement met en avant des résultats relativement intéressants, qui vont nous permettre de compléter l'analyse et d'apporter des éléments de réponses. Il convient néanmoins de nuancer les propos qui vont suivre : cette étude a été réalisé sur des parcs éoliens allemands et suisses, les résultats « purs » ne sont donc pas applicables à nos cas d'études. En revanche, les analyses fournies viennent étayer certains éléments mesurés sur le terrain. Les résultats présentés dans l'étude sont issus d'un travail sur les facteurs de stress liés aux éoliennes, et sont basés sur des théories socio-psychologiques et psycho-environnementales, 1 300 personnes ayant été interrogées dans plusieurs sites différents (plaines, régions vallonnées et montagneuses). Les enquêtes réalisées ont été organisées en quatre grandes thématiques : « la gêne ressentie par l'implantation des éoliennes dans le paysage, les nuisances liées aux émissions sonores, au balisage et aux projections d'ombres périodiques » (Office franco-allemand pour les énergies renouvelables, Acceptabilité accrue

¹³⁹ Ibid.

grâce à des distances d'éloignement accrues ? Une étude comparative psycho-environnementale, 2014, page 9). Le premier résultat qui nous semble important est que la participation financière des habitants au projet le rend acceptable et tend réduire les craintes sur les ombres projetées. Par ailleurs, les auteurs notent que les nuisances sonores et paysagères sont les deux facteurs entraînant le plus de gênes chez les habitants.

Figure n°23 : Moyennes de la gêne occasionnée par les éoliennes



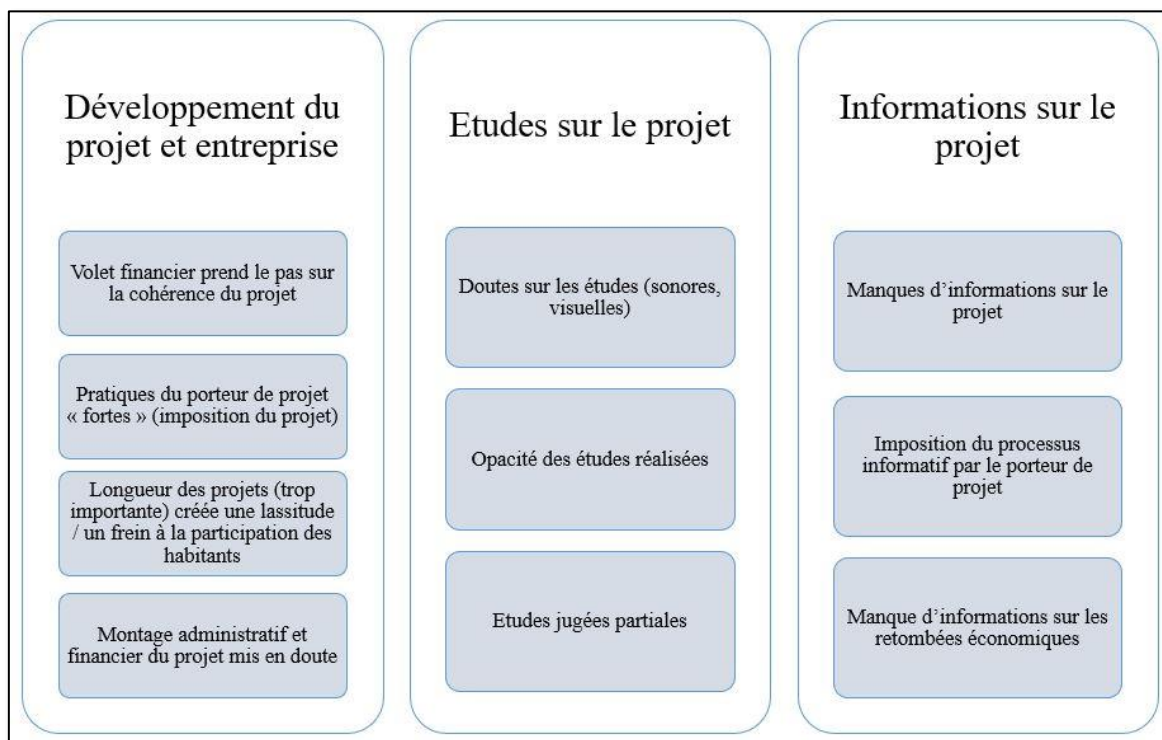
Source : Office franco-allemand pour les énergies renouvelables, *Acceptabilité accrue grâce à des distances d'éloignement accrues ? Une étude comparative psycho-environnementale*, 2014, p. 16

Les auteurs mettent en avant, au vu de leurs résultats, qu'il n'y a pas de lien entre la distance et l'acceptabilité. En revanche, ils indiquent que la participation financière des habitants, ou la vue directe sur des éoliennes depuis leurs habitations sont des éléments qui influencent l'acceptabilité : « Si aucune relation entre la distance d'éloignement et la gêne ressentie n'a pu être constatée, d'autres facteurs impactant se sont révélés [...] : les personnes bénéficiant d'une participation financière au projet éolien perçoivent la présence des éoliennes dans le paysage ou leur bruit comme moins gênants. [...] les personnes ayant vue sur les éoliennes se sentent plus gênées par leur bruit que les personnes ne les voyant pas, et ce, quelle que soit la distance d'éloignement » (source : page 18). On retrouve des similitudes avec certains avis présents dans les entretiens réalisés, notamment sur la distance. Les distances évoquées, pour ceux vivant à proximité d'éoliennes (en Champagne Berrichonne) sont basées sur des expériences personnelles : l'éloignement nécessaire indiqué par les habitants rencontrés correspond aux distances entre leurs habitations et les éoliennes en exploitation.

Les nuisances perçues ou craintes par la population ont été évoquées de façon quasi systématique par les personnes opposées à l'éolien. Comme indiqué précédemment, il s'agit des nuisances sur le cadre de vie (bruit, visuel, paysage) et sur les nuisances environnementales, mais qui sont en retrait par rapport aux premières cités. Par ailleurs, ces perceptions sont mises en parallèle de la distance entre les éoliennes et les habitations, cette distance jouant un rôle important dans l'opposition ou non à l'éolien. Certaines craintes sont néanmoins difficilement vérifiables, voir fausses. On a ainsi pu montrer que, sur la dévaluation immobilière liée à la présence d'éolienne, beaucoup d'études (plus ou moins objectives) sont présentes et disponibles, mais sont contradictoires. De plus, les nuisances visuelles sont difficilement mesurables, certains habitants vont être dérangés par la présence d'éolienne dans le paysage (éolienne jugée non esthétique et dégradant le paysage), tandis que d'autres vont apprécier l'objet et son intégration paysagère.

Certains thèmes relatifs à la conception du projet, comme la distance entre éoliennes et habitations, l'intégration paysagère des aérogénérateurs ont été évoqués ci-dessus. On peut compléter l'analyse avec les doutes et critiques émis par certains habitants sur le développement des projets, et notamment sur leur manque de cohérence avec le territoire (mitage, implantation, distances) et sur leur état d'avancement (projet « ficelé » lors de la présentation en réunion publique). Les études d'impacts et techniques sont parfois remises en causes par les personnes défavorables.

Figure n°24 : Synthèses des avis émis par les habitants sur conception du projet éolien



Source : Entretiens réalisés entre juin 2015 et juin 2016 par Romain Garcia.

4.8.2.2 L'origine du projet éolien, sa conception son processus décisionnel

On a évoqué dans la partie précédente que la planification constituait un moyen pour rendre acceptable un projet éolien. On peut associer à cette planification les questions relatives à l'origine du projet et à sa conception. Il s'agit ici de s'intéresser à la structure (entreprise, collectif citoyen) qui développe le projet et de proposer des préconisations, et à la façon dont les citoyens peuvent être intégrés aux décisions et rendre acceptable le projet.

✓ L'origine du projet éolien et le porteur de projet

Trois grandes thématiques sont ressorties des entretiens : le profil du porteur de projet, les pratiques de ce dernier, le rapport au territoire de l'entreprise de développement et la place des élus dans le développement des projets concernés. Le profil du porteur de projet regroupe des avis relativement négatifs sur l'origine de l'entreprise de développement¹⁴⁰, qui dans les cas étudiés sont des entreprises étrangères (allemandes et espagnoles), et leur ancrage local est faible : elles ne sont pas implantées sur les territoires et sont relativement éloignées des zones d'études lorsqu'elles sont implantées en France (Paris, Limoges, Toulouse...).

Tableau n°39 : Origines et localisations des entreprises développant les projets étudiés

| Projets étudiés - Vienne | | | |
|--|--------------------------------|---|---|
| Projet | Entreprise porteuse du projet | Origine de l'entreprise | Siège social (pour les activités en France) |
| Blanzay (1 ^{er} projet, abandonné) | Alstom Wind | France | Toulouse |
| Blanzay (2 nd projet) | Volkswind | Allemagne | Paris |
| Brux | RP Global | Autriche | Lille |
| Le Rochereau | Alstom Wind | France | Toulouse |
| Chaunay | Abo Wind | Allemagne | Toulouse |
| Saint-Martin-l'Ars | WKN | Allemagne | Nantes |
| Saint-Julien-l'Ars | Abo Wind | Allemagne | Toulouse |
| Doussay | Maïa Eolis (racheté par Engie) | France | Lille |
| Projets étudiés - Indre | | | |
| Ménétréols-Sous-Vatan (1 ^{er} parc en exploitation) | Gamesa | Espagne | Saint-Priest (69) |
| Ménétréols-Sous-Vatan (extension) | WPD | Allemagne | Boulogne-Billancourt |
| Saint-Georges-sur-Arnon (1 ^{er} parc + extension) | Nordex | Danemark (mais siège social en Allemagne) | Paris |
| Saint-Pierre-de-Jards | NEOEN | France | Paris |

¹⁴⁰ Seul le projet d'Arnac-la-Poste et des Grands Chezeaux est porté par des citoyens, les autres cas étudiés sont développés par des entreprises privées.

| | | | |
|---------------------------------------|---|-----------------|-------------------------|
| Reboursin / Meunet-sur-Vatan | NEOEN | France | Paris |
| Sainte-Lizaigne / Les Bordes | EPURON | France | Vincennes |
| Saint-Martin-de-Lamps | Volkswind | Allemagne | Paris |
| Lourdoueix-Saint-Michel | VALECO | France | Montpellier |
| Projets étudiés – Haute-Vienne | | | |
| Arnac-la-Poste / Les Grands Chezeaux | Collectif citoyen « VEM 87 ¹⁴¹ », en partenariat avec Abo Wind | VEM 87 : France | VEM 87 : Arnac-la-Poste |
| Basse Marche (communauté de communes) | Ostwind | Allemagne | Strasbourg |

Sources : Sites internet des entreprises concernées

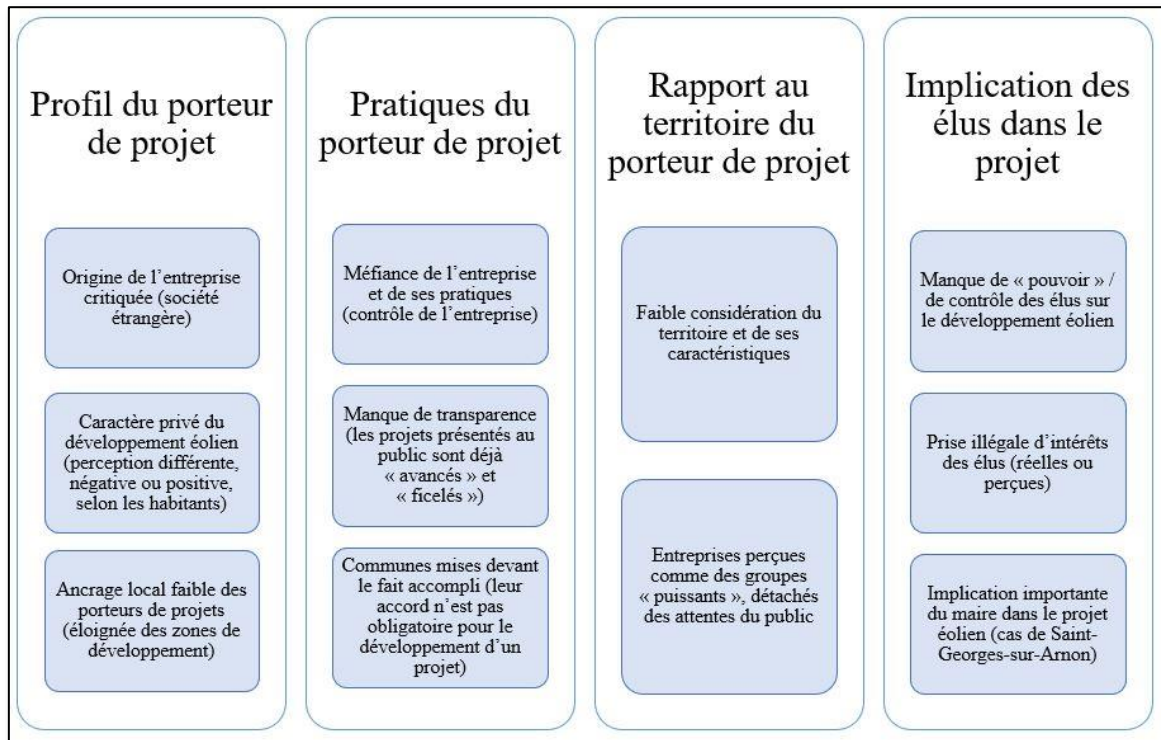
Sur 18 projets différents étudiés, seulement sept sont développés par une entreprise française ou un collectif citoyen dans le cas d'Arnac-la-Poste et des Grands-Chezeaux. C'est l'Allemagne qui est la plus représentée dans l'origine des entreprises porteuses des autres projets ou parcs éoliens. C'est un premier élément qui explique chez certains habitants une défiance vis-à-vis du développement éolien, liée à l'origine de l'entreprise. Par ailleurs, à une autre échelle, plus locale, au regard des sièges sociaux des entreprises, on s'aperçoit qu'ils sont relativement éloignés des communes concernées par les projets. Certaines de ces entreprises ont des antennes dans d'autres villes, et sont directement impliquées dans le développement des projets. Cependant, le manque d'information ne permet de détailler la localisation des antennes en charge des projets présentés dans le tableau ci-dessus, la plupart des entreprises n'ont pas voulu répondre à mes requêtes. Néanmoins, pour celles qui ont un site internet contenant les informations, leurs filiales sont situées dans des grandes villes (chef-lieu de région, de département). Les entreprises sont éloignées des zones de projets, ce qui tend à renforcer l'avis de certains habitants sur le manque d'ancrage local des porteurs de projets, avec par conséquent une crainte sur le manque d'intérêt des porteurs de projets pour le territoire et ses habitants.

Certaines pratiques des entreprises ont été critiquées, en raison de leur contrôle sur le développement du projet. Par ailleurs, le manque d'ancrage local de la société de développement a entraîné selon certains habitants un manque de considération des intérêts de la population et des besoins et caractéristiques du territoire. Enfin, la place des élus dans le projet est apparue mais de façon très réduite dans les entretiens : il s'agit des élus de Saint-Georges-sur-Arnon, notamment le maire, qui est perçu par certains habitants comme impliqué

¹⁴¹ « VEM 87 » est l'acronyme du collectif citoyen portant le projet d'Arnac-la-Poste et des Grands Chezeaux, « Vent en Marche 87 ».

dans le développement du projet. A Blanzay, l'implication des élus dans le premier projet éolien, qui a été abandonné, est apparue de façon négative dans les propos des habitants, ce qui est logique : ils ont été condamnés par la justice pour prise illégale d'intérêts.

Figure n°25 : Synthèses des avis émis par les habitants sur l'origine et le contrôle local du projet éolien



Source : Romain Garcia, 2018.

Parmi les facteurs favorisant l'acceptation de l'éolien, l'association des habitants, une meilleure implication des élus et le choix des porteurs de projets jouent un rôle non négligeable. Les deux premiers éléments, relatifs à l'association des habitants et à l'implication des élus, a été évoqué dans le processus de planification. Le porteur de projet peut, suivant son profil, entraîner une opposition plus ou moins forte. Par ailleurs, ses pratiques, exposées dans le schéma ci-dessus, peuvent constituer des freins à l'acceptabilité. En effet, l'acceptabilité des projets éoliens passent également par le porteur de projet.

L'association des habitants est un élément qui peut permettre au projet d'être mieux accepté par la population, et de remplir les attentes des habitants. Par ailleurs, une implication plus forte des élus dans le développement éolien peut permettre de le rendre plus acceptable. A Saint-Georges-sur-Arnon, on a pu voir que l'implication du maire, et par extension des habitants, a contribué à l'acceptabilité du projet.

On a également évoqué l'origine des porteurs de projets, venant pour une partie d'entre elles de l'étranger. Par ailleurs, le caractère privé et décentralisé du développement de projets

« classiques¹⁴² » est également un point d'inacceptabilité. Le développement de projet citoyen peut constituer une alternative, mais il est nécessaire d'une évolution administrative et d'une simplification des démarches afin d'inciter les citoyens à participer à ce type de projet. Comme indiqué dans le chapitre précédent, la difficulté de ce type de démarche, que ce soit au niveau juridique (quelle structure juridique) pour le porteur de projet, au niveau économique et la difficulté d'obtenir les fonds nécessaires au développement, ou au niveau technique pour suivre le développement du projet (besoin d'expertises).

✓ Le processus décisionnel : un levier pour rendre acceptables les projets éoliens

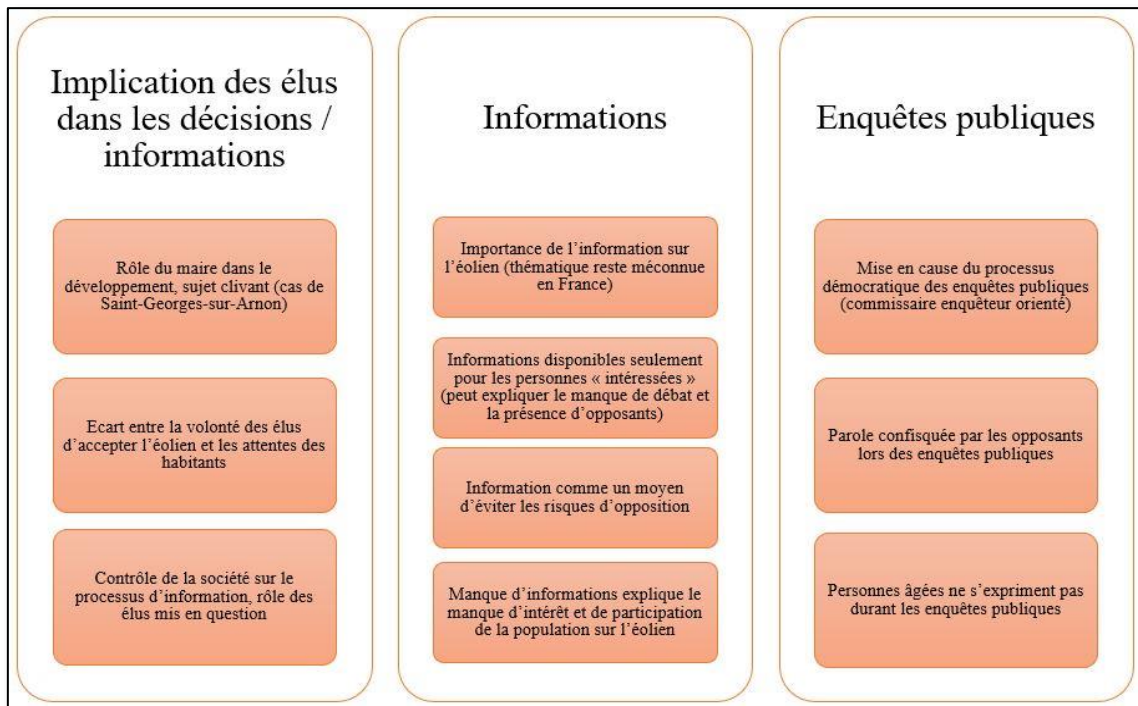
Le processus décisionnel regroupe deux facteurs d'acceptabilité : la légitimité du processus et l'équité de la décision. Ils vont être traités ensemble dans cette sous-partie.

Il ressort des analyses menées sur le terrain d'étude un certain manque de processus démocratique dans le développement des projets. Ce manque se retrouve dans plusieurs temps du développement du projet. Les processus d'informations sont jugés comme essentiels par la population, certains habitants regrettant un manque d'informations conduisant à un manque d'intérêt. Par ailleurs, les processus d'informations tendent à intéresser seulement les personnes intéressées par la thématique de l'éolien, et, dans les cas étudiés, il s'agissait d'opposants. La présence importante d'opposants aux processus d'informations (réunions et permanences publiques notamment) a empêché d'une certaine manière la possibilité d'un débat entre personnes favorables et défavorables.

Ces critiques envers les processus d'informations sont accompagnées d'une critique de la concertation et de l'implication des habitants, qui n'a pas été effective dans les projets étudiés, hormis ceux de Saint-Georges-sur-Arnon (l'implication des habitants est à nuancer) et d'Arnac-la-Poste / Les Grands Chezeaux. Les deux schémas ci-dessous regroupent de façon synthétisés les avis exprimés par les habitants sur les processus d'informations, la concertation et leur implication dans les projets concernés.

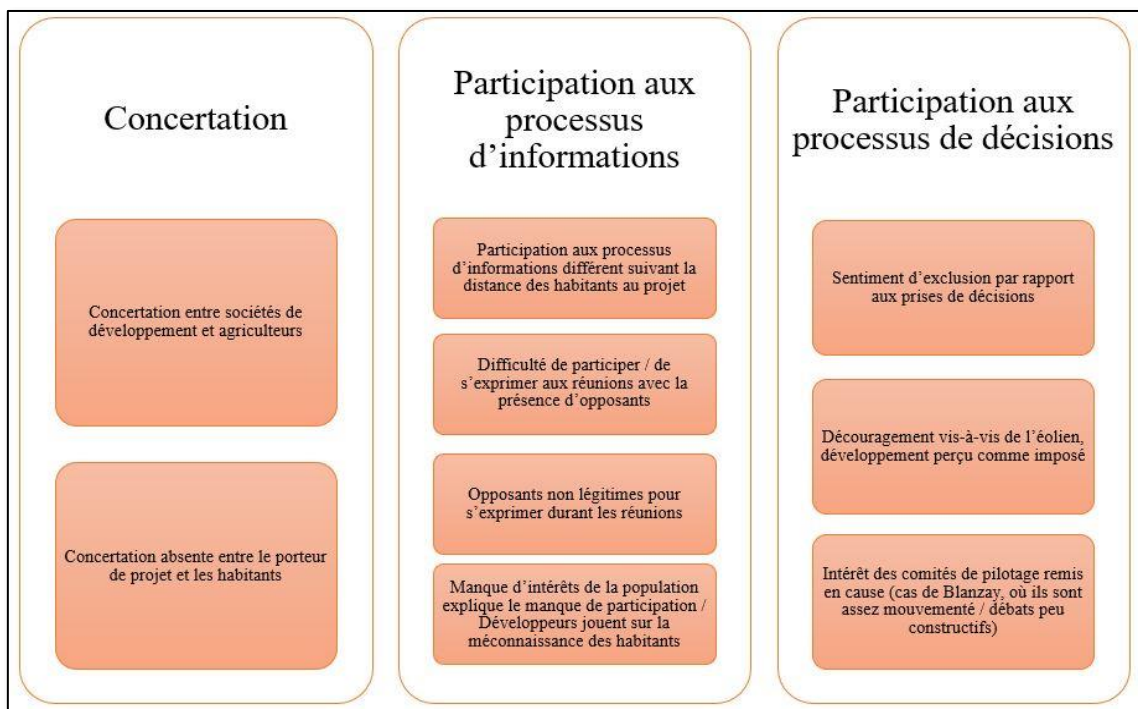
¹⁴² Les projets classiques, dans le cadre de la recherche, sont ceux développés par une entreprise privée. La majeure partie des projets éoliens développés et des parcs en exploitations sont le fait de sociétés privées.

Figure n°26 : Synthèses des avis émis par les habitants sur la légitimité du processus du projet éolien



Source : Romain Garcia, 2018

Figure n°27 : Synthèses des avis émis par les habitants sur la légitimité du processus du projet éolien (suite)



Source : Romain Garcia, 2018

- ✓ La connaissance du territoire et des habitants : des éléments clés pour une meilleure acceptabilité

La connaissance du territoire et de ses habitants est importante pour pouvoir mener un projet de développement éolien. En effet, le manque de prise en compte des attentes des habitants a entraîné des mouvements d'oppositions plus ou moins virulents, qui tendent à allonger la durée du développement. En France, près de 70% des projets éoliens sont attaqués en justice, signe que les porteurs de projets rencontrent des problèmes localement.

Les profils des opposants ont été déterminés au fil de la recherche, de même que les facteurs pouvant influencer un engagement contre l'éolien. Afin de connaître les attentes des habitants en matière d'éolien, il est nécessaire de s'intéresser aux phénomènes personnels propres à chaque habitant : engagement local, insertion récente ou non sur le territoire, métier, pratiques locales en faveur de la protection de l'environnement, perception du territoire, du paysage.... Ces éléments vont influencer leurs attentes vis-à-vis d'un projet éolien, et sont très peu connus par les sociétés de développement éolien, qui ont des pratiques standardisées pour développer un projet éolien.

Je vais m'appuyer ici sur les cas étudiés, sur mes observations menées sur le terrain d'étude et sur mon expérience au sein d'une entreprise de développement éolien. Les pratiques de sociétés développant des projets sont sensiblement identiques d'un territoire à un autre : une pré étude de faisabilité est réalisée sur un espace, pour déterminer sa capacité d'accueil d'aérogénérateurs. La taille de la zone, son éloignement aux habitations, réseaux de transport et de communication, aux zones naturelles et patrimoniales sont, entre autres, les données prises en compte pour vérifier la faisabilité d'un développement éolien sur cet espace. Lorsque les premières contraintes sont levées, les phases de communication avec les élus et de négociation avec les propriétaires-exploitants concernés débutent, puis le projet est présenté au public. Les études techniques sont ensuite réalisées, une fois obtenu les accords des propriétaires exploitants et l'accord des élus. Ce schéma de développement a été simplifié, mais il reprend les principales premières étapes d'un projet, et est commun à la majorité des entreprises de développement, les différences étant sur certains détails. A aucun moment, un diagnostic territorial est réalisé pour vérifier d'une part les attentes des habitants vis-à-vis de l'éolien, et plus globalement de la transition énergétique, et d'autre part les capacités offertes par le territoire pour développer un projet éolien.

Il est cependant essentiel pour un porteur de projet de connaître le territoire visé par un développement éolien. En effet, connaître le profil de la population qui va potentiellement s'exprimer sur le projet est un avantage considérable, sachant que tel profil va correspondre avec un rejet, tel autre avec l'acceptation. On a pu déterminer, dans les cas étudiés, les profils des personnes qui se sont opposés aux projets, de même que ceux qui soutiennent l'éolien. Il

existe des outils pour connaître les attentes des habitants et adapter les projets pour réduire l'opposition.

Le premier est d'ordre statistique, et consiste à vérifier certaines tendances du territoire concerné. Les critères qui nous semblent importants à prendre en compte sont les suivants, et sont disponibles sur le site de l'INSEE :

Tableau n°40 : Critères retenus pour une première tendance sociale du territoire vis-à-vis de l'éolien

| Critères | Caractéristiques |
|---|--|
| Part de logement secondaire | La présence de logement secondaire va indiquer si le territoire est un lieu de villégiature. On a ainsi pu remarquer pour le projet de Saint-Pierre-de-Jards qu'un nombre important d'anglais s'étaient exprimés contre le projet, une population n'habitant pas toute l'année dans la commune, pour ce cas d'étude. On peut lier ce phénomène avec l'évolution du parc de logement et l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire : on a en effet déterminé que les néo-ruraux constituent une part importante des opposants aux projets éoliens. Par ailleurs, les migrations pendulaires peuvent indiquer si le territoire est une commune-dortoir, ce qui peut indiquer que les résidents ont choisis de s'éloigner de leur lieu de travail pour un cadre de vie calme. |
| Démographie, et notamment les arrivées d'habitants sur le territoire via les migrations | |
| Tissu économique et les migrations pendulaires | |
| Capacités d'accueils des touristes (hébergements, loisirs) | Les capacités d'accueils des touristes, que ce soit les hébergements ou les activités, sont également des éléments à prendre en compte. L'implantation d'un parc éolien n'est forcément « bien vu » par les professionnels du tourisme, comme cela a pu être le cas à Blanzay, où le directeur d'un parc animalier s'est opposé de façon virulente à un projet éolien. |
| Patrimoine historique et naturel | La présence de patrimoine culturel, historique, naturel peut également constituer un frein à l'implantation d'aérogénérateurs, en raison des covisibilités potentielles. Ces éléments tendent à être pris en compte par les porteurs de projet, mais cela ne réduit pas nécessairement l'opposition de certains habitants sur ces thématiques. |
| Tissu associatif présent et les domaines d'actions de ces associations | On avait mis en avant que les nouveaux habitants qui avaient un engagement associatif local avaient plus de facilités à s'engager dans une association anti éolien. La présence d'association sur le territoire peut indiquer une certaine tendance, notamment si le domaine d'action est « impacté » par l'arrivée d'un projet éolien (patrimoine par exemple). |

Ces éléments vont indiquer une première tendance, ils sont basés sur ce qui a été relevé sur le terrain d'étude. Il est possible que d'autres indicateurs influencent également la perception des habitants sur un projet éolien. Cette première tendance doit néanmoins être confirmée par des

données « de terrain », que ce soit par des observations participantes, ou par la réalisation d'enquête, par entretien et / ou par questionnaire.

Sur le terrain d'étude, cela s'est concrétisé par la réalisation d'entretiens semi-directifs, avec de élus et des habitants

Les entretiens avec les élus ont permis de connaître le contexte social du territoire et les dynamiques entre les différents acteurs. Dans certains cas, le porteur de projet présente un pré projet à l' élu et / ou au conseil municipal, la première prise de contact est donc effectuée sous l'angle du projet éolien, dans nécessairement connaître le positionnement des élus sur le l'éolien. Il semble pourtant nécessaire de prendre contact avec l' élu en amont, pour obtenir différentes informations et adapter par la suite la proposition de développement éolien avec les attentes du conseil municipal.

Des entretiens menés avec les habitants ont permis de comprendre les perceptions sur un projet qui était déjà en cours de développement. Pour le porteur de projet, la problématique est différente, dans la mesure où il apporte un projet, il n'y a donc pas de développement éolien en cours sur la commune. De même, la réalisation d'entretien individuel peut s'avérer relativement longue. En revanche, la réalisation d'un groupe de travail, avec la réunion de plusieurs habitants, sur la thématique de la transition énergétique, peut permettre un gain de temps et d'obtenir une certaine adhésion des habitants (ils sont au cœur du projet, un projet « par les habitants pour les habitants »). Un cadre thématique au groupe de travail doit être fixé par le porteur de projet, avec comme objectif d'obtenir les points de vue des participants sur et de faire émerger le projet éolien, d'en déterminer les contours, ce qui est acceptable pour les habitants et ce qui ne l'est pas. Ce type de méthodologie rejoint la préconisation n°3 formulée dans la partie suivante, concernant la réalisation d'un projet de paysage

L'étude des projets a permis de confirmer en partie certains manques pointés par les habitants rencontrés. En effet, il apparaît que les phases d'informations ont été peu nombreuses et parfois houleuses. Par ailleurs, les habitants n'ont pas été impliqués dans les prises de décisions, les entreprises de développement menant « seules » le projet, en présentant seulement les avancées de ce dernier sans intégrer les attentes de la population. Seul le parc éolien de Saint-Georges-sur-Arnon avait fait l'objet d'une participation des habitants, sur l'implantation des éoliennes, ce qui reste malgré tout limité.

4.8.2.3 Les préconisations liées au projet, pour un développement prenant en compte les attentes des citoyens

Au fil de la recherche, des rencontres avec les habitants, des élus et des chargés de développement éolien, nous avons pris la mesure de l'importance pour chaque partie d'avoir un projet qui réponde à leurs attentes. Nous nous attacherons ici aux habitants, dans les préconisations émises.

✓ Préconisation n°1 : Réalisation d'un véritable processus informatif

La préconisation se décline en deux parties, qui sont rattachées au processus informatif. La première est la réalisation d'une information sur les nuisances environnementales des éoliennes. Des études d'impacts sont réalisées par des bureaux d'études pour vérifier les conséquences potentielles sur la faune et la flore. Ces études sont néanmoins critiquées par les opposants, dans la mesure où elles sont « commandées » par la société de développement à des bureaux d'études spécialisés. Ces études sont ainsi jugées partiales, bien que les bureaux d'études, dans la réalité soient neutres et indépendants. La préconisation réside d'une part à informer la population sur la neutralité des études (nous pouvons étendre la thématique aux études de dangers également), par un acteur neutre ou reconnu légitime par la population. D'autre part, il s'agit de répondre aux interrogations des habitants et proposer une information plus générale faisant état des nuisances réelles possibles de l'implantation et l'exploitation de parcs éoliens, et éviter ainsi la diffusion d'information parfois subjectives et sans fondement.

La seconde partie de la préconisation est d'informer la population d'une part les conséquences réelles sur le cadre de vie, et d'autre part sur les retombées pour le territoire grâce à l'implantation d'éoliennes, contribuant ainsi à des compensations, le cadre de vie pouvant être amélioré grâce aux retombées pour les communes et communautés de communes, qui peuvent ainsi réaliser des projets d'aménagement et d'animation territoriale. Ces processus d'informations doivent également être accessibles pour les habitants. Plusieurs moyens sont réalisables pour rendre accessible l'information : réunion d'information, exposition, lettre et dossier à destination des habitants, communication sur internet...

✓ Préconisation n°2 : L'ouverture des retombées économiques pour la population

Une autre préconisation est liée à l'ouverture des retombées économiques à la population, par la mise en place d'un financement participatif. En effet, il est apparu durant les entretiens qu'un partage des ressources financières avec les habitants pouvaient contribuer à une meilleure acceptabilité du projet, et serait une « compensation » pour la perte de qualité perçue du cadre de vie par certains habitants.

✓ Préconisation n°3 : Réalisation d'un projet de paysage pour intégrer les éoliennes

Ce type de planification a été réalisée sur un développement éolien dans l'Aude, sur le projet de la Narbonnaise, et a été présentée dans un article de Nadaï et Labussière¹⁴³. Deux exemples de planification sont présentés et comparés, sur la thématique paysagère. Dans le premier exemple, il est indiqué qu'une opposition a eu lieu sur l'insertion paysagère prévue des éoliennes. Les différentes contraintes techniques avaient été relevées, et des zonages avaient été créés pour implanter les éoliennes. C'est sensiblement ce qui est réalisé dans les SRE : les contraintes paysagères et patrimoniales sont relevées et les « zonages éoliens » proposés sont éloignés des zones jugées sensibles. Les auteurs ont relevé plusieurs points ayant entraîné une opposition dans ce premier cas : un développement éolien non maîtrisé et une densification, des covisibilité non prévues avec des zones jugées sensibles, une « banalisation » des paysages (réduction à des contraintes) et une évolution technologique de l'éolien non prévue entraînant des incohérences (Nadaï et Labussière, 2011). On retrouve dans ces éléments des similitudes avec les avis exprimés par les habitants rencontrés et dans certains rapports d'enquêtes publiques, notamment sur la densification éolienne et la covisibilité. Le second exemple met en avant une planification poussée et la construction d'un véritable projet de paysage. Le PNR de la Narbonnaise est à l'initiative de ce projet, et l'a confié à un bureau d'étude. L'éolien est pris comme angle d'étude principal, le bureau d'étude organisant son travail en trois étapes : « un inventaire des servitudes et des contraintes réglementaires par les bureaux d'études [...] ; une enquête par questionnaire auprès des partenaires du PNR ; un atelier de concertation de deux jours » (Nadaï et Labussière, page 9). Ce travail a permis de proposer une planification en accord avec les attentes et perceptions des habitants, la concertation ayant eu rôle primordial dans le cas d'étude. Ce type de planification peut ainsi contribuer à améliorer l'acceptabilité de l'éolien sur la thématique paysagère, cette dernière étant un point central de l'opposition. Le cas de la Narbonnaise est particulier dans la mesure où c'est un PNR qui a été l'initiateur de cette planification. Néanmoins les communautés de communes et les Pays peuvent également être des acteurs clés dans cette planification paysagère.

✓ Préconisation n°4 : la concertation et la sensibilisation, des outils pour renforcer l'acceptabilité du projet

Plusieurs leviers peuvent être activés pour rendre légitime le processus de décision et d'information. Les pistes d'actions proposées ici sont issues de ce qui est réalisé dans certains projets éoliens citoyens. Même si l'éolien citoyen diffère des projets « classiques », certains éléments peuvent être repris, notamment au vu des critiques et avis formulés par les habitants. Un projet citoyen ou participatif a pour objectif une participation active des citoyens, que ce soit dans la gouvernance ou dans le financement, et est censé être la traduction d'une mobilisation du territoire en faveur du projet (un soutien du territoire), et plus largement de la

¹⁴³ Planification et acceptabilité sociale : le cas éolien en France, 2011.

transition énergétique et de la finance éthique. On retrouve dans ces objectifs des « réponses » aux critiques formulées par les habitants rencontrés et indiquées précédemment.

Par ailleurs, il est également primordial que les habitants soient intégrés au projet, un élément qui n'est pas réalisé dans les projets étudiés. En effet, dans leur étude 2011, Nadaï et Labussière mettent en avant que « l'idée de la « bonne » communication permettant d'augmenter l'acceptabilité sociale est illusoire si ceux qui l'invoquent pensent, grâce à elle, faire l'économie de coûts d'exploration d'un gisement [...] La planification, loin d'être une barrière administrative, peut participer de la construction de ces gisements et d'une démarche partagée des recompositions territoriales qu'ils engendrent. De ce point de vue, l'enjeu de l'acceptabilité sociale passe par la capacité de l'administration à mettre en politique la question éolienne grâce à une révision de la planification allant dans le sens de projets de territoire ». Les processus d'informations seraient donc inefficaces sans la présence d'un véritable projet de territoire, avec la nécessité que les acteurs du territoire construisent ensemble ce projet.

La démarche de concertation est donc importante pour recueillir les avis et trouver un consensus, et peut se transformer en mobilisation pour obtenir l'adhésion des acteurs du territoire. Un élément est néanmoins essentiel à la préparation de la concertation, la sensibilisation. C'est une phase présente dans les projets citoyens mais absente des projets classiques. La sensibilisation est un élément de « pédagogie », consistant à « discuter » avec les acteurs du territoire de la transition énergétique, des énergies renouvelables, afin de faire évoluer les consciences sur ces thématiques. Idéalement, cette phase est réalisée avant l'arrivée d'un projet spécifique. Ce type d'action n'est pas ancré dans les habitudes des sociétés de développement, dans la mesure où ils proposent un projet sans concertation et sensibilisation préalable. On peut néanmoins associer ce type de démarche à une action présentée précédemment, le « projet de paysage » pour intégrer les éoliennes au territoire, et réalisable sur demande d'un acteur local comme un PNR, une communauté de communes par exemple. Dans une étude¹⁴⁴ de 2014 de l'office franco-allemand pour les énergies renouvelables, des enquêtes ont été menées auprès d'habitants vivant à proximité de parcs en exploitation, les résultats de ces enquêtes ayant également permis une comparaison avec d'autres parcs éoliens, sur la thématique de l'acceptabilité sociale de l'éolien. Il est noté que le processus de planification semble tout particulièrement décisif : lorsque le processus est vécu par les personnes concernées comme positif, l'acceptabilité des éoliennes est plus grande [...]. A cet égard, il ne suffit pas de vouloir convaincre les riverains par des informations uniquement ; il faut une participation en amont du projet avec une marge de manœuvre réelle ». L'étude porte sur le ressenti des habitants des nuisances des éoliennes, la planification étant l'un des critères réduisant la perception des nuisances.

¹⁴⁴ Office franco-allemand pour les énergies renouvelables, Acceptabilité accrue grâce à des distances d'éloignement accrues ? Une étude comparative psycho-environnementale, 2014.

4.8.2.4 Synthèse des préconisations

Plusieurs préconisations et leviers ont été proposés pour améliorer l'acceptabilité des projets éoliens, et ont été élaborées à partir des analyses menées sur le terrain d'étude. Un fil conducteur aux actions proposées semble essentiel à prendre en compte : la nécessité d'une planification, d'un projet de territoire impliquant les habitants pour contribuer à l'acceptabilité d'un projet éolien. Les préconisations ont été présentées par « facteurs d'acceptabilité » ci-dessus, ce qui peut nuire à une certaine cohérence entre les éléments proposés. C'est pourquoi un travail de remise en forme a été effectué, et qui a consisté à sortir d'une organisation par « facteurs » au profit d'une organisation de « projet ». Le tableau ci-dessous reprend les actions proposées, par facteurs d'acceptabilité.

Tableau n°41 : Préconisations pour une meilleure acceptabilité des projets éoliens

| Facteur d'acceptabilité | Préconisations | Objectif(s) |
|---------------------------------|--|---|
| Attitude initiale et perception | Information neutre et complète, au début du projet (doit être neutre ou jugé légitime par la population) | Présenter tous les éléments (positifs ET négatifs) liés au développement éolien et à l'implantation d'éoliennes afin que les élus et les habitants puissent construire leur avis avec des éléments factuels et objectifs. Éviter l'apparition d'une opposition qui viendrait en réponse à une faiblesse du processus informatifs (opposition qui se constituerait pour « rétablir » la vérité sur l'éolien). |
| Cadre institutionnel | Schéma au niveau intercommunal de développement éolien type ZDE (meilleure prise en compte du territoire, harmoniser le développement éolien) | Harmoniser le développement éolien. Permettre une meilleure appropriation des projets éoliens par les élus et les habitants. |
| | Complément d'information sur le contexte du développement de l'éolien et sa nécessité (répondre aux inquiétudes des habitants) | Répondre aux inquiétudes des habitants sur la nécessité du développement éolien. Venir en opposition aux fausses-idées qui peuvent circuler sur le sujet. |
| | Evolution du cadre législatif / construire une véritable politique de développement dédiée aux EnR (développement du territoire via la mise en place d'EnR, un développement endogène) | Contribuer au développement du territoire via la mise en place d'énergies renouvelables. Développement des EnR endogène, qui vienne du territoire et des acteurs qui le composent (élus, habitants, entreprises). |
| Nuisances et retombées | Proposer une information plus générale faisant état des nuisances réelles possibles de l'implantation et l'exploitation de parcs éoliens | Venir en opposition aux fausses informations et idées reçues qui peuvent circuler sur l'éolien. Rassurer la population sur l'implantation possible d'éoliennes. |
| | Ouverture des retombées économiques à la population | |
| | Projet de paysage pour intégrer les éoliennes, planification en accord avec les attentes et perceptions des habitants (+ concertation) | Proposer une planification en accord avec les attentes et perceptions des habitants, par des phases de concertations. Le but est d'améliorer l'acceptabilité de l'éolien sur la thématique paysagère, cette dernière étant un point central de l'opposition. |
| Origine et contrôle local | Association des habitants au projet et au prise de décision. Implication plus forte des élus locaux dans le développement éolien | Répondre aux attentes des citoyens, leur permette de décider / de participer aux prises de décision. |

| | | |
|-------------------------|---|---|
| | | Donner au projet un caractère local en associant élus et habitants aux décisions. |
| | Développement de projet citoyen peut constituer une alternative (nécessité d'une évolution administrative) | Développement « endogène », permet une mobilisation forte des habitants sur le projet. Retombées économiques pour les citoyens et le territoire. |
| Légitimité du processus | Participation active des citoyens (gouvernance, financement) | Les quatre préconisations sont liées les unes aux autres. Les objectifs sont de recueillir les avis, trouver un consensus auprès des habitants, élus et acteurs du territoire (associations, entreprises), faire évoluer les avis sur la thématique de la transition énergétique pour faire un projet d'EnR. |
| | Mobilisation du territoire en faveur du projet, et plus largement de la transition énergétique et de la finance éthique | |
| | Concertation pour recueillir les avis / trouver un consensus, peut se transformer en mobilisation (obtenir l'adhésion) | |
| | Sensibilisation, un élément de « pédagogie », afin de faire évoluer les consciences sur ces thématiques (réalisée idéalement avant un projet) | |

Source : Romain Garcia, 2018

Dans une organisation de type « projet », une phase de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique et du développement éolien peut constituer la première phase d'un projet éolien, afin de faire émerger les attentes des habitants et des élus. Cette phase de sensibilisation permet ensuite de proposer un préprojet de développement éolien, ainsi qu'une phase de concertation afin de trouver un consensus sur le projet. L'implication des habitants dans le projet ne doit pas seulement être sur des questions techniques (emplacement des éoliennes, mesures compensatoires), mais également sur les retombées financières (répartition), la forme administrative du projet (notamment pour un projet citoyen). Cette association des habitants au début du projet répond d'une part au besoin de légitimité du processus demandé par la population, mais également à l'origine et au contrôle local du projet, qui serait endogène au territoire, au moins en partie. Ce type de développement peut être réalisé par des entreprises externes au territoire. Ces premières étapes permettent de lancer par la suite un « projet de paysage », afin d'intégrer les éoliennes.

L'ouverture des retombées économiques aux habitants constitue également un facteur d'acceptabilité important. On peut ainsi imaginer un système de répartition des retombées financières à l'image de ce qui est pratiqué pour les agriculteurs situés à proximité des implantations éoliennes, ou ouvrir le capital aux habitants afin qu'ils aient un retour sur investissement. Actuellement, les propriétaires fonciers et les exploitants perçoivent un loyer en moyenne de 2 000 euros par an et par MW installé (source : AMORCE, 2015). La répartition entre propriétaire et exploitant est gérée entre les deux parties selon un protocole d'accord¹⁴⁵. Pour les collectivités territoriales, la commune perçoit l'intégralité de la CFE. La CVAE est partagée entre l'intercommunalité (26,5%), le département (48,5%) et la région (25%), tandis que l'IFER est divisée entre l'intercommunalité (70%) et le département (30%). Suivant les clés de répartition de la fiscalité, propre aux communautés de communes, les communes perçoivent des sommes différentes. À titre d'exemple, pour un projet éolien¹⁴⁶ de quatre éoliennes de 2.5 MW de puissance unitaire, l'estimation du revenu fiscal pour les collectivités est le suivant :

¹⁴⁵ Ce protocole d'accord a été élaboré par l'APCA, le SER et la FNSEA en 2002, et a été actualisé en 2006.

¹⁴⁶ Il s'agit d'un projet mené par WPD en Bretagne, mais le nom de la commune concernées a été anonymisé pour ne pas trahir de confidentialité.

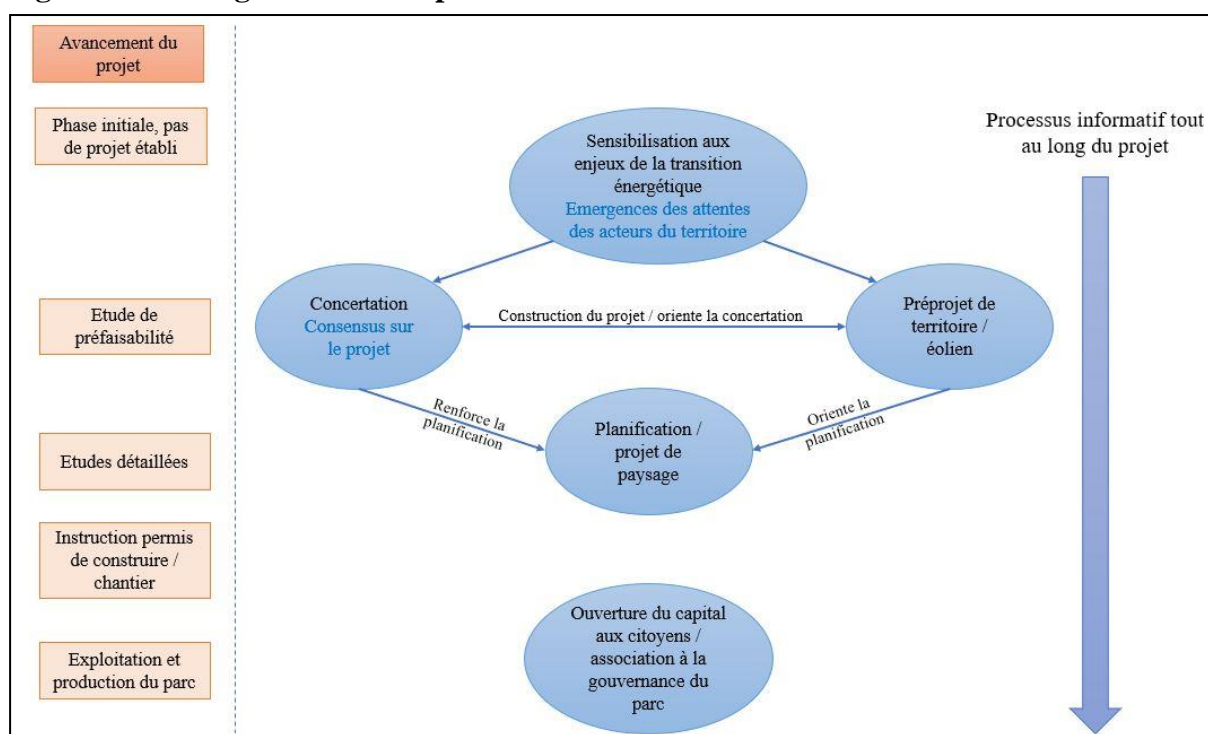
Tableau n°42 : Exemple de répartition du revenu fiscal pour les collectivités pour un projet de 4 éoliennes de 2,5 MW de puissance unitaire (estimation)

| | Commune | Intercommunalité | Département | Région |
|---|------------|------------------|-------------|------------|
| CET (CFE + CVAE) | | 19 256 €/an | 10 168 €/an | 5 241 €/an |
| IFER | | 49 000 €/an | 21 000 €/an | |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 2 967 €/an | 131 €/an | 2 908 €/an | |
| Total | 2 967 €/an | 68 387 €/an | 34 076 €/an | 5 241 €/an |

Source : Romain Garcia / WPD, 2014.

Les phases d'informations, présentes pour chaque facteur d'acceptabilité dans le tableau ci-dessus, sont à réaliser à chaque étape du projet éolien. Ce processus informatif est inutile s'il est réalisé « seul » (sans les autres étapes), mais est obligatoire dans le développement de projet.

Figure n°27 : Organisation des préconisations



Source : Romain Garcia, 2018

Le schéma ci-dessus reprend les différentes préconisations développées précédemment, et sont organisées suivant l'état d'avancement d'un projet éolien. Les différentes préconisations ont été présentées de façon dissociée pour plus de clarté au sein du chapitre. Néanmoins, leur articulation entre elles est importante à prendre en compte, elles ont été conçues comme un « système » où chaque action est influencée par ce qui est réalisée en amont. Sur le schéma présenté, la construction du préprojet de territoire et éolien est basé sur des phases de concertation, mais il oriente également cette dernière. Par ailleurs, le processus informatif se

« nourrit » de chaque étape présentée dans le schéma ci-dessus et est présente tout au long du projet.

Les processus de sensibilisation, en amont du développement, de concertation et de co-construction du projet (durant le développement) font des actions proposées. Par ailleurs, il convient également pour les porteurs de projet de connaître le territoire, dans aspects sociaux, économiques et géographiques, afin d'adapter son développement aux attentes et perceptions de habitants.

Conclusion de la quatrième partie

La quatrième partie de notre recherche est consacrée à une grille de préconisations à destination des porteurs de projets éolien. Elle s'inspire des analyses et résultats présentés durant la seconde partie, et sur les facteurs de réussite identifiées sur d'autres cas, en troisième partie.

La mise en place d'un cadre institutionnel local, intégré dans un projet de territoire contribuerait à une meilleure acceptabilité de l'éolien. La gouvernance locale apparaît également comme un outil indispensable pour améliorer l'acceptabilité des projets.

Nous avons également pu mettre en avant l'importance des retombées économiques locales, visibles pour les habitants, comme cela peut être le cas dans les parcs éoliens citoyens. La diffusion des retombées financières est essentielle pour les territoires ruraux et les habitants, dans un contexte de diminution des baisses de dotations de l'Etat.

L'éolien permet aux espaces ruraux une diversification de leurs ressources. L'acceptabilité des projets éoliens est essentielle pour ces espaces, pour les porteurs de projet, mais également pour la tenue des objectifs de développement des énergies renouvelables.

Conclusion générale

La recherche menée durant ces quatre années de thèse a permis d'éclairer l'acceptabilité locale sur des projets éoliens, en France. L'étude d'un ensemble régional rural, en Champagne Berrichonne (Indre), dans le Civraisien (Vienne) et dans la Basse Marche (Haute-Vienne), est particulièrement adaptée à l'analyse de cette question qui divise l'opinion publique et permet d'apporter des solutions aux porteurs de projet.

La transition énergétique en cours a entraîné un développement des énergies renouvelables. En effet, leur montée en puissance récente dans les politiques énergétiques européennes et notamment françaises a contribué à une augmentation des projets d'EnR au niveau local, et notamment éolien. La notion d'acceptabilité, devenue une question centrale dans le développement de projets éoliens, reste la pierre d'achoppement des programmes de développement énergétique, ainsi que nous l'avons démontré au cours de cette thèse.

La multiplication des installations d'éoliennes dans divers territoires ruraux en France comme dans toute l'Europe a contribué à une augmentation des conflits d'usage à tous les niveaux. L'acceptation est un élément essentiel du processus de développement des énergies renouvelables, comme d'autres types d'énergie électrique, le nucléaire par exemple. La compréhension de ce qui compose l'acceptabilité de l'éolien, au cœur de ce travail de recherche, va contribuer à éclairer les acteurs du monde rural et les porteurs de projets. Une question a ainsi commandé le débat : quels sont les leviers d'opposition à l'installation des parcs éoliens par les citoyens, dont les préoccupations environnementales affichées se traduisent dans les faits par un rejet de ces installations ? Mais aussi, comment expliquer que des tenants du respect de l'environnement, engagés dans le refus des émissions de CO₂, puissent, en même temps, figurer parmi les opposants les plus virulents à une énergie renouvelable et propre ? Cette thèse tente donc de mettre à plat les tendances à l'œuvre et, en intégrant les éléments du contexte politico-économique et social, de soulever des questions quant à l'évolution des comportements face au dilemme ainsi posé.

Le premier résultat ressortant de notre étude est la présence d'un décalage entre les avis figurant dans les enquêtes publiques et ceux émis dans un cadre privé par les habitants. Les enquêtes publiques constituent le seul véritable moment où les avis des habitants sont pris en compte dans le développement d'un projet éolien. L'analyse des opinions exprimées durant les enquêtes publiques et dans un cadre privé, lors des entretiens, a permis de vérifier le décalage qui existe entre les deux et de pondérer les avis exprimés durant les enquêtes publiques. On a ainsi pu mettre en avant, grâce aux entretiens, que les pratiques et l'ancrage local des sociétés de développement, les processus informatifs et l'association des habitants aux décisions sont des facteurs importants dans l'acceptabilité des projets. Ces éléments se révèlent être aussi

importants que certains griefs indiqués dans les rapports d'enquêtes publiques, comme les impacts paysagers et les risques potentiels sur la santé et sur le cadre de vie. Par ailleurs, nous avons mis en évidence une évolution de l'avis des habitants sur l'éolien suite au développement d'un premier projet.

Les mouvements d'oppositions sur l'éolien sont nombreux, que ce soit sur le terrain d'étude ou dans d'autres espaces ruraux français et européens. On peut mettre en parallèle cette opposition à une énergie nouvelle, l'éolien, à celle qu'il a pu y avoir vis-à-vis du nucléaire ou de l'hydroélectricité.

Les espaces ruraux sont les moteurs et les supports du développement énergétique, passé et récent. Les campagnes sont le théâtre de nouvelles évolutions, paysagères, économiques, sociales. L'éolien, par ses caractéristiques, peut assurer aux campagnes des retombées supplémentaires, ce qui est primordial pour ces espaces dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat pour les collectivités territoriales. L'énergie éolienne entraîne par ailleurs des mutations au sein des territoires, notamment au niveau du paysage et des relations sociales entre les habitants, qui se sont dégradées.

Sur un aspect plus sociologique, les discours des habitants recueillis au cours des entretiens ont permis de comprendre en partie le contexte social et son évolution suite au développement de projets éoliens. Des tensions et des ruptures sociales présentes dans les communes ressortent dans les propos de certains habitants. Ces éléments sont difficilement mesurables dans les rapports d'enquête publique. De même, nous avons également caractérisé l'opposition par les profils des opposants, leur argumentation, les facteurs socioéconomiques notamment.

Si nous avons pu mettre en évidence trois types d'opposants, dont les motifs diffèrent, c'est en croisant des données de leurs profils sociologiques, de leur milieu géographique, de leur vécu et d'autres facteurs d'influence. Nous nous sommes également attachés aux profils sociologiques des habitants rencontrés, afin de déterminer les facteurs influençant leur soutien ou leur opposition à l'éolien. L'engagement local des enquêtés, politique ou associatif, s'est révélé être un élément important, et tend à influencer et renforcer leur positionnement sur l'éolien, positif ou négatif. Le fait d'être néo-rural amplifie l'engagement local, notamment contre l'éolien, mais ne constitue pas un déclencheur. Le métier influence également l'avis des habitants sur l'éolien, lorsque le domaine professionnel est « concerné » par l'arrivée d'un projet éolien.

La méthode appliquée a ainsi permis de vérifier les tendances propres aux espaces ruraux français étudiés, de même qu'elle a permis d'apprécier la situation dans les territoires ruraux en Allemagne, dans un autre contexte socio-politique, où il existe des facteurs de réussite de l'éolien différents de ceux existants en France, que ce soit les retombées économiques visibles par les citoyens ou la présence d'un véritable cadre administratif en faveur du développement éolien.

Les éléments du débat développé dans la thèse peuvent servir de propositions d'actions à destination des porteurs de projet éolien et des bureaux d'études. Réponse aux problèmes identifiés sur le terrain d'étude, elles constituent le volet applicatif de la recherche. Pour une meilleure maîtrise des projets et de leur acceptation auprès de la population, nous avons retenu que réaliser un projet de territoire relève aussi de l'intégration de pratiques mieux adaptées, ainsi l'insertion paysagère des éoliennes est-elle un facteur majeur à l'amont du projet. Dans la même démarche, une meilleure information des citoyens sur les retombées économiques réelles devient une nécessité absolue.

Les actions proposées sont applicables par les porteurs de projet, mais induisent un changement de conception du développement éolien par les sociétés privées. En effet, ces entreprises œuvrant dans l'éolien cherchent généralement la rentabilité de leurs projets, avec des techniques de développement standardisées qui sont appliquées de façon similaire sur tous leurs territoires d'action, sans prendre en compte les spécificités géographiques et surtout sociales.

Le travail de terrain a été essentiel pour comprendre les griefs et les motifs de soutien des habitants sur l'éolien. En effet, on ne peut pas comprendre les raisons des habitants à s'opposer ou à soutenir un projet éolien sans aller à leur rencontre, de même qu'il est essentiel de comprendre les jeux d'acteurs sur le territoire. La loi de 2015 sur la transition énergétique pour une croissance verte, fixe des objectifs ambitieux mais ne sont pas déclinés par territoire. Le cadre institutionnel reste en retrait et implique la mise en place d'un cadre local, comme indiqué durant la recherche, pour adapter les objectifs et les préconisations aux territoires. Il est également important que les citoyens puissent se saisir de la question de la transition énergétique, comme cela a été le cas durant les débats sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Il serait néanmoins intéressant de mener l'étude sur d'autres projets éoliens, dans des territoires présentant des caractéristiques différentes afin de compléter les résultats, et de vérifier concrètement si les préconisations émises en quatrième partie seraient adaptées.

Le développement éolien prend également son essor en mer. Six projets¹⁴⁷ de 500 MW chacun sont en cours de développement, et devraient être mis en service en 2021. Les potentiels de production d'électricité sont importants, et supérieurs à ceux de l'éolien onshore. On estime en effet que la capacité de production électrique d'une éolienne offshore est deux fois supérieure à celle d'un aérogénérateur terrestre, à puissance égale. En termes d'acceptabilité, les problématiques sont également vastes, certaines sont communes avec l'éolien terrestre, comme les impacts paysagers, mais d'autres enjeux sont également présents. Ainsi, on peut citer l'opposition des pêcheurs, avec une crainte sur les zones de pêches, une opposition sur les

¹⁴⁷ Il s'agit de projets de Courseulles-sur-Mer (Calvados), Fécamp (Seine-Maritime), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), le Tréport (Seine-Maritime) et Yeu/Noirmoutier (Vendée).

impacts environnementaux pour les fonds marins, des craintes sur la covisibilité avec les villes côtières et le tourisme. Ce sont des projets nationaux, fondés sur une interconnexion des réseaux, et qui doivent remplir des objectifs de croissance verte. Ils s'opposent à une conception plus locale, et à la décentralisation des moyens de productions revendiqués par les écologistes et certains opposants (Oiry, 2015). L'acceptabilité de l'éolien offshore est également un enjeu primordial pour réussir la transition énergétique, dans la mesure où les potentiels de production d'électricité verte sont élevés.

L'éolien terrestre n'est pas en reste en termes de développement de grands projets. En effet, dans les Ardennes, un projet de 63 aérogénérateurs, d'une puissance unitaire de 3 à 5 MW et de 200 mètres de hauteur est en cours de développement, sur sept communes¹⁴⁸. Ce grand projet a obtenu un avis favorable de la préfecture malgré l'avis négatif émis par la commission d'enquête et l'opposition au développement. La technologie évolue rapidement dans le secteur de l'éolien, les aérogénérateurs sont de plus en plus puissants et plus hauts. Les projets éoliens, dans le futur devraient bénéficier de ces avancées technologiques et ainsi permettre une production d'électricité plus élevée. Cependant, les risques d'oppositions sont également accrus, en raison de la future visibilité des éoliennes dans le paysage, et des impacts potentiels. L'acceptabilité prend une dimension encore plus importante. C'est le cas pour les nouveaux projets, mais également pour les parcs en exploitation qui bénéficieront pour certains du repowering¹⁴⁹, et le remplacement des anciennes machines par des éoliennes plus grandes et plus puissantes.

L'énergie éolienne s'inscrit dans un contexte énergétique plus large. En effet, la demande en électricité tend à augmenter, avec les évolutions technologiques, comme les smart grids. L'éolien est une énergie répartie et face à l'arrivée de nouvelles technologies consommatrices d'électricité, il apparaît comme une opportunité économique pour les espaces ruraux. Une production locale d'électricité est un avantage pour les campagnes, qui peuvent prétendre au même titre que les espaces urbains à l'accès à de nouvelles technologies. Les stratégies d'aménagement et de développement des territoires ruraux peuvent ainsi être reconsidérées au regard de leurs atouts et des ressources en énergies renouvelables dont ils disposent.

¹⁴⁸ Le projet éolien du Mont des Quatre Faux s'étend sur sept communes : Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Mont-Saint-Remy, Ville-sur-Retourne

¹⁴⁹ Le repowering consiste au remplacement d'anciennes machines par de nouvelles, plus performantes. Dans le cas de l'éolien, le repowering, qui est effectif en Allemagne mais reste très minoritaire en France, les anciennes éoliennes sont remplacées par des éoliennes plus puissantes, souvent plus hautes, si les acteurs du territoire sont favorables.

Bibliographie, webographie

Livres et articles

ALTMOOS M., L'énergie éolienne en Allemagne du sud-ouest – origines, problèmes et solutions à la transformation des paysages de la transition énergétique, *Revue Géographique de l'Est*, vol.55, n°1-2, 2015

BAUWENS T., Propriété coopérative et acceptabilité sociale de l'éolien terrestre », *Reflets et perspectives de la vie économique* 2015/1 (Tome LIV), p. 59-70. DOI 10.3917/rpve.541.0059

BRÜHNE T., TEMPEL M., DESHAIES M., Les paysages postmodernes de l'énergie en Rhénanie-Palatinat, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55 / n°1-2, 2015, page 7

BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 1997

BOSCH S., Des énergies renouvelables pour l'Allemagne : Planification spatiale et technique pour une transition énergétique intelligente, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55 / n°1-2 | 2015, mis en ligne le 25 juin 2015, consulté le 06 novembre 2015. URL : <http://rge.revues.org/5412>

BRUNET R., Le retour des éoliennes, *Mappemonde* 51, 1998.

CHARTIER D., FOYER J., Rio+20 : la victoire du scénario de l'effondrement ? *Ecologie & politique*, 2012/2 N° 45, p. 117-130. DOI : 10.3917/ecopo.045.0117

CHARTIER D., RODARY E.(dir.), *Manifeste pour une géographie environnementale*, Presses de Sciences Po, 2016

CHEVALIER J.M, CRUCIANI M., GEOFFRON P., *Transition énergétique. Les vrais choix*, Ed. Odile Jacob, Paris, 2013

CHRISTEN G., Transitions énergétiques et liens avec la nature. Les coopératives citoyennes d'Alsace sont-elles une alternative au marché de l'énergie ?, *Pensée plurielle*, n° 43), p. 139-154, 2016

COTE G., FEURTEY E., FORTIN M. J. et al., *Développement territorial et filière éolienne. Des installations socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets*

dans une perspective de développement territorial durable, Rapport final, Unité de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne, UQAR, 2009

DESHAIES M., Ambiguïtés et limites de la transition énergétique en Allemagne, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 14 Numéro 3, Décembre 2014.

DESHAIES M., Les évolutions récentes du système de production d'électricité français : les défis de la transition énergétique, *L'Information géographique*, Vol. 78, p. 6-26, 2014

DESHAIES M., Énergie et environnement en Allemagne, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 47, 2007, mis en ligne le 21 décembre 2009, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://rge.revues.org/978>

DEVINE WRIGHT P., Beyond NIMBYism : towards an Integrated Framework for Understanding Public Perceptions of Wind Energy, *Wind Energy*, pp. 125–139, 2005

FORTIN M.J., FOURNIS Y., BEAUDRY R., *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique*, Mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques, Université du Québec à Rimouski, 2013.

GROSS C., Community perspectives of wind energy in Australia: The application of a justice and community fairness framework to increase social acceptance, *Energy Policy* 35(5):2727-2736, 2007

GUEORGUIEVA-FAYE D., *Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève*, Thèse en anthropologie de l'environnement, Muséum National d'Histoire Naturelle, 2007

GUEORGUIEVA-FAYE D., Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, *Développement durable et territoires*, Dossier 7, 2006. Mis en ligne le 18 mai 2006, consulté le 12 avril 2014.

HANSEN J.P, PERCEBOIS J., *Energie. Economie et politiques, ouvertures économiques*, de Boeck, 2011

JOBERT A., LABORGNE P., MIMLER S., Local acceptance of wind energy: Factors of success identified in French and German case studies, *Energy policy*, 35(5):2751-60, 2005

KLAGGE B., BROCKE T., La transition énergétique à l'échelle locale : la production décentralisée d'électricité et le rôle des entreprises municipales et des fournisseurs régionaux, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55, n°1-2, 2015, mis en ligne le 25 juin 2015.

LE FLOCH S., Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne, *Natures Sciences Sociétés*, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354

LORING M., Wind energy planning in England, Wales and Denmark : Factors influencing project success, *Energy Policy* 35, pp.2648-2660, 2007

MERENNE-SCHOUMAKER B., *Géographie de l'énergie. Acteurs, lieux et enjeux*, Belin, 2011.

MERMET, L., *La concertation ne supprime pas les conflits, elle les explicite*, Interview de Laurent Mermet par le Journal de l'Environnement (12/02/2007) http://www.concertation-environnement.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=29

MOINE A., *Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie*. Septièmes Rencontres de Théo Quant, février 2005

NADAÏ A., LABUSSIÈRE O., *Planification et acceptabilité sociale, le cas de l'éolien en France*, Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, 45-60, 2010.

PASQUALETTI M., Opposing Wind Energy Landscapes : A Search for Common Cause, *Annals of the Association of American Geographers*, 101 :4, 907-917, 2011

POIZE N., RÜDINGER A., Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, *La revue de l'énergie* n°618, mars-avril 2014

RESEARCH/KLAUS NOVY INSTITUT, Marktakteure Erneuerbare-Energien-Anlagen in der Stormerzeugung. Pour une analyse de l'étude en français, *Global Change* n°33, 2011

TORRE A., Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités, *Pour*, 2011/2 (N° 209-210), p. 114-122.

VAN DER HORST D., NIMBY or not ? Exploring the relevance of location and the politics of voiced opinions in renewable energy siting controversies, *Energy Policy* 35, pp. 2705-2714, 2007

WOLSINK M., Wind power and the NIMBY-myth : institutional capacity and the limited significance of public support, *Renewable Energy*, 21, pp 49-64, 2000

Etudes et lois

ADEME, *Les Français et les Energies Renouvelables*, BVA, 2010.

GASPARD A., JÉSUS F., TAPPERO D., *La concertation en environnement. Eclairage des sciences humaines et repères pratiques*, ADEME, 2011

AMORCE, *L'élu et l'éolien. L'essentiel de ce que les collectivités territoriales doivent savoir*, 2015

COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE, *Coûts et rentabilité des énergies renouvelables en France métropolitaine. Éolien terrestre, biomasse, solaire photovoltaïque*, Avril 2014

DE CREMIERS J., DE TONNAC A., ALBINA D., *Lutter contre les Eoliennes. Quelques conseils à des personnes confrontées à un projet éolien*, Fédération Environnement Durable, 2011

DREAL POITOU-CHARENTES, *Schéma Régional Eolien de la région Poitou-Charentes*, 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-MARCHE, *Bulletin d'information spécial éolien*, décembre 2013

CSA pour FEE, *Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien*, Avril 2015

ENEA CONSULTING, *Acceptabilité sociale des projets industriels. Concept et enjeux de l'acceptabilité sociale pour des projets industriels*, avril 2012

FRANCE ENERGIE EOLIENNE, BEARING POINT, *Observatoire de l'Eolien. Analyse du marché et des emplois éoliens en France*, colloque France Energie Eolienne, 2 octobre 2014

INSEE, *Observation sociale des territoires*, Haute-Vienne, novembre 2013

LE LABO DE L'ESS, *Pour une transition énergétique citoyenne*, septembre 2015

NEGAWATT, *Scénario Negawatt 2017 – 2050*, 2017

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES, *Acceptabilité accrue grâce à des distances d'éloignement accrues ? Une étude comparative psychoenvironnementale*, 2015

OPINIONWAY, *Les Français et les énergies renouvelables*, Sondage pour Qualit'ENR, 2018

PAYS DU HAUT LIMOUSIN, *Charte de développement durable du Pays du Haut Limousin 2014 – 2030*, 2014

REGION CENTRE, *Schéma Régional Eolien*, Annexe du Schéma Régional Climat Air Energie, 2013

SER, FEE, *Synthèse sur l'investissement participatif dans les parcs éoliens en France*, juin 2010

Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie. 3 janvier 2003

Dossiers des projets éoliens étudiés

ABO WIND, VEM 87, *Parc éolien des Terres Noires, Dossier 4 : Etude d'impact sur l'environnement*, décembre 2015 (version complétée en aout 2016 et janvier 2017)

NORDEX, *Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement, parc éolien les Pierrots*, 2015

BOURROUX G., VACHER J.C., DELUZET M., *Rapport d'enquête publique relative à la demande d'exploiter un parc éolien*, Saint-Georges-sur-Arnon / Migny, 2015

NEOEN, *Dossier de demande d'autorisation à exploiter, Résumés non techniques*, Saint-Pierre-de-Jards, 2013

Bureau d'études Jacquél et Chatillon, *Etude d'impact sur l'environnement, Résumé non technique*, Projet éolien des Chênes, Ménétréols-sous-Vatan, 2016

POURAILLY J., RENARD R., MARCHAND B., *Rapport d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement*, Parc éolien de Ménétréols-sous-Vatan, 2017

ENCIS Energies vertes, *demande d'autorisation d'exploiter du parc éolien de la plaine de Nouaillé, Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé publique*, Brux, juin 2015

LALVEVE L., *Rapport d'enquête publique, Demande d'autorisation présentée par la société VALECO en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Lourdoueix-Saint-Michel*, département de l'Indre, Préfecture de l'Indre, 2014.

EPURON, *Résumé non technique, Etude d'impact sur l'environnement et la santé*, projet du parc éolien de « la vallée de Torfou », mars 2014

BEAUVAIS D., *Conclusions et avis du commissaire enquêteur, Exploitation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison*, Saint Martin de Lamps, aout 2013

GUILLOTEAU J.M., *Rapport d'enquête publique relative à la demande d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Julien-l'Ars*, Préfecture de la Vienne, janvier 2014, page 25

VERGER R., GENET P., LEBRAUD J.-A., *Rapport d'enquête publique relatif au projet éolien des Terres Noires, Procès-verbal de synthèse*, juin 2017

Sites internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-modalites-du-Paquet-Energie.html>

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/cre-enr-appel-offres-tarifs-achat-revision-dispositifs-soutien-21429.php4>

<http://www.elysee.fr/conseils-des-ministres/article/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-18-juin-201/>

<http://www.cpepesc.org/Le-CoDERST-Conseil-de-l.html>

<http://fee.asso.fr/centre-infos/metiers-de-leolien/>

<http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=148>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2015/07/22/Pas-d-eoliennes-a-Blanzay-soulagement-et-amertume-2411098>

<http://adpeb86400.canalblog.com/>

<http://www.cre.fr/>

http://www.thewindpower.net/country_zones_fr_1_france.php

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Monuments-historiques/Histoire-et-missions/La-protection-des-monuments-historiques>

<http://patrimoine-environnement.fr/aidez-nous-participez-aux-frais-du-proces-eolien-de-basse-marche-en-limousin>

<http://www.vmfpatrimoine.org/actualite/eoliennes-haute-vienne/>

<http://www.territoires-energie-positive.fr/>

<https://ppe.debatpublic.fr/>

<https://www.actu-environnement.com/>

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-transition-energetique-francais-g400-31733.php4#xtor=EPR-1>

<http://www.energielandschaft.de/virtuell-interaktiv/uebersichtskarte/>

<https://www.connaissancedesenergies.org/bilan-electrique-de-la-france-que-retenir-de-2017-180215>

<https://je-souscris.energie-partagee.org/decouvrir-nos-projets/detail/semer-des-tilleuls>.

www.energie-partagee.org

<http://www.eolien-citoyen.fr/gouvernance.html>

https://www.veilleil.fr/souterraine/environnement/creuse/2017/06/02/la-souterraine-dit-non-au-projet-eolien-des-terres-noires_12427748.html

<http://www.lasouterraine.fr/politiques-sostraniennes>

<https://www.ademe.fr/>

<http://www.thewindpower.net/>

http://www.concertation-environnement.fr/documents/plaquettes/CDE_FR.pdf

Table des illustrations

Table des graphiques

Graphique n°1 : Evolution de la consommation et du coût de l'électricité par habitant en France

Graphique n°2 : Production d'électricité d'origine éolienne dans l'U.E entre 1990 et 2012

Graphique n°3 : Puissance éolienne installée dans les principaux pays européens fin 2012

Graphique n°4 : Evolution de la production annuelle d'électricité d'origine renouvelable

Graphique n°5 : Evolution de la puissance éolienne installée depuis 2000

Graphique n°6 : Pays d'origine des sociétés ayant des éoliennes implantées en France, en 2013

Graphique n°7 : Evolution de la population entre 1968 et 2013 dans le Pays d'Issoudun

Graphique n°8 : Répartition par catégorie d'âge de la population du pays d'Issoudun en 2013

Graphique n°9 : Mobilité domicile / travail au sein du Pays d'Issoudun

Graphique n°10 : Répartition de la population par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) dans le Pays d'Issoudun en 2013

Graphique 11 : Investissement nécessaire à l'achat de cinq éoliennes du parc de Saint-Georges-sur-Arnon / Migny

Graphique n°12 : Evolution de la population entre 1968 et 2013 dans le Pays Civraisien et dans la Région de Couhé

Graphique n°13 : Répartition par âge de la population des EPCI du Civraisien et de la Région de Couhé

Graphiques n°14 et 15 : Profil de la population par CSP au sein des EPCI de la Région de Couhé et du Pays Civraisien

Graphiques n°16 et 17 : taux de réponses des habitants pour la réalisation d'entretien

Graphique n°18 : Répartition par thèmes des observations défavorables émises lors d'enquêtes publiques relatives à des projets éolien (Haute-Vienne, Indre et Vienne) entre 2011 et 2015 :

Graphique n°19 : Répartition par thèmes des observations favorables émises lors d'enquêtes publiques relatives à des projets éolien (Haute-Vienne, Indre et Vienne) entre 2011 et 2015 :

Graphique n°20 : Pays d'origine des sociétés ayant des éoliennes implantées en France, en 2013

Graphique n°21 : Emissions de CO2 en Allemagne entre 1990 et 2014

Graphique n°22 : Structures possédant les capacités renouvelables installées entre 2000 et 2010

Graphique n°23 : Evolution du nombre de coopératives de l'énergie en 2001 et 2014 en Allemagne

Graphique n°24 : Mix énergétique allemand en 2014

Graphique n°25 : Répartition des investissements pour l'achat des 5 éoliennes par la SEMER
36

Graphique n°26 : Evolution de la population entre 1668 et 2013 dans le Pays du Haut Limousin

Graphique n°27 : Répartition des actifs par CSP en 2013 dans la communauté de communes du Haut Limousin en Marche

Table des cartes

Carte n°1 : Les émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Europe

Carte n°2 : Part des EnR dans la consommation finale d'énergie en Europe en 2012

Cartes n° 3 et 4 : Production hydraulique en Europe et en France en 2015

Carte n° 5 et 6 : Puissance éolienne raccordée par département et couverture de la consommation électrique par l'éolien en 2016

Carte n°7 : Régimes des vents en France

Carte n°8 : Le potentiel éolien en France en 1998

Carte n°9 : Répartition des principaux bassins d'emplois dans la filière éolienne en France en 2013

Carte n°10 : Les projets éoliens étudiés dans le Centre-Ouest de la France

Carte n°11 : Evolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 dans le Pays d'Issoudun

Cartes n°12 et 13 : Coupes topographiques à Saint-Georges-sur-Arnon

Cartes n°14 et 15 : Coupes topographiques à Saint-Pierre-de-Jards

Cartes n°15 et 16 : Coupes topographiques à Ménétréols-sous-Vatan

Carte n°17 : Coupe topographique suivant le tracé de l'A20 au niveau de Vatan

Carte n°18 : Coupe topographique suivant le tracé de la N151 entre Neuvy-Pailloux et Issoudun

Carte n°19 : Contraintes identifiées pour déterminer les zones potentielles d'accueil de parc éolien – Région Centre (2012)

Carte n°20 : Contexte éolien en Champagne Berrichonne en 2016

Carte n°21 : Localisation du projet éolien de Saint-Georges-sur-Arnon / Migny

Carte n°22 : localisation des éoliennes pour le projet de Saint-Pierre-de-Jards

Carte n°23 : Localisation des éoliennes du projet de Ménétréols-sous-Vatan

Carte n°24 : L'agriculture et son évolution entre 1988 et 2010 dans les EPCI de la Région de Couhé et du Civraisien

Cartes n°25 et 26 : Profils topographiques au niveau de Blanzay

Cartes n°27 et 28 : Profils topographiques au niveau de Brux

Carte n°29 : Les entités paysagères de la Vienne

Carte n°30 : Enjeux paysagers et patrimoniaux relevés pour l'implantation de parcs éoliens dans la Vienne

Carte n°31 : Zones favorables à l'éolien du SRE de la Vienne

Carte n°32 : Localisation des éoliennes du premier projet de Blanzay (Les Teignouses)

Carte n°33 : Localisation du projet éolien de Brux

Carte n°34 : Localisation des rapports d'enquêtes publiques sur des projets éoliens étudiés

Carte n°35 : Le projet éolien de la communauté de communes de la Basse Marche

Carte n°36 : Etat d'avancement des projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine au 1er septembre 2017

Carte n°37 : Carte des régions à 100% d'énergie renouvelable en octobre 2014

Carte n°38 : La production d'électricité en Allemagne par zones géographiques (Land) et par sources

Carte n°39 : Synthèse des paysages de l'énergie en Rhénanie Palatinat

Carte n°40 : Localisation de Morbach

Carte n°41 : Localisation du projet éolien citoyen des Terres Noires (Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille)

Carte n°42 : Evolution des exploitations agricoles et la surface agricole utilisée entre 1988 et 2010 dans le Pays du Haut Limousin

Carte n°43 : Eloignements moyens aux services et aux équipements des habitants en Haute-Vienne en 2013

Carte n°44 : Les paysages de la Haute-Vienne

Carte n°45 : Localisation des lieux de résidences des habitants ayant émis un avis lors de l'enquête publique relative au projet éolien des Terres Noires

Table des tableaux

Tableau n°1 : Puissance installée et production d'électricité de la filière hydroélectrique par type d'installation en 2013

Tableau n°2 : Les différents acteurs concernés par un projet éolien

Tableau n°3 : Chronologie du développement du projet éolien les Pierrots

Tableau n°4 : Evolution temporelle du projet éolien de Ménétréols-sous-Vatan

Tableau n°5 : Etapes du projet de Brux

Tableau n°6 : Synthèse des projets étudiés durant la recherche (2014 – 2018)

Tableau n°7 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité de l'éolien

Tableau n°8 : Types d'oppositions par catégories

Tableau n°9 : Profil des habitants interrogés dans l'Indre

Tableau n°10 : Profil des habitants interrogés dans la Haute-Vienne

Tableau n°11 : Profil des habitants interrogés dans la Vienne

Tableau n°12 : Etapes de développement du projet de Lourdoueix-Saint-Michel

Tableau n°13 : Etapes de développement du projet de Sainte-Lizaigne / Les Bordes

Tableau n°14 : Répartition par thématiques et par départements des observations défavorables à l'éolien émises lors des enquêtes publiques

Tableau n°15 : Puissance éolienne installée au sein du terrain d'étude en mars 2015

Tableau n°16 : Nombre d'arguments émis par les personnes lors des enquêtes publiques analysées

Tableau n°17 : Types d'oppositions à l'éolien par catégories

Tableau n°18 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale de l'éolien

Tableau n°19 : Les arguments négatifs inscrits dans les rapports d'enquêtes publiques liés à la conception des projets éoliens (synthèse)

Tableau n°20 : Les arguments négatifs inscrits dans les rapports d'enquêtes publiques liés aux impacts territoriaux des projets éoliens

Tableau n°21 : Les facteurs composant l'acceptabilité sociale de l'éolien en fonction des espaces étudiés

Tableau n°22 : Profil des habitants interrogés dans l'Indre

Tableau n°23 : Profil des habitants interrogés dans la Haute-Vienne

Tableau n°24 : Profil des habitants interrogés dans la Vienne

Tableau n°25 : « Estimation des potentiels nouveaux de conflits au sujet des énergies renouvelables en Rhénanie-Palatinat jusqu'en 2030, à la suite de la transition énergétique »

Tableau n°26 : Chronologie du développement éolien dans la commune (source : Deshaies, 2012)

Tableau n°27 : Synthèse du développement éolien à Morbach et Wörrstadt

Tableau n°28 : Objectifs de développement éolien et solaire en Rhénanie Palatinat

Tableau n°29 : Objectifs de développement éolien dans le SRE du Centre

Tableau n°30 : Caractéristiques des projets étudiés

Tableau n°31 : Les parcs éolien citoyens ou participatifs en France en 2018, membres d'Energie Partagée

Tableau n°32 : Historique du projet des Terres Noires

Tableau n°33 : Les facteurs composant l'acceptabilité sociale de l'éolien en fonction des espaces étudiés

Tableau n°34 : Répartition par thèmes des avis positifs émis lors de l'enquête publique relative au projet éolien des Terres Noires (Arnac-la-Poste et St-Hilaire-la-Treille)

Tableau n°35 : Répartition par thématiques des avis exprimés (%) sur différents projets éoliens

Tableau n°36 : Répartition du nombre d'observations émises par les habitants lors d'enquêtes publiques portant sur divers projets éoliens

Tableau n°37 : Répartition par thématiques des avis exprimés (%) sur différents projets éoliens

Tableau n°38 : Distance moyenne entre le lieu de résidence des personnes ayant émis un avis lors de l'enquête publique sur le projet des Terres Noires et l'implantation prévue des éoliennes

Tableau n°39 : Origines et localisations des entreprises développant les projets étudiés

Tableau n°40 : Critères retenus pour une première tendance sociale du territoire vis-à-vis de l'éolien

Tableau n°41 : Préconisations pour une meilleure acceptabilité des projets éoliens

Tableau n°42 : Exemple de répartition du revenu fiscal pour les collectivités pour un projet de 4 éoliennes de 2,5 MW de puissance unitaire (estimation)

Table des figures

Figure n°1 : Synthèse des résultats du débat public sur la prochaine PPE – Les énergies renouvelables

Figure n°2 : Phases de développement d'un projet éolien

Figure n°3 : La chaîne de valeur de l'éolien

Figure n°4 : Emplois dans l'éolien

Figure n°5 : Les retombées fiscales d'un projet éolien pour les collectivités territoriales
Figure n°6 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité
Figure n°7 : Prisme de perception des parties prenantes
Figure n°8 : Modèle hypothétique de représentation d'un projet éolien
Figure n°9 : Déroulement administratif du projet éolien de la Basse-Marche
Figure n°10 : Résultats de recherche avec les termes « éolien et immobilier » (Google)
Figure n°11 : L'influence des parcours de vie sur le discours et le type de mobilisation des opposants à l'éolien
Figure n°12 : Les objectifs de la transition énergétique en Allemagne
Figure n°13 : Niveaux et acteurs de la régulation de l'approvisionnement électrique décentralisé en Allemagne (Klagge, 2012)
Figure n°14 : Vue aérienne de l'implantation des différentes énergies renouvelables développées à Morbach
Figure n°15 : Etapes et décisions politiques en France et en Allemagne en faveur de la transition énergétique et du développement éolien
Figure n°16 : Le mouvement Energie Partagée : objectifs et organisation
Figure n°17 : Montage financier d'un projet citoyen avec Energie partagée
Figure n°18 : Le fonctionnement de la société d'exploitation de Béganne, une « gouvernance multi-acteurs »
Figure n°19 : Synthèses des avis émis par les habitants sur la filière éolienne
Figure n°20 : Synthèses des avis émis par les habitants sur le cadre institutionnel
Figure n°21 : Synthèse des résultats du débat public sur la prochaine PPE – Les énergies renouvelables
Figure n°22 : Synthèses des avis émis par les habitants sur les nuisances et retombées perçues d'un projet éolien
Figure n°23 : Moyennes de la gêne occasionnée par les éoliennes
Figure n°24 : Synthèses des avis émis par les habitants sur conception du projet éolien
Figure n°25 : Synthèses des avis émis par les habitants sur l'origine et le contrôle local du projet éolien
Figure n°26 : Synthèses des avis émis par les habitants sur la légitimité du processus du projet éolien
Figure n°27 : Organisation des préconisations

Table des photos

Photos n°1 et 2 : Les espaces générations climat (COP 21, Paris, décembre 2015)
Photos n°3 et 4 : Paysage agroénergétique en Champagne-Berrichonne (Saint-Georges-sur-Arnon et Issoudun)
Photos n°5 et 6 : Paysage d'openfield à Saint-Georges-sur-Arnon (à gauche) et à Meunet-sur-Vatan (commune limitrophe de Ménétréols-sous-Vatan)

Photo n°7 : Paysage de plaine (Blanzay)

Photo n°8 : Château d'Epanvilliers

Photos n°9 et 10 : Eoliennes de Morbach et friche militaire, où l'énergie solaire et éolienne se côtoient

Photos n°11 et 12 : Zone d'activité de Morbach

Photo n°13 : Covisibilité entre les éoliennes et le bourg de Wörrstadt

Photo n°14 : Les éoliennes à proximité de la forêt du Soonwald

Sigles, acronymes et abréviations

ADEME : Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie
CRE : Commission de Régulation de l'Energie
CSPE : Contribution au Service Public de l'Energie
CO₂ : Gaz carbonique
COP : Conférence des Parties
CSE : Conseil Supérieur de l'Energie
EDF : Electricité de France
ELD : Entreprise Locale de Distribution
EnR : Energie Renouvelable
FEE : France Energie Eolienne
GES : Gaz à Effet de Serre
GW : Giga Watt
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDDRI : Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
KWh : kilowatt/heure
LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
MW : Méga Watt
MIT : Massachusetts Institute of Technology
NIMBY : Not In My Back Yard
Oberver'ER : Observatoire des Energies Renouvelables
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie
SEMER 36 : Société d'Economie Mixte Energie Renouvelable 36
SER : Syndicat des Energies Renouvelables
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRE : Schéma Régional Eolien
UE : Union Européenne
VEM 87 : Vent En Marche 87
ZDE : Zone de Développement Eolien
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Remerciements | 3 |
| Sommaire..... | 5 |
| Introduction générale..... | 7 |
| Partie 1 : De la transition énergétique au développement éolien en espace rural : quelle acceptabilité des projets ?..... | 15 |
| Chapitre 1 :La transition énergétique et le développement éolien : modalités de mise en place et conséquences | 19 |
| 1.1.1 La transition énergétique : des prises de consciences environnementales aux volontés de mise en place d'un nouveau modèle énergétique | 19 |
| 1.1.1.1 Les impacts des activités humaines sur l'environnement, prélude de la transition énergétique | 20 |
| 1.1.1.2 La transition énergétique en France : vers une contribution de la réduction des émissions des GES ? | 22 |
| 1.1.1.3 La transition énergétique : vers des mutations multiples | 30 |
| 1.1.2 L'énergie éolienne : un secteur énergétique important pour la réussite de la transition énergétique..... | 38 |
| 1.1.2.1 Un développement éolien rapide en France depuis 2005 | 38 |
| 1.1.2.2 Un cadre règlementaire favorable pour le développement éolien | 41 |
| 1.1.2.3 Le montage de projet éolien et ses répercussions économiques locales..... | 47 |
| Chapitre 2 :L'éolien sur le terrain d'étude : présentation des projets choisis et des caractéristiques territoriales | 57 |
| 1.2.1 La Champagne Berrichonne, un territoire de densification éolienne..... | 59 |
| 1.2.1.1 Contexte socio-économique du territoire | 60 |
| 1.2.1.2 Contexte paysager de la Champagne Berrichonne : un paysage agroénergétique caractéristique..... | 64 |
| 1.2.1.3 Contexte éolien en Champagne Berrichonne et projets étudiés | 70 |
| 1.2.2 Le sud Vienne, vers une densification éolienne ? | 84 |
| 1.2.2.1 Dynamiques démographiques et socio-économiques du territoire..... | 84 |
| 1.2.2.2 Contexte paysager du sud-ouest de la Vienne | 89 |
| 1.2.2.3 Contexte éolien de la Vienne et projets étudiés..... | 91 |
| Chapitre 3 :L'acceptabilité de l'éolien : cadre théorique et méthodologique | 101 |
| 1.3.1 L'acceptabilité de l'éolien..... | 101 |
| 1.3.1.1 Les facteurs constitutifs de l'acceptabilité..... | 102 |

| | | |
|--------------|---|-----|
| 1.3.1.2 | L'importance des acteurs de l'acceptabilité de l'éolien | 109 |
| 1.3.1.3 | La dimension territoriale de l'acceptabilité sociale | 116 |
| 1.3.2 | Une méthodologie en deux temps pour recueillir les avis des habitants sur l'éolien comprendre l'acceptabilité locale | 117 |
| 1.3.2.1 | Recensement et quantification des avis émis par les habitants lors d'enquêtes publiques | 117 |
| 1.3.2.2 | La réalisation des entretiens sociologiques pour une compréhension des leviers d'opposition..... | 120 |
| Partie 2 : | L'acceptabilité de l'éolien sur le terrain d'étude : caractérisation des motifs de soutien et d'opposition à l'éolien et redéfinition des facteurs d'acceptabilité | 127 |
| Chapitre 4 : | L'analyse des rapports d'enquêtes publiques, vers une quantification du soutien et de l'opposition à des projets spécifiques | 129 |
| 2.4.1 | Les projets éoliens situés dans des contextes géographiques différents | 129 |
| 2.4.1.1 | Un projet de 24 éoliennes dans un espace bocager au nord de la Haute-Vienne 130 | |
| 2.4.1.2 | Dans l'Indre : des projets entre openfield et bocage | 133 |
| 2.4.1.3 | Dans la Vienne : des projets situés en plaine..... | 136 |
| 2.4.2 | Les avis émis sur les projets éoliens développés localement (Indre, Vienne, Haute-Vienne) : classification et fréquence d'apparition | 137 |
| 2.4.2.1 | Classification des avis par thématiques | 137 |
| 2.4.2.2 | Les observations « défavorables » à l'éolien..... | 140 |
| 2.4.2.3 | Les observations « favorables » à l'éolien..... | 142 |
| 2.4.3 | L'acceptabilité des projets éoliens : vers des logiques territoriales ? | 143 |
| 2.4.3.1 | Comparaison à l'échelle des territoires étudiés des avis négatifs émis sur les projets éoliens..... | 143 |
| 2.4.3.2 | Des opposants à l'éolien plus « virulents » que les personnes favorables ... | 149 |
| Chapitre 5 : | Les avis et perceptions des habitants sur des projets spécifiques : vers une qualification des motifs de soutien et d'opposition à l'éolien | 151 |
| 2.5.1 | Le développement éolien : des volontés politiques parfois incomprises par la population locale..... | 151 |
| 2.5.1.1 | Filière éolienne et protection de l'environnement, un lien peu reconnu par les habitants | 152 |
| 2.5.1.2 | La densification éolienne : une volonté politique critiquée..... | 154 |
| 2.5.2 | Les avis des habitants sur les porteurs de projets et les « acteurs » de l'éolien | 158 |
| 2.5.2.1 | Une défiance des habitants vis-à-vis des sociétés de développement éolien | 158 |
| 2.5.2.2 | L'ancrage local des sociétés de développement éolien, source d'acceptabilité des projets..... | 160 |

| | | |
|--|---|-----|
| 2.5.2.3 | Des situations concurrentielles entre développeurs éolien pouvant être sources d'inacceptabilité | 162 |
| 2.5.3 | Le processus informatif, un élément d'appropriation des projets par les citoyens ? | 163 |
| 2.5.3.1 | Un manque relatif de connaissance des habitants sur l'éolien | 163 |
| 2.5.3.2 | Quelle adhésion des habitants au processus de développement du projets éoliens ? | 169 |
| 2.5.3.3 | La conception des projets, un facteur important d'acceptabilité de l'éolien au niveau local | 173 |
| 2.5.4 | La structuration de l'opposition à l'éolien | 175 |
| 2.5.4.1 | Les doutes émis sur les projets éoliens et leurs impacts..... | 176 |
| 2.5.4.2 | Les impacts paysagers, une source importante (voire majeure) d'opposition à l'éolien | 183 |
| 2.5.4.3 | La structuration de l'opposition..... | 185 |
| Chapitre 6 :L'acceptabilité sociale des projets éoliens : vers une adaptation des facteurs d'acceptabilité et caractérisation des enquêtés | | 191 |
| 2.6.1 | Des facteurs d'acceptabilité à remanier : la prédominance de la dimension territoriale et de l'association des habitants à la conception des projets..... | 191 |
| 2.6.1.1 | La conception du projet éolien et l'association des habitants, facteurs centraux de l'acceptabilité | 191 |
| 2.6.1.2 | La prédominance de la dimension territoriale pour comprendre l'acceptabilité de l'éolien..... | 196 |
| 2.6.1.3 | La redéfinition des facteurs composant l'acceptabilité de l'éolien | 201 |
| 2.6.2 | Les influences des parcours de vie des enquêtés sur leurs perceptions de l'éolien et leurs discours..... | 206 |
| 2.6.2.1 | Méthodologie et limites de l'étude | 206 |
| 2.6.2.2 | Les facteurs sociologiques entraînant une opposition ou un soutien à l'éolien | 207 |
| Partie 3 : Des projets éoliens classiques aux projets citoyens, vers d'autres formes d'acceptabilité ? Etudes de cas en Rhénanie Palatinat (Allemagne) et en Basse Marche (Haute-Vienne) | | 217 |
| Chapitre 7 :Une comparaison France / Allemagne dans le développement éolien, pour une meilleure compréhension de l'acceptabilité de l'éolien | | 219 |
| 3.7.1 | D'une politique énergétique allemande volontariste à un développement éolien dynamique. Eléments de compréhension de l'acceptabilité de l'énergie éolienne..... | 219 |
| 3.7.1.1 | La sortie de l'Allemagne du nucléaire, résultante d'une nouvelle politique énergétique en faveur des renouvelables..... | 220 |
| 3.7.1.2 | Les limites de la transition énergétique allemande..... | 225 |

| | | |
|------------|--|-----|
| 3.7.1.3 | Le développement éolien et les initiatives citoyennes en Allemagne : quelle traduction géographique et sociale ? | 227 |
| 3.7.2 | Trois cas d'études pour présenter les différences entre le développement éolien en France et en Allemagne : le parc éolien de Wörrstadt, de Morbach (Rhénanie Palatinat) et de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre, France) | 232 |
| 3.7.2.1 | La Rhénanie Palatinat, une région volontariste dans le développement de l'éolien | 232 |
| 3.7.2.2 | Morbach : un parc multi-EnR | 235 |
| 3.7.2.3 | Wörrstadt, un cas de densification éolienne | 238 |
| 3.7.3 | Les différences d'acceptabilité de l'éolien entre la France et l'Allemagne : une adaptation possible des « pratiques » allemandes aux projets français ? | 242 |
| 3.7.3.1 | La conception et l'application de la transition énergétique en France et en Allemagne : quelles conséquences sur le développement éolien ? | 243 |
| 3.7.3.2 | Entre différences et similarités régionales et locales dans le développement éolien | 248 |
| 3.7.3.3 | Les facteurs de réussite à partir des cas étudiés | 254 |
| Chapitre 8 | L'éolien citoyen, un modèle de développement alternatif émergent, facteur d'acceptabilité ? | 259 |
| 3.8.1 | Cadre théorique de l'éolien citoyen | 260 |
| 3.8.1.1 | L'« éolien citoyen » et l'« éolien participatif », quelle différence entre les deux processus de développement ? | 260 |
| 3.8.1.2 | L'éolien citoyen en France : modalités de développement et difficultés | 261 |
| 3.8.1.3 | L'« éolien citoyen » et l'« éolien participatif », vers plus d'acceptabilité ? | 265 |
| 3.8.2 | Le projet éolien citoyen d'Arnac la poste : contexte et genèse du projet | 267 |
| 3.8.2.1 | Un espace rural en marge | 268 |
| 3.8.2.2 | Les ambiances et mutations paysagères au sein de la communauté de communes | 273 |
| 3.8.2.3 | Le projet éolien citoyen des Terres Noires (Arnac-la-Poste / Saint-Hilaire-la-Treille) : genèse et développement | 275 |
| 3.8.3 | Un projet acceptable ? Les avis des habitants sur le projet des Terres Noires. | 280 |
| 3.8.3.1 | Une opposition présente malgré le caractère citoyen du développement | 280 |
| 3.8.3.2 | Les spécificités du soutien et de l'opposition au projet citoyen des Terres Noires | 283 |
| Partie 4 | Une grille d'action pour les projets éoliens, traduction des facteurs d'acceptabilité théoriques en éléments pratiques | 295 |
| 4.8.1 | La filière éolienne et son cadre institutionnel | 299 |
| 4.8.1.1 | La filière éolienne : entre doutes des habitants et idées fausses, la nécessité d'une information complète | 299 |

| | | |
|---------|--|-----|
| 4.8.1.2 | L'importance d'un cadre institutionnel local..... | 304 |
| 4.8.1.3 | Les préconisations relatives au cadre institutionnel | 309 |
| 4.8.2 | Le projet éolien : la nécessité d'une planification locale | 311 |
| 4.8.2.1 | Les nuisances et retombées perçues d'un parc éolien | 311 |
| 4.8.2.2 | L'origine du projet éolien, sa conception son processus décisionnel..... | 316 |
| 4.8.2.3 | Les préconisations liées au projet, pour un développement prenant en compte les attentes des citoyens..... | 324 |
| 4.8.2.4 | Synthèse des préconisations | 327 |
| | Conclusion générale | 335 |
| | Bibliographie, webographie..... | 339 |
| | Table des illustrations | 347 |
| | Sigles, acronymes et abréviations..... | 353 |
| | Table des matières | 354 |
| | Annexes | 359 |

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse d'entretien avec un commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique sur le projet éolien de Montchevrier (Indre)

Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés avec les maires

Annexe 3 : Liste des entretiens réalisés avec les habitants

Annexe 4 : Entretien avec le maire de Saint-Georges-sur-Arnon

Annexe 5 : Document fourni par M. Pallas (maire de Saint-Georges-sur-Arnon) concernant l'éolien

Annexe 6 : Document fourni par M. Pallas (maire de Saint-Georges-sur-Arnon) concernant la « SEMER »

Annexe 7 : Entretien avec le maire de Saint-Pierre-de-Jards

Annexe 8 : Extraits d'un rapport d'enquête publique : les observations du public

Annexe 9 : Tableau regroupant l'ensemble des avis inscrits dans les rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens étudiés

Annexe 10 : Trame d'entretien semi-directif avec les élus

Annexe 11 : Trame d'entretien avec les habitants

Annexe 12 : Entretien avec un habitant de Saint-Pierre-de-Jards (Champagne Berrichonne)

Annexe 13 : Programme des visites parcs éoliens en Rhénanie Palatinat (Allemagne) - 17 et 18 octobre 2016

Annexe 14 : Entretien avec 3 membres du collectif citoyen « Vent en Marche 87 »

Annexe 1 : Synthèse d'entretien avec un commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique sur le projet éolien de Montchevrier (Indre)

Entretien réalisé le 3 juillet 2015 à Montchevrier lors de l'enquête publique.

Le but de l'entretien était de rencontrer un commissaire enquêteur afin de comprendre son rôle, le déroulement de l'enquête publique et la manière dont est réalisé le rapport d'enquête.

L'entretien s'est déroulé lors d'une permanence du commissaire enquêteur à l'enquête publique sur le projet éolien de Montchevrier. Avant le début de l'entretien, j'ai demandé au commissaire enquêteur s'il pouvait m'accorder quelques minutes afin que je puisse lui poser mes questions, et lui exposer dans quelle démarche cet entretien avait lieu. Il a accepté, il n'y avait pas d'autres habitants.

Synthèse des échanges avec le commissaire enquêteur :

Comment se déroule une enquête publique et quelles sont les démarches administratives qui interviennent avant et après la tenue de l'enquête publique ?

Le projet éolien de Montchevrier comporte cinq éoliennes de 150 mètres de hauteur en bout de pales, dont 122 mètres jusqu'au rotor. Chaque éolienne a une puissance de 3,4 MW, soit 17MW pour ce parc. La production annuelle est estimée, grâce aux mats de mesure du vent implanté par la société (EDF Energies Nouvelles), à 37 millions de kWh, ce qui représente la consommation électrique d'une ville de 15800 habitants. L'investissement est de 22,1 millions d'euros. Le parc sera géré, si les permis sont délivrés, par la société SAS Parc éolien de Montchevrier, qui est une filiale à part entière d'EDF Energies Nouvelles France (société appartenant elle-même entièrement à EDF).

La société EDF Energies Nouvelles a fait une demande d'autorisation à exploiter de type ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement, démarche obligatoire pour les projets comportant des éoliennes d'une hauteur supérieure à 50 mètres). Elle a donc déposé les études réalisées en préfecture (étude d'impact sur l'environnement et étude de dangers), après avoir choisi le site d'implantation des machines, avoir obtenu l'accord des élus et des propriétaires et exploitants agricoles. La préfecture vérifie si le dossier remis est complet.

Après cette vérification de la préfecture, l'étude d'impact est examinée par l'autorité environnementale (ici, celle d'Orléans), qui est une émanation de la DREAL. Une fois que l'autorité s'est prononcée sur la qualité de l'étude d'impact, la préfecture demande tribunal

administratif désigné de diligenter une enquête publique au nom de l'article 423.1 du code de l'environnement. Une commission d'enquête avec trois commissaires enquêteurs est ainsi désignée par le tribunal administratif sans motivation, ce qui assure sa neutralité (le commissaire ne dépend pas de la préfecture, ni de la société de développement, mais du tribunal).

L'enquête publique dure un mois, avec un mois supplémentaire si nécessaire. L'affichage de l'arrêté d'enquête devant chaque mairie est réalisé, ces arrêtés sont sur des affiches de couleur jaune fluo, au format A1. Les mairies situées dans un rayon de 6 km du projet sont concernées par cet affichage. Cet affichage est accompagné par la parution de l'avis dans deux journaux locaux, au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête publique, avec une seconde parution huit jours après son début. Dans le cas du projet de Montchevrier, une permanence de quatre heures par semaine est assurée par l'un des trois commissaires enquêteurs. L'écriture des observations dans le registre d'enquête n'est pas obligatoire, il peut y avoir des notes écrites ou orale, l'envoi de courrier papier ou électronique (qui sont annexés au registre).

A la fin de l'enquête publique, la commission se réunit, repère les observations du public et les classes selon les thématiques qui reviennent fréquemment. Ces observations sont notifiées au maître d'ouvrage qui établit un mémoire en réponse. Les commissaires enquêteurs établissent ensuite un rapport, avec leurs observations, celles du public (souvent synthétisées), et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage. Les conclusions motivées des commissaires enquêteurs sont indépendantes au rapport (elles sont rédigées dans un dossier à part), elles sont basées sur tous les éléments du rapport d'enquête. Les conclusions peuvent aboutir sur avis favorable, un avis favorable avec réserve(s) ou sur un avis défavorable. L'avis motivé des commissaires enquêteurs est subjectif (bien que basé sur les éléments du dossier), tandis que le rapport est neutre. Les conclusions sont basées sur le projet et pas sur le contexte éolien général (les volontés de développement des EnR au niveau européen, français ou régional ne sont pas pris en compte, seul le projet est considéré suivant sa conformité avec le milieu physique et humain local).

Tous les thèmes et observations du public sont traités sur le même pied d'égalité, que ce soit un habitant de la commune ou une personne habitant à plusieurs centaines de km. Néanmoins, une analyse plus pointue est réalisée pour les observations d'une personne habitant à proximité du projet.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées sont remis à la préfecture. Le CoDERST¹⁵⁰ (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), commission

¹⁵⁰ « Il s'agit d'une commission consultative départementale qui délibère dans les cas où la loi le prévoit, sur convocation du Préfet pour lui donner des avis sur certains projets essentiellement d'actes réglementaires, juste avant la prise de décision finale par le préfet. Ces avis du CoDERST n'ont aucune valeur décisionnaire ». (Source : <http://www.cpepesc.org/Le-CoDERST-Conseil-de-l.html>, page consultée le 04/07/15).

départementale qui regroupe différents acteurs¹⁵¹, émet un avis sur le projet éolien. Le préfet se base sur l'avis du CoDERST, sur celui des commissaires enquêteurs, ainsi que sur les délibérations des conseils municipaux des communes concernées par le projet et sur les avis des services de l'Etat ayant instruit le dossier, pour se prononcer et délivrer l'autorisation à exploiter.

Après m'avoir expliqué le déroulement de l'enquête publique et des procédures, le commissaire enquêteur m'indique que les thématiques revenant le plus souvent portent sur les atteintes au paysage, le bruit, le manque de vent, les atteintes sur le tourisme, sur l'immobilier ou sur le patrimoine et les monuments historiques. Les arguments des personnes favorables sont quant à elles l'inverse de celles mentionnés précédemment. Il m'indique également qu'il y a souvent un antagonisme entre les opposants – qui sont souvent des habitants concernés par le projet (qui auront les nuisances) ainsi que les associations anti éoliennes – et le monde agricole, qui regroupe les propriétaires-exploitants ayant un intérêt financier avec la location de leur(s) parcelle(s) (location qui, pour un projet éolien et l'implantation d'un aérogénérateur, est plus élevée que le prix du terrain « nu », ce qui représente un complément de revenu important pour les propriétaires-exploitants).

Les opposants se font souvent plus entendre que les personnes favorables, ce qui donne l'impression que l'opposition est plus grande.

¹⁵¹ « Les 25 membres de cette assemblée : 7 représentent les services de l'Etat, 5 les collectivités territoriales, 3 les associations agréées : (protection environnement, consommateurs, pêche), 3 les professions concernées (agriculture, industrie,...), 3 experts (architecte, ingénieur hygiène et sécurité, ..), 4 personnes qualifiées (dont au moins un médecin.» (Source : <http://www.cpepesc.org/Le-CoDERST-Conseil-de-l.html>, page consultée le 04/07/15).

Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés avec les maires

Indre :

M. Riolet, Maire de Saint-Pierre-de-Jards, 10 mai 2015

M. Chevreton, Maire de Saint-Genou, 5 mai 2015

M. Pauvrehomme, Maire de Sainte-Lizaigne, 5 mai 2015

M. Imbert, Maire de Tilly, 13 mai 2015 et 28 octobre 2015

M. Garry, Maire de Lourdoueix-Saint-Michel, 21 avril 2015 (entretien téléphonique)

M. Pallas, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon, 9 juin 2015

M. Chevreton, Maire de Diou, 21 avril 2015 (entretien téléphonique)

M. Dumais, 1^{er} adjoint de Diou, 11 mai 2015

M. Pion, maire de Ménétréols-sous-Vatan, 23 décembre 2015

Vienne :

M. Brachet, Maire de Saint-Julien-l'Ars, 10 juin 2015

M. Pain, Maire de Saint-Maurice-la-Clouère, 5 juin 2015

Haute-Vienne :

M. Rechignac, Maire de Maisonnais-sur-Tardoire, 27 juillet 2015

Annexe 3 : Liste des entretiens réalisés avec les habitants

| Zone | Projet | N° entretien | Nombre de personnes présentes | Date entretien | Durée entretien | Sexe | Age | Profession | Engagement local | Engagement local lié à l'éolien | Date d'arrivée sur le territoire et raison | Avis sur l'éolien |
|------------------------------------|------------------------------|--------------|-------------------------------|----------------|-----------------|------|-----------|--|--|--|--|-------------------|
| Champagne Berrichonne (nord Indre) | Saint-Georges-sur-Arnon | 1 | 1 | 09/06/2015 | 31 min | F | 50 à 60 | Employé (fonctionnaire / infirmière) | Services à la personne (CCAS et pompier) | Aucun | Plus de 30 ans (habitait à proximité auparavant), raison professionnelle | Favorable |
| | Saint-Georges-sur-Arnon | 2 | 1 | 15/12/2015 | 40 min | H | 65 à 70 | Retraité | Ancien conseiller municipal | Aucun | 27 ans (venait de la Touraine), raison professionnelle | Très mitigé |
| | Saint-Georges-sur-Arnon | 3 | 1 | 15/12/2015 | 1h10 | H | 65 à 70 | Retraité (enseignement) | Ancien conseiller municipal + asso sportive (foot) | Aucun | Originaire de la région / achat de sa maison actuelle dans années 1990 | Défavorable |
| | Saint-Pierre-de-Jards | 4 | 1 | 17/12/2015 | 1h19 | H | 45 à 50 | Agriculteur | Aucun ? | Aucun | Originaire de la région | Favorable |
| | Ménétréols-sous-Vatan | 5 | 1 | 23/12/2015 | 1h08 | H | 55 à 60 | Retraité (agriculture) | Maire de la commune | Aucun | Originaire de la région | Favorable |
| | Ménétréols-sous-Vatan | 6 | 1 | 19/04/2016 | 1h42 | F | 55 à 60 | Agent immobilière | Association Patrimoine et histoire | Vice-Présidente association anti éolien | Entre 15 et 20 ans (originaire de Paris / raison pro) | Défavorable |
| | Vatan | 7 | 1 | 20/06/2016 | 45 min | H | 60 à 65 | Retraité (Kiné) | Aucun ? | Association anti-éolien | Plus de 40 ans (raison pro) | Défavorable |
| | Reboursin | 8 | 1 | 20/06/2016 | 1h10 | H | 80 à 85 | Retraité (ingénieur) | Ancien maire | Aucun | Propriétaire d'un château et de terres | Favorable |
| Basse Marche (nord Haute-Vienne) | Arnac-la-Poste | 1 | 3 | 16/12/2015 | 2h12 | H | 60 à 65 | Retraité (agriculture) | Membre conseil municipal | Collectif citoyen en charge du projet éolien | Originaire du territoire | Favorable |
| | Arnac-la-Poste | | | 16/12/2015 | | H | 60 à 65 | Retraité (agriculture) | Pas d'infos | Collectif citoyen en charge du projet éolien | Originaire du territoire | Favorable |
| | Arnac-la-Poste | | | 16/12/2015 | | F | 60 à 65 | Retraité (agriculture) | Membre conseil municipal | Collectif citoyen en charge du projet éolien | Originaire du territoire | Favorable |
| | Azat-le-Ris | 2 | 1 | 17/12/2015 | 1h41 | H | 65 à 70 | Retraité | Pas d'infos | Association anti-éolien | Originaire du territoire | Défavorable |
| Civraisien (sud Vienne) | Jardres (Saint-Julien-l'Ars) | 1 | 1 | 01/07/2015 | 1h09 | H | 45 à 50 | Employé | Pas d'infos | Association anti éolien | Pas d'infos | Défavorable |
| | Brux | 2 | 1 | 21/06/2016 | 1h01 | H | 45 à 50 | Non communiqué | Pas d'infos | Aucun | Originaire du territoire | Favorable |
| | Brux | 3 | 1 | 27/06/2016 | 1h08 | H | 50 à 55 | Cadre dans les assurances | Membre du conseil municipal | Aucun | Originaire du territoire mais travail à Paris | Défavorable |
| | Blanzay | 4 | 2 | 18/04/2016 | 1h19 | F | 65 à 70 | Retraitée | Membre du conseil municipal | Aucun | Originaire du territoire | Défavorable |
| | Blanzay | | | 18/04/2016 | | F | 65 à 70 ? | Retraitée (tourisme / fonction publique) | Chorale | Membre d'une asso anti éolien | 20 ans | Défavorable |
| | Blanzay | 5 | 2 | 20/04/2016 | 3h06 | H | 40 à 45 | Ouvrier | Pas d'infos | Aucun | Originaire du territoire | Défavorable |
| | Blanzay | | | 20/04/2016 | | F | 40 à 45 | Employé (domaine agricole) | Membre du conseil municipal | Aucun | Originaire du territoire | Défavorable |

Annexe 4 : Entretien avec le maire de Saint-Georges-sur-Arnon

Entretien réalisé le 9 juin 2015. Durée de l'entretien : 1 heure 24 minutes.

Les passages en italique correspondent à mes interventions et questions. La transcription de l'entretien a été réalisée sans modification de la parole et du langage de l'enquêté (ainsi, les passages sans la négation, les hésitations dans le discours et autres termes n'ont pas été corrigés).

Début de l'entretien :

Il y a la culture du, du fossile, et du fissile, pendant 40 ans, on m'a filé des cachetons épouvantables, d'accord, et puis d'un seul coup, la planète qui s'y met, le climat, le réchauffement climatique, etc, etc... et puis patatrac, là on se rend compte que effectivement y a la pollution, y a les énergies fossiles il va falloir en laisser le maximum sous la terre, et puis que le fissile ça pète, et donc maintenant ça y est y a le vent, y a le soleil, y a les déchets, y a le bois énergie, etc, etc, voilà, y a les énergies renouvelables. Vous vous rendez compte le changement de culture chez un individu, oui c'est, pourquoi je vous dis ça, parce que je ne comprends pas qu'il y ait encore une aussi grande opposition à l'ensemble des énergies renouvelables, je ne le comprends pas. Mais je dirais que c'est culturel, parce qu'on n'est pas sorti de la culture fossile et fissile, on n'y est pas sorti, il va falloir sortir, on y est obligé, c'est un passage obligé, quand il y a une qui va péter, ça va faire drôle, bon, et puis qu'on a trois exemples et tout ce qui est caché. Bon et je me dis parce que je réfléchis, pourquoi, et, et, j'en arrive à ce constat : c'est culturel, c'est un changement, et puis, le XXIème siècle, c'est ma conclusion, il ne va pas ressembler au XXème siècle. Moi j'ai vécu au XXème siècle on a épuisé toutes les ressources que l'on a au maximum, merde manque de pot on va en manquer, d'abord ça pollue, il va en manquer, comment vont faire les générations du XXIème siècle ? C'est la question. Donc c'est pas une crise, c'est une mutation, radicale, voyez ce que je veux dire, voilà. Je, je dis ça parce que je suis en train d'évoluer moi dans ma tête, et puis bon réfléchis pas mal etc, je fais des réunions, je fais des conférences, voilà on discute aujourd'hui, et je réfléchis, je réfléchis et j'arrive à ce constat là quoi. Donc il faut, et, et, ici je le fais, je suis à 3 500 personnes qui sont venues visiter le parc éolien, et je me rends compte que mon discours, mon appréciation, mon, mon historique, il passe davantage avec les jeunes qu'avec les autres, et vous, vous reliez bien, et les jeunes ils ont, ils ont...

Le sondage de la FEE justement met en avant que les jeunes sont beaucoup plus réceptifs à ces thématiques-là plutôt que les personnes âgées.

Oui c'est mon point de vue ça, je sais pas si j'ai raison, j'en sais rien, mais j'ai 65 ans, faut que je me dépêche.

Dans le sondage les personnes plutôt assez jeunes sont plus sensibles à ces questions-là que les personnes âgées.

Voilà écoutez je vous écoute qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, qu'est-ce que vous voulez que je vous donne, qu'est-ce que vous voulez que, moi je vous écoute.

Dans un premier temps je voulais évoquer le projet, alors comme il y en a plusieurs, je vais commencer par les premiers qui ont été développés, est-ce que c'était une volonté de la commune ou c'est un développeur qui est venu ?

C'est un coup de téléphone, tout simplement, et dans le power point je, je, c'est ce que je dis. En janvier 2009, euh 2005, un coup de téléphone, « monsieur le maire nous avons un projet de parc éolien sur votre commune », 2005 vous regarderez les statistiques, il y a 380 MW d'énergie électriques en production, 380, il y en a 10 000 aujourd'hui, et dans le coin y en n'avait pas, sur la région il n'y en avait pas, 2005. Rappelez-vous octobre 2005, j'espère que vous avez regardé le film Une vérité qui dérange de Al Gore, vous l'avez regardé ?

Oui.

Re-regardez-le, moi je le fais une fois par an, moi je le re-regarde, et donc il est passé le 11 octobre, à Bourges, c'est le jour de mes 55 ans, je suis allé le voir et là un éblouissement, ce constat, voyez là ces, ces chiffres, le développement de l'activité économique, industrielle, les ressources, les gaz bref c'était formidable, etc. donc voilà, et dans le conseil municipal donc pas d'opposition mais des inquiétudes, sur le bruit, le paysage, etc, le, le lait des vaches qui va tourner, tout ça, etc, donc nous sommes allés visiter un parc éolien en Vendée, à Bouin, et on est revenu rassuré, voilà. Et janvier, donc janvier, 2005, on a pris la délibération, je suis allé chez le dentiste c'est pour ça que je le savais j'avais un truc comme ça peu importe, donc on a 2005, on a donné l'autorisation au porteur de projet pour qu'il fasse le projet. 2005-2006 donc les études, contre-études etc, par contre, sur l'acceptabilité c'est marrant parce que, on a si vous voulez, moi j'ai tout de suite capté quoi, c'était pas pour le fric, on a pris conscience si vous voulez, on a répondu à la question pourquoi un parc éolien à Saint-Georges, on a fait comme les gamins, on a pianoté, on est remonté à l'accord de Kyoto, 1977, constat, 185 nations, oui, il y a un réchauffement climatique, activité humaine, gaz à effet de serre, etc, ils ont rien branlé, passons. Premier point, on avait entendu parler, peu importe, deuxième des points, la directive européenne, l'Europe se réunit, il faut qu'on fasse quelque chose, et on demande aux Etat à faire le plan climat, les fameux trois fois vingt. Si vous raisonnez pas avec les trois fois vingt, 20% d'économie d'énergie, 20% de réduction de gaz à effet de serre et les énergies renouvelables, vous avez tout faux, si vous marchez sur une jambe vous avez tout faux, voilà, et si vous voulez, depuis janvier 2005 je n'ai pas varié d'un centimètre de ce raisonnement-là,

et aujourd'hui, scientifique et politique me donnent raison, la situation me donné raison, la COP 21 me donne raison, etc. et on a donc éduqué nos populations, on leur voilà pourquoi il y aura un parc éolien à Saint-Georges, et l'actualité, les émissions de télévision, les émissions scientifiques, les visites, les explications qu'on a pu donner m'ont donné raison, et la deuxième particularité, c'est qu'on n'a pas laissé le développeur faire tout seul son projet ; tous les trois mois, ici, nous avons une réunion d'information, état d'avancement, 14 juillet, y avait un stand, aux vœux du maire y avait des explications, y avait des photos, y avait des images, y avait des visites, etc... Tout le temps, tout le temps, tout le temps, et c'est tellement vrai que le parc éolien de Saint-Georges, les quatre parcs, on les a fait modifier trois fois. La première fois, c'est parce que il y avait le passage des oiseaux migrateurs, les grues, trop rapproché, on a fait un passage, aujourd'hui c'est ridicule parce qu'elles passent à 250 mètres, il en passe partout, bon y a pas de cadavre y a rien mais ça fait rien, c'est la première fois. La deuxième fois c'est qu'il y avait une maison à 670 mètres, une éolienne qui était à 670 mètres, trop près, le gars vient nous voir, il dit « écoutez moi j'ai peur, je suis d'accord on est allé à Orléans en visiter, je suis, je suis avec vous, je suis rassuré mais voilà », donc on a déplacé à 870 mètres, et on a eu raison. Et la troisième on a supprimé, on a fait supprimer une éolienne, donc c'est à Charost, parce que là-bas il y a un site Natura 2000 chauve-souris, on a eu peur que, donc on a fait supprimer. Mais simplement pour vous montrer que les élus, ils se sont accaparés du projet, on a vu ça avec les porteurs de projet, et on a associé systématiquement le conseil municipal, le CCAS, les associations, le public, etc. Voilà, et on, et 4 ans et 8 mois après, le parc était construit et il produisait. Quatre ans et huit mois, je n'en connais pas un autre, et donc quand on nous demande, mais pourquoi que quatre ans et huit mois, pourquoi pas cinq ans etc., j'explique, voilà, voyez, l'acceptabilité sociale elle est à ce niveau-là, et j'ai vendu pendant quatre ans et huit mois, dix mois le premier kWh, j'ai vendu que du vent, ça fonctionnait pas, etc., etc. Et aujourd'hui avec 4-5 ans de fonctionnement là j'ai tous les chiffres, les clignotants sont au vert quoi. Voilà si vous voulez schématiquement résumer et, et la deuxième des choses, nous ici à Saint-Georges, on a produit de l'électricité jusqu'à la fin de ce siècle, cocorico, on est en conscience avec la terre, avec notre conscience, j'ai tout faux, parce que si demain matin on ne fait pas d'économie d'énergie, si demain matin on ne réduit pas notre consommation, si demain matin on ne réduit pas les gaz à effet de serre, j'ai tout faux, parce qu'on n'est qu'une planète, parce que il y a plus d'un million de personnes qui n'ont pas d'eau qui n'ont pas d'électricité, etc., etc., et vous savez que le, le Sud, on a pillé le Nord et le Sud il va s'ouvrir... donc je suis très content parce que on a gagné sur ces trois piliers là, alors pour mettre en pratique, on a fait une maison Georges Sand ici là, la maison Georges Sand qui est la maison culturelle, toiture, mur végétalisés, on a récupéré l'eau de pluie, chauffe-eau solaire, euh le chanvre région Rhône-Alpes, etc., voyez on a fait une maison basse consommation, réduction d'énergie. Ensuite, on a des maisons ici qui ont été bâti avant 1948, donc on a payé 19 audits énergétiques, voilà, votre maison elle est passoire, voilà ce qu'il faut faire, alors c'est le chauffe-eau à la cave qu'il faut enrober, c'est la température de l'eau chaude que l'on peut diminuer, etc., etc., c'est l'isolation qu'il faut mettre dans le grenier, voilà, des choses simples, l'écocitoyen, l'écogeste,

commençons par ça, et puis après s'il faut faire une isolation à l'intérieur ou à l'extérieur donc on voit dans un deuxième temps. Ensuite, nous avons un petit bus, nous avons un bus ou c'est que nous amenons les personnes âgées au marché le samedi matin, voilà, et le bus, le mini bus, c'est au nom des associations, par exemple le dimanche les associations culturelles vont visiter des musées à Paris, voilà ça évite de prendre 2 ou bagnoles etc, c'est pas pratique etc, etc. Voilà, voyez, voyez comment, comment on, voilà, les trois piliers, et on continue, on continue, voilà, voilà pour l'acceptabilité sociale, hein. Un, le couple indispensable, la collectivité, le maire et son conseil, porteur du projet, ensuite, le conseil municipal et la population, les administrés, ils sont pas bêtes, on leur doit mille explications, voilà, il faut qu'on recherche leur avis, il faut qu'ils participent, voilà, sinon c'est un échec, ce n'est pas la peine, on va pas se leurrer quand même, voilà et puis la troisième et bien on regarde, si on peut l'agrandir, on est à cette phase là, voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à tout mais...

Il y a une volonté d'informer la population ? Pour que le projet soit partagé par la population ?

Oui, il était pas partagé si vous voulez parce que y a des doutes, y a, etc, etc, vous savez y en a qui sont contres, y en qui sont pour le nucléaire hein, la culture vous voyez ce que je veux dire bon, mais dans l'ensemble voilà, alors pourquoi je, je vois dis ça, parce que c'est un élément aussi important, ça, ça fait pas fuir, je suis maire depuis 1996, on était 317 habitants, on est passé à 627, je n'ai jamais autant délivré de permis de construire depuis qu'il y a des éoliennes, j'exagère à peine, j'exagère à peine, voyez, donc c'est quand même intéressant, voilà et donc il y a eu, et c'est mon quatrième mandat, alors il y en a pas ici, parce que voyez je suis politique, bon, je suis militant, donc y en a qui réclamait le référendum, pas ici mais ailleurs, euh attendez y a eu des élections municipales, deux listes chacun a son programme donc la planète était dedans avec le développement du parc éolien à Saint-Georges, pourquoi voulez-vous un référendum ? Oui, non, ça veut rien dire, etc. le référendum il a eu lieu y eu des élections, les gens se sont prononcés et donc y a un soutien incontestable, mais je pense que le soutien est confirmé par vos études, sondages et opinions, donc je pense qu'il est encore meilleur, il est encore, oui, parce que la manière dont on parle des éoliennes euh, le matin, au lever du jour, magnifique, un soleil extraordinaire, au coucher, quand y a du brouillard, le soir, la nuit, etc, etc. et ils se l'ont accaparé. Selon quand il y a une menace météo, d'orage, etc, selon l'orientation des éoliennes, les gens vous disent « c'est pour nous, ou pas, il s'en va à Issoudun, il s'en va, c'est pas pour nous monsieur le maire », ça, ça veut dire que c'est accepté, voyez. Pourquoi elles tournent pas, c'est fini, maintenant ils savent pourquoi, mais au départ « mais pourquoi ils tournent pas y en a que une » etc, etc, fallait les explications, l'entretien, les pannes ça peut arriver, etc, voilà, je trouve c'était bien.

Elles sont entrées dans la vie quotidienne des gens ?

C'est fini, c'est à eux, voilà, on est entouré en même temps, mais quand vous allumez la télévision, quand vous voyez les gaz à effet de serre les ravages que ça fait, et quand vous savez qu'à Saint-Georges, 19 éoliennes ça économise, on ne produit pas 78 500 tonnes de CO2, moi j'aimerais habiter Saint-Georges quoi, vous rendez pas compte, on produit de l'électricité sans émettre de gaz carbonique, sans énergie fossile, c'est extraordinaire, et ce que l'on ne dit pas assez, c'est que 19 éoliennes, c'est les chiffres RTE, allez-y RTE EDF, RTE allez-y, sur le site, 213 kilos de radio déchets nucléaires, des, des déchets radionucléaires, 213 kilos tous les ans que l'on évite, voyez pas de problème de retraitement que l'on sait pas faire, de démantèlement on sait pas faire, d'enfouissement on sait pas faire, etc, etc. je veux dire ça peut péter, ça peut tout ce que vous voulez, bon. Voyez on, on éclaircie le débat quoi, on est à l'aise, on est bien, moi je trouve, j'ai 65 ans, quand je dis que je suis un maire heureux, voilà j'explique pourquoi, parce que imaginez si jamais ça avait été l'inverse, si c'était vilain, si ça ne marche pas, et patati et patata, vous rendez pas compte dans quelle merde je me serais mis, mon conseil municipal, ma population, c'est l'inverse.

Peut-être qu'aux élections il n'y aurait pas eu de...

Voilà ils auraient sanctionné hein heu ils sont pas bêtes les gens, je veux dire ici on, on vote à 70-80 ici, bon, donc voilà. Mais voilà un peu si vous voulez, parce que votre sujet c'est l'acceptabilité, voilà, il faut y aller, il faut pas jouer à cache-cache, quand il y a eu l'enquête publique j'ai appelé les gens, je leur ai dit « vous allez voir le dossier, y a le monsieur qui est là, le commissaire enquêteur et vous allez lui dire ce que vous avez sur le ventre et vous allez faire une annotation », sinon y aurait pas eu, y aurait pas eu, personne à l'enquête publique, surtout ce qui était bien c'était la réunion publique, y avait le porteur de projet, y avait le maire avec son conseil municipal et on a répondu aux questions systématiquement.

Les réunions publiques il y en a eu plusieurs ?

Ah oui, oui y en a eu, chaque que l'opportunité se faisait sentir, chaque fois. Mais on en faisait sans, sans exagérer on en faisait 2-3, des fois 4, plus les manifs hein, 14 juillet y avait un stand, les vœux y avait le stand etc, etc, on a acheté l'exposition vous irez la voir, on la prêtait à tout le monde, oui, oui, on a acheté des maquettes, etc, les gamins venaient, voilà. On a, on a participé si vous voulez à la culture de, voilà la culture énergie renouvelable, euh la, toutes ces richesses que nous avons.

Au début est-ce qu'il y a eu des opposants ?

Des interrogations.

C'était plus des interrogations que des... ?

Y en avait pas, des interrogations, sur exclusivement le bruit, le paysage, pour faire quoi, pour faire ci, pour faire là, est-ce que c'est utile ou pas etc, voilà, des interrogations.

J'imagine qu'il y a dû y avoir une évolution des avis au fil des réunions publiques ?

Y a eu des réunions, y a eu des questions en permanence, oui parce que en même temps ils ont la télévision, ils ont le poste TSF, ils lisent la presse etc, etc, donc la campagne anti euh, un peu plus loin ici à Ménétréols ou je sais pas où là, les antis, devant chaque maison y avait une banderole non aux éoliennes, etc. Bon donc je vous dis je suis assez content, c'est pas venu du ciel quoi, les choses se sont, la démocratie ça se pratique, ça s'apprend, mais on peut pas s'en dispenser, c'est hors de question, et c'est les questions du XXIème siècle, qu'il aborde comme ça je crois, et c'est la responsabilité de l' élu. Si un élu aujourd'hui n'aborde pas ces questions, si un élu ne réfléchit pas quand il construit, quand il rénove, aux économies d'énergie etc, etc, c'est qu'il faut qu'il fasse autre chose, voilà, je suis sévère quand je dis ça mais, c'est la responsabilité que nous avons.

Sur les 19 éoliennes qu'il y a sur les deux communes, elles se sont faites en plusieurs parcs ?

Quatre parcs, un parc c'est, un parc c'est quatre, c'est cinq éoliennes, donc il y en a 19, il en manque une, c'est celle qu'on a supprimé donc sur Avail, voilà, donc il y a quatre parcs.

Qui se sont fait entre 2005 et... ?

Octobre 2005 et octobre 2009, juin on avait fini de les monter, juillet aout septembre octobre etc c'était la mise aux normes etc, et après 31 octobre on produit plein pot.

Donc les 19 éoliennes ont été faites en quatre ans ?

Quatre ans et huit mois. Je vous l'ai pas envoyé cette fiche là ?

Oui, mais je ne savais pas si...

Vous vérifiez vous avez raison.

C'était pour savoir s'il y avait eu d'abord cinq éoliennes, puis cinq autres...

Tout en même temps, tout en même temps, c'était un projet qu'on a commencé, ils ont mis 6 mois pour les monter et une semaine pour faire les chemins tout ça etc.

Le nouveau parc éolien a commencé en quelle année ?

Là il a commencé cette année, 2013, 2014, voilà, et là il est, le commissaire enquêteur est annoncé, donc en principe fin août septembre y a la commission d'enquête publique, et on espère avoir les permis de construire fin d'année, début 2016, donc et après construction et mise en fonctionnement mi-2017 début 2018, voilà, voilà le programme.

Donc on s'achemine vers parc aux alentours de quatre ans de... ?

Ah oui, oui, si y a pas d'attaques hein, etc, et puis y a pas de raisons, pourquoi, vous l'avez vu hein, le parc il est comme ça, d'accord, et on en met onze au milieu, il est caché par l'existant voilà et vous avez la 151, la route de Saint-Lizaigne et puis la route pour aller à Saint-Georges au milieu.

J'ai parcouru, y a pas d'impacts sur la faune/flore ?

On est à jour sur les impacts, ils sont en train de regarder les grues, ils sont en train de regarder les chiroptères, ils sont en train de regarder les grues cendrées que nous avons, etc, avec Indre Nature, c'est impressionnant, on connaît davantage de choses sur la faune et la flore que sur l'être humain, je referme la parenthèse. C'est comme ça, et c'est normal. Par contre là y a un élément nouveau si vous voulez, l'acceptabilité sociale, c'est que là cette fois-ci donc les éoliennes, là ici ça a été fait avec des capitaux privés, alors on va refaire pareil, sauf que les administrés auront, on va leur donner la possibilité d'acheter des éoliennes, donc c'est le fameux financement participatif, citoyen, l'énergie partagée, on va dans ce sens-là, donc on va acheter peut-être avec les citoyens deux trois éoliennes, on verra, on va encore les mettre un peu plus dans le coup quoi, voilà. Leur argent, ils sauront où il est, mais le résultat de cette activité industrielle sera réinvesti dans les projets de territoire, et ça, voyez y a encore un degré, un niveau supplémentaire, dans, dans le débat, l'acceptabilité, dans les ressources, dans les solutions du XXIème siècle, je crois que c'est intéressant, je suis content.

Et ça c'est pour le nouveau parc ?

Oui, on commence là, on va faire une réunion publique.

Cette volonté d'aller vers le participatif c'est vous qui avez proposé à ... ?

Oui, parce que je, je suis de gauche et que j'ai des idées, voilà je me bagarre contre le capitalisme financier entre autre, et quand vous êtes élus, que vous avez des richesses sur votre territoire, vous vous rendez compte que vous avez des richesses qui sont accaparées par des gens que vous ne connaissez pas, et les richesses sont accaparées et elles vont alimenter la

planète financière, et vous vous restez sur votre territoire avec les yeux pour pleurer, c'est-à-dire que vous avez des projets mais vous n'avez pas d'argent pour les financer, alors qu'on a une richesse qu'est le vent, qui appartient à tout le monde, comme le soleil, mécaniquement, on transforme l'électricité, ça se vend, et là vous avez des financiers qui arrivent et qui s'accaparent tout le bordel, voilà, ça a fait tilt contre mes idées, mes valeurs, et donc on a fait une SEM, d'abord, une société d'économie mixte, et là on est dans la phase encore supplémentaire donc énergie partagée, et la loi transition énergétique l'autorise, l'officialise, voilà, donc on est dans cette démarche là.

Quelle a été la réaction du développeur par rapport à ça ?

Je pense qu'ils évoluent bien parce qu'ils sont tous, beaucoup, enfin ils sont tous dans cet esprit-là, oui parce que quand même quand on parle d'acceptabilité sociale, je crois que le financement participatif ça peut, c'est une boîte qui est à l'intérieur de l'acceptabilité sociale, voilà, on a plutôt intérêt à. Ils ont vite compris.

Les cas que j'ai pu analyser, ça réduit l'opposition, comme le citoyen est engagé dans la démarche, il a plus tendance à défendre le projet.

Vous l'avez constaté ça ?

Oui. Des projets participatifs il n'y en pas tant que ça.

De plus en plus, de plus en plus, parce que c'est très compliqué si vous voulez, donc c'est la bourse, c'est l'autorité des marchés financiers, etc donc c'est un truc euh, ça, y a une préservation quand même, par rapport au capital, on va pas tout leur bouffer. Donc mais petit à petit comme il y a eu un virage citoyen ces dix dernières années quand même assez importantes, comme y a les lobbies, AMORCE, CLEO ça en fait partit, la Fédération des Sociétés d'Economies Mixtes, voilà, et puis le débat qu'il y a, les députés les sénateurs qui sont aussi élus donc voilà donc le cadre de la transition énergétique, donc ça devrait se développer encore un peu plus et c'est intéressant, voilà et je pense qu'on va y arriver, puis en plus on a l'Allemagne qui est à côté donc qui est à fond sur ces questions-là, bon retour d'expérience.

Il y aura une réunion publique sur... ?

Sur le fond participatif, je voudrais en faire une avant le 14 juillet, faut que je me dépêche.

Est-ce que ce serait possible d'y assister ?

J'ai vos coordonnées heureusement, bien-sûr, bien-sûr, au contraire il faut.

Sur la société d'économie mixte qui a été créée, c'est une volonté de la commune ou de la communauté de communes ?

D'abord de la commune, d'abord de la commune, et puis après les autres collectivités ont suivis quoi, et le président de la comcom il a pris sa chance, par rapport au territoire, par rapport à sa responsabilité donc bon je n'ai aucune opposition au contraire, je suis allé le voir, etc, etc, peu importe, c'est fait, voilà bon, moi je suis très content, par contre maintenant ce qu'il faudrait c'est qu'on l'étende quoi et que effectivement les bénéfices de la société ils reviennent bien sur les projets territoriaux, bon ça c'est un débat interne avec la gouvernance etc, c'est aussi ça, faut se bagarrer, pourtant c'est bien, y a du résultat, on est à 2 millions de chiffres d'affaires par an, on est à 2 millions de chiffres d'affaires, et on a à peu près un autofinancement 2 millions d'euros en quatre ans d'exploitation, je suis pas sûr, à peu près, 2 millions, quand vous êtes une collectivité, quand vous faites un investissement ça rapporte zéro, c'est que des frais de fonctionnement etc, etc, des mises aux normes etc, là ça vous rapporte du fric, un vous versez des recettes fiscales, vous payez des impôts, y a des bénéfices nets et puis en suite l'amortissement vous pouvez l'investir tout de suite dans le projet.

Comment ça s'est passé pour acheter, vous avez des éoliennes ?

Cinq éoliennes.

Par rapport au financement est ce que vous avez eu des difficultés à trouver l'argent ?

Oui, oui, parce que une collectivité ça lui est interdit de rater, ça lui est interdit d'avoir un échec, une collectivité ça lui est interdit d'avoir une dette, on l'a mais là dans ce cas là c'est une activité quand même industrielle et commerciale on a plutôt à, donc là vous avez toute la, la smala technico-administrative, préfet, pouvoirs publics qui sont là pour conseiller quand même, et puis vous avez les banques, les banques eux ils ont bien voulu prêter mais avec la ressource en face, donc les études de vent, business plan, etc, etc. Alors y a eu pff énorme, la Caisse des dépôts et consignations qui nous a laissé tomber parce que ils pensaient qu'ils n'y avaient pas suffisamment de vent, que c'était trop cher, etc, etc. alors on a fait avec le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne et puis finalement au bout de quatre ans voyez les résultats quoi, donc heureusement et tant mieux. Voilà, donc beaucoup, beaucoup de tracasseries, beaucoup d'études hein, et puis ensuite avec celui qui vous vend le parc par rapport à la gestion et à la maintenance du parc éolien. Et alors là il y a des contrats, 97% c'est le taux de fonctionnement, en dessus, la ristourne on se la partage, et en dessous c'est le constructeur qui paye, donc ça nous assure, ça nous équilibre notre ressource, je vais vite, y a toute une panoplie de garantie phénoménale, mais c'est quand même intéressant. Alors le seul dilemme c'est que y a plus de vent, si y en n'a pas, alors une année vous savez que c'est 8761 quelque chose comme ça, et

vous savez qu'une éolienne elle produit en fonction de la vitesse, de la force du vent, donc on a du vent mais des fois il est faible, et donc la moyenne, la moyenne ici à Saint-Georges, on est dans un territoire à vent faible, on est donc à, à peu près à 2000 heures par an de fonctionnement et de production, un peu plus, un peu moins, mais globalement c'est 2000 heures donc ça du 24-25% de taux de charge. Alors quand les écolos ou d'autres emmerdeurs ils disent ça produit pas, y a pas de vent etc, et bien je suis désolé quoi voilà, parce que, parce que je tiens le raisonnement suivant, euh la nuit y a pas de soleil, quand y a pas de vent ça produit pas, euh la centrale nucléaire la Garonne chez moi, quand on est en période d'étiage, quand on ferme un réacteur puis un deuxième parce que y a pas suffisamment d'eau pour refroidir, y a quelques désagréments quoi, donc je dis, simplement je ne m'oppose pas, mais une centrale nucléaire quand elle s'arrête c'est trois quatre points d'activités bon, je ne m'oppose pas, je dis simplement que chaque énergie a ses avantages et ses inconvénients, mais que dans l'ensemble, dans l'ensemble ça produit et ça, ça participe donc à la sécurité énergétique du pays. Alors bon, vous connaissez RTE ?

Oui.

Voyez c'est dedans, donc voilà, donc on y participe. En 2005 je vous ai dit 385 MW, donc effectivement, quand y avait pas de vent à Saint-Georges y avait zéro, aujourd'hui vous avez 10 000 MW, en production, en puissance pardon, 10 000 MW ça va dire que quand il n'y a pas de vent à Saint-Georges vous pouvez en avoir ailleurs etc, vous l'avez mis Ecomix sur le portable ?

Non.

Faites-le, c'est gratos. Vous allez voire c'est formidable, vous voyez ecomix, vous avez la production, vous avez toutes les données, la production d'énergie électrique, voilà, et voilà, là en ce moment, là très exactement à midi, il est quoi onze heures, onze heure, donc il y a 215 MW de fioul, il y a 558 MW de charbon, et il y a 4564 MW d'énergie éolienne en production, 2598 photovoltaïque, formidable, c'est riche, bon ecomix, voilà. Et puis vous avez la répartition voyez par filière voyez c'est joli, et vous la production de CO2, voilà formidable ça, voilà. Et ça c'est quelque chose que vous avez tous les mois, et c'est là que vous voyez les variations quoi, etc, etc, avec la moyenne que ce soit du vent, que ce soit du photovoltaïque etc, et voilà donc en janvier février mars y a beaucoup de vent, en juillet et août y en a un peu moins donc ça chute, à l'automne ça redémarre et puis vous avez votre moyenne, vous avez tout ça, vous avez la production mensuelle. Et vous répondez en même temps, vous répondez quoi, oui, les énergies, le développement des énergies renouvelables participe à la suppression des énergies fossiles, tous les ans RTE, EDF, ils ferment des centrales à charbon, etc, etc, tous les ans, tous les ans, le parc diminue de manière importante, donc on participe, voilà ça c'est pour les antis c'est tout ce que vous voulez, parce que il faut s'accaparer de ça aussi. Je vous écoute.

Au niveau de la communauté de communes, j'ai vu que désormais, il y avait d'autre projet sur des énergies renouvelables, comment s'est passée l'évolution entre le début et la création du premier parc éolien ? Il y avait des...

Des réticences. Oui bien au début on ne s'en occupait pas, et bien c'est le débat, parmi les élus, avec la population, les articles de presse etc, etc, de vulgarisation, tout ce que vous voulez, donc qui ont fait prendre conscience je pense aux élus, dont le président, voilà et que aujourd'hui effectivement ils ont tous donc, on a tous plus ou moins donc un projet d'énergie renouvelable ou en tout cas un projet d'économie d'énergie, dans le logement, dans les bâtiments communaux, etc, etc. Donc voilà, y a une prise de conscience, très important, et donc effectivement sur Issoudun vous avez plusieurs, au moins un gros projet qui est de, de développer donc une chaudière à énergie bois avec un réseau de chaleur, voilà autour de l'hôpital autour des lycées, autour des collèges etc, etc, c'est important ça, donc de remplacer l'énergie primaire polluante, donc c'est bien. Voilà, et puis et puis acheter trois quatre éoliennes, voilà.

Est-ce que la communauté de communes vient en aide sur des projets portés par des communes ?

C'est en cours, ça l'est, c'est pas spécifiquement recette énergie renouvelable, on le fait, mais voilà y a une réflexion qui va s'engager pour voir qu'est-ce qu'ont fait, quels projets on a, développer à mon avis un projet territorial, voilà, on n'est pas dans cette formule là, c'est d'abord la ville centre et puis après s'il en reste etc. Donc c'est un problème de gouvernance, c'est un problème de débat, d'idée parmi les élus, donc voilà ça avance tranquillement, tranquillement, mais faut, faut accélérer.

Est-ce qu'il y a eu des agriculteurs qui se sont opposés au projet ou des mécontentements sur le loyer par exemple ?

Attitude des habitants et des agriculteurs, on a eu deux situations pas compliquées, d'abord, pas d'opposition au projet, y en n'a pas eu, par contre des agriculteurs qui ne voulaient d'éoliennes sur leur terrain, on en a eu, quelques-uns, et puis, et puis voilà. Alors après, rebelote, retour d'expérience, celui qui en voulait pas, il en a dans la parcelle voisine, il en a autour de chez lui, ensuite chaque propriétaire, chaque propriétaire de parcelles ou exploitant qui a mis à disposition donc 1500 à 200 m² par éolienne donc a eu une indemnité, un loyer annuel. Donc déjà c'est sûr, voilà et c'est bien rémunéré, c'est normal, du coup dans le deuxième projet on avait au moins deux agriculteurs qui n'en voulaient qui aujourd'hui en ont. Y pas d'opposition alors y a pas d'opposition parce que peut être que la question ça veut dire ça, est-ce qu'il y a une gêne ? Avec les gros, machines, etc, y a pas de gêne, voilà, y avait, y avait eu ce débat là,

on pourra pas tourner, on pourra pas avec les engins, etc, etc, on a quand même fait des chemins, on a créé des chemins en pleine terre etc, avec des massifs avec tout ce que vous voulez, voilà, y a eu une bonne évolution et aujourd'hui y a les plates formes, ils y mettent la paille ils y mettent les engins etc, donc c'est utilisé c'est pas que réservé donc à l'exploitation du parc, donc y a tout ça qui a permis cette évolution, je crois. Et puis en plus chez les gens peut-être je le dis ça aussi c'est que vous avez vu y a pas de périmètre de protection, y a un chemin vous le prenez, vous arrivez au pied d'une éolienne, ça c'est intéressant, vous pouvez voir, vous pouvez entendre le bruit, vous pouvez voir la covisibilité, y a pas d'interdiction, je dirais qu'à la limite c'est vraiment placé sous leur, sous leur, sous la surveillance des citoyens, je crois on peut dire ça, y a rien c'est propre, voilà. Ça voyez-vous c'est un bon critère d'acceptabilité sociale, être si près comme ça, y aurait pu y avoir des dégradations, y pourrait y avoir, y a rien. Et ensuite j'ai eu l'association de chasse sur la commune, d'accord, alors pour, etc, etc, je peux vous que voilà, au pied des éoliennes ils y vont, et croyez-moi y aurait des cadavres de grue ou de chauve-souris, ils me le rapporteraient, ça fait partit de tout cela, voyez y a pas, y a pas un plomb sur les, pas d'accidents, y a pas eu d'éoliennes qu'a pété ou de pales, etc. voyez en tant que maire c'est surtout ça que je regarde.

Y a pas eu de questions de cette association de chasse ?

Non ils ont, on les a fait participer, chaque fois ils ont donné leur avis etc.

Y a pas eu de problèmes particuliers ou des craintes sur la fuite du gibier ?

Y a, y a eu ça oui, mais vraiment infime. Moi je n'ai pas entendu tout cela, vraiment pas une fois, donc euh, un souci de moins aussi. Mais là aujourd'hui c'est réglé, c'est fini, y a à mon avis tout un tas de question qui ont été gommé. On est inattaquable quoi, c'est bien.

Est-ce que le fait d'avoir des parcs sur la commune a permis d'atténuer totalement les craintes plutôt que d'avoir des parcs mais sur les communes limitrophes ?

Je pense que vous avez un peu raison, beaucoup, effectivement les habitants quand ils entendent à la télévision que c'est pas beau, que ça fait du bruit, que ceci, que cela que les chauves-souris sont hachées etc, que ça fuit, ceux qui habitent là je peux vous dire que ça rentre pas, je peux vous dire qu'ils sont blindés ici, ça aide. Je vous dis je les fais visiter les parcs éoliens y a des gens, des gens d'à côté qui sont venus, qui étaient restés sur la première appréciation, les antis, quand je les ai amenés au pied des éoliennes pour la covisibilité avec le paysage, c'est pas ce qu'on m'a dit, j'en ai en pagaille, en pagaille.

Les gens qui sont venus visiter ces parcs là, c'était des opposants ?

Au départ je n'étais pas au courant, c'est quand ils remontent dans le bus qu'il le dit, ils sont contents, satisfaits, « vous verrez monsieur le maire un tel je vais lui dire mes quatre politesses » etc, etc. Voilà, alors par contre je le sentais dans les questions parce que le les reçoit dans la salle pendant une grosse heure, là je sens les questions, et c'est normal, parce que je considère que c'est par ignorance, c'est normal, ce que j'ai été, je trouve que c'est normal, ils ne savent pas etc, donc j'ai répondu à toutes ces questions, voilà. Après, il fera son jugement, il fera son appréciation, pour ou contre, c'est son problème, après c'est un citoyen, chacun a ses raisons. Je ne peux pas laisser dire des bêtises, des mensonges, ça c'est hors de question.

Dernier élément, quel est votre avis sur les différents projets menés aux alentours, par exemple je suis allé à Saint-Pierre de Jards...

Ah, voilà un exemple d'opposition féroce.

Est-ce que la faiblesse relative des retombées économiques d'un parc éolien pour la commune comparé à celle perçues par la communauté de communes était un élément d'incertitude ?

C'est important, au départ on a été sensible aussi, on a été, bon c'est le débat qu'il y a eu avec les réformes donc le porteur de projets n'y peut rien, par exemple moi mon avis vous l'avez je vous l'ai donné, quand vous touchez 47 000 et puis que vous en touchez 140, tous les ans tous les ans, après vous pouvez avoir des projets, donc ça va un peu mieux, donc c'est intéressant, mais en même temps, vous pouvez le mettre, pourquoi faire, les antis, pourquoi faire une différence entre projet, un développement de projet de parc éolien, et puis avec le commerce, avec un petit artisan, qui que ce soit, dès l'instant que vous une activité économique c'est soumis aux recettes fiscales, pourquoi nous accusé qu'on est intéressé que par la recette fiscale ? Pourquoi ? Quand on a un bistrot qui s'ouvre, moi sur ma zone artisanale quand j'ai un petit artisan qui vient etc, etc, le centre de maintenance est sur ma zone, je suis content, mais ouais c'est pas parce que c'est l'éolien c'est pas parce que, pourquoi nous accuser de ça ? C'est atroce, c'est terrible quand même, c'est une généralité.

Les retombées ne sont pas fortes pour la commune.

Après il y a une mauvaise clé de répartition, après c'est le problème de la gouvernance hein, où le président et son conseil ils décident d'en donner un peu plus à la commune qui accueille, c'est le cas sur Vatan, ou alors à Saint-Genou le gars il touche que dalle, aussi bien sa commune que l'interco, donc c'est plutôt dégueulasse mais après c'est un problème d'élus, bon bref. Mais c'est normal que, moi je considère que ce soit normal que la commune, la commune qui accueille les éoliennes sur son territoire soit correctement rémunéré, mais vous le savez bien vous connaissez comme on est en train de supprimer les communes pour l'interco, vous savez tout ça, donc on va vers cela quoi. Voilà mais c'est vrai, mais par contre le maire de Saint-

Pierre-de-Jards quel est votre avis ? Il me semble partagé, il me semble emmerdé, je sais pas, parce qu'il a un conseiller municipal, un adjoint qui est farouchement opposé. Je pense que c'est lui qui met le souk. C'est mon point de vue personnel. Et moi y aurait pas Rabate je pense que le maire évoluerait. C'est mon point de vue personnel.

Annexe 5 : Document fourni par M. Pallas (maire de Saint-Georges-sur-Arnon) concernant l'éolien

Réponses, à un courrier

De Monsieur le commissaire enquêteur,

Concernant l'implantation de cinq éoliennes

Et d'un poste de livraison dans le département

De la Nièvre, daté du 10 mars 2011

19 Éoliennes sont implantées sur les communes de Saint-Georges sur Arnon et Migny, divisées en 4 parcs.

Au cours de l'année 2005, le conseil municipal s'est engagé par un vote solennel, dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Le Grenelle de l'environnement prévoit de porter à au moins 20% en 2020 la plupart des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

L'Assemblée Nationale a porté l'objectif à 23% en cohérence avec le paquet « Climat énergie » au niveau de l'Union Européenne.

Quatre ans et 8 mois, c'est la durée d'un très long processus partenarial avec la société NORDEX, développeur de projet de parcs éolien, (société Allemande avec filiale française, n° 1 des constructeurs d'éoliennes en France), avec les populations, services d'état, associations, élus, visites sur sites, exposition, débats avec projections de films, 2300 visiteurs enregistrés depuis Juin 2009.

La société NORDEX est basée dans la région parisienne, à la plaine Saint-Denis.

-Direction et administration.

-Développement de projets.

-Vente d'éoliennes.

-Gestion de chantiers des parcs éoliens.

-Direction de la maintenance.

Plus de 4200 éoliennes en fonctionnement. Près de 6000 MW qui approvisionnent plus de 1 175 000 foyers. Près de 2300 employés.

Unités de production au Danemark, Allemagne, Chine.

Filiales à travers le monde, (France, Royaume Uni, Portugal, Inde, Brésil, Suède, Japon, Italie, États-Unis).

1985 : Création de la société au Danemark, débuts de l'éolien raccordé au réseau.

1995 : Premières éoliennes installées en France.

2001 : Création de la filiale NORDEX France SAS.

Antennes locales, 13 unités, dont un centre de maintenance situé à Saint-Georges sur Arnon pour le Berry, avec 4 emplois permanents actuellement, mais plus de 15 dans les prochaines années.

Emploi

La construction de 4 parcs à Saint-Georges sur Arnon et Migny a créé environ 100 emplois directs et indirects.

Plus de 10 entreprises basées sur nos territoires, (terrassément, raccordement électrique, location de matériel, matériaux de construction, matériel électronique, enrobage, transport, levage, grues...) ont participé à la construction des 4 parcs.

La durée de vie est de 20 ans, ce qui veut dire que dans 20 ans, les 19 éoliennes seront démontées, entièrement recyclées et les 4 parcs seront reconstruits avec 19 nouvelles éoliennes, pour une durée de vie de 20 ans.

Production annuelle énergie propre

La puissance installée est de 46 MW pour une production attendue de 96 GW/H par an pour 2000 heures de fonctionnement. Cela correspond à la consommation moyenne totale de 14000 habitants, toutes activités comprises, (particuliers, industriels, collectivités.) La taille d'une ville comme Issoudun.

L'énergie éolienne, produite mécaniquement par le vent, permettra d'éviter une pollution annuelle estimée à 78500 tonnes de CO2 et à 210 kg de déchets nucléaires.

C'est un investissement privé de 66 millions d'euro, structurant pour les acteurs publics : Indépendance énergétique, création d'emploi, création de nouvelles filières industrielles de maintenance et d'activités de sous-traitance sur nos territoires ruraux.

Quelques caractéristiques techniques

Raccordement électrique :

27 Km enfouis pour la connexion des parcs entre eux, et au réseau.

Accès et voirie :

Création de 3,8 Km et renforcement des accès existants sur 6,9 Km

Année de mise en service : Octobre 2009

Hauteur : 100 m jusqu'à la nacelle.

Longueur d'une pale : 43 m

Hauteur totale en bout de pale : 152 m.

Poids total : 430 tonnes.

Fondation : 480 m3 de béton et ferrailles, soit 1100 tonnes.

Délibération du Conseil Municipal : Janvier 2005.

2005 / 2006 : Elaborations des documents d'études, consultation des 32 services d'état, chambre consulaires, associations de la nature et de l'environnement, visites, réunions publiques, présence dans les manifestations du village, enquête publique...

Octobre 2006 : Permis de construire délivrés, aucune opposition.

2007 : Acquisition des droits fonciers pour chacune des 19 éoliennes, valant bail emphytéotique de 41 ans. (1200 m2 par éolienne).

5 Novembre 2007 : Déclaration d'ouverture des chantiers de construction des premiers parcs éoliens dans le Berry, département de l'Indre, construction des routes, plates-formes, enfouissement des réseaux, génie civil, pour une durée de 6 mois.

20 Janvier 2009 : Construction de la 1^{ère} éolienne.

Juin 2009 : Fin de construction de la 19^è éolienne.

27 Février 2009 : Raccordement de deux parcs au poste EDF, suivront les deux autres en Avril 2009.

Octobre 2009 : Après deux mois d'essais, de mises au point, production des premiers KW/H d'énergie éolienne, soit 4 ans et 8 mois après la délibération du Conseil Municipal.

Valeur immobilière – tourisme – résidences secondaires.

Pour la période 2004 / 2010, au nom de la commune de St Georges sur Arnon, nous avons délivré 78 permis de construire et 65 déclarations de travaux sans permis de construire.

En 1996, nous comptons 317 habitants. Au dernier recensement, nous étions 574 habitants et très certainement à ce jour plus de 600 habitants.

Nous avons 60 résidences secondaires, une zone Natura 2000, 2 zones ZNIEFF, espaces naturels sensibles, 2 rivières, marais, tourbières, présentant un attrait de semi tourisme, avec sentiers pédestres, VTT et parcours de pêche.

Valeur de l'immobilier.

A ma connaissance, aucune étude à ce jour n'a montré d'impact négatif des éoliennes sur la valeur de l'immobilier.

Après nombreux contacts avec les offices de notaires, l'ADIL du département, aucun impact négatif n'est constaté.

Contrat vente-achat immobilier.

Devant ce manque d'information et de constat, j'ai réalisé ma propre étude en examinant tous les droits de préemption exercés au nom du PLU sur la commune.

Pour chaque mise en vente d'une parcelle, d'une maison ou autre patrimoine, le notaire a obligation de consulter le maire, en lui adressant une déclaration d'intention d'aliéner, ou demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption (DIA).

Dans cette déclaration, figure l'information de la mise en vente, le nom du vendeur et de l'acquéreur, la situation du bien, le prix de la vente ou de son évaluation.

Le maire a obligation de notifier, dans un délai de deux mois sa décision de préempter ou pas, après avis et délibération de son conseil municipal.

Avec ces dispositions, quel meilleur agent immobilier que le maire peut représenter un village disposant d'un parc éolien, soit 19 éoliennes ?

J'ai donc dressé un bilan :

2006 : Trois parcelles, situées au bord des étangs en zone touristique, de détente ou de résidence secondaire, sont vendues. Le prix moyen au M2 était de 11,85 €, hors frais d'acte. Des chalets y sont construits.

Sur ce même site, 2 chalets sur des parcelles de 700 M2 se sont vendus respectivement 62 570 € et 75 000 €, hors frais d'acte.

Dans le village, 3 parcelles à construire se sont vendues au prix moyen de 14,31 € le M2.

Sur le hameau de Avail, face au champ d'éoliennes, une maison de campagne, sur une parcelle de 2810 M2 s'est vendue 145 000 €.

C'était en 2006, en plein débat, communication, reportages télévisés, articles de presse, édition de bulletins municipaux, certes, avant toute construction d'éolienne.

2009 : Les travaux de génie civil ont débuté en Septembre 2008, le montage des éoliennes en Janvier 2009, terminé en Juin 2009, baptisé « Chantier du Siècle ».

Les transactions immobilières se sont poursuivies :

2 parcelles situées en bordure des étangs se sont vendues, d'une superficie de 700 M2 chacune, au prix moyen de 22,50 € le M². Les chalets sont construits.

Sur ce même site, 1 chalet de 35 M² sur une parcelle de 700 M2 s'est vendu 65 200 €.

Dans le village, une parcelle à construire s'est vendue au prix moyen de 33,03 € le M². La maison est construite.

2010. Le rythme est identique, sans contraintes sur les valeurs immobilières.

Sur le hameau de Avail, une parcelle s'est vendue 40,95 € le M2, la maison est en cours de construction face au parc éolien baptisé « les joyeuses ».

Dans ce même hameau, une parcelle à construire s'est vendue au prix de 24,21 € le M2. La maison est en cours de construction.

Toujours dans ce même hameau, une construction neuve datant de 2005, s'est vendue pour raisons professionnelles 166 000 € sur un terrain de 1439 M2, face au parc, en quelques semaines.

Dans le village, une maison rénovée sur une parcelle de 770 M2 s'est vendue 183 000 €.

Les exemples sont nombreux mais le constat est le suivant :

Pas de nuisance visuelle.

Pas de trouble anormal du paysage.

Pas de pollution sonore.

Confirmation des résultats des études d'impact paysagères, d'implantation des parcs éoliens.

Exigence de sécurité publique respectée, confirmation d'aucune incidence sur les prix de l'immobilier. Aucune perte de valeur pour les propriétaires de parcelles ou d'habitations voisines d'un parc éolien.

Diverses incidences

Aucune incidence sur la santé de signalée depuis Octobre 2009, pas plus sur la faune, sur ce territoire.

Aucun accident routier ou autre, pouvant être imputé à un quelconque détournement d'attention des conducteurs. La RN 151 et 2 routes départementales desservant nos villages traversent les 4 parcs éoliens.

Réception TV

Suite à des réclamations, nous avons ouvert un cahier à disposition du public, auprès du secrétariat de mairie. 3 familles ont déposé une réclamation depuis la mise en service.

La société NORDEX a passé une convention avec une société d'installation de télévision située à Issoudun.

Cette société est donc intervenue aux frais de la société NORDEX, pour une remise aux normes. A ma connaissance à ce jour, il n'y a plus aucune gêne de signalée.

Bruit

Je rappelle qu'une seule éolienne se situe à 870 m d'une habitation. Les suivantes se trouvent à plus de 1200 m. Du fait de leur rotation lente et de la taille des pales, les éoliennes produisent des infrasons, (c'est-à-dire des sons dont la fréquence est inférieure à la capacité auditive humaine). Ce phénomène n'est pas réservé qu'aux éoliennes, les routes, par exemple elles aussi sont émettrices d'infrasons.

Le bruit émis par un parc éolien rentre dans le champ d'application du code de la santé publique et qui fixe des émergences limites. Règlementation de 5dBA en période diurne (7h, 22h) et de 3 dB en période nocturne (22H à 7H).

La délivrance du permis de construire pour tout projet de parc éolien est assortie d'une prescription particulière demandant au pétitionnaire, NORDEX, de mettre en œuvre un contrôle sono métrique dans un délai de 3 mois à compter de la mise en exploitation du site.

L'organisme de ce 2^e contrôle, choisi à cet effet par le pétitionnaire, ne peut pas être identique à l'organisme missionné pour réaliser l'étude d'impact.

Dans le cadre de l'étude d'impact, 6 points ont été localisés. (Fermes, maisons isolées, lotissements, village, bourg, lieu-dit).

Le procès-verbal de réception des études acoustiques est en cours. A ce jour, les premiers rapports sont conformes à l'étude d'impact, aucune réclamation n'est observée, après fonctionnement des 4 parcs.

Si les résultats n'étaient pas conformes, à savoir les seuils réglementaires pas respectés, il appartiendrait au maître d'ouvrage -NORDEX-, d'apporter les mesures correctives sur les équipements, (par exemple, le bridage de l'éolienne.)

Je rappelle qu'une éolienne coûte 3,2 millions d'euros hors taxes.

Le bruit d'une éolienne de 100 m de hauteur, évalué au pied, est mesuré à 50dBA.

Quelques conclusions environnementales

Le territoire communal révèle deux types d'unités paysagères :

Le plateau agricole,

Les vallées humides,

Cette zone paysagère couvre la majorité du territoire communal. On y retrouve les motifs de la Champagne Berrichonne : des espaces ouverts de grandes cultures céréalières génèrent des vues longues à panoramiques, ponctués d'écarts urbanisés sur les franges de l'unité.

Les couleurs dominantes varient au gré des saisons et des cultures.

Le plateau agricole est sec et calcaire, doté de peu de relief mais doucement vallonné.

L'usage agricole des sols amplifie l'ouverture des paysages.

Pour le territoire de la champagne berrichonne, la verticalité des éoliennes contraste avec un paysage à dominante horizontale. Leur couleur et leur mouvement contribue à créer un nouveau paysage.

Cette réalisation s'intègre dans le territoire de la Champagne Berrichonne, créant des animations dans une structure paysagère agricole relativement simple, et vient enrichir les motifs originaux existants.

La construction de ces 4 parcs éoliens dans le Berry et cette contribution est une modeste et honnête réponse citoyenne aux attaques que subit l'éolien, et leurs maires, de manière répétée celle qui réunit les individus, fait avancer nos territoires et produit une énergie propre, renouvelable et durable, et constitue une des meilleures réponses à cet enjeu planétaire.

Le développement éolien à Saint Georges et Migny s'inscrit dans cette continuité et positionne l'être humain du XXIème siècle dans la plus fabuleuse des aventures :

« Les énergies renouvelables sans pollution ».

Faisons face à la rupture avérée de la cohésion écologique de la planète, où l'être humain est contraint, pour la première fois, d'évaluer l'impact de son activité et d'exploiter les solutions alternatives pour produire l'énergie sans consumer le patrimoine terrestre.

Une des clés énergétiques de ce XXIe siècle.

Jacques PALLAS

Maire de Saint-Georges sur Arnon
Représentant des collectivités au sein de
l'association : Amorce - CLEO

Annexe 6 : Document fourni par M. Pallas (maire de Saint-Georges-sur-Arnon) concernant la « SEMER »

Une société d'économie mixte, énergies renouvelables (SEMER) locale pour exploiter des éoliennes

Le parc éolien de Saint-Georges-sur-Arnon-Migny-36.

CONTEXTE

Les communes de Saint-Georges-sur-Arnon et de Migny ont accueillis le premier parc éolien du Berry en 2009. Ce projet de 19 éoliennes s'est développé en un temps record de 4 ans et 8 mois grâce à l'implication très active des communes, des élus, et du développeur.

Les collectivités ont créé une société d'économie mixte (SEMER) pour acquérir 5 éoliennes pour un montant de 15,35M€ HT et réinjecter les dividendes dans des projets territoriaux.

DESCRIPTIF

De nombreuses entreprises locales ont participé à la construction du parc éolien d'une puissance de 46 MW (66 millions d'€ d'investissement).

ACTEURS

20% en fonds propres (3 099 100 €)

Collège A (actionnaires publics) 1 550 100 €

Collège B (actionnaires privés) 1549000€

Et 80% d'emprunts : 12, 25 M€

UN INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

-Rénovation et extension maison culturelle George Sand, BBC

-Eco-quartier, Audits énergétiques (20 par ans)

-Toitures photovoltaïques

-Programme biodiversité (Arnon Théols et Natura 2000)

-Fiscalité locale modérée (-16%)

-Réseau de chaleur avec chaufferie biomasse

FACTEURS DE RÉUSSITE

-Une implication totale des élus : visite de parcs, concertation, partenariat public-privé, etc.

-Une transparence de l'information et une communication permanente avec la population

-Un tandem indispensable au bon déroulement du projet : le maire et le porteur de projet

RÉSULTATS

Production électrique : 24GWH en 2012, soit l'équivalent de près de 10 000 foyers
(Hors chauffage et ECS)

Retombées économiques locales :

-Fiscalité locale pour l'ensemble des collectivités en 2011 : 103 800€

- Excédents de la SEMER en 2011 et 2012 : 393 000€

-Dotations amortissement, à disposition dans la trésorerie de la SEMER : 2 168 206€

Annexe 7 : Entretien avec le maire de Saint-Pierre-de-Jards

Entretien réalisé le 12 mai 2015. Durée de l'entretien : 1 heure 31 minutes

Les passages en italique correspondent à mes interventions et questions. La transcription de l'entretien a été réalisée sans modification de la parole et du langage de l'enquêté (ainsi, les passages sans la négation, les hésitations dans le discours et autres termes n'ont pas été corrigés).

Début de l'entretien :

Si on parle d'éolien, enfin parlons d'énergie d'une manière générale, et après, enfin notamment les énergies renouvelables, et après parlons d'éolien, et ensuite on parle d'éolien. Donc d'une manière générale, il faut bien se mettre dans la problématique globale des énergies, la problématique globale c'est donc en gros, la production d'électricité dans le mix énergétique global c'est à peu près 20%, le reste c'est quand même les hydrocarbures. Donc quand on nous demande, actuellement toute la problématique de l'énergie, enfin faire de l'énergie renouvelable c'est essentiellement, enfin les accords de Kyoto, c'est essentiellement pour diminuer l'impact CO₂, donc ça veut que pour diminuer d'une manière importante l'impact CO₂, il faut surtout agir sur les 80%, c'est-à-dire les hydrocarbures, on est bien d'accord, mon raisonnement il est tout bête, en sachant qu'en plus si vous, la production d'électricité elle impacte très peu le CO₂, parce que on produit 99% de notre électricité avec de l'énergie qui ne produit pas de CO₂, c'est l'énergie nucléaire et l'énergie hydraulique. Après si on veut parler de l'énergie nucléaire on peut en parler, mais pour moi c'est un autre débat, c'est pas du tout le débat sur l'éolien ni sur le CO₂, parce que si on me dit, comme j'ai déjà entendu ce, l'éolien c'est pour remplacer le nucléaire, bon là c'est complètement du pipo, parce que vous ne remplacerez pas le nucléaire avec l'éolien, il faut avoir une production pour produire de l'électricité il faut avoir une grosse production de masse, donc en production de masse actuellement vous avez soit le charbon, soit le pétrole, soit le nucléaire, maintenant si on me dit que, les allemands ont fait le choix, ils veulent pas du nucléaire mais ils ont le charbon, donc c'est facile pour eux de faire un choix, dans la mesure où du charbon ils en ont à revendre, donc voilà. Euh en, aux Etats-Unis maintenant ils ont le gaz de schiste, donc ils sont pratiquement dépendant énergétiquement, mais tous ces gens-là ils produisent du CO₂, et du CO₂ qui est pas du tout, c'est du CO₂ je dirais, c'est, stocké, quand je dis stocké c'est pas du CO₂ qui vient de la biomasse ou des trucs comme ça, où c'est du CO₂ qui, où, comment là, l'équilibre entre le CO₂ que vous absorbez par la biomasse et que vous restituez, il est, à équilibre donc vous en ajoutez pas plus, vous le diminuez pas de l'atmosphère mais, mais entre le gaz de schiste, le charbon et tout ça, vous en rajoutez, bon voilà. Donc ça c'est les termes très généraux, maintenant au niveau de l'éolien, bon eux c'est la traduction européenne pour ce qui concerne Kyoto, c'est-à-dire bah la traduction européenne c'est si on veut produire moins de CO₂ il

faudra dans notre mix énergétique une production d'électricité, on oublie de le dire maintenant, mais cette production d'électricité qu'il faudra, il faudrait 25%, 23% je m'en rappelle plus d'énergie renouvelable, comme on ne compte pas le nucléaire dans l'énergie renouvelable, donc nous on a que 17% enfin à peu près ou 16, avec l'hydraulique donc ça veut dire qu'il faut faire 7-8% de, enfin on nous impose 7-8% de production d'électricité pour justement euh diminuer l'impact CO₂, ce qui est complètement nul pour nous, enfin en France. Voyez, c'est bien une directive complètement absurde de l'Europe, qui vous dit euh pour diminuer globalement votre CO₂ en France, enfin c'est idiot il faudrait diminuer plutôt les hydrocarbures, bon. Mais on comprend très bien pourquoi derrière, ce qu'il y a derrière, c'est que bah tout ce qu'est notamment l'éolien, parce que nous on ne peut faire que de l'éolien, on n'a pas de euh, d'industrie éolienne chez nous, donc ça veut dire que c'est l'industrie allemande et euh comment, des pays du nord qui viennent mettre les éoliennes, voilà, donc c'est clair, vous savez la traduction européenne elle est claire, c'est les lobbys, c'est les lobbys allemands et du nord, des industries du nord qu'est là pour dire, bon bin la France, on ne peut pas y aller parce qu'ils ne produisent pas de CO₂ mais on va le faire d'une manière règlementaire. Moi c'est mon point de vue, c'est le point de vue de pas mal de personnes, faut se leurrer hein qui connaissent un peu le système, parce que j'estime que je connais le système, contrairement à beaucoup qui ne le connaissent pas, qui disent, qu'est-ce qu'on voit actuellement pour l'éolien, euh je pourrais me ranger à cet avis-là, donc actuellement c'est une grosse affaire financière, bon quand on vient dans les dans les, dans le milieu agricole, comment ça se passe, vous venez dans le milieu agricole, vous dites « écoutez-moi il me faut 1000 m² de... et puis je vous mets une éolienne, on vous donne entre 4000 et 6000 euros par an », bon quand vous avez des paysans qui ont 4 ou 5 éoliennes dans leur champ, moi je comprends qu'ils, qu'ils ne refusent pas, je serais à leur place je ne l'ai, comment je dirais... je porte pas de jugement, je serais à leur place je ferais peut-être pareil, voyez, je suis pas, je suis pas du tout un... un comment, c'est possible même hein, parce que je serais à leur place je n'aurais pas forcément la formation que j'ai donc voilà. Donc bon ça c'est, c'est pas le paysan qui me choque qui dit moi je ramasse, ou les communes, moi c'est, c'est, ce qui me choque surtout c'est la façon dont s'est fait. Dans les communes on me dit bin oui, on vous fait payer, enfin, on dit ça va rapporter mais ça rapporte pas tellement dans les communes parce que c'est les communautés de communes qui ramassent hein, c'est pas les communes, et bon c'est vrai que momentanément ça peut aider, bon je vois bien la communauté de communes de Vatan ça va, ça rapporte actuellement 100.000 euros par an, donc ça permet de, bon, la communauté de communes de Vatan on en fait un bon usage dans la mesure où on nous dit ces 100.000 euros c'est que je leur ai dit, ils sont tous d'accord, surtout ne faisons pas de fonctionnement avec ça, faisons des investissements productifs, si on peut, mais surtout pas de fonctionnement, générons pas de fonctionnement parce que là si dans 15 ans, parce que ça dure 15 ans le truc, le tarif de rachat, après c'est fini et puis ça peut même arrêté avant parce que l'Europe est en train de se contredire hein, en ce moment l'Europe et le Conseil d'Etat ils disent il faudrait peut-être revoir un peu ce genre de choses, donc voyez l'incertitude dans laquelle on se trouve. Donc on achète, enfin disons, l'EDF rachète, on donne,

l'obligation d'achat à 82 centimes le kWh, donc pour euh pour comment dire, pour l'énergie nucléaire qui vous donne actuellement le kWh à 40 centimes, bon après on peut vous dire oui mais l'EPR mais enfin parce que c'est les vieilles centrales, mais enfin bon on est toujours en train de se tirer des balles dans le pied parce que il faut augmenter le prix du nucléaire, la preuve enfin la France est obligé de vendre enfin, l'EDF est obligé de vendre le courant nucléaire à ses concurrents pour que la concurrence puisse s'installer. On a le courant le moins cher d'Europe et puis on veut installer la concurrence, donc on fait monter les prix pour installer, enfin, y a des, vraiment il y a des choses que je ne comprends pas, après on dit l'EPR effectivement, y a un EPR qui se monte, Flamanville et puis on est à 1,28, enfin 128 kWh, bah oui bien sûr, c'est très cher, bah oui mais y en a un, demain si y en a, quand y en aura, enfin si on continue le déploiement, je sais pas si on va continuer le déploiement, si les vieilles centrales elles s'arrêtent, bien si y en 20 ou 30, le kWh il ne sera pas à 128 centimes, il sera à peu près à 50 centimes, faut pas l'oublier, je veux dire c'est, c'est mécanique, voyez on a des faux... quand c'est industrialisé, là actuellement ils rencontrent des difficultés, de plus en plus parce que on est toujours en train de de leur, de leur mettre une balle dans le pied pour dire « ah bah oui mais la sécurité nucléaire », vous savez la sécurité nucléaire enfin bon, je suis peut-être partial, j'ai travaillé dans les déchets nucléaires donc heu... j'étais dans, notamment les centrales graffites-gaz, donc j'ai, j'ai piloté tout ça, j'ai, bon, je sais très bien que, comment ça fonctionne, je connais très bien les dangers du nucléaire, euh bon, jusqu'à maintenant, si on regarde les dangers nucléaires dans le monde, j'ai pas l'impression, même avec Tchernobyl ou quoi que ce soit que ça a pollué le monde euh, d'une manière irrémédiable, enfin moi je, je ne sais pas mais enfin si on dit le contraire, je voudrai bien, quand on sait ce qui s'est passé à Tchernobyl c'est, pour moi c'est, ce qui peut arriver le, le plus gros, parce que on nous dit, on a fait tout un truc sur, sur les japonais là, Fukushima, bah oui c'est bien, j'ai, on a entendu ce qui, c'est désolant quand même. Vous avez entendu parlé du nucléaire, là-bas, la catastrophe nucléaire, mais bon les 80.000 morts qu'il y a eu, pas de catastrophe, c'est naturel donc c'est pas une catastrophe, on s'est même pas imaginé que, ah oui mais on aurait dû faire, quand vous êtes devant une catastrophe comme ça, ils se préoccupent surtout des 80.000 personnes ou 60.000 personnes qui sont sans abris, qui sont ci qui sont ça, c'est pas le pipi de chat de la centrale nucléaire qui va rejeter 3-4 béquerais dans la mer qui va, qui va changer la face du monde, enfin, ça va changer, c'est les écolos vont s'en mettre plein la tête bien-sûr, mais c'est pas ça qui va changer la face du monde, enfin bon euh, je sais pas mais c'est... je crois que, quand on sait que y a des, y a des comment ? y a des endroits, la radioactivité naturelle elle est 3 fois plus que ce qui a été rejeté, enfin, faut être, ou quand on sait que quand vous faites un voyage Paris en avion vous prenez euh autant que si vous faites une année dans une centrale nucléaire, voyez c'est, bon, ou quand vous faites des radios cinq fois par an, vous avez la dose largement au-dessus de... vous voyez c'est, y a plein de trucs qui sont relatifs qu'il faut... Alors maintenant, on va revenir aux éoliennes, les éoliennes euh donc on a, on a eu un schéma régional qui nous a dit bah voilà il y a des zones favorables dans le coin ; bah les zones favorables c'est, c'est quoi ? c'est des zones où y a pas d'habitations, et puis où on peut installer des éoliennes, où les promoteurs peuvent

s'en donner à cœur joie, bon bah c'est bien, sauf qu'il n'y a pas un vent extraordinaire, sauf bah que vous mettez des pilonnes, des machins de 3 MW, des machines qui sont certainement très performantes, je suis ingénieur, c'est vrai que c'est des supers machines, c'est pas la question, mais euh ça, la disponibilité est ou à peine 20%, quand je dis disponibilité, c'est pas tourné à sa valeur nominale hein, voyez, bon je crois que c'est 18% si on dit que c'est, c'est rentable euh pff non en lus ça, ça bouffe un paysage complètement, bon, c'est vrai que c'est un paysage qui a besoin de verticalité, mais la verticalité qu'on a besoin c'est pas spécialement des éoliennes, quelques-unes je veux bien mais euh voilà. Bah nous on s'est opposé parce que en définitive si, si on avait- éoliennes ici d'accord, si demain tous les projets arrivent, c'est éoliennes qu'on a juste à la sortie du village, bon euh pour nous c'est pas, c'est pas raisonnable, bon là c'est, on n'est pas, avec tout ce que je vous dis c'est, c'est pas, on n'est pas anti-éolien, produire de l'énergie avec du vent, bon pourquoi pas, pas dans ces conditions c'est pas, c'est pas la solution pour sortir le pays ou pour faire la transition énergétique, voyez c'est... On peut faire la transition énergétique d'une autre manière et on a, on a un comment ? un atout extraordinaire par rapport à d'autres, c'est qu'on a le nucléaire, le nucléaire pour l'électricité, euh donc on n'a pas, si vous voulez y a pas le feu, y a pas le feu et faut surtout travailler pour euh pour éliminer je vais dire la pollution avec les hydrocarbures, hein, donc la pollution avec les hydrocarbures ça s'élimine, donc on fait du bon boulot je pense dans, dans le domaine du fixe, c'est-à-dire le chauffage du bâtiment et tout ça, l'isolation de ci de ça bon là y a des mesures qui sont intéressantes, les bâtiments positifs et tout, ça d'accord euh faut éviter, y a des choses qui sont complètement aberrantes notamment dans les vieux bâtis, dans le vieux bâti on est en train de faire n'importe quoi, faire, on veut cacher toutes les maisons alors là c'est d'une aberration pas possible, et puis il y a le problème après du stockage de l'énergie, le stockage de l'énergie faut travailler sur le stockage de l'énergie, bon on sait, on sait stocker l'énergie, notamment avec de l'hydrogène euh et puis y a d'autres, y a d'autres choses qui permettent de stocker l'énergie notamment les énergies renouvelables, le soleil, il faut s'intéresser au soleil, beaucoup, euh je pense que le solaire c'est ce qui va c'est ce qui va, bon, on peut aller beaucoup plus loin que, que le vent, parce que le vent c'est une énergie finie, enfin quand je dis c'est, une éolienne, c'est une énergie je dirais aboutie, c'est-à-dire que vous allez pas faire euh, vous allez pas innover, c'est pas avec l'innovation que vous allez faire plus de kW, de MW, c'est-à-dire si vous voulez faire plus de MW, il faut, le mat au lieu qu'il soit à 80-100 m maintenant pour faire 3 MW, il faut qu'il soit à, plus haut il faut monter plus haut, donc heu si vous voulez l'énergie solaire, c'est complètement différent, vous êtes à, actuellement les rendements d'un panneau solaire c'est heu, c'est 16-17% voire 20% enfin voyez enfin, on est, dans les laboratoires on est à des rendements au-delà de 50, enfin 40 à 50%, bon c'est peut-être pas pour demain mais c'est pour après-demain, quand je dis après-demain c'est 2020 vous savez, ça va arriver très, très... alors au niveau des, des, de la mobilité, bon ça c'est, tout ce que j'appellerais la, la, les installations stables, enfin stables, non mobiles, bâtiments, pour la mobilité c'est tout ce qui est voitures, hydrocarbures, bon bah y a toute la partie électrique d'accord, on s'y, on s'y penche, bon ça plait pas forcément aux écolos parce qu'ils disent « oui mais c'est de la, c'est de

l'électricité nucléaire », bah c'est pas forcément de l'électricité nucléaire hein, ça peut être l'électricité du vent ou truc comme ça. C'est vrai que par rapport à ce que l'on fait actuellement, il faudrait, il faudrait avoir des systèmes de stockage pour valoriser effectivement toutes ces, on aurait des possibilités de stockage, les rendements de ces machines-là, enfin les rendements les disponibilités de ces machines-là au lieu de 17 à 18 on passerait peut-être à 25, parce que faut qu'EDF ne rachète pas non plus tout ce que, tout ce que produit ni le solaire ni l'éolien, bon pourquoi bah parce que pour la simple et bonne raison c'est parce que il y a trop de capacités de production, c'est tout. Alors demain, bon le système électrique sera différent, l'organisation du système électrique sera différente, ce sera un système, je sais pas si vous avez lu, Rifkin ?

Non pas encore.

Et bien il faudra le lire, il est intéressant, il est intéressant dans la mesure où euh il vous dit euh, puisqu'on y arrive en définitive que demain la production, l'électricité sera, là actuellement on a une production très, très centralisée avec les centrales nucléaires, demain ce sera décentralisé avec des petites, des petites puissances un peu partout, et toutes ces petites puissances en réseau feront que bah on aura et c'est un peu, c'est vers là-dessus qu'il faut aller, avec notamment le stockage de l'énergie. Alors bon, si j'en revenais à nos mobilités au niveau de l'énergie, donc c'est les voitures, bah les voitures c'est les voitures électriques et c'est les voitures à l'hydrogène, donc euh, enfin qui est un véhicule électrique. D'ailleurs c'est, sauf que la différence fondamentale entre un véhicule électrique, c'est qu'un véhicule électrique pur, donc faut le charger sur une borne pour le, comment ? Pour repartir, qu'un véhicule électrique avec hydrogène c'est-à-dire que l'hydrogène, avec une pile à combustible produisait de l'électricité pour charger la batterie parce qu'il y a toujours besoin d'une batterie pour faire un tampon parce que une pile à combustible si vous voulez elle ne vous, elle ne vous, produit en continu, mais si vous accélérez c'est, c'est un peu comme heu, comme vous des tampons avec des ballons d'eau chaude, faut quand même des tampons pour garder le, vous voyez ce que je veux dire. Donc voilà, voilà le, voilà cet aspect des choses, c'est-à-dire que demain je pense que, les véhicules électriques et les véhicules, enfin les véhicules électriques avec, je crois bien qu'on pourrait gagner en autonomie, parce qu'en France on ne veut pas en entendre parler pour l'instant de l'hydrogène mais bon on peut parler pour l'autonomie d'une petite pile à combustible, ou des, des piles à combustible que les japonais et les, et les coréens se sont lancés là-dedans, donc je pense que c'est des, c'est des choses qui arriveront, qui sont rentables, enfin qui seront rentables, abordables dans les années 2020, à peu près, 2020 enfin... même en 2020 parce que Toyota sort sa, son véhicule cette année, euh, Honda a sorti son véhicule l'an dernier, bon à mon avis, bon après bien-sûr il faut, il faut avoir un, un comment ? Le corps chargé c'est, c'est comment ? C'est-à-dire un système de pompe comme le gaz, comme on a fait, ça c'est pas, je pense que c'est pas un problème, actuellement les pays du nord s'y mettent, l'Allemagne, les Etats-Unis ils un moteur à l'hydrogène par exemple, donc euh, actuellement effectivement les, les japonais et les comment ? Y a pas que les japonais, y a les sud-coréens, ils attaquent le

marché Europe du nord et puis euh et puis américain. Mais ça viendra, donc ça veut dire que, euh, compte tenu de, du peu d'impact qu'il y aura dans, dans la transition énergétique au niveau de, de l'éolien, on n'a pas forcément, on n'a pas, on a peut-être tort de, de mettre tous ces paysages, parce que bon en définitive les petits, les villages de Champagne-Berrichonne, bon, pff, faire de l'éolien pour faire de l'éolien, pour satisfaire une, une directive européenne qui est complètement con, euh voilà c'est tout hein, ça m'emballe pas, après bon on vous dit, bon après tous les gens qui, qui font de l'éolien ici, ils font pour de l'argent, c'est tout, que ça soit les communes ou que ça soit..., et si voulez ils le font pas dans le, enfin ils le font pas, non, de toute façon ils le font pour de l'argent, parce que derrière heu, y a pas de, un paysan euh vous lui dites bah écoutez, vous venez bon on vous, on vous indemnise du terrain qu'on vous prend mais c'est tout bah tous les ans on vous donne pas une rente, euh ils verront pas beaucoup de monde euh, y aurait pas beaucoup d'éoliennes dans les champs, ça faut pas se leurrer. Les communes euh, les communes qui disent, si on dit aux communes vous avez pas, enfin forcément vous avez des taxes comme les pilonnes ou je sais pas trop quoi mais voilà, bah les communes voudront pas non plus, parce que intérieurement y a pas mal de gens qui effectivement, trop c'est trop, c'est pas, voyez y a cet effet de saturation, moi tous les gens qui viennent ici euh, dans le coin qui achètent, qui veulent acheter, bon moi vous savez, si, il y a une belle maison qui s'est vendue dans le coin là, bon, les gens, y a beaucoup de gens qui sont venus, ils sont venus me voir, ils sont venus voir les projets éoliens, donc voyez c'est, y a quand même derrière une, une moins-value pour certains, bon voilà, après ça c'est un point de vue, bon il faut le défendre c'est sûr, bon c'est un point de vue qui est pas beaucoup, pff, défendre un point de vue comme ça, avec l'argent qui est distribué comme il est distribué c'est, c'est difficile, voilà c'est tout, voilà.

Alors si vous avez des questions plus précises...

Oui, alors j'ai cru comprendre qu'il y avait un projet, une proposition de projet éolien sur la commune ?

Oui bien-sûr oui.

Je voulais savoir si...

Bah le conseil municipal a, s'est déclaré défavorable. Le, comment ? L'enquête publique, le commissaire enquêteur a, a mis un avis défavorable, et puis, bah le préfet de région, il s'est assis dessus sans problème, voilà.

Le préfet a quand même...

Oui bien-sûr oui.

Il n'a pas suivi les recommandations ?

Vous savez il s'en moque, donc euh, sauf que maintenant il y a un problème juridique c'est que nous on avait fait un plan local d'urbanisme, qui, qui est un élément juridique, et dans le, dans le document d'urbanisme on a limité les constructions à 15 m, donc les éoliennes... donc là ça, actuellement ça pose un problème à la préfecture, et au préfet, ils sont bien embêtés, bah oui parce que il est bien évident que les associations, nous la mairie on fait un recours gracieux auprès du préfet pour son, son, pour dire écoutez vraiment vous nous prenez pour des cons, je suis cru euh c'est pas la peine de nous demander notre avis si, voilà si on le prend pas en compte du tout, en plus sans, sans raisons parce que c'est ça qu'est extraordinaire, quand, quand vous, à chaque fois, les décisions de préfet, de préfecture qui concernent une commune on vous dit toujours bah écoutez voilà vous avez deux mois pour répondre, si dans deux mois vous, ou si dans deux mois, enfin si vous faites quelque chose, que c'est en préfecture, et en préfecture, si la préfecture ne vous a pas répondu au bout de deux mois, ça veut dire que c'est, c'est bon. Là c'est le contraire voyez, là on met des avis défavorables, on écrit, on fait un recours gracieux au préfet, si le préfet ne vous répond pas ça veut dire qu'il s'assoit dessus et puis, il vous ignore complètement. C'est, c'est une façon de, heu, comment ? Moi je pense que c'est un grand mépris de la part de l'administration, de la haute administration, c'est tout. Maintenant le retour pareil j'ai le même mépris pour eux.

La préfecture n'a pas du tout répondu ?

Pas eu de réponse au bout de deux mois donc deux mois ils sont passés. Donc il n'a pas répondu au recours gracieux donc il y a un recours, mais pas la mairie parce que bon moi j'ai pas engagé de fonds, j'ai pas assez de fonds pour, pour engager un bras de fer hein, mais il y a les associations qui s'appuient bien-sûr sur, sur l'élément du PLU sur le plan juridique pour attaquer la décision au tribunal administratif.

Il y a eu des associations qui se sont constituées ?

Il y a un collectif qui s'est constitué et puis, et puis y a des associations heu bin vous savez une association, des associations nationales je pense qui vont s'engouffrer là-dedans, il y a un élément juridique, pour l'instant j'en ai pas entendu parlé, mais euh il y a des associations locales qui sont liées à l'association nationale, aux associations nationales, donc c'est bien rare que sils ne font pas, puisque c'est quand même un, un élément majeur, une commune qui, qui limite la hauteur des constructions par un PLU, puisqu'on nous demande de faire des plans local d'urbanisme, on impose ce qu'on nous demande, et après si on s'assoit sur le règlement qu'on fait, c'est pas la peine qu'on nous fasse des, de demander des avis de faire des PLU qui coutent cher et tout, si on en tient pas compte, faut le dire, on ne fait plus, c'est pas la peine de faire dépenser de l'argent à une commune pour faire ça. Il y a pas de cohérence. Dans ce cas faut le

dire, faut le dire tout de suite vous faites des PLU mais de toute façon on s'en fout, en plus, on, on nous l'impose, c'est quand même l'administration qui nous l'impose. C'est très paradoxal, c'est paradoxal.

Comment ça s'est passé avec la société de développement ?

Oh bah ça se passe très bien donc moi j'ai rien à, j'ai rien à reprocher, si vous voulez au niveau de la société de développement, en plus vous avez, vous avez une relation avec des, des gens qui sont sommes toute charmants, je veux dire c'est un jeune qui, qui vient là bon je lui ai expliqué notre position, il est assez gêné dans certaine position parce qu'il comprend bien, lui aussi il connaît, il connaît quand même la, le, tout ce qui est énergie et tout, il a aucun argument à me, à me contrer pour me contrer, parce rapport à ce que je lui ai dit, les gens qui, que voulez-vous, quand quand vous, on peut dire c'est la transition énergétique, c'est si c'est ça, mais attendez euh, tant qu'on, tant qu'on n'aura pas, c'est ce qi je lui ai dit à, je lui ai dit écoutez votre entreprise, si elle veut être pérenne ou si elle veut enfin vraiment entrer dans la transition énergétique, qu'elle investisse dans le stockage de l'énergie, produit par les éoliennes, c'est plus facile que de vendre à EDF à 82, à 82 centimes du kW, c'est, ça c'est juteux, mais investir dans, faire de l'énergie renouvelable et investir, l'Allemagne commence, à ferme éolienne pour stocker, avec des brevets français d'ailleurs, qui, qui sortent du CEA et du CNRS, et, et euh avec une start-up française qui s'appelle macfi energy, mcfi, vous regarderez ça sur internet, c'est, tout ce qui est stockage euh, c'est du stockage solide c'est pas du stockage euh, c'est pas du stockage, parce que l'hydrogène on le stocke en gazeux ou, à 700 bars ou à 300 bars, pour en, pour en, solide c'est-à-dire moins 273 °C, et, mais il faut beaucoup d'énergie pour stocker à ce niveau-là, là avec les brevets du CEA et du CNRS et une start-up française qui s'appelle macfi energy, mcfi c'est pas mac, je dis toujours... c'est les ordinateurs ça (rire) mais euh c'est mcfi, fi fhy euh phy, donc qui actuellement effectivement développe le stockage de plusieurs MW enfin, en Italie, en Allemagne puis au Japon, parce que c'est, c'est ces boites-là qui ont investies, il me semble que derrière il y a certainement des choses intéressantes. Mais bon euh c'est des, c'est des choses euh bah qui, qui euh, qui ne sont pas pour l'instant en France euh trop, trop développées, on est, on est certainement très bon, enfin c'est même sur on est très bon dans la recherche fondamentale avec le CNRS, la recherche publique CNRS et euh, et comment ? Le CEA, qui, qui sort des brevets intéressants, mais derrière on n'a très peu de, d'industriels pour mettre, enfin ou...

L'application n'est pas encore...

Bin les applications, on des industries, enfin comme euh, la société là macfi energy par exemple, il y en a d'autres qui commencent à se mettre en place, mais euh c'est des sociétés qui ne sont pas, les capitaux si vous voulez, c'est pas, c'est pas spécialement des capitaux français, c'est des capitaux étrangers qui arrivent dedans, donc, on a une autre société qui s'appelle sabiocel

qui, elle fait des prolongateurs d'autonomie avec des piles à combustibles qui fait, là ils commencent à s'y intéressés un peu, il y a Michelin qui s'est mis, qui a fait des, qui a mis de l'argent là-dedans, voyez c'est, malgré tout ça commence, mais, mais nous on est bloqué en France pour le développement de la, notamment de la pile combustible qui fait de l'électrogène, c'est euh, c'est par les, ce qu'on, on est parti sur le tout électrique, et avec les batteries, bon c'est normal c'est Bolloré qui fait ça donc Bolloré bloque le reste donc euh, Bolloré il a, il a, il a l'oreille de, de nos gouvernants, donc pour l'instant... Mais dans la loi de transition énergétique l'hydrogène a quand même, il y a eu assez de lobbying pour, on s'en est chargé, voilà.

Au niveau de la communauté de communes, comment sont les avis sur l'éolien ?

Oh bah les, la communauté de communes est complètement en dehors de, enfin du, les avis sont, c'est à peu près les mêmes que, on est en opposition, si vous voulez c'est la seule commune, je, je ne suis pas en opposition, attention quand je dis opposition c'est pas, je vais contre les éoliennes, bon, si la communauté de communes à Vatan à, veut des éoliennes bah ils feront des éoliennes hein, je suis pas, je suis pas, je suis pas un, comment je dirais ? Un militant pour dire non, on casse tout parce que, non, bon, des éoliennes, moi je leur explique, ils ont pas grand-chose à me dire en face hein, je peux vous que bon bin il se trouve qu'ils ont pas grand-chose à dire en face, les arguments que l'on, que l'on donne, euh le seul argument que l'on me donne c'est effectivement c'est prenons ce qu'il y a toujours à prendre et, et puis voilà, et, et je reconnais que c'est un argument de, qui, qui est quand même, pour des communautés de communes qui n'ont pas, ou même les communes qui n'ont pas, qui n'ont pas de moyens, euh c'est, c'est claire que euh ça donne une bouffée d'oxygène, y a rien à redire là-dessus, ça donne pas la bouffée d'oxygène espérée, telle qu'on l'avait espérée voilà au début des éoliennes, parce qu'on nous montait, on nous donnait mont et merveille, mais les monts et merveilles euh bin se sont transformés en euh, en bon ça peut être intéressant mais ça va pas, ça va pas au-delà, hein, vous pouvez poser la question au maire de, de Saint-Georges si vous l'avez vu, Pallas qui lui va vous faire euh, des, des, comment ? Une éloge dithyrambique sur les éoliennes mais bon il pensait, il espérait avoir beaucoup d'argent, mais en réalité il en a pas eu la moitié de ce qui pensait avoir, donc voyez c'est, ça été un peu une heu quand c'est arrivé ici le départ c'était phénoménal, la ruée vers l'or si vous voulez, mais après ça c'est dégonflé, mais malgré tout ça reste, ça reste intéressant, maintenant la, l'inquiétude, personne ne s'inquiète mais l'inquiétude c'est, même les propriétaires, c'est, c'est pour le démantèlement. Parce que demain, demain c'est ce que moi je leur dis, il suffit de poser la question, un propriétaire moi c'est, je leur ai dit, vous savez que vous louez votre parcelle, oui, la parcelle n'est pas achetée par le, c'est une location comme n'importe quelle location, donc vous louez votre parcelle, ça veut dire que le, le euh la personne qui qu'a sur laquelle vous louez euh, il peut construire une maison il peut construire ci il peut construire tout ce que vous voulez, il faut juste une autorisation. Mais si cette personne s'en va parce que euh, ce qui a été construit ça vous appartient, c'est la loi.

C'est à la charge ?

C'est à la charge, je sais pas si c'est à la charge mais si vous avez, si vous avez les éoliennes qui restent dans les champs, bien évidemment les, les gens qui, qui ont, ils peuvent pas l'entretenir, ils peuvent pas la, la démonter donc euh il restera dans les champs, ce sera une friche industrielle c'est tout hein. Donc si, quand je dis, si la personne part par exemple demain, il est, il est clair que si le tarif de rachat n'est pas ce qu'il est, bin y a plein de sociétés qui mettront la clé sous le paillason parce que les sociétés, la plupart c'est des sociétés écrans, et ils mettront la clé sous le paillason et voilà terminé. Et le, c'est pas, c'est pas, ça va pas se démanteler hein, parce que de toute façon y a pas de provision pour les, suffisantes pour les démanteler, contrairement à ce qu'on a imposé à EDF pour le démantèlement des centrales nucléaires, où y a des, des, voyez y a des choses qui sont mis de côté qui sont, qui sont vraiment, où on peut taper dedans, que là euh bin oui ils sont, ils sont, ils sont dans l'obligation, ils ont signé des choses donc ils sont dans l'obligation de, de la démanteler, qui vont faire dans les investissements qu'ils mettent, mais si demain on leur dit euh, ils sont, ils sont plus payés euh comment, le tarif de rachat change bin y en a plein qui, pas tous parce que derrière y a des sociétés comme Nordex ou autre qui sont, qui, mais de plus en plus Nordex travaille avec des sociétés écrans aussi, donc euh, c'est, c'est pour, enfin si y a un coup de Trafalgar, vous inquiétez ils sont, juridiquement ils sont, puis ce qui est normal hein, c'est pas non plus, ils utilisent la loi telle qu'elle est pour euh se garantir aussi de, parce que bon on, on leur demande de construire des, donc ils imposent un tarif de rachat pour construire mais si le tarif de rachat, si, si le contrat à 15 ans n'est pas, bin ils sont pas tenu non plus à, à perdre de l'argent hein donc je comprends aussi parfaitement leur, leur, leur système de, de fonctionnement. Donc tout ça pour dire bon bah que euh l'éolien chez nous c'est pas notre tasse de thé y aura, bon y en 3-4 éoliennes dans le coin bon, c'est pas, c'est gênant, 30 ça me gêne, hein, et puis quand vous regardez Saint-Pierre-de-Jards vous, vous sortez de Saint-Pierre-de-Jards, y a pas, actuellement y a pas un angle où vous ne voyez pas d'éoliennes.

En prenant la route j'ai vu pas mal d'éoliennes.

Bah oui, donc euh si vous avez vu, bon euh derrière ça faudrait peut-être penser quand même aux gens qui habitent euh voilà. Parce que si des gens qui habitent bin euh je vous dis au-delà de la valeur sur la maison moi y a des gens qui viendront pas hein, qui, qui, pour le développement d'un village comme nous euh, une maison euh, les maisons qui sont, les maisons qui, qui ont un peu de valeurs, les gens qui ont de l'argent ils mettront pas, ils mettront pas de euh d'argent dans des maisons dans le coin pour voir des éoliennes. Donc c'est pas forcément un, un bon truc hein.

Comment ça s'est passé avec les habitants ?

Les habitants bin les habitants, bon d'une manière générale y a les gens qui, qui sont pour parce que..., y a pas mal de gens qui sont neutres et puis y en a d'autres qui sont vraiment contre. Mais bon, on une population relativement âgée, bon vous savez tous les gens au-dessus de 80 ans ils en ont rien à faire, enfin pas rien à faire mais bon, vous savez c'est, c'est des gens qui sont relativement euh, qui acceptent ce genre de chose, je veux dire qu'ils acceptent parce que c'est comme ça, bon je cherche pas du tout c'est, c'est pas des contestataires dans l'âme. Donc c'est comme ça, c'est comme ça. Mais euh mais y a des plus jeunes, je peux vous dire que c'est les plus jeunes qui sont, bin oui les plus jeunes ils ont, il y en a qui ont investi si vous voulez, moi j'ai des jeunes qui ont investi là, qui ont acheté parce que ils sont euh, bon y en a pas mal qui sont happé heureusement parce que ils ne voient rien parce que y a les bois autour, euh donc ils voient pas les éoliennes, ils les voient que quand, quand ils sortent du village, donc heu, mais les y a pas mal de jeunes qui, qui me disent pff, enfin, on a acheté avant les éoliennes mais il y aurait eu les éoliennes on ne serait pas chez vous. Donc ça veut dire que malgré tout c'est pas un, c'est pas un, c'est pas forcément euh attractif pour le village.

Est-ce que vous avez eu par exemple des refus de personnes qui voulaient venir ?

Des gens ?

Qui voulaient venir sur la commune et qui finalement ne sont pas venus ?

Y a des gens qui, qui, qui ont acheté enfin notamment enfin venaient dans la commune, mais pour venir dans la commune il faut qu'il y ai des choses à vendre, donc il n'y en a pas pour l'instant, j'ai pas, j'ai pas eu cet, cet aspect-là euh mais j'ai, j'ai des gens qui m'ont dit euh compte tenu de ce qui se passe maintenant je n'aurais jamais acheté où j'ai acheté. Et notamment les gens qui sont à la Caserie euh j'achèterais maintenant, non. Enfin c'est maintenant que j'aurai acheté, je n'aurai pas acheté, ça on me l'a dit, on l'a dit en conseil c'est une de mes conseillères d'ailleurs qui me dit non c'est clair j'aurai pas acheté. Donc heu, mais elle m'a dit malgré tout ça serait, c'était difficile aussi de rester dans le coin d'Issoudun, elle était à Issoudun, parce que il y en a partout, y en a partout, donc, elle serait peut-être partie ailleurs, voyez c'est au gré de, mais bon, si on met de l'éolien on met de l'éolien, bon moi je vous ai dit ce que je pensais de l'éolien, l'éolien, l'éolien c'est pas, c'est qu'un affaire, une grosse affaire spéculative et financière et c'est tout, c'est pas du tout une affaire de la transition énergétique, et c'est ça que je déplore. Mais on m'aurait dit il y a 40 éoliennes dans le coin mais malgré tout il est prouvé puis euh, je serais, je saurais pertinemment que ce, que ce serait prouvé que c'est intéressant pour le climat euh bin on dit ok, mais là non.

Est-ce que la société avait fait des campagnes d'informations, avec des réunions publiques ?

Non, pas sur Saint-Pierre, on a fait, pas sur Saint-Pierre, sur Saint-Pierre on a, on a, il n'a même pas fait une réunion publique, je sais pas s'il a eu peur de euh, bon j'ai pas été non plus faire une réunion publique, j'ai pas du tout, moi je lui ai dit si vous voulez faire une réunion publique on met nos locaux à votre disposition et puis vous faites la pub hein que, que vous faites, on va pas, nous on va pas faire votre pub. Bin, c'est le minimum hein, les locaux, c'est sûr hein, nous on laisse les locaux, vous aurez de l'opposition c'est sûr, donc ils ont pas fait de réunion publique. Donc, ça veut dire que ça s'est fait entre les, les, les comment ? Les, la, la préfecture, enfin la préfecture, les agriculteurs qui avaient des terres, nous qui étions prévenu parce que fallait, y a des phases obligatoires pour passer, mais c'est tout ça a pas été plus loin, mais je, je reconnais qu'on n'a pas coopéré non plus hein, bon on n'a pas coopéré on a fait le, ce qu'on devait faire, un point c'est tout.

La population, comment elle est venue à savoir, à connaître le projet ?

Le projet ?

Par une enquête publique ?

Bah une enquête publique, puis nous de toute façon on l'a dit, le projet, on a quand même dit à la population qu'il y avait un projet enfin, le bouche à oreille et puis le, c'est vite fait, et puis l'enquête publique hein.

Au niveau de l'enquête publique, est-ce que les gens se sont déplacés ?

Bin y en a un certain nombre bon, mais bon comme toutes les enquêtes publiques les gens qui se déplacent c'est les gens qui sont motivés pour euh empêché l'éolien ou pour soutenir l'éolien. Donc bon bah ceux qui soutenaient l'éolien c'est essentiellement les agriculteurs qu'étaient concernés, les deux qu'étaient concernés c'est tout, et puis heu plus une société, une société d'éoliennes, pas la, pas la même mais une société concurrente, qui a dit que c'étaient des bons projets les trucs, voilà. Et puis bin c'est les, les gens qui, qui, qui sont, qui étaient contre les, les éoliennes, bin ils sont venus d'une manière assez importante, les gens du, du village plus les, les gens des alentours.

Maintenant est-ce que vous seriez favorable à l'installation d'autres énergies renouvelables autre que l'éolien ?

Moi au niveau des énergies renouvelables euh, il faudrait avoir un projet de territoire, et ça, ça commence à se faire, on en parle, sur par exemple l'utilisation de la biomasse, notamment tout ce qu'est méthanisation, moi je le vois bien comme ça, parce que l'intérêt de la méthanisation, c'est que, et de la biomasse, c'est que vous créez de, une activité très locale avec heu, avec des,

un personnel très local, c'est-à-dire que, autant l'éolien on dit ça, ça crée de l'emploi, oui ça crée heu 2-3 mainteneurs sur un parc heu voyez qu'est très, qu'est très étendu, autant la production de gaz par méthanisation, ça vous crée de l'emploi, mais beaucoup plus d'emplois, par exemple vous crée un gros méthaniseurs par exemple dans le coin euh bien sûr faut bien l'étudier, faut le regarder avec heu, non parce que quand vous crée un méthaniseurs, faut, faut regarder tout ce qui est, bien sûr la technologie pour faire du méthane, pour faire le gaz, et tout ce qui concerne euh la collecte, donc la collecte de la biomasse, donc la collecte de la biomasse avec quoi vous le faites ? Donc euh bon ça, c'est pour ça que je vous dis c'est un projet de territoire puisque ça veut que globalement tous les agriculteurs sont, sont concernés, et y a pas, les acteurs y en a plus, y a les agriculteurs, y a éventuellement les, les déchetteries, donc voyez ça c'est, c'est vrai que c'est plus compliqué que de venir voir des, des comment ? Des, des agriculteurs en leurs disant donné moi 1000 m² je vous pose une éolienne et je vous donne 4000 euros, par an, ou 5000, ça c'est sûr, comme démarche c'est facile. Avoir une démarche de territoire, et investir quand même assez gros c'est moins facile eu, mais c'est beaucoup plus euh, comment je dirais ? Performant sur le, sur le plan social et tout, parce que vous crée de l'emploi. Alors pour produire du gaz, produire du gaz par méthanisation, vous avez donc heu, et surtout dans notre coin et puis dans beaucoup de coins, l'intérêt c'est de dire bon vous produisez et vous le réinjecté dans le réseau gaz, parce que vous pouvez le faire ça, c'est comme produire de l'hydrogène, vous pouvez injecter de l'hydrogène dans le réseau gaz, donc nos réseaux gaz sont pas loin donc heu, et ça heu le, le, comment ? C'est déjà quelque chose, c'est déjà bien, notamment pour l'hydrogène parce qu'il y a un projet qui s'est, notamment dans le nord qui s'appelle green, avec le CRT gaz, c'est de la réinjection d'hydrogène dans le gaz, qui vous permet de, d'augmenter les capacités calorifiques du gaz et diminuer l'émission euh, les émissions CO₂, sans pour cela changer les, les brûleurs vous savez qu'il y a chez les usagers donc il faut une certaine, il faut à peu près 4-5% d'hydrogène dans le gaz, et quand vous prenez, ça c'est, c'est le projet green l'a testé dans le nord donc c'est, ça, ça marche, ça c'est, et puis et bien sûr y a la production de gaz local avec méthanisation, que vous injectez, c'est pas, c'est pas la peine de reproduire de l'électricité parce que c'est, mais l'injecter dans le, dans le gaz parce que c'est ce qu'on fait actuellement avec les méthaniseurs on produit de l'électricité, c'est, c'est, c'est une aberration ça coute trop cher ça veut dire que EDF est obligé de nous le racheter 130 ou 140 euros le, le MW, donc c'est de la folie douce hein, enfin c'est de la folie douce, ça, ça existe notamment à Vaux Tournon, dans l'Indre, y a qu'une usine de méthanisation, une, une ferme, mais bon c'est vrai qu'avec tout ce qu'il a fait ils sont passés de deux personnes à 12 personnes, donc c'est quand même un progrès pour l'emploi hein euh, et bien sûr même si on rachète l'électricité à 130 euros ou 140 euros, euh y a de l'emploi derrière, mais c'est, donc globalement si vous faites le cout global, c'est pour ça que je vous parle de territoire parce que si on fout un cout global sur un territoire euh c'est peut-être pas forcément si cher que ça, rapport même au vent, voyez, euh bon, avec tout ça c'est... mais la méthanisation elle est intéressante c'est que vous pouvez, vous savez que dans une méthanisation, le rendement il est à peu près de 60% pour, pour la production de gaz et 40% en production de

CO₂, mais le CO₂ produit, qu'est du CO₂ d'équilibre je vais dire, du CO₂ d'équilibre qui vient de la biomasse ça veut dire que même si vous le rejetez il, il va pas dans, il va pas polluer en plus hein, donc euh, mais ce CO₂ vous le transformer, le retransformer en gaz parce qu'on appelle méthanation, qui est de l'injection de la, l'injection de l'hydrogène dans le, soit dans le méthaniseur donc là ça existe on a une expérience qui est en train peut-être de voir le jour du côté de Chaillac, on suit, qu'on suit, euh on le suit via une association qui s'appelle, dont je suis le président qui s'appelle Berry, qui, qui est justement on souhaiterait développer le, le, les utilisations d'hydrogène donc bon c'est pour ça que je vous parle aussi beaucoup d'hydrogène. Donc cette euh cette méthanisation vous pourriez le, enfin l'injecter, on peut injecter directement dans le, dans le, dans le digesteur du méthaniseur et au lieu de passer euh d'une production avec un rendement de 60% vous passez avec un rendement de 75 ou 80% de fabrication de gaz, de méthane, donc voyez c'est intéressant, et puis le reste par méthanation le reste du CO₂ vous pouvez faire du, du gaz de synthèse, vous réinjectez dans le réseau gaz. Vous voyez, et ce, et ce comment ? Et cet hydrogène pourrait être euh produit par électrolyse avec euh des énergies renouvelables, le soleil ou le vent, ou même le nucléaire, parce que le nucléaire ne, ne rejette pas de CO₂. Voyez vous pourriez avoir au lieu de, de gaspiller je dirais de l'argent à faire de l'éolien euh en masse, vous pourriez avoir des, des expériences intéressantes sur les territoires en créant de l'emploi et qui globalement je pense serait rentable, et sur le territoire. Quand je dis globalement, c'est-à-dire un peu moins de chômage, un peu moins de ci, voyez ce que je veux dire, euh faut, faut regarder l'impact, faut pas, faut pas sectoriser, faut regarder l'impact total, sur un territoire, pour que euh, nous dans nos territoires, euh c'est ce que je dis souvent c'est, l'emploi ce sera l'énergie, si on, si on se lance là-dedans, enfin un peu plus d'emplois, voyez. C'est, c'est pas, mais, un méthaniseur de, si vous prenez toute la chaîne, un méthaniseur de, je ne sais pas moi de 3-4 MW ou 5-6 MW avec tout ce qui peut, ou qu'un MW avec tout ce que vous pouvez euh collecter autour et tout ça, vous pouvez faire un, euh, c'est l'emploi de 50 à 60 personnes, voyez c'est, c'est pas négligeable, avec des, des emplois qualifiés même pour euh, pour sortir, pour faire les, les comment ? La conduite et les essais de ces méthaniseurs et, comment les analyses et tout ce qui sort, voyez ce que je veux dire c'est, et puis derrière y a toute la chaîne euh solaire et tout ça qui peut, bon on essaye de travailler là-dessus, j'essaye de, et puis si vous produisez de l'hydrogène y a aussi la mobilité de l'hydrogène c'est, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure hein, c'est pour ça que, on, on parle beaucoup, c'est le terme américain, de power to gaz, c'est-à-dire transformé l'électricité en gaz avec de l'hydrogène. Et si vous faites beaucoup de méthanisation, sur le plan aussi sur, vous allez peut-être pas concurrencer le gaz de schiste, mais si vous prenez l'autonomie énergétique d'un pays vous pouvez aussi heu être autonome et heu arrêter le gaz russe, ou du moins diminuer l'importation de gaz russe, le gaz russe c'est aussi, y a des incertitudes sur le gaz russe. En sachant qu'on a quand même un réseau de stockage de gaz qu'est extrêmement important, on est certainement les premiers d'Europe.

Est-ce qu'il y a eu des craintes, avec le projet, de l'impact sur le tourisme ?

Impact sur le tourisme ? Bon vous savez le problème de la Champagne Berrichonne c'est, c'est pas du tout un, comment ? Un, c'est pas un, elle est pas touristique dans la mesure où on ne l'a pas développée. Si vous le développez euh, bon on pourrait le développer, mais le développer, à mon sens c'est un, c'est un peu une gêne, alors maintenant est-ce que c'est une gêne ou est-ce que, que c'est pas une gêne, j'en, j'en sais... ça c'est, c'est bizarre quand même, mais c'est, c'est pas, l'éolien c'est pas le nucléaire, pourquoi je vous fait le rapprochement avec le nucléaire, c'est que dans les châteaux de la Loire, euh le, la centrale nucléaire de Chinon, c'est une des, avec le belvédère et tout euh, quand les gens font les châteaux de la Loire font aussi la centrale de Chinon. Voyez c'est, donc sur le plan touristique Chinon euh, Avoine c'est un élément, y a pratiquement autant de visiteurs à Chinon, à Avoine que euh, pas au château de Chambord mais certains châteaux côtés de l'Indre-et-Loire. Donc voyez c'est, c'est assez, c'est, ça peut être paradoxal. Alors maintenant est-ce que euh les éoliennes, j'en doute, voyez c'est, c'est pas, est-ce que vous faire un circuit des éoliennes, si vous faites un circuit des éoliennes il faudra à mon avis euh avoir des châteaux à montrer, mais, mais dans notre euh région, on a des châteaux, bon on a Valençay, Bouges qui sont des châteaux publics, la plupart des châteaux intéressants, beaucoup de châteaux intéressants c'est privé, donc euh moi j'en connais beaucoup, y a des belles maisons, que pour faire des, des, je peux vous dire que faire des, des circuits, châteaux ou, ou belles demeures euh vous avez du monde pour faire ça, moi j'en ai fait pas mal avec maisons paysannes de France dont je suis le délégué de l'Indre euh des visites, vous, vous trouvez cent personnes facile euh pour faire des visites euh, mais faut connaître les lieux faut s'en occuper et tout, c'est pas non plus euh... Maintenant, moi je pense que ça peut, ça, je pense que ça sera un effet, ça peut être, ça sera certainement un effet négatif sur le, sur le tourisme qui, qui risque de venir. Maintenant, maintenant c'est qu'une euh, c'est qu'une perception, c'est un sentiment, si je prends, voyez c'est par rapport à, je me place par rapport à Chinon et Avoine avec la centrale, c'est bizarre, et c'est pas du tout le... mais c'est vrai que c'est pas du tout la même chose, vous ne montrez pas du tout la même chose.

Est-ce qu'il y a eu d'autres craintes, sur le paysage ou... ?

Bin les, les craintes.

Sur les impacts visuels ou sonores ?

Non les craintes euh y a beaucoup de gens bon se focalisent beaucoup sur le bruit, moi je, je, enfin ça c'est un autre problème, c'est, je, moi je crois pas que ça soit le bruit qui, qui, qui dérange beaucoup nos concitoyens, mis à part le fait que, par contre ceux qui se trouvent qu'à 500 mètres, à peine 500 mètres, si y a le vent qu'est, qu'est bien, c'est le, ce qu'ils appellent l'infrason, c'est les « wouf, wouf », vous savez c'est quand vous êtes en dessous d'une éolienne vous entendez comme un, quand vous battez le, l'encre dans la truc, un peu comme les pales

qui rentrent dans l'eau. Alors ça euh, avec les vents qu'ils vous le ramènent à 500 mètres, ça peut être, y en a qui, y a des gens qui ne supportent plus, paraît-il, moi j'ai pas été, j'ai pas encore été confrontés à ce truc mais enfin on n'a que 4 éoliennes, mais si demain y en a 30 si, enfin ce, ou 25, ça sera, ça sera complètement différent ça c'est sûr, ça c'est sûr. Mais c'est, c'est pareil euh, les sénateurs avaient votés pour un, pour les mettre à 1 km, et c'était à l'initiative de Germain qu'est, le pauvre vieux qu'est décédé, qui s'est suicidé, mais moi j'ai lu son analyse sur l'éolien, je sais pas, je vous conseille de la lire l'analyse de Germain, elle est, elle est très intéressante, et pleine de bon sens surtout, pleine de bon sens. Mais bon euh, malheureusement il s'est, il s'est suicidé. Et bin oui mais je crois que l'Assemblée s'est, s'est empressé de remettre 500 mètres hein sous, sous le lobby éolien, voyez donc on comprend bien que le lobby éolien est puissant quand même.

Je pense avoir posé toutes mes questions, donc si éventuellement vous avez d'autres éléments...

Non, non j'ai pas d'autres éléments, les positions, c'est sûr que j'ai une position complètement différente de mes collègues, bon, c'est peut-être ma formation qui veut ça j'en sais rien euh, mais je pense que pff je, je ne, je ne dis pas, je ne dis pas que j'ai raison mais je pense pas avoir tort, voyez c'est...

Vous étiez salariés d'EDF avant de...

Oui j'étais salariés d'EDF, mais pas lié à ce qu'on, c'est pas je suis, je pense que c'est pas, enfin c'est lié, bien-sûr que c'est lié dans un, dans la mesure où j'ai une formation euh comment je dirais ? Qui, dans le domaine de l'énergie ma formation euh et que je suis capable je pense d'analyser des situations qui, que d'autres ne sont pas capables d'analyser, ou qu'ils analysent que partiellement par rapport notamment à l'argent que l'on met dans... mais c'est vrai que j'aurais pu aussi raisonner à Saint Pierre que d'une manière économique hein, nous 8 éoliennes ici c'est euh, à terme c'est sur ça peut être euh en gros, par rapport au truc de compensation qu'ont été, parce que c'est la communauté de communes qui touchent mais y a des compensations donc ça ferait peut-être 20 000 euros de plus hein j'en sais rien, pour la commune, bin c'est pas négligeable non plus hein. Mais est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? Je, je sais pas parce que si demain euh enfin nous on dit non, pour l'instant, bon voilà c'est tout, on dit non parce que, et puis on considère que c'est aussi heu une grosse escroquerie là sur le plan, au niveau national je pense que c'est, les lobby éoliens font, font beaucoup de mal, et ça empêche je pense une, une euh, une possibilité de transition énergétique beaucoup plus douce et, plus efficace et plus pertinente surtout, mais parce que là on, on va être toujours dans le, voyez euh pff, on a bien vu comment ça s'est, comment ça s'est développé, ça a été l'anarchie la plus complète hein c'était l'anarchie la plus complète, et puis euh pff voilà, là vous voyez on veut développer à tout prix donc là ce sera un exemple, la commune de Saint-Pierre-de-Jards veut faire un truc heu, un PLU avec les, qui a une valeur juridique et, je pense qu'on va s'asseoir

dessus sans problème, peut-être même qu'il y aura suite à ce qui s'est passé à Saint-Pierre-de-Jards, peut-être qu'il y aura un projet de loi qui diminuera les, l'aspect juridique d'un, des PLU, moi j'en suis, j'en suis à peu près persuadé.

Est-ce que les avis seraient susceptibles d'évoluer sur l'éolien si il était plus rentable ?

L'éolien serait, serait rentable, le, dans la mesure enfin, c'est que fait les allemands, bon les allemands, les allemands n'ont pas le même problème, on nous, on nous, on nous fait des exemples euh, avec les allemands c'est la, on cite toujours l'Allemagne en exemple malheureusement ils sont dans le mur avec l'énergie, ils sont dans le mur, ils ont diminué leur, leur truc nucléaire, bon faut savoir qu'ils avaient 30% de heu de pourcentage de nucléaire dans leur mix énergétique pour produire de l'électricité, bah oui mais 30% c'est pas 80 comme nous, comme en France, donc euh, et 30% comme en plus ils avaient l'autonomie énergétique avec leur charbon, donc ils sont, ils sont, ils se sont lancés au charbon donc, et ils ont, ils ont émis plus de CO2 d'ailleurs, et puis c'est le plus gros pollueur de CO2, par rapport à la France c'est, c'est extraordinaire, bon. Mais eux ils se lancent, donc ils avaient déjà un fort pourcentage d'éoliennes, à savoir que le pourcentage d'éoliennes euh en puissance installée et puis en électricité produite ça représentait une, un site nucléaire en français, pas, pas beaucoup plus hein, donc voyez ceux qui veulent remplacer l'éolien par le nucléaire faudra qu'ils mettent euh, comme il y a une vingtaine de sites en France, voyez ça fait au moins 20 fois ou dans ce cas faut augmenter les puissances, je veux dire faut mettre des mats de plus en plus haut, hein, donc heu pour qu'il y ait du vent en continu, enfin pas les puissances les productions, les disponibilités. Donc euh ça veut dire que si l'éolien, l'éolien si, si y a du stockage, bon c'est que fait actuellement l'Allemagne ils font un parc, actuellement si vous voulez nous sur le stockage en France on a, on a une expérience avec le, avec le solaire ; c'est à, à comment ? En Corse, c'est le projet myrte en Corse, c'est-à-dire c'est une, une centrale solaire d'une puissance de 500 MW et on stocke avec de l'électricité, euh on stocke avec heu le, le procédé français là, enfin le, développé, développé par l'éolien, développé par le CEA pardon, et le, le CNRS, et euh, et y a un projet sur le, sur l'Allemagne ace une centrale, une, une ferme éolienne qui, qui ne fait que de la production d'hydrogène et pour stocker, et après stocker l'énergie dans les, dans les systèmes français, on verra mais ça, mais, et, de toute façon c'est ça l'avenir hein, après est-ce que, est-ce que la part de l'éolien, moi je, je pense pas que l'éolien, parce que vous comprenez bien euh même si vous faites ça, donc ça devient, ça peut devenir, faire, ça devient rentable parce que c'est vrai que l'éolien, en gros, il faut le produire euh, à 80, l'éolien à 80 centimes, bon, dans nos régions alors, si vous voulez par exemple si, euh, si vous prenez le nord, ils ont beaucoup d'éoliennes, mais l'éolienne, effectivement, l'éolien dans le nord, le vent, y a, y a du vent donc y a beaucoup plus de disponibilité de, de, de l'éolien, ils produisent l'électricité aux alentours de l'électricité nucléaire, donc ils ont tout intérêt à faire de l'éolien, voyez ce que je veux dire c'est, c'est, ça, moi ça me choque pas qu'ils fassent de l'éolien dans le nord, c'est, c'est d'ailleurs pour ça qu'ils en ont fait en premier. Après y a les problèmes de

bruit, de paysage de trucs comme ça, mais euh j'aurais pas du tout le même raisonnement ici si on avait des disponibilités de 30 ou 40% sur l'éolien, parce que en plus 30 ou 40% c'est pas la peine de, de, d'avoir un financement public hein, c'est, c'est rentable. Donc heu on n'a pas le même regard, après si y a 30 ou 40 euh y a d'autres regards, mais c'est, vous avez pas forcément le même regard si, si l, si ce que vous faites c'est rentable, hein euh voyez, parce que là c'est quand même, c'est, c'est 17% euh, à terme si tout programme se fait la facture d'énergie enfin d'électricité euh elle va être augmentée de 17%, la CSPE ce sera 17% de, de la facture, hein la CS oui CSPE, taxe sur les réseaux renouvelables et qui permettent que EDF collecte pour l'Etat, qui doit remettre dans les énergies renouvelables, enfin c'est qui payent, c'est ce qu'on paye, c'est, c'est l'augmentation de notre facture donc c'est pas neutre non plus donc bon euh, si demain c'est rentable l'éolien, ça peut être rentable l'éolien, enfin c'est rentable dans certaines régions, c'est, c'est pas la peine de, de se, mais euh là faut certainement en plus si, si c'est rentable et que vous pouvez stocker, enfin déjà rentable et que vous, que vous pouvez stocker, c'est doublement rentable, hein donc heu ça veut dire que c'est ça la transition énergétique que je veux voir, moi c'est, cette production euh diffuse, aussi bien solaire qu'éolien que d'autres, et voilà c'est tout. Et qui vous permettront et particulière, vous avez un toit, parce que la au niveau solaire euh bon euh au niveau des, des capteurs solaires, notamment demain avec des rendements, si vous avez des rendements à 40 ou 50%, on peut dire 50%, vous produisez, imaginez-vous que vous produisez actuellement que vous produisez 150 Watt au m², si demain vous multipliez par 3 ça vous fait un demi kilo au m², hein une maison heu elle a besoin de quoi, une maison heu, elle a besoin de, de 6 ou 7 kilos c'est tout, en puissance nominale, donc heu surtout si elle est bien isolée donc si vous associez 10 m² voyez, qui vous fait, 10 m² ça sera 5 kilos hein, 10 m² c'est trois mètres sur trois, si vous stockez l'énergie, notamment l'été et puis que vous la restituez au moment où vous en avez besoin, voyez ce que, ça, ça change complètement, 10 m² avec des actuellement vous faites, demain vous ferez des, on fera des, vous ferez des tuiles solaires des trucs comme ça, ça existe déjà, donc vos toitures seront très peu, très peu comment ? Perturbées. Ensuite vous n'avez pas que ça vous avez les, les comment ? Les, les cellules solaires organiques qui vous, qui vous faisaient des films, qui sont, des films solaires qui sont beaucoup moins comment ? Performants, mais qui sont 1000 fois moins chers, ils sont trois fois moins performants mais 1000 fois moins chers, donc demain vous pouvez faire des, dès maintenant, mais demain ce sera encore plus au point, vous voyez tous les bâtiments qu'on fait en ville et tout ça, qui sont tout en verre, vous mettez des, des, vous collez ces, ces transparents là, vous colle ça et vous produisez de l'électricité, vous faites des, des bâtiments à énergie positive sans problème. Voyez, demain tout va changer c'est pour ça que vous produirez des petites quantité d'électricité, ce que vous ne pourrez pas utiliser vous le stockez, vous le produirez, voyez, la notion de stockage elle est, elle est très importante, et c'est, c'est ça qui va, qui va faire le développement de ces énergies renouvelables, mais pas forcément à la hauteur de ce que, pff à la limite les éoliennes y en aura peut-être mais, les éoliennes faudrait les mettent là où il y a du vent, voyez ce que je veux dire, on n'aura pas besoin de toutes ces éoliennes, on n'aura pas besoin de tout ça. C'est le, il faudra le faire, il

faudra le faire d'une manière pertinente. Ça vient, bien sûr les, les pays du nord eux ont fait de l'éolien, ils ont pas de problèmes pour produire de l'électricité, ils ont de l'éolien, ils ont du vent et de l'eau, donc ils ont pas besoin de centrales nucléaires, donc en plus ils stockent, ils commencent à stocker un peu partout, voyez c'est, je crois que faut, faut ramener ça à chaque pays, faut ramener ça à chaque pays. Puis les pays du Sud, bin les pays du Sud ils ont le soleil, donc euh, le soleil, au Sahara vous pouvez avoir des, des centrales solaires énormes, qu'est que ça change ? Ça, vous voyez ce que je veux dire le paysage c'est pas, ça va pas changer le, vous pouvez mettre des, des km² de centrales solaires pour alimenter en électricité tous les, tous les pays... c'est une question d'argent, c'est une question d'investissement. Mais on a plein de solutions, enfin je veux dire, enfin y a des volontés politiques, y a, les volontés financières c'est une chose, mais y a les volontés politiques qui sont derrière, puis bon je pense qu'il y a pas mal de politiques qui croient pas enfin qui sont, enfin qui croient pas, bon, l'anecdote elle est simple vous savez, moi j'ai un, quand je parle de ça, j'ai un ami qui me parlait de tout ça, il me disait « ouais faudrait que tu fasses une conférence là-dessus à la chambre d'agriculture », ok, et puis il me dit, donc il est au parti socialiste, et puis il me dit « oh j'ai été à La Rochelle l'autre jour au congrès, y avait Placé, le sénateur qui est écolo, quand je lui ai parlé d'énergie renouvelable et tout sur ci, sur ça, mais il sait à peine ce que c'est ». Voyez, donc on est dans l'idéologie la plus complète, donc euh et ça, ça me désespère, on n'est pas du tout sur du concret, on n'est pas du tout sur du concret sur de, voilà on. L'idéologie actuellement des verts c'est pour ça que j'exècre les verts moi je suis, je suis écolo comme tout le monde, parce que, l'écologie je pense c'est quelqu'un qui doit avoir du bon sens, c'est tout, hein puis heu pas faire n'importe quoi, euh les verts c'est une idéologie, alors c'est l'idéologie actuellement anti-nucléaire, bon, parce que effectivement sur le plan purement euh purement politique ça paye plus que de dire euh voilà on va faire, on va travailler plus sur le, sur les, les stockages d'hydrogène, de machin, alors qu'ils ne savent même pas ce que c'est l'hydrogène, c'est, c'est, c'est un vecteur énergétique, c'est le vecteur énergétique euh, qu'on a, c'est une, c'est une ressource illimitée, dans, dans, dans le monde et, et à l'échelle de l'univers, parce que vous vous êtes hydrogènes, on est 80% d'eau, donc hydrogène, le soleil c'est que de l'hydrogène, c'est une grosse, une grosse comment euh, transformation, grande fusion enfin, c'est une fusion nucléaire. Demain quand, demain si on maîtrise cette, si on maîtrise la fusion nucléaire bah on maîtrisera l'hydrogène en même temps, c'est la, c'est les, les fusions de noyaux légers donc euh hydrogène, voilà. Donc c'est pour ça que je pense qu'on est plus euh dans les, dans les années qui viennent, bah voilà ce sera les énergies renouvelables, je pense que celle qui prendra le pas sur les autres ce sera le solaire, euh y aura du vent aux endroits qu'il y aura du vent, enfin voyez y aura des éoliennes aux endroits où qu'il y aura du vent, il y aura peut-être du petit éolien euh notamment il y a d'énormes progrès sur le petit éolien mais pas l'éolien avec les grandes pales mais avec des trucs hélicoïdales, il paraît que ça marche très bien, ça peut être des comment euh, à partir du moment où vous stockez l'énergie, même si vous avez une production de, je sais pas moi, de, de 500 Watt euh mais ce que vous le stocké en permanence bon, 500 Watt qui, 500 Watt pendant, si ça tourne 1600 heures ou 1500 heures par an, ou même 2000 heures par

an c'est facile à calculer 2000 heures par an, 500 Watt 2000 heures par an ça vous fait euh 500 000 Watt, 500 000 Watt multiplié par deux, ça fait un million de Watt, ça fait 1000 kilos, 1000 kWh, bah dans une maison qui, qu'est à peu près isolée vous consommez à l'année 5-6000 kWh, donc ça veut dire que 1000 kWh ça va, ça sera, ça sera quelques pourcentages mais enfin ça sera, ça sera 20%, ça sera 20 ou 15%, voyez ce que je veux dire c'est, mais c'est stocké, et ça peut être un petit machin qui tourne voyez qui fait, qui est juste sur votre toit et qui, voyez, quand on installe un panneau solaire, le, le problème de l'énergie dans les dix années qui viennent il y aura énormément de gens, qui vont bien aller au-delà des problèmes de, des éoliennes, qui à mon avis seront obsolètes dans, pour certaines dans, dans les quinze années qui viennent il y en aura pas mal pas renouvelées parce que, bin parce que les tarifs... les éoliennes resteront, celles qui resteront ce sera celles qui seront, qui seront rentables, je pense. Donc voilà si vous avez d'autres questions...

Est-ce qu'il y a des associations qui s'étaient formées pour venir contre le projet ?

Pardon ?

Le nom des associations ?

Oh bah le nom des associations vous savez c'est les classiques hein, y a, y a vent contraire, y a les, bon je ne les connais même pas hein, je les connais pas, y a l'association de l'Indre là qui, y a tri signe dedans, celle qui s'est formée euh, c'est vent de colère je crois, c'est vent de colère, vent de colère. Vous savez toutes les... je les connais pas hein toutes, y a, y a un nous pff, ici bah y a, y a un collectif qui s'est formé avec euh une personne qui, qui comment euh, qui est dans l'association vent de colère je pensa, à la base, y a les gens qui sont sur euh, sur Meunet qui font aussi partis je crois, mais c'est vent de colère, c'est vent de colère ou... je m'en rappelle plus, vous savez y a, y a vent contraire, y a vent de colère, là je, moi je m'y perds là-dedans, je suis pas, je suis pas du tout un, moi je milite pas dans ces associations donc heu je sais qu'elles existent euh, bah je suis d'accord avec elles certaines fois, pas d'accord avec elles d'autres fois, parce quelques fois ils font aussi de la démagogie donc euh bon... comme, comme tout, vous savez quand vous êtes pour ou contre euh, moi je pense qu'il faut surtout être pragmatique et avoir du bon sens mais, c'est pas tout le monde qui a du bon sens hein, moi je suis, je prétends pas être un spécialiste du bon sens non plus, mais bon malgré tout on essaye, voilà.

Très bien, je vous remercie, j'ai beaucoup d'informations, ça permet de se forger une... en voyant les pours, les contre, les neutres...

Bin oui faut voir faut se forger hein c'est, c'est pas... ce qu'il y a c'est que, voilà, les personnes qui sont pour, enfin moi je parle des collègues, bah c'est, y a des problèmes d'argent, y a des problèmes, on va vous ressasser l'aspect écologique heu notoire, bon moi je, c'est là où je ne

suis pas trop d'accord parce que en définitive bon vous savez, enfin là y a l'argument heu pour le CO2, là il est pas pertinent, pas du tout pertinent, ce que je vais vous montrer c'est le, des mensonges d'Etat ça existe (*le maire quitte la salle pour aller chercher un document*) voyez c'est, c'est le petit, c'est le petit document que nous envoie le, la DDT donc c'est l'Etat, (*il feuillette le document*) donc il parle, voilà il parlait de la méthanisation de Tournon, vous pouvez lire c'est intéressant, et puis on a Saint-Poulaines, bon ça je connais, parce que en définitive là, eux sont adhérents de mon association, donc voilà, donc l'éolien, alors exemple concret, alors, moi y a des choses, voyez la puissance, bon bah tout ça bon ok, là celle-ci (*il lit le document*) « correspond à la consommation totale de 10 000 habitants environ toutes activités confondues », peut-être je sais pas faut regarder, « puissance installée 45 MW, voilà pour une production mesurée des deux premières années pleines heu 75 GWh par an », bon oui c'est possible, 75 GWh par an, heu si il y a 45 heu MW installés, donc heu ça veut dire que, ça veut dire que c'est (*il calcule la production mentalement*) c'est disponible... ça veut dire que c'est disponible 4500 heures par an, voyez, la disponibilité elle est de 4500 heures par an, 1500 heures par an euh bin pff ça représente, ça représente...ça fait 20%, c'est ce que je vous disais, donc c'est même, pour moi c'est même par rapport à ce qu'on voit dans le coin c'est même une bonne production. Mais est-ce que, le problème, alors c'est une production mesurée de 75GWh par an, est-ce que les 75GWh ont été acheté entièrement par EDF ? Ça c'est un autre problème. Parce qu'EDF ne rachète pas tout, hein c'est en fonction de ses besoins. Bon alors moi ce qui m'a, ce qui me, ce qui me met en révolution c'est ça : « l'énergie éolienne produit mécaniquement par le vent permettra d'éviter une pollution annuelle estimée à 18500 kilos », non c'est pas vrai, on injecte ça dans le réseau, on produit de l'électricité, donc l'électricité, nous la production, nous la, les 210 kilos de déchets nucléaires, alors il faudrait déjà qu'ils me disent quels déchets, parce que c'est des déchets ultimes hein 210 kilos, mais euh, 18 tonnes de CO2 voyez c'est, c'est une, c'est un mensonge, c'est un mensonge d'Etat, c'est un mensonge, on peut pas dire ça, on peut pas dire que, qu'on, qu'on va l'éviter, on ne va pas le produire, si vous en n'avez pas fait c'est, c'est du nucléaire qui le produit l'électricité, c'est pas, c'est pas du charbon. Voyez c'est, donc, bien-sûr euh si on se dit, on fait, si on fait de l'électricité avec du charbon, on pourrait l'écrire. Voyez on a une, une comment, On a une, des informations tronquées et mensongères, et ça euh, bah c'est pas acceptable, voilà c'est tout. Mais, mais pour le commun des mortels, bin pas de problème hein, intrinsèquement, c'est vrai, parce que effectivement si vous produisez ça avec des, avec du pétrole, oui, mais non vous ne produisez pas avec du pétrole donc vous pouvez, vous pouvez pas écrire ça, vous pouvez simplement écrire que ça permet 210 kilos, puis c'est à vérifier, parce que là j'aimerais bien savoir d'où ils tiennent ce chiffre, parce que si, pareil dans les déchets nucléaires vous avez différents déchets, y a les déchets utiles qui représentent un pipi de chat, c'est-à-dire quand je dis un pipi de chat, les déchets ultimes, ceux, les fameux qui, qui ont duré des années et des années, et des centaines d'années et des milliers d'années, ça représente l'équivalent, actuellement d'une piscine olympique, tout le, la production, tous les autres déchets c'est des déchets euh, les habits, vous savez, les contaminés machins comme ça, qui, qui sont, qui sont comment ? Éliminés au bout

d'un certain temps, mais c'est pas, ça va pas, alors les 210 déchets, les 210 kilos de déchets nucléaires, y en a beaucoup plus qui sortent des, des hôpitaux et autres parce que y a, quand y a des thérapies des machins comme ça... voilà. Bon bah écoutez.

Je vous remercie.

Annexe 8 : Extraits d'un rapport d'enquête publique : les observations du public

Projet éolien de Chaunay (Vienne). Date de l'enquête publique : 11 juin – 12 juillet 2013

Page 36 sur 39

3- OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.1-CONTEXTE GENERAL

L'enquête s'est déroulée à Chaunay dans un climat apaisé. Les premières consultations du dossier en présence du commissaire-enquêteur ont eu lieu seulement le 3 juillet 2013, à une semaine de la clôture de la procédure. Elles ont conduit à une observation verbale.

Pour autant cette enquête a bien bénéficié :

- de la publicité légale réalisée à deux reprises dans deux quotidiens locaux,
- d'un affichage effectif et constamment maintenu dans un rayon de 6 kilomètres autour du site retenu pour le projet, sur le site-même à raison de cinq panneaux, sur les panneaux extérieurs d'affichage habituel de 15 mairies situées dans ce rayon,

- de la mise en ligne du dossier d'enquête sur le site de la préfecture de la Vienne à Poitiers.

En fait, il ressort que cette procédure n'a suscité ni émotion, ni commentaire particulier. Le public utilement et périodiquement informé de l'avancement du projet très en amont de l'enquête, s'est très peu déplacé. Seules les quelques observations qui suivent ont été enregistrées. Leur contenu intégral peut être consulté sur le registre d'enquête, recueil officiel des dépositions du public.

3.2-LES STATISTIQUES

- Les observations du public pouvaient être déposées suivant trois possibilités :
 - inscrites sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Chaunay pendant toute la durée de la procédure, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.
 - adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Chaunay,
 - déposées verbalement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Au total, elles sont au nombre de treize :

12 inscrites au registre d'enquête publique, parmi lesquelles une seule est défavorable au projet.

1 recueillie verbalement par le commissaire-enquêteur sans avis, mais soulevant 3 questions.

3.3-OBSERVATIONS PORTEES AU REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

R1 : Le 5 juillet 2013 - Michel LOISEAU 8, rue de la Taurette 79190 Dessé LIMALONGES.

« j'émet un avis négatif à l'implantation d'éoliennes industrielles, projet de Chaunay.

- 1) Le site est profondément marqué par les nuisances, la RN 10 avec sa forte fréquence et les transports dangereux, la LGV, les éoliennes de Plibou, les axes routiers > 20 m de large, présence d'une centrale nucléaire à - de 40 km.

Tout comme le site de Limalonges, Chaunay se trouve dans une zone à fortes nuisances et à faible considération de ses habitants,

- 2) Le projet se situe dans une importante zone d'avifaune remarquable et de présence de chiroptères. Une voie romaine traverse le site du projet.
- 3) Le producteur du projet souligne le caractère mature techniquement et économiquement de la filière éolienne. Il n'y a donc aucune raison de faire bénéficier ce projet d'un tarif de rachat fortement aidé par le biais de la CSPE (de la contribution de tous les consommateurs d'électricité). Un appel d'offre ordinaire devrait être retenu.
- 4) Les éoliennes industrielles n'ont pas leur place en zone agricole ou de plaine boisée. Elles sont nuisantes à plus d'un titre et devraient être cantonnées en zone industrielle.
- 5) Contrairement à l'affirmation « les éoliennes sont bonnes pour l'environnement », le vent est si peu prévisible que la puissance éolienne disponible doit être structurellement compensée par des moyens de production électrique rapidement mobilisables. Il s'agit principalement de centrales à flammes. Une éolienne industrielle produit un peu moins de 25 % du temps. La est donc plus importante avec la conséquence environnementale.

Commentaire du commissaire enquêteur : Pour ce qui concerne le fort marquage du site par d'autres nuisances, (RN 10, LGV...) cet état de faits peut être analysé négativement ou positivement. En effet, Monsieur LOISEAU habitant d'une commune voisine de celle de Chaunay semble vouloir dire qu'il est temps de cesser d'accumuler les nuisances sur ce site, ce qui peut paraître tout à fait crédible et justifié. A l'inverse, il serait permis de penser qu'entre la ligne à grande vitesse et la RN 10, la construction d'un alignement éolien parallèle à ces deux voies de communications serait bien moins impactant que sur un terrain nu. Chacune des acceptions est recevable.

Pour ce qui concerne l'avifaune, et la présence d'une voie romaine, le dossier prend bien en compte ces données.

Les autres arguments de portée générale appelant à se positionner par conviction personnelle, en faveur ou contre l'éolien, n'appellent pas de commentaire du commissaire enquêteur dont la neutralité est requise.

R2 : le 12 juillet 2013 – Mr ROUFFIGNAC Claude, lotissement Henri Lacroix à CHAUNAY.

Avis favorable, il faut 20 % d'énergies renouvelables en 2015, alors c'est le moment d'avancer. Heureux que le territoire de la commune soit choisi.

R3 : Avis favorable à l'implantation des éoliennes sur la commune (signé E.Souché)

R4 : Je suis pour cette implantation également (signé A. Souché)

R5 : Je suis favorable à l'implantation de la zone éolienne sur notre commune (signé Mme Sauvaitre Nicole)

R6 : Avis favorable pour l'implantation d'éoliennes sur notre commune (signé Pasquay)

R7 : Avis favorable pour l'implantation des éoliennes sur notre commune (signé Vanneron Michel, premier adjoint au maire de la commune de Chaunay)

R8 : Les nuisances de l'éolien sont maîtrisées correctement dans ce projet. En fin de compte, elles ne gênent que les râleurs patentés et les mécontents systématiques. Je soutiens le projet (signé Marie-Christine Pasquay).

R9 : Les nuisances de l'éolien sont maîtrisées correctement dans ce projet, en fin de compte elles ne gênent que les râleurs qui d'ailleurs sont contre tout et n'apportent jamais de solution. Je soutiens ce projet. (signé Pasquay Christian).

R10 : le 12 juillet 2013 – Monsieur Souché Guy à Traversay. Je suis favorable au développement de l'éolien sur Chaunay pour diversifier les sources d'énergie.

R11 : Mr Granier Michel – Si cette réalisation n'apporte pas de nuisances au village de Vant, Pourquoi pas ?

Commentaire du commissaire enquêteur : A la lecture du dossier, le village de Vant n'est pas particulièrement exposé à des nuisances.

R12 : le 12 juillet 2013 – Mr Bétin Jean-Michel à Chaunay. Très favorable au développement des énergies renouvelables, je soutiens ce projet de parc éolien à Chaunay.

3.4-OBSERVATIONS ADRESSEES PAR COURRIER

Aucune.

3.5-OBSERVATIONS DEPOSEES VERBALEMENT

Elles émanent de deux sœurs, Madame RODRIGUES et Madame COURTIN du village de Vant sur la commune de Chaunay qui ont posé les questions suivantes au commissaire-enquêteur :

-L'enfouissement des lignes entre les éoliennes et entre les postes de livraison et le raccordement au réseau fait-il l'objet d'une autorisation des propriétaires concernés par le passage des câbles ?

-Cet enfouissement crée-t-il une servitude qui pourrait nuire à la vente des parcelles concernées ?

-Les propriétaires des parcelles concernées par l'enfouissement de la ligne seront-ils indemnisés ?

Commentaire du commissaire enquêteur : Le dossier ne répond pas explicitement aux trois questions posées, aussi, il est demandé au porteur du dossier de s'exprimer clairement sur ces trois points.

Annexe 9 : Tableau regroupant l'ensemble des avis inscrits dans les rapports d'enquêtes publiques des projets éoliens étudiés

| Indre | Potentiel éolien | Projet mal conçu / ZDE | Eolien pas rentable / ne produit pas d'énergie | Impact sur la santé / cadre de vie | Impact sur le paysage et le patrimoine | Impacts sur l'environnement (faune / flore) | Crainte sur le projet et son coût | Crainte sur l'économie locale | Pas / peu d'informations | Mise en cause des élus |
|------------------------------|---|---|---|---|--|--|--|--|---|--|
| Baudres | | Implantation des éoliennes ; EI / Dossier / photomontage | Puissance électrique produite | Impact acoustique ; Impact visuel ; Impact sur la santé ; Impact sur réception TV ; | Impact sur patrimoine paysager | Impact sur l'avifaune ; Pollution | Démantèlement | Intérêt économique du projet ; Retombées économiques pour les collectivités ; Retombées économiques pour les habitants ; Impact sur le tourisme et les commerces ; Dévaluation de l'immobilier ; Impact sur le réseau routier ; | Information pas dans les règles | |
| Lourdoux St Michel | | Implantation des éoliennes ; Mise en cause du dossier ; EI / Dossier / photomontage | Puissance électrique produite | Impact acoustique ; Impact visuel ; Impact sur la santé ; Impact sur réception TV ; | Impact sur patrimoine paysager | Impact sur l'avifaune ; | | Intérêt économique du projet ; Retombées économiques pour les collectivités ; Retombées économiques pour les habitants ; Impact sur le tourisme et les commerces ; Dévaluation de l'immobilier ; Impact sur le réseau routier ; | Information sur le projet | |
| Saint Pierre de Jards | Insuffisance des vents (région et local) | Proximité des habitations (relever la distance à 1500 m au lieu des 500 m actuels) ; Contradiction avec le rapport préfectoral Tallec ; Sincérité des montages photos et autres documents, réalité des informations contenus ; Saucissonnage des projets ; Opposition de la commune (CM), PLU n'autorise pas mise en place d'éoliennes ; Faiblesse de l'argumentaire ; Appropriation et compréhension des documents du dossier par la population ; Cartographies incomplètes ; Proximité avec le parc existant ; Lieu d'implantation des postes de livraison/transformation ; | Inadéquation avec la transition énergétique ; Production négligeable et irrégulière ; Bilan énergétique défavorable puisque compensé par des centrales à énergies fossiles en dehors des périodes de production éoliennes, encerclement ; Faiblesse du rendement des éoliennes ; Absence d'éléments scientifiques autorisés ; Autosuffisance énergétique (revente aux pays voisins) ; Absence de réduction des GES ; Exportation production ; | Ampleur des parcs éoliens, propre à dénaturer le cadre de vie, implantation massive ; Implantations massives, effet d'encerclement, effet cumulé, saturation ; Nuisances sonores et lumineuses ; Nuisances visuelles, gigantisme des installations, saturation visuelle jusqu'à plus de 30 km ; Négation des zones de respiration ; Caractère dénudé et peu peuplé ; Dangerosité des ondes sonores pour santé humaine ; Danger de rupture des mâts ; Mouvements de terrain ; Dégradation réception TV ; | Dénaturation ; Construction tubulaire ; Perte d'attrait esthétique par implantation d'une forêt métallique ; Enterrement du « Pays des Harmonies » ; Passage des hauteurs de mâts de 150 à 175 m ; Impact de covisibilité, protection visuelle par écran végétal ; | Dangerosité pour les oiseaux (période diurne, nocturne), chauve-souris ; | Taxation des usagers pour rentabiliser rentes et profits de particuliers / importance des coûts de cette énergie ; Incertitude sur le démantèlement ; Absence de dédommagement contrairement aux projets d'utilité publique ; Absence de prise en compte de l'intérêt général, idéologie ; Profit d'intérêt de particuliers au détriment des usagers ; Défaillance de l'exploitant ; | Rapport plus profitable que la culture pour les agriculteurs ; Dépréciation de la valeur immobilière ; Absence de retour sur l'emploi ou dans l'économie locale ou nationale ; Ressource pour les collectivités locales ; Pérennité des retombées fiscales ; | Absence de transparence dans l'information sur la production énergétique réelle/prévue, régime des vents mesuré/estimé ; Absence de concertation générale | |
| Reboursin / Meunet sur Vatan | Potentiel éolien faible à démontrer ; Potentiel éolien faible ; | Qualité de l'étude d'impact / Conteste éléments de l'étude d'impact ; Pas de prise en compte des réserves du CE lors d'enquête précédente / ne veux pas participer ; Compatibilité avec le PLU ; Distance des éoliennes / habitations ; Thèmes spécifiques au dossier ; Distance éoliennes/ A20 ; | Production intermittente ; Production faible ; | Pollution visuelle ; Impact sur la santé ; Dangers potentiels pour utilisateur A20 ; Saturation visuelle ; Pollution visuelle la nuit ; | Nouvelles lignes Haute Tension ; Dégradation des paysages ; Diminution du patrimoine ; | Génère GES ; Impacts environnementaux ; Nuisances pour les oiseaux ; Problème potentiel de drainage et de directive nitrates ; | Interrogation d'ordre financier sur Neoen et sa filiale ; Démantèlement non garanti ; Coût élevé ; | Impact sur l'immobilier et le foncier ; Coût de rachat de l'électricité ; Impacts juridique et financier ; Diminue valeur de l'immobilier ; C.S.P.E ; coût de rachat de l'électricité ; Réduction des terres agricoles ; Obligation d'achat de l'électricité éolienne à un prix majoré ; Influence sur le tourisme ; | Absence de consultation de la population ; | |
| Orsennes | | Proximité ; Carrière ; Long développement ; Contestation ZDE ; | Rentabilité faible ; Petite éolienne locale ; Incohérence système (rachat par EDF) | Santé ; TV ; | Atteinte paysages ; Atteinte patrimoine historique ; | Migrateur, faune ; | Démantèlement ; Cb de temps d'exploitation pour compenser fabrication ? Système capitaliste des parcs éoliens sont démolis ; | Dévalorisation habitations ; Atteinte tourisme ; Atteinte aux routes ; Quelles retombées éco ? Routes accès étroites / frais pour la commune ; | Référendum ; Pas d'info du maire ; Manque affichage sur la porte ; | Pilotage par la commune ? Politiciens irresponsables ; |
| Sainte-Lizaigne / Les Bordes | Zone peu ventée (4) ; | Promoteur réalise l'étude d'impact ; Etudes copiées-collées ; | | Saturation visuelle ; Nuisances avérées ; Bruit ; | Nuisances paysagères ; | | Projets plus privés que publics ; | Dépréciation immobilière ; Perte d'activité touristique ; Pas d'emplois créés ; | | Commissaire enquêteur |

| | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------|---|---|--|--|--|--|---|--|---|
| | | Beaucoup de projets déjà existants dans la région qui ne prennent pas en compte l'humain ; Rechercher un équilibre dans répartition des éoliennes ; Interrogation sur les zones de respiration ; Projets trop indépendants les uns des autres ; Demande des résultats du mât de mesure de vent ; Trop proche des maisons ; | | Feux clignotants ; Perturbations réception TV ; | | | Garanties de déconstruction et de la remise en état ; Des projets aux coûts élevés, et à la rentabilité pécuniaire excessive, c'est le consommateur qui paye et des promoteurs, des collectivités ou des propriétaires qui en profitent ; | | | « briffé » par le promoteur Les questions sont adressées au promoteur qui répond ; Le commissaire enquêteur s'appuie sur ces réponses ; |
| Saint-Martin-de-Lamps | Faiblesse des vents ; | Qualité de l'étude d'impact ; Distance d'implantation ; Photomontages ; Chemins ; Erreur matérielle ; | Rentabilité énergétique ; | Syndrome éolien / nuisances sonores ; Dangers ; Réception TV ; Faisceau hertzien ; | Patrimoine ; Paysage ; | Faunes et flore ; Migration des grues cendrées ; Trame verte et bleue ; | Démantèlement ; Comment sont calculées les retombées économiques pour les collectivités et quelles garanties ? Enjeux financiers ; | Dévaluation de l'immobilier ; Impact sur le tourisme et commerces ; Emploi ; Diminution des surfaces agricoles ; | Information concertation ; | / Prolongation de l'enquête ; |
| Vienne | Potentiel éolien | Projet mal conçu / ZDE | Eolien pas rentable / ne produit pas d'énergie | Impact sur la santé / cadre de vie | Impact sur le paysage et le patrimoine | Impacts sur l'environnement (faune / flore) | Crainte sur le projet et son coût | Crainte sur l'économie locale | Pas / peu d'informations | Mise en cause des élus |
| Doussay (NB : les impacts sur les paysages / patrimoines n'ont pas pu être quantifiés) | | Proximité du parc / habitations ;2 | | Impacts sur la santé ;3 Nuisances ;4 Réception TV ;2 Dangers ;3 Réception internet ;2 | | Enfouissement de déchets à proximité des éoliennes ;2 Faune ;3 | Remise en cause de l'impact écologique des éoliennes ;2 | Baisse de valeur de l'immobilier ;8 | Enquête devrait être effectuée sur communes voisines ; | Mise en cause de la mairie ; |
| Saint-Martin-l'Ars | | Eoliennes trop proches habitations ; 3 Dossier pas clair ; | Eoliennes ne tournent pas beaucoup ; Inefficacité ; | Nuisances sonores ; 2 Nuisances visuelles ; Impacts santé ; Réception TV / internet ; | Impacts sur patrimoine ; Impacts paysages ; | Faune ;2 Environnement ; | Projet rentable au détriment de la commune et des agriculteurs ;2 Projets éoliens mal ficelés ; | Baisse de valeur de l'immobilier ;3 | EP ne permet aux habitants de modifier le projet ; 2 Manque d'information ; | Mise en cause des élus ; |
| Le Rochereau | | Choix discutables ; Projet mal réalisé ; | | | | Faune ; 2 Environnement ; | | | | |
| Saint-Julien-l'Ars | | Absence d'arguments sur le projet ; Distance insuffisante ; 7 Zone inappropriée ; Voirie sous-dimensionnée pour le projet ; 2 Manque de sécurité pour exploitants ; Etude incomplète ; 7 Projet dans axe de l'habitation ; En limite de SRE ; 2 Points négatifs occultés ; 2 Urbanisme ; | Production faible ; 2 Energie aléatoire ; Intermittence ; | Nuisances sonores ; Nuisances visuelles ; Dangers ; Santé ; 2 Cadre de vie rural ; TV ; | Impacts paysagers ; 11 Château ; 3 Patrimoine ; 9 | Faune ; 9 Rejet de Co2 par centrales thermiques en complément éolien ;5 Flore ; 3 Environnement ; 7 | Démantèlement ; 5 Opacité de la société de développement ; Société allemande ; Choix d'une entreprise allemande plutôt que française ; Lobbying éolien ; Coût disproportionné / rendement ; 5 Contre intérêt général, intérêt financier ; Projet commercial ; 2 | Dépréciation des biens ; 15 Coûts et reventes à prix élevés ; 2 Propriétaires ; Désertification programmée ; Fabrication matérielle non bénéfique au territoire ; Absence garantie de redistribution électrique pour commune ; Pas de résultat économique ; 3 Tourisme ; 2 | Manque de consultation des habitants ; 7 Manque de communication ; 3 Question sans réponse lors des réunions ; | Absence des communes aux réunions préparatoires |
| Chaunay | | | Faible rentabilité / vent ; | Site comporte déjà fortes nuisances ; | Impacts sur paysages ruraux ; | Faune ; Rejet de CO2 avec usine à charbon ; | Rentabilité du projet en contradiction avec la CSPE ; | | | |
| Saint Sauvant | | Etude d'impact mal réalisée (ne prend pas en compte émergence du bruit et impact sur forages) ; (3) | Eolien pas si avantageux que cela ; Escroquerie financière ; | Recherche du calme donc contre le projet éolien ; Risque sur cadre de vie ; 2 | Dénaturation du paysage ; (2) Disparition du paysage agricole ; Impacts sur patrimoine ; 2 | Menaces sur faune, flore et Natura 2000 ; Risque sur environnement ; 2 | Raison économique plutôt que raison financière ; | Impacts négatifs sur tourisme (projet de gîtes) ; Dépréciation immobilière (crainte) ; 2 Atout économique menacé (ruralité et patrimoine) ; | | Prise illégale d'intérêt ; |

Annexe 10 : Trame d'entretien semi-directif avec les élus

Objectifs de l'entretien :

- ✓ Connaitre les modalités de développement du projet et avoir une idée des éventuelles tensions / oppositions
- ✓ Les relations entre élus et entreprise de développement
- ✓ Les relations entre les élus communaux et les élus intercommunaux
- ✓ Savoir s'il y a eu de l'opposition ou du soutien au projet et qui a formulé les remarques
- ✓ La réaction des gens à l'implantation d'éoliennes (ou implantation possible) suivant leur proximité au projet
- ✓ L'évolution des opinions sur l'éolien suivant le stade de développement du projet (s'il y a eu une évolution)

Thèmes / questions :

Le développement du projet et l'entreprise :

- ✓ Le projet éolien était-il une volonté de la commune ou une proposition d'une société de développement ?
- ✓ Sur la zone de projet, combien de sociétés ont envisagé un développement ou bien ont fait des propositions d'implantation d'éoliennes ?
- ✓ Y a-t-il eu concurrence entre les sociétés de développement ?
- ✓ Connaissiez-vous la société de développement avant le début du projet ?
- ✓ Est-ce qu'une ZDE ou un projet de ZDE a été envisagé sur le territoire (commune ou intercommunalité) ? Si oui, qui en a été l'initiateur ?
- ✓ De quelle manière se sont déroulés les contacts avec la société ? Quel a été le déroulement du développement du projet ?
- ✓ Avez-vous été associé (la commune) au développement du projet ? (Choix de l'implantation des éoliennes sur une parcelle, type de communication, mesures d'accompagnement...);
- ✓ Quels ont été / quels sont les points difficiles du projet selon vous ?
- ✓ Quelle(s) modalité(s) d'informations / communications ont été effectués ? (Réunion publique de présentation, exposition, visite de sites...);
- ✓ Quelles sont les mesures d'accompagnements proposées par la société et quel a été votre rôle dans l'orientation de ces mesures ?

Le projet et le conseil municipal / intercommunal :

- ✓ Le développement du projet était-il « à cheval » entre deux élections municipales (2008 ou 2014) ?
- ✓ Est-ce que cela a modifié la perception / du projet et de quelle manière ?

- ✓ Est-ce que cela a modifié l'acceptation du projet et de quelle manière ?
- ✓ Est-ce qu'il y a eu des doutes de la part du conseil municipal au projet ?
- ✓ Est-ce qu'il y a eu de l'opposition de la part du conseil municipal au projet ?
- ✓ Quels ont été les avis des élus des communes voisines sur le projet ?
- ✓ Quel a été l'avis de la Communauté de communes ? Quel a été son rôle dans le développement du projet ?
- ✓ Est-ce qu'une grille de répartition des retombées fiscales a été votée à la CdC pour répartir de manière plus équitable les retombées ?
- ✓ Doutes sur retombées fiscales avec suppression de la taxe professionnelle ?

L'évolution des avis sur l'éolien :

- ✓ Etiez-vous favorable ou non au projet ?
- ✓ Quelle était votre connaissance de l'éolien avant le développement du projet ?
- ✓ Selon vous, quels motifs caractérisent le mieux l'éolien ?
- ✓ Actuellement, quel est votre point de vue sur l'éolien en général ? Et sur l'éolien au niveau local ?
- ✓ Votre point de vue a-t-il évolué selon-vous sur l'éolien ?
- ✓ Seriez-vous prêt à investir dans un projet éolien citoyen ?
- ✓ Selon vous, quels sont les points positifs du projet ?
- ✓ Seriez-vous favorable à l'implantation d'autres éoliennes sur votre commune (si une zone était viable) ?
- ✓ Seriez-vous favorable à l'installation d'autres EnR ? (Unité de méthanisation, panneaux photovoltaïques...).

Les craintes sur le projet :

- ✓ Est-ce qu'il y avait des points de vigilance à respecter sur le patrimoine, le paysage ?
- ✓ Jusqu'à quelle taille d'éoliennes seriez-vous prêt à tolérer dans le paysage de votre territoire communal ?
- ✓ A quelle distance des habitations l'installation d'un parc éolien est acceptable selon vous ?
- ✓ Est-ce qu'il y avait une crainte de voir une dévaluation du parc immobilier ?

Le projet et les propriétaires / exploitants agricoles :

- ✓ Comment les agriculteurs et les exploitants ont-ils vécu la concurrence entre plusieurs entreprises (si elle était présente) ?
- ✓ Aviez-vous été contacté par les sociétés avant qu'elles ne contactent les propriétaires / ou les exploitants sur la zone ?
- ✓ Est-ce que l'implantation d'éoliennes et les revenus allant avec ont créé des tensions entre les propriétaires / exploitants ? Est-ce que certains étaient opposés au projet ? Connaissez-vous les raisons de ce refus ?

Le projet et les habitants :

- ✓ Comment les habitants ont-ils réagi quand ils ont eu connaissance du projet ?
- ✓ Est-ce des habitants se sont opposés au projet ? De quelle manière ?
- ✓ Y a-t-il eu opposition de la part des associations existantes ou créées pour l'occasion se sont opposées ?
- ✓ Est-ce que des habitants se sont mobilisés pour défendre le projet ?
- ✓ Quel était (de manière générale) le profil des personnes qui se sont mobilisées (favorables ou défavorables) ?
- ✓ Les avis des habitants ont-ils évolué selon vous sur le développement éolien ? Pourquoi ?

Annexe 11 : Trame d'entretien avec les habitants

Protection de l'environnement et éolien

- ✓ Que pensez-vous de la protection de l'environnement ?
- ✓ Seriez-vous d'accord pour payer votre électricité plus chère pour qu'elle soit d'origine renouvelable ?
- ✓ L'éolien peut-il contribuer à la protection de l'environnement ?
- ✓ Etes-vous favorable à l'installation d'éoliennes en France ?

Connaissance de l'éolien

- ✓ Comment avez-vous connu la thématique de l'éolien ?
- ✓ Que pensez de l'éolien ? Quels sont pour les qualités, les défauts de l'éolien ?
- ✓ Quelle expérience avez-vous de l'éolien ? Avez-vous déjà visité un parc éolien ? Dans quel cadre avez-vous visitez ce parc éolien ?
- ✓ Quel est votre avis sur le nucléaire ?

Projet éolien local

- ✓ Que pensez-vous du développement éolien sur votre commune ?
- ✓ Avez-vous senti une différence depuis que les éoliennes fonctionnent ?
- ✓ Selon vous, certains territoires sont-ils plus aptes à accueillir des éoliennes ?
- ✓ Avez-vous confiance au conseil municipal pour le développement de ce type de projet ?
- ✓ Seriez-vous prêt à investir dans un projet éolien citoyen ?
- ✓ A quelle distance des habitations l'installation d'un parc éolien est acceptable selon vous ?

Informations sur le projet éolien

- ✓ Comment avez-vous eu les informations sur l'éolien ?
- ✓ Qu'avez-vous pensé de la communication, de l'information autour du projet ?
- ✓ Vous sentez vous concerné par le projet ?
- ✓ Quel(s) type(s) d'information(s) souhaiteriez-vous avoir sur le développement éolien de votre commune ? Souhaiteriez être associé d'une manière plus participative au projet ? (réunion publique, investissement citoyen...)
- ✓ Aviez-vous eu connaissance de la tenue d'une enquête publique sur le projet éolien ? Vous y êtes-vous déplacé ?
- ✓ Avez-vous eu une information sur les retombées apportées par un parc éolien ?

Société de développement éolien

- ✓ Quelle image des sociétés de développement éolien ?

- ✓ Que saviez-vous de la société de développement ?

Perception du territoire / du paysage

- ✓ Que représente pour vous votre territoire ?
- ✓ Quelles sont pour vous les principales caractéristiques du paysage de votre territoire ?
- ✓ L'installation d'éoliennes dans le paysage de votre commune, qu'est-ce que ça vous évoque ?

Engagement local

- ✓ Êtes-vous engagé dans une association locale ?
- ✓ Sur quelle(s) thématique(s) êtes-vous engagé ?
- ✓ Pourquoi cet engagement ?
- ✓ Depuis combien de temps ?
- ✓ Êtes-vous engagé politiquement ou appartenance à un syndicat ?

Profil

- ✓ Depuis combien de temps habitez-vous au sein de la commune ?
- ✓ Pour quelles raisons êtes-vous venus vivre ici ?
- ✓ Envisageriez-vous de quitter la commune un jour ? Pour quelles raisons ?
- ✓ Est-ce que vous accepteriez de déménager dans une commune où des éoliennes sont installées ? Possédez-vous une résidence secondaire ?
- ✓ Travaillez-vous dans votre commune de résidence ?
- ✓ Quelle est votre profession ?
- ✓ Quel âge avez-vous ?
- ✓ Quelle est votre commune de résidence ?
- ✓ Depuis combien de temps résidez-vous dans votre commune ?

Annexe 12 : Entretien avec un habitant de Saint-Pierre-de-Jards (Champagne Berrichonne)

Entretien réalisé le 17 décembre 2015 – Durée : 1h20

La personne interrogée : prise de contact et les informations à son sujet :

La personne interviewée est un homme d'une quarantaine d'années. La personne est originaire de Saint-Pierre-de-Jards.

Je suis entré en contact avec la personne grâce à un appel téléphonique le 15 décembre 2015. Je savais que cette personne s'était exprimée lors de l'enquête publique sur le nouveau projet de développement éolien à Saint-Pierre-de-Jards. Il était favorable. J'ai récupéré son numéro dans l'annuaire. Lors de notre échange téléphonique, la personne m'a indiqué que le projet s'était mal passé (il y a eu de l'opposition). L'entretien a été réalisé le 15 décembre 2015 sur l'exploitation de la personne, dans une pièce (certainement son bureau).

Contexte de l'entretien :

L'entretien s'est déroulé dans le bureau avec l'homme. Nous étions face-à-face. Il n'y avait pas de mimique particulière de la part de l'interviewé. L'atmosphère de l'entretien était plutôt bonne. Il a commencé directement par s'exprimer, je n'ai eu besoin de « lancer » le sujet. Il connaissait bien le sujet. Ses réponses étaient relativement longues et il prenait le temps de répondre. Peu de questions ont été posées : l'ensemble des sujets importants ont été évoqués (certaines questions n'ont pas été posées étant donné le profil de la personne, les questions de la trame d'entretien étaient hors-sujet).

Critique de l'entretien :

Quelques éléments supplémentaires auraient pu être demandés, mais l'entretien est relativement long et intéressant pour réaliser le traitement. Durant l'entretien, j'ai appris que l'enquêté était un agriculteur concerné par le projet éolien en question (des éoliennes seront implantées sur ses parcelles s'il aboutit, et des éoliennes d'un parc en exploitation sont installées sur ses parcelles, dans une autre commune). Les informations et perceptions indiquées par l'enquêté sont donc potentiellement « influencées » par son profil.

Note à propos de l'entretien :

Les passages en italique correspondent à mes interventions et questions. La transcription de l'entretien a été réalisée sans modification de la parole et du langage des enquêtés (ainsi, les passages sans la négation, les hésitations dans le discours et autres termes n'ont pas été corrigés).

Entretien :

Donc la commune où vous allez faire votre étude parce que euh dans le le cadre paysager c'est quand même très important quoi

Oui

Voyez bon commune de Saint si on par exemple on parle de la commune de Saint-Pierre-de-Jards et que vous allez me parler d'une commune euh dans le Boischaut sud dans le pays de Georges Sand

Hmm

Voilà bon y a quand même là déjà au dé- rien que déjà euh y a déjà euh quelque chose de vraiment vraiment différent quoi ou dans dans la Brenne dans la Sologne bon euh alors que là euh Saint-Pierre-de-Jards fait partie de la Champagne Berrichonne quoi euh et en fait euh déjà historiquement euh c'est une zone qui qu'est euh qu'est pauvre de nature hein bon parce que avant euh avant le l'apparition des engrais dans cette zone euh c'était une ferme de polyculture élevage

D'accord

Où euh les les agriculteurs avaient besoin d'une euh d'une grande surface pour pouvoir euh vivre parce que sur ces terres caillouteuses bon ils mettaient c'était essentiellement **le** l'élevage de moutons

D'accord

Donc donc voyez déjà une zone aride au départ aride et puis euh relativement pauvre alors maintenant effectivement avec l'apport des engrais on est une zone céréalière mais qui reste intermédiaire hein euh c'est-à-dire euh une zone de relativement faible rendement par rapport à à des grandes zones céréalières que que sont la Beauce enfin toutes toutes les régions au nord de la Loire

D'accord

Et donc euh c'est quand même important de de savoir pour euh après euh comprendre euh le positionnement sur éventuellement des des parcs éoliens les sollicitations que peuvent avoir les agriculteurs par rapport euh à l'éolien euh c'est quand même important de de de savoir que bon

on est pas on est pas dans des terres voyer à un très haut potentiel euh si on a une année sèche euh on a des très mauvais enfin des mauvais rendements

D'accord

Et euh et donc euh bon l'éolien peut être euh bein un complément de revenus euh intéressant pour euh pour euh ces ces agriculteurs de de cette zone quoi fin je voulais resituer un peu globalement voilà parce que avant de partir dans l'éolien voilà dire ce qu'on en pense mais faut déjà voir la situation la situation économique quoi bon faut savoir aussi bon dans dans dans notre secteur bon on a on a euh y a une partie des agriculteurs qui sont euh disons dans le rouge quoi hein bon euh voilà y a peut-être on va mettre euh peut-être 20% d'agriculteurs qui sont dans des situations difficiles quoi

D'accord

Difficile bon euh économiquement par rapport bon bah euh enfin la aux aux baisses de prix des céréales et puis à une augmentation des prix des engrais et du machinisme quoi globalement hein donc voilà pour vous signifier un peu le le cadre de notre région et puis économique

D'accord

Voilà

Euh effectivement c'est important de connaître le contexte d'implantation

Voilà

C'est quelque chose qui m'avait pas forcément enfin qu'est difficile à appréhender rien qu'avec des chiffres et

Voilà tout à fait oui c'est vrai que faut déjà connaître et et ça je pense que c'est euh bon c'est très important bon euh parce que euh c'est bon le l'économique bon est quand même lié voilà bon euh voyez bon c'est euh toute proportion gardée mais c'est ce que je disais un jour à une journaliste qui est absolument opposée au au développement éolien je disais vous savez euh au début du siècle dernier euh y a dans les massifs montagneux on on a étudié la possibilité de faire des des stations de des stations de ski alors effectivement ça a dû être un peu le même débat y a des gens qui voulaient euh des personnes qui avaient des maisons secondaires euh dans des petits villages euh agréables qui sont dit bon bah euh on a pas besoin de ça on a pas besoin de ça ça va dénaturer un petit peu notre euh notre notre paysage enfin nos montagnes voilà et et et et maintenant écono- économiquement bon euh c'est vrai que bein ils sont peut-

être pas mécontent d'avoir euh voilà d'avoir fait ces investissements euh ça a créé du travail ça ça donne de la euh des revenus pour euh pour les communes les cantons les régions euh donc voilà alors toute proportion gardée le développement éolien pour notre secteur je pense que euh ça peut être mis un peu aussi en en parallèle

Oui

Voilà effectivement euh bon euh y a un impact paysager euh qui qui est là mais euh je pense que dans dans cette jaune zone de Champagne là qui qui est pas un haut lieu touristique qui est en bordure de de régions naturelles par contre que là que je pense qu'il faut protéger hein euh tout ce qui est Sologne Brenne Boischaut sud euh là je pense que c'est c'est c'est c'est j'aurais un un raisonnement euh différent quoi parce que bon euh c'est c'est c'est différent par rapport à la situation et puis [oui] à l'historique et puis aux paysages quoi et et aux touristes qui peuvent apporter euh une économie aussi en en parallèle que nous on a pas forcément quoi

D'accord

Alors c'est vrai que pour ce de ce fait là euh bah c'est vrai que moi je je j'ai été sollicité par euh des [démarcheurs] éolien et et c'est vrai que euh bon euh en accord avec le euh en accord avec la comment ? Avec mon accord par rapport aux implantations bon je leur ai donné un un avis favorable quoi sur éventuellement euh leur louer une partie de euh de mes parcelles bon ça me que ça me gêne euh le moins possible au niveau mon travail dans les parcelles que ça soit situé je veux dire en bordure qu'y est une emprise au niveau terrain la moins grande possible parce que voyez ça ça ça mange aussi bon ça fait partie de des secteurs d'activités qui grignotent un petit peu la surface agricole utile hein

Ouais

Ca c'est c'est c'est indéniable et qui soit euh un petit peu je vais dire en harmonie avec ce qu'y a euh déjà de présent euh sur en terme bah soit d'implantation déjà d'éoliennes de d'anciens parcs éoliens et avec un petit peu le bah euh il faut tenir aussi de de de bah du du paysager quoi forcément hein

D'accord euh sur la commune j'ai ça fait en fait j'ai rencontré monsieur le maire en avril avril ou mai enfin au milieu de l'année et ensuite j'ai commencé à appeler les habitants mais j'ai l'impression qu'y a pas mal de rési- de résidents secondaires sur euh

Oui tout à fait oui ouais

Parce que euh

Ouais ouais ouais

J'ai peu de réponses en faite

[...] Non mais c'est vrai qu'y a beaucoup de maisons secondaires euh et puis euh oui bah les habitants euh les habitants qui sont euh a tenir à Saint-Pierre-de-Jards oui bon c'est euh c'est peut-être euh je sais pas une centaine d'habitants avec les hameaux mais c'est vrai qu'y a pas mal de de résidences secondaires bon euh y a des gens originaires de de la région parisienne qui ont qui ont acheté une maison aussi des des euh des anglais quelques couples d'anglais qui ont qui ont qui ont acheté aussi des maisons puis bon y a des y a des parmi les résidents y a pas mal de retraités aussi

D'accord

Donc euh mais euh donc voilà alors c'est vrai que bon bah vous avez vous avez certainement c'est vrai que euh là sur Saint-Pierre bon globalement le le conseil municipal et le maire est est est opposé au développement éolien voilà bon ils sont ils ont une position bon qui est qu'est celle-ci quoi et sur Saint-Pierre-de-Jards y a une vous avez dû [en entendre] parler y a une association qui qui milite un peu contre le le développement éolien dans le dans le dans le secteur quoi

Oui oui j'ai l'impression qu'elle va un peu sur tous les projets

Voilà sur tous les projets voilà voilà voilà et euh et c'est vrai que bon euh y a cette association qui est assez bah qui est assez virulente hein qui qui voilà qui qui fait part de de ses idées hein de ses de ses avis donc heu bon bah ceci dit moi c'est vrai que je je je conçois très bien hein bon c'est vrai que il faut en faire entendre tous tous les opinions toutes toutes les opinions hein euh et euh mais euh c'est vrai que bon euh ça émane on a l'impression que ça émane beaucoup de bah de personnes qui sont soient retraitées soient euh qui ne euh souvent bon je dis bon bah euh qui sont souvent oui parce que y a des gens des locaux quand même qui qui habitent mais qui se sont souvent voilà qui sont c'est ils ont un pied-à-terre dans la commune et bon euh

Ouais

Euh bon ils ont pas forcément leur activité ou mais euh

Ouais

Alors on ressent [...] bon après euh après effectivement je conçois que bon même si [monsieur a] une maison secondaire bon voudrait peut-être vouloir conserver une campagne euh nue sans sans obstacles visuels bon c'est concevable hein c'est concevable

D'accord euh l'association d'opposants elle est donc euh j'ai pas eu

oui

Énormément d'infos

ouais

Dessus euh c'est principalement des personnes retraitées ?

Y a y a

[Plus]

Y a y a euh oui y a une petit peu bon y a y a des personnes retraitées euh y a des personnes qui sont en activité euh mais pas forcément euh sur le secteur ils peuvent être euh connaissant une personne qui doit être sur la région parisienne euh bon y a y a euh c'est peut-être un peu euh un peu plus ça ça doit être panaché hein je les connais pas forcément j'en connais quelques-uns hein mais je connais je connais pas tout euh je les connais pas tous hein je pense que ça monsieur Riolet peut davantage vous vous le maire de Saint-Pierre si vous le questionnez par rapport à ça il peut vous certainement par vous donnez un peu plus de détails que moi

D'accord

Bon euh mais euh alors ce qu'y a euh parce que y a eu y a eu bien-sûr y a un commissaire enquêteur qui vous savez

Oui une enquête publique

Voilà enquête publique enquête publique qui qui est faite et puis et euh donc euh on on s'est aperçu quand même enfin moi je me suis je me suis aperçu bon j'ai je je j'ai essayé de détailler mes mes arguments en faveur de du développement éolien dans notre secteur [...] euh et euh bein le le j'ai senti un commissaire enquêteur qui était quand même qu'avait euh lui-même une position quoi assez assez euh tranchée dessus bon alors est-ce que bon je crois qu'il avait eu quand même sur Saint-Pierre y a eu beaucoup de d'échos euh négatifs par rapport surtout à aux personnes qui militent dans ce cette association et en fait euh ce que je me suis aperçu c'est que

euh le côté économique était complètement euh zappé quoi zappé comme si euh comme si y avait absolument pas besoin de euh de cet apport économique quoi voilà euh et voyez pour pour exemple à la fin de mon entretien voilà bon bah moi je j'ai j'ai j'ai dit un peu les ma position et puis en en terme de conclusion je dis euh vous savez je dis euh moi le le la location la location annuelle qui va m'être attribuée euh grosso modo euh je vais en redonner euh sous forme d'impôts et de charges sociales parce que bon pour nous c'est c'est euh c'est un produit agricole

D'accord

De cette euh cette euh location de terrain donc ça va rentrer dans mon activité agricole et donc je vais euh ça va rentrer dans le euh dans le euh dans mes revenus agricoles donc je vais avoir de la mutuelle sociale agricole à payer dessus et et et des impôts

Ouais

Et euh je lui dis vous savez je dis moi le le économiquement euh pour moi c'est intéressant et mais je dis euh pour la MSA et les impôts ça va être aussi très intéressant parce que vous moi j'ai fait à peu près un calcul grosso modo à 60% 60 peut-être même au-delà ça va dépendre de mes tranches d'impôts mais je vais redonner je vais redonner euh ça va être ça va repartir aux services de de l'Etat

D'accord

Alors je dis vous savez je dis par les temps qui courent je dis c'est euh c'est quand même intéressant

Oui

Et la personne m'a dit bah oui c'est tout à fait normal bah je dis effectivement c'est normal mais je dis euh j'ai l'impression quand même que euh maintenant nos caisses soient de l'Etat soient des euh de la sécurité sociale ont quand même besoin de euh de rentrée d'argent quoi donc je dis c'est pas c'est pas neutre quoi je dis bon euh c'est gagnant pou- c'est gagnant pour moi je ça je hein c'est pour ça que j'accepte et puis voilà parce qu'on a des contraintes aussi de de travail du sol après ça ça nous mange un petit peu de terres mais économiquement c'est intéressant mais je dis bon voilà c'est pas c'est pas intéressant intéressant uniquement pour moi

Oui y a aussi l'Etat qui

Voilà et puis voilà l'é- l'Etat l'Etat il il en fait euh bon si on raisonne globalement bon euh faut quand même euh c'est ça je pense que euh ce qu'est quand même intéressant c'est qu'on ait des des citoyens des agriculteurs des artisans qui abondent euh dans les caisses voilà pour pour que le pays pour le pays tourne voilà c'est pas en disant nous on on veut rien on veut rien bah effectivement voilà mais euh alors là bon effectivement ça pour moi c'est intéressant pour l'Etat et les caisses de sécurité sociale c'est intéressant pour la communauté de communes c'est intéressant parce que les so- les sociétés éoliennes abondent aussi ont

Oui y a des taxes qui sont

des taxes qui sont voilà donc bon euh voilà donc ça faut c'est c'est un paramètre [maintenant] je j'ai j'ai euh j'ai senti ce commissaire enquêteur qui zappait complètement ce ce paramètre-là pour lui voilà bon c'est oui oui c'est mais euh moi je dis écoutez bah je dis tant mieux hein si si si on est dans un pays si riche si on peut se passer de de de revenus comme ça si on a une communauté de communes qui est riche aussi bon euh je dis voilà faut quand faut quand même pas euh sous-estimer ce ce point-là quoi et euh mais bon je j'avais l'impression que c'était oui ça c'était vraiment très secondaire et oui annexe enfin voilà euh sinon euh sinon c'est pareil bon moi j'avais étayé on a étayé un petit peu notre position parce que en fait j'exploite déjà sous vous avez vu y a y a quatre éoliennes là qui sont déjà

Ouais

euh positionnées qui sont de la commune de Nouhant Graçay

D'accord

Commune limitrophe du Cher et donc on est exploité en dessous

D'accord

Et donc là on exploite depuis euh bah depuis qu'elles ont été montées donc c'est à dire à peu près euh quatre ans et euh donc je je je j'ai fait part de bein de notre euh quotidien d'exploitant sous ces éoliennes hein en terme de bruit en terme d'impact sur le euh la faune voilà parce que bon euh on est quand même aussi euh étant donné qu'on est régulièrement en dessous dans le périmètre de de ces éoliennes on voit ce qui s'y passe quoi et et bon bah c'est qu'on voit on voit des animaux circuler entre ces éoliennes on voit des chevreuils des troupeaux de chevreuils ça gêne absolument pas euh bon y a un petit une petite euh entre les éoliennes là entre deux éoliennes y a une petite euh mare enfin une petite mare oui c'est peut-être plutôt un petit étang et bein il y vient régulièrement des canards des choses comme ça donc bon euh on a constaté que ça perturbe en rien en rien euh en rien le le la vie la vie animale en dessous quoi

D'accord

[Alors] donc bah je lui fais part de ça aussi bon euh bon ça avait pas l'air d'être un argument bon je le sentais avec une position assez assez

Assez tranchée

Assez tranchée ouais assez tranchée [donc bon]

D'accord et euh pour le coup au niveau euh au niveau agricole est-ce qu'il y eu des enfin ça impacte le travail ou pas du tout ?

Alors ça ça ça impacte le travail euh par le fait que bon voyez y a eu sur euh sur Saint-Pierre-de-Jards y a eu y a eu des euh un remembrement foncier voilà pas mal d'années et c'est vrai qu'on a des parcelles on a des parcelles qui sont assez rectilignes enfin bon qu'on a qu'on a qu'on a optimisé quoi voilà parce que bon il faut savoir qu'on a des cultures plus vous avez des des parcelles euh rectilignes et puis euh moins plus vous vous vous moins vous mettez d'intrants quoi voilà c'est-à-dire d'engrais et euh quand vous avez redressé les parcelles bon vous pouvez faire des passages voilà vous avez moins de croisements donc y a moins de redoublure d'engrais on optimise tout tout ce qu'est euh apports d'engrais euh pesticides aussi voilà voilà y a moins de [recoupements] et et c'est l'idéal quoi alors là c'est vrai qu'avec ces euh les implantations d'éoliennes ça va nous recréer un petit peu des petites zones un peu plus compliquées à faire bon va falloir délimiter bon ça nous ça nous amène euh un peu de complications ça c'est ça c'est certain quoi euh y a une emprise à peu près grosso modo de 0,2 0,2 à 0,25 hectares par éolienne à peu près grosso modo hein euh alors on essaye de situer globalement euh celle qui vont être créées enfin celles le parc éventuel sur Saint-Pierre-de-Jards je dis bien parce que bon je sais pas du tout si ça se fera ou pas euh le parc éventuel euh les éoliennes sont situées euh en bordure de parcelles et en majorité euh à proximité de euh de chemins quoi si si voilà de manière à de chemins existants bon il va être créé des chemins pour pour celles qui sont euh au milieu enfin au milieu des parcelles euh en bordure de parcelles mais sans chemin d'accès c'est-à-dire euh il va y avoir des il pourrait y avoir des éoliennes en limite de propriétés avec un un voisin voyez donc

D'accord

Là il va il va il va y avoir obligation de faire un un chemin d'accès pour l'entretien pour le montage mais bon on a essayé de limiter au ma- au maximum sur le projet et euh ou ce que j'étais euh ce qui m'a soucié un petit peu au départ et ce que j'ai euh j'ai comment ? euh essayé de faire passer le message et en fait le message est passé mais un petit peu pas par mon mon

intervention mais par l'intervention de de services de l'Etat qui euh qui contrôlent le les divers projets éoliens qui sont euh qui sont mis en examens

D'accord

Qui arrivent parce vous sa- voyez y a y a énormément de de commissions qui contrôlent ces projets je crois qu'y a euh enfin vous savez peut-être mieux que moi hein mais je crois qu'y a au moins une vingtaine voire je dirais même plus 20 25 services différents qui a euh accès au projet et qui donnent un avis sur ce sur ce sur ce projet

Oui oui c'est vrai que les temps d'instruction sont assez relativement longs

Voilà voilà tout à fait et donc y a un service de l'Etat qui contrôle après euh le le comment ? le la cohérence des différents projets éoliens qui peut y avoir sur di- différentes communes

D'accord

Et ça c'est c'est à mon avis c'est hyper important pour avoir un un projet éolien qui soit euh en cohérence avec ce qui avec ce qui se fait à côté quoi ou est-ce qui ou ou en ce qui a été ce qui est déjà existant dans le le le la commune limitrophe quoi

D'accord

Voilà et ça c'est un c'est un facteur que ne prenne pas euh directement euh les é- enfin en compte les les les développeurs éoliens parce qu'en fait ils s'occupent ils s'occupent en général bah peut-être moins maintenant je pense que maintenant ça a évolué mais de dans un à l'époque où on était sollicité euh les développeurs regardaient bon ce qui pouvaient faire de notre secteur sans regarder ce qui ce qu'était ce qui allait être fait dans le la commune voisine

D'accord

Et euh ça je leur avais dit moi je je dis bon vous faites une erreur vous faites un erreur parce que je dis faut essayer de travailler en cohérence avec euh les communes voisines et euh pour harmoniser vos projets mais effectivement c'est c'est euh pour eux c'est lourd aussi c'est lourd aussi parce que en fait euh les projets globaux s'harmonisent euh in fine quoi

Hmm

Voilà c'est-à-dire que euh voyez y a pas un projet y a pas un projet euh je vais dire un projet euh qui est lancé sur une une euh une un grand territoire qui pourrait regrouper plusieurs régions

et euh auquel cas on repart sur cette euh sur cette euh ce ce périmètre qui a été défini zone de développement éolien parce que ces ces zones ont été définies là on est dans une zone euh qui a été décrétée favorable au développement éolien quoi donc y a eu des critères qu'ont été définis bon déjà la présence de vent hein euh qui été établi parce que là euh voyez euh dans notre secteur on a eu euh y a eu dans un périmètre assez proche à je vais dire à un kilomètre à vol d'oiseau à peu près ya eu trois mâts trois mâtes de mesure qui ont été posés pendant une période de un an

D'accord

Par trois sociétés différentes pour mesurer le voilà le le vent euh le vent qu'y a sur une une durée annuelle quoi donc euh et donc bon y a on est on est dans cette zone de de développement éolien et alors c'est vrai que on aurait pu penser on part d'une grande zone et après on sollicite toutes les communes on on fait un projet qu'est harmonieux voyez euh voilà mais sachant que bon déjà c'est assez difficile aussi parce que vous avez des conseils municipaux qui sont pas favorables

Ouais

D'autres qui sont favorables alors bon ça pose d'autres soucis alors là c'est vrai moi ce que j'ai vu par rapport à ce qui nous concerne sur la Saint-Pierre Saint-Pierre-de-Jards en fait le développeur a fait son projet moi je dis attendez vous êtes pas en harmonie avec ce qui se fait à côté euh mais va y avoir vous allez certainement avoir des soucis parce que bon à mon avis euh là il va y avoir une commission qui va vous dire euh voilà hein euh revoyez votre copie et en fait c'est c'est qui s'est passé ça a été euh refusé en par la commission c'est peut-être est-ce que c'est pas la est-ce que ça vous dit quelque chose la DREAL ? DREAL

Euh oui

DRIL ou DRE

Dreal oui c'est il me semble il me semble effectivement que c'est cette commission-là qui

Voilà c'est ça il me semble il me semble que c'est cette commission qui bah qui a dit bah voilà votre copie est pas est pas harmonisée avec ce qui euh ce qui y a à côté de la commune de Nohant Graçay voyez y a un alignement déjà de qui qui qui est fait bon ils ont voulu qu'y ai une une harmonie avec cet alignement

D'accord

Et donc ça moi je les avais mis en garde mais bon euh alors effectivement bon à leur décharge je comprends que bon pour eux c'est trop compliqué quoi parce que le voyez y a y a pour l'instant y a pas euh y a pas un service de l'Etat qui fait déjà un un travail de fond sur un territoire pour euh bah convaincre euh les euh les mairies les conseils municipaux pour dire voilà on est dans une zone de développement éolien on pense qu'au niveau euh comment euh ? Etat euh bah cette zone serait favorable euh et donc bon euh après c'est un peu plus compliqué pour les développeurs parce qu'ils viennent so- ils viennent solliciter les agriculteurs sur un territoire après effectivement bah y a le commissaire y a y a y a enquête publique euh alors des conseils qui se mettent euh éventuellement contre et puis euh et puis après c'est harmonisé dans voilà un peu sur un étage supérieur alors c'est une façon de faire mais c'est vrai que pour l'instant c'est peut-être di- difficile de faire euh autrement parce que voilà y a ces cloisons qui sont faites euh et puis bah des véto euh éventuellement bon alors je sais pas bon alors mais mais c'est vrai que ça ce que je peux dire c'est bon globalement ça s'harmonise après voilà par la DREAL bon effectivement là ils ont là ils ont quand même ils ont une gestion de euh de la région et puis ils voient ce qui ce qui ce qu'est en harmonie ou pas quoi et puis après ils sont obligés ils sont obligés de revoir leur leur étude hein et de représenter un autre permis de construire pour euh un parc qui est en harmonie avec euh voilà avec les les [...] les remontés que euh leur a fait la DREAL

D'accord

Voilà un peu le euh mais c'est vrai que bon euh alors ce qu'on peut ce qu'on peut aussi euh dire c'est vrai que si y avait eu cette réflexion euh de l'Etat sur la région sur le développement éolien y aurait peut-être moins euh ce serait peut-être euh plus facile de gérer les différentes propositions des différents développeurs éoliens voilà euh qui vont la- euh individuellement solliciter les communes les agriculteurs voilà donc on est sollicité par plusieurs développeurs bon on s'engage avec un mais bon euh on connaît pas forcément leur euh vraiment leur euh leurs différences et puis euh leur comment ? Leur solidité euh financière bon ça c'est un petit peu dommage c'est c'est c'est fait comme ça c'est vrai que moi je je regrette un peu que bon oui y ait pas cette euh cette gestion déjà faite régionalement et puis voyez après y a une lassitude ce qui se passe c'est qu'y a une lassitude aussi des des mairies des mairies ou des conseils municipaux parce que ils voyent défiler plusieurs développeurs quoi

Ouais

Voilà alors au bout d'un moment ça c'est vrai que ça peu ça peu lasser quoi et puis en fait euh ils peuvent peut-être avoir le aussi euh penser euh qu'ils sont mis devant le fait accompli mais en fait c'est pas le cas parce que nous euh nous on donne on donne notre accord mais euh bon après euh après la mairie peut mettre un véto hein et puis euh le commissaire enquêteur aussi et puis le préfet aussi et puis donc euh mais bon alors effectivement peut-être que des projets

seraient amenés euh comme ça sur un sur une zone globalement peut-être qu'y aurait une acceptabilité qui serait un peu plus facile à avoir quoi voyez un peu ce que donc voilà un petit peu euh par rapport à à ce point là

D'accord euh donc du coup sur la commune de Saint-Pierre-de-Jards y a eu plusieurs euh

Alors

Développeurs qui se sont ?

Alors sur la commune on a été sollicité par plusieurs développeurs euh on en a retenu un avec euh avec un un voisin qu'est qu'est qu'est concerné aussi parce qu'en fait on est on est sur la commune on est on est deux dans dans la zone qui est euh qui est propice au développement éolien et euh et donc on on est voisin et en fait on a on a de concertation bon on a voulu que le que ça soit euh un peu partagé et puis euh et puis faire que bon voilà ça ça ça que ça soit cohérent pour pour pour nous deux et le développeur quoi donc alors euh avec euh en l'occurrence c'est monsieur monsieur Roumet l'agriculteur qui est qui est concerné aussi et on a on a on a donné un accord à à un au même développeur

D'accord

Voilà et donc euh il a sorti un un projet quoi parce que bien sûr y a des euh y a [toute] des zones d'exclusions euh qui euh qui sont faites hein y a y a y a un zonage et ce que j'avais demandé euh avant de m'engager avec la le développeur j'avais j'en avais parlé à à monsieur Riolet et je lui avais dit écoute euh moi je le le j'aimerais bon que tu sois voilà parce que bon on est sollicité alors je dis je comprends euh je comprends que bon tu veuilles protéger un petite peu le le bourg le bourg de de de l'impact visuel mais je lui avais dit je dis ce qui serait bien ça serait que tu définisses aussi euh toi euh quelque chose une zone qui te parait acceptable tu vois euh qui te paraisse euh voilà bon bon alors effectivement y a la zone légale qu'est qu'est définie hein euh par l'Etat mais je dis toi tu pourrais faire un un zonage aussi avec ton conseil dire voilà bon euh effectivement on est euh pourquoi pas dans cette zone-là qui est encore plus loin que la zone définie et en fait ça a pas abouti quoi bon ils ont eu une position bon c'était euh c'était non c'était pas c'était pas un zonage encore euh plus loin on aurait pu mettre des garanties un peu plus euh encore un peu plus éloignées mais euh non c'était euh c'était non donc bon donc après nous bein étant donné qu'on voulait pas faire un un zonage plus restrictif bon bah on s'est engagé et puis voilà et puis après euh après ça va suivre son cours et puis euh ça se fera ça ne se fera pas on en sait rien quoi

D'accord

Enfin j'ai l'impression qu'y a un petit peu quand même ça va être difficile mais on en sait rien encore

D'accord euh est-ce qu'il y a eu une concertation entre le développeur et puis vous vous et l'autre agriculteur pour euh les implantations le choix de euh ?

Ah oui ouais

de de l'installation ?

Ah oui oui oui y a eu y a eu concertation euh y a eu concertation parce que nous euh nous ce qu'on voulait absolument pas c'est par exemple qu'y est euh voyez euh une éolienne au milieu d'une parcelle quoi

D'accord

Voilà parce que ça euh après ça vous coupe une bonne parcelle et un chemin qui va à cette éolienne on voulait absolument euh que ça soit en qu'y ai le moins impact possible sur euh sur euh sur les parcelles donc toutes les é- les éoliennes euh le la proposition qu'ils nous ont faite ce les éoliennes sont mises en bordure de parcelle et de propriété quoi

D'accord

Donc euh oui oui y a eu y a eu vraiment concer- concertation quoi

D'accord euh est-ce qu'y a eu est-ce qu'il y a eu des informations donc plus au niveau de la commune de la part du que ça soit du conseil municipal ou du développeur des informations des réunions publiques ou des pour informer la population du ?

Et beh je crois que euh oui y a y a eu y a dû y avoir euh oui oui y a y a eu y a eu une information publique avec euh les les plans euh les plans à disposition euh des photomontages de paysagers et puis éventuellement euh des discussions avec le développeur le développeur devait être présent certaines journées pour exposer le le projet quoi

D'accord

Et euh pour être attentif aux aux remarques éventuellement donc oui le projet était exposé euh **boh** c'est une obligation d'ailleurs hein de de

D'accord euh comment avez-vous connu la thématique de l'éolien ? est-ce que c'est est-ce que c'est le développement du projet qui a permis d'avoir euh ?

Oui bah c'est le développement du projet bon c'est vrai qu'on on entend euh on voit bon ça fait parti des euh des comment ? des développements qui peuvent produire de l'électricité bon euh c'est vrai que c'est petit peu dans l'air du temps aussi avec euh hein ce qui s'est passé récemment bon de d'essayé de sortir de de produire de l'électricité renouvelable euh propre quoi bon alors effectivement euh ceci dit euh j'avoue que je ne peux absolument pas vous dire si euh la rentabilité voyez d'une euh d'un d'un parc éolien bon euh bon moi je suis je je fais confiance aussi euh bon euh bein aux ingénieurs c'est c'est vrai que c'est pas c'est pas à moi de c'est pas à moi de défendre voilà l'économie l'économie bon parce que c'est vrai qu'après euh si y a y a une politique aussi quoi bon euh effectivement je pense que économiquement euh je suis à peu près persuadé que si on veut produire de l'électricité à à moindre coût c'est peut-être sur le nucléaire qu'il faut partir voyez bon euh on sait faire bon euh mais bon faut savoir faut savoir ce que euh ce que l'on veut aussi et ça c'est vrai que c'est les politiques c'est c'est c'est [vrai] ça part d'une d'une politique là pour l'instant on doit subventionner un petit peu le rachat d'électricité dite propre que ça soit photovoltaïque ou euh ou éolien donc euh alors affectivement vous avez des détracteurs qui vont vous dire bah oui mais euh l'électricité pour l'instant est est plus chère est plus chère bah oui bah ça soit mais bon euh après faut pas faut c'est c'est c'est ça c'est du c'est politique quoi c'est du politique et qu'est-ce qu'est-ce qu'on quoi hein bon euh alors euh effectivement ça c'est c'est un c'est un autre problème mais qui nous qui me dépasse euh qui me dépasse quoi hein bon euh je pense que moi j'ai survolé une partie de une partie de de l'Allemagne euh [...] c'est vrai que j'ai j'ai j'ai vu j'ai vu des parcs éoliens d'avion on avait la chance de le ciel était dégagé et on voit des euh des petites zones qui sont bien quadrillées euh par de l'éolien bon mais mais je pense que euh c'est vrai qu'après euh moi je peux pas dire effectivement j'avoue je peux pas dire que l'éolien euh je suis sûr que le l'électricité éolienne est produite revient certainement plus chère oui que que que celle produite par nos centrales mais bon voilà quoi bon euh je pense que euh là actuellement on est plus trop on est plutôt on est dans une phase politique où on veut aller vers de des productions plus plus propres quoi plus propres et moins dangereuses bon euh et c'est vrai que moi personnellement euh j'aime mieux avoir des éoliennes à proximité de chez moi qu'une centrale nucléaire

Ouais

Voilà si j'étais simple particulier même en tant qu'agriculteur euh je trouve quand même que bon euh le danger le danger euh le danger il est infime quoi bon une centrale nucléaire bon il peut y avoir toujours gros soucis et puis un impact quand même sur sur un secteur important quoi donc euh mais euh donc c'est ça c'est sûr que euh et c'est vrai que bon je pense que le euh d'une façon l'éolien il va y avoir il va y avoir encore évolution parce que c'est vrai que euh là actuellement ce qui se passe c'est que vous avez des jours par exemple les les éoliennes sont

stoppées y a pas y a pas un besoin d'électricité donc on stoppe on stoppe l'é- l'éolien euh je pense que peut-être euh peut-être que dans un second temps l'éolien pourra peut-être faire de l'électricité pour euh voyez se servir de la production électrique pour refaire de l'énergie dans un second temps et je voyais une émission là pas très longtemps je crois que c'était sur les Iles Canaries où ils voulaient ils veulent être euh indépendant énergétiquement euh donc euh ils ont monté des éoliennes donc euh ils se servent aussi de de retenues d'eau pour faire de euh de l'électricité avec des des des petites stations électriques et ils se sont aperçus que donc ils avaient leur manquaient encore de l'énergie ils se sont aperçus que euh la nuit y avait pas beaucoup de euh consommation électrique donc leurs éoliennes bah ils les arrêtaient aussi et par contre dans les dans la journée euh l'éolien plus l'hydraulique n'étaient pas suffisant

D'accord

Et en fait ils se servent maintenant de leur euh quand y a du vent la nuit ils se servent de leur éolien pour toujours créer de l'électricité l'électricité euh fait tourner des pompes avec lesquelles ils remontent de l'eau dans les euh dans les barrages dans les barrages ce qui leur permet d'avoir plus d'eau la journée pour euh faire plus de production avec de l'énergie hydraulique voyez le donc en fait euh et bien ça la production sert même dans les les moments creux de voilà et je pense que ça ça ça va peut-être euh par différents procédés mais je pense que ça va être parce que c'est vrai que c'est un élément euh que les détracteurs avancent souvent quoi le fait que bon effectivement les éoliennes quelque fois tournent pas parce qu'y a pas besoin de d'énergie mais euh et que ça cale pas forcément bien aux aux besoins voyez de de aux pics de aux pics de consommation et je pense que bon euh en fait ça ça rime un peu euh au fait de stocker de l'énergie quoi voilà et ça je pense que ça ça va arriver dans un second temps euh effectivement euh ça c'est c'est quelque chose qui va pouvoir se faire bon bah et et qui permettra de rentabiliser un peu mieux je crois les les éoliennes et d'avoir un coût de un coût du kilowatt euh plus faible quoi

D'accord

Mais c'est vrai que bon ça moi je suis pas assez c'est vrai que faut vraiment voir après euh je vous dis y a le côté politique le côté voilà euh le coût de production [...] oui faut

D'accord

Faut bien cerner il faut voir des vraiment des des ingénieurs et puis euh et puis après voilà bon après y a le euh je pense que après faut savoir ce que ce que l'on veut exactement quoi en terme d'environnement c'est c'est quand même c'est c'est hyper important et puis en plus c'est tendance actuellement quoi hein

Euh du coup je vais rebondir

Ouais

Sur dessus euh quelle est votre perception aujourd'hui de de la protection de l'environnement comme elle est comme elle est réalisée actuellement quelle est votre perception et ?

Bah je pense que euh la protection de l'environnement est euh moi je pense que euh je pense qu'elle est euh elle est bien faite quoi je pense qu'elle est bien faite je pense que bon euh alors effectivement il faut être euh il faut être attentif hein euh il faut être attentif parce que euh je pense que euh y a y a des zones qui doivent y a des zones de notre pays qui doivent être protégées hein euh absolument contre voilà parce que des y a des y a des zones intermédiaires qui sont euh alors c'est vrai qu'y a des hauts lieux du tourisme y a des zones intermédiaires comme ce que je vous disais tout-à-l'heure le Boischaut sud la Brenne la Sologne euh je pense que c'est des des zones qui faut qui faut préserver parce que c'est des régions naturelles euh qu'ont un cachet certain euh et effectivement bon euh il faut pas faire n'importe quoi dans dans certaines zones et c'est vrai que bon euh il faut atten- il faut être attentif parce que je pense que euh y a besoin de euh y a besoin d'être de cette attention parce que euh bein les les développeurs éoliens euh c'est pas leur c'est pas leur affaire hein ça c'est je pense que c'est ça c'est c'est clair hein bon eux ils sont ils sont là pour faire voilà pour développer des projets bon euh c'est pas c'est alors bon effectivement ils vont prendre en compte mais euh il faut quand même euh non y a des zones bon voilà c'est pas possible c'est pas possible quoi bon il faut

Ouais

Mais euh alors bon mais euh je pense que c'est pris en compte mais euh il faut il faut constamment être attentif

Ouais

Sur chaque projet je pense que c'est voilà il faut il faut euh et je pense que bon euh c'est pour ça que déjà qu'une euh une réflexion nationale euh sur bon en ce qui concerne l'éolien sur les zones qui sont possibles euh de où y a une possibilité de monter euh un parc éolien ou pas euh c'est c'est c'est nécessaire parce que bon ça évite toute euh voilà bon voilà on fait on fait un schéma bon euh ces zones-là c'est niet absolument bon euh après y a plus y a plus de y a plus de débat quoi hein bon euh mais c'est vrai que là bon enfin c'est un peu ce qui s'est fait parce que là dans notre zone effectivement c'est c'est une zone qui a été euh qui a été décrété zone de développement éolien euh ZNT je crois euh bon et donc euh voilà mais alors est-ce que c'était suffisamment euh bien fait bon je je je peux pas vous dire bon euh je peux pas vous dire ça euh

mais j'en suis cons- je suis conscient que bon il faut il faut qu'y ai des zones où où y ai pas de possibilités euh

Ouais

D'installer ces machines quoi bon parce que c'est vrai que euh bon y aurait un voilà bah c'est des zones qu'ont qu'ont qu'ont d'autres d'autres atouts euh et qu'il faut qu'il faut préserver parce que bon y a quand même y a quand même un impact hein visuel bon

Ouais

Enfin voilà un peu ce que je peux parler dessus

D'accord euh aujourd'hui quelle image avez-vous des sociétés de développement éolien ?

Alors quelle image j'ai ? euh bah c'est des gens c'est des gens faut c'est des euh c'est leur bou- c'est leur boulot ouais c'est leur boulot euh c'est c'est pas du philanthrope quoi c'est pas des philanthropes euh c'est des entrepreneurs voilà qui euh qui évoluent dans un cadre dans dans un cadre qu'on leur donne et euh bah ils viennent il vi- ils viennent euh voilà euh dans un but voilà de de ils ont pas ils sont pas mandatés par euh l'Etat c'est des sociétés privées donc euh ils viennent faire euh monter un un des projets qui économiquement euh sont intéressants pour pour eux quoi voilà bon donc ils ils répondent euh ils s'intègrent dans le le cadre qui est fixé mais euh voilà alors donc euh comme tout euh comme toutes sociétés avec lesquelles on est en on est en relation euh bah il faut être euh il faut être attentif hein il faut être attentif et puis euh et puis euh suivre le projet pas faire une entière confiance bon euh voilà c'est c'est et et c'est c'est vrai que euh il faut pas se leurrer voilà bon ils ont ils ont y a une y a une euh de leur part la la première motivation c'est une attente économique quoi donc euh

D'accord euh je vais passer sur la dernière

Ouais

Partie de l'entretien c'est plus par rapport en fait au territoire

Ouais

Ici ce serait donc plus par rapport à la Champagne Berrichonne et Saint-Pierre-de-Jards

Ouais ouais ouais ouais

Euh aujourd'hui quelle image avez-vous de votre territoire ? Enfin qu'est-ce que ça représente pour vous ?

Alors mon territoire mon territoire c'est c'est euh bah mon territoire je je c'est une un territoire que j'aime euh beaucoup hein c'est un territoire que j'aime beaucoup je me plaît très bien dans dans ma région euh j'y suis très bien j'y suis très bien j'y passe énormément de temps je peine je peine à y à partir à partir de de mon exploitation parce que je m'y sens très bien on a un cadre de travail qui est très agréable donc et euh c'est vrai que c'est une région c'est la région de mes ancêtres aussi quoi bon euh qui ont qui ont travaillé dans cette région euh et qui ont qui sont agriculteurs depuis enfin on est agriculteur depuis sept huit générations donc euh voilà on est bien ancré dans notre dans notre dans notre région et euh et je euh donc j'ai eu mes ancêtres qui euh bein qui ont évolué avec euh des opportunités bon euh qui ont pu être les leurs à différentes euh différentes époques et euh et c'est vrai que bon euh je pense que je pense que pour nous euh sur le territoire bah ça peut être euh ce développement éolien ça peut être une opportunité aussi pour ancrer notre euh pour ancrer notre euh économiquement notre position et faire que euh les [gran] les les exploitations aussi perdurent dans le dans le temps quoi oui parce que bon euh faut bon là je je moi je suis dans une situation économique qui euh qui est normale hein euh je suis pas euh c'est vrai que je pourrais aujourd'hui je pourrais me passer de l'éolien je pourrais me passer économiquement de l'éolien mais je sais pas je sais pas ce qui fera fait demain quoi je sais pas les cours les cours de production agricole euh voyez là bon on vend on vend du blé à à peu près 150 euros le tonne actuellement euh j'ai connu une époque si on revient sept huit ans en arrière le blé était à moins de 100 euros tonne quoi

D'accord

Et si on revient à moins de 100 euros tonne euh l'exploitation a besoin de euh de revenus autres que euh l'agriculture pour pour euh pour boucler quoi hein parce que ce qui s'est passé c'est que euh nous on a eu mais je l'ai je vous l'ai peut-être dit tout-à-l'heure on a eu effectivement on a eu une une évolution des des prix agricoles mais on a eu aussi évolution de nos de nos charges qui sont engrais et produits phytosanitaires qu'ont qu'ont pris la qu'ont pris la même euh la même progression même un peu plus haut d'ailleurs qui ont augmenté euh voilà parce que en fait on a eu une année où les les prix agricoles y a eu une pénurie un petit peu mondiale les prix agricoles qui ont qui ont flambé sur une année et euh alors des prix qu'é- qu'étaient plus en en corrélation avec qu'on avait connu et puis avec euh voyez parce que bon le le le les [denrées] agricoles c'est un peu l'offre et la demande et là y avait y avait on pensait qui y avait une pénurie mais en fait c'était un peu artificiel bon pour différentes raisons enfin là c'est un autre débat hein vous savez maintenant y a des y a des fonds de pension aussi qui peuvent in- investir sur des matières agricoles bon qu'est ce qu'est illogique quoi bon euh alors et donc ça avait été le cas certainement ils jouaient un peu sur la rareté donc y avait eu [a eu] une montée un peu artificielle des cours et en fait dans la foulée tout ce qu'est euh approvisionnement donc euh cha- enfin

charges d'engrais de produits physo- phytosanitaires ça ça ait monté aussi dans la foulée ça ça c'est y a eu la la même augmentation que nos nos prix des céréales le machinisme aussi et depuis maintenant euh trois ans nous nos prix ce sont sont redescendus le soufflet euh est retombé parce que y avait des analyses qui qui pensaient que les matières premières agricoles allaient rester sur un niveau de prix euh élevé voilà qui qu'y allait y avoir une petite euh je vais dire une petite euh moins de euh plus de demande que d'offre quoi voyez on était sur un phénomène qui qui faisait que les prix allaient être tendus euh sur du long terme et en fait euh ça s'est a ça s'est avéré faux et donc nos prix euh nos prix ce sont ce sont tassés à un niveau intermédiaire alors que les engrais et le machinisme ça et les produits phytosanitaires sont restés sur un niveau de prix élevé

D'accord

Donc voilà on a un petit peu une euh en fait des paramètres qui sont pas re bien recalés et euh donc on a besoin maintenant et c'est pour ça que bon vous avez 20% d'agriculteurs qui sont dans dans le rouge bon alors nous a- actuellement même avec des euh un petit des paramètres qui sont pas bien calés on arrive on arrive quand même bon parce qu'on a été euh on a été prudent au niveau de l'investissement euh matériel tout ça on a on a on a changé que le strict nécessaire donc on arrive à faire face mais je vous dis si jamais euh voilà y avait encore une baisse des céréales après euh on va on va tomber dans une euh dans des difficultés et euh c'est que moi le le le le le revenu économique de de de des éoliennes qui pourraient être euh implantées chez moi pourrait me permettre en situation euh voilà difficile comme ça euh et bein de maintenir mon exploitation à flot quoi de la pérenniser

D'accord

Donc ça faut en être conscient et parce que le le on on sait euh on est absolument pas certain de de de du prix de nos marchandises dans le proche avenir quoi

D'accord euh aujourd'hui au niveau de la commune de la communauté de communes est-ce que vous êtes satisfait des services qui sont apportés ?

Alors la commune moi je suis satisfait des services euh oui oui la la commune euh je suis satisfait des services des services apportés hein bon je pense que la commune euh la commune c'est c'est très important c'est très important pour des petits villages comme le notre parce que bon c'est une proximité hein dans un monde maintenant où voilà bon on communique par internet par bon là on a on a quand même euh bon on s'aperçoit bon c'est très bien les communications euh mais euh moi je trouve que bon on va euh la proximité c'est c'est c'est c'est ce qu'y a euh de plus important voyez le le notre maire connaît tout le monde notre secrétaire de mairie c'est pareil bon euh elle connaît tous les rouages de la commune y a y a un comment

? un un cantonnier aussi qui qu'est pareil je vais vous donner un petit exemple y a une personne âgée dans la commune qui euh de temps en temps chute euh dans son dans sa maison et bein sa femme est incapable de le remettre debout bon bah téléphone à la mairie bon on envoie le le cantonnier hop il l'a met debout voyez bon et là maintenant on nous parle voyez bientôt de de des petites communes comme ça bon de les rattacher à des des communes plus grandes quoi on aura plus ce service alors c'est pareil euh voyez où je veux en venir bon peut-être qu'avec des euh si une commune dit bah moi voilà euh on a des rentrées un petit peu économique quoi euh pourrait ça pourrait peut-être maintenir je sais pas moi le le euh voilà de de maintenir des un cantonnier sur Saint-Pierre-de-Jards voilà une secrétaire de mairie euh peut-être hein euh mais là mais c'est vrai qu'on veut tout centraliser bon euh rattacher à une commune Vatan ou Reuilly je sais pas mais après on on va perdre cette proximité quoi

D'accord

Et je pense que là euh là sur euh je vous dis y a alors bon c'est pour dire que les les avis euh sont différents euh parce que euh y a sur la commune d'Issoudun un maire qui est qui est vraiment favorable au développement des éner- énergies renouvelables hein mais il veut il veut que sa ville soit euh autonome en énergie euh renouvelable alors donc il a il a favorisé des des développements éoliens sur Saint-Georges je crois d'ailleurs vu que c'est rattaché à Issoudun il a monté des une centrale de panneaux photovoltaïques là euh

Oui je je suis passé devant cette semaine pour voir à quoi ça ressemblait

Voilà ouais donc voilà et et donc je crois que euh bas Saint Saint-Pierre doit être à alors Saint-Georges je sais même plus est-ce qu'on est rattaché euh à la communauté de communes d'Issoudun ? C'est possible oui [moi il me semble]

C'est il me semble que c'est Issoudun aussi

Ouais Issoudun ouais ouais donc bon euh alors bon euh voilà bon y a y a des avis un peu opposé sur ce sujet-là quoi bon

D'accord

Mais c'est vrai que bon euh alors ce que je comprends pas trop euh ce que je comprends pas trop c'est vrai que le bon le la mairie de Saint-Pierre encore avait des projets hein des projets euh des projets intéressants euh mais qui vont être certainement euh sur lesquels bon euh ils veulent financer certainement par des de de des fonds euh des subventions [...] des subventions et ce que je trouve un petit peu bête aussi c'est que bon euh c'est joli de demander voyez des des subventions mais là quand on pourrait avoir de l'argent qui arrive directement euh tous les

ans voyez de de de de d'un projet comme ça bein on on le refuse et puis on fa- on va faire appel à à des subventions euh diverses et variées mais euh c'est vrai qu'à un moment donné faut quand même être conscient bon faut faut faut faut faut aussi euh comment euh ? profiter et puis euh voilà on peut pas tout a on peut pas tout on peut tout avoir non plus quoi je pense que euh il faut être conscient de ça bon

Ouais

Voilà bon le moi c'est vrai que le et euh c'est ce que je dis aussi moi au départ au départ voyez j'étais forcément bon euh j'étais pas forcément pour le développement éolien euh chez moi bon je savais que bon voilà que c'est un développement c'est des sources euh de rev- de production électrique renouvelable bon je dis bon effectivement c'est dans l'air du temps euh si on veut se limiter un peu le nucléaire bon pourquoi pas mais euh je dis moi pour l'instant j'en ai pas j'en ai pas besoin euh pfff pourquoi mettre voilà pour pourquoi m'occasionner dans les parcelles qui sont bien structurées euh mettre des éoliennes mais euh je me suis dit après je dis euh voilà bon effectivement aujourd'hui ça va demain qu'est-ce qui va en être ? j'en sais rien ces éoliennes si y a on est dans une zone de dé- qui a été décrétée propice au développement éolien si je les refuse moi peut-être qu'elles vont être euh à 500 mètres chez un autre agriculteur euh qui lui dira oui et en fait bon euh bein le territoire il sera oui y aura des éoliennes dans le territoire et puis euh bah je je me serais privé éventuellement d'un d'un d'un d'un revenu euh économique quoi supplémentaire qui euh qui sera peut-être euh le bienvenu euh demain

D'accord euh dernière question euh pour l'entretien

Hmm hmm

Un jour est-ce que vous envisageriez de quitter la commune ? euh

Oh non non non non non non non le le euh non non moi je suis le euh je suis très bien euh je suis très bien dans cette commune euh je suis très bien j'ai mes racines euh j'ai mes racines ici euh non non je je me plais je me plais bien dans no- dans notre euh dans notre région quoi

D'accord très bien et bien je pense euh avoir fait le tour de mes questions

D'accord

L'entretien a permis de répondre à l'ensemble

Ah bon bah c'est parfait

Que même sans forcément avoir besoin de euh poser les questions les thèmes

Ah bon les thèmes ont été abordé bon bah c'est très bien bah c'est vrai que bon mais bon c'est vrai que on commence à voir un peu le euh la problématique quoi euh alors y a aussi un petit euh un petit aussi quelque chose un aspect que je vais vous dire aussi euh ce que je pense c'est que le actuellement l'instruction d'un dossier est trop longue dans la durée

Oui c'est vrai que c'est énormément

Ouais

Ça prend énormément de temps pour euh

Voilà ça prend énormément de temps en fait euh le passage le passage devant les diverses communes [comme ici nous] euh l'enquête publique alors effectivement il faut euh ça je suis tout-à-fait d'accord qui faut que ça soit euh très bien étudié euh qui faut que ça réponde à toutes à toutes les normes euh en vigueur et que voilà et que toutes les commissions aient leur mot à dire mais faut que ça soit restreint dans le temps parce que ce qui se passe euh nous les premiers nous les premiers euh au bout d'un moment c'est fastidieux on veut un un projet doit se faire ou ne pas se faire mais il doit y avoir une étude dans un temps rai- raisonnable et je pense que le euh la grande différence avec euh ce qui se passe dans d'autres pays européens notamment l'Allemagne euh pour en avoir parlé avec des développeurs euh allemands en Allemagne un un projet éolien au bout de trois ans il aboutit ou il aboutit pas

Oui oui c'est à peu près l'échelle de temps

Voilà

Trois ans c'est

Voilà c'est à peu près c'est à peu près ça alors que nous vous avez des projets éoliens ça va être euh huit neuf ans dix ans si c'est en recours ça peut être douze ans

Oui

Vous avez un projet éolien sur la commune de je crois Luçay-le-Libre je crois que c'est à peu près une douzaine d'années c'est de recours en recours bon là le le euh y a des opposants y a des opposants qui qui qui euh qui qui qui font tout ce qui peuvent pour pas que le projet aboutisse donc bon bah ils arrivent un petit peu à leur fin mais mais je trouve ça absurde quoi bon parce

que là ce qui se passe euh ce qui faut savoir c'est que après en fait après après un certain temps votre projet il devient un peu obsolète parce que euh les machines évoluent

Oui

Voyez vous avez déposé des euh des permis de construire pour des machines de telle puissance avec euh tel type de voilà de de de de générateurs mais au bout de au bout de trois quatre ans les euh les machines ont évolué c'est d'autres générateurs des machines qui quelques fois ont plus de rendement euh énergétique donc ils sont obligés de revenir avec un nouveau permis de construire bon en fait euh après ça remet en cause tout le projet et je pense que là bon voilà bon on devrait bon y a un projet voilà bon au bout de trois ans bon et je pense que là apparemment sur euh maintenant les les euh les euh je pense qu'ils ont dû réduire un petit peu les périodes d'instruction je crois qu'ils ont un petit peu essayé de euh de de resserrer ça mais bon je pense que ça en est pas encore comme comme comme en Allemagne

Non c'est on a y a encore un peu de boulot

Oui y a encore un un peu de boulot et là vous après vous voyez une et ce qui se passe cette longueur d'instruction après fait que on on a une une partie de la population qui change d'avis sur ce sur le euh sur le projet initial et en grande partie qui devient contre l'implantation de de l'éolien parce que ils voient pas ils voient ils voient pas se concrétiser le euh ce qui le la la proposition puis la démarche qui qui leur a été faite et après euh quelques fois ils revoient les développeurs revenir les so- solliciter comme pour changer de machines parce que voilà bein comme comme ça a trainé bah quatre ans après euh on a plus les machines qu'on a proposé ou on met des machines avec un rendement supérieur donc on vient encore les sollicit- solliciter et là on voit une une opinion qui qui chute qui bascule et moi je je je l'ai vu avec euh sur la commune de Massay qui qui qui euh qui est sollicitée aussi enfin qui euh sur lequel y va y avoir un un projet éolien et le maire m'a très bien dit qu'il a senti euh au fur à mesure des années son conseil municipal changeait d'avis quoi

Ouais

Parce que ça ça parce parce que c'est ça dure trop longtemps et que voilà bon euh y a des développeurs qui viennent en entretemps euh reposer alors bon euh les conseillers sont un peu perdu ils pensent qui va y avoir des des éoliens partout euh donc euh et ça c'est ça je pense que c'est euh c'est pas [beau] pour pour pour le développement éolien quoi voilà soit on fait soit on fait pas mais après on passe à autre chose et puis euh mais mais là y a une c'est c'est c'est euh je crois que le le euh pour monter un parc éolien en fait ça demande pas plus de temps euh que pour instruire le le le euh si on voulait monter une centrale euh une centrale atomique par exemple hein bon euh maintenant ça serait certainement plus difficile je pense mais mais

en fait les recours sont à peu près étaient un peu les mêmes et puis euh la période d'instruction euh donc bon c'est un petit peu absurde quoi

Hmm

Non mais après ceci-dit moi je c'est vrai que je conçois très bien que bon ça ne fasse pas mais qu'on réduise l'in- l'instruction quoi voilà bon parce que après voyez puis puis les tensions montent dans les communes voilà bon on a un attente finalement de de d'un d'un projet est-ce qui va se faire est-ce qui va va pas se faire et puis euh on sent oui les tensions monter euh les les gens qui se qui qui bon qui se radicalisent un petit peu sur leurs positions et ça c'est c'est c'est pas le but quoi c'est pas le but bon euh soit y y a un projet qui est qui est cohérent et puis faisable soit soit on estime qui qui l'est pas puis on bon on le fait pas quoi et puis on passe à autre chose quoi bon parce que là vous rendez compte dix ans c'est quand même énorme quoi hein

Oui

Bon euh voilà bon le le après on peut tomber sur voilà on est on est plus dans on est plus les choses ont évolué en dix ans bon donc euh donc voilà un petit peu quoi [...] donc voilà voilà voilà

Très bien et bien je je vous remercie pour euh

Et bah écoutez non bah si c'est

Pour toutes ces informations c'est l'entretien est assez dense et y a énormément d'informations c'est c'est très intéressant d'avoir

Oui bah je pense que non mais

Ca et

C'est vrai que je pense que euh bah ce que vous faites c'est très bien parce que le le voyez le ce que moi ce que je reproche c'est que maintenant ce qu'on a besoin euh alors bon moi c'est vrai que je suis concerné je suis concerné euh donc alors bon je sais pas si j'ai un avis objectif ou pas il est peut-être pas objectif hein ça je je c'est pas à moi de le dire mais ce ce que je pense c'est que c'est ça bon le le l'éolien maintenant y a euh c'est très ma- y a des positions très marquées et je pense qui manquent d'objectivité voilà on a besoin et c'est c'est vrai que c'est pour ça que votre é- votre étude euh va être très intéressante parce que vous et puis bon je pense

que vous ayez d'apriori donc vous allez vous vous allez faire cette synthèse et vous allez peut-être pouvoir sortir une conclusion qui soit objective quoi

Oui bah c'est le but des entretiens c'est c'est d'utiliser des outils qui eux pour le coup ne font pas ne s'attache pas à savoir si on est pour ou contre l'éolien mais euh

Mais c'est vrai que le euh c'est c'est euh c'est c'est important c'est important c'est important euh voilà parce que y a après y a mêlé euh effectivement euh tous les avis y a prendre en compte aussi euh les lignes directrices euh de notre pays voilà après on a une on a une volonté alors cette volonté bah il faut la prendre en compte aussi bon euh alors effectivement il faut faire cette euh cette synthèse et puis euh bon essayé de prendre un peu de un peu de hauteur un peu de hauteur et puis euh de voir quoi euh mais euh c'est c'est c'est un c'est c'est vrai que c'est c'est épi c'est épineux c'est un peu épineux voilà c'est un peu épineux nous on le sent on le sent dans le en en étant concerné on est en écoutant un peu euh voilà les les les prises de position euh on voit que bon euh c'est moi je je c'est vrai que un jour j'ai j'ai eu une une personne qu'est à la retraite là qui qui habite là à temps complet ici et qui m'a dit moi si y a le projet éolien je je déménage quoi

D'accord

Voilà je déménage je veux plus voir ce le paysage avec euh les éoliennes bah je dis écoute bah je dis [...] oui pourquoi pas moi je comprends ton point de vue aussi hein bon si si ça te heurte comme ça bon euh mais c'est vrai qu'y a des euh choses surprenantes là quand y a eu le le l'enquête publique à à Saint-Pierre là euh y avait un monsieur qui habite Vatan donc à une quinzaine de kilomètres d'ici euh qui vient pour le l'enquête publique alors il se présente alors je lui demande je dis bah qu'est-ce qui je suppose que vous venez parce que vous êtes opposé je parce que c'est c'est dans dans en sens inverse c'est c'est assez rare en fait ce qui se passe c'est que bon on on voit aussi que les gens qui sont pas contre et qui sont plutôt pour beh viennent pas forcément exposer leur leur avis lors d'enquête publique y a plutôt les gens qui sont plutôt opposés et et euh en fait euh le monsieur il m'a dit euh bein oui moi ça moi ça me dérange beaucoup bah je dis qu'est-ce qui vous dérange ? je dis vous allez pas les entendre de de Vatan et il me dit moi c'est les c'est les lumières la nuit la lumière [...] ça clignote alors effectivement c'est une pollution nocturne [on on peut] on peut dire ça comme ça et le monsieur [bah ça le dérangeait] donc donc voilà donc il était venu manifester ce ce sa position contre quoi mais euh donc voilà bon alors c'est vrai que c'est et euh et y a effectivement ça ça ça brasse des énergies quoi des gens qui sont contres bon mettent une intensité voilà et c'est c'est c'est un [quand-même] des avis bien marqués

Ouais

Qu'ils soutiennent avec euh virulence quoi

Ouais

Donc euh voilà mais bon ceci dit euh voilà les enquêtes publiques sont les enquêtes publiques sont faites pour ça et puis bon voilà hein beh ils ont moi je je j'entends leurs j'entends leurs leurs [contraintes] enfin leur leur volonté hein bon au contraire c'est on est en démocratie

Oui

Puis voilà

D'accord très bien bah je je vous remercie pour pour tous ces

Bah écoutez bah j'espère vous pourrez j'aurais contribué à ce que vous passiez une thèse

**Annexe 13 : Programme des visites parcs éoliens en Rhénanie Palatinat
(Allemagne) - 17 et 18 octobre 2016**

- 1 – Parc éolien de Freisen (Saarland) : projet de repowering
- 2 – Parcs éoliens de Gauersheim et de Flomborn près d'Alzey
- 3 – Parcs éoliens de la société JUWI autour de Wörrstadt
- 4 – Parcs éoliens du Soonwald : problématique des parcs éoliens dans les parcs naturels
- 5 – Energielandschaft Morbach : reconversion d'une friche militaire par un projet d'énergie renouvelable

Annexe 14 : Entretien avec 3 membres du collectif citoyen « Vent en Marche 87 »

Contexte de l'entretien, prise de contact et critique de l'entretien :

Les personnes interviewées : la prise de contact et les informations à leurs sujets

Trois personnes ont été interviewées lors de cet entretien. Ils sont tous les trois parties prenantes dans le développement du projet éolien citoyen. Les trois personnes sont retraitées. Il y avait un homme et un couple. Un appel téléphonique a été passé à l'un des membres de la société créée par les citoyens pour monter le projet, qui m'a indiqué le nom du président, qu'il jugeait mieux placé pour me répondre. Après un contact téléphonique avec le président (j'avais récupéré son numéro dans l'annuaire) où j'ai pu lui présenter ma démarche, il m'a fixé un RDV chez en m'indiquant qu'une autre personne, qui est à l'origine du projet, serait présente. L'entretien a été réalisé le 22 décembre 2015 (appel passé le 16 décembre 2015).

Le contexte de l'entretien

L'entretien s'est déroulé dans le salon avec les trois personnes. Les deux présidents de la VEM 87 me faisaient face, tandis que le mari de la présidente était assis à côté de moi. Les deux présidents intervenaient régulièrement tandis que la troisième personne parlait moins souvent. L'atmosphère de l'entretien était bonne. Après avoir expliqué ma démarche, j'ai posé mes premières questions. L'entretien a vite dévié vers une discussion entre les trois personnes sur les thématiques que j'indiquais.

La critique de l'entretien

L'entretien est relativement long, et ressemble plus à une discussion. Cela a pu influencer l'obtention de quelques informations.

Note à propos de l'entretien :

Les passages en italique correspondent à mes interventions et questions. La transcription de l'entretien a été réalisée sans modification de la parole et du langage des enquêtés (ainsi, les passages sans la négation, les hésitations dans le discours et autres termes n'ont pas été corrigés). Les sigles ALP1, ALP2, ALP3 correspondent aux trois personnes présentes durant l'entretien, et permettent de délimiter leur tour de parole. La fin de l'entretien n'a pas été transcrite, elle était hors-sujet par rapport à au sujet de recherche.

Début de l'entretien :

Donc je pense que pour le coup euh il y a certaines questions qui vont nous permettre de rentrer un peu plus euh dans le projet et donc la première partie est assez générale pour l'instant euh je voulais savoir quelle était votre perception actuellement de la protection de l'environnement ? Qu'est-ce que ça évoquait pour vous, qu'est-ce que quelle perception vous en aviez ? Et plutôt localisé sur la France enfin dans le contexte français ?

ALP1 / Ça dépend des personnes la protection de l'environnement on a on a personnellement Je enfin toute ma vie j'ai été proche de l'environnement [...] toujours pour la défense de l'environnement

ALP2 / Non mais le premier objectif oui c'est quand même bon euh une énergie qui produit pas de CO2 qui est propre euh voilà c'est quand même notre première motivation

ALP3 / Oui vis-à-vis des éoliennes [ou dans un contexte général ?]

Assez général sans

ALP2 / Oui mais le l'éolienne rentre dans l'environnement par ce par ce biais-là quoi

Oui effectivement oui enfin l'éolien contribue à ce à la protection de l'environnement

ALP2 / Si on veut garder des petits sosios des petits

ALP1 / Bah c'est le tout c'est un tout

ALP2 / Beh oui c'est un tout [...] là effectivement on a enlevé un morceau et puis dire celui-là on ne s'en occupe pas et puis euh non effectivement [...]

Euh et pour le coup la protection de l'environnement comme elle est réalisée en France est-ce qu'elle vous semble efficace ? Est-ce qu'il y aurait des points à améliorer selon vous ? Pour mieux protéger l'environnement

ALP1 / Moi je pense que oui euh donc y a sûrement des gens qui font des belles choses mais je trouve que dans l'ensemble mais ce n'est pas suffisant parce que ceux qui nous gouvernent c'est eux qui devraient prendre les mesures [c'est en plus font pas des petits niveaux] que ce soit pour les oiseaux ou même des éoliennes et il faut prendre des mesures plus concrètes [...] on peut toujours faire plein de choses et on recule tout le temps enfin

ALP2 / Les mesures à la limite on les prennent les mesures

ALP1 / Oui mais elles ne sont jamais appliquées

ALP2 / Le problème est là

ALP3 / Bah le souci c'est que en fait y a y a deux aspects y a un aspect environnemental et y a un aspect financier et très souvent l'aspect financier prime par rapport à l'aspect environnemental

ALP1 / Toujours

ALP3 / On le voit souvent dans le sud et ailleurs sans doutes où euh on a des endroits euh qui qui sont presque des endroits où la police n'a pas le droit d'aller [...] où on va démolir des immeubles et tous les déchets on va les mettre là tout le monde sait que c'est interdit mais à partir du moment où on donne de l'argent [...] qui permet de faire autre chose enfin on dit pas grand-chose et on retrouve ce phénomène dans beaucoup d'endroits en dehors des aspects climatiques là je parle que des aspects financiers parce que l'aspect climatique j'ai souvenir de René Dumont que j'ai vu moi euh et qui prenait son verre d'eau comme quand il avait la campagne en disant voyez je bois de l'eau parce que demain l'eau va être une denrée rare ça c'était dans les années 70 et on s'aperçoit que aujourd'hui on débat des mêmes problèmes

ALP1 / C'est toujours le même discours ça n'a pas changé [...] c'est vrai que j'ai on a l'impression que [dès cette année] on a fait qu'empirer mais on n'a jamais regardé l'avenir euh tout ce ce qui arrive aujourd'hui bein c'est pas étonnant quoi

ALP2 / Oui bah parce qu'on regarde comme dit Emmanuel on regarde l'économie effectivement mais à court terme parce que même si on prend l'exemple [...] bein évidemment c'était facile d'entasser tous les débris euh ça coutait moins cher que de dire on les emmène à 50 ou 100 km euh sauf qu'aujourd'hui ça va couter plus cher euh [bah oui en vie humaine parce que apparemment y en a quand même pas mal en Chine ils sont pas à 90 personnes près] c'est vrai euh ça va couter dix fois plus cher que s'ils les avaient et c'est mais bon comme toujours on regarde le court terme

ALP3 / Je pense que le citoyen est pas sensibilisé euh à la protection de la nature en général

ALP1 / Mais depuis longtemps

ALP3 / Parce que si derrière y avait eu une force

ALP2 / Y a quand même des progrès moi je vois

ALP3 / Ah non mais c'est indiscutable qu'y ait des choses mais ce que je veux dire c'est que si si euh 80% des citoyens euh disaient stop euh on va protéger les villes on va plus traiter avec des désherbants 50 fois les doses autorisées etc. peut-être qu'à ce moment-là les politiques se bougeraient pour l'instant

ALP2 / Les politiques se bougent toujours après quand ça vient [...]

ALP3 / Voilà c'est pour ça je dis les citoyens n'ont peut-être pas fait suffisamment le forcing euh

ALP2 / Oui faut les citoyens faut parce que y en a un peu plus de convaincu mais y a vingt ans euh

ALP1 / Y a quarante ans c'était encore

ALP2 / On a tous des exemples en tête euh mais même le Grenelle de l'environnement devait diminuer la consommation de pesticides de moitié je sais pas en quelle année

ALP3 / Mais là-dessus y a des gros efforts qu'ont été fait si on regarde la PAC par exemple par rapport euh à l'azote enfin aux épandages de lisiers et autre en Normandie justement ils en sont [ravisés] au N170 pour cette raison là parce que c'était tellement la catastrophe

ALP2 / Y a quand même des petits progrès qui se font mais euh c'est toujours difficile

ALP3 / Mais malheureusement les progrès se font souvent au détriment de catastrophes qui arrivent à un moment ou un autre

ALP2 / Et beh faut une catastrophe euh pour qu'enfin on dise comme toujours on dise ah bein oui y a un problème faudrait peut-être si on avait fait ça avant ça aurait couté dix fois moins cher euh

ALP3 / Ce n'était pas la priorité

ALP2 / Eh beh oui non on veut toujours économiser

ALP1 / Mais moi je suis très pessimiste parce que je pense que les [...] on s'en va vers une catastrophe je sais pas laquelle mais c'est une question très personnelle après peut-être [...]

ALP2 / Moi je suis un peu plus optimiste parce que bon je trouve quand même que ça même les agriculteurs parce que les agriculteurs étaient quand même les derniers euh je m'en rappelle je [...] ils ont décidé au Grenelle de supprimer le enfin pas de supprimer de réduire la consommation des pesticides euh de moitié [...] j'avais entendu ça à la radio sans doute mais moi je le dis à Gilbert [...] je me rappelle de la réaction voilà alors que maintenant quand même euh bon quand même disons au niveau des techniciens tout ça le discours a quand même évolué parce que je me rappelle toujours le discours qu'on avait y a vingt ans ça me fait toujours rire [...] les écologistes ont raison euh ils leur donnais raison sur un petit truc bien sûr mais à côté de ça alors oui il s'était peut-être pas trompé (rire) et maintenant je pense que bah euh que les techniciens ont quand même un peu plus euh [...] il a changé à un moment aussi même [...] qu'était hyper productiviste chez nous suite à un voyage qu'ils avaient fait mais alors tous les on avait fait venir Saint Sulpice euh il avait fait un voyage en Loire Atlantique où déjà certains avaient un peu évolué euh modifié oh bah oui mais euh même euh même Maurice il était dans le même euh [...]

D'accord euh aujourd'hui pour avoir une électricité propre enfin qui vienne de l'éolien du photovoltaïque de la méthanisation est-ce que vous seriez prêt à la payer un petit peu plus cher justement pour qu'elle soit d'origine renouvelable ?

ALP3 / Ça dépend si la question est posée par EDF (rires) ça fait partie des enquêtes de temps à autre en disant on a fait une enquête là puis finalement on peut augmenter

Pour le coup si ça pouvait permettre de développer le renouvelable et réduire le la tout ce qui est nucléaire charbon pétrole

ALP3 / Tout-à-fait et puis essayer d'avoir un peu plus d'autonomie énergétique ça ce serait plutôt bien

ALP2 / De toute façon moi je veux on va y être obligé

ALP1 / Bah t'as vu tes factures d'EDF là ils sont arrivés mais enfin bon ça fait de plus en plus cher

ALP2 / Oui de toute façon on va être obligé et EDF vu la dette que qu'EDF bon je dis que le prix que moi euh l'électricité de EDF actuellement c'est un prix euh politique pas un prix économique hein donc euh tous les directeurs enfin les PDG plutôt depuis des années disent il faut augmenter il faut augmenter puis là bon vu leurs problèmes euh à Flamanville et ailleurs va bien falloir euh

ALP1 / On pourrait économiser un peu l'électricité s'il n'y avait pas tant de lampadaires et de vitrines allumées la nuit qui sert à rien la pollution lumineuse la nuit c'est

ALP2 / Là oui je suis tout-à-fait d'accord là oui y a des économies à faire beaucoup mais c'est le

ALP1 / [Là moi je dis lampadaire] moi on me dit ça coute trop cher je suis d'accord mais on pourrait mettre des lampadaires qui s'allument quand on passe quand il y a quelqu'un qui se met au pied ou [...] mais bon c'est encore une histoire d'argent toujours (rire)

ALP2 / Ah beh oui non mais j'ai

ALP1 / Si c'est cher pour l'installation on va payer moins d'électricité par la suite

ALP3 / Là le souci là aussi qu'est politique regarde Arnac il n'y a pas si longtemps que ça moi j'étais au conseil municipal quand on a mis la lumière les lampadaires mais c'est parce que c'était une demande de la population et qu'aussitôt Jean Pierre et d'autres ont dit euh oh bah faut faire quelque chose parce que les prochaines élections c'est y a ce phénomène aussi

ALP2 / [Oui mais c'est déjà bien si des gens d'Arnac engagés comme ça] parce qu'aux Chezeaux pourvu qu'ils aient la lumière devant leur maison qui marche toute la nuit alors qu'ils sont ils sont au lit y a deux chats qui sort

ALP1 / Moi je n'en voulais pas à côté de la maison

ALP2 / Et bah oui mais c'est un débat qu'on a eu au conseil [bon on s'est déjà vu] aux Chézeaux et bien on était deux moi avec Gilbert non avec [...] aussi en plus elle me dit si vous en mettez une devant chez moi je pourrais bien [...] elle a dit j'en veux pas mais tous les autres et je me rappelle la première la première fois [...] mais j'avais demandé à quelques personnes euh qu'est-ce que vous souhaiteriez euh qu'on fasse et bah seule réponse que j'ai eu ah j'ai ma lampe elle est en panne ça fait un mois ou quinze jours qu'elle est en panne (rires) et y avait pas de quoi de faire un gros programme avec ça et à chaque fois j'avais la même réponse y a eu au moins cinq six sept fois la même réponse oh bah faut- faudra me changer mon ampoule parce que j'ai plus de lumière depuis euh ah bon oui bah très bien

ALP3 / Mais peut-être que le fait de payer un peu plus cher permettrait d'avoir une voiture électrique

ALP1 / Peut-être enfin mais enfin je préfère payer plus cher pour une énergie renouvelable que pour euh le nucléaire ou euh le truc à charbon ou je ne sais quoi qui pollue

D'accord euh bon là je vous pose la question mais je pense déjà connaître euh la réponse euh globalement est-ce que vous êtes favorable à l'implantation d'éoliennes en France ?

ALP3 / Oui bien sûr ça dépend comment mais bien sûr

ALP2 / La réponse elle est oui à 2 à 200%

ALP3 / Tel que tel que c'est fait aujourd'hui parce que c'est vrai que remplir un dossier c'est compliqué

ALP2 / On comprend bien qu'il faut une réglementation on peut pas faire n'importe quoi mais [...] je suppose qu'en France on est les pires comme partout en Europe euh les autres Danemark l'Allemagne tout ça faut trois ans ils disent on met des éoliennes là bon ils regardent quand même euh ce que ils aient pas de gros problèmes parce que on en met partout mais bon en France euh donc le dossier l'autre jour on l'a eu il est

ALP1 / Cinq kilos de de papiers

ALP2 / De papier le dossier

ALP3 / En A3 on en a à peu près haut comme ça non sans déconner tous les documents

ALP1 / Ils sont donnés aux administrations mais je me demande s'ils étudient ils étudient tout

ALP3 / Ils vont aller chercher un point particulier

ALP2 / Toutes les administrations veulent le dossier complet alors que bon elles auraient le dossier qui les concerne c'est normal mais pourquoi euh

ALP3 / Ils pourraient avoir de toute façon

ALP2 / C'est le choc de simplification on l'a eu

ALP3 / Oui (rire)

Euh pour le coup la thématique de l'éolien vous connut comment ? Enfin comment

ALP1 / Comment on a pris cette décision ? Non comment

Bah d'une part l'éolien enfin en général comment cette thématique enfin comment vous l'avez connu ? Est-ce que c'est via la visite d'un parc ?

ALP3 / Comment elle est arrivée ici

Comment ça a cheminé euh

ALP1 / On avait déjà un projet citoyen euh parce que j'ai travaillé auprès des CUMA et y avait une CUMA euh près de Rilhac-Lastours qui avait qui était allé pardon visiter un parc en Bretagne et qui ont pris la décision de de monter un projet éolien citoyen donc on les a accompagnés pour tout ce qui est comment dirais-je ? Les pas réglementation des éoliennes mais pour les tout ce qu'est juridique au point de vue CUMA jusqu'où ils pouvaient aller donc ils ne pouvaient réaliser que les études mais ils ne pouvaient pas monter un parc éolien ce n'est pas l'objet de la CUMA disons que la CUMA portait les études et après ils ont ils se sont débrouillés ils ont monté leur petite association [...] et c'est la seule c'est le seul projet où y a une seule éolienne pour l'instant parce que maintenant on ne peut plus faire un projet avec une seule éolienne maintenant c'est interdit

ALP2 / Bah on peut peut-être y revenir parce qu'avant il en fallait cinq mais maintenant que ça a changé je crois

ALP1 / Donc on avait vu ça enfin je les avais accompagnés et ensuite y a eu ce fameux schéma régional l'autre jour Lionel il vient me voir au travail enfin je ne sais pas si c'est moi ou quelqu'un d'autre donc on en a parlé de ce projet de Rilhac-Lastours

ALP2 / On en parlait déjà avant à chaque fois qu'on se voyait on en parlait parce que Rilhac-Lastour il est bien parti deux ans avant nous deux trois ans avant nous en 2002 je crois en 2002 je crois qu'il était parti

ALP3 / Je crois que ce qui est assez surprenant c'est qu'en fait quand ce dossier est sorti qu'a été fait par le conseil régional en fait tout le monde a été surpris puisque on s'attendait à ce que la partie haute du département c'était celle qui avait le plus de vent et en fait il s'est avéré que c'est la partie nord du département de la Haute Vienne qui a le plus de vent donc tout le monde a été un peu surpris par [...] finalement on pensait

ALP2 / C'est quand tu m'as montré la carte des vents que [...] oh bah même si chez nous y a du vent alors que pour une fois que notre nord avait un atout était riche de son vent

ALP1 / Donc on voulait s'approprier ce projet plutôt que de laisser des grandes sociétés se l'approprier c'est ça que ça reste au territoire aux citoyens au territoire enfin aux communes euh voilà c'était surtout ça notre projet

ALP2 / ah oui bah oui parce que bon c'était un reproche qu'on nous avait fait dès le début alors oui mais c'est des grosses boîtes allemandes qui viennent ils prennent des sous et puis ils les emmènent bah donc il y avait l'exemple de Rilhac-Lastours qui qui nous montrait qu'apparemment on pouvait lancer un projet citoyen parce que effectivement parce que c'était bien j'étais tout à fait favorable aux éoliennes mais euh je savais pas le prix que ça coûtait non plus mais on s'est lancé là-dedans quand on a y a Rilhac-Lastours euh je sais pas comment ça a muri chez eux

ALP1 / Ils étaient en voyage en Bretagne c'est de là que l'idée a germé

D'accord donc euh le souhait de développer un projet citoyen ici c'était dans un but de développer euh enfin que ce soit quelque chose qui vienne du territoire pour le territoire ?

ALP1 / Voilà surtout ça et puis bon euh surtout l'environnement aussi y avait le tout quoi que ça reste bien chez nous quoi y a aussi parce que nos campagnes sont tellement désertiques qu'enfin désertifiées c'est ça ?

ALP2 / Le nord de la Haute-Vienne est à on est à 17 habitants au km² donc ça dit quelque chose à un géographe le dernier chiffre que j'ai vu il me semble que c'est 17 habitants au km²

ALP3 / Oui puis sur le plan des industries euh il n'y en a pas beaucoup non plus

ALP1 / Bah personne vient s'installer ici

ALP3 / Les imports spécialement bas mais

ALP2 / Autrefois c'est ce qu'on appelait me semble-t-il une zone subdésertique c'est peut-être toujours le même terme qu'on emploie

ALP3 / Maintenant on parle de friche industrielle

ALP2 / Moi quand j'étais à l'école

On parle de désert

ALP2 / Y a y avait la zone subdésertique de ce qui était de ce qui allait devenir plus qu'inquiétant et il me semble que c'était moins de 20 habitants au km²

[...] Je vais rebondir sur le territoire aujourd'hui quelle vision vous en avez de votre territoire du nord de la Haute-Vienne puis de des communes c'est en termes de développement en termes de

ALP3 / On est dans une zone plus que tristounette puisqu'on a on n'a pas grand-chose même sur le plan touristique parce que quelque fois y a rien mais on a des atouts touristiques nous c'est pas trop le cas ici à quelques exceptions près

ALP2 / Les élus on mise depuis longtemps sur ça enfin ils essayent sauf que bein on n'a pas on a un bout de lac on a bout de ceci un bout de cela on n'a de monument spécial y a rien de chez nous de spécifique

ALP3 / On n'a pas spécialement un paysage remarquable bon y a toujours quelques petits coins qui sont sympathiques à visiter qui ont une histoire etc. je pense je sais plus comment il s'appelle le bled là-bas qu'est relativement vieux où on passe des fois

ALP2 / Oui non mais y a y a c'est joli le Limousin tous ceux qui viennent ils

ALP1 / Oui mais ceux qui viennent en vacances ils ont vite fait le tour parce que y a pas grand-chose à voir

ALP3 / A l'exception de ceux qui viennent aux pouyades par exemple parce qu'ils viennent pêcher

ALP2 / Alors y a la pêche un peu c'est très bien ça attire pas on n'a rien de on n'a rien qui attire bon faut aller à Limoges euh pour avoir bon on a un peu la Creuse à côté

ALP1 / Oui la vallée de la Creuse mais ce n'est pas ici

ALP3 / Je pense que ça va être compliqué pour l'avenir j'espère me tromper mais sur ce qu'on a pu avoir par rapport à la régionalisation on a entendu dire que parce que c'est déjà compliqué d'avoir des financements enfin c'était compliqué et maintenant les financements vont être fait par rapport à la population donc au vu de ce qu'on représente par rapport à l'Aquitaine certains sont déjà mis sur le papier donc c'est la grande inquiétude en disant un département comme la Creuse où y a 150 000 habitants ça veut dire qu'ils font une croix sur tout alors aujourd'hui les élus disent non on n'oubliera pas mais après comment ça se passera parce que y a déjà des textes

des décrets qui font que y aura un financement qui sera proportionnel à la population par rapport aux communautés de communes par rapport aux communautés d'agglomération

D'accord euh donc j'ai cru comprendre que euh dans le nord de la Haute Vienne le paysage était ?

ALP2 / On aime bien le paysage il est bocager

ALP1 / Mais il n'est pas remarquable

ALP3 / Il est particulier bien sûr comme partout mais il est très diversifié c'est-à-dire que lorsqu'on va aller vers Bellac par exemple on n'aura pas du tout le même paysage que vers Chateauponsac qu'est un peu plus au sud Chateauponsac c'est déjà beaucoup plus touristique et puis c'est des petits champs qui sont souvent des prairies avec des petits murs tout le tour c'est quelque chose d'assez typique quoi alors que nous ici bon je vais pas dire qu'on est une région céréalière parce que ce serait un peu nul mais on tend déjà un peu plus depuis quelques années à faire des remembrements et puis à faire de la céréale donc même si on n'est pas dans la Beauce le paysage c'est bien parce que c'est assez variable on a un petit peu de tout c'est pas pour autant qu'il est extraordinaire

ALP1 / On y tient mais les éoliennes ne ça dérange pas du tout c'est aussi beau que les poteaux électriques hein les grands pylônes c'est moche enfin je trouve ça moche mais faut bien

Euh justement est-ce que la question de de l'insertion paysagère des éoliennes est-ce qu'elle s'est posée ?

ALP3 / Oui y a eu des études qui ont été faite par rapport à ça c'est un volet assez important bon d'ailleurs faudra peut-être qu'on [...] toutes les études qui sont demandées mais tout ce qui a été fait comme études par rapport aux éoliennes

ALP1 / C'est étude des vents bien sûr c'est étude tout ce qui est la faune la flore

ALP2 / Les oiseaux particuliers les chauve-souris les zones humides aussi des études aussi par rapport aux zones humides parce que ça ils je sais qu'il y en a une ils ont un bout de ruisseau qui en ce moment n'y a pas d'eau et ça coule trois ou quatre mois par an ou peut-être six mois

ALP1 / Mais c'est bien [...] oui mais ça ne fait rien si y a de la faune là-dedans il faut pas y toucher quoi

ALP2 / Je trouve que dès fois c'est un petit peu exagéré parce que bon après le truc il va être en terre sous terre parce que le gibier par exemple alors les chasseurs systématiquement au départ ils ont peur et justement on voit le mat de mesure et bien y a un voisin qui a dit "oh bah oui mais ça va chasser le lièvre et le gibier" et puis cette année quand ils ont fauché ils ont trouvé des petits lièvres qui étaient juste au pied quoi ça n'a pas dérangé du tout

ALP1 / Heureusement qu'il n'y a pas d'éoliennes parce que sinon ils diraient que c'est à cause des éoliennes s'ils crèvent

ALP2 / Ah oui ah beh ça plus de muguet plus de champignons plus de bon là sur l'éolienne non la terre va être remuée y aura plus de champignons mais à dix mètres ça va pas empêcher les champignons de pousser

ALP3 / Mais ça ne faisait pas partie des demandes les champignons

ALP1 / Ah bah si c'était marqué dans les

ALP3 / Je veux dire il n'y a pas eu d'études

ALP2 / Bah ça paraît là où on fait le trou évidemment que si y en avait ça représente pas une surface l'intérêt de l'éolien c'est ce qu'on essaie de faire comprendre c'est que ça prend peu de place l'autre jour je voyais ils ont inauguré la plus grande centrale [...] électrique de France à Bordeaux c'est 250 hectares quand même alors est-ce que c'est sur des vieux terrains je sais pas ils ont pas précisé mais des fois c'est sur des terrains agricoles même qui sont pas de première qualité ça fait quand même 250 hectares alors que nous notre projet là on va j'en parlais justement à quelqu'un hier ça va faire un hectare la surface l'intérêt de l'éolien c'est ça aussi c'est que ça prend pas

ALP3 / Les chemins et puis les places pour mettre les éoliennes prennent plus de places

ALP2 / Les chemins euh mais avec un petit effort on va s'arranger pour récupérer des chemins qui existent déjà l'élargir un peu parce que là on n'a pas voulu le communiquer mais on a un endroit ils ont prévu le passage comme le chemin n'est pas assez large ils ont prévu le chemin à côté je lui dit attendez on détruit une haie et puis on la replante deux mètres plus loin et puis en plus c'est ce que j'ai dit les haies chez nous c'est du châtaigner bon y a quelques chênes y a des rejets de châtaigner y a des rejets de saule ça dépend des endroits qui n'ont pas une grande valeur et j'ai dit à la limite et bien on décale une haie n'en garde une on décale l'autre haie de deux mètres parce que il faut pas et comme ça on mange pas beaucoup de terrain et en plus on plante une haie avec des arbres des on leur demande ce qu'il faut planter des essences avec des

baies pour les oiseaux des trucs comme ça pourrait être "ah oui mais faut pas faut pas qu'on détruise la haie" on va refaire un chemin de l'autre côté [...]

D'accord euh donc maintenant plus sur le projet éolien euh au niveau de l'information qui a été réalisée euh enfin de quelle manière a été réalisée l'information la communication autour du projet éolien ?

ALP2 / Alors si on remonte à l'origine donc puisqu'on s'est lancé nous en 2006 on avait fait donc nous tout de suite on s'est dit euh on va agir dans le cadre de la communauté de communes et c'était bien tombé parce que j'en parle à [...] à Magnac un jour je lui en parle il me dit ça tombe bien puisqu'ils avaient décidé quelques jours avant de prendre la compétence parce que au départ c'était les communes et puis bon comme c'était sur plusieurs communes donc au départ on avait fait quatre réunions sur la communauté de communes des réunions publiques [...] la première où on avait pris la grande salle et où y avait dix personnes c'est vrai qu'un projet lancé par des citoyens pas connus hein ça les gens ils se sont dit ça aurait été des maires qui lancent le projet on est passé pour des rigolos au départ

ALP1 / Aucune opposition jusqu'à ce qu'il y est bah des gens qui viennent à la retraite ou qui achète des maisons ici c'est ça hein

ALP2 / Voilà donc on a fait quatre réunions publiques et puis depuis qu'on a relancé le projet avec la société Abo Wind [...]

ALP1 / On travaille avec l'agence de Toulouse nous
Et on a fait passer des articles dans les journaux

ALP2 / On a fait des articles dans les journaux donc on avait la première chose qu'on a fait c'est rencontrer les élus d'aller présenter à la communauté de communes

ALP1 / Quand on a mis le mat de mesure on a invité la télé pour qu'ils en parlent c'est passé aux informations régionales on a fait ce qu'on a pu à notre niveau pour la communication peut-être qu'on n'était pas très bon mais on a fait le maximum

ALP2 / On était pas très bon mais on n'avait pas beaucoup de moyens on faisait ça on était bénévole on est toujours bénévole on a eu quelques subventions

ALP1 / Pour le projet y a eu quelques [...] pour les études mais euh donc on a lancé les études des vents il a fait faire l'étude d'impact et après

ALP2 / Sur un seul des projets parce qu'on en avait un seul des projets celui d'Arnac on avait ciblé bon on n'avait pas des moyens on avait ciblé le site d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille en premier

ALP1 / Et donc les opposants sont arrivés en 2010 2011 donc là comme ils ont [...]

ALP2 / En fait les opposants ils sont venus y avait un projet ils sont venus un peu de Lussac au départ parce que y avait un projet qui était un peu plus ancien [...] c'est un peu venu de là et puis après ils ont trouvé quelques-uns autour ça a gagné un peu

ALP1 / C'est beaucoup de gens qui viennent à la retraite et beaucoup d'anglais

ALP2 / Si on additionne les personnes des quatre communes chez nous qui sont vraiment contre ils ne seraient pas nombreux aux réunions c'est essentiellement ils recrutent ça ils savent très bien faire ils ont des moyens ils savent faire ils sont doués et ils recrutent autour à 200 km à la ronde

C'est une opposition qui vient de l'extérieur ?

ALP2 / Y en a une petite chez nous mais un chiffre qu'on peut donner à la réunion du conseil à Arnac-la-Poste donc y a 24 personnes opposantes qui étaient venus et Maurice a compté y en a neuf qui étaient venues neuf dans une commune d'un peu plus de 1000 habitants c'est pas une grande majorité

ALP3 / Et sur le millième de la commune y en avait qu'un d'Arnac tous les autres étaient des gens qui étaient arrivés

ALP2 / Oui en plus souvent ce sont des gens qui sont là huit jours par an

ALP1 / Et y en a un il avait acheté un château il savait que le projet éolien était là il a quand même acheté son enfin c'est un château non une maison bourgeoise mais c'est un des plus virulents finalement et je comprends qu'on puisse acheter dans un endroit où y a un projet

C'est une opposition en fait qui s'est mobilisée cinq ans après le début ? Et qui au départ à ce que j'ai compris ils venaient d'abord de Lussac ?

ALP3 / Le noyau est parti de Lussac on a quelques explications par rapport à ça bon qui valent ce qu'elle valent mais faut dire qu'à un moment donné euh la valeur monétaire de la livre a chuté a chuté énormément et les anglais qui n'ont pas l'euro sur ce qu'ils avaient acheté ici avaient perdu entre 30 et 40% d'après ce qu'on me disait sur la valeur de la revente de leur bien et donc

certaines pour justifier cette perte-là ont dit "ah bah oui mais ça" ils ont pas dit c'est parce que chez nous ça a dévalué ils ont dit "on vend nos maisons moins chères parce que c'est à cause des éoliennes" c'est un peu parti d'ici au départ

ALP1 / Et ils demandaient des compensations à la commune c'est moins 20% ils demandaient

ALP3 / A l'époque déjà ils écrivaient aux communes pour demander de l'argent

ALP1 / Pour demander la perte des 30% de compenser

Sur les réunions publiques qui ont été réalisées euh au début au niveau de la mobilisation des personnes qui sont venues justement à la recherche d'informations ça drainait à peu près combien de personnes ?

ALP2 / La première à Magnac on était disons 10 15 et puis on a fini à Arnac où y avait la salle était pleine à Saint Hilaire aussi

ALP3 / Moi je dirais qu'à Arnac Saint Hilaire on n'était pas loin de 100 personnes

ALP1 / Mais je ne sais pas où était la quatrième enfin c'était dans l'une des communes on en a fait quatre je sais plus mais il me semblait qu'on avait fait à Saint Sulspice ou Les Grands Chezeaux je sais plus c'était Saint Sulspice

ALP2 / Moi je me rappelle de Magnac je me rappelle d'Arnac de Saint Hilaire c'est là que l'opposition a commencé à arriver [...] bah à Saint-Hilaire si y avait les Toury

ALP1 / Ah oui parce qu'eux ils ont toujours été contre

ALP2 / J'étais c'est des gens que je connaissais

ALP3 / Ils ne sont pas contre mais ils en voulaient pas parce que s'ils en voulaient sur leur terrain ils se les paieraient eux-mêmes

ALP1 / Moi je les aie tous faites y en a eu quatre

Et donc à ces réunions les personnes étaient plutôt favorables ?

ALP2 / C'est à dire qu'y avait deux choses aux réunions à la fois on présentait le projet et en lus comme c'était un projet citoyen on invitait les gens à venir nous rejoindre ce n'était pas une

simple présentation on présentait le projet mais en même temps y avait une petite différence avec un projet privé voilà on peut monter un projet citoyen

ALP1 / Et les gens tous ceux qui étaient intéressés s'inscrivaient

ALP2 / Le but était aussi de dire bein on a demandé 250 euros aux gens parce que bon pour lancer des études donc on savait qu'on avait des subventions mais qui payaient pas le tout qui nous fallait un peu d'argent donc c'est aussi dans le but de "passez-moi un peu de monnaie si vous voulez" et y a des gens qui ont adhéré tout de suite le plus difficile ça a été de commencer c'était d'avoir les premiers chèques et une fois qu'y a eu les premiers chèques après c'est venu plus facilement parce que c'est difficile le premier à donner son chèque [...] C'est à Saint Léger qu'il nous a donné le chèque et puis on en a eu trois quatre ce jour-là des chèques

ALP1 / Et puis après y en a qui venaient nous voir qu'ils avaient eu vent de tout ce projet ils sont venus tout seul

ALP2 / Ah bah y en a qui qu'on ne connaissait pas

ALP1 / Et y en a d'autres qui ont pris le temps de réfléchir avant de

ALP2 / Bah oui bah c'est un peu normal que c'est quand même un projet qui demande beaucoup d'argent les gens voulaient un peu savoir ce qui je me rappelle la réunion avec les élus je crois que c'est Odile qui avait posé la question "mais ça coute combien une éolienne ?" alors on savait bon trois millions d'euros elle a pali elle a dit "mais ils se lancent dans quoi ces mecs-là ? Ils veulent monter des éoliennes trois millions d'euros ils ont pas un sou" ce qu'est une réaction normale hein bon nous on est parti on l'a monté parce qu'on s'est dit y en a d'autres qui l'ont monté qui le monte le projet donc ils sont pas plus idiots que nous donc ils ont réfléchi bon en Allemagne apparemment c'est un peu dans ce style là que les allemands on n'est pas plus bête que les allemands donc si c'est possible ailleurs pourquoi ça serait pas possible chez nous d'une façon ou d'une autre

D'accord et aujourd'hui il y a combien de personnes qui ...

ALP3 / Une centaine

Qui ont adhéré au projet ?

ALP3 / Au départ on va dire à peu près une centaine de personne

ALP1 / Oui une centaine

ALP2 / Oui une centaine alors là bon donc y avait 2250 euros et puis après bon le projet il est tombé à l'eau puisqu'on avait pas de ZDE il était en standby en attente et puis là donc on est reparti et là on demandé encore à ce que les gens prennent on a créé une société parce qu'il faut créer une société et que les gens prennent une petite part et puis là on est [...] y en a un de décédé y a trois ou quatre personnes âgées qui ont dit "on ne continu pas" et puis pour le problème du conflit d'intérêt on a su au dernier moment bon tous les élus y compris la famille des élus on a été obligé pour l'instant là on est parti on a une société de 66

ALP1 / Et ces gens-là viendront quand le projet sera quand on aura plus de recours ils pourront revenir puisque on n'aura plus de décisions à prendre vis-à-vis de ce projet

ALP2 / Entre temps bon y a des personnes qui qu'étaient pas au courant qu'on a rencontré depuis et qui veulent adhérer j'ai encore trouvé une personne ah mais elle me dit c'est intéressant et tout de suite on a discuté je lui ai dit bon pour l'instant c'est pas comme la CUMA on est parti on avait l'habitude de gérer des CUMA alors une société dans une CUMA on peut y rentrer tout le monde peut y rentrer le jour où il veut quoi tandis qu'une société faut faire une augmentation de capital ça coute de l'argent donc on peut le faire une fois de temps en temps mais on peut pas le faire le problème c'est que nous on avait l'habitude des CUMA on est une société on y connaît rien parce que bon dans l'éolien on s'y est lancé on y connaissait rien gestion d'une société on apprend tout sur le tard bon ce qu'y a de bien c'est que bon on eut quelques conseils par Rilhac-Lastours et par Blond qui sont un peu plus avancé que nous qui nous aide un peu mais euh bon nous y a pas de juristes on n'a pas d'économistes on n'a pas de on apprend au fur et à mesure

Les personnes qui ont adhéré donc que ce soit avant ou maintenant sont des personnes du territoire enfin des quatre communes ?

ALP1 / Y en a des quatre communes c'est ouvert à toute la France

ALP2 / Nous on est ouvert à tous sans distinction c'est que je dis ni de race de religion (rire)

ALP1 / On en a qui sont de Chalon sur Saône y en a de Lyon

ALP2 / Bon y en une majorité sur une partie sur le secteur une majorité sur la Haute-Vienne et puis après bah y a des gens d'un peu partout mais parce qu'ils ont des relations parce que c'est des amis c'est de la famille y a quelques personnes qui par exemple je pense à une un jour qui m'a téléphoné qui avait vu un article sur le journal justement et puis qui m'a téléphoné et puis qui m'a demandé quelques renseignements il m'a dit ça m'intéresse et qui continu et qui est tout-à-fait voilà qui est venu parce que bon il a vu un article sur le journal

ALP1 / On a un petit papy aussi dans le Cantal qui comprend pas toujours ce qu'on lui explique il ne peut pas venir aux réunions c'est trop loin mais il est très intéressé

ALP2 / Ah bah y a quelques personnes moi j'avais été surpris quand on a refait la quand on est reparti y a deux ans on a fait une réunion aux Chezeaux y a un an je me suis dit les gens on leur n'a pas fait de lettres y a rien eu bon et puis finalement et puis toujours on les voyait motivé ils auraient pu dire "oh bah attendez votre machin vous êtes pas capable de le monter" bien non y a peut-être un ou deux mais la grande majorité

ALP1 / Ah bah ils s'intéressent toujours même s'ils viennent pas y en a qui envoient un mail pour savoir comment ça s'est passé donc on répond on fait pas un compte rendu à chaque fois parce que financièrement on en n'a pas les moyens bon alors tous ceux qui nous demande on leur donne on leur dit par internet ça coute pas cher je leur envoi un petit compte rendu succinct mais sinon on n'a pas c'est dommage qu'on n'est pas cette mais bon peut-être qu'un jour ça viendra où on pourra faire tout ça

ALP2 / Pour l'instant on fait à frais minimum

ALP1 / C'est surtout tout ce qui est papier enveloppe c'est ça qui on peut le faire nous aussi on est à la retraite mais y a quand même un coût derrière qui à un moment donné enfin redemander aux gens de payer donc ils le savent qu'y a pas les moyens

ALP2 / Ah oui alors que les opposants eux ils sont financés je ne sais pas comment [...] ils ont des moyens pour envoyer des lettres timbrées à tous les gens [..]

D'accord donc il n'y a pas eu de euh de lassitude

ALP2 / Des fois on accuse un peu le coup mais des adhérents non deux trois si y a bien deux ou trois

ALP1 / Mais c'est vrai que nous heureusement qu'on est plusieurs à s'en occuper puisque on se remonte un peu le moral des fois c'est pas évident de toujours avoir des comment dire ? Faut toujours se battre pour arriver à quelque chose y a toujours quelqu'un pour nous contrer et ça ce n'est pas ça motive mais y a des fois t'as envie de baisser les bras

ALP2 / Mais des fois oui bon mais on est quand même un petit groupe maintenant quelques gens nous ont rejoint pour parce que on est trois essentiellement mais bon on est six ou sept maintenant quand on fait une réunion entre nous

ALP1 / Mais y en a qui prennent la retraite maintenant donc on était les trois seuls à la retraite mais que maintenant yen de plus en plus

ALP2 / Oui on a commencé on n'était aucun à la retraite

ALP3 / Vu que ça traîne dans quelques années tout le monde sera à la retraite

ALP1 / Tous les trois on est à la retraite donc euh

ALP2 / [...] on est un petit groupe qui s'entend bien heureusement

ALP1 / On a fait des réunions publiques pas des réunions publiques des permanences pour expliquer où en était le projet qui a mal tourné à Arnac parce que justement Maurice s'est attaqué par un anti éolien les gendarmes sont venus calmer les esprits

ALP2 / Ah oui parce qu'ils pourraient être contre mais y a certains qui sont contre avec qui on peut discuter y en a qui sont agressifs qui sont tout de suite dès qu'on leur parle d'éolien qui sont

ALP1 / Ah bah là ça n'a pas trainé il est rentré dans cette salle en furie même pas bonjour rien [...] et puis Maurice qui lui a dit de se taire on en rigole maintenant mais sur le moment on avait pas envie de rire alors comme c'était une permanence les antis ils étaient tous arrivés là et ils disaient "pourquoi vous avez pas installés de chaises ?" c'est pas une réunion c'est une permanence où on vient demander des renseignements ils voulaient s'asseoir (rire)

ALP3 / En fait ils voulaient monopoliser la place comme ils le font partout

ALP2 / La société avec laquelle on travaille avait peur parce que y a des réunions qui sont-ils ne peuvent pas tenir parce que les opposants s'amènent et perturbent

ALP1 / Mais heureusement que les gendarmes sont venus parce qu'on en a fait deux autres après ils sont venus mais ils se sont tenus tranquille enfin tranquille ils ont discuté mais on peut discuter sans se taper dessus quand même mais je pense que si les gendarmes ne seraient pas venus à chaque réunion on aurait eu des problèmes comme ça

ALP3 / C'est à la Souterraine où y a tout à fait au début quand on avait commencé c'est Maurice qu'était allé à la Souterraine à une réunion et ça s'était mal passé aussi

ALP2 / Oui on exprime son sentiment mais ça c'est normal et mais yen ils sont je sais moi on n'arrive pas à comprendre cette ils sont mais alors malade

ALP1 / Ah bah tu te rappelles quand on a présenté à la mairie quand j'ai vu cet homme que je croyais quelqu'un de censé quand j'ai vu sa réaction quand on est sorti j'avais l'impression que c'était un gamin de cinq ans tellement il faisait son il tapait du pied tu te rappelles ? « Je ferais tout ce qui faudra pour il n'y en ait pas »

Donc aujourd'hui le projet il est développé en main dans la main avec Abo Wind ?

ALP2 / Oui

Quelle image vous avez des sociétés de développement éolien

ALP1 / Je n'en n'ai pas une trop bonne image mais bon comme on peut pas se débrouiller tout seul eux c'est gagner de l'argent c'est faire un projet qui coute le moins cher possible pour le vendre le plus cher possible c'est ça hein

ALP2 / Eux l'aspect environnemental bon certainement que les gens qui travaillent dans la boîte ont cet esprit-là ils ont fait des études dans l'éolien ils doivent certainement cet esprit-là mais bon ils sont une société financière et leur objectif premier eux c'est de dire

ALP1 / C'est l'argent [on n'a pas la même vision] et c'est pas évident

ALP2 / Donc on n'est pas toujours d'accord

ALP1 / Non pas toujours ça clash des fois mais faut parce que des ne faut vraiment pas se laisser faire faire n'importe quoi

Aujourd'hui le projet serait possible sans la société ?

ALP1 / Non fallait qu'on trouve quelqu'un

ALP2 / C'est faut un financement qu'est quand même gros pour développer un projet mais nous on n'a pas les

ALP1 / C'est à dire arrivé à un moment on n'a plus les compétences donc on n'a pas les compétences on n'a pas les moyens c'est là le problème si on avait de gros moyens bon on embauche des gens [...] mais nous on n'est pas capable on n'a rien derrière

ALP2 / De simples citoyens lambda

ALP1 / Voilà donc on espère quand Abo Wind va se retirer qu'on pourra prendre le maximum de parts et que ce sera d'autres sociétés citoyennes qui viennent se joindre à nous c'est notre souhait le plus cher

Et le choix de la société donc Abo Wind ça s'est fait comment ? C'est eux qui sont venus vers vous ?

ALP2 / En fait c'est oui c'est eux qui sont venus et en fait on a suivi Blond parce que Blond nous on n'a pas tellement fait appel à on en a vu mais donc c'était eux qu'avait fait la proposition semble-t-il la plus intéressante à Blond donc on s'est dit si puis en plus comme c'est pas tellement loin donc si les deux projets pouvaient se monter ça serait bien parce que ça ferait là dans le secteur peut-être une création d'emploi ça fait quatre parcs éoliens parce que on en a deux ils en ont deux aussi si tout se

ALP3 / Oui puis c'est peut-être une société qui était intéressante dans la mesure où ce n'était pas la grosse société comme on voyait les quelques autres qu'on avait vu eux ils font plutôt toute la partie jusqu'au permis alors que les autres sociétés qu'on voyait c'est voilà on arrive on achète et puis nous ensuite on s'occupait plus de rien y avait une participation qu'était quand même beaucoup plus importante avec Abo Wind

ALP1 / Oui si on veut oui on a beaucoup participé c'est vrai tout le foncier c'est nous qui l'avons fait ça fait du travail

ALP3 / Plus les études certaines ont été refaites les études paysagères

ALP2 / Puisqu'y a un projet qu'était quasiment abouti on leur a tout donné on a eu la remarque "il a fallu" ah bah oui il fallut réactualiser [...] ils avaient la ZDE aussi

Romain GARCIA

L'implantation de parcs éoliens et l'acceptabilité des installations par la population. Le cas des communes rurales du Centre-Ouest de la France (Indre, Vienne, Haute-Vienne)

Résumé : Le développement éolien a pris son essor en France dans les années 2000, sous le coup des différentes directives européennes. Les objectifs fixés pour 2030 sont d'atteindre 32% d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique finale. Néanmoins, les conflits d'usages liés à l'implantation de l'une EnR les plus mature, l'éolien, freine le développement de cette énergie. L'acceptabilité représente un enjeu crucial pour tenir les objectifs fixés au niveau européen, et pour assurer aux espaces ruraux supports de cette énergie des retombées économiques supplémentaires. Dans le cadre de la recherche, on s'est intéressé à des projets éoliens situés dans le Civraisien (Vienne), en Champagne Berrichonne (Indre) et dans la Basse Marche (Haute-Vienne). L'étude de ces projets éoliens a permis d'établir les facteurs l'acceptabilité, et de proposer des préconisations à destination des porteurs de projet éolien. Ainsi, la réalisation d'un projet de territoire, intégrant les attentes des citoyens et les caractéristiques territoriales des communes supports sont des éléments essentiels dans l'acceptabilité des projets.

Mots clés : Eolien, territoires ruraux, acceptabilité, transition énergétique

The establishment of wind farms and the acceptability of facilities by the population. The case of the rural communes of the Center-West of France (Indre, Vienne, Haute-Vienne)

Abstract : Wind development start in France in the 2000s, under the various European directives. The targets set for 2030 are to achieve 32% renewable energy at the final energy consumption. Nevertheless, the conflicts of use related to the implantation of the one more mature RE, the wind, hinders the development of this energy. Acceptability is a crucial issue for achieving the objectives set at European level, and for providing rural areas supporting this energy with additional economic benefits. As part of the research, we were interested to wind projects located in Civraisien (Vienne), Champagne Berrichonne (Indre) and Basse Marche (Haute-Vienne). The study of these wind projects has made it possible to establish the factors acceptability, and to propose recommendations for the holders of this energy. Thus, the realization of a territorial project, integrating the expectations of the citizens and the territorial characteristics of the support communes are essential elements in the acceptability of these projects.

Keywords : Wind, rural territories, acceptability, energetic transition



**Laboratoire CEDETE, EA 1210
UFR Lettres, Langues et Sciences
Humaines
10 rue de Tours – BP 46527
45065 ORLEANS CEDEX 2**

